Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Anémi, bibliothèque numérique d'études grecques modernes

L

LE CHOU-KING,

UN DES LIVRES SACRÉS

DES CHINOIS.

LE CHOU-KING,

UN DES LIVRES SACRÉS

DES CHINOIS,

QUI renferme les Fondements de leur ancienne Hiſtoire, les Principes de leur Gouvernement & de leur Morale;

OUVRAGE RECUEILLI PAR CONFUCIUS.

Traduit & enrichi de Notes, par Feu LE P. GAUBIL, Miſſionnaire à la Chine.

Revu & corrigé ſur le Texte Chinois, accompagné de nouvelles Notes, de Planches gravées en Taille-douce & d'Additions tirées des Hiſtoriens Originaux, dans leſquelles on donne l'Hiſtoire des Princes omis dans le Chou-king.

PAR M. DE GUIGNES,

Profeſſeur de la Langue Syriaque au College Royal de France, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, Interprete du Roi pour les Langues Orientales, Garde de la Salle des Antiques du Louvre, Cenſeur Royal, & Membre des Sociétés Royales de Londres & de Gottingue.

On y a joint un Diſcours Préliminaire, qui contient des Recherches ſur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king, & une Notice de l'Y-king, autre Livre Sacré des Chinois.

A PARIS,

Chez N. M. TILLIARD, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Benoît.

M. DCC. LXX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

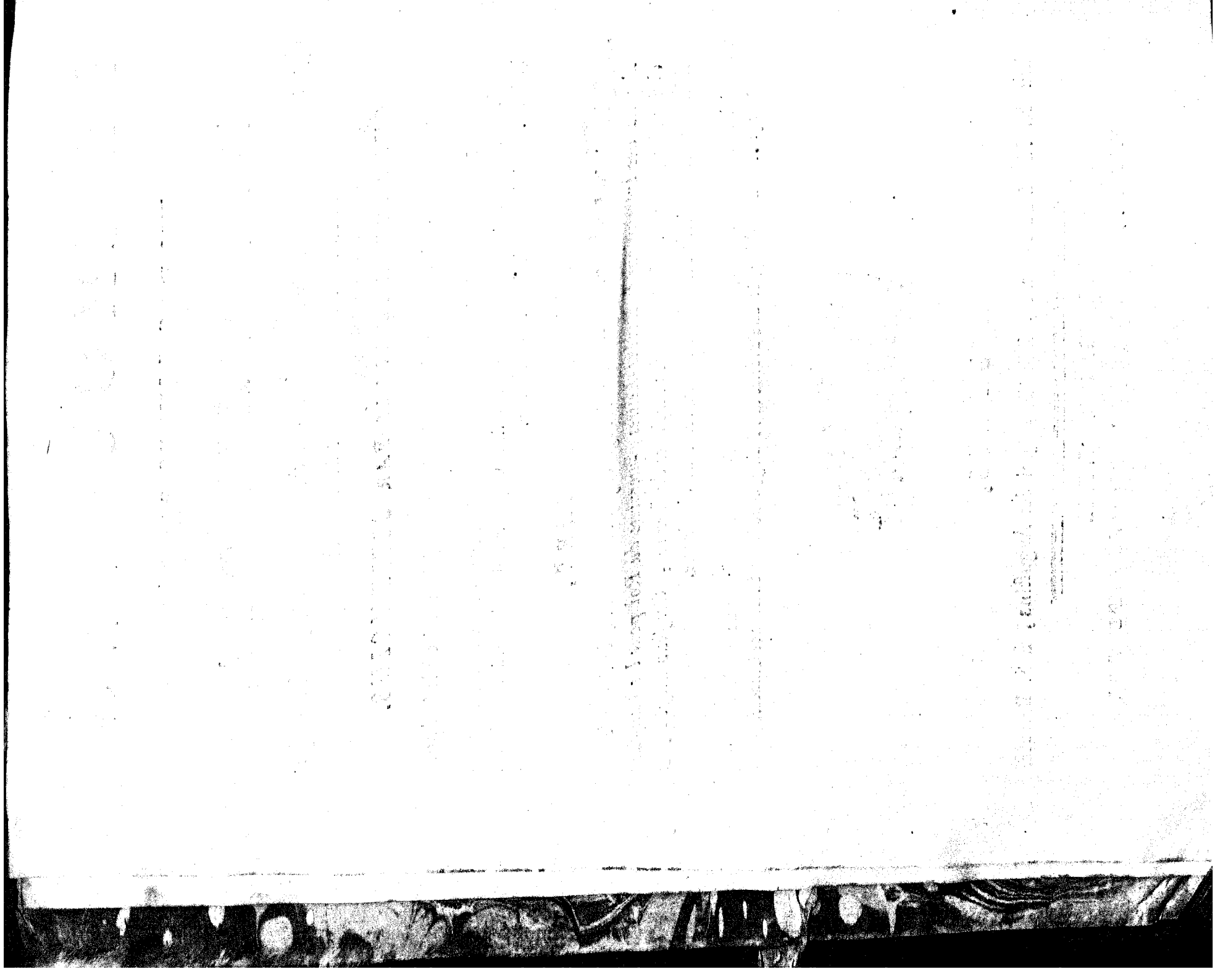

PREFACE.

LE P. Gaubil s'eſt plaint quelquefois, dans les Lettres qu'il m'a écrites, de ce qu'on ne faiſoit aucun uſage des Mémoires & des Traductions qu'il envoyoit en Europe, & de ce qu'elles reſtoient enſevelies dans l'oubli. J'ai donc cru pouvoir faire imprimer la traduction du Chou-king, qu'il avoit envoyée autrefois de Pe-king. Le manuſcrit original a été perdu ; mais avant cet événement, M. de Liſle en avoit tiré une copie, d'après laquelle celle que je poſſede, & enſuite une autre pour la Bibliotheque du Roi ont été faites. La mienne ſe trouvant défectueuſe en quelques endroits, j'ai penſé d'abord qu'il me ſeroit aiſé de la corriger par celle de la Bibliotheque ; mais l'une & l'autre ne pouvant exactement remplir mes vues à cet égard, j'ai eu recours au texte Chinois, dont on trouve pluſieurs éditions à la Bibliotheque du Roi, d'autant plus qu'il étoit néceſſaire de rétablir en même-tems les noms Chinois qui étoient altérés & corrompus, & de vérifier s'il n'y avoit rien d'oublié par les copiſtes. D'ailleurs, avant que de donner cette traduction au Public, elle me paroiſſoit exiger en beaucoup d'endroits des corrections ; mais en faiſant ces changements, en ſubſtituant un mot à un autre, il étoit à craindre qu'on ne s'écartât du ſens que porte le texte ; il a donc fallu comparer cette traduction toute entiere & phraſe à phraſe avec le texte Chinois. Je me ſuis alors apperçu que le P. Gaubil, quoiqu'il prétende avoir ſuivi le plus littéralement qu'il a pu le texte, dans le deſſein de ſe faire mieux entendre, avoit ſouvent para-

phraſé & même répété la même idée en d'autres termes : par-là, en allongeant ſa traduction, il a fait perdre le laconiſme & la préciſion qui regnent par-tout dans ce texte. Les Ouvrages moraux de Confucius, traduits par le P. Couplet, & qui ſont imprimés, ſont ainſi noyés dans une paraphraſe continuelle. Le P. Gaubil n'a pas pris une ſi grande liberté, il a plus ſuivi ſon texte, mais il s'en eſt encore trop écarté, parcequ'il paroît avoir eu principalement pour guide la traduction en Tartare Mantchou, qui a été faite à la Chine ; ſouvent encore le texte eſt noyé dans un long diſcours. Ce texte m'a paru pouvoir être rendu en François d'une maniere très intelligible, ſans ces répétitions & ſans ces paraphraſes. Je l'ai donc relu à pluſieurs repriſes; dans les endroits difficiles, j'ai conſulté les Commentateurs Chinois, & par ce travail, qui m'a occupé beaucoup plus que je ne le penſois d'abord, j'ai beaucoup abrégé la traduction du P. Gaubil, & loin que la penſée de l'Auteur en devînt plus obſcure, elle m'a paru avoir plus de force, & ſe reſſentir davantage de la maniere de s'exprimer des Anciens, toujours ſententieuſe ; ainſi cette traduction eſt beaucoup plus conforme à l'original qu'elle ne l'étoit auparavant, d'autant plus que j'ai fait enſorte que chaque idée du texte ſe trouvât à la même place en François. Si je ne prétens pas encore avoir ſaiſi par-tout cette préciſion du texte, je me flatte au moins que ceux qui voudront s'occuper de l'étude du Chinois, pourront profiter de cet Ouvrage ; c'eſt un des objets que je me ſuis propoſé, & que je n'ai point perdu de vue.

On trouve dans le Chou-king quelques répétitions

que j'aurois pu ſupprimer ; il m'eut été facile également de donner plus d'ordre à quelques Chapitres, de retrancher des manieres de parler ſingulieres ; mais j'ai penſé qu'il valoit mieux préſenter ce Livre avec ſon caractere original & ſon air étranger, que de l'habiller, pour ainſi dire, à notre maniere : ainſi j'ai conſervé le texte tel qu'il eſt, dans toute ſa ſimplicité & avec toutes ſes répétitions ; j'y ai même remis les expreſſions ſingulieres que le P. Gaubil avoit ſupprimées. Il a mis pluſieurs notes pour réfuter ceux qui accuſent les Chinois d'Athéiſme ; je les ai conſervées ; mais j'ai eu attention dans la traduction des paſſages qui concernent cette queſtion, de rendre fidelement le texte, n'ayant aucune prévention à cet égard, & ne voulant pas entrer dans cette diſpute ; ainſi le Lecteur pourra juger par lui-même d'après ces textes. J'ai cru devoir ajoûter des ſommaires à la tête de chaque Chapitre ; j'ai traduit quelques paragraphes qui manquoient dans les deux copies, & enfin j'ai rétabli par-tout la prononciation des noms Chinois. Au reſte, ceux qui ſeront curieux de voir la traduction du P. Gaubil telle qu'elle eſt, pourront conſulter le manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. J'aurois pu me ſervir de cette traduction uniquement comme de guide, & en donner une nouvelle ; mais il étoit convenable, celle du P. Gaubil m'ayant été ſi utile & ſi néceſſaire, de ne la pas anéantir, pour ainſi dire, en la faiſant entierement diſparoître par le changement de quelques expreſſions dans les endroits qui ne ſouffrent point de difficultés ; ainſi j'ai conſervé tout ſon fond lorſque le ſens du texte me l'a permis.

Je ne m'arrêterai point, dans cette Préface, à faire l'éloge du Chou-king; peut-être me taxeroit-on de prévention : le Public en jugera lui-même. Je le prie seulement de considérer que cet ouvrage est le Livre sacré d'une Nation sage & éclairée, qu'il est la base de son Gouvernement, l'origine de sa Législation, le Livre dans la lecture duquel ses Souverains & ses Ministres doivent se former, la source la plus pure & la moins équivoque de son histoire, le livre le plus important des Livres sacrés des Chinois, pour lequel ils ont autant de respect & de vénération que nous en avons pour les textes de l'Ecriture Sainte, & auquel ils n'oseroient changer un seul de ses caracteres, qu'ils ont tous comptés (1): enfin des Empereurs ont fait graver ce livre tout entier sur des monuments publics. Cependant cet Ouvrage ne doit être regardé que comme les restes d'une Histoire plus considérable; on apperçoit en plusieurs endroits des lacunes, quelques renversements, & plusieurs Chapitres ne sont que des fragments. On a la liste d'un grand nombre d'autres qui étoient déja perdus lorsqu'on le recouvra.

Ce Livre renferme une morale austere; il prescrit partout la vertu, l'attachement le plus inviolable au Souverain, comme à une personne sacrée mise sur le Trône par le Ciel, dont il tient la place sur la terre, un profond respect pour le culte religieux, la plus parfaite soumission aux Loix, une entiere obéissance aux Magistrats. Il contient de plus les devoirs de ces Magistrats & de tous

(1) Ils sont au nombre de vingt-cinq mille sept cents.

les Officiers à l'égard des Peuples regardés comme les enfans du Souverain, & les obligations du Souverain lui-même, auquel on accorde à peine quelques délaſſements. *Un Trône*, dit le Chou-king, *eſt le ſiége des embarras & des difficultés.*

C'eſt en conſidération de ces Loix, contenues dans cet Ouvrage, que les Chinois étoient anciennement les arbitres des différends qui arrivoient chez leurs voiſins, & qu'en général ils ont été admirés de toutes les Nations qui les ont connus. Euſebe, dans ſa Préparation Evangélique (1), dit, d'après Bardeſſanes, *que chez les Seres il y a des Loix qui défendent le meurtre, le libertinage, le vol, & le culte des Idoles; c'eſt pourquoi*, ajoûte-t-il, *dans ce vaſte pays, on ne voit point de temples, de femmes débauchées, d'adulteres, de voleurs, ni d'homicides: l'étoile de Mars ne leur a point impoſé la dure néceſſité de tuer les hommes, & celle de Venus ne leur a point inſpiré de prendre la femme d'autrui, quoique ces deux étoiles parcourent tous les jours leur ciel, & quoiqu'il naiſſe tous les jours & à toute heure des Seres.* Cet éloge eſt certainement exagéré, comme nous exagérons actuellement ceux que nous donnons aux Chinois, les mêmes que les Seres; mais il prouve toujours que la vertu a été depuis long-tems en honneur chez ces Peuples. Pline (2), en parlant d'eux, les qualifie de peuples doux, *Seres mites quidem*; mais il les blâme à cauſe de l'averſion qu'ils ont pour les Etrangers qui commercent avec eux; *ſed & ipſis feris perſimiles, cum commercia*

(1) Livre 6, Chap. 10. p. 274.
(2) Lib. 6. n°. 20, de l'Edit du P. Hardouin.

ſpectant, parceque, comme dit Martianus, cité par le P. Hardouin, *appoſitione mercium ſine colloquio gaudent implere contractum ;* c'eſt avec peine qu'ils ſe communiquent avec les Nations qui ſe rendent dans leurs ports. Tel eſt encore le caractere des Chinois ; & le Chou-king, ſans défendre le commerce, inſiſte beaucoup ſur ce que l'on ne doit pas rechercher les choſes rares & précieuſes qui viennent des Etrangers. *Il n'y a que les Sages*, dit-il, *que l'on doive s'empreſſer de recevoir.*

Quoiqu'en fait de morale le Chou-king ne nous apprenne rien de nouveau, on ne ſera pas fâché cependant de connoître quelles étoient les mœurs, les uſages, la maniere de penſer & de s'exprimer de ces Peuples il y a trois mille ans, quels ſont les fondements d'un édifice ſi ſolidement établi, je veux dire d'un Empire qui ſubſiſte depuis ſi long-tems, & aux Loix duquel les Vainqueurs eux-mêmes ont été obligés de ſe ſoumettre. On peut voir dans le Poëme (1) compoſé par l'Empereur Kien-long, qui occupe actuellement le Trône de la Chine, que le Chou-king eſt encore la baſe du Gouvernement Chinois ; l'Empereur en a tiré pluſieurs belles maximes : d'ailleurs, ce livre renferme ce que l'on ſait de l'ancienne Hiſtoire de la Nation.

Si le Chou-king étoit moins ancien, on ſeroit tenté de croire que toutes ſes maximes ſont puiſées dans les écrits des Stoïciens, elles en ont toute l'empreinte ; mais

(1) Ce Poëme, intitulé *Eloge de Moukden*, eſt imprimé chez le même Libraire qui a imprimé ce volume.

Confucius eſt mort avant que les Fondateurs de cette Secte euſſent paru, & ce Philoſophe Chinois n'eſt que le compilateur & le reviſeur de ce livre, dont les différentes parties exiſtoient avant lui, c'eſt-à-dire, l'an 550 avant J. C. Le Chou-king eſt donc un des plus anciens livres que nous ayons. S'il faut en croire les Chinois, il s'y trouve des parties qui ſeroient encore plus anciennes, puiſqu'ils penſent que les Chapitres qui contiennent ce que l'on rapporte d'Yao & de Chun ont été compoſés par des Hiſtoriens qui vivoient du tems même de ces Princes : or Yao, le plus ancien, régnoit, ſuivant la chronologie ordinaire des Chinois, vers l'an 2357 avant J. C. Les Chinois, qui n'ont aucune connoiſſance de l'Hiſtoire des autres Nations, ne forment aucun doute ſur ce qui eſt rapporté dans ces Chapitres; quant à nous, il faudroit être bien crédule pour admettre que tous ces faits ont été écrits, & même ſont arrivés dans des tems ſi reculés & dans un pays ſi éloigné. Ces premiers Chapitres ſeroient les plus anciens écrits qui fuſſent au monde; mais quand on les examine avec attention, on y remarque des détails qui font naître de violents ſoupçons ſur l'ancien état de l'Empire Chinois. Cet Empire, pendant le regne des deux premieres Dynaſties, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 1122 avant J. C., paroît, pour ainſi dire, être renfermé dans un territoire médiocrement étendu, je dirois volontiers dans un ſeul canton, que l'on quittoit lorſque la néceſſité des vivres obligeoit à en aller chercher ailleurs. A l'époque dont je viens de parler, Vouvang, fondateur de la troiſieme Dynaſtie, arrive de l'occident avec trois mille hommes, dont une partie étoient

des Barbares voiſins de la Chine, il s'empare de l'Empire, & renferme dans une ville tous les anciens ſujets de l'Empereur détrôné ; il leur donne de nouvelles loix, les fait inſtruire, & parvient inſenſiblement à changer toute la Nation : voilà ce que l'on apprend dans le Chou-king. Tcheou-kong, frere du conquérant, poliça la Nation, & fut le véritable Légiſlateur des Chinois. Les Loix & le Gouvernement prennent alors une nouvelle forme, les cérémonies religieuſes ſont mieux réglées ; on commence à s'appliquer à la Philoſophie. Un Chapitre entier du Chou-king renferme les idées que l'on avoit alors de cette Science. Ce Chapitre a quelque rapport avec le traité d'Ocellus Lucanus, mais il eſt plus imparfait, parcequ'il eſt plus ancien. L'Empire Chinois étoit encore peu conſidérable.

Pendant le regne de la Dynaſtie des Tcheou, qui commença, comme je l'ai dit, vers l'an 1122 avant J. C., il ſurvint des troubles conſidérables dans l'Empire, qui firent négliger les établiſſements du Philoſophe Tcheou-kong. Les monuments hiſtoriques furent abandonnés juſqu'au tems que Confucius les raſſembla en un ſeul corps avec des Mémoires concernant l'établiſſement de la troſieme Dynaſtie, & principalement ce qui a rapport à la légiſlation que Confucius ne fit par-là que renouveller ; encore n'a-t-on pas tous les Chapitres qui exiſtoient anciennement. On remarque, en liſant le Chou-king, une différence aſſez conſidérable entre les trois premieres parties & la quatrieme ; dans celle-ci on voit des hommes qui ont plus réfléchi & qui ſont plus inſtruits que ne l'étoient leurs prédéceſſeurs ; mais ces derniers,

derniers, guidés par les ſeules lumieres de la raiſon ſimple & naturelle, n'en étoient pas moins ſages.

D'après tout ce que j'ai dit du Chou-king, on croira peut-être que cet Ouvrage n'eſt qu'un traité de morale & de politique; nous devons le regarder encore comme l'unique monument de l'ancienne Hiſtoire de la Chine: toutes les inſtructions qui s'y trouvent n'y ſont rapportées qu'à l'occaſion des événements. Tantôt c'eſt un Prince qui établit un Vaſſal ou un Miniſtre, & qui, à cette occaſion, lui enſeigne de quelle maniere il doit ſe comporter dans ſa nouvelle place; tantôt c'eſt un Miniſtre qui inſtruit ſon Maître encore jeune; quelquefois c'eſt un événement qui détermine l'Empereur ou plutôt le Roi, car alors les Souverains de la Chine ne portoient que ce titre, à communiquer ſes réflexions & à publier ſes ordres. Dans un Chapitre on voit la forme du Gouvernement & le nombre des Magiſtrats, dans un autre les expéditions militaires; en un mot, c'eſt un livre hiſtorique dans lequel les différents événements font naître l'occaſion de donner des préceptes & des inſtructions au Souverain, aux Grands, aux Miniſtres & aux Peuples. Il ſembleroit que le Chou-king ne contiendroit que l'Hiſtoire des tems héroïques de la Chine; mais, ils ſont bien différents de ces mêmes tems chez les Grecs; les Héros de ceux-ci étoient des eſpeces de brigands qui étoient le fleau des pays par leſquels ils paſſoient, une bravoure féroce étoit leur caractere; ceux de la Chine au contraire ne ſont occupés qu'à faire le bonheur des hommes, à ſe perfectionner dans la pratique de la vertu, à établir des loix ſages, pleines d'humanité & de douceur.

J'ai dit qu'il y a peu d'ordre dans ce livre, & que l'on n'y parle que d'un petit nombre de Princes. Il ne contient en effet que très imparfaitement l'ancienne Hiſtoire de la Chine ; il n'y eſt fait mention que de vingt Empereurs, qui ne ſe ſuccedent pas immédiatement, & quelques-uns de ceux-là même n'y ſont qu'indiqués. On commence par Yao & par Chun, enſuite on vient à la premiere Dynaſtie nommée Hia : on ne fait mention que de cinq de ſes Empereurs, les douze autres ſont omis ; pour la ſeconde Dynaſtie, de vingt-huit Empereurs, on ne parle que de huit : enfin pour la troiſieme, juſqu'au regne de Ping-vang, 770 ans avant J. C., il n'eſt queſtion que de ſix Empereurs, & on garde le ſilence ſur les huit autres ; du reſte on n'y fixe aucune époque ni aucune date, & en général on n'y marque point la durée des regnes, ſi l'on en excepte ceux de quatre ou cinq Princes. Le cycle chinois n'y eſt employé que pour déſigner les jours & non les années, comme les Hiſtoriens poſtérieurs ont fait.

Tel eſt l'état du Chou-king ; mais pour donner une idée plus exacte de l'ancienne Hiſtoire de la Chine, j'ai rapporté, entre les différents Chapitres de ce livre ancien, 1°. l'Hiſtoire des Princes même dont le Chou-king fait mention, parcequ'elle n'y eſt pas complette, & que tous les événements, ſuppoſés connus, n'y ſont pas indiqués. 2°. Celle des Princes qui y ſont entierement omis ; c'eſt pourquoi, entre les différents Chapitres du Chou-king, j'ai joint un article que j'intitule *Addition au Chou-king* : ainſi on pourra lire ce livre ſeul & tel qu'il nous a été conſervé, & ceux qui voudront joindre

à cette lecture celle des *Additions*, auront une idée beaucoup plus exacte de ce qui nous reste de l'ancienne Hiſtoire Chinoiſe. J'ai tiré toutes ces additions d'un ancien livre Chinois intitulé *Tſou-chou*, compoſé avant l'incendie des livres, c'eſt-à-dire, vers l'an 297 avant J. C., & découvert environ l'an 285 de l'Ere Chrétienne. J'ai joint, mais en les diſtinguant, quelques remarques tirées d'un Ouvrage authentique, eſtimé univerſellement à la Chine, & qui porte le titre de *Kang-mo* : ces remarques ſerviront à faire connoître les variations & les incertitudes de la Chronologie Chinoiſe. J'ai mis en marge des Chapitres du Chou-king le commencement & la fin du regne de chaque Prince, ſuivant le calcul des deux Ouvrages que je viens de citer, en les rapportant à l'Ere Chrétienne. Enfin, aux notes que le P. Gaubil a faites ſur le texte, notes qui ſont en grand nombre, & toutes tirées des Commentateurs Chinois ; j'en ai ajoûté quelques-unes qui m'ont paru néceſſaires, & que j'ai diſtinguées par deux crochets. Mais pour ne pas trop les multiplier, j'ai renvoyé à la fin de l'ouvrage une ſuite de notes qui forment une eſpece d'eſſai ſur les Antiquités Chinoiſes ; je les ai tirées du Dictionnaire intitulé *Tching tſe-tong*, qui renferme beaucoup de traits hiſtoriques, & d'un autre livre qui a pour titre *Lo-king-tou*, c'eſt-à-dire, *recueil des figures qui ſe trouvent dans les King*. On y voit gravés tous les vaſes, les inſtruments & habits, les cartes, les détails des cérémonies dont il eſt parlé dans les King. Le P. Gaubil paroît n'avoir pas connu cet excellent Ouvrage, puiſqu'il dit quelquefois,

dans les notes, qu'il a été arrêté pour les noms de certains inſtruments : il ne s'agiſſoit que de conſulter cet Ouvrage, qui préſente à cet égard le ſentiment des Chinois ſur ces monuments anciens. C'eſt d'après ce livre que l'on a gravé les inſtruments dont il eſt fait mention dans le Chou-king ; j'ai choiſi les principaux, que j'ai diſtribués ſur quatre planches, pour les ajoûter à cette traduction, qui par-là devient plus conforme aux Editions Chinoiſes de ce livre, à la tête deſquelles on les trouve toujours, parceque ces figures ſont néceſſaires pour l'intelligence du texte.

Avant que d'achever ce qui concerne le Chou-king, je crois devoir dire un mot de ſon ſtyle, qui eſt appellé par les Chinois *Kou-ven*, c'eſt-à-dire, *ancienne compoſition*. Il ſurpaſſe en ſimplicité, en nobleſſe & en élévation, tout autre ſtyle : il conſiſte à dire beaucoup de choſes en peu de mots ; toutes les penſées y portent l'empreinte de maximes importantes : par-tout on y voit régner la vérité dans les idées & l'élégance dans l'expreſſion. Souvent chaque membre d'une phraſe eſt compoſé d'un même nombre de caracteres qui riment & jouent, pour ainſi dire, entr'eux. Par exemple, pour dire qu'il faut toujours être ſur ſes gardes, & que c'eſt dans le tems que l'on ne craint rien qu'on a plus ſujet de craindre, le Chou-king s'exprime ainſi en quatre mots *Fo goei*, *ge-goei*, que l'on peut rendre littéralement par ces mots *non timenti advenit timor*. On me permettra de citer encore un ſecond exemple ; après avoir dit que le Ciel ne change jamais de conduite à l'égard des hom-

mes, pour faire entendre que le bien ou le mal qui nous arrivent ne dépendent que de la maniere dont nous nous comportons, l'Auteur s'exprime ainſi :

Tço-chen, kiang-tchi-pe-tſiang,
Tço-po-chen, kiang-tchi-pe-yang;

c'eſt-à-dire, *celui qui fait le bien eſt comblé de biens, celui qui fait le mal eſt accablé de maux.*

Ce qui contribue beaucoup à rendre ce ſtyle ſerré & en même-tems très difficile à entendre, c'eſt qu'en Chinois il n'y a aucune marque de déclinaiſon, de conjugaiſon, de tems, de perſonnes, ni preſque point de particules ; en un mot, tout ce que nous avons imaginé pour rendre le langage plus clair, en eſt banni. Les deux dernieres phraſes que je viens de citer, rendues en françois littéralement, ſont *faire bien, arriver lui cent bonheurs, faire non bien, arriver lui cent malheurs* : telle eſt la maniere de s'exprimer des Chinois. L'abſence des formes grammaticales ſert à rendre ce ſtyle plus ſententieux ; de-là réſulte que, ce qui dans les autres Langues ne s'adreſſe qu'à une ſeule perſonne, devient, en Chinois, une propoſition générale & une maxime dite pour tout le monde. Au reſte, la forme de conſtruction que nous venons de voir, eſt la même que celle des Langues Orientales, & principalement de l'Arabe. J'ajoûte que les Hébreux, & actuellement les Arabes, ſont encore dans l'uſage de rimer leur proſe, ſoit à la fin des phraſes, ſoit aux différents membres de la même phraſe. On voit par le Chouking, & l'on ſait d'ailleurs, que chez tous les anciens Peuples, les inſtructions, & ce que l'on vouloit tranſ-

mettre à la poſtérité, étoit mis en muſique & chanté; c'eſt vraiſemblablement pour cette raiſon que cet ancien ſtyle ſe reſſent encore de cette eſpèce de poéſie proſaïque, rimée & à-peu-près meſurée. Les maximes & les préceptes n'en étoient que plus aiſés à retenir. Les Hebreux, les Arabes & les Chinois l'ont conſervée dans leur proſe. Nous appercevons de ces rimes dans la Geneſe, l'Alcoran en eſt rempli; elles ſont un monument de la plus haute antiquité qui s'eſt conſervé dans le ſtyle. L'Hiſtoire, deſtinée à inſtruire les hommes par les exemples des ſiécles paſſés, plutôt qu'à les amuſer, étoit écrite ainſi. L'Hiſtorien ne cherchoit pas à intéreſſer ſon Lecteur par des deſcriptions agréables, il ſe bornoit à rendre en peu de mots les événements, ou plutôt à les indiquer ſimplement; auſſi voyons-nous que les anciens écrits ſont peu étendus : cette brieveté eſt la marque de leur ancienneté. Confucius, né vers l'an 550 avant J. C., a écrit une Hiſtoire de ſon pays qui eſt admirée par tous les Chinois, & regardée comme un vrai modele; cependant cette Hiſtoire, écrite dans le ſtyle du Chou-king, ne paſſeroit chez nous que pour une ſimple table chronologique; c'eſt qu'à la Chine on a conſervé le goût & la maniere des anciens peuples de l'Orient, & que nous avons imité les Grecs & les Romains. Chez les Chinois, l'Hiſtoire contenoit les Loix de l'Empire, & la Morale; auſſi le Chou-king en recommande-t-il fréquemment la lecture. *Tout homme qui eſt en place*, dit-il, *doit être inſtruit de l'antiquité : avec cette connoiſſance il parle à propos, il ne ſe trompe pas dans ſes déciſions : des Magiſtrats qui ne ſont pas inſtruits ſont comme deux murailles qui ſe regardent.*

C'eſt une folie, ajoûte-t-il, de dire, comme les jeunes gens : *nos Ancêtres ne ſavoient rien.* L'Hiſtoire en Egypte étoit regardée ſous le même point de vue, & tous les jours le Souverain étoit obligé d'en entendre la lecture pour apprendre à gouverner.

Des Peuples qui ont eu une ſi grande idée de l'Hiſtoire, ont dû ne rien négliger pour la tranſmettre à la poſtérité. Les Chinois prétendent en effet que dès la plus haute antiquité, l'Empereur & les Princes tributaires avoient chacun leurs Hiſtoriens publics, ainſi la rédaction de l'Hiſtoire n'étoit pas abandonnée à toutes ſortes de perſonnes. Sous les deux premieres Dynaſties, c'eſt-à-dire, ſous celle de Hia, qui a commencé vers l'an 2207 avant J. C., & ſous celle de Chang, qui a fini vers l'an 1122 avant J. C., il y avoit à la Cour deux Hiſtoriens, l'un appellé l'Hiſtorien de la gauche (1), qui étoit chargé d'écrire les paroles des Princes, l'autre l'Hiſtorien de la droite (2), qui écrivoit leurs actions. Sous la Dynaſtie ſuivante on en ajoûta encore deux (3).

Comme la Chine étoit alors diviſée en pluſieurs petits Royaumes, tous les Souverains de ces Etats avoient ſuivi l'exemple de l'Empereur. Ces Hiſtoriens apportoient un ſoin extraordinaire pour ne rien mettre que de vrai dans leurs écrits; auſſi jouiſſoient-ils de la plus grande conſidération auprès des Empereurs. Ils faiſoient en leur préſence la lecture de ces anciennes Annales, afin que

(1) *Tſo-ſu* ou *Tſo-ſe*, ou *Tſo che.*
(2) *Yeou-ſu* ou *Yeou-ſe*; on prononce auſſi ce dernier mot *Che.*
(3) *Nouï-ſe* & *Vaï-ſe*, l'Hiſtorien de l'intérieur & celui de l'extérieur.

l'exemple des Princes vertueux ſervît à rectifier la conduite de celui qui régnoit. Pluſieurs de ces Hiſtoriens ont mieux aimé s'expoſer à la mort que de ne pas inſérer dans leurs Annales les défauts du Souverain. Le grand Hiſtorien étoit un des principaux Officiers de l'Empire ; il étoit autant conſidéré que le premier Miniſtre ; quelquefois il a été en même tems le Grand Prêtre de la Religion.

L'Hiſtoire étoit faite alors, moins pour donner la connoiſſance des tems & des regnes que pour inſtruire par des exemples ceux qui étoient à la tête du Gouvernement. « Quels hommes, dit un Philoſophe Chinois, » que nos anciens Rois ! leurs paroles étoient autant de » maximes propres à ſervir de loix à tout l'Univers, » leurs actions autant d'exemples propres à ſervir de mo- » dele à tous les ſiécles. Cependant tout ſages & tout » vertueux qu'étoient ces grands hommes, ils ſe dé- » fioient encore d'eux-mêmes, ils craignoient de ſe re- » lâcher & de s'oublier. Pour ſe tenir en haleine ou pour » être redreſſés en cas de beſoin, parmi les Officiers de » leur ſuite, ils en avoient dont l'emploi étoit de remar- » quer leurs paroles & leurs actions, d'en porter un ju- » gement équitable, & de les faire paſſer aux ſiécles » ſuivants. Telle étoit, dans la premiere inſtitution, la » fonction principale des Hiſtoriens : tenir un regître » des mois & des jours pour avertir à tems des céré- » monies, n'étoit que l'acceſſoire de cet emploi «.

Tous ces ſoins pris à la Chine pour écrire l'Hiſtoire, ſont preſque devenus inutiles. Les guerres civiles qui arriverent cinq à ſix cents avant J. C., ont d'abord fait négliger

négliger ces établiſſements ; on prétend qu'il n'y eut plus d'Hiſtoriens publics. Enſuite, l'an 213 avant J. C., l'Empereur Chi-hoang-ti ayant fait brûler les anciens monuments, il ne reſta plus que quelques livres & des fragments, qu'il eſt ſouvent difficile de concilier. Ce Prince, qui vouloit changer entierement la forme du Gouvernement Chinois, & ſe rendre abſolu dans l'Empire, crut que, pour abolir les loix & les anciens uſages, il falloit détruire les monuments hiſtoriques qui les renfermoient, d'autant plus que les Lettrés ne ceſſoient de blâmer ſa conduite en lui citant ces anciens monuments. Il ordonna donc que l'on brûlât le Chou-king, le Chi-king, & pluſieurs autres Traités d'Hiſtoire & de Morale, contraires au Gouvernement préſent, & il ne conſerva que les livres des Sciences & l'Hiſtoire de ſa Famille. Ses ordres furent exécutés avec la plus grande cruauté : on brûla, avec leurs livres, quatre à cinq cents Lettrés qui s'étoient retirés dans les montagnes, pour ſauver ces anciens monuments ; mais trente-ſept ans après cette perſécution, 176 avant J. C., l'Empereur Ven-ti fit rechercher les livres qui avoient pu échapper à cet incendie ; on découvrit principalement le Chou-king.

Après la découverte de ce livre & de quelques autres de l'Empire, on rétablit la Charge de Grand Hiſtorien, & Se-ma-tſien, qui en fut revêtu, raſſembla, vers l'an 97 avant J. C., tous ces fragments, qui ſe réduiſent à un petit nombre, & compoſa des Mémoires ſur l'ancienne Hiſtoire. Il forma un Syſtême de Chronologie ; dans la ſuite d'autres en propoſerent de contraires : ainſi les Chinois à cet égard ne ſont pas d'accord entr'eux.

Cet Ouvrage de Se-ma-tſien eſt la premiere Hiſtoire Chinoiſe complette qui exiſte à préſent. Dans la ſuite, & de ſiecle en ſiecle, on en a publié pour chaque Dynaſtie, qui, depuis cette époque, a gouverné l'Empire. Ce beau Recueil, qui eſt tout entier à la Bibliotheque du Roi, eſt connu ſous le nom des vingt-un Hiſtoriens: il eſt d'une étendue immenſe, & renferme l'Hiſtoire authentique de l'Empire, faite par des Hiſtoriens publics, ſeuls chargés ſucceſſivement de la compoſer. Voilà la premiere claſſe des Livres Hiſtoriques. Chacun de ces différents ouvrages eſt diviſé en pluſieurs livres, & contient l'Hiſtoire des Empereurs, des Impératrices, des Princes leurs enfants, celle des grands Officiers, Miniſtres ou Généraux d'Armée, celle des petits Royaumes voiſins ou tributaires, les liaiſons avec les Pays Etrangers, l'Hiſtoire de toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ſe ſont diſtinguées par leur ſcience & par leur mérite; l'Hiſtoire particuliere des Rebelles, les Obſervations Aſtronomiques, les phénomenes, & en général, l'Hiſtoire des Sciences & des Arts: les nouvelles inventions, les livres qui ont paru pendant le regne de la Dynaſtie, la Géographie de l'Empire, les Loix & ce qui a rapport à l'adminiſtration: en un mot, toutes les parties qui peuvent entrer dans l'Hiſtoire y ſont traitées, mais chacune ſéparément, ce qui met de la ſechereſſe dans chaque article; chaque ſujet y paroît avec ce qui lui eſt propre, & n'eſt point embelli par des détails étrangers; mais il ne faut point perdre de vue que tous ces détails ne commencent qu'environ deux ſiécles avant l'Ere Chrétienne, & que ce qui précede cette époque n'eſt pas également détaillé.

Après cette premiere classe d'Historiens authentiques, les Chinois placent les Chroniques. Parmi les anciens monuments échappés à l'incendie, on trouva une petite chronique intitulée *Tchun-tsieou*, faite par Confucius ; elle servit de modele pour en composer de semblables, mais plus étendues. D'abord ces chroniques ne contenoient que l'histoire de quelques Familles particulieres, dans la suite on en composa qui renfermerent celle de toute la Chine. Les plus considérables sont à la Bibliotheque du Roi.

Les anciens Chinois avoient un Ecrivain, qui, sous le titre d'*Historien de l'intérieur*, étoit obligé d'écrire ce qui se passoit, & même ce qui se disoit au-dedans du Palais. Cette Charge avoit été abolie pendant les guerres civiles ; mais depuis le rétablissement des Lettres, vers le premier siécle de l'Ere Chrétienne, comme on vouloit imiter en tout les Anciens, on fit revivre cette Charge, qui, obligeant de demeurer dans l'intérieur du Palais, fut donnée à une femme. Dans le septieme siécle de l'Ere Chrétienne, on publia beaucoup de ces Mémoires, qui étoient revus par des Ministres & par des Savants habiles.

Ces trois classes de livres renferment l'Histoire authentique de la Chine, ou celle qui a été composée par ordre du Gouvernement. Mais les Chinois ne se sont pas bornés à ces seuls ouvrages ; ils ont encore composé diverses Histoires de l'Empire, des Chroniques & des Mémoires, qui, n'étant pas revêtus de l'autorité publique, sont moins authentiques que les précédents, & par conséquent forment trois autres classes d'un ordre infé-

rieur. Elles renferment des livres très curieux pour l'Hiſtoire de la Chine, entr'autres d'anciens écrits compoſés avant l'incendie : tel eſt, par exemple, une petite chronique appellée *Tſou-chou*, qui eſt le ſeul monument ſuivi, mais très abrégé, que les Chinois aient ſur leur ancienne Hiſtoire. Des ſoupçons ſur ſon autorité n'ont pas permis qu'on le rangeât dans les premieres claſſes : il en eſt de même d'une petite hiſtoire des Tcheou ; elle a ſubi le même ſort parcequ'elle contredit le Chou-king.

Les Chinois prétendent qu'indépendamment du Chou-king, il exiſtoit anciennement un livre intitulé *San-fen*, qui renfermoit l'Hiſtoire des premiers tems de l'Empire, c'eſt-à-dire, celle de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti. Dans le premier ſiécle de l'Ere Chrétienne on découvrit, chez un particulier, un petit ouvrage qui porte ce titre, mais on n'oſa le regarder comme l'ancien San-fen. Cet Ouvrage, que nous avons à la Bibliotheque du Roi, ainſi que ceux que je viens de citer, renferme une hiſtoire très abrégée de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, précédée de celle de la création du monde. Fo-hi y eſt moins un Empereur de la Chine qu'un chef du genre humain ; ce fut lui qui apprit aux hommes à vivre en ſociété. A la tête de chacune des trois Parties du San-fen, on trouve un certain nombre de maximes concernant les devoirs des Souverains envers leurs ſujets. Cette morale, énoncée en peu de mots, eſt diſpoſée de maniere qu'elle ſe rapporte en même-tems aux 64 ſymboles de l'Y-king, & aux différentes parties phyſiques du monde ; ainſi la Phyſique & la Philoſophie numérique ſervent d'enveloppe à cette

morale, dont les maximes, combinées huit par huit, forment le nombre 64, qui eſt répété trois fois dans chaque partie ; ces maximes ſont par conſéquent au nombre de 192.

Les Chinois ne ſe ſont pas bornés à donner des Hiſtoires de leur Empire & de toutes les parties qui peuvent le concerner, ni même celle des pays voiſins ; comme dans les Hiſtoriens il ſe rencontre des difficultés qu'il eſt néceſſaire d'éclaircir, ils ont encore compoſé pluſieurs Ouvrages qu'ils renferment dans une ſeptieme claſſe ; ce ſont des obſervations ou des diſſertations critiques ſur le caractere des Hiſtoriens ou ſur quelques points particuliers, des notes, & des commentaires ſur diverſes parties de l'Hiſtoire.

Dans une huitieme claſſe ils rangent les collections des Réglements faits ſous les différentes Dynaſties, l'Hiſtoire du Gouvernement, les Monnoies, le Commerce, &c. La Bibliotheque du Roi poſſede un magnifique Ouvrage de cette eſpece, qui eſt un recueil d'anciennes piéces raſſemblées par ordre de l'Empereur Kang-hi. Il contient des Edits & des Déclarations des différents Empereurs, des Remontrances & des Mémoires faits par les Miniſtres pour la réforme du Gouvernement, des inſtructions des Empereurs à ces mêmes Miniſtres, des diſcours ſur les calamités publiques, ſur les moyens de ſoulager les Peuples, ſur l'art de régner, ſur la guerre, ſur les Lettres, &c. ; toutes ces piéces rangées par ordre chronologique, ſont accompagnées de notes & de réflexions. Rien ne peut égaler la beauté de cette édition ; les notes miſes par le premier Auteur de

cette collection, & celles qu'il a priſes dans les Ouvrages des Savans qui l'ont précédé, ſont imprimées en bleu, couleur affectée aux morts. Celles des Savans, qui, du tems de Kang-hi, donnerent l'édition dont il s'agit, ſont en rouge, couleur qui déſigne ceux qui ſont vivans, & enfin celles que cet Empereur y ajoûta de ſa propre main ſont en jaune, qui eſt la couleur de la Dynaſtie régnante.

La liſte & l'Hiſtoire de tous les Officiers publics; les collections d'Ordonnances ſur les peines décernées contre les criminels forment encore deux claſſes d'ouvrages. Les Loix émanées de l'Autorité Impériale ſont regardées comme actions des Empereurs, & ſont par conſéquent partie de l'Hiſtoire.

Les Chinois ſont riches en Ouvrages de Géographie; ils ont décrit avec la plus grande exactitude leur pays; mais ils ne ſavent point faire des cartes: celles qui ſe trouvent dans leurs Ouvrages ne préſentent qu'un amas de noms placés ſeulement au nord ou au ſud, à l'orient ou à l'occident d'un fleuve ou d'une montagne. Pour donner une idée des ouvrages de Géographie, *qu'il me ſoit permis* de préſenter ici l'analyſe de la deſcription de l'Empire, faite par ordre de l'Empereur Kang-hi. Ce grand ouvrage, en plus de 300 volumes, & qui eſt à la Bibliotheque du Roi, contient quinze parties, dont chacune renferme la deſcription d'une Province. Il eſt fait pour les principaux Officiers, afin que, lorſqu'ils paroiſſent devant l'Empereur, ils ſoient en état de répondre à toutes les queſtions que ce Prince pourroit leur faire; une réponſe peu exacte cauſeroit la perte de leurs places. On y trouve la Carte

Géographique de la Province entiere, le plan de toutes les villes du premier ordre, celui des bâtiments remarquables, comme Temples, Pont, Palais, &c.; quelques vues de montagnes & de cours de fleuves : l'état du Ciel relativement à la Province, les obſervations aſtronomiques, une ſuite exacte de tous les phénomenes, des débordements, des épidémies, des tremblements de terre, des famines, &c. : de-là on paſſe à la Géographie ancienne & moderne de l'Empire, en donnant toutes les différentes diviſions de la Province, ſuivant les différents ſiécles, les changements de noms. On fixe la ſituation de toutes les villes, relativement à celles du premier ordre dont elles dépendent, celle des montagnes, des rivieres, des lacs, des ponts, des gorges qui ſervent de paſſage. On fait connoître en quel tems les murs des villes ont été conſtruits ou rétablis : on parle de même de tous les bâtiments publics. On rapporte le dénombrement des troupes, celui des Peuples, les tributs & les productions de la Province, les minéraux, les végétaux & les animaux. On indique les hommes célebres qui en ſont ſortis, en commençant par les Empereurs & les Princes. On donne la liſte de tous les Officiers qui ont gouverné ſucceſſivement la Province. On termine cette deſcription par une hiſtoire abrégée des hommes & des femmes qui ſe ſont diſtingués dans les Arts & dans les Sciences. On commence, pour tous ces différents objets, à la fondation de l'Empire, & l'on finit au regne de Kang-hi, vers l'an 1600 de J. C. Les Dynaſties précédentes ont été également curieuſes de faire compoſer de ſemblables deſcriptions, mais moins étendues. La

Bibliotheque du Roi en poſſede encore une de la Dynaſtie qui régnoit avant celle-ci, de même que pluſieurs autres livres géographiques. Les 12, 13 & 14 claſſes de livres hiſtoriques contiennent les calendriers, les généalogies, la connoiſſance des Familles, les tables chronologiques & les Dictionnaires hiſtoriques.

Voilà toutes les différentes ſoudiviſions de la claſſe hiſtorique chez les Chinois, & l'on peut juger par-là qu'ils n'ont négligé aucune partie de l'Hiſtoire. Ils ont encore eu l'attention de conſerver dans de grands recueils tous les petits ouvrages qui pourroient ſe perdre: ils les font réimprimer ſous un même format. Il y a à la Bibliotheque du Roi deux de ces Recueils qui contiennent 195 ouvrages, tous anciens, ſur différents ſujets de Littérature. On y trouve des morceaux *rares*, que les Miſſionnaires eux-mêmes diſent n'avoir pu découvrir à la Chine, parcequ'ils ne feuilletent pas aſſez ces grands Recueils. Nous avons encore à la Bibliotheque du Roi les ouvrages les plus eſtimés à la Chine ſur l'Hiſtoire. Elle n'eſt pas moins riche dans les autres claſſes, c'eſt-à-dire, en éditions & en commentaires des King ou Livres ſacrés, en livres qui appartiennent à la claſſe de la Philoſophie & à celle des Mélanges. Les Chinois partagent tous leurs livres en quatre claſſes. La premiere eſt celle des Livres ſacrés, ſous laquelle ils comprennent tout ce qui a rapport à l'étude de la Langue; la ſeconde, celle des Hiſtoriens; la troiſieme, celle des Philoſophes, & la quatrieme, celle des Mélanges, comme Poéſie, Eloquence, &c.

On voit, par tout ce que je viens de dire, combien les Chinois

Chinois ont été attentifs à recueillir ce qui concerne leur Hiſtoire.

Quoique, ſous une domination étrangere, ils prennent encore les plus grandes précautions à cet égard, des Savants choiſis & à portée de connoître tout ce qui ſe paſſe dans le Gouvernement, écrivent, chacun ſéparément, ce qu'ils apprennent, & dépoſent ces manuſcrits dans un Bureau fermé, qui ne s'ouvre qu'après l'extinction de la Famille régnante. Alors on examine tous ces écrits, & on en compoſe l'Hiſtoire de la Dynaſtie. Il y a dans les Provinces de ſemblables Bureaux, qui ne ſont ouverts que tous les quarante ans, pour faire l'Hiſtoire de la Province. Mais ces ſoins & ces précautions, pour dire librement la vérité, ne mettent pas l'hiſtoire à l'abri de la corruption. Comme il eſt honorable pour les Familles d'être nommé dans ces Hiſtoires, l'argent & les préſents y font introduire des détails flatteurs & altérés : probablement à la Cour, les graces & les faveurs du Prince produiſent le même effet. Mais quelqu'inconvénient qui puiſſe ſe rencontrer dans ce bel établiſſement, il fait toujours l'éloge de la Nation chez laquelle il exiſte.

Tant de ſoins, & cette longue ſuite d'ouvrages hiſtoriques en ont impoſé & aux Miſſionnaires & aux Savants de l'Europe, qui ont donné les plus grands éloges à l'Hiſtoire de la Chine, & qui l'ont miſe au-deſſus des monuments de toutes les autres Nations. La plûpart ont cru que la Chronologie Chinoiſe méritoit une attention très particuliere, & qu'elle étoit préférable à tout ce que

nous avons en ce genre. D'autres Ecrivains ont été encore plus loin pour prolonger l'antiquité du monde.

Les Chinois, dit-on, ont pris des précautions singulieres pour tranſmettre à la poſtérité les faits de leurs Ancêtres, & dès le regne d'Yao, 2357 avant J. C., ils avoient des Hiſtoriens & de plus des Aſtronomes qui étoient chargés d'examiner tous les mouvements céleſtes. Un Empereur de la Chine 220 avant J. C., fit brûler tous les monuments hiſtoriques; mais peu de tems après on raſſembla avec ſoin ce qui avoit pu être épargné, & on parvint à former un corps de tous ces anciens monuments, qui, avec l'hiſtoire des ſiécles ſuivants, compoſent aujourd'hui les Annales Chinoiſes. Ces Annales remontent, ajoûte-t-on, ſans interruption, depuis le tems préſent juſqu'au regne d'Yao, & elles nous préſentent une liſte non interrompue d'Empereurs. Les Chinois ſont ſi perſuadés de l'exiſtence d'Yao vers l'an 2357, dit le P. du Halde, qu'on s'expoſeroit à de grandes peines, ſi l'on oſoit ſoutenir le contraire. Cette chronologie, continue-t-il, & c'eſt le ſentiment de tous les Miſſionnaires, & celui de pluſieurs autres Savants, mérite en effet qu'on y ajoûte foi.

1°. Parcequ'elle eſt fort ſuivie & bien circonſtanciée.

2°. Parcequ'elle n'a pas l'air de fable comme celle de pluſieurs autres Peuples.

3°. Parcequ'elle eſt appuyée ſur pluſieurs Obſervations Aſtronomiques, qui ſe trouvent conformes au calcul des plus ſavants Aſtronomes de ces derniers tems.

4°. Parceque toutes les parties de cette ancienne Hiſtoire ont été écrites par des Auteurs contemporains.

J'omets ici pluſieurs autres raiſons moins importantes, alléguées par le P. du Halde & par ceux qui ont écrit en faveur des Annales Chinoiſes. Cet éloge eſt vrai dans le général, & abſolument faux relativement à certains tems. Que nous importe que les Chinois aient pris tant de ſoin pour écrire leur ancienne Hiſtoire, s'il n'en reſte que des fragments, dont la liaiſon ſouffre les plus grandes difficultés, & qu'ils aient été Aſtronomes, s'ils n'ont point conſervé d'obſervations, ou ſi ces obſervations ne peuvent être ſoumiſes au calcul!

Examinons d'abord l'étendue des Annales par proportion dans toutes leurs parties: cette eſpece de procédé, ſuſceptible d'être ſaiſi par tout le monde, peut faire quelqu'impreſſion. En effet, l'immenſe Recueil des vingt-un Hiſtoriens dont j'ai parlé plus haut, Recueil qui peut contenir environ cinq cents volumes, quatorze petits renferment tous les Mémoires hiſtoriques depuis Yao juſques vers l'an 200 avant J. C.; le reſte appartient aux tems poſtérieurs: de ces quatorze, ſept ne contiennent que de ſimples tables généalogiques. Mais établiſſons ce parallele ſur un abrégé univerſellement eſtimé à la Chine, dans lequel on a employé ces Mémoires, & dans lequel par conſéquent il n'y a pas de répétitions comme dans l'Ouvrage dont je viens de parler. Cet abrégé, intitulé Tong-kien-kang mo, eſt en cinquante-ſix volumes (1). La moitié du ſecond, c'eſt-à-dire, 75

(1) Suivant l'édition que je poſſede; & en cent, ſuivant celles qui ſont

pages, & le troiſieme volume entier, qui eſt de 111 pages, remplies d'une multitude de notes pour éclaircir le texte, & qui ſont plus étendues que ce texte, nous offrent l'Hiſtoire depuis le regne d'Yao juſqu'au commencement de la troiſieme Dynaſtie, c'eſt-à-dire, toute celle de la premiere, qui a duré 440 ans, & celle de la ſeconde, qui a ſubſiſté pendant 646 ans : ajoûtons à cela 150 ans pour la durée des regnes d'Yao & de Chun. Telle eſt l'étendue de l'Hiſtoire de la Chine pendant environ les 1236 premieres années. Celle de la troiſieme & de la quatrieme Dynaſtie, juſqu'à l'an 207 avant J. C., eſt plus étendue, ou plutôt devient plus étendue à meſure qu'elle s'éloigne des tems anciens : elle eſt renfermée dans neuf volumes. Les quarante-quatre autres contiennent toute l'Hiſtoire, depuis l'an 207 avant J. C. juſques vers l'an 1368 de l'Ere Chrétienne. Une ſi grande diſproportion entre ces différentes parties prouve évidemment que la premiere, qui renferme douze ſiécles, & qui eſt la principale par rapport à la Chronologie ancienne, ne doit préſenter que très peu de détails. Ce n'eſt cependant que ſur cette premiere partie que ceux qui ſont entêtés des Antiquités Chinoiſes peuvent inſiſter : ajoûtons encore que dans cette partie l'on trouve beaucoup de longs diſcours moraux qui ne peuvent ſervir ni pour la chronologie ni pour les faits, & qui ſont tous tirés du Chou-king.

Tel eſt l'état des Annales Chinoiſes pour les tems an-

à la Bibliotheque du Roi. Cette différence ne vient que du caractere plus petit dans la premiere.

ciens. On pourroit cependant s'en former une idée favorable, en ſuppoſant que, malgré la ſtérilité des détails, elles conſervent une ſuite exacte de regnes, de générations & d'obſervations aſtronomiques, que par conſéquent elles peuvent nous faire connoître le véritable intervalle du tems qui s'eſt écoulé depuis la fondation de l'Empire juſqu'à préſent. Entrons donc dans un examen particulier à cet égard, en commençant par les Obſervations Aſtronomiques.

Nous avons vu plus haut que l'on a beaucoup vanté cet accord de l'Aſtronomie avec l'Hiſtoire. En effet, dès le tems d'Yao, les Chinois, s'il faut les en croire, ſe ſont occupés ſingulierement de l'Aſtronomie, & l'on eſt tenté d'admettre, d'après ce qu'ils diſent, qu'ils doivent avoir conſervé une longue ſuite d'obſervations qui conſtatent le regne de chaque Prince. Cependant il ne reſte pour les douze premiers ſiécles de leur Hiſtoire, qu'une ſeule éclipſe de ſoleil, énoncée d'une maniere très obſcure, dans le paſſage du Chou-king, où elle eſt rapportée (1).

On peut conſulter ce que M. Freret & d'autres ont dit ſur cette éclipſe. Il réſulte de-là que les Aſtronomes Chinois poſtérieurs, qui ont voulu la calculer, ne s'accordent pas entr'eux, parceque le Chou-king ne marque ni l'année du regne de l'Empereur Tchong-kang dans laquelle elle arriva, ni le jour du cycle; d'où l'on doit conclure que cette éclipſe ne peut être regardée comme l'époque fondamentale de la Chronologie Chinoiſe. C'eſt donc un abus de prétendre que l'ancienne Hiſtoire

(1) Voyez le Chou-king, pag. 67.

Chinoiſe eſt accompagnée d'obſervations d'éclipſes, puiſque celle-ci eſt la ſeule qui ſoit rapportée dans les douze premiers ſiécles, & qu'elle ne peut être calculée que par hypotheſe. Le P. Gaubil ſuppoſant qu'elle pouvoit être arrivée la ſixieme année du regne de Tchong-kang, l'a fixée à l'an 2154 avant J. C. M. Freret, d'après la même ſuppoſition, & conformément au calcul de M. Caſſini, la met à l'an 2007. Avec une pareille incertitude, peut-on propoſer cette éclipſe pour fixer la Chronologie.

Indépendamment de cette éclipſe, le Chou-king rapporte encore l'obſervation des ſolſtices du tems d'Yao, mais avec tant d'obſcurité & avec ſi peu de détails que les Aſtronomes ne peuvent s'accorder pour leurs calculs. Il faut toujours partir d'après des hypotheſes haſardées & incertaines.

Dans le ſecond eſpace de tems, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de la troiſieme Dynaſtie, 1122 ans avant J. C. juſqu'à l'an 722, ce qui comprend encore 400 ans, on parle ſous le regne de Vou-vang, vers l'an 1104, d'une autre obſervation de ſolſtice; c'eſt, dit M. Freret, la premiere de cette eſpece qui ait quelque certitude. De-là juſqu'à l'an 776, on ne trouve qu'une ſeule éclipſe arrivée cette année ſous le regne d'Yeou-vang. Voilà toutes les Obſervations Aſtronomiques des ſeize premiers ſiécles de l'Hiſtoire Chinoiſe. Celles du premier intervalle, qui eſt de 1200 ans, n'ont aucune certitude, & ne peuvent ſervir pour fixer la chronologie; celles du ſecond ne ſont pas aſſez anciennes, relativement à la haute antiquité que l'on veut attribuer

aux Chinois, puiſqu'elles ſont poſtérieures aux douze premiers ſiécles de leur Hiſtoire.

Cette imperfection de l'Hiſtoire Chinoiſe n'eſt réparée que vers l'an 722 avant J. C. Dans l'ouvrage intitulé Tchun-tſieou, compoſé par Confucius, on voit les éclipſes marquées avec exactitude & d'une maniere propre à confirmer l'Hiſtoire. Depuis cette époque juſqu'à l'an 480 avant J.C. Confucius en a rapporté trente-ſix, dont trente-une ſont parfaitement conformes au calcul aſtronomique.

Il eſt bien ſingulier que les Chinois, dont on vante ſi fort les connoiſſances dans l'Aſtronomie, n'aient pas conſervé une plus longue liſte d'éclipſes, qu'ils n'en aient indiqué que deux pendant l'eſpace de quinze cents ans, & que les obſervations ſuivies ne commencent qu'en 722. avant J.C. Il eſt encore plus ſingulier que cette époque d'obſervations ſuivies & certaines concoure avec l'Ere de Nabonaſſar, de laquelle les Aſtronomes Grecs partoient pour le calcul de leurs obſervations. Cette époque étoit fixée au premier jour d'une année Egyptienne qui avoit commencé le 26 Février de l'année 747 avant J. C., à midi ſous le méridien de Babylone, elle eſt antérieure d'une vingtaine d'années à l'époque du Tchun-tſieou. Par quel haſard a-t-on commencé alors à la Chine à marquer les éclipſes dans l'Hiſtoire Chinoiſe ? La premiere des éclipſes, indiquée dans le Tchun-tſieou, eſt du 22 Février de l'an 720. Il y a beaucoup d'apparence que Confucius Auteur de cet Ouvrage, & qui eſt né en 550 avant J. C., avoit eu connoiſſance des opérations aſtronomiques faites à Babylone, & que ces opérations ont

ſervi alors à augmenter les progrès de l'Aſtronomie à la Chine, comme elles ont fait dans la Grece. Si les Chinois avoient été plus habiles auparavant, ils auroient conſervé un plus grand nombre d'obſervations anciennes, & ces obſervations auroient été rapportées avec toutes les circonſtances néceſſaires pour les vérifier. Il y a beaucoup d'apparence que les Chinois, pour ce qui concerne leur Aſtronomie & leurs anciens Aſtronomes, ont copié & inſéré dans leur Hiſtoire, ce que l'on a dit des Aſtronomes Chaldéens & Egyptiens. Par exemple, Simplicius nous apprend, d'après Porphyre, que dans le ſéjour qu'Alexandre fit à Babylone, l'an 331 avant J. C., Calliſthene découvrit de très anciennes obſervations aſtronomiques, parmi leſquelles il y en avoit de 1903 ans d'ancienneté, ce qui remonte à l'an 2234 avant J. C. Or, ſuivant pluſieurs Chronologiſtes Chinois, Yao, qui établit, dit-on, à la Chine des Aſtronomes pour obſerver les mouvements céleſtes, & ſous le regne duquel on fit l'obſervation des ſolſtices, régnoit en 2227 avant J. C.; ce qui ne differe que de ſix à ſept ans de l'époque donnée par Calliſthene. De plus, ſuivant Ariſtote, les Egyptiens avoient de très anciennes obſervations aſtronomiques: il parle d'une conjonction des planetes entr'elles avec les étoiles fixes, qui étoit de la plus haute antiquité. De même, chez les Chinois, il eſt fait mention d'une conjonction abſolument ſemblable qui arriva ſous le regne de Tchuen-hio, c'eſt-à-dire, dans les tems incertains & dont on n'a que des connoiſſances très confuſes. Les Chinois auroient-ils eu communication de toutes ces obſervations, & ſe les ſeroient-

ils

ils appropriées dans leur Hiſtoire ? Je ne décide rien ſur ce ſujet ; mais le rapport de l'époque des Obſervations Chaldéennes, indiquées par Calliſthene, avec celles des Chinois, mérite quelqu'attention.

Quittons maintenant les Obſervations Aſtronomiques, ſur leſquelles on voit qu'il ne faut pas trop compter, & jettons un coup d'œil ſur les regnes des premiers Empereurs de la Chine pendant les douze premiers ſiécles ; on ſera ſurpris de n'y trouver que de l'incertitude : l'hiſtoire n'eſt qu'une ſimple table chronologique preſque entierement deſtituée de détails.

Je ne dirai rien ici des regnes de Fo-hi, de Chinnong & de Hoang-ti, dont l'Hiſtoire n'eſt remplie que de fables : les Chinois n'ont conſervé que les noms de ces Princes, dont les regnes tiennent encore des tems mythologiques. Suivant les uns, Fo-hi auroit commencé à régner vers l'an 2952, ou ſuivant d'autres, l'an 3300 avant J. C. ; mais aucun Ouvrage authentique ne peut conſtater ces époques, qui ne ſont déterminées qu'au haſard & par des Ecrivains aſſez modernes ; & l'Hiſtoire de ce Prince, ainſi que celle de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Yao, n'a été écrite qu'après l'Ere Chrétienne. Tout ce que l'on pourroit conclure en rigueur, c'eſt que ces Princes ont exiſté, mais que leur Hiſtoire n'eſt formée que d'après les fables inventées par les Bonzes.

Quant à ce qui précede Fo-hi, c'eſt le ſiécle des Eſprits ou celui des Eléments perſonnifiés ; c'eſt ce que reconnoîtront aiſément ceux qui liront avec attention les fables que l'on débite ſur ces prétendus anciens Rois.

Les Lettrés Chinois rejettent tous ces tems mythologiques : devons-nous être plus crédules qu'eux ?

Ils ne doutent point de l'exiſtence des regnes d'Yao & de Chun, & l'Hiſtoire peut avoir alors quelque certitude, mais ils ne ſont point d'accord ſur les époques, ce qui eſt ici le principal objet pour déterminer le tems de la fondation de l'Empire. Se-ma-tſien, le pere de l'Hiſtoire Chinoiſe, ne donne rien de précis ſur l'époque d'Yao ; il réſulte ſeulement de ſon calcul, que ce Prince régnoit environ 2000 ans avant J. C. Pan-kou, preſque contemporain de Se-ma-tſien, d'après les hypotheſes d'un Aſtronome, mettoit Yao en 2303, & il parle de Chronologiſtes qui le plaçoient en 2132 ; d'autres le mettent en 2200 & en 2300. L'an 976 après J. C. on tenta encore de fixer l'époque d'Yao, & d'après une inſcription du troiſieme ſiecle de l'Ere Chrétienne, on la détermina à l'an 2326. Quelques Chronologiſtes dans le même tems la mirent à l'an 2411. Le Tribunal des Mathématiques ſe décida pour l'an 2330 ou 2331. Il y a encore pluſieurs autres opinions, qui ne different entr'elles que de peu d'années ; mais on voit qu'il y a plus de 300 ans de différence entre ces diverſes opinions, & que ces dates ne ſont données que par voie de raiſonnement, ou d'une maniere conjecturale, & non ſur des témoignages poſitifs.

L'Hiſtoire des deux Dynaſties ſuivantes, celle de Hia & celle de Chang, n'eſt pas plus certaine : elle varie pour la durée de chaque regne, & tel Prince qu'un Hiſtorien fait régner dix-huit ans, regne, ſuivant un autre

Hiſtorien, cinquante-un ans. La durée totale de la Dynaſtie de Hia, ſuivant les uns, eſt de 471 ans, ſuivant d'autres, de 482 ou de 440 ans. Celle de la ſeconde Dynaſtie nommée Chang eſt ou de 496 ou de 600, ou de 645, ce qui fait une différence conſidérable. Les Chronologiſtes Chinois ſe partagent entre ces opinions, ou en propoſent de nouvelles.

A cette incertitude de la Chronologie, joignons la ſtérilité dans les détails hiſtoriques. Peut-on, d'après une Hiſtoire auſſi incertaine pour la chronologie, & auſſi dépourvue de détails, donner une idée juſte & préciſe, comme on veut le faire croire, des tems qui ſe ſont écoulés depuis la fondation de l'Empire juſqu'à J. C., ou juſqu'aux tems connus, & ſur leſquels les Chronologiſtes ſont d'accord.

Les règnes d'Yao, de Chun & d'Yu doivent l'étendue des détails qu'ils paroiſſent préſenter au premier coup d'œil, à de longs diſcours moraux qui ſont tirés du Chou-king, au récit de quelques Sacrifices que les Empereurs alloient faire ſur les montagnes, & à pluſieurs autres circonſtances qui annoncent un bon Gouvernement, & qui ne ſont communément qu'indiquées. Les autres Empereurs puniſſent quelques Rebelles, ou reçoivent les ſoumiſſions de quelques Princes tributaires, ce qui n'eſt toujours marqué qu'en peu de mots, & l'on ne trouve que deux ou trois événements de cette eſpece ſous chaque regne, encore n'eſt-on pas ſouvent inſtruit quels ſont les perſonnages, ni quel eſt leur pays : tout y eſt indiqué d'une maniere vague : on ne ſait même rien de pluſieurs Empereurs, & l'on ſe contente de rapporter

leurs noms. L'Hiſtoire de la ſeconde Dynaſtie n'eſt pas mieux traitée, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt auſſi ſtérile. On voit que pendant ces deux Dynaſties il y avoit de petits Souverains en différentes Provinces ; mais quelquefois même ils ne ſont pas nommés.

Les deſcendances généalogiques qui ont rapport à ces deux Dynaſties, ne ſont ni plus claires ni plus certaines. Il y a des contradictions manifeſtes & des difficultés conſidérables que les Chinois apperçoivent, qu'ils examinent & qu'ils diſcutent. Par exemple, les fondateurs des trois premieres Dynaſties deſcendent du même Prince ; par les tables généalogiques, le fondateur de la troiſieme n'eſt pas plus éloigné du Chef commun que le fondateur de la ſeconde, ils ſe trouvent l'un & l'autre contemporains, pendant que celui de la troiſieme devroit être à ſeize générations plus bas. Quand on examine toutes ces généalogies, on voit que ces Annales ne ſont pas auſſi certaines qu'on voudroit nous le perſuader, & les Chinois riroient de l'intérêt aveugle que nous voulons prendre à l'authenticité de leur Hiſtoire.

La deſcription de la Chine, rapportée dans le Chouking, ſouffre les plus grandes difficultés pour le tems où l'on ſuppoſe qu'elle a été faite, c'eſt-à-dire, pour le tems d'Yao. La nature des tributs que l'on tiroit des Provinces, eſt difficile à admettre, & il y a des détails ſur les lieux qui paroiſſent impliquer contradiction.

Ce n'eſt donc qu'à la troiſieme Dynaſtie que l'Hiſtoire de la Chine change de face, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt plus détaillée. Il y a cependant encore des regnes dont la durée n'eſt pas certaine, & des ſynchroniſmes qui ne

peuvent ſe concilier. Ce n'eſt préciſément qu'à la ſeconde branche de cette Dynaſtie, vers le regne de Ping-vang où finit le Chou-king, que les Chinois ſont d'accord entr'eux : cette époque tombe à l'an 720. ou 722 avant J. C., année à laquelle Confucius commence ſes Annales intitulées Tchun-tſieou. Se-ma-tſien ne croyoit pouvoir remonter avec certitude que juſqu'à l'an 841, & Lieou-chou à l'an 827 avant J. C.

La troiſieme Dynaſtie nommée Tcheou, commença vers l'an 1122 avant J. C. L'Empire fut alors partagé en différents petits Royaumes, dont quelques-uns s'étendoient un peu au-delà du Kiang, & ce n'eſt que depuis l'Ere Chrétienne, que, la Chine s'étant accrue vers le midi & l'occident, on a formé les quinze Provinces que nous connoiſſons. La liſte de tous les petits Rois dont je viens de parler, depuis l'an 1122 juſques vers l'an 800 avant J. C., eſt communément deſtituée de faits & de dates chronologiques, dans quelques-unes les noms des Princes ne ſont pas même indiqués ; ainſi l'obſcurité regne encore ſur les premiers ſiecles de la Dynaſtie des Tcheou.

Parmi toutes ces petites Principautés, il y en avoit une qui étoit appellée Tſin ; c'eſt de cette Dynaſtie que deſcend l'Empereur qui fit brûler dans la ſuite tous les livres hiſtoriques. On prétend qu'il en excepta l'hiſtoire de ſa famille & pluſieurs ouvrages qui concernoient les Arts & les Sciences. Cette exception n'a pas rendu les Chinois plus riches en monumens : il ne leur reſte aucun de ces anciens livres, & l'Hiſtoire de cette premiere branche de la Dynaſtie des Tſin n'eſt ni plus étendue ni

plus certaine que celle des autres Dynaſties. Elle ne remonte pas au-delà de l'an 800 avant J. C. pour les dates chronologiques.

Rien n'eſt moins favorable encore à la haute idée que l'on a conçue de l'ancienne Hiſtoire de la Chine, qu'un examen de la maniere dont cette hiſtoire a été reſtituée. Chi-hoang-ti, qui mourut l'an 210 avant J. C., eſt celui qui a fait brûler tous les monumens hiſtoriques. En effet, ſous la Dynaſtie ſuivante, l'Hiſtoire étoit dans le plus grand déſordre. Vers l'an 176 avant J. C. Se-ma-tſien eut ordre de raſſembler tous les Mémoires concernant l'Hiſtoire, qui étoient en très petit nombre & très imparfaits. C'eſt ce recueil qui forme l'Ouvrage intitulé Se-ki. On découvrit le Chou-king, comme je l'ai dit, & le Tchun-tſieou, ouvrage de Confucius, qui ne remonte qu'à l'an 722 avant J. C. On trouva encore, vers l'an 265 de J. C., une petite chronique, que l'on appella Tſou-chou : elle commence à Hoang-ti & finit avec la Dynaſtie des Tcheou, c'eſt-à-dire, à l'an 782 avant J. C. Ce n'eſt qu'une liſte des Empereurs, avec l'indication de quelques événements.

Ce détail nous apprend que ceux qui rétablirent l'Hiſtoire Chinoiſe dans le ſiécle qui précede l'Ere Chrétienne, étoient bien éloignés des tems dont ils recherchoient les monuments, & que n'ayant qu'un très petit nombre de Mémoires, ils furent ſouvent expoſés à ne donner que des conjectures : de-là cette diverſité de ſentiments ſur la durée des regnes, & cette incertitude ſur l'époque préciſe de la fondation de l'Empire ; de-là encore cette ſtérilité & cette ſéchereſſe dans les détails, d'où

il réſulte que cette Hiſtoire n'eſt ni ſuivie ni bien circonſtanciée, comme on l'a avancé ; que pour les tems reculés, elle n'eſt point appuyée ſur des obſervations aſtronomiques, & enfin que toute cette partie n'eſt pas écrite par des Auteurs contemporains, puiſque ce n'eſt que bien des ſiécles après, que l'on a commencé à raſſembler les connoiſſances que l'on pouvoit avoir de l'antiquité ; ainſi une Hiſtoire qui ſouffre tant de difficultés, ne peut avoir cette certitude qu'on lui attribue ; ne peut être préférée, pour les tems anciens, à celle des autres Nations qui ont écrit, ni ſervir pour donner aux Chinois une trop haute antiquité. Malgré ces défauts, ces Annales forment un corps précieux pour l'Hiſtoire ; mais il faut les lire avec circonſpection, les examiner en critique, comparer toutes leurs parties, & ſur-tout ne pas adopter aveuglement ni les fables que des Chinois crédules ont ajoûtées après coup, ni celles que leurs Critiques ont la bonne foi de rejetter.

Dans le deſſein de former un Ouvrage complet ſur les rapports que j'ai apperçus entre les Chinois & les Egyptiens, je me propoſois de faire connoître, dans une premiere partie, l'Hiſtoire ancienne de la Chine ; en examinant ce que je devois employer pour ce travail, j'ai cru que la traduction du Chou-king, avec les additions que j'y ai faites, étoit le morceau le plus intéreſſant pour le Public, & le plus convenable à mes vues ; ainſi je le donne comme le préliminaire d'un travail long & laborieux, qui m'occupe depuis long-tems, & ſur lequel je ne dois rien précipiter, dans la crainte de tomber dans des conjectures. Je ſuis d'autant plus encouragé à ne pas

le négliger, que M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, qui, en protégeant ſingulierement les Sciences, veut s'inſtruire par lui-même du ſuccès que peuvent avoir les idées que l'on propoſe, a cru devoir envoyer à la Chine un Mémoire fort étendu, que j'ai lu à l'Académie en 1766, & qui eſt intitulé: *Eſſai ſur le moyen de parvenir à la lecture & à l'intelligence des Hiéroglyphes Egyptiens* (1). Son deſſein étoit de ſavoir des Chinois eux-mêmes ce qu'il devoit penſer de mon travail, & quel étoit leur propre ſentiment. Ces Chinois étoient venus en France, & avoient eu connoiſſance de mes premieres tentatives ſur ce ſujet. Voici la réponſe que M. Bertin en a reçue, & qu'il déſire que je faſſe imprimer (2).

Un point eſſentiel eſt de trouver l'origine des Chinois, je la regarde comme la clef de l'Hiſtoire du monde. M. DEGUIGNES, *par ſon application à l'étude des Langues Etrangeres, a trouvé la reſſemblance des caracteres chinois avec les Hiéroglyphes Egyptiens; mais prévenu en faveur de M.* DESHAUTERAIES, *dont j'avois d'abord lu les* DOUTES PROPOSÉS A M. DEGUIGNES, *je ne fis que jetter les yeux ſur l'ouvrage de ce dernier, lorſque Votre Grandeur m'ordonna de le lire. Depuis qu'Elle nous a envoyé la copie de l'*ESSAI SUR LE MOYEN DE PARVENIR A LA LECTURE DES HIEROGLYPHES EGYPTIENS, *j'ai fait plus d'attention, & la parfaite reſſemblance des caracteres chinois anciens avec les Hiéroglyphes*

(1) Il eſt imprimé dans le trente quatrieme volume, pag. 1.

(2) Cette lettre eſt datée de Canton, du 29 Décembre 1767, & ſignée *Yang*, Miſſionnaire à la Chine.

phes Egyptiens, me force d'avouer que c'eſt à M. DE-GUIGNES que nous devons la connoiſſance de notre origine; mais avant que de donner une entiere approbation, j'attens le jugement de nos Miſſionnaires ſur ſon Ouvrage.

Avant que de terminer cette Préface, je crois devoir avertir que, dans le deſſein de conſerver les Mémoires qui ont été faits par d'habiles Miſſionnaires, & en même-tems de donner au Public des connoiſſances plus certaines & plus exactes que toutes celles que nous avons eues juſqu'à préſent, j'ai fait imprimer, à la ſuite du Chou-king, une Notice étendue du plus ancien livre canonique des Chinois, intitulé *Y-king*. Cet ouvrage, ou plutôt cette Enigme, comme on le verra, eſt accompagné de Commentaires, qui ſont devenus en quelque façon le texte, puiſque c'eſt ſur ces Commentaires anciens que les Commentateurs modernes ſe ſont exercés; cette Notice eſt de M. Viſdelou. Enfin j'ai cru qu'on verroit avec plaiſir, avant le Chou-king, qui renferme la partie de l'Hiſtoire ancienne ſur laquelle les Chinois ne forment aucun doute, celle qui précede ces tems, je veux dire, toute l'ancienne Mythologie Chinoiſe & les regnes fabuleux qu'ils ont rapportés dans leurs Chroniques. La lecture de cet Ouvrage mettra les Savans en état de juger des tems antérieurs à Yao, & des traditions que les Chinois ont admiſes. Il a été compoſé autrefois par le P. de Premare, un des Miſſionnaires qui a le mieux ſu la Langue Chinoiſe; mais il avoit adopté un ſyſtême ſingulier. Pluſieurs Miſſionnaires qui avoient trouver dans l'Hiſtoire Chinoiſe des détails qui ne leur

paroiſſoient pas convenir à la Chine, ont penſé que toute cette ancienne Hiſtoire n'étoit qu'une allégorie, que les Rois ou Princes dont il eſt parlé dans le Chou-king n'avoient jamais exiſté; que ceux qui ſe ſont diſtingués par leurs vertus n'étoient que des Types du Meſſie; & en conſéquence de cette idée ils ont cru retrouver tous nos myſteres annoncés prophétiquement dans cette Hiſtoire allégorique. Ce ſyſtême, qui a été frondé par le plus grand nombre des Miſſionnaires, étoit le ſyſtême favori du P. de Premare, du P. Bouvet, & de quelques autres; le P. de Premare a fait uſage de toutes ſes connoiſſances pour l'établir. On ſeroit ſurpris de le voir trouver partout des traces prophétiques de la Religion Chrétienne. L'Ouvrage ſur les tems fabuleux des Chinois a été fait ſous ce point de vue: j'ai cru qu'il étoit inutile de laiſſer ſubſiſter dans un morceau plein d'érudition toutes ces idées, j'ai retranché toutes les petites réflexions qui pouvoient y avoir rapport, & comme le P. de Premare a mis à la marge les paſſages en Chinois, je les ai revus, par ce moyen, cet ouvrage devient très précieux, puiſqu'il nous donne toutes les anciennes Fables Chinoiſes. Ceux qui le liront avec attention, y remarqueront que pluſieurs des Auteurs qui y ſont cités n'ont pas plus de 200 ans d'antiquité avant l'Ere Chrétienne, qu'il y en a très peu qui ſoient antérieurs à cette époque, & que ceux-ci n'ont pas formé un corps complet de ces fables: les autres, & ils ſont en grand nombre, n'ont vécu qu'après l'Ere Chrétienne. Ainſi les Chinois n'ont pas un ancien corps de Mythologie, comme nous l'avons dans Héſiode, dans Homere, &c. pour les Grecs. La Mythologie Chinoiſe

n'a donc pas l'autenticité de celle-ci, & ne peut être regardée comme contenant les plus anciennes traditions, mais je ne nie pas en même tems qu'il n'y en ait de fort anciennes. J'ai intitulé cet ouvrage du P. de Premare(1): *Recherches ſur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king & ſur la Mythologie Chinoiſe*, & je l'ai placé avant le Chou-king, parceque ces fables nous conduiſent juſqu'au tems où commence ce Livre.

(1) Le P. de Premare avoit donné autrefois cet Ouvrage à M. le Comte du Lude, pour lui faire connoître ces traditions chinoiſes. M. le Comte du Lude qui a demeuré long-tems à la Chine, informé de mon travail, a cru qu'il pouvoit m'être de quelqu'utilité, & me l'a communiqué : je le publie, parcequ'il m'a paru que l'Auteur l'avoit compoſé dans le deſſein qu'il fût mis au jour.

DISCOURS PRELIMINAIRE,

Ou recherches ſur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king, & ſur la Mythologie Chinoiſe, par le P. de Premare.

ON a publié juſqu'ici en Europe beaucoup de livres qui traitent de l'Hiſtoire Chinoiſe ; mais on tomberoit dans l'erreur, ſi on ſe perſuadoit que tout cela eſt auſſi certain qu'on le dit. Ces Ecrivains ne conviennent point du tems où l'on doit fixer le commencement de la Chine. Les uns diſent que Fo-hi a été ſon premier Roi ; & pour le ſauver du déluge, ils ont recours à la chronologie des Septante, encore ont-ils bien de la peine d'en venir à bout. Les autres commencent par Hoang-ti, s'appuyant ſur l'autorité de Se-ma-tſien, Auteur ingénieux & poli, mais qui n'eſt pas ſi sûr qu'ils le penſent. D'autres enfin, ſuivant, à ce qu'ils croient, Confucius, débutent par l'Empereur Yao. Aucun n'a parlé en détail de ce qui précede Fo-hi ; on dit pour raiſon que ce ſont des fables ; on devroit ajoûter que ce qui ſuit Fo-hi n'eſt pas moins fabuleux. Pour moi j'en ai toujours jugé autrement, & je crois que ces ſortes de fables doivent être recueillies avec ſoin. George le Syncelle ne nous a conſervé que de ſimples tables chronologiques des anciens Rois d'Egypte ; & les Savants ſont bien aiſes de trouver dans ces premiers âges de quoi exercer leur critique. La Chronique des Chinois, ouvrant un champ encore plus vaſte, donne aux Curieux un plus beau jour pour faire paroître leur érudition & leur eſprit. C'eſt pourquoi j'ai deſſein de ramaſſer ici tout ce que j'ai trouvé dans un aſſez grand nombre d'Auteurs Chinois, qui ont raſſemblé tout ce qu'ils ont appris des anciens tems, & je commence avec eux par la naiſſance du monde.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA NAISSANCE DE L'UNIVERS.

Lo-pi (1) dit qu'il a connu par l'Y-king (2), dans l'article Ta-tchouen, que *le Ciel & la Terre ont un commencement*, & il ajoûte que *ſi cela ſe dit de la Terre & du Ciel, à plus forte raiſon doit-il ſe dire de l'Homme.* Dans le Chapitre Su-koua (3) on parle fort clairement de l'origine du monde : *Après qu'il y eut un Ciel & une Terre*, dit le texte, *toutes les choſes matérielles furent formées : enſuite il y eut le mâle & la femelle ; puis le mari & la femme*, &c. Cette coſmogonie n'eſt pas fort différente de celle de Moyſe, qui dit auſſi que Dieu fit d'abord le Ciel & la Terre, enſuite les Etres divers, & enfin le premier homme & la premiere femme.

Dans le Hi-tſe (4) ont lit ces paroles : *l'Y poſſede le grand terme, c'eſt lui qui a produit le couple*, I, *du couple ſont venus les quatre images, & de-là les huit ſymboles.* Quoique ces huit ſymboles, ces quatre images & ce couple conduiſent l'eſprit aux petites lignes (5) dont l'Y-king eſt compoſé, cependant puiſque ces lignes ſont elles-mêmes autant d'énigmes, il reſte toujours à chercher ce qu'elles ſignifient.

Lo-pi expliquant cet endroit du Hi-tſe, dit que le *grand terme*

---

(1) *Lo-pi*, Cet Ecrivain vivoit ſous la Dynaſtie des *Song*. Je le citerai ſouvent dans la ſuite. La Dynaſtie des Song a commencé l'an 954, & fini en 279 de J. C.

(2) L'*Y-king* eſt le nom du plus ancien, du plus obſcur & du plus eſtimé de tous les monuments que la Chine nous ait conſervés. Ce qu'on appelle *Ta-tchouen* eſt un Traité diviſé en deux parties, qu'on trouve à la fin de l'*Y-king*, & qu'on attribue vulgairement à Confucius.

(3) *Su-koua* eſt un autre petit Traité qu'on trouve dans le même livre, & dont on fait auſſi Confucius Auteur.

(4) *Hi-tſe* eſt ce que Lo-pi a appellé ci-deſſus *Ta-tchouen*.

(5) [Ces lignes ſont briſées ou entieres ; voyez la quatrieme planche, à la fin du volume ; c'eſt ce qu'on appelle *Yn* & *Yang*].

eſt la grande unité & le grand Y, que l'Y n'a ni corps ni figure, & que tout ce qui a corps & figure a été fait par ce qui n'a ni figure ni corps. La tradition porte que, *le grand terme ou la grande unité comprend trois; qu'un eſt trois, & que trois ſont un.* Hoai-nan-tſe (1) dit auſſi que, *l'être qui n'a ni figure ni ſon, eſt la ſource d'où ſont ſortis tous les êtres matériels & tous les ſons ſenſibles: que ſon fils c'eſt la lumiere, & que ſon petit-fils c'eſt l'eau.* Pour revenir à Lo-pi, il explique le caractere I (2) par *Pi*, couple, & ajoûte qu'on ne dit pas *eull* deux, mais *Leang*, parceque *eull marqueroit devant & après, au lieu que Leang dit ſimplement une conjonction mutuelle.* Les faiſeurs de chroniques on mis ce paſſage du Hi-tſe à la tête de leurs compilations, parcequ'ils ont cru qu'on y parloit de la naiſſance du monde, que le grand Terme n'étoit autre choſe que la matiere avant toute ſéparation, comme le dit expreſſément Kong-gan-koue (3), après pluſieurs autres, que le Couple déſignoit la matiere diſtinguée en pure & en impure, ſubtile & groſſiere, céleſte & terreſtre: que venant enſuite à s'unir, il en réſulta quatre images ou quatre genres principaux, d'où ſortirent de la même maniere huit eſpeces d'êtres divers, qui ſe mariant auſſi deux à deux, en produiſirent 64, qui repréſentent en général tous les êtres dont l'Univers eſt compoſé. Sans m'arrêter à examiner la vérité & la juſteſſe de cette expoſition, je cherche d'où vient le grand Terme, qu'on reſtreint ainſi à déſigner la matiere dans le cahos; & je trouve que la raiſon

(1) On l'appelle auſſi *Hoai-nan-vang*, parcequ'il étoit Roi de *Hoai-nan*. Son Palais étoit une Académie de Savants, avec leſquels il creuſoit dans l'antiquité la plus reculée; c'eſt pourquoi ſes Ouvrages ſont très curieux & ſon ſtyle eſt très beau.

(2) [*I.* Il ne faut pas confondre ce mot avec *y* ou *ye*, qui ſignifie *unité*; le caractere eſt différent].

(3) *Kong-gan-koue* eſt un des plus célebres Interpretes qui vivoit du tems de la Dynaſtie des Han. Il étoit deſcendant de Confucius à la huitieme génération. Il trouva le Chou-king dans le creux d'un mur, il le commenta, & y fit une ſavante Préface. Les Han ont régné depuis l'an 209 avant J. C. juſqu'en 190 de J. C.

a fait connoître aux plus habiles Philoſophes Chinois que cette matiere ne s'eſt pas faite elle-même. Le fameux Tcheou-lien-ki (1) commence ſa carte du grand Terme par ces mots eſſentiels. *Il y avoit un être ſans borne, & enſuite il y eut le grand terme qui eſt Tai-ki.* Vang-chin-tſe (2) prétend avec raiſon que la penſée de Tcheou-lien-ki eſt la même que celle de Confucius. Dans les mots déja cités. *Y* ou l'unité, a donné l'être (3) au grand terme. *Le caractere Y*, dit Vang-chin, *ne marque point ici un livre nommé* Y, *mais il faut ſavoir qu'au commencement, quand il n'y avoit point encore de grand terme, dès-lors exiſtoit une raiſon agiſſante & inépuiſable, qu'aucune image ne peut repréſenter, qu'aucun nom ne peut nommer, qui eſt infinie en toutes manieres, & à laquelle on ne peut rien ajoûter.* Tcheou-tſe, au-deſſus du grand terme, a mis un être ſans terme & ſans bornes, & il inſere entre deux la particule *eull*, qui marque une poſtériorité d'exiſtence, pour faire voir que le grand terme n'étoit pas d'abord, mais qu'il n'exiſta qu'enſuite; car ſans cela il n'eut jamais mis cette particule entre l'être illimité & l'être limité. C'eſt ainſi que parle Vang-chin-tſe. Lou-ſiang-chan (4) dit auſſi, que *Tcheou-lien-ki entend par* Vou-ki *l'être illimité, la même choſe que Confucius par Y*, dans le paſſage cité ci-deſſus. Lie-tſe (5) diſtingue ce qu'il appelle Tai-y de ce qu'il nomme Tai-tſou & Tai-chi. *Lorſqu'il n'y avoit que Tai-y, la grande unité, il n'y avoit pas encore de matiere.* Tai-tſou

---

(1) *Tcheou-lien-ki* vivoit ſous la Dynaſtie des Song, entre 954 & 1279 de J. C. Il fut le Maître des deux *Tchin-tſe*; & la plûpart des Lettrés de cette Dynaſtie, qui ſont en grand nombre, font profeſſion de ſuivre ſa doctrine.

(2) *Vang-chin-tſe* vivoit ſous la Dynaſtie des *Yuen*, entre 1279 & 1333. Il a fait entr'autres Ouvrages, un très beau Commentaire ſur l'Y king.

(3) Le mot *Yeou* ſe prend communément pour le verbe auxiliaire *avoir*; mais il ſignifie proprement l'*être*, & en le prenant dans une ſignification active, c'eſt *donner l'être.*

(4) *Lou-ſiang-chan* vivoit ſous les Song, entre l'année 954 & 1279 de J. C., il eut quelques diſputes avec Tchu-hi.

(5) *Lie-tſe* eſt un Philoſophe fort ancien, il fut diſciple de Kouan-yun-tſe; il demeura quarante ans inconnu dans un déſert.

eſt le premier inſtant & le grand commencement de l'exiſtence de la matiere : Tai-chi *eſt un ſecond inſtant & le premier moment où la matiere devint figurée.* Les corps & la matiere ont un commencement, il n'y a que la grande unité ſeule qui n'en a point.

Dans le Chapitre Choue-koua (1) on lit ces mots : *Le Ti ou le Seigneur a commencé de ſortir par l'orient.* Le texte ſe ſert du mot Tching, qui eſt un des huit ſymboles radicaux de l'Y-king (2), & qui déſigne l'orient & l'occident. Il parcourt enſuite les ſept autres, & finit par *Ken* (3), *qui déſigne la montagne.* La plûpart des Interpretes conviennent qu'il s'agit ici de la création de toutes choſes, & pluſieurs ont penſé en Europe que l'univers a été créé au printems.

Haud alios, primâ naſcentis origine mundi,
Illuxiſſe dies, alium-ve habuiſſe tenorem
Crediderim : ver illud erat, ver magnus agebat.
Orbis, &c.

Le caractere, *Ti*, dit Tchu-hi (4), ſignifie en cet endroit *le Seigneur & le Souverain Maître du Ciel ;* & ſur ce que le texte dit d'abord, le Seigneur ſort, & enſuite toutes choſes ſortent ; le même Auteur dit que *toutes choſes obéiſſent au Seigneur, & ſortent lorſqu'il les appelle.* On parle ici, dit Houping-ven (5), *de l'ordre avec lequel toutes choſes ont été produites & parfaites. Mais qui les a produites ? qui leur a donné la perfection ? Il faut certainement qu'il y ait eu un Maître & un*

(1) *Choue-koua* eſt le nom d'un Traité aſſez court, qui eſt à la fin de l'Y-king.

(2) (Voyez la quatrieme planche, n°. 2, lettre *d*, à la fin du volume).

(3) (Voyez la quatrieme planche, n°. 2, lettre *g*).

(4) *Tchu-hi*, c'eſt le fameux Tchu ven-kong, le plus grand des Athées Chinois, ſi l'on en croit quelques Savants ; ce que j'en dirai ici en paſſant, c'eſt que j'ai fait voir que ce Philoſophe n'eſt pas plus athée que Socrate & Platon, & qu'on l'a fait paſſer pour athée ſans aucune preuve.

(5) *Hou-ping-ven* vivoit ſous la Dynaſtie des Yuen, entre 1279 & 1333 de J. C., il a commenté l'Y-king.

ſouverain

ſouverain Ouvrier ; c'eſt pourquoi le texte l'appelle *Ti, le Seigneur*. L'Y-king dit dans le même ſens que *le Ciel a fait* (Tien-tſao), & dans un autre endroit, que *le Ta-gin, ou le Grand homme* a fait (Ta-gin-tſao); ſur quoi Tſien-ki-ſin (1) dit, ſans balancer, *que le Grand homme a fait le Ciel, la Terre, les Peuples & toutes choſes*. Il y a donc un Ciel qui a fait, & un Ciel qui a été fait; & puiſque le Grand homme a fait le Ciel & toutes choſes, il faut que le Grand homme ſoit le Ciel qui n'a point été fait, mais qui eſt *la ſource & la cauſe de tous les êtres*: comme dit le Li-ki (2), le Ciel corporel & viſible eſt le ſymbole du Ciel inviſible, comme le Tai-ki matériel eſt une image groſſiere du Tai-ki ſpirituel, qui eſt la même choſe que Tai-y ou l'unité.

Hiu-chin (3) expliquant le caractere *Y*, dit ces paroles : *Au premier commencement la raiſon ſubſiſtoit dans l'unité ; c'eſt elle qui fit & diviſa le Ciel & la Terre, convertit & perfectionna toutes choſes*. Cela eſt clair & formel ; & puiſque c'eſt la raiſon qui a fait le Ciel & la Terre, & qu'il eſt cependant vrai que le Ciel a fait toutes choſes, il faut néceſſairement conclure que le caractere *Tien* a deux ſens, & qu'il dénote quelquefois l'ouvrage & le plus ſouvent l'ouvrier ; c'eſt la grande unité que le Choue-ven appelle *Tao* ; c'eſt à cet Eſprit auquel les anciens Empereurs offroient des ſacrifices, qui n'étoient dûs qu'au Dieu Souverain.

Le Tao-te-king (4) dit auſſi, que *la raiſon* (*Tao*) *produit*

---

(1) *Tſien-ki-ſin* vivoit ſous la Dynaſtie des Ming, entre 1333 & 1628 de J. C., il a fait deux excellents Ouvrages, l'un intitulé *Siang-ſiang*, & l'autre *Siang-tchao*.

(2) *Li-ki*, eſt le nom d'un Recueil de cérémonies, fait par les Lettrés de la Dynaſtie des Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., quoiqu'il ne ſoit pas regardé par les Savants comme *King*, ou canonique, on y trouve cependant beaucoup d'excellentes choſes.

(3) *Hiu-chin* a vécu ſous la Dynaſtie des Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C.; il a fait le Dictionnaire intitulé *Choue-ven*, où il donne l'analyſe & le ſens propre de chaque caractere. Il nous a conſervé une grande multitude de traditions.

(4) Le *Tao-te-king* eſt un livre fort ancien & très profond: il a été com-

un, qu'un produit deux, que deux produiſent trois, & que trois ont produit toutes choſes (1).

Il y a une ancienne tradition qui porte que *le Ciel fût ouvert à l'heure* Tſe, *que la terre parût à l'heure* Tcheou, *& que l'homme naquit à l'heure* Yn. Ces trois lettres, par rapport à un jour, comprennent le tems qui coule depuis onze heures de nuit juſqu'à cinq heures du matin; & par rapport à un an, *Tſe* commence en Décembre, au point du ſolſtice d'hiver, & répond au capricorne; *Tcheou* répond à Janvier & au Verſeau, *Yn* répond à Février & aux Poiſſons. L'année chinoiſe a commencé en divers tems par un de ces trois ſignes, & c'eſt ce qu'on appelle *San-tching*, c'eſt-à-dire, *les trois Tching*. Les Chinois appliquent les caracteres Tſe, Tcheou, Yn, &c. non-ſeulement aux heures, mais aux jours & aux années. Si on prenoit les trois heures chinoiſes, qui en font ſix des nôtres, pour les ſix jours de la création, chaque jour Dieu continueroit ſon ouvrage où il avoit fini le jour précédent; car par *Tien-kai* (le Ciel fut ouvert), on peut entendre la lumiere &

---

poſé par Lao-tſe, qui étoit contemporain de Confucius; on le nomma l'ancien *Lao*, parcequ'il avoit, dit-on, demeuré quatre vingt-un ans dans le ventre de ſa mere. Cet Ouvrage contient quatre-vingt-un petits Chapitres.

(1) Pour entendre ces paroles, il faut prendre *Tao* pour cette raiſon ſouveraine, faiſant abſtraction des trois qu'elle renferme. La lettre *Seng*, qui eſt répétée quatre fois, ſignifie tellement *produire*, qu'on doit accommoder ce terme générique à chaque eſpece de production particuliere: quand il dit *tao ſeng-y*, c'eſt-à dire, *la raiſon produit un*, il ne faut pas penſer que la raiſon exiſtoit avant qu'il y eut 1, 2 & 3, car elle n'eſt réellement que 1, 2 & 3 qu'elle renferme dans ſon eſſence. Mais comme 3 vient de 2, & que 2 vient de 1, un ou le premier n'ayant point d'autre origine que l'eſſence de la ſuprême raiſon, cela ſuffit pour dire *Tao* a produit *un*. Les mots ſuivants *un a produit deux* ſont aiſés à entendre; *deux* en cet endroit ne ſignifie pas deux, mais le ſecond ou le deuxieme. La phraſe qui ſuit, *deux a produit trois*, ne ſignifie pas que le deuxieme tout ſeul produit le troiſieme, mais en cette place indique le premier & le ſecond; c'eſt une remarque de tous les Interpretes. Tchouang-tſe dit encore mieux *qu'un & la parole produiſent le troiſieme*; enfin les derniers mots *trois ont produit toutes choſes*, ne ſignifient pas que c'eſt le troiſieme ſeul qui a tout produit; mais le caractere *San* déſigne ici les trois qui ont conjointement fait tout ce qui a été fait.

le firmament; par *Ti-pi* (la terre parut), la terre tirée du ſein des eaux, & éclairée du ſoleil & des aſtres; par *Gin-ſeng* (l'homme naquit), tout ce qui a vie juſqu'à l'homme. J'ai lu dans un Auteur Chinois, qu'*au commencement, quand toutes choſes furent produites, elles eurent* Tſe *pour ſource & pour origine.* Tſe *eſt le principe duquel tout eſt ſorti.*

Les anciens King (1) ne raiſonnent point ſur la Phyſique du monde; c'eſt une étude trop incertaine. Les Chinois n'ont commencé à bâtir des ſyſtêmes de l'Univers que ſous la famille des Song. On ne doit pas s'étonner qu'ils s'égarent; nos anciens Philoſophes n'étoient guere plus habiles qu'eux, témoin la Théogonie d'Héſiode, les mondes de Démocrite & les principes de Lucrece. Ce qu'il y a d'heureux à la Chine, c'eſt que les mêmes Auteurs qui ſe mêlent de philoſopher ſur la machine de l'Univers, ont preſque tous commenté les King, qu'ils font tous profeſſion de ſuivre la grande doctrine que ces anciens monuments ont conſervée, & qu'ils reconnoiſſent, comme ces King, un Souverain Seigneur de toutes choſes, auquel ils donnent tous les attributs que nous donnons au vrai Dieu. Je ne m'arrêterai donc point à expliquer la période de Tchao-kang-tſie (2), *qui comprend une grande année qu'il appelle* Yuen, *& qui eſt compoſée de douze parties, comme d'autant de mois, qu'il nomme* Hoei, *de* 10800 *ans chacun*; ce qui fait 129600 ans pour le *Yuen* entier. Quand on a voulu prouver,

(1) On donne le titre de *King* par excellence aux plus anciens & aux meilleurs livres qui ſoient à la Chine: qui dit *King*, dit un Ouvrage qui n'a rien que de vrai, de bon & de grand; en ſorte que pour dire qu'une doctrine eſt fauſſe ou mauvaiſe, on dit qu'elle n'eſt pas *King* (*pou-king*). Le plus ancien, & de l'aveu des Chinois, la ſource de tous les autres eſt *l'Y-king*, le ſecond eſt le *Chi-king*, les Odes, le troiſieme eſt le *Chou-king*, le Gouvernement des anciens Rois. Il y en avoit encore deux autres; ſavoir, le *Li-ki*, les rites, & le *Yo-king*, la muſique. On dit qu'ils ſe perdirent pendant le tems des guerres civiles.

(2) *Tchao-kang-tſie* vivoit ſous la Dynaſtie des Song, entre l'an 954 & l'an 1279 de J. C.; il eſt fameux pour les nombres. Ses périodes ont été miſes au jour par ſon fils, & on les trouve dans le recueil nommé *Sing-li-ta-tſuen.*

par l'exposé de ce système, que tous les Lettrés Chinois sont athées, il me semble qu'il falloit démontrer que, posé ce système, il n'y a plus de Divinité dans le monde; & de plus, que tous les Lettrés modernes sont entêtés de cette hypothese; c'est ce que l'on n'a pas fait.

J'ai lu avec plaisir dans Lo-pi, parlant de *Tchao-kang-tsié*, *que son hypothese sera tôt ou tard refutée.* Ting-nan-hou (1) dit plus; savoir, *que cette période entraîne avec soi bien des doutes;* & à ce sujet il loue fort Fang-kouen-chan (2), qui, après avoir demandé *comment on veut qu'il ait fallu plus de dix mille ans pour former le Ciel*, &c. dit sans balancer, *que tout cela est absolument faux.* Ho-tang (3) soutient aussi que les calculs de Tchao-kang-tsié *n'ont aucun fondement, que l'Auteur prétend les avoir tirés de la Carte Céleste de Fo-hi; mais qu'il n'y a rien de moins certain.* En effet, c'est *gratis* que le calculateur détermine le nombre de 129600 ans, plutôt que tout autre pour la durée de la période entiere; c'est *gratis* qu'il en détermine le milieu au regne d'Yao. *Enfin il est incroyable*, comme dit Ting-nan-hou, qu'il ait fallu 10800 ans pour que le Ciel fût formé, &c. Si on trouve quelques Lettrés Chinois qui vantent Tchao-kang-tsié, il faut se servir de la raison & du témoignage des Auteurs Chinois pour le réfuter.

---

(1) *Ting-nan-hou* vivoit sous la Dynastie des Ming, entre l'an 1533 & l'an 1628, il travailla sur l'Histoire.

(2) *Fang-kouen-chan;* c'est Fang-fong. On l'appelle Kouen-chan, du nom de son pays. Il fut grand Ministre sous la même Dynastie des Ming.

(3) *Ho-tang* Docteur, sous la même Dynastie des Ming.

CHAPITRE II.

LES PRINCIPALES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE CHINOISE.

LES Chinois qui ont travaillé sur leur Histoire, ne lui donnent pas tous la même antiquité. En cette matiere, les plus scrupuleux sont moins en danger de se tromper. Voici les diverses époques que leurs plus célebres Auteurs ont suivies.

La plus éloignée de nous est celle de Lieou-tao-yuen (1), qui vivoit sous les Song, puisqu'il commence par le premier homme qu'il appelle *Pouan-kou*. Sous la même Dynastie Lo-pi composa son savant Ouvrage, qui a pour titre *Lou-se*, dans lequel on trouve presque tout ce qu'on peut désirer sur les anciens tems; il ne passe pas les *Hia*; mais il ajoûte quantité de dissertations d'une érudition peu commune. Tchin-tse-king (2), sous les Yuen, prit la même époque, & Yuen-leao-fan (3), sous la précédente famille des Ming, adopta tout ce que les autres avoient dit avant lui. Ce qu'il a de bon, c'est qu'il insere à propos les jugements critiques d'un assez grand nombre de Savants, ce qui n'est pas d'un petit secours.

L'époque qui suit est celle de Se-ma-tching (4); il a fait des commentaires sur l'Histoire de Se-ma-tsien, & a mis à la tête les trois Souverains *San-hoang-ki*. Le premier des trois est Fo-hi, selon cet Auteur & plusieurs autres. Cette époque

---

(1) *Lieou-tao-yuen* vivoit sous la Dynastie des Song, entre l'an 954 & 1279 de J. C. Il travailla sur l'Histoire avec Se-ma-kouang, dont je parlerai ailleurs. Mais ramassant tout ce que *Se-ma-kouang* avoit judicieusement rejetté, il remonta jusqu'à Pouan-kou, & fit son *Tong-kien-vai-ki*.

(2) *Tchin-tse-king* est l'Auteur du *Tong-kien-sou-pien*, où il emprunte tout ce qu'il a trouvé dans le *Vai-ki*.

(3) *Yuen-leao-fan*, sous la Dynastie des Ming, entre l'an 1333 & l'an 1628 de J. C., a fait un excellent abrégé de toute l'Histoire, qu'il appelle *Kang-kien-pou*. Il ne dit cependant pas tant de choses des premiers tems que Lo-pi.

(4) *Se-ma-tching* s'appelle ordinairement *Siao-se-ma*, pour le distinguer de *Se-ma-tsien*, Auteur du *Se-ki*; les Commentaires de *Siao-se-ma* se nomment *So-yn*.

a été ſuivie par Vang-fong-tcheou (1), & par Ouei-chang (2).

La troiſieme époque eſt celle de Se-ma-tſien (3), qui a commencé ſon élégante Hiſtoire par Hoang-ti.

La quatrieme époque eſt celle de Kin-gin-chan (4), qui ne commence qu'à l'Empereur Yao.

La cinquieme & derniere époque, eſt celle de Se-ma-kouang (5). Sa grande Hiſtoire eſt en 294 volumes: il commence par le Roi *Goei-lié-vang*, c'eſt-à-dire, aux guerres civiles qui durerent juſqu'à ce que le Roi de *Tſin*, devenu Maître de toute la Chine, ſe fit appeller *Chi-hoang-ti*, c'eſt-à-dire, *le premier Souverain Seigneur*. Tchu-hi commence ſon *Kang-mo* (6),

---

(1) *Vang-fong-tcheou* a fait un abrégé de l'Hiſtoire, qu'il appelle *Tching-ſe-tſuen-pien*; il ne vaut pas *Yuen-leao-fan*.

(2) *Ouei-chang* eſt un Auteur qui a travaillé ſur le *Vai-ki* de Lieou-tao-yuen, & ſur le *Tſien-pien* de Kin gin-chan; on le trouve au commencement du Kang mo de *Tchu hi*, où il eſt appellé *Ouei-chang-ſien-ſeng*, le Docteur Ouei-chang. Quand il expoſe ſon ſentiment, il dit *Hien-gan*, c'eſt-à dire, moi Hien, je remarque, &c. Ainſi, comme on voit, ſon petit nom eſt *Nan-hien*; il eſt différent de Tcheou tſing-hien, dont parle Yuen-leao-fan, qui a auſſi travaillé ſur le Kang-mo de *Tchu-ven-kong*, le même que Tchu-hi.

(3) *Se ma tſien* a fleuri ſous les Han, qui monterent ſur le Trône l'an 206 avant J. C. On l'appelle, par honneur, *Tai ſe-kong*, & on le met au nombre des *Tſuï-tſe*, ou beaux eſprits, qui ne ſont pas plus de ſix; & cela non-ſeulement à cauſe de l'élégance de ſon ſtyle, mais parceque ſon livre eſt fait avec un art inconnu au vulgaire.

(4) *Kin-gin-chan* a vécu ſous la Dynaſtie des Song, entre l'an 954 & l'an 1279 de J. C. Son ouvrage appellé Tong kien tſien-pien, ſe trouve au commencement du K[illegible]-mo, après ce que Ouei-chang a cru devoir y ajoûter.

(5) *Se-ma-kouang* eſt ſans contredit un des plus célebres Philoſophes de la Dynaſtie des Song; ſa grande Hiſtoire a pour titre *Tſe-tchi-tong-kien*.

(6) Ces deux mots me donnent occaſion de les expliquer, avec quelques autres qu'on a rencontrés dans ce Chapitre. L'hiſtoire doit être liée & enchaînée comme un filet *Kiang*, c'eſt la groſſe corde du filet, à laquelle toutes les autres petites ſont attachées, *Ki* exprime les menues cordes qui forment le treillis du filet, *Mo* déſigne les yeux ou les petits vuides qui ſont entre les chaînons. L'Hiſtoire eſt comme un miroir; de-là *kien* ſignifie miroir & hiſtoire; *ſe* veut dire hiſtorien; *pien* ſignifie ranger avec ordre, ſuivre le fil; *tong* qui ſe joint ſouvent à *kien*, veut dire pénétrer, reconnoître clairement; un miroir qui ne cache rien, *tong-kien*.

comme Se-ma-kouang, par *Goei-lié-vang* ; &. c'eſt depuis long-tems l'époque la plus ſuivie.

Préſentement ſi nous comparons ces diverſes époques avec la chronologie des Hiſtoires d'Europe; 1°. le regne de *Chi-hoang-ti* n'a commencé qu'à l'an 246 avant J. C. 2°. L'époque de *Se-ma-kouang* & de *Tchu-hi* précede J. C. de 425 ans. Il y a des Auteurs qui croient qu'on peut encore remonter plus haut, c'eſt-à-dire, juſqu'à *Ping-vang*, 770 ans au-deſſus de notre Ere, vers le tems de Romulus ; quelques-uns diſent qu'on peut aller juſqu'aux années nommées *Kong-ho* (1); ce ſeroit 841 ans avant la naiſſance de J. C. Voilà, ſuivant les plus habiles Critiques Chinois, juſqu'où l'on peut aller ſans grand danger, regardant tout ce qui eſt au-deſſus comme très incertain.

On peut, ſuivant ce principe, juger de l'époque de Kin-gin-chan, qui commence par le Roi Yao, 2357 ans avant J. C. Celle de Se-ma-tſien eſt encore plus incroyable, puiſque Hoang-ti, par où elle débute, doit être monté ſur le Trône 2704 ans avant notre Ere. L'époque de Siao-ſe-ma, qui commence par Fo-hi précede J. C. de plus de trois mille ans. Mais ſi on remonte, avec le Vai-ki, juſqu'à Pouan-kou, les Chinois l'emportent beaucoup ſur les Chaldéens & ſur les Egyptiens; car, ſi on en croit le calcul de divers Auteurs, depuis Pouan-kou juſqu'à la mort de Confucius, qui tombe 479 ans avant J. C., il s'eſt écoulé 2276000 ans, ou ſeulement 276000 ans, ou 2759860 ans, ou même 3276000 ans, ou enfin, ce qui dit beaucoup plus, 96961740 années.

C'eſt donc abuſer de la crédulité des Savans de l'Europe, que d'élever ſi haut l'antiquité & la ſolidité de l'Hiſtoire Chinoiſe. Car pour l'antiquité, les Chinois les plus indulgens ne lui donnent qu'environ 800 ans avant notre Ere, tems peu éloigné

(1) Ces deux caracteres, comme remarque Lo-pi, ne ſont pas un nom d'années, mais plutôt un nom d'homme. Du tems de Li-vang, le Roi de Kong, qui s'appelloit Ho (*Kong-pe-ho*), avoit en main le gouvernement du Royaume, au bout de quatre ans il arriva une grande ſéchereſſe : le Régent ſe retira, & le Roi de *Tchao*, nommé *Mou* (*Tchao-mou-kong*), mit Siuen-vang ſur le Trône.

de la premiere Olympiade. Pour la ſolidité, on la fonde en vain ſur l'hiſtorien Se-ma-tſien, puiſque cet Ecrivain paſſe, chez les meilleurs Critiques Chinois, pour être menteur. Le cycle (1) ou la révolution de dix lettres mariées tour à tour avec douze autres, produit néceſſairement ſoixante; c'eſt le fameux Kia-tſe qu'on exalte tant. J'avoue qu'il ſert à dénommer les années ou les jours qu'on fait répondre à ces ſoixante noms, dont l'ordre eſt immuable, & qu'on peut par ce moyen corriger quelques erreurs; mais j'ajoûte qu'il eſt impoſſible d'aſſigner le tems où les Chinois ont commencé à ranger les années par la ſuite de cette période, qui de ſoi-même ne convient pas plus aux ans qu'aux mois & aux jours.

Quand il ſeroit vrai que Confucius s'en eſt ſervi le premier dans ſon Tchun-tſieou (2), l'antiquité de cet uſage n'iroit qu'à 722 ans avant J. C., puiſqu'on ne peut produire aucun autre monument pour prouver que la Chine a eu cette coutume dès l'antiquité la plus reculée. Quel fond peut-on donc faire ſur tous les tems qu'il a plu à Se-ma-tſien de ranger, ſuivant le Kia-tſe, en remontant par cette eſpece d'échelle, juſqu'à Hoang-ti? Il eut pu remonter de la même maniere juſqu'à Pouan-kou, & ſon Hiſtoire n'en eut pas été pour cela plus ſolide.

Les éclipſes qu'on rencontre dans les anciens Livres, ſont

---

(1) (Voyez la table du Kia-tſe, a la fin de ce morceau).

(2) *Tchun-tſieou* ſignifie proprement *le printems & l'automne*; c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois l'Hiſtoire: le printems, pour marquer la bonté & les bienfaits du Prince; l'automne, pour déſigner ſa juſtice & ſes châtiments. La plus commune opinion eſt que le *Tchun-tſieou*, fait par Confucius, n'eſt dans le fond que l'Hiſtoire du Royaume de *Lou*; mais on dit auſſi que ce Philoſophe ayant chargé pluſieurs de ſes diſciples de lui ramaſſer les Hiſtoires de tout l'Empire, ils lui apporterent les Livres précieux de 120 Royaumes; c'eſt de ſes Livres qu'ils compoſa ſon *Tchun-tſieou*. Se-ma-tſien veut qu'un nommé *Tſo-kieou-ming* ait travaillé au Tchun-tſieou avec Confucius, & qu'après la mort du Philoſophe, *Tſo-kieou-ming*, appréhendant que ces diſciples, qui ne l'avoient reçu que de vive voix, ne le donnaſſent au Public, chacun ſuivant ſes idées, les prévint, & le donna lui-même, avec de longs commentaires, qui ſont appellés *Tſo-tchouen*.

un

un autre point ſur lequel nos Mathématiciens comptent beaucoup. Je ſouhaiterois qu'ils s'accordaſſent auſſi-bien dans les calculs qu'ils en font, que dans la perſuaſion où ils ſont d'avoir bien calculé. Les Interpretes Chinois demandent d'où vient que dans l'eſpace de 120 ans qu'on donne au Tchun-tſieou, le ſoleil s'eſt éclipſé juſqu'à 36 fois, au lieu que pendant les 1800 ans qui ſe ſont écoulés auparavant, à peine peut-on compter trois ou quatre éclipſes; ils répondent à cette queſtion ſans difficulté, que pendant les 18 ſiécles, qu'on donne aux trois premieres Familles, la vertu régnoit dans le monde, & par conſéquent que le ſoleil ne s'éclipſoit point, mais que pendant la durée du Tchun-tſieou, le cœur de l'homme étant corrompu, le vice régnant ſur la terre, on voyoit alors ſi ſouvent le ſoleil éclipſé. Cela ne peut être admis; on ne ſatisfait pas plus en diſant que ſous les trois Familles on ne marquoit pas exactement toutes les éclipſes; ſur-tout quand on eſt obligé de reconnoître que les deux Aſtronomes *Hi* & *Ho* (1), n'ayant pas averti de la ſeule éclipſe qu'on trouve dans le Chou-king, le Roi Tchong-kang fit marcher contr'eux toutes les troupes de l'Empire, pour les punir d'une faute d'une ſi grande conſéquence. Enfin feu M. Caſſini tâcha en vain de vérifier ces ſortes d'éclipſes chinoiſes; ce que ce grand homme n'a pu faire, nos calculateurs modernes l'ont fait avec ſuccès, s'il faut les en croire.

Si l'Hiſtoire Chinoiſe eſt ſi peu ſûre avant les quatorze années de la Régence de Kong-ho, on me demandera pourquoi j'ai choiſi juſtement ces ſiécles ténébreux pour ſervir de matiere à cet Ouvrage? J'ai déja répondu que je l'ai fait pour exercer & ſatisfaire la louable curioſité de ceux qui ſont bien

(1) On trouve ces deux Aſtronomes dès le tems d'Yao; comment donc peuvent-ils être encore ſous le Roi Tchong-kang, au bout de 180 ans? Si on répond que c'eſt un nom de charge commun à ceux qui calculoient les éclipſes, & qui devoient en avertir le Roi, reſte toujours à nous dire comment il faut que toutes les forces de l'Empire, ſous un Généraliſſime, marchent contre un ou deux Mathématiciens, qui n'ont pas bien obſervé le cours du ſoleil.

aiſes de ſavoir ce que la Chine a conſervé par tradition touchant les premiers âges du monde, que les Grecs appellent des tems incertains & fabuleux. Mais avant que d'en parler en détail, j'ai cru qu'il étoit bon d'en donner d'abord une idée générale.

CHAPITRE III.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'ANCIENNE CHRONIQUE.

L'OPINION la plus commune & connue de tout le monde, eſt qu'il y eut au commencement trois Souverains, *San-hoang*; enſuite cinq Seigneurs, *Ou-ti*, puis trois Rois, *San-vang*, & enfin cinq petits Rois, *Ou-pa*. Cet ordre ſi juſte de trois & puis de cinq, qui revient par deux fois; eſt-ce une réalité? eſt-ce un effet du haſard? eſt-ce un ſyſtême fait à deſſein? Quoiqu'il en ſoit, les cinq petits Rois ſont fort au-deſſous de la vertu des trois Rois; ceux-ci ne ſont pas comparables aux cinq Seigneurs, qui n'approchent pas eux-mêmes des trois Souverains.

Lo-pi aſſure qu'on attribue à *Tong-tchong-chu* (1) l'explication ſuivante: *Les trois Souverains ſont les trois Puiſſances* (2); *les cinq Seigneurs, ſont les cinq devoirs; les trois Rois, ſont le Soleil* (3), *la Lune & les Etoiles; les cinq petits*

(1) *Tong-tchong-chu* vivoit ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 avant J. C., il a fait un *Tchun-tſieou* qui eſt eſtimé, & quelques autres Ouvrages.

(2) Ces *trois Puiſſances* ſont, ſuivant l'opinion vulgaire, le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*. Les *cinq devoirs* ſont ceux du Roi & du ſujet, du pere & du fils, du mari & de la femme, des freres & des amis.

(3) Le ſoleil, la lune & les étoiles ſont exprimés par *San-ming*, & les cinq montagnes ſont diſpoſées aux quatre parties du monde, & la plus grande de toutes, *Tai-chan*, eſt au milieu. Cela n'eſt pas ainſi; mais on le ſuppoſe.

Rois ſont les cinq montagnes. Mais comme cela eſt extravagant, Lo-pi ajoûte que Tong-tchong-chu ne l'a point dit.

Le Philoſophe *Kouan-tſe* (1) dit: *que les trois* Hoang *connoiſſent l'unité, que les cinq* Ti *examinent la raiſon, que les trois* Vang *pénetrent la vertu, & que les cinq* Pa *ne cherchent qu'à vaincre par la voix des armes.* Mais *Kong-ing-ta* (2) prétend que le livre attribué à *Kouan-tſe* n'eſt pas de lui, que *Lie-tſe* & *Tchouang-tſe* ne parlent qu'en figures & par paraboles: *que les Lettrés, ſous les* Tſin (3) *& les* Han, *en ſuivant ces anciens Auteurs, ont fort parlé de trois Hoang & de cinq Ti, & ils ne ſavoient pas*, ajoûte-t-il, *que ces Souverains & ces Seigneurs ne ſont point des hommes réels qui aient jamais exiſtés, & que Confucius n'en a point fait mention.*

Du moins ſi les Auteurs Chinois étoient d'accord ſur ces premiers Empereurs, & qu'ils aſſignaſſent tous les mêmes perſonnages, ce ſeroit une eſpece de préjugé; mais leurs opinions ſont fort différentes, comme on va le voir.

Le livre *Tong-chin* (4), cité par Lo-pi, au lieu de trois Hoang, en compte neuf. Il appelle les trois premiers *San-ling*, c'eſt-à-dire, *les trois Intelligences*; après leſquels il met le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*, qu'il appelle les trois *Hoang* du milieu; & enfin les trois derniers, qui ſont des hommes, mais dont il eſt impoſſible de convenir.

Kong-gan-koue a dit que les livres de *Fo-hi*, de *Chin-nong* & de *Hoang-ti* s'appelloient *San-fen*; & de-là pluſieurs prétendent que ces trois hommes ſont les trois *Hoang*. *Tchin-huen* (5) met *Niu-oua* entre *Fo-hi* & *Chin-nong*; il re-

(1) *Kouan-tſe*, dont j'ai parlé ci-deſſus, vivoit avant Confucius, il étoit premier Miniſtre, & tout le conſeil du Roi de *Tſi*.

(2) *Kong-ing-ta* vivoit ſous les *Tang*, entre l'an 617 & l'an 904 de J. C. Ses Commentaires s'appellent *Tching-y*, & ſont ſur tous les *King*.

(3) *Tſin*, c'eſt le nom de la Dynaſtie qui précede les Han. Elle commence par *Chi-oang-ti*, & finit à ſon fils, l'an 209.

(4) *Lo-pi* cite une infinité de livres anciens, tels que celui-ci, qu'il n'y a pas moyen de déterrer.

(5) *Tchin-huen*, dont le grand nom eſt *Kang-tching*, a fleuri ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., & il étoit de ſon tems pour le moins auſſi fameux que *Tchu-hi* l'a été depuis ſous les Song.

tranche conſéquemment *Hoang-ti*; d'autres ne parlent point de *Niu-oua*, & mettent *Tcho-yong* à la place de *Hoang-ti*. Hou-chouang-hou (1) avoue qu'on trouve dans le *Tcheou-li* (2), qu'il y a eu des livres des trois *Hoang* & des cinq *Ti*; mais il ajoûte qu'on n'y trouve point le nom de ces huit Monarques; que ſous les *Tſin* on parla de *Tien-hoang*, de *Ti-hoang* & de *Gin-hoang*; que *Kong-gan-koue*, dans ſa Préface du *Chou-king*, donne *Fo-hi*, *Chin-nong* & *Hoang-ti* pour les trois Hoang, & qu'il aſſigne *Chao-hao*, *Tchouen-hio*, *Kao-ſin*, *Yao* & *Chun* pour les cinq Ti; mais qu'on ne ſait ſur quoi il ſe fonde, puiſque Confucius, dans le livre *Kia-yu* (3), appelle *Ti* tous les Rois qui ſont venus depuis *Fo-hi*. La même choſe ſe prouve par Tſo-chi (4) & par Liu-pou-ouei (5), d'où l'on conclut que Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti ne ſont point les trois *Hoang*; reſte donc qu'il n'y ait point d'autres trois *Hoang* que le *Ciel*, la *Terre* & l'*Homme*. Enfin *Hou-ou-fong* (6) s'ap-

---

(1) *Hou-chouang-hou* vivoit ſous les Yuen, entre l'an 1279 & l'an 1333 de J. C. Tout ce qu'il dit ici ſe trouve cité dans une Préface qui eſt à la tête du *Tſien-pien* de Kin-gin-chan.

(2) *Tcheou-li*, quelques-uns attribuent cet ancien rituel à Tcheou-kong même; mais pluſieurs autres, d'un auſſi grand poids, le révoquent en doute.

(3) *Kia-yu* eſt une eſpece de vie de Confucius : ce livre n'eſt pas d'une grande autorité. On l'attribue à *Vang-ſou*, fameux Lettré ſous les Han.

(4) *Tſo-chi* a fait deux Ouvrages fort eſtimés, ſur-tout pour le ſtyle; il eſt le premier des cinq ou ſix Tſai-tſe, pour la même raiſon que j'ai dit ci-deſſus en parlant de Se-ma-tſien. On ne ſait pas trop s'il prétend donner des Hiſtoires véritables, ou ſi ce n'eſt qu'un tour pour débiter de belles maximes de Gouvernement. Le premier Ouvrage de Tſo-chi eſt ſon Tſo-tchouen, ou Commentaire ſur le Tchun-tſieou; le ſecond s'appelle *Koue-yu*.

(5) *Liu-pou-ouei* vivoit du tems de Chi-hoang-ti, vers l'an 240 avant J. C. Il a fait un Tchun-tſieou parfaitement bien écrit, & plein d'antiquités curieuſes.

(6) *Hou ou-fong* a vécu ſous les Song, entre l'an 954 & l'an 1279 après J. C. Il ne faut pas le confondre avec Hou-yun-fong, qui vivoit long-tems après, ſous les Yuen.

puyant ſur le *Hi-tſe* de l'Y-king, prétend que Fo-hi, Chin-nong, Hoang-ti, Yao & Chun ſont *les cinq Seigneurs.*

Se-ma-tſien au contraire, ſi on en croit le *Ta-tai-li* (1), dit que Hoang-ti, Tchouen-hio, Kao-ſin, Yao & Chun ſont les cinq *Ti.* Hoang-fou-mi (2), après avoir donné Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti pour les trois Souverains, veut que les cinq Seigneurs ſoient Chao-hao, Tchouen-hio, Kao-ſin, Yao & Chun.

S'il s'agiſſoit de choiſir entre tant d'opinions ſi diverſes, je ſerois fort embarraſſé, n'ayant trouvé aucun Auteur qui ait ſongé à prouver qu'on doit plutôt le croire que les autres. Mais mon deſſein n'eſt pas de prendre aucun parti dans tout le cours de cet Ouvrage; j'aurai rempli ce que je me ſuis propoſé, ſi je ne dis rien que je n'aye tiré des Chinois; permis aux Lecteurs d'en juger, chacun ſuivant ſes lumieres.

Lo-pi, après le premier homme *Pouan-kou*, met les *Tſou-ſan-hoang*, dont il ne dit rien; enſuite il compte deux *Ling*, ſavoir, *Tien-hoang* & *Ti-hoang*, & enfin dix Ki (3), entre leſquels il partage toute l'Hiſtoire. Les ſix premiers ont 178 *Sing* ou Familles différentes; les trois ſuivants en ont 52, & le dixieme commence par Hoang-ti. D'autres Auteurs cités par le même Lo-pi, ſoutiennent que *les dix Ki tous enſemble ne font que* 187 *Familles Impériales*; quelques-uns veulent qu'il y ait eu ſix *Ki* avant l'Empereur Soui-gin, tandis que Tchin-huen aſſure qu'après Soui-gin, il y eut ſix *Ki*, comprenant 91 Familles. Qui croire? Mais c'eſt aſſez parler en général: dans les Chapitres ſuivants je vais parler en détail de tous les Rois ou Heros qui ſont la matiere de l'ancienne Chronique.

---

(1) *Tai-te*, ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C., donna le Li-ki en 85 Chapitres, c'eſt ce qu'on appelle *Ta-tai-li.* Son frere Tai-ching, le réduiſit à 49; c'eſt le *Siao-tai-li.*

(2) *Hoang-fou-mi* vivoit ſous les Tſin; entre l'an 224 & l'an 419 avant J. C., il a fait le livre intitulé *Ti-vang-che-ki.*

(3) Le caractere *Ki* eſt pris ici dans une grande étendue, pour dire une période entiere de ſiécles qui renferme pluſieurs Familles Impériales. Si on demande pourquoi on n'a pas diviſé ces premiers tems, par les diverſes Dynaſties ou Familles qu'on y met, & d'où vient qu'on les a partagés en dix Ki, je n'en ſais rien & les Chinois n'en diſent rien.

CHAPITRE IV.

DE POUAN-KOU ET DES TROIS HOANG.

ON dit par tradition que le premier qui ſortit pour régir le ſiecle, ſe nomme Pouan-kou, *& qu'on l'appelle auſſi* Hoen-tun. Hou-ou-fong dit que *Pouan-kou parut dans les premiers tems, & qu'on ne ſait point quand il commença.* Il pouvoit ajoûter qu'on ne ſait pas mieux quand il finit, puiſqu'on ne trouve nulle part le nombre des années de ſa vie & de ſon regne. En ce tems là, dit Tcheou-tſing-hien (1), *le Ciel & la Terre ſe ſéparerent, Pouan-kou ſuccéda au Ciel, & ſortit pour gouverner; enſuite le Ciel s'ouvrit à Tſe, &c.* Suivant ce ſyſtême, il faut que Pouan-kou ait été fort long-tems avant qu'il y eut aucun homme, puiſque l'*homme ne fut produit qu'à Yn.* Lo-pi ajoûte que Pouan-kou *étoit très intelligent, & qu'en un ſeul jour il prenoit neuf formes différentes; que c'eſt le Seigneur qui, au commencement du cahos, faiſoit & convertiſſoit toutes choſes;* comment donc prendre Pouan-kou pour un homme réel? & comment peut-on dire que le ſeizieme de la dixieme lune eſt le jour de ſa naiſſance.

Le P. Amiot a envoyé, l'année derniere 1769, *une courte diſſertation ſur les trois Hoang, qui n'eſt formée que de quelques paſſages d'Auteurs Chinois: comme ils m'ont paru importans, j'ai cru devoir en ajoûter une partie à la ſuite de ce Chapitre du P. de Premare, & placer le reſte en note: voici ce que dit le P. Amiot.*

[Les trois Hoang par excellence ſont les *Tien-hoang* ou les Rois du Ciel, les *Ti-hoang* ou les Rois de la terre, & les *Gin-hoang* ou les Rois des hommes.

Les Auteurs Chinois ſont partagés tant ſur l'origine que ſur l'exiſtence de ces trois Hoang. Les uns croient, & c'eſt le ſen-

(1) *Tcheou-tſing-hien;* il vivoit ſous la Famille des Ming, entre l'an 1333 & l'an 1628 de J. C. Il a écrit ſur le Vai-ki & ſur le Kang-mo; c'eſt peut-être lui qu'on appelle *Ouei-chang.*

timent le plus ſuivi, que les trois Hoang ſont Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti; les autres au contraire ſont perſuadés qu'outre Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti, il y a eu long-tems auparavant trois races d'hommes qui ont donné ſucceſſivement des loix au monde, & ces trois races ſont les *Tien-hoang*, les *Ti-hoang* & les *Gin-hoang*, dont je parlerai ſéparément, après avoir rapporté ce qu'en diſent en général quelques Critiques.

» L'origine des trois *Hoang* n'eſt pas fort ancienne, dit » *Hou-chi*; il en eſt parlé pour la premiere fois dans les li- » vres faits ſous la troiſieme Dynaſtie, c'eſt-à-dire, ſous la » Dynaſtie des Tcheou (1), & encore ne trouve-t-on dans ces » livres que le nom général de ces trois Hoang: on n'y fait » aucune mention des Tien-hoang, des Ti-hoang, des Gin- » hoang. Ce ne fut que ſous les Tſin (2), petite Dynaſtie qui » ſuccéda à celle des Tcheou, qu'un Ecrivain nommé *Po-chi*, » du nombre de ceux qui étoient chargés du ſoin de ramaſſer » les matériaux qu'on employoit enſuite pour compoſer l'Hiſ- » toire, parla des Hoang ou des premiers Empereurs qui » avoient gouverné le monde, avec la diſtinction de Tien- » hoang, de Ti-hoang & de Gin-hoang.

» Sous les Han, ſucceſſeurs immédiats des Tſin, il eſt parlé » auſſi des trois Hoang; mais Kong-gan-koue, Auteur célebre » de ce tems-là, prétend, dans une Préface qu'il mit à la tête » du Chou-king, que les véritables trois Hoang ne ſont au- » tres que Fo-hi, Chin-nong & Hoang-ti.

» Pour moi, continue Hou-chi, ſans vouloir contredire le » ſentiment de Kong-gan-koue, je crois qu'on ne doit pas » blâmer ceux qui diſent qu'avant Fo-hi, Chin-nong & » Hoang-ti il y a eu les Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin- » hoang. Doit-on rejetter entierement tout ce qui ne ſe » trouve pas dans les anciens livres? Dans ceux qui ont été » faits avant les Tcheou, il n'y eſt fait aucune mention des » trois Hoang, à la bonne heure; mais y eſt-il dit que les

(1) Elle commence à régner l'an 1122, & finit l'an 248 avant J. C.
(2) Elle commence l'an 248 & finit l'an 206 avant J. C.

Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin-hoang n'ont pas exiſté? » Cependant, à dire ici ce que je penſe, je croirois volon- » lontiers que ce qui a donné lieu à l'Hiſtoire des trois Hoang, » c'eſt qu'avant toutes choſes il y a eu le Ciel; la Terre fut » formée enſuite, & après la terre l'homme fut produit par » les différentes combinaiſons que les vapeurs les plus ſubti- » tiles prirent entr'elles. Le Ciel commença ſes opérations à la » révolution du *Rat*; la terre, les ſiennes à celle du *Bœuf*, & » l'homme fut produit à la révolution du *Tigre*. Voilà, je » penſe, ce qui a donné occaſion à l'Hiſtoire des trois regnes » avant Fo-hi, & aux noms d'Empereurs du Ciel, d'Empe- » reurs de la Terre & d'Empereurs des Hommes.

Juſqu'ici c'eſt *Hou-chi* qui a parlé. Il nous a dit que le Ciel avoit commencé ſes opérations à la révolution du *Rat;* que la Terre avoit commencé les ſiennes à la révolution du *Bœuf*, & que l'Homme avoit été produit à la révolution du *Tigre*. Il ne nous dit point quelle eſt la durée de chacune de ces révolutions. Chao-tſe y ſuppléera: voici comme il s'exprime:

» Depuis le moment où le Ciel & la Terre ont été en mou- » vement, juſqu'à celui où ils finiront, il doit y avoir une » révolution entiere. Une révolution contient douze pério- » des, & la période eſt compoſée de dix mille huit cents ans.

» A la premiere période, dite la période du *Rat*, le Ciel a » commencé ſes opérations: à la ſeconde période, ou la pé- » riode du *Bœuf*, la terre a commencé les ſiennes; & à la troi- » ſieme période, ou à la période du *Tigre*, l'homme a été » produit, & en état de faire auſſi ſes opérations. Depuis cette » troiſieme période juſqu'à celle du *Chien*, qui eſt la onzie- » me, toutes choſes iront leur train; mais après avoir paſſé » par *tous les degrés* dont elles ſont capables, elles ceſſeront » d'être, & le Ciel, devenu ſans force, ne produira plus rien » juſqu'à la douzieme période, où la terre & tout ce qui l'en- » vironne ſe détruiront auſſi, & tout l'univers rentrera dans » le cahos. Ce cahos ſera une periode entiere à ſe débrouiller. » Mais à la période du *Rat*, premiere de la ſeconde révolu- » tion, il ſe formera un nouveau Ciel, lequel, une fois en » mouvement, continuera toujours ſes opérations, & ne » finira jamais.

» Depuis

» Depuis la période du Tigre (troiſieme de la révolution), » juſqu'à la période du Cheval (ſeptieme de la révolution), » ſous laquelle Yao naquit, & commença à gouverner l'Em- » pire, l'an *Kouei-ouei*, vingtieme du cycle de ſoixante, il » s'eſt écoulé plus de 45000 ans. Il n'eſt pas douteux que pen- » dant tout ce tems il n'y ait eu des hommes ; peut-être même » y a-t-il toujours eu des Rois ou des Maîtres pour les gou- » verner ; mais comme il n'y avoit point alors de livres, ou » que s'il y en a eu, ils ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, » comment ſavoir ce qui s'eſt paſſé ? Pour ce qui regarde les » Tien-hoang, les Ti-hoang & les Gin-hoang, nous ne l'a- » vons appris que par tradition ; & leur Hiſtoire nous ayant » été tranſmiſe de génération en génération, elle ne ſauroit » manquer d'avoir été altérée. Ainſi c'eſt à tort qu'on vou- » droit affirmer que la vie de chacun d'eux a été d'un ſi grand » nombre d'années. Dire que les Tien-hoang & les Ti-hoang » ont été des hommes qui ont vécu chacun dix-huit mille » ans, eſt-ce une choſe croyable «] ?

Je reprens la ſuite de l'Ouvrage du P. de Premare.

TIEN-HOANG.

On l'appelle auſſi *Tien-ling*, c'eſt-à-dire, *le Ciel intelligent, ou l'intelligence du Ciel*, *Tſe-jun*, le fils qui nourrit & embellit toutes choſes, *Tchong-tien hoang-kiun*, le ſouverain Roi au milieu du Ciel. On dit qu'il naquit ſur le mont *Vou-vai*, c'eſt-à-dire, le mont qui renferme tout, hors duquel il n'y a rien ; & *Tchin-huen* avertit que cette montagne eſt au ſud-eſt, à 12000 li du mont Kouen-lun. L'Auteur du Choui-king (1), veut que ce ſoit le mont Kouen-lun lui-même. *Yong-chi*, qui a fait un Commentaire ſur cet ancien livre, dit que *les cinq Long & Tien hoang en ſont ſortis : Tien-hoang avoit le corps de ſerpent*, ce qui ſe dit auſſi de Ti-hoang, de Gin-

(1) *Choui king*, eſt un livre ancien, où l'on trouve quantité de traditions ; mais tous les livres qui portent le nom de *King*, ne ſont pas canoniques.

hoang & de pluſieurs autres. *Tien-hoang eſt au-deſſus de toutes choſes ; tranquille & comme ſans goût, il ne faiſoit rien, & les Peuples ſe convertiſſoient d'eux-mêmes.* On lui attribue un livre en huit Chapitres, *c'eſt l'origine des Lettres.* Les caracteres dont ſe ſervoient les trois Hoang, *étoient naturels, ſans aucune forme déterminée : ce n'étoit qu'or & pierres précieuſes. La Dynaſtie de Tien-hoang eut treize Rois de même nom* (1) ; *c'eſt pourquoi on les appelle freres, & on donne à chacun d'eux* 18000 *ans ou de vie ou de regne* (2). Le Vai-ki dit que *Tien-hoang donna les noms aux dix Kan & aux douze Tchi, pour déterminer le lieu de l'année.* Ces noms ont chacun deux lettres, qu'on explique comme on peut, ſans les entendre. Car comment, par exemple, concevoir que *Yue-fong* eſt *Kia*, &c.? Yuen-leao-fandit que *kan a le ſens de kan, qui ſignifie le tronc d'un arbre ; c'eſt pourquoi les dix Kan s'appellent auſſi* Che-mou, *les dix meres*, & que *Tchi, a le ſens de* tchi, *les branches, c'eſt pourquoi on les appelle* Che-eull-tſe, *les douze enfans* (3).

TI-HOANG.

On le nomme auſſi *Ti-ling* ou *Ti-tchong, hoang-kiun*, c'eſt-à-dire, *celui qui regne ſouverainement au milieu de la terre ; Tſe-yuen* ou le *fils principe.* Il y a onze Rois du même nom, & ce nom eſt *Yo*, qui ſignifie la montagne ; on les appelle *les onze Rois Dragons* (4) : *ils avoient*, dit Lo-pi, *le viſage de*

---

(1) Lo-pi dit que ce nom eſt *Vang*, qui ſignifie *l'eſpérance.*

(2) En tout 234000 ans.

(3) Le P. Amiot, dans la petite diſſertation déja citée, dit, d'après les Chinois : Les *Tien-hoang*, ou Empereurs du Ciel, gouvernerent le monde après *Pan-kou* ou *Pouan-kou*, le premier des hommes. Ils ne ſe mettoient point en peine de leur nourriture ni de leur vêtements, & le travail étoit alors inconnu. Ils exerçoient un empire abſolu, & tout le monde obéiſſoit aveuglément à leurs ordres. Ils firent un cycle de dix & un autre de douze. Avant eux le nom d'année étoit inconnu. Ils déterminerent les premiers le nombre des jours qui devoient la compoſer. Ils furent treize du même nom : ils étoient freres & vécurent chacun dix huit mille ans.

(4) Nous expliquons ordinairement le caractere *Long*, par dragon,

fille, *la tête de long* ou *dragon*, *& les pieds de cheval.* Un autre Auteur dit qu'ils avoient *l'air de fille*, *le corps de ſerpent*, *les pieds de bêtes*, *& qu'ils ſortirent du mont Long-men.* On prétend que *Ti-hoang n'eſt point né*, *& qu'il ne change point; qu'il protege & qu'il fixe toutes choſes.* Le Vai-ki ajoûte *qu'il partagea le jour & la nuit*, *& régla que trente jours feroient une lune.* Le livre *Tong-li*, cité par Lo-pi, ajoûte encore *qu'il détermina le ſolſtice d'hiver à l'onzieme lune.* Chacun de ces onze Rois a régné ou vécu 18000 ans, ce qui fait pour tous enſemble 198000. Il y a des Auteurs qui changent le texte, & veulent *qu'il n'y ait que* 1800 *en tout*, *ſoit pour Tien-hoang*, *ſoit pour Ti-hoang*; c'eſt pour tâcher de faire accorder ce nombre d'années avec la période arbitraire de *Chao-kang-tſie*; & de plus ils ne peuvent dire pourquoi les *Ti-hoang*, qui ne ſont qu'onze, ont autant de durée que les *Tien-hoang*, qui ſont treize. D'autres, pour tout le tems de ces deux *Hoang*, ne mettent que 18000 ans; ce qui ne peut plus s'accorder avec les *Hoei* de *Chao-kang-tſie.* Une preuve qu'on prétend bien que ce ſont de véritables années, c'eſt que *dans les tems les plus reculés*, *pour dire un an*, *on diſoit un changement de feuilles.* Cela ſe pratique encore dans les petites îles *Lieou-kieou*, qui ſont ſituées entre le Japon & l'île Formoſe (1).

Il faudroit mettre ici *Gin-hoang*; mais comme c'eſt par lui que commence le premier des dix *Ki*, je le renvoie au Chapitre ſuivant.

---

animal qui inſpire en Europe une idée de gros ſerpent, & qui ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part, au lieu que chez les Chinois *Long*, offre preſque toujours une ſi belle idée, que c'eſt un des plus beaux ſymboles.

(1) Le P. Amiot, dans la diſſertation dont j'ai parlé, dit, d'après les Chinois; que les *Ti-hoang* ou Empereurs de la terre ſuccéderent aux Tien-hoang. Ils donnerent au ſoleil, à lune & aux étoiles le nom qu'ils portent aujourd'hui. Ils appellerent les ténebres *nuit*, & la lumiere *jour*, l'intervalle de trente jours *mois.* Ils étoient onze freres de même nom, & la vie de chacun d'eux fut de dix-huit mille ans.

CHAPITRE V.

ABREGÉ DES SIX PREMIERS KI.

I. KI, *nommé* KIEOU-TEOU, *ou les neuf Têtes.*

CE *Ki* eſt celui de *Gin-hoang* (1), qu'on appelle autrement *Tai-hoang*, c'eſt-à-dire, le grand Souverain. Un ancien Auteur cité dans le *Lou-ſe* de Lo-pi, dit que *Tai-hoang eſt fort honorable, non pas qu'il l'emporte ſur Tien-hoang & Ti-hoang, mais parcequ'il eſt au-deſſus du peuple & de toutes choſes, qu'il*

(1) Le P. Amiot, dans la petite diſſertation déja citée, dit que les *Gin-hoang*, ou Empereurs des hommes ſuccéderent aux Ti-hoang. Ils diviſerent la terre en neuf parties. Les montagnes & les rivieres ſervirent de termes pour chaque diviſion. Ils raſſemblerent les hommes qui étoient épars çà & là, & qui n'avoient point de demeures fixes, & leur aſſignerent des habitations. Ils formerent les premiers liens de la ſociété, c'eſt pourquoi on leur a donné auſſi le nom de *Ku fang*, qui ſignifie *habitant d'un lieu.* Tous les arts furent trouvés ſous leur regne. La fourberie n'avoit point encore paru ſur la terre. Cependant, comme l'égalité des conditions avoit déja diſparu, on inventa des punitions & des récompenſes, on fit des loix, on créa des Magiſtrats, on connut l'uſage du feu & de l'eau. On apprit l'art d'apprêter les différents mets, & on aſſigna les devoirs particuliers de chacun des deux ſexes. Neuf freres de même nom ſe partagerent l'Empire du Monde & vécurent entr'eux tous, quarante cinq mille ſix cens ans.

Un abréviateur d'Hiſtoire nommé *Vang yang-jou*, parle des Gin-hoang en ces termes: » Les Gin-hoang ſont appellés par les uns Tai-» hoang & par les autres Ku-fang chi. Ces Ti-hoang avoient gouverné » en paix tout l'Univers. Les hommes, ſous leur regne, avoient toutes » choſes en abondance, ſans qu'ils euſſent beſoin de ſe les procurer » par le travail. Gin-hoang naquit ſur la montagne *Hing ma-chan* ſi-» tuée dans le Royaume de Ti-ti. Il diviſa la terre en neuf parties; » les montagnes & les rivieres lui ſervirent de termes. Il choiſit la partie » du milieu pour y faire ſon ſéjour: de-là il donna ſes ordres par-tout » & gouverna tout l'univers. Il civiliſa les hommes; les vents & les nua-» ges lui obéiſſoient, & il diſpoſoit à ſon gré des ſix ſortes de *Ki*, qui ſont » le repos, le mouvement, la pluie, les vents, la lumiere & les téne-» bres. Il avoit la ſubtilité & les autres qualités des Eſprits. Il n'eſt rien » qu'il ne sût & qu'il ne pût. Il réduiſit toutes les langues à une ſeule. Il

a établi l'ordre entre le Roi & le Sujet, & donné le premier les regles du Gouvernement. Ce *Ki* n'a qu'un même nom, qui eſt *kai*, c'eſt-à-dire, le gracieux. *Tai-hoang a le viſage d'homme, le corps de dragon, & a neuf têtes*; mais par ces neuf têtes, il faut entendre neuf Rois, qui, ſelon le *Vai-ki*, *ont duré* 45600 *ans. On dit que Tai-hoang naquit ſur le mont* Hing-ma, *d'où ſort l'eau de la vallée lumineuſe. Il partagea le globe de la terre & des eaux en neuf parties, & c'eſt ce qui s'appelle les neuf Tcheou & les neuf Yeou. Il diviſa de la même maniere en neuf fleuves l'eau de la vallée de lumiere. Les neuf freres prirent chacun ſa partie de la terre, &* Tai-hoang *régna dans le milieu.* Sur quoi Tcheou-tſin-hien fait cette ré-

---

» embraſſoit tout l'univers, & tout l'univers le reſpectoit & lui rendoit » hommage. Sa doctrine égaloit le Ciel par ſa hauteur, & la terre par ſa » profondeur. Sa vertu étoit immenſe, & les bienfaits dont il combla les » hommes ne peuvent ſe compter; ils égaloient ceux qu'on peut recevoir » du Ciel. Il étoit maître, & il étoit bon maître; il gouvernoit, & il gou- » vernoit bien. Il inſtruiſit les Peuples, & leur donna les regles de la ſa- » geſſe & du bon gouvernement; il leur enſeigna la maniere d'apprêter les » mets & les regles d'un honnête mariage.

» Il n'eſt parlé ici que d'un Gin-hoang, quoiqu'ils fuſſent neuf de » même nom qui donnoient en même-tems des loix au monde; la raiſon » eſt que la forme du gouvernement étoit la même par-tout, & que les neuf » freres n'avoient qu'un même cœur & une même volonté; leur mérite » étoit grand ainſi que leur vertu. Après eux il n'y eut plus ſur la terre » qu'un Empereur; les autres Souverains avoient le titre de Roi & lui ren- » doient hommage. Les Gin-hoang vécurent entr'eux tous quarante-cinq » mille ſix cens ans «.

Le P. Amiot obſerve ici qu'un Auteur nommé *Hiu-tſong-hai*, ſans toucher à ce nombre d'années des Gin-hoang, abrege celle des Tien-hoang & des Ti-hoang, prétendant qu'on a ſubſtitué le caractere qui ſignifie *mille* à celui de *cent*, & qu'ainſi on a dit que les Tien-hoang & les Ti-hoang ont vécu chacun un *van*, huit mille années, ce qui veut dire dix-huit mille années, au lieu d'un *van*, & huit cens ans, c'eſt-à-dire, dix mille huit cens ans. Le P. Amiot ajoûte que ſi les Critiques Chinois, après avoir encore fait de ces retranchements ſur le nombre des années, vouloient apprécier la valeur de ces années, y ſubſtituer ou des lunaiſons ou des années lunaires, on pourroit ſe réunir avec eux & conclure que tout ce qu'ils diſent des Tien-hoang, des Ti-hoang & des Gin-hoang, ne ſont que des traditions défigurées de ce que l'Ecriture dit des Patriarches avant le déluge.

flexion. *Les neuf freres partagerent entr'eux le monde, chacun demeuroit dans la partie qui lui étoit échue, & tous jouiſſoient egalement des bienfaits du Ciel. Ce n'eſt pas comme aujourd'hui, que les plus proches parens ſe regardent comme ennemis, & que les freres ſe déchirent impitoyablement l'un l'autre.* On lit dans Yuen-leao-fan, que les *Gin-hoan, montés ſur un char de nuages attelé de ſix oiſeaux, ſortirent de la bouche du vallon; qu'ils étoient neuf freres, qui partagerent entr'eux les neuf parties du monde, qu'ils bâtirent des villes & les enfermerent de murailles, & qu'ils comptent au moins* 150 *che ou générations. Ce fut* Gin-hoang *qui commença le bon gouvernement; alors le Seigneur ne fut plus un vain Roi, le ſujet ne fut plus comblé d'honneur ſans raiſon; il y eut de la diſtinction entre le Souverain & le Vaſſal, on but & on mangea, & les deux ſexes s'unirent*; d'où Lo-pi conclut, *qu'auparavant il n'y avoit ni Loix, ni Rois, ni Sujets, que les hommes n'étoient ni mâles ni femelles, & qu'ils n'avoient pas beſoin de manger. Sous* Gin-hoang, *tous les peuples de l'Univers étoient contens de leur ſort. On travailloit le jour, on ſe-repoſoit la nuit, & on ne ſongeoit point à ſon propre intérêt.*

IL KI, *nommé* OU-LONG.

Ce ſecond *Ki* renferme cinq *Sing*, ou Familles différentes; *leur domination s'étendoit aux cinq régions, ils préſidoient aux cinq planetes* (1), *& ils étendirent les cinq montagnes.* Lo-pi cite un Auteur nommé Tchang-lin, qui dit que » Fo-hi a fait le

(1) *Ou-hing*; c'eſt proprement les cinq planetes; ſavoir, Saturne, qui répond à la terre, *Tou*; Jupiter, qui répond au bois, *Mou*; Mars, au feu, *Ho*; Venus, au métal, *Kin*; & Mercure, à l'eau, *Choui*. Si on ajoûte le ſoleil, *Ge*, & la lune, *Yue*; c'eſt ce que les Chinois appellent les ſept Gouvernements.

Les Chinois qui ſe ſont mêlés de raiſonner ſur la Phyſique, ont cru que ces cinq choſes étoient autant d'éléments dont tous les corps ſont compoſés; *Hing* ſignifie aller, marcher; & le caractere *ſing*, qu'on prend pour étoiles en général, déſigne proprement les planetes; le ſoleil produit la lumiere dont elles brillent

Ciel & la Terre, & que les cinq Dragons étendirent les montagnes «. Il cite auſſi Tchìng-yuen (1), qui dit que » les cinq Long ou Dragons montés ſur un nuage, comme ſur un char, gouvernoient l'Univers; dans ce tems-là les hommes demeuroient dans des antres, ou ſe perchoient ſur des arbres, comme dans des nids; le ſoleil & la lune brilloient d'une véritable lumiere «. Il cite encore la Préface du livre Tchun-tſieou-ming-li, qui dit que » les cinq Familles régnoient en même-tems, & que les Rois montoient des Dragons, ce qui fut cauſe qu'on les appella les cinq Dragons «. Enfin il rapporte d'un autre Auteur, *qu'ils furent diſciples de Tien-hoang*. D'autres diſent qu'ils ſont les douze freres de *Tien-hoang*, & les Eſprits des douze heures. Yong-chi (2) prétend *qu'ils avoient la face d'homme & le corps de dragon*. On dit qu'ils avoient autrefois des Temples ſur la montagne des cinq Dragons; mais on ne dit pas combien d'années a duré leur regne, & on les met au nombre des *Sien*, c'eſt-à-dire, des immortels.

IIIe. KI, *nommé* NIE-TI *ou* CHE-TI.

On compte dans ce *Ki* cinquante-neuf Familles. Lo-pi cite ces paroles : *Après les neuf* Hoang *vinrent les ſoixante-quatre Familles, qui furent ſuivies des trois Hoang*. Lo-pi veut que ce ſoit *Se-ma-tſien* qui ait dit cela, & il explique les ſoixante-quatre Familles, en diſant que cet Hiſtorien a joint le *Ki* précédent avec celui-ci; & que, par les trois *Hoang*, il entend le *Ki* nommé *Ho-lo*. Tchin-ſe-ming (3) dit que *les cinquante-neuf Rois ſuccederent aux cinq* Long *dans le gouvernement du monde, & qu'ils le partagerent entr'eux*; mais on ne dit nulle part combien d'années ont régné tous ces Monarques.

---

(1) Je ne connois poit cet Auteur.

(2) *Yong-chi* eſt cité comme un Interprete du *Choui-king* : celui que j'ai n'en parle pas.

(3) *Tcnin-ſe-ming* vivoit entre l'an 1279 & l'an 1333 de J. C., ſous les Yuen. Il ſe trouve cité dans *Yuen-leao-fan*.

IVe. Ki, *nommé* Ho-lo.

Ce Ki, qu'on appelle *Ho-lo*, n'a que trois Familles. *Les Ho-lo apprirent aux hommes à ſe retirer dans le creux des rochers; ils montoient des cerfs aiſés pour gouverner.* Voilà tout ce qui en eſt dit.

Ve. Ki, *nommé* Lien-tong.

Ce *Ki* comprend ſix Familles, dont on ne rapporte rien.

VIe. Ki, *nommé* Su-ming.

Ce Ki a quatre Familles; *comme les Ho-lo ils montoient des cerfs aîlés: les Su-ming alloient ſur ſix Dragons*; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

Il eſt aiſé de compter les Rois de ces différentes Familles; quand Tchin-ſe-ming en met quatre-vint-trois depuis *Gin-hoang* juſqu'à *Su-ming*, je ne ſais comme il les compte; car ſi on retranche *Gin-hoang*, il n'y aura que ſoixante-dix-huit Rois, & ſi l'on y comprend *Gin-hoang*, il y en aura quatre-vingt-ſix. Mais pour ce qui eſt du tems qu'ont duré les ſix premiers *Ki*, c'eſt un point bien plus difficile à décider. Lo-pi cite un Auteur qui leur donne libéralement 1100750 ans: il rejette ce ſentiment, & dit que les cinq premiers Ki ne font en tout que 90000 ans.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

LE SEPTIEME KI, appellé SUN-FEI.

ON le nomme ainſi, parceque les Rois de ce tems-là étoient pleins de tant de vertu & de ſincérité, que tous les Peuples de l'univers ſuivoient leurs bons exemples avec autant de rapidité que s'ils avoient eu des aîles pour voler.

La période *Sun-fei* a vingt-deux Familles de noms différents, & plus de ſoixante *che* ou générations; cependant Yuen-leao fan, d'aprés le *Vai-ki*, dit *qu'elle n'a que des noms d'honneur & point de che*, c'eſt que ce mot *che* ſignifie tantôt une eſpace de trente ans, & tantôt une génération ou ſucceſſion de pere en fils. Il peut donc y avoir eu dans ce Ki plus de ſoixante *che*, c'eſt-à-dire, qu'il a duré plus de 1800 ans, ſans qu'il y ait eu de *che*, c'eſt-à-dire, ſans que le fils ait jamais ſuccédé à ſon pere. Au reſte, ces vingt-deux Familles ne donnent pas également matiere à raiſonner, & il y en a même pluſieurs dont on n'a conſervé que le nom.

Le premier Roi de ce Ki eſt appellé *Kiu-ling*, le grand intelligent. Yuen-leao-fan, Lo pi, & pluſieurs autres diſent » qu'il naquit avec la matiere premiere, & que c'eſt la véritable mere des neuf ſources, qu'il tient dans la main ſa grande image, qu'il a le pouvoir de convertir tout, qu'il monte ſur le grand terme, qu'il marche dans la plus pure & la plus haute région, qu'il eſt ſans intervalle, qu'il agit ſans ceſſe, qu'il ſortit des bords du fleuve *Fen*, qu'il précede le repos & le mouvement, qu'il retourne les montagnes & détourne les fleuves, & qu'il n'étoit pas toujours dans le même lieu; mais qu'il y a beaucoup de ſes traces dans le Royaume de *Chou*. La ſpirituelle converſion qu'il opéra fut très grande «. Li-tchun-fong, cité dans le *Lou ſe*, dit » qu'alors l'univers n'étoit pas encore tempéré, comme il l'a été depuis; c'eſt pourquoi *Kiu-ling* & *Niu-oua*, tous deux doués d'un eſprit & d'un génie extraordinaires, ſortirent pour aider la converſion «. Voilà donc *Niu-oua*, ſœur & femme de *Fo-hi*, qui paroît ſur la ſcene avec *Kiu-ling*, pour le même deſſein.

Le ſecond Roi s'appelle *Kiu-kiang-chi.*

Le troiſieme *Choui-ming-chi.*

Le quatrieme *Tcho-kouang-chi.*

Le cinquieme *Keou-tchin-chi.* Lo-pi lui-même ne trouve rien à dire de ces quatre Empereurs; ſinon qu'on parle dans le *Chan-hai-king* (1) de deux montagnes au nord, l'une appellée *Choui-ming-chan*, & l'autre *Tcho-kouang-chan.*

Le ſixieme eſt nommé *Hoang-chin* ou *Hoang-moei*, c'eſt-à-dire, *l'Eſprit jaune*, *Hoang-teou* ou *la tête jaune*, & *Ta-fou* ou *le grand ventre;* c'eſt l'Eſprit des montagnes, *Chan-chin. Il ſortit du Ciel pour aider le Gouvernement, & on l'appella le jaune Eſprit.* Le Kouei-tſang-king (2) dit que *Hoang-chin combattit contre Yen-ti*; mais par *Hoang-chin*, il entend *Hoang-ti.* Les Sectateurs de Tao (3) diſent que » le Médiateur & le Pacificateur c'eſt Lao-tſe (4), qui ſe fit un Roi divin nommé *Hoang-chin*, & que pour cela il voulut devenir homme «. Il faut donc qu'on confonde *Hoang-chin* avec *Gin-hoang;* car Lo-pi dit que *Kiu-chin fut ſucceſſeur de Gin-hoang.* Or ce *Kiu-chin* vient immédiatement après *Hoang-chin.* Dans tout ceci les Chinois ne ſavent pas à quoi s'en tenir.

Le ſeptieme eſt appellé *Kiu-chin*; *il naquit à* Tchang-hoai: *il atteloit ſix moutons ailés: il régna cinq fois trois cents ans.*

---

(1) Le *Chan-hai-king* eſt un livre ſi ancien, que les uns l'attribuent à l'Empereur Yu, d'autres à Pe-y, qui vivoit dans le même tems. Il contient une deſcription du monde qui paroît imaginaire. On y place au milieu de la Terre le mont *Kouen-lun.* Il y eſt fait mention de beaucoup de monſtres & de plantes extraordinaires. Les Poëtes Chinois tirent de ce livre toutes leurs idées & toutes leurs expreſſions poëtiques.

(2) *Kouei-tſang-king* eſt un livre ancien, & ſouvent cité par Lo-pi dans ſon Lou-ſe; je ne l'ai pu trouver. Il reſte quelques fragments d'un *Y-king* nommé *Kouei-tſang*, qu'on attribue à Chin-nong.

(3) La Secte de *Tao* eſt auſſi ancienne à la Chine que celle des *Ju* ou des Lettrés. Les anciens Anacoretes ou Sien-gin, dont on a encore les livres, étoient pour le *Tao* & cherchoient l'immortalité. Dans la ſuite cette Secte s'eſt corrompue, & a produit des Charlatans qui ont voulu enſeigner l'art de ne jamais mourir.

(4) *Lao-tſe.* On croit que ce Philoſophe étoit contemporain de Confucius; il eſt Auteur du livre *Tao-te-king.*

C'eſt tout ce qu'en dit Lo-pi ; mais, en parlant de *Hoang-chin*, il rapporte qu'*après* 340 *ans* Kiu-chin *fut ſon ſucceſſeur, & s'appella* Hoang-chin. Suivant cela le ſixieme & le ſeptieme Rois ſeroient le même homme ; d'où on peut conclure que ces regnes ne ſont pas plus clairs que ceux de Pouan-kou & des cinq Dragons.

Le huitieme s'appelle *Li-ling*. Dans le *Chan-hai-king* il eſt dit ; *au déſert d'orient on trouve le corps de* Li-ling, *parce-qu'il ne s'eſt point corrompu.*

Le neuvieme eſt *Tai-kouei*. Il y a, dit-on, une montagne de ce nom dans la Province de Ho-nan ; c'eſt là que demeuroit l'Empereur Tai-kouei.

Le dixieme eſt *Kouei-kouei*.

Le onzieme eſt *Kang-tſe-chi*.

Le douzieme, *Tai-fong*.

Lo-pi, parlant en général de ces tems, dit que » les hommes étoient ſpirituels & vertueux, qu'ils avoient tout du Ciel & rien de l'homme. L'Eſprit (Chin) ſuit le Ciel comme un diſciple ſuit ſon Maître. L'appétit (Kouei), la partie animale, ſert en eſclave aux choſes ſenſibles. Au commencement, l'homme obéiſſant au Ciel, étoit tout eſprit ; mais enſuite, ne veillant pas ſur lui-même, la paſſion prit le deſſus, & il perdit l'intelligence ; c'eſt pourquoi les anciens Sages (Ching) ouvroient le Ciel du Ciel, & n'ouvroient point le Ciel de l'homme ; ils fermoient le chemin de l'homme, & ils ne fermoient point le chemin du Ciel. Ouvrir le Ciel, c'eſt faire naître la vertu ; ouvrir l'homme, c'eſt donner l'entrée au voleur.

Le treizieme eſt nommé *Gen-ſiang-chi*. On dit de lui qu'il *tint le milieu de l'anneau pour aller à la perfection ;* & c'eſt ce qui s'appelle *Tching-gin*, l'homme vrai. A cette occaſion Lo-pi fait un diſcours ſur le *milieu*, & ſoutient que tous les Lettrés, depuis la Dynaſtie des Han, n'ont point vu en quoi il conſiſte. » Le Sage, dit-il, peut bien ne pas atteindre au milieu, mais il n'eſt pas poſſible d'aller au-delà ; c'eſt qu'il prend le milieu pour l'unité. Rien n'eſt plus grand, ajoûte-t-il, rien n'eſt plus élevé, rien n'eſt plus intelligent. Comment pouvoir aller plus loin ?

Le quatorzieme eſt appellé *Kai-yng-chi*. On trouve dans le Chan-hai-king une montagne de ce nom.

Le quinzieme ſe nomme *Ta-tun-chi*.

Le ſeizieme eſt *Yun-yang-chi*. C'eſt un de ces anciens Hermites ou Sien-gin qu'on met au rang des immortels ; & on dit que *du tems de* Hoang-ti, *le Maître* Yun-yang *nourriſſoit des* Long *ou des Dragons ſur le mont* Kan-tſuen, *c'eſt-à-dire, la douce ſource*.

Le dix-ſeptieme eſt *Vou-tchang-chi*.

Le dix-huitieme eſt appellé *Tai-y-chi*, la grande unité. Il a pluſieurs autres noms ; tels ſont ceux de *Hoang-gin* ou *le ſouverain homme*, *Tai-hoang* ou *le grand Monarque*, *Yuen-kiun* ou *le premier* ou *le grand Roi*, *Tien-tching* ou *la céleſte vérité*, *Siao-tſe* ou *le petit-fils*, & enfin *Tien-gin-tſoui-kouei*, *l'homme céleſte d'un prix extrême*.

Le San-hoang-king (1) dit que *Hoang-ti eſt l'Ambaſſadeur du grand Maître, & qu'il demeuroit ſur le mont Ngo-moei*.

Ho-kouan-tſe (2) dit que Tai-hoang demanda un jour à Tai-y *ce qui regarde le Ciel, la Terre & l'Homme*. Chin-nong fut inſtruit par Tai-y-ſiao-tſe, qui inſtruiſit auſſi Hoang-ti & Lao-tſe. Ho-kouan-tſe ajoûte que Tai-y *prenoit pour regle ce qui n'a point de figure, & qu'il ne goûtoit que ce qui n'a point de goût*. Pao-pou-tſe (3) prétend que *Tai-y travailla au grand*

(1) *San-hoang-king* eſt un livre ancien cité par Lo-pi ; je l'ai fait chercher en vain ; l'Empire de la Chine eſt ſi vaſte, les étudians ſi pauvres, & l'étude de l'antiquité ſi rare, qu'excepté les *King*, ou Livres Canoniques & les quatre Livres Claſſiques qu'on trouve par-tout, on ne rencontre nulle part les livres qu'on ſouhaite le plus ; à peine les Libraires en ſavent-ils le nom.

(2) *Ho-kouan-tſe* eſt un ancien Hermite. Le livre Han-y-ven-tchi nous a conſervé un de ſes ouvrages.

(3) *Pao-pou-tſe* vivoit ſous les Han, entre l'an 209 avant J. C. & l'an 190 après J. C. Son livre eſt diviſé en deux parties : dans la premiere il parle du *Tao*, & dans la ſeconde, des *Ju* ou Lettrés qui ſuivent Confucius & les King. Il écrit bien ; il ſoutient qu'on peut devenir immortel ; mais que cet art ne peut s'apprendre. Il fait un long catalogue de preſque tous les péchés, & dit que ſi l'on en a commis quelqu'un, on ne peut prétendre à l'immortalité ; il ajoûte qu'il faut de plus, que le deſtin s'en mêle.

œuvre, & ſe rendit immortel. Cet Anacorete, prétendu Empereur, avoit compoſé beaucoup de livres qui ſe ſont perdus. Il eſt rapporté dans un fragment de ces anciens livres, » que Hoang-ti alla ſur le mont *Ngo-moei* pour viſiter Tien-tching-hoang-gin, qu'il le ſalua dans une ſalle de jaſpe, & lui dit: je vous prie de m'expliquer l'unité trine «. Suivant ces reſtes de l'antiquité, il faut que Hoang-ti, qui ne paroît qu'au dixieme & dernier *Ki*, vécût déja de ce tems-là, à moins qu'on ne voulût prendre Tai-y pour un véritable immortel, qui devroit être encore ſur cette montagne, s'il avoit pu vivre juſqu'au tems de Lao-tſe, dont on dit qu'il fut maître.

Le dix-neuvieme s'appelle *Kong-ſang-chi.* Kong-ſang eſt un vaſte pays, dont on parle en pluſieurs endroits. On le nomme auſſi le vaſte déſert de *Sang:* on dit auſſi *Kiong-ſang*, quoique Lo-pi veuille y mettre quelque différence. Un Auteur ancien que Lo-pi cite, dit ces paroles: » Kong-ſang eſt immenſe comme le Ciel, & il s'étend au-delà des huit termes; c'eſt là que réſident *Hi* & *Ho* (1), qui préſident au ſoleil & à la lune, & qui ont ſoin de la ſortie & de l'entrée, pour faire la nuit & le jour «. Liu-pou-ouei dit que *la mere d'Y-yun* (2) *fut changée en Kong-ſang, & que le petit Y-yun ſorti du ſein de cet arbre.* C'eſt ainſi qu'on fait naître Adonis. Confucius eſt né à *Kong-ſang, & Kong-kong cauſa le déluge pour perdre Kong-ſang.*

L'herbe *tchi* eſt comme le rameau d'or; il faut la trouver, ſi l'on en a le bonheur. Il traite mal les Charlatans, qui promettent ce qu'ils ne peuvent donner, ne le ſachant pas Il expoſe ſous quelle figure Lao-tſe & les autres immortels apparoiſſent, & avertit qu'il y auroit du danger de ne les pas bien diſtinguer; c'eſt peut être pour cela qu'on fait paſſer les Bonzes de cette Secte pour ſorciers.

(1) *Hi* & *Ho* ſe trouvent, dans le Chou king, avoir le même emploi ſous l'Empereur Yao; bien plus, fort long tems après on veut que *Hi* & *Ho* aient manqué d'obſerver une éclipſe ſous Tchong kang. Dans les Poëtes Chinois *Hi* & *Ho* conduiſent les chevaux du ſoleil.

(2) *Y-yun* ou *Y-yn* eſt appellé dans le Chou-king du beau nom d'*Yuen-ching.* On dit qu'il aidât le Roi Tching tang à fonder la ſeconde Dynaſtie & qu'il fût le tuteur de Tai-kia.

Le vingtieme eſt *Chin-min-chi*. On le nomme auſſi *Chin-hoang*, ou le Souverain des Eſprits, ou le Spirituel Souverain. On le fait régner trois cents ans; ſon char étoit traîné par ſix cerfs aîlés. Le Chan-hai-king parle de la montagne Chin-min.

Le vingt-unieme Roi eſt nommé *Y-ti-chi*.

Le vingt-deuxieme & dernier eſt *Tſe-che-chi*, après lequel ſortit Yuen-hoang, & ce ne fut qu'alors *qu'on ceſſa d'habiter dans des cavernes*, c'eſt-à-dire, qu'au bout de tant de ſiécles, & ſous des Princes dont on raconte tant de merveilles, on n'avoit pas encore eu l'eſprit de faire quelques cabanes pour ſe garantir des vents & de la pluie.

CHAPITRE VII.

LE HUITIEME KI, nommé YN-TI.

CETTE huitieme période renferme treize Dynaſties, & elle differe de la précédente en ce que chaque fondateur laiſſe après lui ſes enfans ſur le Trône, ſi l'on peut parler ainſi par rapport à des tems encore ſi ſauvages.

Premiere Famille. Tchin-fang-chi ſuccéda à Tſe-che, & fonda la premiere Famille; on l'appella auſſi *Hoang-tſe-kiu*. Il avoit la tête fort groſſe & quatre mammelles, circonſtance qui ſe dit auſſi de Ven-vang. » Le char de Tchin-fang étoit attelé de ſix licornes aîlées; en ſuivant le ſoleil & la lune, en haut le Ciel & en bas la terre, il unit ſes vues à celles de l'Eſprit. Au commencement les hommes ſe couvroient avec des herbes.

Circum ſe foliis ac frondibus involventes.

Les ſerpents & les bêtes étoient en grand nombre, les eaux débordées n'étoient point encore écoulées, & la miſere étoit extrême : vint Tchin-fang qui apprit aux hommes à préparer des peaux & à en ôter le poil avec des rouleaux de bois, pour

s'en ſervir contre les frimats & les vents qui les incommodoient. Il leur apprit encore à faire comme un tiſſu de leurs cheveux pour leur tenir lieu de parapluie. On lui obéiſſoit avec joie ; il les appella hommes habillés de peau ; il régna 350 ans.

Seconde Famille. Chou-chan-chi. Au lieu de parler de ce Chef de Dynaſtie, on ne parle que du pays qui s'appelle *Chou* ; on eſt auſſi embarraſſé que ſur Kong-ſang. Yang-hiong (1) qui en a écrit l'Hiſtoire, dit que *ce Royaume ſubſiſte depuis Gin-hoang.* Chou eſt à l'occident, & répond à la Province de Setchouen. *Chou ne ſavoit point qu'il y eût des Chinois au monde, & les Chinois n'avoient point entendu parler de Chou :* pourquoi donc mettre un *Chou-chan-chi* au nombre des Rois de la Chine ? On dit qu'un ancien Roi de Chou nommé *Yu-ya*, quitta le monde, & ſe fit Hermite : *peu après il tomba du Ciel un jeune homme qui s'appelloit* Tou-yu, c'eſt le Roi de la mer d'occident, *il ſe fit Roi de tout le pays & ſe nomma Vang-ti.* Ces Peuples n'avoient point l'uſage des Lettres. Vang-ti ſuivit l'exemple de Yu-ya, & ſe retira ſur le mont *Si-chan*, après avoir réſigné le Royaume à *Kai-ming*, dont la Famille régna pendant cinq générations. *La femme de Kai-ming de garçon étoit devenue fille*, comme chez nous Iphis de fille devint garçon. *Kai-ming*, épris de ſa beauté, l'épouſa ; mais l'air du pays la fit mourir. L'on ouvrit long-tems après ſon tombeau, *& on la trouva auſſi belle & auſſi fraîche que lorſqu'elle étoit en vie ; ſon corps paroiſſoit comme de glace.*

Troiſieme Famille. Elle fut fondée par *Hai-kouei-chi*, & dura ſix générations. Il y en a qui confondent *Hai-kouei* avec *Chin-nong.*

(1) *Yang-yong* a été fameux ſous les Han. Il écrit bien, & a fait quantité de livres ; entr'autres, *Chou-ki*, l'Hiſtoire de Chou ſon pays. Il ne faut pas le confondre avec *Yang tchu*, diſciple de Lao-tſe & l'Antagoniſte de *Me-tſe.* Ces deux Philoſophes étoient les deux extrêmes ; le premier ne penſoit qu'à lui ; le ſecond, qu'au prochain. Confucius embraſſe l'un & l'autre ; en ſorte qu'on ne travaille à la perfection des autres qu'après qu'on a donné us ſes ſoins à ſe perfectionner ſoi-même.

Quatrieme Famille. Elle a pour Chef Hoen-tun. Il eſt différent de *Pouan-kou*, à qui on donne le même nom. Cette Famille a eu ſept générations; on ne doit point la mettre après Fo-hi. Lo-pi cite Lao-chen tſe(1), qui dit ces paroles: » Les anciens Rois alloient les cheveux épars, & ſans aucun ornement de tête; ſans Sceptre & ſans Couronne, ils gouvernoient l'Univers; d'un naturel bienfaiſant, ils nourriſſoient toutes choſes, & ne faiſoient mourir perſonne; donnant ainſi toujours, & ne recevant rien, les Peuples, ſans les reconnoître pour Maîtres, portoient au fond du cœur leur vertu; alors le Ciel & la Terre gardoient un ordre charmant, & toutes choſes croiſſoient ſans relâche; les oiſeaux faiſoient leurs nids ſi bas, qu'on pouvoit les prendre avec la main, & tous les animaux ſe laiſſoient conduire à la volonté de l'homme; on tenoit le milieu, & la concorde regnoit par-tout: on ne comptoit point l'année par les jours; il n'y avoit ni dedans ni dehors, ni de mien ni de tien. C'eſt ainſi que gouvernoit Hoen tun; mais quand on eut dégénéré de cet heureux état, les oiſeaux & les bêtes, les vers & les ſerpens, tous enſemble, comme de concert, firent la guerre à l'homme «.

Cinquieme Famille. Tong hou chi fut Chef de la cinquieme Famille, qui dura pendant dix-ſepts générations. Tſe-ſe(2), cité par Lo-pi, dit que » les chanſons de Tong-hou étoient gaies ſans être lubriques, que ſes marques de douleur étoient tendres ſans être bruyantes; qu'en un mot c'étoit le ſiécle de la parfaite vertu. Lo-pi ajoûte qu'on ne peut ſavoir au juſte la ſuite de tous ces Rois; & *Hoai-nan-tſe* dit que perſonne alors ne ramaſſoit ce qu'on avoit oublié dans le chemin «.

Sixieme Famille. Elle a pour Chef Hoang-tan-chi, & a duré pendant ſept générations. Quelques Auteurs l'appellent

(1) *Lao-chen tſe* ne m'eſt pas connu; ſi ce n'eſt peut être Lao-tching, dont le petit nom eſt *Fang*, qui a écrit dans le goût de Lao-tſe.

(2) *Tſe-ſe-tſe* a été le petit-fils de Confucius; on le fait Auteur du livre Tchong yong, un des quatre que tous les Lettrés ſavent par cœur. Cet ouvrage n'eſt pas venu entier juſqu'à nous; il contient de très belles choſes ſur le Sage que Confucius attendoit. Ce que Lo-pi cite de Tſe-ſe n'eſt pas tiré de ce livre.

Li-kouang,

Li-kouang, ou, par honneur, *Hoang-tan*, le placent après *Tſe-min*, & lui donnent 250 ans de regne. C'eſt de *Hoang-tan* que l'on dit *qu'il gouvernoit l'Univers ſans le gouverner.* Le mot *tſai* ſignifie en cet endroit porter l'Univers, unir tous les hommes par les liens de la bonté & de la droiture. J'entens bien, dit Tchouang-tſe, ce que c'eſt que *porter le monde* dans ſon cœur, mais je n'entens pas ce que c'eſt que gouverner le monde. Suivant cette maxime, on ne penſe point à gouverner le monde, & le monde eſt content de ſon ſort. *Les anciens Rois*, dit Kouan-tſe, *portoient le Peuple, & le Peuple les regardoit comme des Dieux.*

Septieme Famille. Ki-tong-chi eſt Chef de la ſeptieme Famille qui eut trois générations.

Huitieme Famille. Elle a pour fondateur *Ki-y-chi*, qui eut quatre générations.

Neuvieme Famille. Ki-kiu-chi fonda cette Famille. Kang-tſang-tſe (1) dit » que Ki-kiu, Roi de tout l'Univers, ne le gouvernoit point, & que tout le monde étoit dans une profonde paix, qu'il ne faiſoit aucun uſage de ſes ſens extérieurs, & qu'il ne ſe piquoit point de ſavoir, c'eſt-à-dire, que l'ame étant parfaitement tranquille, on ne s'empreſſoit point de ſavoir, on renonçoit à tous les objets ſenſibles, & on oublioit même qu'on ſavoit quelque choſe »; ſur quoi Lo-pi dit: que quand on a toutes ſortes de remedes en main, & qu'on n'a pas beſoin de s'en ſervir, cela s'appelle ſanté; que quand on a toute l'habileté & toute la prudence imaginable, ſans trouver aucune occaſion de s'en ſervir; cela s'appelle un Etat de paix.

Dixieme Famille. Le Chef de cette Famille eſt *Hi-oueichi.* Tchouang-tſe en parle, & vante ſes jardins.

Onzieme Famille. C'eſt Yeou-tſao-chi qui l'a fondée; il régna plus de trois cents ans, & ſa Famille a eu plus de cent générations, pendant l'eſpace de douze ou de dix-huit mille ans. Han-fei-tſe (2) dit que » dans les premiers âges du monde

(1) *Kang-tſang tſe* vivoit au commencement de la Dynaſtie des Han; ſon livre a pour titre *Tong-ling-king.*

(2) *Han-fei-tſe* étoit fils du Roi de Han; l'Empereur Chi hoang-ti le

les animaux ſe multiplierent extrêmement, & que les hommes étant aſſez rares, ils ne pouvoient vaincre les bêtes & les ſerpens ». Yen-tſe (1) dit auſſi que les Anciens, perchés ſur des arbres ou enfoncés dans des cavernes, poſſédoient l'Univers. Ces bons Rois ne reſpiroient que la charité, ſans aucun ombre de haine; ils donnoient beaucoup & ne prenoient rien: le Peuple n'alloit point leur faire la cour chez eux, mais tout le monde ſe rendoit à leur vertu. Il eſt dit dans le *Lou-ſe* & dans le *Vai-ki*, preſqu'en mêmes termes, que » dans l'antiquité les hommes ſe cachoient au fond des antres & peuploient les déſerts, qu'ils vivoient en ſociété avec toutes les créatures, & que ne penſant point à faire aucun mal aux bêtes, celles-ci ne ſongeoient point à les offenſer; que dans les ſiécles ſuivants on devint trop éclairé, ce qui fut cauſe que les animaux ſe révolterent; armés d'ongles, de dents, de cornes & de venin, ils attaquoient les hommes, qui ne pouvoient leur réſiſter; alors Yeou-tſao régna, & ayant le premier fait des maiſons de bois en forme de nids d'oiſeaux, il porta le Peuple à s'y retirer pour éviter d'être dévoré des bêtes féroces; on ne ſavoit point encore labourer la terre, on vivoit d'herbes & de fruits, on buvoit le ſang des animaux, on dévoroit leur chair toute crue, & on avaloit le poil & les plumes ».

Douzieme Famille. Soui-gin-chi en eſt le Chef. Des Auteurs diſent que Soui-gin eſt le même que Gin-hoang, & que ſon nom de race eſt *Fong*, c'eſt-à-dire, le *vent*; c'eſt apparemment pour cela qu'on dit de Soui-gin preſque tout ce qu'on dit de Fo-hi, qui portoit le même nom de *Fong*. Il y en a qui prétendent que Soui-gin, Fo-hi & Chin-nong ſont les trois Hoang; *que le premier ayant le feu pour ſymbole, régna au Ciel; que le ſecond ayant ſoin des choſes humaines, régna ſur les hommes; & que le troiſieme préſidant à l'agriculture, fut le Roi de la terre.* Le livre Che-pen (2) met Soui-gin avant

goûta; mais Li-ſe, premier Miniſtre de l'Empire, fut cauſe de ſa perte. Ses Ouvrages ſont diviſés en 53 Chapitres.

(1) *Yen tſe* fut Miniſtre d'Etat ſous trois Rois de Tſi. Il étoit contemporain de Kouan-tſe; il a fait un *Tchun-tſieou*.

(2) *Che-pen* eſt un livre de généalogies incertaines, & qui ſe contrediſent. *Se-ma-tſien* le ſuit, s'il n'en n'eſt pas l'Auteur.

Fo hi immédiatement ; quoi qu'il en ſoit, cette Famille a huit générations. Les uns, depuis Soui-gin juſqu'à Fo-hi, comptent 22000 ans ; les autres mettent trois Familles entre l'un & l'autre. On donne à *Soui-gin* 230 ans de regne. Voici ce qui m'a paru le plus remarquable.

» Sur le ſommet du mont Pou-tcheou ſe voient les murs de la Juſtice ; le ſoleil & la lune ne ſauroient en approcher ; il n'y a là ni ſaiſons différentes, ni viciſſitudes de jours & de nuits : c'eſt le Royaume de la lumiere, qui confine avec celui de la mere du Roi d'Occident (1). Un Sage (Ching) alla ſe promener au-delà des bornes du ſoleil & de la lune, il vit un arbre ſur lequel étoit un oiſeau, qui, en le béquetant, faiſoit ſortir du feu, il en fut frappé, il en prit une branche, & s'en ſervit pour en tirer du feu ; c'eſt pour cela qu'on appella le premier Roi Soui-gin «.

Mao-lou-men (2) remarque en cet endroit, » que dans les Ki précédents on comptoit dix mille années pour le grand âge de l'homme ; que ceux qui tenoient comme le milieu vivoient mille ans, & qu'enfin la vie la plus courte étoit de quelques centaines d'années ; tant qu'on n'entendit point parler de cuire ni de rôtir, les forces de l'homme ne s'affoibliſſoient point «. D'autres Auteurs diſent tout au contraire » que Soui-gin fit du feu par le moyen de certain bois, & apprit à cuire les viandes : par ce moyen il n'y eut plus de maladie, l'eſtomac & le ventre ne furent plus dérangés ; il ſuivit en cela les ordres du Ciel, & pour cela il fut nommé Soui gin « il eſt vrai que *ſoui* veut dire *ſuivre* ; il faudroit donc l'appeller plutôt *Soui-tien*. Suivant une autre étymologie, Soui-gin fit que les hommes purent ſuivre leur nature ; & cela me paroît plus juſte. Dans ce tems là il y avoit beaucoup d'eaux ſur la terre. Soui-gin apprit au peuple à pêcher ; il faut donc qu'il ait in-

(1) *Si-vang-mou*, c'eſt-à-dire *mere du Roi d'Occident*, eſt donc un nom de pays. On croit cependant que Mou-vang, dont on met le regne 1001 avant J. C., fit un voyage au bout du monde vers l'occident, & qu'il s'entretint long-tems avec *Si-vang-mou*.

(2) *Mao-lou-men* pourroit bien être *Mao-mong*, un des trois Hermites du mont *Mao*, qu'on appelloit *San-mao-tching-kiun*.

venté les filets, ce qui ſe dit de Fo-hi : il ſortit du fleuve Lo quatre *Se*, c'eſt-à-dire, quatre grands Officiers, afin de régler toutes choſes à la place du Ciel, comme c'eſt le devoir des grands Miniſtres d'Etat. Soui-gin s'en ſervit ; alors la voie du Ciel fut droite, & les choſes humaines en bon état ; c'eſt pourquoi l'on dit que Soui-gin ſortit du Ciel, & que les quatre aſſiſtans ſortirent du Lo. Le Dragon apporta une mappe ou table, & la tortue des caracteres ; Soui-gin eſt le premier à qui cela ſoit arrivé : la même choſe ſe dira dans la ſuite de beaucoup d'autres. Soui-gin contempla le nord, & fixa les quatre parties du monde ; il forma ſon Gouvernement ſur le modele du Ciel ; il impoſa le premier des noms aux plantes & aux animaux, & ces noms les exprimoient ſi bien, qu'en nommant les choſes on les connoiſſoit ; c'eſt que le Sage eſt étroitement uni à tous les êtres de l'Univers ; il inventa les poids & les meſures, pour mettre de l'ordre dans le Commerce, ce qui ne s'étoit pas encore vu avant lui. Anciennement les hommes ſe marioient à cinquante ans & les femmes à trente ; Soui-gin avança ce tems, & régla que les garçons ſe mariroient à trente ans & les filles à vingt. Enfin le livre Li-ki dit que c'eſt Soui-gin qui a le premier enſeigné aux hommes l'urbanité & la politeſſe ; on verra cependant encore dans la ſuite beaucoup de barbarie.

Treizieme Famille. Yong-tching-chi en eſt le Chef ; elle renferme huit générations. *En ce tems-là on ſe ſervoit de cordes remplies de nœuds ; ce qui tenoit lieu de l'écriture.* On ſait que c'étoit la même choſe au Pérou avant la conquête des Eſpagnols. Le Peuple, ſous cette Dynaſtie, étoit fort groſſier & fort ignorant. C'eſt dans ce tems qu'on met l'intempérance de Ki-tſe ; *cet homme étoit ſi débauché & ſi effronté, qu'il expoſoit en plein marché ſon incontinence ; l'Empereur ſe fâcha, & l'exila vers le ſud-oueſt. Ki-tſe y devint le pere d'un monſtre, qui avoit le corps d'homme, la queue & les pieds de cheval ;* c'eſt d'où vient le Royaume des monſtres à trois corps. Lo-pi met dans ce huitieme Ki ſoixante-ſix générations ou *che* ; je ne ſais ſur quoi il ſe fonde ; car, ſoit qu'il prenne le mot *che* pour trente ans ou pour une génération, ce qu'il dit ne peut pas être, puiſqu'on donne à la ſeule Famille d'Yeou-tſao-chi

plus de cent générations pendant douze ou dix-huit mille ans.

Le neuvieme *Ki*, dans lequel je vais entrer, eſt ſi abondant, qu'au lieu de le mettre dans un ſeul Chapitre, comme j'ai fait les autres, je ſuis obligé de le partager en neuf, qui fourniront chacun un Chapitre aſſez long.

CHAPITRE VIII.

NEUVIEME KI.

ON appelle le neuvieme *Ki*, Chen-tong, parceque la vertu de ces bons Rois pénétroit juſqu'à la raiſon céleſte. Les Ecrivains ne rapportent pas les divers regnes de cette période, dans le même ordre. L'Auteur du Vai-ki prend quinze de ces Rois, dont il fait quinze Miniſtres, ou Rois Tributaires ſous Fo-hi: c'eſt bâtir des ſyſtêmes; rien n'eſt plus aiſé. Lo-pi étoit ſans comparaiſon plus habile dans l'antiquité que les Auteurs du Vai-ki & du Tſien-pien, c'eſt pourquoi je continuerai de le ſuivre, comme j'ai fait juſqu'ici.

PREMIER EMPEREUR nommé SE-HOANG. Ce grand Roi, nommé Tſang-ti ou Se-hoang, avoit pour petit nom *Hie*, & on l'appelle ſouvent *Tſang-hie* ou *Tſang-kie*.

Le vulgaire croit que *Tſang-kie* fut un des Miniſtres de *Hoang-ti*, & qu'il inventa les Lettres, & on dit que cela ſe trouve dans le Che-pen; mais Lo-pi réfute très ſolidement cette fable dans un diſcours exprès, dont je mettrai ici le précis.

Le livre Tan-hou-ki (1) commence le neuvieme *Ki* par Se-hoang, & Liu-pou-ouei dit clairement que Se-hoang a fait les Lettres. Kouan-tſe, Han-tſe, le Koue-yu & le Se-ki ne parlent point d'un ſemblable Miniſtre ſous Hoang-ti: bien plus, le Che-pen, qu'on donne pour garant, parle en effet de Se-

(1) *Tan-hou-ki*; c'eſt un Ouvrage que Lo-pi cite ſouvent, & dont il fait grand cas; c'eſt tout ce que je ſais.

hoang ou Tſang-kie; mais il ne dit nulle part que ce fut un Miniſtre. L'erreur vient de Song-tchong, qui a commenté le Che-pen, & qui a dit que Tſang-kie étoit le Miniſtre des Lettres ſous Hoang-ti; on a enſuite cité cette gloſe comme le texte même du Che-pen. » Le premier inventeur des Lettres eſt Tſang-kie, enſuite le Roi Vou-hoai les fit graver ſur la monnoie, & Fo-hi les mit en uſage dans les actes publics pour le Gouvernement de l'Empire. Or ces trois Monarques exiſtoient avant Chin-nong & Hoang-ti; comment donc vouloir que ce n'eſt que ſous Hoang-ti que les Lettres ont été inventées «? Enfin tous les Auteurs qui ont traité un peu à fond des Lettres parlent, comme l'Auteur du Choue-ven, de Tſang-kie. Or un ſimple Miniſtre a-t-il jamais eu le titre de *Hoang ?* Après cette petite diſſertation de Lo-pi, venons enfin à *Se-hoang* ou *Tſang-kie*

» Il avoit le front de dragon, la bouche grande & quatre yeux ſpirituels & brillants, c'eſt ce qui s'appelle tout lumineux. Le ſuprême Ciel le donna à tous les Rois pour modele; il le doua d'une très grande ſageſſe. Ce Prince ſavoit former des lettres au moment qu'il naquit. Après qu'il eut reçu le Ho-tou (1), il viſita les parties méridionales, il monta ſur la montagne Yang-hiu, & s'approcha du fleuve Lo, au ſeptentrion; une divine Tortue portant ſur ſon dos des lettres bleues, les lui donna; ce fut alors que pénétrant tous les changements du Ciel & de la Terre, en haut il obſerva les diverſes configurations des étoiles, en bas, il examina toutes les traces qu'il avoit vues ſur la Tortue; il conſidéra le plumage des oiſeaux, il prit garde aux montagnes & aux fleuves qui en ſortent, & enfin de tout cela il compoſa les lettres «. Les plus habiles Chinois prétendent que c'eſt l'ancienne écriture nommée *Ko-teou-chou*, & diſent qu'elle ſubſiſta juſqu'au Roi *Siuen-vang*, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 827 avant l'Ere Chrétienne. Mais Kong-yng-ta a très bien remarqué que » quoique la figure extérieure des lettres ait pluſieurs fois changé, les ſix regles

(1) Voyez la quatrieme planche, à la fin du volume.

ſur leſquelles Tſang-kie les forma, n'ont jamais ſouffert aucun changement ; alors, continue Lo-pi, il y eut de la différence entre le Roi & le Sujet, du rapport entre le fils & le pere, de l'ordre entre le précieux & le vil. Les Loix parurent, les Rits & la Muſique régnerent, les châtimens furent en vigueur. Se-hoang donna des regles de bon Gouvernement ; il établit des Miniſtres pour chaque affaire ; il n'y en eut aucune, ſi petite qu'elle fût, qui pût lui échapper, de maniere que le Ciel & la Terre acquirent leur entiere perfection. Après que les lettres furent inventées par Tſang-kie, il tomba du Ciel une pluie de blé, un nuage couvrit le ſoleil, les Kuei ou Eſprits malins firent d'horribles hurlements au milieu des ténebres, & le Dragon ſe cacha «. Quelques Auteurs prennent cela pour autant de mauvais préſages, comme ſi l'invention des lettres n'eut pas été agréable au Ciel. Tſang-kie régna 110 à Yang-vou.

IIe. EMPEREUR, nommé PE-HOANG-CHI. On le nomme encore *Hoang-pe* ; ſon nom de Famille eſt *Pe*, ſon petit nom eſt *Tchi*. Lo-pi dit » que le livre San-fen (1) fait de Pe-hoang le ſecond Miniſtre de Fo-hi, mais que c'eſt une erreur qui vient de Pan-kou (2), Ecrivain fort inférieur à Tchouang-tſe, qui dit expreſſément que Pe-hoang eſt un des Empereurs qui ont ſacrifié au Ciel ; ce n'eſt donc point un ſimple Miniſtre d'Etat.

» Pe hoang ſortit de Pou, qui eſt à l'orient du ſoleil ; il montoit un char attelé de ſix dragons ; il régna par le bois ; il

---

(1) *San-fen* eſt le livre des trois *Hoang* : on dit qu'il eſt caché dans es plus hautes montagnes, & que le meilleur exemplaire eſt au mont *Ngo-moei*. Celui dont il s'agit, & que Lo-pi cite ſouvent, eſt bien plus moderne, puiſqu'il n'a paru qu'après l'Hiſtorien Pan-kou : il n'eſt pas fort long.

(2) *Pan-kou* eſt un Hiſtorien & un bel eſprit, qui vivoit ſous les Han Orientaux & qui a écrit l'Hiſtoire des Han Occidentaux. Son Ouvrage demeura imparfait, & fut achevé par ſa fille. Il a fait auſſi deux Poëmes fort élégans, qu'on appelle *Leang-tou-fou* ; deſcription poëtique des deux Cours Impériales.

agiſſoit ſans attachement, & il répondoit ſans jamais rien demander; il demeuroit au midi de Tching-yang, c'eſt le mont Hoang-gin. Le livre Ming-li-ſu (1) dit que Hoang-pe monta ſur l'arbre Pou-ſang & en ſortit, & qu'il ſe ſervit de ſix Dragons (2) pour y monter & pour en deſcendre. Le Dictionnaire Choue-ven dit que Sang eſt le même que Jo, l'arbre d'obéiſſance, auſſi appellé Pou-ſang, & que le ſoleil ſortant à l'orient de la vallée lumineuſe monte deſſus. Il dit que Pou eſt un arbre divin duquel le ſoleil ſort. Le Chan-hai-king le met à l'orient du mont Kouen-lun, & Hoai-nan-tſe dit que l'arbre d'obéiſſance a dix fleurs, dont la lumière éclaire ce bas monde. Cet arbre d'obéiſſance *Jo-mou* eſt le même que *Sang*, qui ſignifie aujourd'hui un Mûrier.

III^e. EMPEREUR, nommé TCHONG-HOANG-CHI. On le nomme autrement *Tchong-yang*, le milieu, ou bien *Tchong-hoang*. La Secte *Tao* parle d'un *Tchong-hoang-tſe*, duquel Lo-pi rapporte un paſſage aſſez remarquable ſur le nombre cinq, qui tient le milieu dans les impaires 1, 3, cinq, 7, 9, qui régne par-tout, & qui, multiplié par lui-même, donne 25, le nombre propre de l'homme. Ce Troiſieme Monarque demeuroit à l'occident du mont *Hoang-gin*, ou, ſelon d'autres, *San-hoang-chan*, la montagne des trois Souverains. En ce tems là on ſe ſervoit encore de cordes, parceque les lettres n'étoient pas encore parvenues juſqu'à l'uſage commun. On dit que Tchong-hoang eſt l'Empereur de la cérémonie *Fong-chen*, ſoit parcequ'il ſe trouve dans le *Ki* nommé *Chen-tong*, ſoit plutôt parceque c'eſt un de ceux qui ont fait une cérémonie, que Lo-pi explique fort au long (3).

(1) *Ming-li-ſu*; c'eſt un de ces livres qui me ſont inconnus & qui ſe trouvent cités dans le *Lou-ſe*.

(2) *Dragon*. Il faut qu'il y ait quelque myſtere caché ſous ces ſix Dragons ou *Long*; car l'Y king dit, au ſujet du caractere *King*; *il monte les ſix Long pour gouverner le Ciel*. Or ces ſix Long, de l'aveu des Interpretes même, déſignent les lignes qui compoſent le Koua appellé *Kien*.

(3) Comme il importe de la connoître, il faut ſavoir que le mot *Chen* a deux ſens; ſelon le premier, il ſignifie *céder*, *tranſmettre* à quelqu'un.

J'ai

J'ai dit que la cérémonie *Fong-chen* eſt plus rare que celle qui eſt appellée *Kiao-che ;* car il n'y a point eu de véritable Empereur de la Chine qui n'ait ſacrifié au Souverain Seigneur, pour reconnoître ſon domaine abſolu & ſa providence, c'eſt *Kiao-che ;* mais on ne compte que ſoixante-douze Rois qui aient fait *Fong-chen.* Kouan-tſe (1) de ſon tems n'en connoiſſoit plus que douze.

Les anciens Rois, dit Lo-pi, viſitoient l'Empire une fois tous les cinq ans ; mais dans chaque Famille Royale on ne faiſoit la cérémonie *Fong-chen* qu'une ſeule fois. C'eſt, ajoûte-t-il, une grande cérémonie par laquelle un Empereur qui monte ſur le Trône avertit que ſa Famille a été choiſie à la place de la précédente. Or, continue cet Auteur, *ſi pour un plat de viande, qui ne ſert qu'à la nourriture d'un pauvre, & qu'on a reçu en paſſant, on doit faire quelque remerciement ; à combien plus forte raiſon cela ſe doit-il lorſqu'on a reçu tout l'Univers ;* mais il faut pour cela trois choſes : 1°. avoir fondé une nouvelle

---

Selon le ſecond, c'eſt une certaine cérémonie, pour lors on y joint le caractere *Fong*, comme on joint *Che* à Kiao. Or Kiao-che, ſuivant Confucius, ſe rapporte au même objet, qui eſt le Seigneur Suprême, conſidéré ſous la double qualité de pere & de mere, dont le Ciel & la Terre viſibles ſont de pures ſymboles. Il en faut dire autant de *Fong-chen* ; il n'y a qu'une différence, c'eſt que *Fong-chen*, ſe fait plus rarement que *Kiao-che. Fong*, c'eſt faire une élévation de terre, & *Chen*, c'eſt creuſer une foſſe ; ſuivant le Dictionnaire *Yun-hoei*, on joint toujours *Tai-chan* à *Fong*, & *Leang-fou* à *Chen. Tai-chan* eſt la plus haute de toutes les montagnes ; ſon ſommet eſt la porte du Ciel & de la Terre, & cette porte eſt la Salle lumineuſe. Le nom de *Tai-chan* n'eſt donc point déterminé à une certaine montagne qui eſt dans la Province de *Chan-tong* : mais c'eſt un des principaux monts appellé *Yo.* Le *Taic-han* eſt au milieu, & les quatre autres, aux quatre parties du monde. *Leang-fou* eſt le nom d'une montagne plus petite & moins haute, qui eſt au pied du *Tai-chan*, & qui ſe nomme auſſi *Yun-yun.* Cette explication eſt du Dictionnaire *Tſe-tien. Tſe-tien* eſt le nom d'un Dictionnaire fait par les ordres du feu Empereur Kang-hi. Ce livre ne dit preſque rien qui ne ſoit dans le Tching-tſe-tong, mais il eſt plus net ; il retranche l'érudition peu sûre dont celui-ci eſt plein, & il ajoûte quantité de caracteres qu'on ne trouveroit que très difficilement ailleurs.

(1) C'eſt *Kouan-tſe* qui parle, ſon petit nom eſt *Y-ngou* ; il dit moi, *Y-ngou*, je n'en compte que douze.

Monarchie, 2°. avoir établi un Gouvernement ſi parfait, que tout l'Univers jouiſſe d'une heureuſe & profonde paix, 3°. & par conſéquent être un Sage ; c'eſt ce que veut dire l'*Y-king* par ces mots : » Les Sages Rois font une muſique pour honorer la vertu, & quand elle eſt parfaite, ils l'offrent au Seigneur Suprême » ; auſſi dit-on par tradition » que le Sage ſeul peut offrir un ſacrifice agréable au Seigneur, parceque le Sage épuiſe tous les devoirs de l'homme, & que la vertu égale celle du Seigneur même » ; on dit encore que » le fils obéiſſant peut ſeul faire au pere des offrandes de ſon goût, parcequ'il a épuiſé tous les devoirs du fils, & qu'il a le même cœur que le pere ». Après donc que ces ſages Empereurs avoient achevé leur Ouvrage, & bien cimenté la paix qu'ils avoient rendue au monde, ils montoient ſur le Tai-chan pour en avertir & en remercier le Ciel «. Enfin ils faiſoient graver ſur des pierres quelques lettres, *non pas*, dit Lo-pi, *pour faire connoître leur mérite & leur vertu aux ſiecles à venir, mais ſimplement pour exprimer leur nom, & dire que c'eſt un tel qui a remercié le Ciel de ſes bienfaits.* Il conclut de-là que Se-hoang ayant le premier inventé les lettres, eſt auſſi le premier qui ait fait la cérémonie Fong-chen.

IV^e. Empereur, nommé Tai-ting-chi. Il tenoit ſa Cour à *Kieou-feou* ; il régna 90 ans : il avoit pris le feu pour deviſe ; c'eſt pourquoi on l'appelle *Jen-ti* ; mais il ne faut pas le confondre avec Chin-nong, qui ſe nomme *Jen-ti*. On veut que de ſon tems *il y ait eu pluſieurs préſages très heureux ; il parut cinq Fong* (1) *de couleur extraordinaire : le Ciel donna la douce roſée, la Terre fit ſortir de ſon ſein des ſources de Nectar* (2), *le Soleil, la Lune & les Etoiles augmenterent leur clarté, & les Planetes ne s'écarterent point de leur route.*

---

(1) *Fong* ; c'eſt un oiſeau ſymbolique : il s'appelle auſſi *Hoang* ; c'eſt le Roi des oiſeaux.

(2) *Nectar.* J'ai traduit le caractere *Li* par *Nectar*. On appelle encore ce breuvage *Huen-tſiou*. Dans les premiers tems ce n'étoit que de l'eau claire : j'ai fait alluſion a ce vers d'Ovide :

Nectar erat manibus hauſta duabus aqua.

V^e. EMPEREUR nommé LI-LING-CHI, ou mieux LI-LOU-CHI : il fut un méchant homme, ſuperbe & ſans mérite ; il tyranniſoit le peuple, & n'écoutoit point les bons conſeils qu'on venoit lui donner ; ce qui fut cauſe que le peuple s'éloigna de lui ; mais après qu'il eut fait mourir un Sage qui le reprenoit, tout l'Empire ſe révolta ; ce que Li-lou a été de ſon tems, Kie & Tcheou l'ont été dans la ſuite

Le VI^e. EMPEREUR ne vaut pas mieux, on l'appelloit HOEN-LIEN, c'eſt-à-dire, un hébété, un homme ſans vertu & ſans mérite.

Le *Lou-ſe* indique ici pluſieurs Rois, dont on ne dit preſque rien, ou plutôt dont on ne connoît pas aſſez le regne ; tels ſont Yen-chi, dont parle Tchouang-tſe, & Tai-chi, qu'il préfere à Chun. Ho-kouan-tſe en nomme trois autres ; 1°. Tching-hoei-chi, 2°. So-hoang-chi, 3°. Nuei-touan-chi, dont il dit de très belles choſes ; *ceux qui l'approchoient étoient témoins de ſa bonté, & ceux qui étoient loin aimoient ſa vertu ; il n'étoit jamais las d'enſeigner, il ſe communiquoit ſans s'avilir ; il fit de l'Univers* (1) *entier une ſeule Famille ; tous les Rois Barbares ſe ſoumirent & lui rendirent hommage.* Lo-pi rapporte ici un beau mot d'un ancien Philoſophe nommé Tſe-hieou, qui dit que ce *que l'homme ſait n'eſt rien en comparaiſon de ce qu'il ne ſait pas.* Gin-tchi-ſo-tchi, po-ju-ki-ſo-po-tchi.

(1) *Se-hai*, les quatre mers, c'eſt-à-dire la terre habitable. Les Chinois entendent par ces mots, leur Royaume : d'où ſavent-ils qu'il y a quatre mers dont il eſt environné ?

CHAPITRE IX.

DES EMPEREURS SUIVANTS JUSQU'A TCHO-YONG.

LE VII^e. s'appelle HIEN-YUEN-CHI. Il eſt conſtant, par le témoignage de Tchouang-tſe & de pluſieurs autres, qu'il eſt entierement différent de Hoang-ti. Mais dans ces derniers tems, la plûpart ne liſant guere que le Se-ki de Se-matſien, & trouvant que Hoang-ti s'appelloit Hien-yuen, ſe mirent peu en peine d'aller fouiller dans l'antiquité. C'eſt une réflexion de Lo-pi, qu'on ne peut faire trop ſouvent.

Hien-yuen régnoit au nord de *Kong-ſang*; c'eſt à lui qu'on attribue l'invention des chars. *Il joignit enſemble deux morceaux de bois, l'un droit & l'autre en travers, afin d'honorer le Très-Haut; & c'eſt de-là qu'il s'appella Hien-yuen*; car le bois traverſier ſe nomme *Hien*, & celui qui eſt droit, nord & ſud, eſt *Yuen*.

Le Chan-hai-king, dans un endroit, met le mont *Hien-yuen* au nord de Kong-ſang, & dans un autre il place la colline Hien-yuen au bas du mont Kouen-lun. *Le vulgaire croit que c'eſt là que Hoang-ti ſe retira pour ſe mettre à l'abri du vent & des pluies:* on dit *Hoang-ti*, parcequ'on le confond avec *Hien-yuen*. Au reſte, le Lou-ſe avertit que ce n'eſt pas à cauſe de cette montagne que le Roi s'appella *Hien-yuen*; mais que c'eſt plutôt à cauſe du Roi que cette montagne fut ainſi nommée.

Hien-yuen fit battre de la monnoie de cuivre, & mit en uſage la balance, pour juger du poids des choſes, par ce moyen l'Univers fut gouverné en paix. Je dirai ici quelque choſe ſur les anciennes monnoies. *Ho* ſignifie marchandiſes; on écrivoit autrefois ſeulement *hoa*, qui veut dire *changer*, parceque cela change & ſe conſume. Ces marchandiſes conſiſtoient en métail, *kin*, en pierres rares, *yu*, en ivoire, *tchi*, en peaux, *pi*, en monnoie battue, *tſuen*, & en étoffes, *pou*. On cite Confucius qui dit que *les perles & les pierres précieuſes tiennent le premier rang, que l'or tient le milieu, & que le dernier rang eſt pour la monnoie & les étoffes.* L'uſage de la monnoie eſt de

la plus haute antiquité à la Chine. On la distinguoit par le nom de la Famille régnante. Celle de Hien-yuen avoit un pouce sept lignes & pesoit douze *tchu* (1); & parcequ'on gravoit des lettres sur ces monnoies, comme on fait encore à présent, on se sert encore de *ven* & de *tse*, qui signifient lettre, pour dire des piéces de monnoies; on les nomme aussi *Kin* & *Tsuen* & *Tao*.

Le VIII^e. Empereur est HE SOU. On donne une très belle idée de son Gouvernement. » Il respectoit le Peuple & ne négligeoit rien. Sous lui les hommes vivoient en paix, sans trop savoir ni ce qu'ils faisoient ni où ils alloient; ils se promenoient gaiement en se frappant le ventre doucement, comme si c'eût été un tambour; & ayant toujours la bouche pleine, ils goûtoient une joie pure. Après avoir donné le jour au travail, ils donnoient la nuit au repos. Quand ils sentoient la soif, ils cherchoient à boire, & quand la faim les pressoit, ils cherchoient à manger; en un mot, ils ne connoissoient point encore ce que c'étoit que bien ou mal faire «. On dit que He-sou alla jouir de l'immortalité sur le mont *Tsien*. Lo-pi demande si *He sou* est véritablement devenu immortel, & il répond qu'il n'en sait rien.

Le IX^e. Empereur est nommé KAI-TIEN-CHI. Le mot *kai* se prononce aussi *ko*. Le Lou se dit qu'il faut lire *kai*, & l'explique par *kuen*, qui signifie *avoir dans sa puissance*. Siao-sema met Kai-tien après Tai-ting, & Tchouang-tse ne parle point de Kai-tien; d'autres placent Kai-tien après Tchu-siang. Le livre *San-sen* dit que Yeou-tsao est pere de Souigin & Soui-gin pere de Fo-hi; pour ce qui est de Tai-ting, de Vou-hoai, &c. il en fait autant de Ministres sous Fo-hi. Ces sortes de systêmes sont faciles à faire; mais ils sont sans fondement & tombent d'eux-mêmes.

Les lettres dont se servoit Kai-tien n'étoient point différentes de celles d'aujourd'hui; c'est un point qu'il est bon d'éclaircir. Yang-ching-ngan (2) prouve que les lettres dont on se sert

(1) *Tchu*; c'est la vingtieme partie d'un *Yo*, & un *Yo*, pésoit 1200 grains de millet.

(2) *Yang-ching-ngan* est souvent cité dans le Lou-se; je ne le connois pas ce que je pourrois dire de bien d'autres.

maintenant n'ont point pour Auteur Li-ſe (1). Il diſtingue trois ſortes de lettres outre les vulgaires; ſavoir, Ko-teou, Ta-tchouen & Li-ven; ces trois manieres d'écrire avoient chacune leur uſage, & exiſtoient long-tems avant Chi-hoang-ti. Comme on ne peut s'aſſurer s'il ne viendra point un tems auquel on n'emploiera plus que des lettres triviales, on ne peut auſſi être certain que dans les ſiecles les plus reculés de l'antiquité on n'employoit que les lettres Ko-teou. Les Savants, ajoûte-t-il, aiment les lettres antiques; les lettres courantes ont cours dans les Tribunaux, & dans le Commerce on ſe ſert de lettres fauſſes & abrégées «.

On vante les chanſons de Kai-tien, & on dit que ſon Gouvernement étoit admirable; *ſans qu'il eût beſoin de parler, il étoit cru, & ſans converſion il faiſoit agir. Que cette maniere d'agir eſt ſublime! & qu'elle eſt au-deſſus de tout ce qu'on peut dire!* Il ſacrifia ſur le Tai-chan, & fit battre monnoie.

Le X^e. Empereur s'appelle TSUN-LIU-CHI. » Il ne témoignoit à perſonne ni trop d'affection, ni trop de froideur, dans la crainte que cela ne bleſsât l'étoite union qu'il vouloit faire régner parmi ſes Sujets; c'eſt pourquoi l'Univers jouit toujours d'une aimable paix pendant 90 années, & plus, qu'il le gouverna. Il tenoit ſa Cour au midi de Kiang-tai, & il fut enterré au nord du mont Feou-poei «.

---

(1) *Li-ſe* étoit premier Miniſtre d'Etat ſous Chi-hoang-ti; c'eſt lui qui conſeilla à ce Prince, qui régna le premier ſur toute la Chine, de faire brûler les anciens livres, parceque les Lettrés d'alors en abuſoient. J'ai lu quelques piéces de ce *Li-ſe*, qui ſont très bien écrites. *Liu-pou-ouei* qui étoit à la même Cour, eſt très ſavant & très poli; ce n'eſt donc point par haine, mais par précaution, qu'on arrachât les King de ce peuple de Lettrés qu'on accuſoit de prêcher la révolte. Li-ſe prétendoit qu'en bonne politique ces ſortes de monuments ne devoient être que dans la Bibliotheque de l'Empereur.

CHAPITRE X.

DES EMPEREURS DEPUIS TCHO-YONG JUSQU'A FO-HI.

LE XI^e. Empereur ſe nomme TCHO-YONG, & plus ſouvent Tcho-jong, que le Pe-hou-tong (1) explique par *réunir, continuer.* » On le nomma Tcho-yong, parcequ'il réunit la doctrine des trois Rois, & qu'il la mit en pratique; il n'y avoit point encore alors de concupiſcence, ni par conſéquent de malice. Tcho-yong prit pour Maître Kouang-cheou (2); le Peuple s'excitoit à la vertu avant qu'il fut menacé de châtiments. La Société Civile étant ſi bien réglée, & toutes les Provinces dans un ſi bel ordre, l'Univers jouiſſoit de la paix, & toutes les créatures étoient ſimples & ſoumiſes; ce fut pour lors que Tcho-yong écoutant à Kan-tcheou le concert des oiſeaux, fit une muſique d'union, dont l'harmonie pénétroit par-tout, touchoit l'eſprit intelligent, & calmoit les paſſions du cœur de l'homme, de maniere que les ſens extérieurs étoient ſains, les humeurs du corps dans l'équilibre, & la vie des hommes très longue; il appella cette muſique *Tſie-ven*, c'eſt-à-dire, *la tempérance & la grace.*

Mais une muſique comme celle des oiſeaux ne paſſe point le ſon de la voix & des inſtruments; l'harmonie dont parlent les Antiquités Chinoiſes, va bien au-delà: quoiqu'on y trouve ſouvent des concerts de ſons, le but principal eſt l'harmonie de toutes les vertus, de maniere que le concert n'eſt parfait que quand, le corps & l'ame étant d'accord, la concupiſcence eſt ſoumiſe à la raiſon, & il faut que cela ſe répande juſques

(1) *Pe-hou-tong*; c'eſt un livre qu'on attribue à Pan-kou ſous les Han Orientaux Il donne de légères connoiſſances de pluſieurs choſes qui regardent les Coutumes de la Chine. On dit cependant dans la Préface que cet Ouvrage eſt plus ancien, qu'on le trouve cité dans quantité d'Auteurs, & qu'on ne peut déterminer ni qui l'a fait, ni quand il a paru.

(2) *Kouang-tcheou.* La Secte Tao croit que c'eſt *Lao-tſe* auquel ces Sectataires rapportent tout, comme les Lettrés *Ju* rapportent tout à Confucius.

dans toutes les parties de l'Univers entier. On peut voir le *Li-ki*, Chapitre *Yo-ki* (1), ſur le même ſujet. Au reſte, cette muſique eſt toujours jointe à l'urbanité extérieure qu'on appelle à la Chine *Li.* » La politeſſe, dit le Lou-ſe, regarde le dehors, mais elle doit venir du dedans; l'harmonie eſt dans le cœur, mais elle doit ſe répandre juſques ſur le corps. L'urbanité gouverne l'extérieur, & la muſique nous ramene au-dedans de nous-mêmes. La civilité doit garder un juſte milieu, mais l'harmonie indique l'union parfaite. Il faut à la muſique *les dehors* polis pour la ſoutenir, mais il faut que ce qui paroît au dehors vienne du concert qui eſt au dedans. Il ajoûte que la muſique empêche la paſſion d'éclater, & que les loix de la politeſſe tiennent la muſique dans de juſtes bornes. Confucius dit que pour inſtituer les loix de l'urbanité & faire l'harmonie, il faut être Maître du monde & de ſoi-même; c'eſt-à-dire, un grand Sage au dedans, & au dehors un grand Roi. Lo pi conclut de tout cela que le ſiécle corrompu ne s'élévant point juſqu'à cette ſublime doctrine, ſes cérémonies & ſa muſique ne ſont qu'une vaine parade, & comme un corps ſans ame«. Pour revenir à Tcho-yong, il opéroit la converſion par le feu; c'eſt pourquoi on l'appelle le Seigneur rouge. Sa Cour étoit à Hoei: il régna cent ans, & fut enterré au midi du mont *Heng*. Il y a des Auteurs qui font de Tcho-yong un des trois *Hoang*.

Le XII^e^. Empereur s'appelle HAO-YNG-CHI ou TSE-YNG. *On dit que de ſon tems on coupoit les branches d'arbres pour tuer les bêtes. Il y avoit alors peu d'hommes; mais on ne voyoit que de vaſtes forêts, & les bois étoient pleins de bêtes ſauvages.* Comment cela peut-il convenir au ſiécle où l'on veut que ce Prince ait régné?

Le XIII^e^. Empereur eſt un ſecond YEOU-TSAO-CHI. Le Vai-ki place ce Prince au commencement du dernier Ki, &

(1) Les Chapitres du Li-ki ne ſont pas tous d'un poids égal; mais après le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, que les deux *Tching-tſe* tirerent de ce recueil pour les mettre entre les mains de tous les étudiants, je ne crois pas qu'il y en ait un plus beau ni plus profond que celui qui s'appelle *Yo-ki*.

lui

lui donne pour ſucceſſeur Soui-gin-chi ; en ſorte qu'il ſe ſeroit écoulé neuf périodes entieres avant que les hommes euſſent pu avoir des cabanes pour ſe retirer, & du feu pour cuire leurs viandes. Lo-pi, ſuivant un meilleur ſyſtême, a mis Yeou-tſao & Soui-gin à leur place dans le Ki précédent, & quoique le Prince dont il s'agit maintenant porte le même nom, il en parle tout autrement : Il dit que *porté ſur ſix Dragons & ſur des Ki-lin* (1) *volants, il ſuivoit le ſoleil & la lune, & qu'on l'appela, par honneur*, Kou-hoang-chi, c'eſt-à-dire, l'ancien Monarque. Il ajoûte que *Kou-hoang reçût le Ho-tou que le Dragon lui apporta, & le Lo-chu* (2) *qui lui fut donné par la Tortue ; que les lettres reçurent alors leur perfection, & que l'Univers joüit de la paix.* Tchin-huen donne une grande idée de ces deux antiques monuments Ho-tou & Lo-chu, quand il dit que *ce ſont les paroles de l'Eſprit du Ciel, par leſquelles il donne ſes ordres aux Rois.*

Le XIV^e^. Empereur, eſt TCHU-SIANG-CHI ou Tſe-ſiang. Il ne parvint à l'Empire que long-tems après Yeou-tſao. *En ce tems là les vents furent grands & les ſaiſons tout-à-fait déréglées ; c'eſt pourquoi il donna ordre à Se-kouei de faire une guittare à cinq cordes, pour remédier au dérangement de l'Univers, & pour conſerver tout ce qui a vie.* Voici la premiere fois qu'on parle d'un inſtrument de muſique, & Lo-pi dit à cette occaſion *que la muſique n'eſt autre choſe que l'accord des deux principes*, l'un actif, nommé *Yang*, & l'autre paſſif, nommé *Yn*, ſur leſquels roule la conſervation du monde viſible. En effet, le bel ordre de l'Univers eſt une harmonie ; & ſoit que l'on conſidere le Monde Phyſique, c'eſt-à-dire, le Ciel & la Terre, ou le Monde Moral, c'eſt-à-dire, l'Homme, ou le Monde Politique, c'eſt-à-dire, le Royaume, ou tous les trois enchaînés enſemble, on rencontre toujours ces deux principes qui doivent être d'accord, ſans quoi point d'harmonie. Lo-pi ajoûte *que le Sage concerte les faux accords de l'Yn & de l'Yang, & qu'il fait des inſtruments pour déclarer leur union.*

(1) *Ki-lin*, animal fabuleux.
(2) Voyez la planche IV, à la fin du volume, n°. 7.

De tous les inſtruments qui font l'harmonie dont je parle, les deux principaux ſont le *Kin* & le *Se*; (V. pl. 1.) faute de mots, nous les appellons *Luthe*, *Lyre*, *Guittare*, &c. *L'un & l'autre ſont eſſentiels au concert harmonique. Le premier gouverne le principe actif, & l'autre régit le paſſif. Le Roi a tous les deux. Les Princes Tributaires n'ont que le Se, & ne peuvent avoir le Kin. Ce Kin préſide à la vie; c'eſt pourquoi il inſpire la joie. Le Se préſide à la mort; c'eſt pourquoi il excite la compaſſion & la triſteſſe.*

Le XV^e. Empereur, YN-KANG-CHI. *De ſon tems les eaux ne s'écouloient point, les fleuves ne ſuivoient point leur cours ordinaire, ce qui fit naître quantité de maladies. Yn-kang inſtitua les danſes nommées Ta-vou.* Sa Cour étoit à Hoa-yuen, & il fut enterré au nord du mont Feou-poei. Lo-pi dit que *la vie de l'homme dépend de l'union du Ciel & de la Terre, & de l'uſage de toutes les créatures. La matiere ſubtile circule dans le corps; ſi donc le corps n'eſt point en mouvement, les humeurs ne coulent plus, la matiere s'amaſſe, & de-là les maladies, qui ne viennent toutes que de quelqu'obſtruction.* Ce qu'il ajoûte eſt un peu plus difficile à croire; car il fait tout dépendre du Souverain: *dans un regne paiſible on ne voit point de malades, & ſous un méchant Roi, tout eſt en déſordre;* c'eſt pourquoi le Li-ki dit qu'on peut juger d'un regne par les danſes qui y ſont en uſage. On dit auſſi qu'on juge de la vertu d'un homme par la maniere dont il touche le luth, ou dont il tire de l'arc. La danſe eſt donc tellement un exercice du corps, qu'en même-tems elle ſe rapporte au Gouvernement, comme j'ai dit de la muſique.

Le XVI^e. Empereur, VOU-HOAI-CHI. On dit de ce bon Roi, » qu'il conſervoit la vie des hommes, par la raiſon, & qu'il prenoit la vertu pour regle de ſes châtiments. Les hommes alors trouvoient excellent tout ce qui leur conſervoit la vie, en leur ſervant de nourriture, & mettoient leur plaiſir dans ce qui étoit en uſage; ils demeuroient tranquilles chez eux, & faiſoient grand cas de tout ce qui les maintenoit en ſanté; ils travailloient du corps, mais leur cœur n'avoit ni amour, ni haine. Le monde étoit ſi peuplé, que par-tout, d'un lieu à un autre, on entendoit le chant des coqs & la voix des

chiens ; le peuple vivoit juſqu'à une extrême vieilleſſe, ſans avoir grand commerce les uns avec les autres ; la paix étoit profonde ; le Fong-hoang deſcendoit, la Tortue & le Dragon paroiſſoient ; les vents & les pluies étoient tempérés ; le froid & le chaud venoient dans leur ſaiſon. Vou-hoai monta ſur le Tai-chan pour honorer le Ciel ; il deſcendit au mont Yun-yun, pour répandre ſes ordres gravés ſur la pierre, & l'Univers en eut plus de beauté & plus de grace (1).

CHAPITRE XI.

FO-HI.

LE livre *Lou-ſe* eſt diviſé en deux parties ; les deux premiers volumes ſont la premiere appellée *Tſien-ki*, elle comprend depuis l'origine du monde juſqu'à Fo-hi. Les deux ſuivants ſont la ſeconde partie, nommée *Heou-ki* : elle contient ce qui s'eſt paſſé depuis Fo-hi juſqu'à la Famille de *Hia*, par laquelle il finit. Quoiqu'on y ſuive toujours l'ordre des dix Ki, cette diviſion fait voir cependant que ce qui ſuit Fo-hi eſt, ſuivant l'Auteur, un peu plus vrai que tout ce qui le précede.

Si je voulois m'en tenir aux Compilateurs modernes, j'aurois bientôt fini. Voici ce que Vang-fong-tcheou dit ſur Fo-hi. » Ce Prince traça le premier huit ſymboles ; il donna le nom

(1) Un Auteur nommé Hoang-ſing-tchouen, cité par le P. Amiot, dans la petite diſſertation qu'il a envoyée en 1769, termine un de ſes Ouvrages, en diſant qu'il a examiné quels ont été les Empereurs qui ont occupé le Trône entre les trois Hoang & Fo-hi, quil a parcouru tous les livres anciens & modernes, & que voici ce qu'il a trouvé : » Il y a eu les » neuf *Teou* les cinq *Long* ou dragons, les cinquante-neuf *Che*, les trois » *Ho-lo*, les ſix *Lien-tong*, les quatre *Su-ming*, les vingt-un *Sun-fei*, » les treize *Yn-ti*, les dix-huit *Chan-tong* & les quatorze *Chou-ki* ; ce qui » fait dix races, qui, pendant une très longue ſuite d'années, ont occupé » le Trône avec beaucoup d'honneur, de gloire & de mérite. Je laiſſe au » Lecteur judicieux & éclairé à décider ſi tout cela mérite d'être cru ».

de Long à ſes Miniſtres, il créa le premier deux Miniſtres d'Etat, il eſt le premier qui ait fait des filets & qui ait nourri les ſix animaux domeſtiques; il régla le premier les mariages, & il eſt le premier Auteur de la muſique «. C'eſt démentir tout ce qui a été dit des Princes qui ſont avant Fo-hi. Le Tſien-pien n'en dit guere plus. » Fo-hi régna par le bois: ſa Cour étoit à Tchin. Il apprit aux hommes la chaſſe & la pêche, il nourrit les animaux domeſtiques; il diſtingua huit ſymboles, & mit l'écriture en uſage; il eſt l'Auteur de la période de ſoixante; il appella ſes Miniſtres Long, il fit un luth & une guittare; après ſa mort il fut enterré à Tchin «.

Mais pourquoi rejetter toutes les autres traditions, plus elles ſont anciennes, plus elles méritent d'être conſervées; c'eſt pourquoi je me ſuis fait un ſcrupule d'omettre les moindres circonſtances.

Ce Prince, par lequel plus d'un Auteur veut qu'on commence, a pluſieurs beaux noms; il s'appelle *Tai-hao* ou le *Très-Eclairé*, le *Très-Grand*, *parcequ'il avoit toutes les vertus du Ching ou Sage, & une clarté ſemblable à celle du ſoleil & de la lune.* On le nomme encore *Tchun-hoang*, ou le *Seigneur du printems*, *Mou-hoang* ou le *Souverain du bois*, *Tien-hoang* ou le *Roi du Ciel*, *Gin-ti* ou le *Seigneur des hommes*, *Pao-hi embraſſant la victime*, & ordinairement *Fo-hi qui ſoumet la victime.*

La fille du Seigneur, nommée *Hoa-ſu*, c'eſt-à-dire, *la fleur attendue*, ou *attendant la fleur*, fut mere de Fo-hi. *Se promenant ſur les bords d'un fleuve de même nom, elle marcha ſur la trace du grand homme* (1), *elle s'émut, un arc-en-ciel l'environna, par ce moyen elle conçut, & au bout de douze ans, le quatrieme de la dixieme lune, elle accoucha vers l'heure de minuit, c'eſt pourquoi l'enfant fut nommé Soui* ou *l'année*, c'eſt-à-dire, Jupiter, l'étoile de l'année, parcequ'il acheve ſon cours en douze ans, comme l'année en douze mois; & parceque Jupiter eſt auſſi la planete du *bois*, Fo-hi s'appelle *Mou-hoang*,

(1) La même choſe ſe dit de Kiang-Yuen mere de Heou-tſi, qui vivoit ſous l'Empereur Yao.

& ont dit qu'il régna par la vertu du bois. Son nom de Famille eſt *Fong*, c'eſt-à-dire, *le vent*. L'Auteur du Choue-ven dit qu'autrefois *les Ching* ou *Sages* ſe nommoient *enfants du Ciel, parceque leurs meres les enfantoient par l'opération du Ciel.*

Fo-hi naquit à Kieou-y, & fut élevé à Ki-tching. On ne peut rien dire de certain ſur tous ces noms de pays. Les Chinois prétendent que ceux-ci ſont à l'Occident.

Fo-hi avoit le corps de Long ou de Dragon, la tête de bœuf. Ven-tſe (1) *dit le corps de ſerpent & la tête de Ki-lin. D'autres diſent qu'il avoit la tête longue, les yeux beaux, les dents de Tortue, les levres de Long, la barbe blanche, qui tomboit juſqu'à terre: il étoit haut de neuf pieds un pouce, il ſuccéda au Ciel & ſortit à l'Orient: il étoit orné de toutes les vertus, & il réuniſſoit ce qu'il y a de plus haut & de plus bas.* Un Dragon-cheval ſortit du fleuve, portant une mappe ou table ſur ſon dos; ce monſtre embarraſſe les Interpretes. Kong-ngan-kouc dit *qu'il réunit la ſemence du Ciel & de la Terre, qu'il a le corps du cheval & les écailles de Long, qu'il eſt aîlé, & qu'il peut vivre dans l'eau.* Tout le monde convient que l'*Y-king* a été fait d'après cette mappe, qui étoit ſur le dos de ce Dragon-cheval. On convient encore que tout l'*Y-king* ſe rapporte aux deux ſymboles, *Kien* & *Kouen*, qui ne ſont qu'un ſeul & même tout. On convient enfin que *Kien* déſigne le Ciel & le Dragon, que *Kouen* déſigne la *Terre* & la *Cavale*. Comme cette mappe, nommée *Ho-tou*, ſervit à faire l'Y-king, de même le *Lo-chu* ſervit pour tracer les lettres; c'eſt pour cela qu'on a vu que Se-hoang reçut le Lo-chu. Il eſt donc faux que Fo-hi ait fait le premier les lettres, & que le Lo-chu ne parut au monde qu'au tems du grand Yu. Le Chapitre Hi-tſe dit que Fo-hi *en haut conſidéra les images du Ciel, qu'en bas il prit des modeles ſur la terre, que ſon corps lui fournit pluſieurs rapports intimes, qu'il en trouva dans toutes les créatures les plus éloignées, qu'alors il plaça pour la premiere fois les*

(1) *Ven-tſe* étoit diſciple de Lao-tſe; il a écrit dans les principes de la doctrine de ſon Maître; c'eſt peut-être le même que Yun-ven-tſe.

huit ſymboles pour pénétrer les huit vertus de l'eſprit intelligent ; & pour ranger par ordre tous les êtres, ſuivant le caractere de chacun. Tchu-hi dit *qu'en traçant les ſymboles il devint le premier pere des lettres.* Il réſulte cependant, d'après ce que j'ai rapporté juſqu'ici, que les lettres exiſtoient long-tems avant Fo-hi, ſi on peut ſe ſervir des termes *avant* & *après* dans une Chronique auſſi confuſe que celle-ci. Le livre San-fen dit que *Fo-hi fut Empereur à trente ans, que vingt-deux ans après il reçut le Ho-tou, & qu'au bout de vingt-deux autres années, il fit le Livre Céleſte.* Le Hi-tſe dit *qu'au commencement on gouvernoit les Peuples par le moyen de certains nœuds qu'on faiſoit à des cordes, qu'enſuite le Sage mit à la place l'écriture pour ſervir aux Officiers à remplir tous leurs devoirs, & aux Peuples à examiner leur conduite, & c'eſt ſur le ſymbole Kouai qu'il ſe régla pour exécuter ſon ouvrage.* Yang-tching-tſai (1) explique cela de cette maniere : » Il eſt évident, dit-il, que les deux parties du ſymbole *Kouai* ſont en bas, *Kien*, le Ciel ; & en haut, *Toui*, la bouche ou la langue. Cette écriture, conclut-il, étoit donc la bouche & la parole du Ciel. Le San-fen a donc raiſon de l'appeller *Tien-chu* ou *Livre Céleſte* ; c'eſt par-là que Fo-hi perfectionna ſa loi de paix, pour être la regle immuable de tous les Rois à venir. Cette Loi Céleſte étoit compriſe en dix paroles, ou plutôt elle étoit au-deſſus de toutes paroles ; » par elle tout le monde ſe purifioit le cœur dans le ſilence de la retraite, par elle les vertus du Prince & des Sujets s'agrandiſſoient & s'étendoient. Ce bon Roi montoit chaque jour de grand matin ſur une terraſſe, pour inſtruire lui-même ſon Peuple «. Le Vai-ki prenant ces deux mots *Chu Ki* pour les lettres, au lieu que c'eſt plutôt un Livre Divin, *Tien-chu* une Ecriture Céleſte, dit avec raiſon que toutes les lettres ſe réduiſent à ſix claſſes ; mais il ſe trompe dans l'ordre dont il les range, & dans l'idée qu'il en donne. Ceux qui ſont venus après lui ayant mieux aimé copier ce qu'il en avoit dit, que de ſe donner la peine d'aller à la ſource,

(1) *Yang-tching-tſai* vivoit ſous la Dynaſtie des Fong, dans le dixième ſiécle de l'Ere Chrétienne.

ſont tombés dans les mêmes erreurs ; mais ils diſent vrai quand ils ajoûtent que par ce moyen Fo-hi *fit que dans tout l'Univers la juſtice & la raiſon ſe rapportaſſent aux lettres, & que toutes les lettres du monde ſe rapportaſſent aux ſix claſſes ou regles qu'il appella Lo-chu* : c'eſt donner une grande idée de cette écriture.

Pour revenir aux huit ſymboles, qu'on peut voir au bas de la page (1), ſi l'on vient à les doubler, il en naîtra 64, de ſix lignes chacun ; mais c'eſt une queſtion parmi les Chinois, ſavoir qui les a le premier ainſi doublés. Ceux qui veulent que ce ſoit Fo-hi paroiſſent approcher plus de la vérité ; Lo-pi, qui eſt de ce ſentiment, dit avec raiſon que pour concevoir comment Fo-hi pût trouver dans treize ſymboles tout ce qui eſt rapporté dans le Hi-tſe, il faut néceſſairement avoir recours aux deux petits de trois lignes dont chacun des ſix lignes eſt compoſé. J'ai fait déja ſentir cela en parlant du ſymbole *Kouai*, ſur lequel l'écriture a été formée. La même choſe arrive dans tous les autres : donc les ſymboles doublés étoient en uſage dès le tems de Fo-hi ; cela eſt clair. Lo-pi ajoûte que Fo-hi tira des ſymboles de ſix lignes tout ce qui concerne le bon Gouvernement. Par exemple, le ſymbole *Li* lui donna l'idée de faire des filets pour la chaſſe & pour la pêche, & ces filets furent une nouvelle occaſion d'inventer la toile pour faire des habits ; c'eſt ſur le ſymbole *Kouai* qu'il forma ſon Livre des Loix, &c. C'eſt donc ſe tromper que de penſer que du tems de Fo-hi on ſe ſervoit encore de cordes nouées, & que l'uſage des livres ne vint que ſous Hoang-ti ; c'eſt la concluſion du Lou-ſe.

Fo-hi apprit au Peuple à élever les ſix animaux (2) *domeſtiques, non-ſeulement pour avoir de quoi ſe nourrir, mais*

---

(1) Voyez la planche IV, n°. 2, *a Kien*, æther ; *b toui*, aqua pura ; *c li*, ignis purus ; *d tchin*, tonitru ; *e ſun*, ventus ; *f kan*, aqua ; *g ken*, mons ; *h kouen*, terra. Ces huit trigrames peuvent s'appliquer à mille autres choſes, & ſe ranger de cent manieres. Ils expriment ici un ſiſtême du monde, ſuivant lequel plus chacun s'éloigne de la terre, plus il eſt pur.

(2) Ces ſix animaux ſont *Ma*, le cheval ; *Nieou*, le bœuf ; *Ki*, la poule ; *Tchu*, le cochon ; *Keou*, le chien ; *Yang*, le mouton.

auſſi pour ſervir de victimes dans les ſacrifices qu'il offroit au Maître du monde Chin-ki (1); car c'eſt lui qui régla les Rits *Kiao-chen* (2), & c'eſt pour le même uſage qu'il fit un vaſe qu'il appella *Ting*. Lo-pi, dans une diſſertation faite exprès, dit que *c'eſt par ce vaſe que commence l'harmonie*; car quand il a l'ouverture en bas, c'eſt *Tchong*, une cloche qui eſt la baſe & le fondement de la muſique: quand il a l'ouverture en haut, c'eſt *Ting*, une eſpece de marmite & un des principaux vaſes pour le ſacrifice d'union. Les Trepieds, dont on fait ſi grand cas dans Homere, pourroient bien avoir le même uſage: quoi qu'il en ſoit, Fo-hi fondit un *Ting*, Hoang-ti trois, & le grand Yu neuf; mais, comme remarque le Lou-ſe, *neuf ſont trois, & trois ſont un.*

La monnoie dont Fo-hi voulut qu'on ſe ſervît, étoit de cuivre, ronde en dedans, pour imiter le Ciel, & quarrée en dehors, pour imiter la Terre. Il fit ſur lui-même l'épreuve de pluſieurs plantes médicinales; cela ſe dit communément de *Chin-nong*; mais Kong-tſong-tſe (3) & le Che-pen veulent que ce ſoit *Fo-hi*. Lo-pi concilie ces ſentiments, en diſant que Chin-nong acheva ce que Fo-hi avoit commencé.

» Avant Fo-hi les ſexes ſe mêloient indifféremment; il établit les mariages, & ordonna des cérémonies avec leſquelles ils devoient ſe contracter, afin de rendre reſpectable le premier fondement de la ſociété humaine, & le Peuple vécut depuis avec honneur «.

Il diviſa l'Univers en neuf parties, & conſidérant la vaſte étendue de ſes Etats, il chercha des Sages pour l'aider à

(1) *Chin* déſigne proprement l'eſprit du Ciel, & *Ki* celui de la Terre; l'un & l'autre ainſi joints, déſignent le Maître du Monde. *Tien-ti*, le Ciel & la Terre, à le même ſens.

(2) *Kiao-chen*, c'eſt la même choſe que *Kiao-che* & que *Fong-chen*, dont j'ai déja parlé ci-deſſus; *Kiao* eſt un lieu découvert hors des murs, *Che* c'eſt la même choſe que *Chen* & *Ki*.

(3) *Kong-tſong-tſe* eſt un des deſcendants de Confucius; on dit que c'eſt lui qui, dans la perſécution de Chi-hoang-ti, cacha les livres dans la muraille de ſa maiſon, & s'enfuit au déſerr. On a pluſieurs de ſes Ouvrages.

gouverner

gouverner des Peuples ſi nombreux. Il fit Kong-kong ſon premier Miniſtre, à ce que diſent le Vai-ki & le Tſien-pien, & ils ajoûtent qu'il diſtingua ſes Officiers par le nom de Long ou Dragon; Tchu-ſiang fut le Long volant, il fit les lettres: Hao-ing fut le Long caché, il fit le calendrier: Tai-ting fut le Long qui ſe repoſe, il fit les maiſons; Hoen-tun fut le Long qui deſcend, il chaſſa tous les maux; Yn-kang fut le Long de la Terre, il cultiva les champs; Li-lou fut le Long de l'eau, il fut Maître des eaux & des forêts. Lo-pi appelle tout cela de pures viſions des Ecrivains de la Famille des Han; & au lieu de prendre pour Officiers de Fo-hi tous les Empereurs qui le précédoient de pluſieurs ſiécles, il en cite d'autres qui ont des noms tout différents. L'Auteur du Vai-ki, ſans ſonger ſi cela eſt probable ou non, prend tous ces Miniſtres de Fo-hi, au nombre de quinze (1), & en fait autant d'Empereurs, qu'il fait régner l'un après l'autre entre Fo-hi & Chin-nong. Nan-hien croit pouvoir tout accommoder en diſant que ces quinze Seigneurs n'étoient que des Princes ſubalternes, qui gouvernoient diverſes Provinces, comme firent enſuite les Rois Tributaires; mais il avertit à propos qu'il n'y a rien ſur tout cela qui ſoit certain.

Fo-hi travailla beaucoup ſur l'Aſtronomie. Il eſt dit dans le Tcheou-pi-ſouan (2), *qu'il diviſa le Ciel en degrés*, & Lo-pi avertit que le Ciel n'a point proprement de degrés, mais que cela eſt pris du chemin que le ſoleil fait en un an. La période de ſoixante eſt de l'invention de Fo-hi. Le Tſien-pien dit clairement qu'il fit un calendrier pour fixer l'année à Yn (3), & qu'il eſt l'Auteur du Kia-tſe ou du Cycle; le San-fen dit la même

(1) Le premier eſt Niu-va; les quatorze ſuivants, ſont tous ceux dont j'ai parlé ci-deſſus, juſqu'à Fo-hi.

(2) *Tcheou-pi-ſouan-king* eſt un ouvrage fort ancien, qui traite de Mathématique, on y dit que l'étoile polaire s'appelle ainſi, parcequ'elle eſt droit au centre du pole; or elle en eſt préſentement aſſez loin; &, par le chemin qu'elle a fait; on pourroit juger de l'antiquité de ce livre, ou plutôt de la tradition qu'il a conſervée.

(3) J'ai dit ci-devant que le caractere *Yn* marquoit un des trois commencements d'année.

choſe, & le Han-li-tchi (1) dit que Fo-hi fit le premier calendrier par le Kia-tſe : ainſi quand le Che-pen l'attribue à Hoang-ti, c'eſt une erreur.

Fo-hi fit des armes & établit des ſupplices. Ces armes étoient de bois ; celles de Chin-nong furent de pierre, & Tchi-yeou en fit enfin de métal. Fo-hi fit écouler les eaux, & entoura les villes de murailles ; puiſque Chin-nong commença d'en faire de pierres, il faut que les murs qu'éleva Fo-hi ne fuſſent que de terre battue.

Fo-hi donna les regles de la muſique ; ceux qui attribuent ce bel art à Hoang-ti ſe trompent. Après que Fo-hi eut inſtitué la pêche, il fit une chanſon pour les Pêcheurs, & c'eſt à ſon exemple que Chin-nong en fit une pour les Laboureurs : il prit du bois de *tong*, le creuſa, & en fit une lyre longue de ſept pieds deux pouces ; les cordes étoient de ſoie & au nombre de vingt-ſept ; il appella cet inſtrument Li. Les opinions ſont ici fort diverſes ; pour le nombre des cordes, les uns diſent 27, d'autres 25, d'autres 20, d'autres 10, & d'autres enfin ſeulement 5 ; pour ſa longueur, les uns lui donnent ſept pieds deux pouces, les autres ſeulement trois pieds, ſix pouces, ſix lignes. Lo-pi dit que trois & huit ſont les nombres propres du bois : or trois fois neuf font vingt-ſept, qui eſt le nombre des cordes, huit fois neuf font ſoixante-douze, ce qui fait la longueur de ſoixante-douze pouces ; je donne cela pour ce qu'il peut valoir. Le Che-pen décrit ainſi la lyre de Fo-hi : le deſſus étoit rond comme le Ciel, le deſſous étoit plat comme la terre ; l'étang (2) du *Long* avoit huit pouces pour communiquer avec les huit vents ; l'étang du Fong avoit quatre pouces, pour repréſenter les quatre ſaiſons, & il y avoit cinq cordes, ſymboles des cinq planetes ; quand Fo-hi la touchoit, elle rendoit un ſon céleſte ; il jouoit deſſus un air nommé *Kia-pien*, pour répondre aux bienfaits de l'eſprit intelligent, & pour

(1) *Han-li-tchi* eſt un Traité qui doit ſe trouver dans la grande Hiſtoire Chinoiſe intitulée *Nien-y-ſe*.

(2) L'étang du Long & du Fong eſt le nom qu'on donne à deux endroits de ce Kin ou de cette lyre ; je n'en ſais pas davantage.

concilier le Ciel & l'Homme. Le livre Kin-tſan (1) dit que Fo-hi fit cette lyre pour détourner les maléfices, & pour bannir du cœur l'impureté.

Fo-hi prit du bois de *Sang* & fit une guittare à trente-ſix cordes; cet inſtrument ſervoit à orner la perſonne de vertus, & à régler ſon cœur, afin de retourner à la droiture & à la vérité céleſte. Le Che-pen dit qu'elle avoit cinquante cordes; mais que Hoang-ti en fit une de vingt-cinq, parceque celle de Fo-hi rendoit un ſon trop affligeant; c'eſt peut-être de-là que Siao-ſe-ma dit que la guittare de Fo-hi avoit vingt-cinq cordes. Enfin il fit un troiſieme inſtrument de terre cuite nommé *huen*, après quoi les rits & la muſique furent dans une grande élévation; on ne trouvoit plus rien de difficile, les Peuples étoient ſimples, & ſans tant de paroles ils ſe convertiſſoient; les enfans & les ſujets étoient obéiſſants & ſouples, ce qui rendoit le Roi & les Peres reſpectables; enfin il n'y avoit jamais eu un ſiécle ſi beau.

Fo-hi remercia le Seigneur de tous les biens qu'il en avoit reçu: il mourut âgé de 194 ans, après en avoir régné 164, ou, ſelon d'autres, 115: il fut enterré à Chan-yang, d'autres diſent à Tchin, & tout cela eſt en occident. Le Lou-ſe remarque que les tombeaux de tous ces anciens Rois ſont en divers lieux. Dans le Chan-hai-king on les rencontre preſque tous ſur le mont Kouen-lun; & Lo-pi dit que les vieillards ſavent par tradition qu'il y a un mont Kouen-lun; mais qu'il n'y a perſonne qui diſe *j'y ai été.* La mere de Fo-hi fut enterrée dans la plaine de Feou-kiu; pour ce qui eſt de ſon pere, on dit qu'il n'en a point, & que ſa mere l'avoit conçu par miracle. La fille, ou, ſelon d'autres, la femme de Fo-hi ſe noya dans le fleuve *Lo*; c'eſt pourquoi on la regarde comme l'Eſprit de ce fleuve.

(1) Le livre *Kin-tſan* eſt un livre que je ne connois pas.

CHAPITRE XII.

KONG-KONG.

IL n'y a peut-être point de perſonnage dans toute l'Antiquité Chinoiſe, ſur lequel les opinions ſoient plus partagées que ſur celui-ci. Le Vai-ki & pluſieurs autres livres diſent que Kong-kong étoit premier Miniſtre ſous Fo-hi, & cependant le même Vai-ki rapporte que ce Kong-kong combattit contre Tcho-yong, qu'il ne put le vaincre, & que de rage il donna de la tête contre le mont Pou-tcheou (1) : or l'Empereur Tcho-yong eſt antérieur à Fo-hi de pluſieurs ſiécles. D'autres Auteurs, en aſſez grand nombre, font combattre Niu va & Kong-kong, comme je dirai ci-après. *Hoai-nan-tſe dit que Kong-kong diſputa l'Empire à Tchouen-hio, que dans ſa colere il donna un coup de corne contre Pou-tcheou, que les colonnes du Ciel en furent briſées, & les liens de la Terre rompus, que le Ciel tomba vers le nord-oueſt & que la terre eut une breche au ſud-eſt.* Ven-tſe dit auſſi que Kong-kong *fit le déluge, ce qui obligea Tchouen-hio à le faire mourir.* D'autres mettent cet événement ſous Kao-ſin, qui ne régna qu'après Tchouen-hio. Hoai-nan-tſe dit qu'autrefois Kong-kong donna de toutes ſes forces contre le mont Pou-tcheou, en ſorte que la terre tomba vers le ſud-eſt ; qu'il diſputa l'Empire de l'Univers à Kao-ſin, & qu'il fut précipité dans l'abîme. Kia-kouei (2) dit que Kong-kong deſcendoit de Chin-nong, que ſur la fin du regne de Tchouen-hio il tyranniſa les Rois Tributaires, livra bataille à Kao-ſin, & ſe fit Empereur. Pluſieurs autres, après Hoai-nan-tſe, placent Kong-kong du tems de l'Empereur Yao, & diſent qu'il fut relegué à la Région des ténebres (Yeou-

(1) Le mont *Pou-tcheou*, ſuivant le Chan-hai-king, eſt ſitué au nord-oueſt de Kouen-lun, & Kouen-lun eſt parconſéquent au Sud eſt de Pou-tcheou ; Pou-tcheou, dit ce livre, eſt la Cour ſupérieure du Seigneur, & Kouen-lun eſt la Cour inférieure.

(2) *Kia-kouei* vivoit ſous la Dynaſtie des Han Orientaux, entre l'an 24 & l'an 220 de J. C. : il a fait beaucoup d'Ouvrages.

tcheou). Le même Hoai-nan-tſe dit que du tems de Chun, Kong-kong excita le déluge pour perdre Kong-ſang. Enfin Sun-tſe attribue au grand Yu la victoire ſur Kong-kong. Voilà donc le même fait, avec les mêmes circonſtances, arrivé ſous preſque tous les Empereurs depuis Fo-hi & même depuis Tcho-yong juſqu'au fondateur de la famille de Hia; ce qui eſt bien à remarquer. Lo-pi, pour tâcher de répondre à cette difficulté, dit qu'il y a eu pluſieurs Kong-kong; que celui qu'on met ſous Fo-hi étoit un Roi Tributaire, que celui dont on parle ſous Yao, étoit fils de Chaò-hao, & que celui que l'on place ſous Chun deſcendoit de Chin-nong; mais la difficulté demeure toute entiere. Car comment pouvoir attribuer à pluſieurs hommes un même fait auſſi extraordinaire qu'eſt celui de faire une breche au Ciel, de briſer les liens de la Terre, & d'exciter un déluge univerſel pour perdre Kong-ſang? Or ce fait ſe trouve répété par-tout où l'on parle de Kong-kong; & d'ailleurs le ſentiment de Lo-pi ne peut être pris que pour un ſyſtême, & ce ſyſtême ne vaut pas mieux que celui des Auteurs, qui font paſſer quinze Empereurs pour autant d'Officiers de Fo-hi; ſyſtême que Lo-pi rejette bien loin.

Quoi qu'il en ſoit, Kong-kong en Chinois offre la même idée que Παμφαγος en Grec. Le livre Kouei-tſang dit *qu'il avoit le viſage d'homme, le corps de ſerpent & le poil roux; il étoit ſuperbe & cruel, & il avoit des Miniſtres auſſi méchants que lui. Il ſe vantoit d'avoir la ſageſſe du Sage, & diſoit qu'un Prince comme lui ne devoit point avoir de Maître. Enivré de ſa prétendue prudence, il ſe regardoit comme un pur Eſprit, & ſe faiſoit appeller la vertu de l'eau; il chargeoit le Peuple d'impôts, & les exigeoit à force de ſupplices; il employa le fer à faire des coutelas & des haches, & le Peuple ſans appui périſſoit miſérablement: il ſe plongea dans toutes ſortes de débauches, & ſes débauches le perdirent. Un de ſes principaux Miniſtres ſe nommoit Feou-yeou. Tſe-tſan* (1) *dit que ce méchant*

(1) *Tſe-tſan* eſt un ancien Sage qui vivoit avant Confucius; il étoit premier Miniſtre du Royaume de Tſi; n'y ayant point de pont ſur une riviere voiſine de la Cour, il paſſoit lui-même le Peuple dans ſon chariot.

homme fut défait par Tchouen-hio, & qu'il ſe jetta dans le fleuve Hoai. Son corps étoit rouge comme le feu, & il reſſembloit à un ours. Un autre Miniſtre encore plus cruel ſe nommoit Siang-lieou. Le Chan-hai-king dit qu'il avoit neuf têtes pour dévorer les neuf montagnes, & le met au nord du mont Kouen-lun.

Kong-kong régna en tyran pendant quarante-cinq ans: ſon fils étoit, comme lui, ſans mérite; il mourut au ſolſtice d'hiver, & devint un Eſprit malin. Le Fong-ſou-tong (1) donne à Kong-kong un autre fils nommé Sieou, qui fut ſi grand voyageur qu'on le prît après ſa mort pour l'Eſprit qui préſide aux voyages. Tſo-chi dit qu'un fils de Kong-kong nommé Keou-long, acquit du mérite dans l'agriculture; ſous l'Empereur Tchouen-hio, il eut la charge de Heou-tou. C'eſt une erreur, ajoûte le Fong-ſou-tong, de le prendre pour l'Eſprit de la Terre. Le même Tſo-chi parle d'un autre fils de Kong-kong nommé Huen-min, dont on a fait une étoile qui préſide à la pluie.

Lie-tſe & Yun-tſe mettent Kong-kong avant Niu-va; mais on demande s'il faut le traiter de Roi (Vang), ou bien de Pa ou de Prince? Lo-pi répond qu'il n'a été ni l'un ni l'autre; mais un uſurpateur. L'idée de Pa étoit inconnue dans l'antiquité, & n'a commencé à paroître que lorſqu'on n'a plus reconnu de véritable Roi (Vang). Se-ma-kouang dit que les anciens Empereurs avoient ſous eux trois Kong: le premier demeuroit à la Cour près du Roi, & les deux autres partageoient entr'eux le gouvernement de l'Univers; on appelloit ceux-ci les deux Pe; ce qui eſt fort différent de ce qu'on entendit dans la ſuite par les cinq Pa, qui furent l'un après l'autre à la tête des Rois leurs égaux.

(1) *Fong-ſou-tong*; c'eſt un recueil à-peu-près comme Pe-hou-tong; l'Auteur vivoit ſous les Han, & s'appelle Yng-chao.

CHAPITRE XIII.

NIU-OUA ou NIU-VA.

C'EST la ſœur, ou, ſelon d'autres, la femme de Fo-hi; on l'appelle encore *Niu-hi* & *Niu-hoang*, la Souveraine des Vierges, & *Hoang-mou*, c'eſt-à-dire, la Souveraine Mere; mais ſon plus beau nom eſt *Ven-ming*. Dans l'Y-king, le Sage accompli eſt ſouvent déſigné par ces deux mots; *ven* veut dire *pacifique*, & *ming* ſignifie *la lumiere*. Le Roi Chun, dans le Chou-king, s'appelle *Ven-ming* par la même raiſon. On donnoit à Fo-hi pour nom de race *Fong*, c'eſt-à-dire, *le vent*, & on donne à Niu-va celui de *Yun* ou la nuée. Le Choueven dit que *Niu-va eſt une Vierge Divine qui convertit toutes choſes*. On lit dans le texte du Lou-ſe, qu'elle a fait le Ciel, & dans le Chan-hai-king, qu'elle a pris de la terre jaune & en a formé l'homme: c'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que l'homme a commencé. On a vu ci-devant que Fo-hi a fait le Ciel & la Terre. La même choſe pourroit ſe dire de Chin-nong dans le ſentiment de ceux qui diſent que Fo-hi, Niu-va & Chin-nong ſont les trois Souverains; car le Fong-ſou-tong aſſure que le titre de *Hoang* ne convient proprement qu'au Ciel; & dans l'opinion que Fo-hi, Niu-va & Chin-nong étoient des hommes, il ajoûte qu'ils étoient ſemblables au Souverain Ciel, & que c'eſt pour cela qu'on les appella *Hoang*.

Niu-va avoit le corps de ſerpent, la tête de bœuf & les cheveux épars; en un ſeul jour elle pouvoit ſe changer ſpirituellement en 70 ou 72 manieres. Elle ſortit du mont Chin-kouang; en naiſſant elle étoit douée d'une intelligence divine, ne laiſſant aucune trace ſenſible. Non-ſeulement elle eſt la Déeſſe de la paix, mais ſa victoire ſur Kong-kong fait voir ce qu'elle peut dans la guerre; c'eſt donc en même-tems la pacifique Minerve & la belliqueuſe Pallas fille de Jupiter; elle préſide encore aux mariages comme Junon; mais on ne peut pas dire de Junon ce qu'on dit de Niu-va, *qu'elle obtint par ſes prieres d'être vierge & épouſe tout enſemble*. C'eſt ainſi que la Reine Kiang-yuen devint la mere de Heou-tſi, & reſta vierge.

Kong-kong, dit Lo-pi, fut le premier des Rebelles; il excita le déluge pour rendre l'Univers malheureux; il briſa les liens qui uniſſoient le Ciel & la Terre, & les hommes accablés de tant de miſeres, ne pouvoient les ſouffrir: alors Niu-va déployant ſes forces toutes divines, combattit Kong-kong, le défit entierement & le chaſſa. Après cette victoire elle rétablit les quatre points cardinaux, & rendit la paix au monde (1). La Terre étant ainſi redreſſée, & le Ciel mis dans ſa perfection, tous les Peuples paſſerent à une vie nouvelle. On trouve dans d'autres Auteurs quelques circonſtances qui ne ſont point à négliger. Yun-tſe (2) dit que Kong-kong donna de ſes cornes contre le mont Pou-tcheou, qu'il renverſa les colonnes du Ciel, qu'il rompit les liens de la Terre, que Niu-va rétablit le Ciel & tira des fleches contre dix Soleils. Hoai-nan-tſe ajoûte que Niu-va purifia par le feu des pierres de cinq couleurs, & qu'elle en boucha les breches du Ciel; qu'elle prit les pieds d'une monſtrueuſe tortue, pour redreſſer les quatre termes; qu'elle tua le Dragon noir (3), pour rendre la paix à la Terre, qu'elle brûla des roſeaux & en ramaſſa les cendres pour ſervir de digue au débordement des eaux. Le Ciel avoit reçu

(1) *Ki-tcheou* & *Tchong-ki* ſont le Royaume du milieu, comme le dit expreſſément la Gloſe en cet endroit du Lou-ſe. Par ce Royaume du milieu, on doit entendre le monde entier; on le voit aſſez par les termes de *Tien-hia*, tout ce qui eſt ſous le Ciel & de *Van-min* tous les peuples. C'eſt un Royaume qui eſt environné de quatre mers, qui a le mont *Tai-chan* au centre, & quatre autres montagnes à ſes quatre coins; c'eſt un Royaume dont on ignore les diverſes contrées, les rivieres & les montagnes, dont on trouve les noms dans les anciens Auteurs; il paroît tout-à-fait diſtingué de Kouen-lun; cependant ce mont *Pou-tcheou*, qui eſt au nord-oueſt, qu'on nomme la Cour Supérieure du Seigneur, & qui étant ébranlé par Kong-kong, occaſionna une grande breche au Ciel, ce Kouen-lun, qui eſt au ſud-eſt, qu'on appelle la Cour Inférieure du Seigneur, & qui devient ſéparé du Ciel. Ces deux montagnes paroiſſent aſſez clairement déſigner le Ciel & la Terre, & malgré cela on ne trouve nulle part que le Royaume du milieu ſoit la même choſe que le mont Kouen-lun.

(2) *Yun-tſe* eſt peut-être Yun-ven-tſe ou Kouan-yun-tſe.

(3) *He-long*, le dragon noir. Il eſt bien rare de trouver le caractere long pris, comme ici, en mauvaiſe part.

au

au nord-oueſt une grande breche, & la Terre avoit été rendue inſuffiſante au ſud-eſt, Niu-va répara tout, en donnant à la Terre de nouvelles forces, & rempliſſant les breches que Kong-kong, par ſa révolte, avoit faites au Ciel.

Ces deux faits, l'un de Kong-kong en mal, & l'autre de Niu-va en bien, ont paru ſi extraordinaires aux Chinois modernes, que ne pouvant les expliquer, ils ont pris le triſte parti de les réfuter. Tchao-ſiue-kang (1), parle ainſi au raport d'Yuen-leao-fan : *Puiſqu'on appelle le mont Pou-tcheou la Colonne du Ciel, il faut qu'il ſoit d'une hauteur extrême, Kong-kong ne peut avoir guere plus d'une toiſe de haut, quelque grand qu'on le faſſe, & quelques forces qu'on lui donne, il ne pouvoit pas remuer plus de trois milles peſant; comment donc veut-on que d'un coup de ſa tête il ait ébranlé le mont Pou-tcheou? Ce qu'on dit de Niu-va eſt encore plus extravagant, car le Ciel eſt éloigné de la Terre de je ne ſais combien de milles & de milles toiſes, & Niu-va, quoi que Reine de la Terre, n'étoit après tout qu'une femme, comment donc peut-elle voler au Ciel pour le radouber avec des pierres de cinq couleurs?* Il ajoûte que ce ſont autant de pures chimeres.

Niu-va victorieuſe s'établit dans une plaine ſur le mont Tchong-hoang; elle paſſa enſuite ſur le mont Li, & comme elle régna par le bois, on dit que ſa domination eſt à l'orient. » Ses mérites, dit Hoai-nan-tſe, pénétrent juſqu'au plus haut des Cieux, & s'étendent juſqu'au plus profond des abîmes; ſon nom ſe répand ſur tous les ſiécles futurs, & ſa lumiere remplit tout l'Univers; montée ſur le char du tonnerre, elle le fait tirer par des Long aîlés & ſoumis à ſes ordres; un nuage d'or la couvre & l'environne; elle ſe joue ainſi dans le plus haut des airs, juſqu'à ce que parvenue au neuvieme Ciel elle fait ſa cour au Seigneur (Ti) à la porte de l'intelligence; ne reſpirant que l'union & la paix, elle ſe repoſe auprès du Tai-tſou, & comblée de tant de gloire, loin de vanter ſes mérites, elle ſe tient dans un humble & reſpectueux ſilence ».

(1) *Tchao-ſiue-kang* vivoit ſous la Dynaſtie des Ming; il a fait pluſieurs livres dnas le quatorze ou quinzieme ſiecle.

On attribue à Niu-va pluſieurs inſtruments à vent & à anche. » Les deux premiers, nommés Seng & Hoang, lui ſervoient pour communiquer avec les huit vents; par le moyen des kouen ou flutes doubles, elle réunit tous les ſons à un ſeul, & accorda le Soleil, la Lune & les Etoiles, c'eſt ce qui s'appelle un concert parfait, une harmonie pleine; ſa guittare étoit à cinq cordes, elle en jouoit ſur les collines & ſur les eaux; le ſon en étoit fort tendre; elle augmenta le nombre des cordes juſqu'à cinquante, afin de s'unir au Ciel, & pour inviter l'Eſprit à deſcendre; mais le ſon en étoit ſi touchant qu'on ne pouvoit le ſoutenir; c'eſt pourquoi elle les réduiſit à vingt-cinq, pour en diminuer la force; & alors il n'y eut plus rien dans l'Univers de ſi caché ni de ſi délicat, qui ne fût dans l'ordre ».

Niu-va régna 130 ans; ſon tombeau eſt en cinq endroits différents; on prétend qu'elle a pluſieurs fois apparu. Quelques Auteurs ne la comptent que comme ayant aidé Fo-hi à gouverner, prétendant qu'une femme ne peut s'aſſeoir ſur le Trône de l'Univers.

CHAPITRE XIV.

CHIN-NONG.

CE qui diſtingue principalement ce Heros de tous les autres, c'eſt l'Agriculture & la Médecine. Pluſieurs Auteurs prétendent, d'après le Hi-tſe, que Chin-nong fut ſucceſſeur de Fo-hi; c'eſt qu'ils ne ſéparent point Fo-hi de Niu-va; mais on ne dit nulle part, que je ſache, comment Chin-nong parvint à l'Empire.

La mere de Chin-nong s'appelle *Ngan-teng* ou *Niu-tong*, la fille qui monte & qui s'éleve; on la fait épouſe de Chao-tien, ſans qu'on ſache quel eſt ce perſonnage. Niu-teng ſe promenant un jour à Hoa-yang, c'eſt-à-dire, au midi de la colline des fleurs, conçut, par le moyen d'un Eſprit, dans un lieu nommé *Tchang-yang*, & mit au monde Chin-nong, dans

un antre au pied du mont Li (1), ou, ſelon d'autres, dans un rocher du mont Li. C'eſt là qu'on veut que Lao-tſe ſoit auſſi né. Cette Grotte n'a qu'un pas en quarré à ſon entrée; mais en dedans elle eſt haute de trente toiſes, & longue de deux cents pieds, on l'appelle *la Grotte de Chin-nong*. Il fut élevé & habita ſur les bords du fleuve Kiang (2), & prit de-là le nom de Kiang.

Chin-nong eut l'uſage de la parole trois heures après qu'il fut né, à cinq jours il marcha, à ſept il eut toutes ſes dents, & à trois ans il ſavoit tout ce qui regarde l'Agriculture. On dit que lorſqu'il naquit, la Terre fit ſortir neuf fontaines, & que quand on buvoit dans une, l'eau des huit autres s'agitoit. Chin-nong étoit haut de huit pieds ſept pouces, il avoit la tête de bœuf & le corps d'homme, le front de dragon & les ſourcils très grands; on l'appella *Chin-nong*, c'eſt-à-dire, le divin Laboureur, ſoit à cauſe que l'Agriculture dont il s'agit eſt toute divine, ſoit à cauſe de la ſincérité & de la bonté de ſon cœur. Il régna d'abord à Y & enſuite à Ki; c'eſt pourquoi on le nomme Y-ki. Une Gloſe dit que Y eſt le Royaume où naquit Y-yun, & que Ki eſt un pays dont Ven-vang fut obligé de châtier les Peuples. Il y a des Auteurs qui veulent que Y-ki ſoit un ancien Empereur, le même que Tai-ting. Chin-nong eſt auſſi pris pour Ti-hoang, & ſe nomme ſouvent Yen-ti, parcequ'il régna par le feu.

Chin-nong eut pour Maître Lao-long-ki; on le fait auſſi diſciple de Tchi-ſong-tſe, qui fut Maître de Hoang-ti & d'Yao. Cet Hermite eſt le premier des *Sien* ou des Immortels, & s'appelle ſouvent Mou-kong. Le Chan-hai-king dit qu'il ſe

(1) *Li*, cette montagne s'appelle auſſi *Lie*. Tous ces pays, comme j'ai dit ſont inconnus.

(2) *Kiang* n'eſt pas ici le même caractere que celui du fleuve Kiang. Le premier, dont il s'agit ici, eſt compoſé de deux parties; en haut eſt le caractere qui ſignifie *mouton, chevre* ou en général cette eſpece d'animal; au-deſſous eſt celui qui déſigne la *fille* ou la *femelle*. Le Choue-ven a donné cette analyſe. Tchao-fan-fou a fait ſur ce livre un commentaire intitulé *Choue-ven-tſang-tſien*.

brûla ſur le mont Kin-hoa, & que quittant ſa dépouille mortelle, il s'envola ſur le mont Kouen-lun, & s'arrêta dans une grotte de pierre, qui étoit la demeure de Si-vang-mou. La fille cadette de Chin-nong le ſuivit, & devint immortelle. On trouue quantité de traces de Mou-kong ſur le mont Ngo-mi; il préſide à la pluie. Tout ceci eſt tiré de Lieou-hiang (1). Chin-nong conſulta encore un autre Hermite nommé Tchun-hi, &, ſelon d'autres, Tai-y-ſiao-tſe. Il lui demanda pourquoi les Anciens vivoient ſi long-tems; l'Hermite répondit, *que le Ciel avoit neuf portes, que le Soleil & la Lune tenoient le milieu, & que c'eſt le chemin le plus sûr.*

Le livre Y-tcheou chou (2) dit que ſous Chin-nong il plut du blé; le Chi-king (3), en parlant de Heou-tſi, dit auſſi que le bon grain deſcendit naturellement du Ciel. Le Lou-ſe dit que tous les grains en général ſont un préſent du Ciel, & il s'objecte que les voies du Ciel ſont fort éloignées, & que ce qu'on rapporte de Chin-nong & de Heou-tſi n'eſt peut-être pas vrai. Il répond que dire cela c'eſt une extravagance, & qu'il n'y a rien qui ſoit plus proche que la communication mutuelle du Ciel & de l'homme.

Le Chapitre Hi-tſe dit que Chin-nong conſidérant le Koua nommé Y (4), prit du bois fort & dur dont il fit le coutre de la charue, & choiſit du bois plus tendre pour en faire le manche: il apprit ainſi aux hommes à cultiver les champs; c'eſt ce que Tibulle attribue à Oſiris. Au reſte, Oſiris, de même que

---

(1) *Lieou-hiang*, fameux Ecrivain ſous les Han: il mit en ordre la Bibliotheque Impériale; il a fait pluſieurs Ouvrages, entr'autres l'Hiſtoire des Immortels, les Femmes Illuſtres, les Guerres Civiles, &c. Il écrit bien.

(2) *Y-tcheou-chou*; c'eſt, dit Lieou-hiang, ce qui reſta de l'ancien Chou king. On prétend que ce livre ne fut fait que du tems des Tcheou orientaux. Tout cela eſt donc fort inférieur au vrai Chou king.

(3) Le *Chi-king* eſt un des principaux livres canoniques; c'eſt un recueil d'Odes & de Cantiques qui tend au même but que l'Y-king & le Chou-king.

(4) Compoſé du Koua *e* & du Koua *d*. Voyez la planche IV.

Chin-nong, a ſur la tête des cornes de bœuf. Jupiter Ammon avoit le même ornement, & Bacchus, qui ne differe point d'Oſiris, eſt auſſi cornu.

On attribue à Chin-nong, comme à Bacchus l'invention du vin; car après qu'il eût orné la vertu & fait la charue, la terre lui répondit par une ſource de vin qu'elle fit naître. Avant lui l'eau s'appelloit le premier vin, le vin céleſte; & quoique dès le tems de Fo-hi on eût déja la matiere dont ſe fait le vin, ce fut Chin-nong qui nous donna ce breuvage nommé *Li* & *Lo*.

Pour revenir aux paroles du Hi-tſe, que Chin-kai (1) a expliqué relativement aux Koua de l'Y-king, Chin-nong, pourſuit-il, apprit le labourage; & comme il n'y a point d'invention qui a porté plus de profit aux hommes, on dit qu'il l'emprunta du Koua Y.

Chi-tſe (2) dit que Chin-nong *obtenoit de la pluie quand il en avoit beſoin, dans l'eſpace de cinq jours une bouffée de vent, & tous les dix jours une bonne pluie, ce qui marque la vertu & la beauté de ſon regne.* On lit dans Kouan-tſe que Chin-nong ſema les cinq ſortes de bled au midi du mont *Ki*, & que les Peuples des neuf parties du monde apprirent de lui à ſe nourrir de grain. Il ordonna qu'on n'eût pas à gâter ce que la terre produit au printems & en été, mais qu'on fût diligent à recueillir tous les fruits, afin de perfectionner toutes choſes, qu'on n'envahît point les travaux d'autrui, & que le labourage eût ſon tems privilégié. Enfin il enſeigna tout ce qui regarde le chanvre & le mûrier, afin qu'il y eût des toiles & des étoffes de ſoie en abondance. Je crois qu'on ſera bien aiſe que je mette ici quelques-unes des loix de ce bon Roi; le livre *San-fen* nous en a conſervé une partie. C'eſt le Ciel

(1) *Chin-kai* vivoit ſous la Dynaſtie des Song: il a fait un aſſez bon Commentaire ſur l'Y-king, qu'il a intitulé par modeſtie *Y-ſiao-tchouen*.

(2) *Chi-tſe* étoit du Royaume de *Tſin*: il s'enfuit à Chou, & fit un livre en vingt Chapitres; il n'en reſte plus que deux. Il dit que dans le Tai-ki il y a un Roi & un Maître; c'eſt qu'il prend Tai-ki pour l'Univers, comme fait Tchouang-tſe, quand il dit que le Tao eſt avant le Tai-ki.

qui produit les Peuples, dit Chin-nong, & c'eſt le véritable Roi qui ſert le Ciel; cette penſée eſt preſque mot pour mot dans le Chou-king. Le Peuple eſt le fondement du Royaume, & la nourriture eſt le Ciel du Peuple; quand le labourage ne va pas bien, la nourriture manque, & quand le Peuple n'eſt pas droit, il fait un mauvais uſage des fruits du labourage. Si un homme parvenu à la force de l'âge ne laboure point, il n'aura rien pour appaiſer ſa faim; & ſi une fille devenue grande ne s'occupe point à filer & à faire de la toile, elle n'aura rien pour réſiſter au froid. On ne doit point regarder comme fort précieux ce qu'il eſt difficile d'avoir, & il ne faut pas ſouffrir qu'on conſerve des meubles inutiles. Que chacun s'attribue ou la ſtériliré ou l'abondance, puiſque l'une vient de ſa pareſſe & l'autre de ſes ſoins. Si les Laboureurs ſont vigilans & attentifs, il n'y aura point de famine aſſez grande pour faire mourir le Peuple dans le milieu des chemins; & quand on a ſuffiſamment de quoi ſe nourrir & ſe vêtir, la vertu regne, le crime n'oſe ſe montrer, & tout le monde obéit, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir aux Loix. Hoai-nan-tſe dit dans le même ſens, que Chin-nong ne donnoit aucun ordre, & que tous les Peuples lui obéiſſoient; ce n'eſt pas qu'il n'eut fait de Loix, mais c'eſt qu'il n'avoit pas beſoin de leur ſecours. Un autre Auteur dit que ſans donner d'autre récompenſe au Peuple, que de le bien nourrir, il convertiſſoit tout l'Univers.

On doit auſſi à Chin-nong la poterie & la fonte. Lo-pi dit cependant que ces arts ont commencé dès le tems de l'Empereur Soui-gin, & que c'eſt une erreur d'attribuer la poterie à Hoang-ti, & l'art de fondre les métaux à Tchi-yeou. Chin-nong inſtitua des fêtes, pendant leſquelles on devoit s'abſtenir de viſites, de procès & de promenades; c'eſt, dit Lo-pi, ce qui eſt rapporté dans l'Y-king, au ſymbole Fou: *Que les anciens Rois, le ſeptieme jour, qu'il appelle le grand jour, faiſoient fermer les portes des maiſons, qu'on ne faiſoit ce jour-là aucun commerce, & que les Magiſtrats ne jugeoient aucune affaire;* c'eſt ce qui s'appelle l'ancien Calendrier. Yang-tſuen dit que Chin-nong ordonna le premier ce qui regarde le labourage, qu'il établit des fêtes, qu'il jugea du chaud & du froid pour fixer les ſaiſons dans leur tems, ſoit qu'elles

avancent, ſoit qu'elles retardent; c'eſt pourquoi il ſe ſervit du mot *Lie*, qui ſignifie Calendrier.

On dit que Chin-nong fit un livre ſur l'Art Militaire, & qu'il étoit habile dans la guerre. Lorſque Pou & Soui ſe révolterent, il châtia ces deux petits Rois, & affermit ainſi dans l'obéiſſance tous les Royaumes de l'Univers. Chin-nong, dit Sou-tſing (1), châtia Pou & Soui, Hoang-ti en fit autant de Soui-lou, & enchaîna Tchi-yeou. Yao fut obligé de châtier de la même maniere Hoan-teou, autrement Kouen-teou, & Chun dompta San-miao.

Le Hi-tſe, déja cité, dit encore que Chin-nong, en pénétrant le ſymbole *Chi* (2), inventa les foires au milieu du jour, qu'il y fit venir tous les Peuples du monde, & qu'il y ramaſſa toutes les marchandiſes de l'Univers. On les échangeoit mutuellement, après quoi on ſe retiroit chacun dans ſon lieu. Il ſe ſervit de monnoie pour le même deſſein, mais l'invention en eſt bien plus ancienne. Kong-ing-ta veut que les cérémonies de joie aient commencé ſous Chin-nong, qui, comme on lit dans le texte du Lou-ſe, frappoit ſur un tambour de pierre pour honorer l'Eſprit inviſible, & pour mettre par ce moyen de la communication entre le haut & le bas, entre le Ciel & la Terre.

Quoique Fo-hi eût commencé à guérir les maladies par la vertu des plantes, cet art eſt particulierement attribué à Chin-nong; *ce fut lui qui diſtingua toutes les plantes, & en détermina les diverſes qualités.* Un paſſage tiré du livre San-hoang-ki paroît vouloir dire que Chin-nong battoit & remuoit les plantes avec une eſpece de fouet ou de ſpatule rouge; ce qui déſigneroit la Chymie, d'autant plus qu'on parle d'une marmite (Ting), dans laquelle Chin-nong éprouvoit les plantes. Le ſeul mot *ting* marque aſſez qu'il ſe ſervoit pour cela du feu. Le Dictionnaire Kang-hi-tſe-tien rapporte

---

(1) *Sou-tſing* vivoit ſous la Dynaſtie des Han; il étoit diſciple de Koei-kou-tſe. Son frere cadet, nommé Sou-hi fut auſſi célebre dans le même tems.

(2) Compoſé du Koua *c* & du Koua *d*. Voyez la planche IV.

le paſſage du San-hoang-ki, mais il ne l'explique point. Il y a un Auteur qui dit que Chin-nong, *en tournant un fouet rouge, revomiſſoit les poiſons qu'il avoit avalés.* Un autre dit en général *que les plantes ſe diviſent en quantité d'eſpeces différentes; mais que ſi on examine bien leur figure & leur couleur, ſi on les éprouve par l'odorat & par le goût, on pourra diſtinguer les bonnes des méchantes, & en compoſer des remedes pour guérir les maladies, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'en faire l'épreuve ſur ſoi-même; mais le Ching* (1) *regarde cela d'une ſi grande conſéquence, qu'il veut connoître par ſa propre expérience la nature de chaque remede qu'il enſeigne.* Dans un ſeul jour Chin-nong fit l'épreuve de ſoixante-dix ſortes de venins; il parla ſur 400 maladies, & donna 365 remedes, autant qu'il y a de jours en l'an; c'eſt ce qui compoſe ſon livre nommé *Pen-tſao;* mais ſi on ne ſuit pas exactement la doſe des remedes, il y a du danger de les prendre. Ce *Pen-tſao* avoit quatre Chapitres, ſi on croit le Che-ki. Lo-pi dit que le texte du Pen-tſao d'aujourd'hui eſt de Chin-nong; mais cela eſt révoqué en doute par ceux qui prétendent que ce livre n'eſt pas ancien. Si on ne croit pas que le Chan-hai-king ſoit du grand Yu, comment croira-t-on que le Pen-tſao eſt de Chin nong? On dit cependant que Chin-nong fit des livres gravés ſur des planches quarrées: Hoang-ti dit qu'il les a vus, & Ki-pe ajoûte que c'étoient des ſecrets donnés par le Suprême Seigneur Chang-ti, & tranſmis à la poſtérité par ſon Maître. On ne ſait pas aſſez quel eſt ce Ki-pe, ni Tſiou-ho-ki (2), dont il étoit diſciple. Par Chang-ti on ne peut pas entendre Chin-nong, car jamais Empereur Chinois n'a été nommé Chang-ti, ce terme étant déterminé pour l'Être Suprême ſeul. *Chin-nong ordonna à Tſiou-ho-ki de mettre par écrit ce qui concerne la couleur des malades & ce qui regarde le pouls, d'apprendre ſi ſon mouvement eſt réglé & bien d'accord; pour cela de le tâter de ſuite, & d'avertir le malade, afin de rendre par-là un grand*

(1) *Ching* déſigne un très grand & très ſage perſonnage. Le P. de Premare & pluſieurs autres Miſſionnaires le traduiſent ſouvent par *Saint.*

(2) Il n'eſt pas sûr que ce *Tſiou-ho-ki* ait été le Maître de Ki-pe.

ſervice

ſervice au monde, en donnant aux hommes un ſi bon moyen de conſerver leur vie.

Chin-nong compoſa des Cantiques ſur la fertilité de la campagne; il fit une très belle lyre & une guittare ornée de pierres précieuſes, l'une & l'autre pour accorder la grande harmonie, mettre un frein à la concupiſcence, élever la vertu juſqu'à l'Eſprit intelligent, & faire le bel accord du Ciel & de la Terre. Yang-hiang dit les mêmes choſes, encore plus clairement. *Chin-nong fit une lyre pour fixer l'Eſprit & arrêter la débauche, pour éteindre la concupiſcence & remettre l'homme dans la vérité céleſte.* Le nombre des cordes eſt différent dans différens Auteurs. L'un dit ſept, l'autre cinq, d'autres vingt-cinq. Lo-pi dit que cinq eſt le nombre de la Terre, que Hoang-ti & Chun régnerent par la terre, donc leur lyre avoit cinq cordes; que ſept eſt le nombre du feu; or Chin-nong & Yao régnerent par le feu, donc leur lyre avoit ſept cordes. Je ne ſais où il a pris ce qu'il dit de ces nombres cinq & ſept, mais quand on lui accorderoit cela, ſa conſéquence en ſeroit-elle meilleure? Il ajoûte que cette lyre de Chin-nong étoit longue de ſix pieds, ſix pouces, ſix bonnes lignes. Horace a dit par tradition, d'Amphion & d'Orphée à-peu-près la même choſe de la muſique; & nos Anciens ne ſont guere plus ſages que les Chinois modernes, quand ils veulent que les cordes de la lyre répondent aux ſept planetes; ce qui ſe dit auſſi de la flute de *Pan.*

Eſt mihi diſparibus ſeptem compacta cicutis
Fiſtula, &c.

& quand ils diſent que la harpe de Mercure avoit trois cordes par rapport aux trois ſaiſons de l'année aux trois ſons divers, & que l'aigu répond à l'été, le grave à l'hiver, & le moyen au printems, & que dans la ſuite on y mit quatre cordes, en conſidération des quatre Eléments; cela vaut bien le nombre de la terre & le nombre du feu, dont parle Lo-pi.

Chin-nong, monté ſur un char traîné par ſix Dragons, meſura le premier la figure de la terre, & détermina les quatre

mers. *Il trouva* 900000 ſtades (1) eſt & oueſt ſur 850000 ſtades nord & ſud. Liu-pou-ouei ajoûte qu'il diviſa tout ce vaſte eſpace en Royaumes. Les plus proches du centre étoient les plus grands, & les plus éloignés étoient les plus petits, de maniere que ſur les mers qui environnoient ce bel Empire, il y avoit des Royaumes ſeulement de vingt ou de dix ſtades; il étoit borné au midi par ce qu'on appelle *Kiao* (2), & c'étoit là qu'on offroit les ſacrifices; au nord, par les ténebres *Yeou*; à l'orient, par la vallée lumineuſe *Yang-kou*, & à l'occident, par les *San-goei*. Le Chou-king, en parlant du Roi Yao, rapporte auſſi ces quatre points cardinaux, qu'il appelle la vallée lumineuſe, *Yang-kou* à l'orient; *Nan-kiao* au midi; la vallée obſcure *Moei-kou* à l'occident, & la Cour des ténebres *Yeou-tou* au nord; c'eſt à ces quatre extrémités qu'Yao mit quatre Mathématiciens pour obſerver les deux équinoxes & les deux ſolſtices. Quelqu'étendu que fut l'Empire de Chin-nong, il étoit ſi peuplé & les habitans étoient ſi peu éloignés, que les cris des animaux domeſtiques ſe répandoient & s'entendoient d'un village au village prochain. Les grands Royaumes ſe ſervoient des petits, & du centre de l'Empire on alloit à la circonférence.

Chin-nong ſactifioit au Seigneur Suprême, dans le Temple de la Lumiere (*Ming-tang*): rien n'eſt plus ſimple que ce Temple, la terre de ſes murs n'avoit aucun ornement; le bois de ſa charpente n'étoit point ciſelé, afin que le Peuple fît plus d'eſtime de la médiocrité. C'eſt une erreur groſſiere, dit Lo-pi, de prétendre que Hoang-ti a fait le premier des maiſons, & a le premier bâti le Temple de la Lumiere. Cet Auteur tient le même langage en pluſieurs autres occaſions, ne voyant pas que la même choſe a pu ſe trouver ſous divers

(1) J'ai traduit Li par ſtade, dix *Li* font à-peu-près une de nos lieues, ainſi ce ſeroit quatre-vint-dix mille lieues eſt & oueſt, & quatre-vingt-cinq mille lieues nord & ſud.

(2) Il ſeroit ridicule d'entendre ce *Kiao* du petit Royaume *Kiao-tchi* ou Cochinchine.

Empereurs. Chin-nong ſacrifia hors des murs, au midi (1); il fit auſſi la cérémonie ordinaire ſur la haute & baſſe montagne, en ſolemnelle reconnoiſſance de ce que tout l'Univers jouiſſoit de la paix.

Lo-pi s'étend ici ſur les louanges de Chin-nong: » Il ne détruiſoit aucune choſe pour s'agrandir, il n'abaiſſoit perſonne pour s'élever; il ne profitoit point, pour ſon intérêt particulier, des occaſions les plus favorables; il étoit le même dans la gloire & dans l'abaiſſement, & il marchoit toujours gaiement devant le premier pere de toutes choſes; c'eſt pourquoi ſon Peuple n'étoit compoſé que de gens vertueux, ſans le mêlange d'aucun ſcélérat; il n'employoit aucuns ſupplices, les mœurs étoient pures; on n'avoit point enſemble de diſputes, & chacun s'eſtimoit aſſez riche, parcequ'il étoit content de ce qu'il avoit; ſans ſe fatiguer, Chin-nong venoit à bout de tout; il ne vouloit rien de l'Univers, & l'Univers lui offroit à l'envie toutes les richeſſes; s'eſtimant peu, il honoroit tout le monde, & il poſſédoit ainſi l'eſtime de tous les hommes; il ſavoit le blanc, & il conſervoit le noir ».

Ces derniers mots, qui ſont très énigmatiques, ſe trouvent dans un livre attribué à Hoang-ti, & la Gloſe les explique en diſant *qu'il réuniſſoit en ſa perſonne deux natures, c'eſt pourquoi il chercha la mort & il ne put la trouver.*

On dit que Chin-nong régnoit à Tchin, qu'après ſa mort il fut enterré à Tchang-cha, qu'il étoit âgé de 168 ans, qu'il en avoit régné 145, & qu'il laiſſa douze enfans.

---

(1) Ce qui s'appelle *Kiao* eſt un lieu hors des murs de la ville capitale de tout l'Empire: il eſt ſitué droit au midi, & tout à découvert; il eſt uniquement deſtiné à honorer par des ſacrifices le ſuprême Seigneur, auquel ſeul ils ſont offerts; & comme on ne les offre qu'à lui ſeul, auſſi n'y a-t-il que l'Empereur ſeul qui puiſſe les offrir, encore n'oſe-t-il pas les offrir par lui-même; mais il choiſit le Fondateur de ſa Famille pour un emploi dont il ſe croit indigne; & comme ces cérémonies ſe font en forme d'un grand banquet, c'eſt aſſez d'honneur pour lui que de ſervir à table.

CHAPITRE XV.

DES DESCENDANTS DE CHIN-NONG.

CHI-TSE dit que la Dynaſtie de Chin-nong a eu ſoixante-dix Empereurs. Liu-pou-ouei aſſure la même choſe. La plûpart des Lettrés, dit Lo-pi, nient le fait, parcequ'ils n'examinent point l'antiquité: ſont-ils donc plus croyables que Chi-tſe & que Li-pou-ouei? » Si on en compte que ſept ou huit, c'eſt que les autres ont peu réghé, ou plutôt qu'on a perdu la tradition de ce qu'ils ont fait ».

Tous les Hiſtoriens modernes ſuivent aveuglément le Vai-ki, & mettent d'abord le Roi Lin-kouei, fils de Chin-nong, qui régna 80 ans; ſon fils Ti-ching lui ſuccéda, & régna 60 ans, enſuite Ti-ming, fils de Ti-ching, qui régna 49 ans, enſuite Ti-y, fils du Roi Ti-ming, qui régna 45 ans; ſon fils Ti-lai lui ſuccéda, & ſon regne fut de 48 ans; il fut ſuivi de ſon fils Ti-kiu, qui régna 43 ans; celui-ci fut pere de Tſie-king, qui eut pour fils Ke & Hi, ni le pere ni les deux enfans ne parvinrent à l'Empire; mais Ke eut un fils nommé Yu-yang, qui ſuccéda au Roi Ti-kiu, & régna 55 ans; c'eſt par lui que la Dynaſtie finit.

A ne s'en tenir qu'à ce petit nombre de Rois, nous aurions toujours 390 ans pour la durée de cette Famille, ſous laquelle tous les Empereurs s'appellerent Ye nou Jen, comme Chin-nong le fondateur; mais Lo-pi va bien plus loin, & dit que ſi on jugeoit des ſoixante-dix Empereurs de cette Dynaſtie d'après les longs regnes de Chin-nong & de Hoang-ti, on trouveroit quelques centaines de mille années. Le premier qu'il met après Chin-nong eſt Ti-tchu: dès l'âge de ſept ans il avoit les vertus d'un Sage, & il aida l'Empereur ſon pere en pluſieurs choſes. Lo-pi dit beaucoup de bien de ſon regne; on le nomme Li-chan-chi, d'un des noms de Chin-nong, & on lui a fait l'honneur dans les ſiecles ſuivants, de le mettre pour accompagner l'Eſprit des grains. Il ne faut pas oublier que Heou-tſi s'appelle Tchu, du nom de cet Empereur.

Lo-pi met enſuite King-kia, fils aîné & légitime de Ti-

tchu, le troiſieme Ti-lin ; le Vai-ki le nomme Lin-kouei : c'eſt une erreur, dit Lo-pi, car Ti-lin eſt avant Ti-ching, & Ti-kouei ne vient qu'après. Il y a des Auteurs qui ont dit que Ti-kouei étoit Chin-nong lui-même ; c'eſt qu'ils ignorent que Chin-nong a eu des ſucceſſeurs de ſa race en grand nombre. Lo-pi ne dit point qui fut le pere de Ti-lin. Le quatrieme, Ti-ching, c'eſt le fils du précédent ; ce fut lui qui régla les tailles ſur les bleds, il ne prenoit qu'un ſur vingt. Kouantſe rapporte les impôts à Kong-kong. Lo-pi dit qu'ils ſont bien plus anciens ; mais que la taille ſur les bleds n'eſt que depuis Chin-nong, & que Ti-ching la régla.

Le cinquieme eſt Ti-kouei. Liu-pou-ouei dit que les Peuples du Royaume de So-cha ſe révolterent, & ſe rendirent à Chin-nong. So-cha étoit un pays tributaire d'Yen-ti ; c'eſt dans ce petit Royaume qu'on a découvert le ſel.

Le ſixieme eſt Ti-ming, fils de Kouei. Le ſeptieme, dans le Vai-ki, ſe nomme Ti-y, fils de Ti-ming ; Lo-pi l'appelle Ti-tchi. Le huitieme n'eſt que dans Lo-pi, & eſt nommé Ti-li, pere de Ti-lai, que le Vai-ki fait fils de Ti-y. Le dixieme s'appelle Ti-kiu ; ſa mere étoit fille de Sang-choui. Le onzieme, Tſie-king, fils du précédent, pere de Ke & de Hi. Lo-pi les fait régner l'un après l'autre. Le quatorzieme, Ti-ki, fils de Ti-hi & frere de Siao-ti.

Lo-pi s'étend ici ſur les Deſcendants de ce Roi Ti-ki, & dit qu'il eût trois fils : le premier, Kiu, qui fut Maître de Hoang-ti ; le ſecond, Pe-lin, qui fut Roi Tributaire ; le troiſieme, Tcheou-yong, qui, ſous le même Hoang-ti, eût la charge de Se-tou. Son fils Chu-hiao fut pere Keou-long, qui, ſous l'Empereur Tchuen-hio, étoit Heou-tou, & qui s'acquitta ſi bien de cette charge, qu'il eût l'honneur d'accompagner dans les cérémonies l'Eſprit tutélaire de la Terre. Ce Keou-long eut un fils nommé Tchoui, qui, ſous l'Empereur Yao, s'appella Kong-kong, pere de Pe-y, Roi de Liu, lequel, ſous l'Empereur Chun, étoit Se-yo, ou plutôt le premier des quatre grands Miniſtres, qu'on appelloit ainſi. Le fameux Tai-kong, qui aida Vou-vang à monter ſur le Trône, étoit un des deſcendants de Pe-y, il fut fait premier Roi de Tſi. Après ces généalogies, que je ne garantis pas, Lo-pi parle du dernier Roi des Yen,

appellé Yu-vang. Il tenoit ſa Cour à Kong-ſang; c'eſt pourquoi on dit que Tchi-yeou attaqua Kong-ſang. Le Roi Yu-vang étoit trop prompt dans ſa maniere de gouverner; il vouloit toujours l'emporter ſur les autres, & diſputoit pour avoir ſeul ce qu'on avoit pris à la chaſſe en commun; un de ſes Vaſſaux, nommé Tchi-yeou, ſe révolta. Ce rebelle Tchi-yeou reſſemble fort à Kong-kóng, & mérite bien que j'en parle en détail dans le Chapitre ſuivant.

Mais pour faire mieux comprendre tout ce que je viens de dire, je mets ici en table cette Famille de Chin-nong.

1 Ti-tchu.
2 Ti-king-kia.
3 Ti-lin.
4 Ti-ching.
5 Ti-kouei.
6 Ti-ming.
7 Ti-y.
8 Ti-li.
9 Ti-lai.
10 Ti-kiu.
11 Ti-tſie-king.
12 Ti-hi.
13 Ti-ki, Siao-ti.
14 Ti-ke.
15 Yu-vang, dernier Roi.

Tchou-yong, Pe-lin, Kiu.
Chu-hiao.
Keou-long.
Kong-kong.
Pe-y.
Tai-kong.

CHAPITRE XVI.

TCHI-YEOU.

LE nom de Tchi-yeou désigne son caractere; le mot *tchi* signifie un *ver*, un *vil insecte*; de-là, par analogie, *tchi* veut dire *honteux*, *vilain*, *méchant*, *stupide*, *&c.*; c'est aussi le nom d'une étoile, comme chez nous Lucifer: *Yeou*, se prend pour dire une chose parfaitement belle, & pour ce qui est extrêmement laid. Tchi-yeou s'appelle encore *Fan-tsuen*. Il y a des Auteurs qui font de Tchi-yeou un ancien fils du Ciel; il est vrai qu'il disputa le Trône à Yu-vang, & qu'il s'empara d'une bonne partie de ses Etats; mais la plûpart des Ecrivains disent que Tchi-yeou n'étoit qu'un misérable, uniquement fameux par ses débauches & par ses crimes: on le fait inventeur des armes de fer & de plusieurs supplices. Il usurpa le nom de Yen-ti, parceque c'étoit celui de Chin-nong. Il s'appelle encore Tchi-ti, & Ven-tse dit qu'il est la calamité du feu; c'est lui que Hoang-ti défit, & c'est une erreur de croire que Hoang-ti combattit contre Yu-vang ou contre Chin-nong, & que Yen-ti *vainquit Tchi-yeou*. Cela vient de ce qu'on confond les noms.

Le Chou-king, à l'autorité duquel il n'est pas permis de se refuser, dit, en suivant les traditions anciennes, que *Tchi-yeou est le premier de tous les Rebelles, & que sa rébellion se répandit sur tous les Peuples qui apprirent de lui à commettre toutes sortes de crimes*. L'Interprete dit en cet endroit que Tchi-yeou étoit chef de neuf noirs (Kieou-li); il avoit le corps d'un homme, les pieds de bœuf, quatre yeux en tête, & six mains; Argus en avoit cent, Polypheme un au milieu du front, & Briarée cent mains. On donne à Tchi-yeou 81 freres, ou, suivant d'autres, 72, c'est-à-dire, neuf fois neuf, ou neuf fois huit; on dit de même que les Geants étoient freres, *& conjuratos Cœlum rescindere fratres*. »Ils avoient le corps d'animaux, la tête de cuivre & le front de fer; c'est aux neuf noirs & à Tchi-yeou, leur aîné & leur chef, qu'on attribue l'origine des révoltes, des fraudes & des tromperies ».

Tchi-yeou, ne reſpirant que la rebellion, ſortit du fleuve Yang-choui (1), & grimpa ſur le mont Kieou-nao pour attaquer Kong-ſang; Yu-vang ſe retira dans le pays nommé Chou-tou; alors Tchi-yeou eut l'audace d'offrir le ſacrifice ſur les deux montagnes, & prit la qualité d'Yen-ti; mais le Roi de Hiong, nommé Kong-ſun, aida Yu-vang, & marcha contre les rebelles. La victoire ne fut pas aiſée; le Roi de Hiong, c'eſt-à-dire, de l'Ourſe, qui s'appella enſuite Hoang-ti, étoit ſur un char, & Tchi-yeou à cheval; Tchi-yeou ſe mit à la tête des mauvais génies (2) & excita un affreux orage, pour ôter le jour aux troupes de Kong-ſun. Le Roi de Hiong, pendant trois ans, livra neuf batailles, ſans pouvoir vaincre l'ennemi. L'Y-king dit auſſi d'un grand Roi qu'il nomme *Kao-tſong*, c'eſt-à-dire, *le très élevé & digne de tous honneurs*, qu'il châtia le Royaume des mauvais génies, & qu'au bout de trois ans il le conquit. Hoang-ti s'en retourna ſur la haute montagne; pendant trois jours il y eut des ténebres horribles & un brouillard affreux, alors le Roi levant les mains au Ciel, pouſſoit de grands ſoupirs, & le Ciel lui envoya une fille céleſte, qui lui donna des armes, avec aſſurance de la victoire. Hoang-ti fit un char qui ſe tournoit toujours de lui-même vers le midi, afin de montrer les quatre Régions, & auſſitôt il enchaîna Tchi-yeou.

Le Chan-hai-king dit que Hoang-ti donna ordre au Long obéiſſant de tuer Tchi-yeou, & de le jetter dans la noire vallée des maux. Ce que nos Poëtes expriment par divers noms, comme Neptune, Glaucus, &c., les anciens Chinois appelloient tout cela Long, & déſignoient ainſi le plus ſouvent des Génies bienfaiſans. On dit par-tout que Tchi-yeou n'eſt point mort; Hoang-ti fit faire ſon portrait pour épouvanter tout

(1) Eſtimé un des quatre qui ſortent de la fontaine du mont Kouen-lun, & qui coulent vers les quatre parties du monde. *Yang* ſignifie *mouton, agneau.*

(2) Je traduis *Tchi-moei* par mauvais génie; il eſt sûr que ce ſont des Eſprits malfaiſans. Le caractere *Kouei* & celui de *Chin* n'ont point par eux-mêmes un mauvais ſens; les Chinois diſent comme nous, un malin Eſprit *Sie-chin*, *Ngo-kouei*; au reſte s'ils entendent par ces expreſſions de purs Eſprits ou des ames ſéparées, c'eſt ce qui n'eſt pas facile à décider.

l'Univers.

l'Univers. Le Po-kou-tou (1) dit que les Anciens avoient coutume de faire graver la figure de Tchi-yeou sur les vaſes dont ils ſe ſervoient, afin d'éloigner par cette vue tous les hommes de la débauche & de la cruauté. On lit dans le Kang-kien que Tchi-yeou eſt le mauvais Génie, & que les étendards qu'on fait pour chaſſer les mauvais Génies s'appellent les étendards de Tchi-yeou. Lo-pi ajoûte que Tchi-yeou eſt peint avec des jambes & des cuiſſes de bêtes, & qu'il a des aîles de chauve-ſouris ſur les épaules. On rapporte dans l'Hiſtoire que ſous l'Empereur Vou-ti, des Han, qui monta ſur le Trône 140 ans avant J. C. Tchi-yeou apparut en plein jour dans le territoire de Tai-yuen, ville capitale de la province de Chan-ſi; il avoit les pieds de tortue & la tête de ſerpent. Le Peuple, pour ſe délivrer des maux qu'il faiſoit ſouffrir, lui bâtit un Temple.

Lo-pi, ſur le châtiment de Tchi-yeou, dit ces belles paroles, qu'il a imitées de l'Y-king: *Tous ceux qui font le bien ſont comblés de félicité, & tous ceux qui font le mal, ſont accablés de miſeres; c'eſt la loi fixe & immuable du Ciel.*

Ici finiſſent les recherches du P. de Premare ſur ces antiquités. C'eſt d'après un autre exemplaire, mais en latin, de ſon Ouvrage, qui comprend encore le regne de Hoang-ti, que l'on a inſéré dans un livre intitulé de l'origine des Loix, des Arts & des Sciences, *par M. Gogué, tom. III. pag.* 315 *de l'édition in-4°. un morceau qui a pour titre* Extraits des Hiſtoriens Chinois. *On auroit dû avertir qu'ils étoient copiés ſur cet Ouvrage du P. de Premare. Je dirai ici un mot de l'Hiſtoire de Hoang-ti, que je tire de l'Hiſtoire Chinoiſe intitulée* Kang-mo, *afin de réparer en partie ce qui manque au manuſcrit du P. de Premare, que j'ai entre les mains. C'eſt par ce Prince que commence le dixieme Ki.*

---

(1) *Po-kou-tou* eſt un Ouvrage aſſez gros dans lequel on trouve tous les anciens vaſes aſſez bien deſſinés, & avec leur nom.

HOANG-TI.

Ce Prince, ſuivant le Kang-mo (1), portoit encore le titre d'Yeou-hiong-chi ; il deſcendoit d'un frere de la mere de Chin-nong, Prince de *Chao-tien :* celui-ci étoit un des Princes Vaſſaux. La mere de Hoang-ti étoit appellée Fou-pao ; effrayée à l'aſpect d'une nuée très brillante, elle devint groſſe & accoucha dans la ſuite ſur une colline appellée Hien-yuen, d'un fils qui fut en conſéquence nommé Hien-yuen, & qui, pour nom de famille, prit celui de Kong-ſun. Dès le moment de ſa naiſſance il avoit une intelligence extraordinaire, & ſavoit parler : il ſuccéda à Yue-yang. Comme il régna par la vertu de la terre qui eſt jaune, on l'appella *Hoang-ti* ou l'Empereur jaune.

Hoang-ti combattit Yen-ti à Pan-tſuen ; c'eſt dans cette occaſion qu'il inventa la lance & le bouclier. Tous les Princes Vaſſaux vinrent ſe ſoumettre a lui ; il dompta un grand nombre d'animaux féroces & tua le rebelle Tchi-yeou, dont il a été parlé plus haut. Après ces grandes victoires, Hoang-ti devint Maître de l'Empire. Il établit des Miniſtres qui portoient le titre *d'Yun* ou de la *nuée*, & régla la forme de gouvernement ; il en créa encore ſix autres, qui avoient ſoin des différentes contrées ; il en établit auſſi cinq pour ce qui concernoit le Ciel, c'eſt-à-dire, l'obſervation des aſtres & des phénomenes. Il ordonna à Ta-nao de faire le cycle de 60, compoſé d'un cycle de 10 appellé *Kan* & d'un autre de douze appellé *Tchi*, qui, réunis enſemble, ſervent à nommer chaque jour dans une révolution de 60 jours.

Par ſes ordres Yong-tching fit une ſphere & régla le calendrier & les ſaiſons. Li-cheou inventa la maniere de compter ; alors les poids & les balances furent réglés. Ling-lun fit la mu-

(1) L'édition du Kang-mo que je poſſede, differe de celles de la Bibliotheque du Roi, en ce qu'à la tête on a mis toutes les anciennes traditions, depuis Puon-ku juſqu'à Fo-hi. Ce morceau eſt intitulé *San hoang-ki* & *Ou-ti-ki*, ou Chronique des trois *Hoang* & des cinq *T.* : cet Ouvrage renferme une grande partie de ce que le P. de Premare a rapporté dans ce qui précede.

ſique. Ce Miniſtre étoit originaire du nord d'Yuen-yu, que d'autres confondent avec le mont Kouen-lun. On dit que Yuen-yu eſt ſitué à l'occident d'un pays que l'on appelle Ta-hia: dans les Hiſtoriens poſtérieurs aux Han, Ta-hia répond à-peu-près au Khoraſan. Ling-lun prit un roſeau dans une vallée appellée Hiai-ki, y fit des trous & ſouffla dedans, afin d'imiter les tons de la cloche. Il diſtingua les différents tons de la muſique, ſix étoient appellés *Liu* & ſix *Lou*; avec ces tons il imitoit le chant du Fong-hoang.

Le Miniſtre Yong-yuen fit douze cloches, conformément aux douze lunes; alors les cinq tons furent d'accords, les ſaiſons furent déterminées. Le Miniſtre Ta-yong fit la muſique appellée Hien-tchi. Hoang-ti fit le Bonnet Royal appellé *Mien* ou *Mien-lieou*, & les différens habits, les fit teindre de différentes couleurs, imitant le plumage des oiſeaux, la couleur du Ciel & celle des plantes: il fit faire auſſi différens vaſes & inſtruments par Ning-fong & par Tche-tſiang; d'autres firent par ſes ordres, des arcs, des fleches & différentes armes. Kong-kou & Hoa-kou creuſerent un arbre & firent une barque, & avec des branches qu'ils taillerent, ils firent des rames, on fit auſſi des chariots; alors on put pénétrer par-tout. On conſtruiſit un lieu appellé Ho-kong, pour ſacrifier au Chang-ti. Le commerce fut établi, & l'on fit fabriquer une monnoie que l'on appella *Kin-tao*. Hoang-ti fit un Traité de Médecine, qu'il nomma *Noui-king*. Loui-tſu, femme de Hoang-ti, & fille de Si-ling-chi, enſeigna aux Peuples l'art d'élever les vers à ſoie & à filer, pour faire des habits; dans la ſuite elle fut regardée comme une Divinité.

Alors l'Empire, qui jouiſſoit d'une paix profonde, s'étendoit du côté de l'orient juſqu'à la mer; du côté de l'occident, juſqu'à Kong-tong; au midi, juſqu'au Kiang, & au nord, juſqu'à Kuen-jo. On diviſa tous ces pays en provinces ou Tcheou, & l'on mit par-tout des Officiers: dix *Ye* ou villes formoient un *Tou*, dix *Tou*, un *Se*, dix *Se*, un *Tcheou*.

On dit que Kong-tong eſt peu éloigné de So-tcheou dans le Chen-ſi, que Kuen-jo eſt la partie de la Tartarie habitée par les Hiong-nou. On voit par-là que les Chinois donnent à leur

Empire pour bornes le Kiang au midi, la mer à l'orient, le déſert de Tartarie au nord, & l'extrémité occidentale de la province de Chen-ſi à l'occident.

Hoang-ti ayant rétabli l'ordre dans tout l'Univers, & les Peuples jouiſſant d'une profonde paix, il arriva des prodiges extraordinaires, on vit naître une plante qui avoit la vertu de faire connoître les fourbes & les impoſteurs, lorſqu'ils entroient quelque part; cette plante étoit nommée Kiu-tie ou Kiu-y. Le Fong-hoang fit ſon nid dans le palais, & le Ki-lin ſe promena dans les jardins de l'Empereur. Enfin, après un regne de 100 ans, ce Prince mourut âgé de 111 ans, au midi de la montagne King-chan, ſituée dans le Ho-nan, où il avoit fait fondre trois grands vaſes appellés Ting; il avoit épouſé quatre femmes dont il eut vingt-cinq enfants.

J'ai abrégé ici l'Hiſtoire d'Hoang-ti; on voit en la liſant que la plûpart des découvertes faites ſous ſon regne ont déja été attribuées à des Princes plus anciens. Comme c'eſt à Hoang-ti que les Familles Impériales prétendent toutes remonter, & qu'à la tête de toutes les éditions du Chou-king les Chinois ont mis une Table Généalogique des trois premieres Dynaſties Hia, Chang & Tcheou, j'ai cru devoir l'ajoûter ici; elle pourra ſervir à faire connoître le nombre des générations écoulées avant l'Ere Chrétienne.

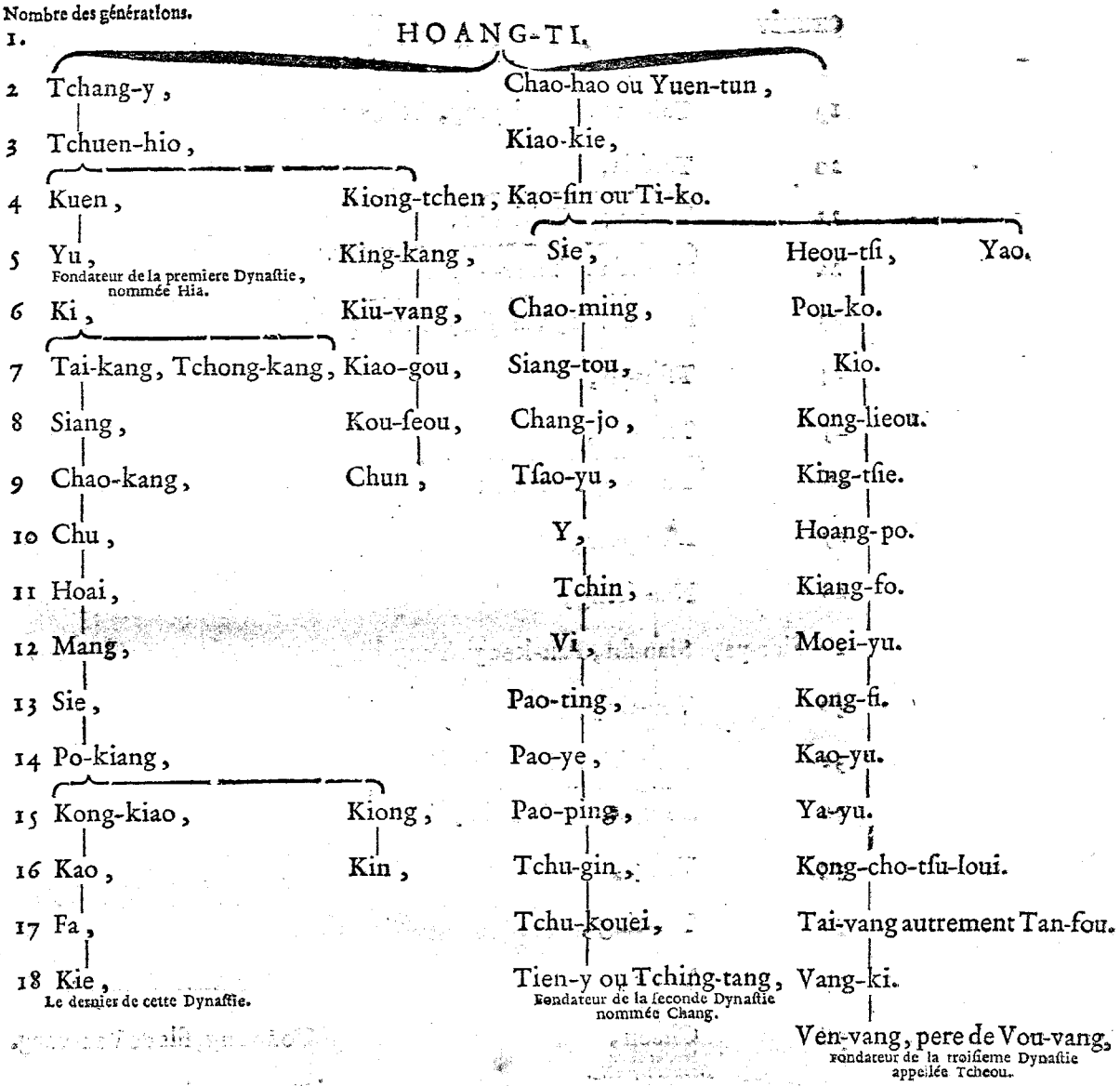

On voit combien cette table, faite par les Chinois, est défectueuse, puisque Ven-vang, pere de Vou-vang, Fondateur de la troisieme Dynastie, n'est qu'à la génération qui suit Tching-tang, Fondateur de la seconde, ce qui est impossible ; suivant les Chinois, il doit y avoir entre l'un & l'autre un intervalle d'environ 496 ans ; de plus, Yu, successeur de Chun, précede celui-ci de quatre générations. Il est nécessaire de faire voir ces défauts, afin qu'on n'insiste pas sur ces tables ni sur l'exactitude des Chinois dans ce que des Ecrivains modernes nous ont rapporté relativement à l'antiquité, d'autant plus qu'ils ne sont pas d'accord entr'eux. Se-ma-tsien, dans son Se-ki, sentant la nécessité d'un plus grand nombre de générations, a ajoûté deux anonymes avant Kuen, pere d'Yu, c'est-à-dire, entre la troisieme & la quatrieme génération. Par la même raison, pour la généalogie de la troisieme Dynastie, on ajoûte six anonymes immédiatement après Heou-tsi, cinq après Pou-ko, & quatre après Kio ; mais, sans avoir égard à ces généalogies, comme ces trois Familles ont régné successivement, je vais continuer de les mettre par générations.

TCHING-TANG,

19 Tai-ting, Vai-ping, Tchong-gin,

20 Tai-kia,

21 Vo-ting, Tai-keng,

22 Siao-kia, Yong-ki, Tai-vou,

23 Ho-tan-kia, Vai-gin, Tchong-ting,

24 Tſou-ye,

25 Tſou-ſin,

26 Ouo-ting, Tſou-ting,

27 *Anonyme*,

28 Nan-keng,

29 Siao-ye, Siao-ſin, Pan-keng, Yang-kia,

30 Vou-ting,

31 Tſou-kia, Tſou-keng,

32 Keng-ting, Lin-ſin,

33 Vou-y,

34 Tai-ting,

35 Ti-ye,

36 Cheou, dernier de la ſeconde Dynaſtie.

Troiſieme Dynaſtie.

Vou vang, fils de Ven-vang.

37 Tching-vang,

38 Kang-vang,

39 Tchao-vang,

40 Mou-vang,

41 Kong-vang ;

42 Y-vang, Hiao-vang,

43 Y-vang ;

44 *Anonyme* ;

45 Li-vang ;

46 Siuen-vang ;

47 Yeou-vang ;

48 Ping-vang,
le dernier dont il eſt parlé dans le Chou-king.

Ce Prince commença à régner l'an 770 avant J. C., & finit l'an 720.

On fait le même Hoang-ti inventeur du cycle de 60, comme je l'ai dit plus haut ; ce cycle ſert actuellement à marquer les jours & les années ; mais dans le Chou-king on ne le voit employé que pour déſigner les jours ; comme il eſt néceſſaire de le connoître & de l'avoir quelquefois ſous les yeux en liſant le Chou-king, j'ai cru devoir le mettre ici.

Ce cycle de 60 eſt compoſé, 1°. d'un cycle de dix qu'on nomme les dix *Kan*. Les noms de chaque ſont,

1 Kia, 2 Y, 3 Ping, 4 Ting, 5 Vou, 6 Ki, 7 Keng, 8 Sin, 9 Gin, 10 Kuei.

2°. d'un cycle de 12, qu'on appelle les douze Tchi, & qu'on nomme chacun ſéparément,

1 Tſe, 2 Tcheou, 3 Yn, 4 Mao, 5 Chin, 6 Se, 7 Ou, 8 Ouei, 9 Chin, 10 Yeou, 11 Su, 12 Hai.

Ces deux cycles, combinés ainſi enſemble, forment le cycle de ſoixante.

1	11	21	31	41	51
Kia-tſe,	Kia-ſu,	Kia-chin,	Kia-ou,	Kia-chin,	Kia yn,
2	12	22	32	42	52
Y-tcheou,	Y-hai,	Y-yeou,	Y-ouei,	Y-ſe,	Y-mao,
3	13	23	33	43	53
Ping-yn,	Ping-tſe,	Ping-ſu,	Ping-chin,	Ping-ou,	Ping-chin,
4	14	24	34	44	54
Ting-mao,	Ting-tcheou,	Ting-hai,	Ting-yeou,	Ting-ouei,	Ting-ſe,
5	15	25	35	45	55
Vou-chin,	Vou-yn,	Vou-tſe,	Vou-ſu,	Vou-chin,	Vou-ou,
6	16	26	36	46	56
Ki-ſe,	Ki-mao,	Ki-tcheou,	Ki-hai,	Ki-yeou,	Ki-ouei,
7	17	27	37	47	57
Keng-ou,	Keng-chin,	Keng-yn,	Keng-tſe,	Keng-ſu,	Keng-chin,
8	18	28	38	48	58
Sin-ouei,	Sin-ſe,	Sin-mao,	Sin-tcheou	Sin-hai,	Sin-yeou,
9	19	29	39	49	59
Gin-chin,	Gin-ou,	Gin-chin,	Gin-yn,	Gin-tſe,	Gin-ſu,
10	20	30	40	50	60
Kuei-yeou,	Kuei-ouei,	Kuei-ſe,	Kuei-mao,	Kuei-tcheou,	Kuei-hai,

Ainſi

Ainſi actuellement que l'on ſe ſert de ce cycle pour les années, Kia-tſe, par exemple, déſigne 1684 de J. C. Y-tcheou 1685, Ping-yn 1686, &c. Ce cycle répond à notre ſiécle, mais au lieu que le ſiécle eſt de cent années, le cycle n'eſt que de ſoixante, après leſquels on revient au premier nombre ou Kia-tſe.

CHAO-HAO.

Après Hoang-ti, régna CHAO-HAO ſon fils; on le nommoit encore Hiuen-tun: ſa mere, appellée Loui-tſu, étonnée par l'apparition d'une étoile, devint groſſe, & le mit au monde dans le pays de Kong-ſang; c'eſt pourquoi il a été appellé Kong-ſang-chi: on le nomma Tſing-yang-chi, du nom de ſon Royaume, appellé Tſing-yang, & comme il régna par la vertu du métal ou *Kin*, on l'appella Kin-tien-chi: enfin, comme il imita la vertu de Fo-hi, qui étoit nommé Tai-hao, on l'appella Chao-hao. Il épouſa la fille du Prince de Loui, dont il eut un fils nommé Tchi; il établit ſa Cour à Kio-ſeou. A l'occaſion de l'apparition du Fong-hoang, il établit des Officiers, au nombre de cinq, qui portoient ſur leurs habits des figures d'oiſeaux, diſtingués par les différentes couleurs; il régla les poids & les meſures. Il fit la muſique appellée Ta-yuen, & il mourut après un regne de 80 ans; il étoit âgé de cent ans. Quelques-uns racontent que les Kieou-li exciterent des troubles & corrompirent les mœurs, que la juſtice étoit bannie, qu'on ne voyoit que des fourbes & des magiciens, & que tout étoit dans la confuſion.

TCHUEN-HIO.

TCHUEN-HIO ſuccéda à Chao-hao; il étoit fils de Tchang-y, fils de Hoang-ti, & par conſéquent neveu de Chao-hao. Tchuen-hio étoit encore appellé Kao-yang-chi; il naquit auprès du fleuve Jo-choui. Dès l'âge de douze ans il étoit en état d'aider Chao-hao dans le gouvernement; il lui ſuccéda à vingt, & régna par la vertu de l'eau. Il mit ſa Cour à Ti-kieou, que l'on dit être dans le pays de Ta-ming-fou: il établit différens Miniſtres pour réparer les déſordres que les Kieou-li avoient cauſés,

fit régner la paix, & rétablit le culte religieux en nommant des Officiers qui y préſidaſſent. Il fit un calendrier, fixa le commencement de l'année à la premiere lune du printems. Il y eut dans ce même tems, où tout ſe renouvelle ſur la terre, une conjonction des cinq planetes dans la conſtellation appellée Ing-che Il fit faire une muſique appellée Tching-yun; ce fut le Miniſtre Fi-long-chi, ou du Dragon volant, qui en fut chargé.

Tchuen-hio régna 78 ans. S'il faut en croire les Chinois, ſon Empire étoit très étendu du; côté du nord, il étoit borné par la Tartarie; du côté du midi, par la Cochinchine; du côté de l'occident, par le grand Déſert de ſable; du côté de l'orient, par la mer.

TI-KO.

Ti-ko, auſſi nommé Kao-ſin-chi, étoit petit fils de Chao-hao. Dès l'âge de quinze ans il aidoit Tchuen-hio. Il monta ſur le Trône à l'âge de trente ans; il régna par la vertu du bois. Il mit ſa Cour à Po, près de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan; il fit faire une muſique ou chanſon nommée Kieou-tchao, il régna ſoixante-dix ans. On fait de grands éloges de ce Prince. Il eſt pere de Tchi, qui lui ſuccéda; il étoit fils de ſa quatrieme femme, & ne régna que neuf ans. Il fut chaſſé à cauſe de ſes déſordres, & l'on mit à ſa place Yao ſon frere, & fils de la troiſieme femme de Ti-ko. C'eſt à Yao que le Chou-king commence; ainſi on verra ce que les Hiſtoriens rapportent de ce Prince.

TABLE DES CHAPITRES DU CHOU-KING.

J'ai eu l'attention, dans cette Table, d'indiquer les Chapitres du Chou-king qui ſont perdus; je les ai tirés d'une Préface à la tête de ce Livre, qui eſt dans les Editions Chinoiſes : le P. Gaubil n'en a point fait uſage. J'y ai encore ajoûté les Princes auxquels ils appartiennent ; par-là on voit d'un coup d'œil ceux dont le Chou-king rapporte l'Hiſtoire.

PREMIERE PARTIE,

intitulée YU-CHOU.

Regne d'YAO.

CHAP. I. *Yao-tien, ou Réglements faits par Yao*, page 5

Regne de CHUN.

CHAP. II. *Chun-tien, ou Réglements faits par Chun*, 12

Trois Chapitres perdus ; ils ſont faits par Chun.

Le 1, *intitulé Kou-tſo.*
Le 2, *intitulé Kieou-kong, en neuf parties.*
Le 3, *intitulé To-yu.*

CHAP. III. *Ta-yu-mo, ou avis du grand Yu*, 22
CHAP. IV. *Kao-yao-mo, ou avis de Kao-yao*, 31
CHAP. V. *Y-tſi : Avis d'Yu & éloge des Miniſtres Y & Tſi*, 35

SECONDE PARTIE,

Intitulée HIA-CHOU, ou HISTOIRE DES HIA.

Regne d'Yu.

CHAP. I. *Yu-kong, ou Tributs assignés par Yu,* page 43

Regne de Ki.

CHAP. II. *Kan-chi, ou ordres donnés dans le pays de Kan,* 59

Regne de TAI-KANG.

CHAP. III. *Ou-tse-tchi-ko, ou Chanson des cinq fils,* 62

Regne de TCHONG-KANG.

CHAP. IV. *Yn-tching, ou punition faite par Yn,* 66

Cinq Chapitres perdus qui concernent Tching-tang, en qualité de Prince Vassal.

Le 1, *intitulé Ti-ko.*
Le 2, *intitulé Li-ouo.*
Le 3, *intitulé Tang-tching,*
Le 4, *intitulé Ju-kieou.*
Le 5, *intitulé Ju-fang.*

TROISIEME PARTIE,

Intitulée CHANG-CHOU, HISTOIRE DES CHANG.

Regne de TCHING-TANG.

CHAP. I. *Tang-chi, ou ordres de Tching-tang,* 81

Quatre Chapitres perdus, composés à l'occasion de la défaite des Hia.

Le 1, *intitulé Hia-che.*
Le 2, *intitulé Y-tchi.*
Le 3, *intitulé Tchin-hou.*
Le 4, *intitulé Tien-pao.*

CHAP. II. *Tchong-hoei-tchi-kao, ou avis de Tchong hoei*, 83
CHAP. III. *Tang-kao, ou discours de Tching-tang*, 87

Un Chapitre perdu,
Intitulé Ming-kiu, par Kieou-tchen.

Regne de TAI-KIA.

CHAP. IV. *Y-hiun, ou instructions d'Y-yn*, 92

Deux Chapitres perdus.
Le 1, *intitulé Se-ming, par Y-yn.*
Le 2, *intitulé Tsou-heou, par Y-yn.*

CHAP. V. *Tai-kia, ou discours d'Y-yn, en trois parties*, 96
CHAP. VI. *Hien-yeou-y-te, préceptes d'Y-yn à Tai-kia*, 101

Sept Chapitres perdus.

Regne de VOUO-TING.
Le 1, *intitulé Vouo-ting.*
Le 2, *intitulé Hien-y, en quatre parties.*

Regne de TAI-VOU.
Le 3, *intitulé Y-tchi.*
Le 4, *intitulé Yuen-ming.*

Regne de TCHONG-TING.
Le 5, *intitulé Tchong-ting.*

Regne de HO-TAN-KIA.
Le 6, *intitulé Ho-tan-kia.*

Regne de TSOU-YE.
Le 7, *intitulé Tsou-ye.*

Regne de PAN-KENG.

CHAP. VII. *Pan-keng, discours de ce Prince à ses Peuples, en quatre parties*, 111

Regne de VOU-TING.

CHAP. VIII. *Yue-ming, instructions de Fou-yue, en trois parties*, 122
CHAP. IX. *Kao-tsong-yong-ge, abus des trop fréquentes cérémonies*, 128

Regne de CHEOU.

CHAP. X. *Si-pe-kan-li, plaintes de Tſou-y ſur les malheurs qui arrivent dans le Royaume,* 133
CHAP. XI. *Ouei-tſe, ſur le même ſujet,* 141

QUATRIEME PARTIE,

Intitulée TCHEOU-CHOU ou HISTOIRE DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

Regne de VOU-VANG.

CHAP. I. *Tai-chi, ordres de Vou-vang aux Peuples, en trois parties,* 149
CHAP. II. *Mou-chi, défaite de l'armée des Chang,* 156
CHAP. III. *Vou-tching, fin de la guerre,* 159
CHAP. IV. *Hong-fan, Traité de Phyſique & de Morale,* 164

Un Chapitre perdu.

Intitulé Fuen-ki.

CHAP. V. *Lou-gao, uſage des preſens,* 175

Un Chapitre perdu.

Intitulé Lou-tſao-ming.

CHAP. VI. *Kin-teng, maladie de Vou-vang,* 178

Regne de TCHING-VANG.

CHAP. VII. *Ta-kao, adminiſtration de Tcheou-kong,* 187
CHAP. VIII. *Ouei-tſe-tchi-ming, ordres donnés à Ouei-tſe,* 191

Deux Chapitres perdus.

Le 1, *intitulé Kouei-ho.*
Le 2, *intitulé Kia-ho.*

CHAP. IX. *Kang-kao, ordres donnés à Kang-cho,* 193
CHAP. X. *Tſieou-kao, quel doit être l'uſage du vin,* 199
CHAP. XI. *Tſe-tſai, accord qui doit regner entre le Roi, les Grands & le Peuple,* 205

CHAP. XII. *Tchao-kao, avis de Tchao-kong au Roi,* 207
CHAP. XIII. *Lo-kao, inſtructions de Tcheou-kong faites au Roi,* 213
CHAP. XIV. *To-che, inſtruction du Roi au Peuple,* 222
CHAP. XV. *Vou-y, contre les plaiſirs,* 227
CHAP. XVI. *Kiun-chi, diſcours de Tcheou-kong à Tchao-kong,* 232
CHAP. XVII. *Tſai-tchong-tchi-ming, ordres du Roi à Tſai-tchong,* 238

Deux Chapitres perdus.

Le 1, *intitulé Tching-vang-tching.*
Le 2, *intitulé Tſiang-pou-ko.*
CHAP. XVIII. *To-fang, inſtructions de Tcheou-kong au Peuple,* 241
CHAP. XIX. *Li-tching, établiſſement du gouvernement,* 248
CHAP. XX. *Tcheou-kouan, Officiers du Royaume,* 255

Deux Chapitres perdus.

Le 1, *intitulé Hoei-ſo-chin-tchi-ming.*
Le 2, *intitulé Po-kou.*
CHAP. XXI. *Kiun-tchin, eloge de Tcheou-kong & avis de Tching-vang,* 261
CHAP. XXII. *Kou-ming, teſtament & funerailles de Tching-vang,* 265

Regne de KANG-VANG.

CHAP. XXIII. *Kang-vang-tchi-kao, conſeils adreſſés au Roi Kang-vang,* 275
CHAP. XXIV. *Pi-ming, ordres de Kang-vang,* 279

Regne de MOU-VANG.

CHAP. XXV. *Kiun-ya, diſcours du Roi Mou-vang,* 287
CHAP. XXVI. *Kiong-ming, inſtructions de Mou-vang,* 289
CHAP. XXVII. *Liu-hing, punition des crimes,* 291

Regne de PING-VANG.

CHAP. XXVIII. *Ven-heou-tchi-ming, le Roi Ping-vang ſe plaint de ſa famille,* 309

Regnes de deux Princes Vaſſaux.

CHAP. XXIX. *Mi-chi, ordre aux troupes pour ſe mettre en campagne,* 314
CHAP. XXX. *Tſin-chi, diſcours du Prince de Tſin,* 316

Les Chapitres du Chou-king qui exiſtent ſont au nombre de cinquante-huit, parceque les Chinois regardent comme autant de Chapitres les différentes parties qu'il y a dans quelques-uns de ces Chapitres. Ceux qui ſont perdus ſont au nombre de quarante-un; ce qui fait en tout quatre-vingt-dix-neuf Chapitres qui exiſtoient anciennement.

CHOU-KING.

PREMIERE PARTIE, INTITULÉE YU-CHOU.

INTRODUCTION.

Le Chou-king porte encore le titre de Chang-chou, c'eſt-à-dire Livre ancien ou Livre auguſte. Le titre Yu-chou que l'on donne à la premiere partie, ſignifie Livre d'Yu, & Yu eſt le nom que l'Empire portoit du tems de l'Empereur Chun. Les Chinois prétendent que cette partie a été compoſée par des Hiſtoriens qui vivoient du tems de ce Prince. Ils croient encore qu'elle n'eſt qu'un fragment d'une partie plus conſidérable intitulée Ou-tien, qui comprenoit, outre l'Hiſtoire d'Yao & de Chun, celle de Chao-hao, de Tchuen-hio & de

Ti-ko, Princes que l'on prétend avoir regné avant les deux dont il s'agit. Ou-tien ſignifie le Livre authentique des cinq (Empereurs), parcequ'en effet ce Livre renfermoit l'Hiſtoire de cinq Princes. Ils prétendent avoir encore perdu l'Hiſtoire de Fo-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, Princes anterieurs aux précédens. Cette Hiſtoire étoit intitulée San-fen Il exiſte à préſent un Livre du même titre, qui renferme l'Hiſtoire des mêmes Princes; mais on doute de ſon authenticité. Comme le Chou-king ne contient pas tout ce que l'on ſait de l'Hiſtoire des Empereurs dont il parle, ainſi que je l'ai dit dans la Préface, je vais y ſuppléer principalement d'après le Tſou-chou. Ainſi voici ce que ce Livre rapporte du regne d'Yao. Cette addition, que je fais à la Traduction du P. Gaubil, ſervira en même-tems de commentaire & d'éclairciſſement au texte du Chou-king.

ADDITION AU CHAPITRE PREMIER.

ÉVENEMENS DU REGNE D'YAO.

LE *TSOU-CHOU*, dont je me ſers principalement dans ces additions, commence à Hoang-ti, qu'il fait régner cent ans; & les faits qu'il cite ſe réduiſent à peu de choſe. Il dit ſeulement qu'il régla la forme des habits; qu'il parut une nuée brillante, & que le Phenix ou le Fong-hoang ſe montra la cinquantieme année de ſon regne, que ce Prince alla faire un ſacrifice au bord du fleuve Lo; que quelques peuples vinrent lui rendre hommage; enfin que la centieme année, la terre s'entrouvrit, & qu'il mourut. Après Hoang-ti régnerent Chao-hao, on ne dit pas combien d'années; enſuite

Tchuen-hio pendant ſoixante-dix-huit ans. On rapporte qu'il commença à faire une ſphere & qu'il inventa une muſique nommée Tching-yun. De ſon tems vivoit Kuen pere d'Yu, qui fut ſucceſſeur de Chun. Ti-ko régna enſuite pendant ſoixante-trois ans; & c'eſt à celui-ci qu'Yao ſuccéda. Les années du cycle ne ſont pas marquées dans le Tſou-chou pour le regne de tous ces Princes anterieurs à Yao; & l'on voit que ce livre dit très peu de choſe de leur Hiſtoire.

L'Empereur Yao portoit encore le titre de Tao-tang; on lui attribue une naiſſance miraculeuſe. Le Tſou-chou fixe ſa premiere année à la treizieme d'un cycle; & c'eſt à cette premiere année que le même livre dit qu'Yao mit ſa Cour à Ki, & qu'il ordonna à ſes Miniſtres Hi & Ho de préſider à l'Aſtronomie. La cinquieme année, ce Prince fit, pour la premiere fois, la viſite de l'Empire; la douzieme, il régla ce qui concernoit les troupes; la dix-neuvieme, il ordonna à Kong-kong de faire écouler les eaux; la cinquante-troiſieme, il fit un ſacrifice au bord du fleuve Lo; la cinquante-huitieme, il envoya ſon fils, nommé Tchou, en exil vers la riviere Tan-choui; & la ſoixante-unieme, il chargea de nouveau Kuen de travailler à l'écoulement des eaux; celui-ci n'ayant pas réuſſi, fut puni la ſoixante-neuvieme année. C'eſt à la ſoixante-onzieme année de ſon regne qu'il donna à Chun ſes deux filles en mariage; deux ans après il l'aſſocia à l'Empire. L'an 75, Yu, fils de Kuen, fit écouler les eaux; & l'année ſuivante, ce même Yu alla ſoumettre quelques barbares. La quatre-vingt-ſeptieme année d'Yao, on commença à diviſer l'Empire en douze Tcheou ou Provinces; & la quatre-vingt-dix-ſeptieme année d'Yao, Yu fit la viſite de ces douze Provinces. Yao mourut à Tao, après un regne de cent ans.

Voilà les principaux événemens du regne d'Yao rapportés

dans le Tſou-chou Il y a dans ce livre un interregne de deux ans après la mort d'Yao. Le Kang-mo met ſa premiere année la quarante-unieme d'un cycle.

Suivant le même Ouvrage, Yao, dès la premiere année de ſon regne, ordonna aux deux Aſtronomes Hi & Ho de régler ce qui concernoit le Calendrier, la durée de l'année, l'intercalation. La ſeptieme année un animal fabuleux, nommé Ki-lin, parut ſur le bord d'un Lac; la douzieme année il fit la viſite de l'Empire; la quarante-unieme Chun vint au monde, & la ſoixantieme ce même Chun ſe rendit célebre par ſon obéiſſance filiale. La ſoixantieme année arriva le déluge, qui ſubmergea tout; Kuen eut ordre de faire écouler les eaux, & travailla inutilement juſqu'à la ſoixante-neuvieme d'Yao; la ſoixante-douzieme Yu, fils de Kuen, fut chargé de réparer ce déſaſtre; la ſoixante-treizieme Chun fut aſſocié à l'Empire; la ſoixante-quinzieme on exila Kong-kong à Yeou-tcheou, que l'on croit être dans le Leao-tong. L'annee ſuivante on renferma les San-miao à San-gouei vers le déſert de ſable; la quatre-vingt-unieme année Yu, en conſéquence des ſervices qu'il avoit rendus, fut fait Prince de Hia; la centieme année, la vingtieme du cycle, Yao mourut. On voit que le Kang-mo eſt beaucoup plus étendu que le Tſou-chou. On y a copié tout le Chou-king pour les détails des événemens que je ne fais qu'indiquer: on y a ſuivi le même plan pour tous les regnes ſuivans. Quant aux autres événemens dont le Chou-king ne parle pas, & qui ſont rapportés dans le Kang-mo, ils ſont empruntés de pluſieurs Ecrivains connus & eſtimés.

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

YAO-TIEN.

Yao.

Kang-mo.
2357.
2256.
Tsou-chou.
2205.
2105.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, le premier du Chou-king, ne commence qu'au regne d'Yao. Il n'y eſt queſtion que des vertus de ce Prince, de l'obſervation des ſolſtices & des équinoxes qu'il fit faire, des ſoins qu'il prit pour réparer les maux que le déluge ou l'inondation de la Chine avoit occaſionnés, & du choix de Chun pour régner avec lui & lui ſuccéder. Voilà tous les faits hiſtoriques du regne d'Yao rapportés dans ce Chapitre. Le titre Yao-tien *ſignifie livre d'*Yao. Tien, *ſuivant les Chinois, veut dire une doctrine immuable tranſmiſe par les Anciens.* Yao, *qui eſt le nom de l'Empereur, ſignifie très ſublime. Dans le nouveau texte ce Chapitre eſt réuni au ſuivant, avec lequel il n'en fait qu'un ; au lieu que dans l'ancien ils ſont ſéparés. Du tems de Meng-tſe ils ne formoient également qu'un Chapitre.*

Ceux qui ont fait des recherches (1) ſur l'ancien Empereur Yao, rapportent que le bruit de ſes grandes actions ſe répandit par-tout ; que la réſerve, la pénétration, l'honnêteté, la décence, la prudence brilloient en lui ; qu'il étoit grave & humble, & que tant de grandes qualités le rendirent célebre dans tout l'Empire.

(1) Ce premier paragraphe eſt d'un tems poſtérieur aux Hiſtoriens du regne de Chun, ſoit qu'il ſoit de Confucius, ou d'un tems encore plus ancien. On croit qu'il a été mis, & peut-être même le ſecond, par les Éditeurs du Chou-king.

YAO.

Kang-mo. 2357. 2256. Tſou-chou. 2205. 2105. avant J. C.

La vue de ſes vertus mit la paix dans ſa famille, le bon ordre parmi ſes Officiers, l'union dans tous les pays ; ceux qui avoient juſques-là tenu une mauvaiſe conduite, ſe corrigerent, & la paix régna par-tout.

Yao ordonna à ſes Miniſtres Hi & Ho (1) de ſuivre exactement & avec attention les regles pour la ſupputation de tous les mouvements des aſtres, du ſoleil & de la lune; de reſpecter le Ciel ſuprême, & de faire connoître au peuple les tems & les ſaiſons.

Hi-tchong (2) eut ordre d'aller à l'agréable vallée Yu-y (3), & d'y obſerver le lever du ſoleil, afin de régler ce qui ſe fait au printems. L'égalité du jour & de la nuit, & l'obſervation de l'aſtre Niao (4) font juger du milieu du printems : c'eſt alors que les peuples ſortent de leurs demeures, & que les oiſeaux & les autres animaux ſont occupés à faire leurs petits.

Hi-chou fut chargé d'aller à Nan-kiao (5), & d'y régler les changements qu'on voit en été. La longueur du jour & l'obſervation de l'aſtre Ho (6), font juger du milieu de l'été : c'eſt

(1) [*Hi* & *Ho* ſont des Aſtronomes qui vivoient du tems d'Yao ; il en eſt encore fait mention dans le Chapitre IV de la ſeconde Partie : ils ne peuvent être les mêmes perſonnages : leurs noms pourroient être des titres de dignité ou de charge].

(2) *Hi-chou*, de même que *Hi-tchong*, *Ho-chou* & *Ho-tchong*, dont il eſt parlé dans les autres paragraphes, ſont les noms des Officiers qui, ſous Yao, préſidoient à l'Aſtronomie. Ils étoient chargés non-ſeulement du calcul & des obſervations, mais encore de corriger les abus & les déſordres qui s'étoient introduits dans les mœurs & dans la Religion, ainſi ces Aſtronomes étoient en même-tems chargés des cérémonies religieuſes ; c'eſt pour cela qu'Yao ordonne de reſpecter le Ciel ſuprême. On voit qu'il s'agit ici de l'équinoxe du printems.

(3) La vallée *Yu-y* eſt, ſelon les Interpretes, dans la partie orientale de la province de Chan-tong.

(4) L'aſtre *Niao* doit être ici pris pour un eſpace céleſte ou une conſtellation appellée *Niao*, qui commence par l'étoile du cœur de l'hydre ; c'eſt la conſtellation *Sing*.

(5) Selon les Interpretes *Nan-kiao* étoit vers le Tong-king. Dans ce cinquieme paragraphe il s'agit du ſolſtice d'été.

(6) L'aſtre *Ho* eſt l'eſpace céleſte, ou la conſtellation appellée *Fang*. C'eſt π dans le ſcorpion par où cette conſtellation commence. [Il eſt

alors que les peuples se séparent davantage les uns des autres, que les oiseaux changent de plumage & les animaux de poil.

Yao.

Kang-mo. 2357. 2256. Tsou-chou. 2205. 2105. avant J. C.

Ho-tchong (1), par l'ordre d'Yao, alla dans la vallée obscure de l'Occident, pour observer avec respect le coucher du soleil, & régler ce qui s'acheve en automne. L'égalité du jour & de la nuit, & l'observation de l'astre Hiu, font juger du milieu de l'automne; alors le peuple est tranquille, le plumage des oiseaux & le poil des animaux donnent un agréable spectacle.

Ho-chou se rendit, suivant l'ordre d'Yao, au nord à Yeou-tou (2), pour disposer ce qui regarde les changements produits par l'hiver. La briéveté du jour & l'observation de l'astre Mao (3) font juger du milieu de l'hiver. Les hommes se retirent alors, pour éviter le froid: le plumage des oiseaux & le poil des animaux se resserrent.

L'Empereur appella Hi & Ho (4), & leur dit: remarquez

---

difficile de concilier ces observations avec l'histoire des siécles suivans. La partie méridionale de la Chine ne fut policée & soumise aux Chinois que bien des siécles après Yao; comment du tems de ce Prince pouvoit-on y aller faire des observations? Tout ce que l'on dit de la Géographie de ce tems est fort incertain, & les lieux ne sont déterminés que par conjecture. Le P. Gaubil en convient plus bas].

(1) Il s'agit de l'équinoxe d'automne; & l'astre *Hiu* est la constellation ou espace céleste appellé de ce nom *Hiu*. Cette constellation commence par l'étoile β dans Aquarius. La vallée obscure d'Occident est, selon les Interpretes, dans le Chen-si.

Dans les notes qu'on verra dans la suite sur les pays dont le Chou-king parle, je désigne les pays d'aujourd'hui, qui répondent aux noms de ceux que l'on trouve dans le Chou-king; car il ne faut pas s'imaginer que dans le tems de la composition de ce livre on disoit, par exemple, *Si-gan-fou*, capitale du Chen-si, *Tai-yuen-fou*, capitale du Chan-si, &c.; ces lieux portoient alors d'autres noms.

(2) Selon les Interpretes, *Yeou-tou* est dans la province de Pet-che-li.

(3) Il s'agit du solstice d'hiver. L'astre *Mao* est la constellation ou espace céleste du nom *Mao*. Cette constellation commence par la lucide des Pléïades.

(4) On voit que Yao connoissoit l'année Julienne de 365 jours & un quart; la quatrieme année est de 366 jours. On voit aussi qu'on intercaloit alors quelques mois, qu'on partageoit l'année en quatre saisons. La con-

Yao.

Kang-mo. 2357. 2255. Tſou chou. 2205. 2105. avant J. C.

une période de 366 jours; l'intercalation d'une lune & la détermination des quatre ſaiſons ſervent à la diſpoſition parfaite de l'année. Cela étant exactement réglé, chacun s'acquittera, ſelon le tems & la ſaiſon, de ſon emploi; & tout ſera dans le bon ordre (1).

Qu'on cherche un homme, dit Yao, propre à gouverner ſelon les circonſtances des tems. Si on le trouve, je lui remettrai le Gouvernement. Fang-tſi lui indiqua Yn-tſe-tchou (2), qui avoit une très grande pénétration. Vous vous trompez, dit Yao, Yn-tſe-tchou manque de droiture, il aime à diſputer: un tel homme convient-il?

Qu'on cherche donc un homme, ajoûta-t-il, qui ſoit propre à traiter les affaires. Houan-teou, dit alors Kong-Kong, dans le maniement des affaires a montré de l'habileté & de l'application: vous êtes dans l'erreur, reprit Yao, Kong-kong dit beaucoup de choſes inutiles; & quand il faut traiter une affaire, il s'en acquitte mal; il affecte d'être modeſte, attentif & réſervé, mais ſon orgueil eſt ſans bornes (3).

Grands (4), dit l'Empereur, on ſouffre beaucoup de l'inon-

---

noiſſance d'une année lunaire qu'on intercalle quelquefois, & de l'année ſolaire de 365 jours & un quart, donne aiſément la connoiſſance du cycle de dix-neuf ans.

En vertu de ce qui eſt rapporté des conſtellations qui déſignent les ſolſtices & les équinoxes, on ne ſauroit déterminer l'époque préciſe du tems d'Yao. On ne rapporte pas l'année de ſon regne où il fit ces réglemens; & on ne détaille pas comment il fixa les quatre ſaiſons. On voit bien que les ſolſtices & les équinoxes étoient rapportés par Yao à quelque degré des quatre conſtellations indiquées; & cela ſeul démontre que Yao régnoit plus de 2100 & 2200 ans avant J. C. Je laiſſe aux Aſtronomes à faire les réflexions convenables ſur l'antiquité de l'Aſtronomie Chinoiſe, & ſur les connoiſſances d'Yao dans l'Aſtronomie.

(1) [Cela ſuppoſe que ces textes, tels qu'on les a, ſont du tems même d'Yao; mais il paroît difficile de croire que du tems de ce Prince on eut acquis de ſi grandes connoiſſances].

(2) *Yn-tſe-tchou* étoit fils de l'Empereur Yao.

(3) [Il y a dans le texte *Tao-tien*, termes qui ſignifient *il inonde le Ciel*; qui a rapport à l'inondation ou déluge qu'on prétend qu'il excita par ſes crimes].

(4) Il y a dans le texte *Se-yo*: ce qui exprime quatre montagnes, une

dation

dation des eaux (1), qui couvrent les collines de toutes parts, ſurpaſſent les montagnes, & paroiſſent aller juſqu'aux Cieux. S'il y a quelqu'un qui puiſſe remédier à ce malheur, je veux qu'il ſoit employé. Les Grands propoſerent Kuen (2). Vous vous trompez, leur dit l'Empereur, Kuen aime la contradiction, & ne ſait ni obéir ni vivre avec ſes égaux ſans les maltraiter. Cela n'empêche pas, répondirent les Grands, qu'on ne ſe ſerve de lui, afin de voir ce qu'il ſait faire. Eh bien dit Yao, employons-le; mais qu'il ſoit ſur ſes gardes. Kuen travailla pendant neuf ans ſans ſuccès.

Yao. Kang-mo. 2357. 2256. Tſou chou. 2205. 2105. avant J. C.

L'Empereur dit aux Grands (3): je regne depuis ſoixante-dix ans; ſi parmi vous quelqu'un eſt en état de gouverner, je lui céderai l'Empire. Les Grands ayant répondu qu'aucun d'eux n'avoit les talens néceſſaires: propoſez donc, ajoûta l'Empereur, ceux qui ſont ſans emploi & qui menent une vie privée. Tous répondirent: Yu-chun (4), quoiqu'âgé, eſt ſans femme & né dans une famille obſcure: j'en ai entendu parler, dit l'Empereur; qu'en penſez-vous? Yu-chun, répondirent les Grands, quoique fils d'un pere aveugle, qui n'a ni talents ni eſprit, quoique né d'une méchante mere dont il eſt maltraité, & quoique frere de Siang (5), qui eſt plein d'orgeuil, garde les regles de l'obéiſſance filiale, & vit en paix: inſenſiblement il eſt parvenu à corriger les défauts de ſa famille, & à empêcher qu'elle ne faſſe de grandes fautes. Alors l'Empereur dit: je veux lui donner

---

à l'Orient, l'autre à l'Occident; la troiſieme au Sud, la quatrieme au Nord C'eſt ſous l'idée & le nom de *Se-yo* qu'alors on déſignoit quelquefois tous les Grands de l'Empire.

(1) L'inondation des eaux eſt ce qu'on appelle le déluge d'Yao.

(2) *Kuen* eſt le nom du pere de l'Empereur Yu. Il travailla inutilement à faire écouler les eaux.

(3) [Dans le texte Se-yo ou les quatre montagnes.]

(4) Il s'agit ici de *Chun* ſucceſſeur d'Yao. [*Chun* étoit de quatre générations, poſtérieur à celle d'Yao; ainſi les filles d'Yao étoient antérieures de trois générations à leur mari; ce qui paroîtroit ſouffrir quelque difficulté. Les Chinois répondent à cela qu'on vivoit alors très long tems. On pourroit demander en même-tems ſi ces généalogies ſont bien sûres.]

(5) *Siang* eſt le nom du frere de Chun.

Yao.

Kang mo. 2 57. 2256. Tsou-chou. 2205. 2105. avant J. C.

mes deux filles en mariage (1), pour voir de quelle maniere il se comportera avec elles, & comment il les réglera. Ayant donc tout préparé, il donna ses deux filles à Yu-chun, quoique d'une condition inférieure. Yao, en les faisant partir pour Koueijoui (2), leur ordonna de respecter leur nouvel époux.

(1) J'ai mis *mes deux filles*. Il y a eu des Missionnaires qui ont cru qu'on pouvoit traduire ma seconde fille. J'ai cru devoir suivre le sens que donnent les Chinois à un texte qui est du ressort de leur Grammaire.

(2) Selon la Tradition & les Interpretes, *Kouei-joui* est le nom d'une petite riviere qui prend sa source à la montagne *Li*, au sud de *Poutcheou* ville du Chan-si, près du fleuve Hoang-ho. Chun demeuroit sur la montagne *Li*, & sa demeure est désignée par ces deux caracteres *Kouei-joui*. [C'est là qu'étoit situé le pays nommé *Yu*, dont Chun porte le surnom; c'est comme qui diroit Chun du pays d'Yu].

ÉVENEMENS DU REGNE DE CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

CHUN, qui porte encore le titre d'Yeou-yu-chi, ſuccéda à Yao la cinquante-ſixieme année du cycle : il réſidoit à Ki. On met encore du merveilleux à la naiſſance de ce Prince. La premiere année de ſon regne, il inventa une muſique appellée Ta-chao, à laquelle tous les animaux étoient dociles; la troiſieme année, il ordonna à Kao-yao de régler tout ce qui concernoit les ſupplices; la neuvieme année, la mere du Roi d'Occident vint lui rendre hommage; la quatorzieme année il chargea Yu du gouvernement de l'Empire; la vingt-cinquieme année, des barbares vinrent à ſa Cour, & offrirent des arcs & des fleches; la trente-troiſieme année, Yu diviſa l'Empire en neuf Provinces; la trente-cinquieme année, le même Yu marcha contre les Yeou-miao, & les ſoumit; la quarante-deuxieme année, quelques peuples barbares vinrent préſenter à Chun des pierreries. Chun mourut après avoir régné cinquante ans. Pour trouver ces cinquante ans de regne, il faut compter la premiere année d'Yu.

Le Kang-mo met la premiere année de Chun la vingt-troiſieme d'un cycle. Il dit que la troiſieme année il examina le mérite d'un chacun, que la cinquieme il inventa la muſique Siao-chao, que la ſixieme, il fit la viſite de l'Empire; la neuvieme, qu'il établit des ſupplices & des récompenſes; qu'il fit enſuite différentes chanſons; qu'il aſſocia, la trente-troiſieme année, Yu à l'Empire, dans la ſalle nommée *Chin-tſong*; que la cinquante-cinquieme année Yu alla contre les Yeou-miao, & que Chun mourut la quarante-huitieme année, qui étoit la dixieme d'un cycle.

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tſou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

CHUN-TIEN.

SOMMAIRE.

CHUN-TIEN ſignifie Livre de Chun. Dans ce Chapitre Yao, après avoir donné à Chun ſes filles en mariage, l'aſſocie à l'Empire, & meurt. Chun fait la viſite & la diviſion de ſes Etats en Provinces, inſtitue des Loix, punit des Rebelles, établit des Miniſtres. Chun eſt le ſucceſſeur immédiat d'Yao. Dans ce Chapitre, comme dans le précédent, il n'y a rien qui puiſſe déterminer les tems où ces Princes ont vécu. Ce Chapitre eſt réuni, dans le nouveau texte, au précédent, comme je l'ai dit.

C'EST ainſi que s'expriment ceux qui ont fait des recherches ſur l'ancien Empereur Chun (1): ce Prince fut véritablement l'image de l'Empereur Yao; il en eut la gloire & les vertus. On admira en lui une prudence conſommée, une affabilité jointe à un grand génie, beaucoup de douceur & de gravité; il fut ſincere, & il releva ces talents par une grande modeſtie. L'Empereur, inſtruit d'une auſſi rare vertu, lui fit part de l'Empire.

Chargé de faire obſerver les cinq regles (2), il les fit obſer-

(1) Les deux premiers paragraphes ſont ſans doute des Editeurs du Chou-king, long-tems après les Hiſtoriens de Chun.

(2) Les cinq regles ſont exprimées par les deux caracteres *Ou-tien*, c'eſt-à-dire *cinq enſeignements immuables*; c'eſt ce que les Chinois ont appellé, depuis *Ou-lun*, c'eſt-à-dire *cinq devoirs*, qui ſont ceux du pere & des enfans, du Roi & des ſujets, des époux, des vieillards, des jeunes gens & des amis.

ver : quand il fut à la tête des Miniſtres, il établit le bon ordre par-tout : lorſqu'il fut Intendant des quatre Portes (1), il fit régner l'ordre & l'union ; & quand il fut envoyé aux pieds des grandes montagnes (2), ni les vents violents, ni le tonnerre, ni la pluie ne le rebutterent jamais.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Approchez Chun, dit Yao : depuis trois ans j'examine avec ſoin vos paroles & vos actions ; il faut récompenſer votre mérite : je veux vous faire monter ſur le Trône. Mais Chun prétendit n'être pas aſſez vertueux, & ne voulut pas ſuccéder à Yao.

Au premier jour de la premiere lune, Chun fut inſtallé héritier de l'Empire dans la Salle des Ancêtres (3).

En examinant le Siuen-ki (4) & le Yo-heng (5), il mit en ordre ce qui regarde les ſept planetes (6).

Enſuite il fit le ſacrifice Loui au Chang-ti (7), & les céré-

(1) Les quatre portes ſont les quatre Yo du Chapitre précédent, & déſignent les quatre parties de l'Empire. L'Intendant des quatre Portes eſt exprimé par le caractere *Pin*, qui ſignifie *loger, traiter*. Quand les Princes Tributaires venoient à la Cour, l'Intendant des quatre Portes avoit ſoin de les faire loger & traiter.

(2) Par ces derniers mots, on fait alluſion à ce que Chun fit pour remédier au dégat cauſé par l'inondation.

(3) *Ven-tſou* déſigne la Salle où l'on honoroit les Ancêtres. *Ven* ſignifie plein de vertus & de mérites, & *tſou*, chef de race. Quelques Commentateurs diſent que *tſou* ou l'ancêtre déſigne celui dont Yao avoit reçu l'Empire. Selon les Hiſtoriens, Yao & Chun étoient de la même famille, & avoient Hoangti pour ancêtre commun.

(4) Selon les Interpretes, *ſiuen* veut dire *fait* ou *orné de pierres précieuſes* ; *ki* ſignifie *inſtrument pour repréſenter les aſtres* ; & ſelon ces mêmes Interpretes, *ſiuen ki* veut dire ici une *ſphere*.

(5) *Yo* ſignifie *précieux*. *Heng* eſt expliqué par *tube mobile* pour obſerver. Le tube étoit, dit-on, une partie de la ſphere. [Ces détails ſont fort ſinguliers pour le tems dont il s'agit. L'Aſtronomie avoit-elle déja fait tant de progrès ?]

(6) Les ſept *Tching*, ou les ſept Directions, c'eſt un des noms qu'on donne encore aujourd'hui aux ſept Planetes, dans les Ephémerides des Chinois.

(7) *Chang* ſignifie *Auguſte, Souverain* ; *Ti* ſignifie *Maître, Roi, Prince, Souverain*. Ces deux caracteres expriment, dans les anciens livres Chinois,

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

monies aux ſix Tſong (1), aux montagnes, aux rivieres, & en général à tous les eſprits.

Il ſe fit apporter les cinq Choui (2), ſur la fin de la lune, il aſſembloit les Grands (3) & les Mou (4), pour les leur diſtribuer.

A la ſeconde lune de l'année, il alla viſiter la partie orientale de l'Empire. Arrivé à Tai-tſong (5), il brûla des herbes, & fit un ſacrifice. Il ſe tourna vers les montagnes & les rivieres, & fit des cérémonies; enſuite il aſſembla les Princes de la partie orientale, & il en reçut (6) cinq ſortes de pierres précieuſes, trois piéces de ſoie (7), deux vivans (8) & un mort. Il régla les tems (9), les lunes, les jours. Il mit de l'unifor-

---

ce qu'il y a de plus digne de reſpect & de vénération, le Souverain Seigneur & Maître des eſprits & des hommes, &c.

(1) Il eſt impoſſible de déterminer quels ſont ces ſix *Tſong*; ce mot ſignifie *digne de reſpect*: il s'agit de ſix eſpeces d'eſprits. On voit que par les montagnes, rivieres, il faut entendre les eſprits des montagnes, des rivieres.

(2) *Choui* répond aſſez à *Teſſera*: s'étoit une marque, comme un cachet ou autre choſe, pour diſtinguer & reconnoître les rangs des Princes Tributaires.

(3) Les quatre *Yo* ſont les grands Officiers qui avoient ſoin des principales affaires des quatre parties de l'Empire.

(4) *Mou* veut dire *Berger*: c'eſt par ce nom qu'on déſignoit les grands Vaſſaux, ou Princes Tributaires.

(5) *Tai-tſong* eſt le Yo ou la montagne de l'Orient: c'eſt le Mont *Tai-chan* près de la ville *Tai-gan-tcheou* du *Chan-tong*. Le *Yo* du midi eſt près de la ville *de Hing-tcheou-fou* du *Hou-kouang*: le *Yo* occidental eſt près de *Hoa-yn hien*, dans le diſtrict *de Si-gan-fou*, capitale du Chen-ſi. Le Yo du Nord eſt près de la ville de *Hoen-y-uen-tcheou*, dans le *Chen-ſi*. Dans tous ces *Yo* ou montagnes, Chun faiſoit d'abord le ſacrifice au *Chang-ti*, ou Souverain Maître; enſuite il faiſoit des cérémonies aux Eſprits des montagnes, des rivieres, &c. Après s'être acquitté de ces devoirs de Religion, il traitoit les affaires de l'Empire.

(6) [Il y a ici un renverſement dans le texte du Chou-king: ces paroles ne ſont qu'après. Il régla les cinq Cérémonies.]

(7) L'on voit ici l'antiquité des ouvrages en ſoie.

(8) Je ne ſaurois bien dire le ſens de ces paroles, *deux vivans, un mort.* [ſuivant les Interpretes Chinois, les deux vivans ſont un mouton & une grue ou cicogne: le mort eſt un faiſan, qui eſt nommé *tchi*. Ces préſens étoient relatifs à la dignité de celui qui les faiſoit].

(9) Le Calendrier d'Yao & de Chun étoit dans la forme de celui d'au-

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

mité dans la muſique, dans les meſures (1), dans les poids & dans les balances. Après avoir encore réglé les cinq cérémonies (2), & laiſſé le modele des inſtrumens qu'on devoit y employer, il revint. A la cinquieme lune, il alla viſiter la partie auſtrale de l'Empire. Quand il fut arrivé à la montagne du ſud, il fit ce qu'il avoit fait à Tai-tſong. A la huitieme lune, il ſe rendit à la partie occidentale, & garda le même ordre. A la onzieme lune, il alla viſiter la partie ſeptentrionale; & quand il fut à la montagne du nord, il fit ce qu'il avoit fait à celle de l'oueſt. De retour, il alla à Y-tſou (3), & fit la cérémonie d'offrir un bœuf.

Une fois tous les cinq ans (4) il faiſoit la viſite de l'Empire; & les Princes Tributaires venoient quatre fois à la Cour lui rendre leurs reſpects. Ces Princes rendoient compte de leur conduite: on examinoit & on vérifioit ce qu'ils diſoient: on récompenſoit leurs ſervices en leur donnant des charriots & des habits.

Il diviſa l'Empire en douze parties, appellées Tcheou, mit des marques & des ſignaux ſur douze montagnes, & creuſa des canaux pour l'écoulement des eaux.

Il fit publier des loix pour punir les criminels. Il ordonna l'exil pour les cas où l'on pouvoit ſe diſpenſer des cinq ſupplices. Il voulut que dans les Tribunaux les fautes ordinaires fuſſent punies du fouet ſeulement, & des verges de bam-

---

jourd'hui; c'eſt-à dire que l'équinoxe du printems doit être dans la ſeconde lune; celui d'automne, dans la huitieme: le ſolſtice d'été, dans la cinquieme; & celui d'hiver, dans la onzieme.

(1) Je ne ſuis pas en état de donner des connoiſſances exactes ſur les poids, les meſures, la balance & la muſique dont il eſt parlé.

(2) Les cinq cérémonies étoient celles des eſprits, du deuil, des réjouiſſances, des bons & des mauvais ſuccès en paix & en guerre.

(3) *Y-tſou* eſt un des noms de la Salle des Ancêtres. Le bœuf qu'on offroit avoit été tué auparavant.

(4) Une année étoit pour les Tributaires de la partie orientale; une autre, pour ceux de la partie occidentale; une troiſieme pour ceux du ſud; la quatrieme, pour ceux du nord. Ainſi, dans quatre ans, chacun d'eux devoit venir une fois à la Cour; & la cinquieme année, Chun alloit viſiter leur Domaine.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

bou dans les Colleges (1). Il régla que par le métal (2) on pourroit ſe racheter de la peine dûe à certaines fautes ; qu'on pardonnât celles qui ſont commiſes par haſard & ſans malice ; mais il voulut qu'on punît, ſans remiſſion, les gens qui ſeroient incorrigibles, & qui pécheroient par abus de leur force ou de leur autorité. Il recommanda l'obſervation de ſes Loix (3) ; mais il voulut que les Juges, en puniſſant, donnaſſent des marques de compaſſion.

Il exila Kong-kong (4) à Yeou-tcheou (5). Houan-teou eut ordre de ſe retirer à Tſong-chan (6) ; San-miao fut chaſſé & envoyé à San-gouei (7) ; Kuen fut renfermé dans une étroite priſon à Yu-chan (8). Après la punition de ces quatre criminels, l'Empire fut en paix.

La vingt-huitieme année (9), l'Empereur Yao monta (10) & deſcendit. Le peuple porta le deuil pendant trois ans, & pleura ce Prince comme les enfans pleurent leur pere & leur mere.

---

(1) Il ſeroit à ſouhaiter qu'on marquât expreſſément ce qui s'enſeignoit dans les Colleges. [Ce terme eſt vraiſemblablement trop fort pour ce tems. En Chinois, c'eſt *kiao* qui ſignifie *enſeigner ;* ainſi il s'agit ici des fautes commiſes par les jeunes gens que l'on inſtruit].

(2) On n'indique pas quel étoit le métal avec lequel on rachetoit les fautes commiſes. Etoit-ce quelque monnoie ?

(3) [Dans le texte il y a : reſpectez, reſpectez (ces Loix) ; mais en puniſſant, ayez de la compaſſion. Le P. Gaubil n'a pris que le ſens de ces paroles.]

(4) Dans le Chapitre précédent on a parlé de *Kong-kong*, de *Houan-teou* & de *Kuen : San-miao* étoit un des vaſſaux du ſud. Ces quatre exilés furent depuis appellés les quatre ſcélérats, *Se-hiong*.

(5) *Yeou-tcheou* eſt dans le *Leao-tong*.

(6) *Tſong-chan* eſt dans le diſtrict de *Yo-tcheou-fou* du *Hou-kouang*.

(7) *San-gouei* eſt près de *Cha-tcheou*, au-delà du pays de *Kokonor*.

(8) *Yu-chan* eſt dans le diſtrict de *Hoai-gan-fou*, dans le *Kiang-nan* ; c'eſt ce que diſent les Interpretes.

(9) La vingt-huitieme année ſe compte depuis que Chun fut inſtallé héritier de l'Empereur Yao.

(10) C'eſt ainſi qu'on déſigne la mort d'Yao, par ces deux caracteres *tſou-lo*. Le premier mot veut dire que l'eſprit monta au Ciel (*aſcendit*), & le ſecond, que le corps fut enterré (*deſcendit*).

Dans

On fit ceſſer dans l'Empire (1) les concerts de muſique.

Chun alla à la Salle des Ancêtres au premier jour de la premiere lune.

Il interrogea les Grands (2), ouvrit les quatre portes, vit par lui-même ce qui vient par les quatre yeux, & entendit ce qui vient par les quatre oreilles.

Il appella les douze Mou (3), & leur parla ainſi: tout conſiſte, pour les proviſions des vivres, à bien prendre ſon tems. Il faut traiter humainement ceux qui viennent de loin, inſtruire ceux qui ſont près de nous, eſtimer & faire valoir les gens qui ont des talens, croire & ſe fier aux gens de bien, ne pas avoir de commerce avec ceux dont les mœurs ſont corrompues ; par-là on ſe fera obéir des Man & des Y (4) (ou des Barbares).

Chun parla ainſi aux Grands (5): Si quelqu'un de vous eſt capable de bien gérer les affaires publiques (6), je le mettrai à la tête des Miniſtres, afin que l'ordre & la ſubordination regnent en tous lieux. Tous lui préſenterent Pe-yu (7), qui étoit Se-kong (8). Alors l'Empereur adreſſa la parole à Yu, & dit: En conſéquence de ce que les Grands propoſent, je veux qu'outre la charge d'Intendant des Ouvrages pour la terre & pour l'eau (9), vous ſoyez le premier Miniſtre de l'Empire. Yu fit la revérence, en diſant que ce poſte convenoit

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tſou chou.
2102.
2049.
avant J. C.

(1) [*Dans les quatre Mers*: c'eſt ainſi qu'on déſigne l'Empire. Cette maniere de parler plus générale, ſemble ne déſigner aucun pays particulier.]

(2) J'ai traduit à la lettre. On veut dire que Chun ſut ce qui ſe paſſoit dans l'Empire. [*Se-yo*, ou les quatre montagnes].

(3) Les douze *Mou* avoient ſoin des douze parties de l'Empire. *Mou* veut dire *Berger*.

(4) *Man* & *Y* déſignent les Etrangers.

(5) [*Se-yo*, les quatre montagnes].

(6) [Affaires publiques; dans le texte, *affaires de l'Empereur* (Yao).]

(7) Pe-yu eſt le nom de Yu, qui ſuccéda à l'Empereur Chun. Pe exprime une dignité qui donnoit la prééminence ſur les Princes vaſſaux d'un certain diſtrict; le Pe étoit leur chef.

(8) *Se-kong* étoit celui qui préſidoit aux ouvrages publics, aux digues & aux canaux.

(9) [Dans le texte il y a; & dit: *vous avez réglé les eaux & la terre, maintenant prenez courage*].

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

mieux à Tſi (1), ou à Sie (2), ou à Kao-yao. L'Empereur lui dit (3): allez (obéiſſez).

L'Empereur dit: Ki (4), vous voyez la miſere & la famine que les peuples ſouffrent; en qualité de Heou-tſi, faites ſemer toutes ſortes de grains, ſuivant la ſaiſon.

Il s'adreſſa en ces termes à Sie: L'union n'eſt pas parmi les peuples, & dans les cinq Etats il y a du déſordre; en qualité de Se-tou (5), publiez avec ſoin les cinq inſtructions (6); ſoyez doux & indulgent.

Il parla ainſi à Kao-yao: Les Etrangers excitent des troubles. Si parmi les ſujets de Hia (7) il ſe trouve des voleurs, des homicides & des gens de mauvaiſes mœurs, vous, Kao-yao, en qualité de Juge (8), employez les cinq regles pour punir les crimes par autant de peines qui leur ſoient proportionnées (9). Ces peines proportionnées aux crimes ont trois lieux pour être miſes en œuvre. Il y a des lieux pour les cinq ſortes d'exil; & dans ces lieux, il y a trois ſortes de demeures;

---

(1) *Tſi* eſt le fameux Heou-tſi, tige des Empereurs de la dynaſtie de Tcheou.

(2) *Sie* eſt le nom d'un Grand dont les Empereurs de la dynaſtie de Chang tiroient leur origine.

(3) [Le P. Gaubil a traduit ce peu de mots par ceux-ci: vous dites bien; mais faites ce que je veux].

(4) *Ki* eſt le nom de Heou-tſi; tſi ſignifie *grains, ſemences*; Heou ſignifie *Seigneur, Prince*. Heou-tſi exprime ici l'Intendant de l'Agriculture.

(5) *Se-tou* exprime le Miniſtre qui devoit expliquer & faire garder les cinq regles.

(6) Les cinq inſtructions *ou-tien* ſont les regles dont il eſt parlé dans le paragraphe de ce même Chapitre.

(7) *Hia* exprime l'Empire Chinois. [Cette expreſſion, qui déſigne la dynaſtie de Hia, ne devroit pas ſe trouver dans ce texte, puiſque la dynaſtie dont il s'agit n'a commencé à régner qu'après Chun; auſſi quelques Interpretes traduiſent-ils *hia* par *ming, la beauté, la ſplendeur*: ainſi il faudroit rendre cette phraſe par ces mots, *troublent la ſplendeur* (de l'Empire).]

(8) *Chi* exprime le titre d'un Juge criminel.

(9) Les caracteres que je traduis par peine proportionnée, & peines proportionnées aux crimes, peuvent ſe traduire par vérifications & confrontations, aveux des criminels. L'on peut, ſi l'on veut, uſer des termes qui expriment ce ſens.

mais il faut avoir beaucoup de diſcernement, & être parfaitement inſtruit.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Quel eſt celui, dit l'Empereur, qui eſt en état d'être à la tête des Ouvrages publics ? Tous répondirent que c'étoit Tchoui. L'Empereur dit à celui-ci : ſoyez Kong-kong (1). Tchoui, en faiſant la révérence, dit que Chou-tſiang & Pe-yu (2) étoient plus dignes que lui ; mais l'Empereur, en le louant de ce qu'il diſoit, lui ordonna d'obéir.

Quel eſt celui, continua l'Empereur, qui peut avoir l'Intendance des montagnes, des forêts, des lacs, des étangs, des plantes, des arbres, des oiſeaux & des animaux ? On lui préſenta Y. Alors il dit à celui-ci ; il faut que vous ſoyez mon Yu (3). Y fit la révérence, & dit que Tchou, Hou, Hiong & Pi en étoient plus capables. L'Empereur repliqua ; allez & obéiſſez.

Il dit encore aux Grands : y a-t-il quelqu'un qui puiſſe préſider aux trois cérémonies ; tous nommerent Pe-y : & l'Empereur dit à Pe-y ; il faut que vous ſoyez Tchi-tſong (4) : depuis le matin juſqu'au ſoir, pénétré de crainte & de reſpect, ſoyez ſur vos gardes ; ayez le cœur droit & ſans paſſion. Pe-y

(1) Les deux caracteres Kong-kong expriment l'office de celui qui préſidoit aux ouvrages d'art que l'on faiſoit pour l'Empereur.

(2) *Pe-yu.* Le caractere yu differe de celui d'Yu qui fut Empereur après Chun.

(3) Yu eſt le titre de l'Intendant des montagnes, forêts, étangs, lacs, &c. Il ne faut pas le confondre avec Yu qui fut depuis Empereur.

(4) Tchi-tſong étoit le nom de celui qui préſidoit aux cérémonies pour les eſprits. L'ancien livre Koue-yu dit que Pe-y étoit le Miniſtre qui préſidoit aux cérémonies pour les Eſprits. Il ſeroit bien utile d'être au fait ſur les trois cérémonies dont le texte parle. Les Interpretes diſent qu'il s'agit des cérémonies pour le Ciel, la terre & les hommes. Selon le Koue-yu, Pe-y avoit ſoin des cérémonies pour les Eſprits ; il s'agit donc des Eſprits dans le texte. Il eſt difficile aujourd'hui d'être bien au fait ſur le vrai ſens & l'inſtitution des trois cérémonies du texte ; cela n'y eſt pas aſſez détaillé. Le livre Koue-yu, cité dans cette note, eſt un excellent livre, écrit avant l'incendie des livres. Il parle de pluſieurs Etats & Familles de Vaſſaux, ſous la dynaſtie de *Tcheou.* Dans ce livre il y a quantité de choſes curieuſes ſur l'ancienne Hiſtoire Chinoiſe.

CHUN.

Kang mo. 2255. 2206. Tſou chou. 2102. 2049. avant J. C.

fit la révérence, & propoſa Kouei & Long comme plus capables. L'Empereur dit : vous êtes louable de vous excuſer ; mais je veux être obéi.

Kouei, lui dit-il, je vous nomme Surintendant de la Muſique (1) ; je veux que vous l'enſeigniez aux enfans des Princes & des Grands : faites enſorte qu'ils ſoient ſinceres & affables, indulgens, complaiſans & graves : apprenez leur à être fermes, ſans être durs ni cruels : donnez-leur le diſcernement ; mais qu'ils ne ſoient point orgueilleux : expliquez-leur vos penſées dans des vers, & compoſez-en des chanſons entremêlées de divers tons & de divers ſons, & accordez-les aux inſtrumens de muſique. Si les huit modulations ſont gardées, & s'il n'y a aucune confuſion dans les différens accords, les eſprits (2) & les hommes ſeront unis. Kouei (3) répondit : quand je frappe ma pierre, ſoit fortement, ſoit doucement, les animaux les plus féroces ſautent de joie.

L'Empereur dit à Long : j'ai une extrême averſion pour ceux qui ont une mauvaiſe langue ; leurs diſcours ſement la diſcorde, & nuiſent beaucoup à ce que font les gens de bien ; par les mouvemens & les craintes qu'ils excitent, ils mettent le déſordre dans le peuple. Vous donc, Long, je vous nomme Na-yen (4) ; ſoit que vous rapportiez mes ordres & mes réſolutions, ſoit que vous me faſſiez le rapport de ce que les au-

(1) L'on voit ici que la Muſique & l'étude de la Poéſie & des vers étoient, au tems de Chun, une affaire d'Etat. On ſouhaiteroit être au fait ſur l'ancienne Muſique Chinoiſe & ſur l'ancienne Poéſie. Il faut eſpérer qu'il ſe trouvera des Miſſionnaires en état de donner là deſſus des connoiſſances utiles & exactes. Confucius a fait une collection de pluſieurs piéces de vers & de chanſons ; elle forme un très beau livre, appellé Chi-king. On l'a ici traduit. [Il eſt à la Bibliotheque du Roi].

(2) Dans ces paroles, les eſprits, les hommes ſeront unis, on fait alluſion à la muſique employée aux cérémonies faites au Ciel, aux Eſprits, aux Ancêtres, aux cérémonies des fêtes dans le Palais des Empereurs, &c.

(3) [Cette phraſe eſt répétée dans le Chapitre Y-tſi, paragraphe 10 ; elle étoit oubliée dans la Traduction du P. Gaubil].

(4) *Na* exprime ce que nous diſons *porter de bouche ; yen* ſignifie *parole*. Le texte fait aſſez voir l'emploi du Na-yen au tems de Chun. On exprima enſuite cette Charge par les termes métaphoriques de Miniſtre du goſier & de la langue.

tres diſent ; depuis le matin juſqu'au ſoir, n'ayez en vue que la droiture & la vérité.

Enſuite il ajoûta : ô vous, qui êtes au nombre de vingt-deux (1) ; ſoyez attentifs, & traitez, ſelon les conjonctures des tems, les affaires (2) de l'Empire.

Une fois tous les trois ans Chun (3) examinoit la conduite de ſes Officiers. Après trois examens, il puniſſoit les coupables, & récompenſoit ceux qui s'étoient bien comportés ; par ce moyen, il n'y avoit perſonne qui ne travaillât à ſe rendre digne des récompenſes. On faiſoit auſſi le choix & l'examen des San-miao 4).

Chun (5) avoit trente ans lorſqu'il fut appellé pour être employé : il reſta dans ce poſte pendant trente années ; cinquante ans après il monta fort loin (6), & mourut.

(1) Selon les Interpretes, les vingt-deux ſont les Miniſtres propoſés à Chun, les quatre Yo, les douze Mou, &c.

(2) Les affaires de l'Empire ſont exprimés dans le texte par les deux caracteres *Tien*, Cœli, *koung*, *opera*, *negotia commiſſa*. Par cette noble idée, Chun vouloit engager les Mandarins à s'acquitter dignement de leur devoir, & à les faire reſſouvenir que c'étoit le Ciel même qui les chargeoit de leurs Emplois. Les Interpretes rapportent de très belles ſentences à l'occaſion de ce paſſage.

(3) On voit ici l'antiquité de la coutume Chinoiſe de faire l'examen du mérite & des fautes des Officiers. On a vu que San-miao étoit le nom d'un Vaſſal exilé.

(4) Ici c'eſt le nom des peuples qui étoient ſans doute ſujets de ce Vaſſal. Les San-miao ſe révolterent quelquefois ; mais, parceque la révolte n'étoit pas générale, ou qu'ils s'étoient ſoumis, Chun veut qu'on récompenſe même ceux des San-miao qui ſe comporteroient bien.

(5) Dans le Yao-tien, ou Chapitre précédent, on a vu que Yao appella Chun à la ſoixante-dixieme année de ſon regne. Chun, après trois ans d'épreuve, fut inſtallé héritier de l'Empire ; &, à cette inſtallation, il avoit trente trois ans. Il gouverna, avec Yao, vingt-huit ans ; à cette vingt huitieme année Yao mourut. Yao régna donc cent ans. A la mort d'Yao, Chun avoit donc ſoixante ans. Il régna encore cinquante ans ; ainſi Chun mourut âgé de cent dix ans.

(6) Ce texte, que je traduis monta fort loin, c'eſt, ſelon quelques Commentateurs, une expreſſion métaphorique, qui exprime la mort de l'Empereur Chun : encore aujourd'hui on dit d'un Empereur qui vient de mourir ; *il eſt dans un grand & dans un long voyage*. D'autres diſent qu'effectivement Chun mourut en faiſant la viſite de l'Empire, & que le lieu de ſa mort étoit loin de la Cour.

CHUN.

Kang-mo.
2255.
2206.
Tſou-chou.
2102.
2049.
avant J. C.

CHAPITRE III.

INTITULÉ

T A - Y U - M O.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre ne contient que des préceptes ſur le Gouvernement, le choix que Chun veut faire d'Yu pour lui ſuccéder, l'éloge d'Yu, le refus que celui-ci fait d'accepter l'Empire; la punition de quelques rebelles. Ta-yu-mo ſignifie avis ou délibérations du grand Yu. On trouve dans le ſecond volume du P. du Halde, pag. 298, in-fol. une traduction de ce Chapitre; mais on verra qu'elle eſt paraphraſée : ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

C'EST ainſi que s'expriment ceux qui ont examiné l'Hiſtoire de l'ancien Grand Yu (1): en publiant dans l'Empire (2) les ordres & les inſtructions du Roi ſon Maître (3), il fit paroître beaucoup de reſpect & d'obéiſſance.

Voici ce que dit Yu: Quand le Prince (4) & le Sujet ſavent ſurmonter les difficultés de leur état, l'Empire eſt bien gouverné; les peuples ſont, en peu de tems, dans le chemin de la vertu.

Cela eſt vrai, dit l'Empereur Chun: des diſcours ſi ſages

(1) Ce premier paragraphe eſt des Hiſtoriens ou des Editeurs poſtérieurs aux Hiſtoriens de l'Empereur Chun.

(2) [Dans les quatre mers.]

(3) [C'eſt l'Empereur Chun.]

(4) [Il y a dans le texte: Quand un Roi peut ſurmonter les difficultés de ſon état; quand un Sujet peut ſurmonter les difficultés de ſon état. Le P. Gaubil a réuni en une phraſe les deux du texte.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

& ſi vrais ne doivent pas être cachés ; les pratiquer, ne pas laiſſer les gens ſages dans les lieux déſerts & inconnus, mettre l'union & la paix dans tous les pays, porter ſon attention ſur tous les peuples, ſacrifier ſes lumieres & ſes vues à celles des autres, ne pas maltraiter ni rebuter ceux qui ſont hors d'état de faire des plaintes, ne pas abandonner les pauvres & les malheureux ; voilà les vertus que l'Empereur (1), notre Maître, pratiqua.

(Le Miniſtre) Y dit ; quel ſujet d'admiration ! La vertu de l'Empereur ſe fit connoître par-tout, & ne ſe démentit jamais. Elle fut relevée par une grande ſageſſe & par beaucoup de pénétration. Il ſut ſe faire craindre & reſpecter ; & ſes manieres douces & agréables le firent aimer. C'eſt pour cela que l'auguſte (2) Ciel le favoriſa, & que l'ayant chargé de ſes ordres (3), il le rendit Maître de l'Empire.

Yu répondit : celui qui garde la loi (4), eſt heureux : celui qui la viole eſt malheureux ; c'eſt la même choſe que l'ombre & l'écho.

Hélas ! ajoûta Y, il faut veiller ſur ſoi-même, & ne ceſſer de ſe corriger : ne laiſſez pas violer les Loix & les Coutumes de l'Etat ; fuyez les amuſemens agréables ; ne vous livrez pas

---

(1) Il s'agit, dans ce paragraphe & dans le ſuivant, de l'Empereur Yao.

(2) *L'auguſte Ciel* eſt exprimé par ces caracteres *hoang*, auguſte, & *Tien*, Ciel. On voit ici que l'Empereur Yao reçut du Ciel l'Empire ; que c'eſt le Ciel qui le chargea de l'exécution de ſes ordres. C'eſt par ces ſortes de textes qu'il faut juger de la vraie doctrine des anciens Chinois ; & l'on verra conſtamment les mêmes idées dans la ſuite du Chou-king.

(3) [Dans le texte, il poſſéda les quatre mers, & fut le Maître du monde.]

(4) Le caractere *Ti*, que je traduis par la loi, veut dire la loi naturelle, la droite raiſon. Yu prétend que le bonheur & le malheur attachés à l'obſervation de la loi naturelle, ſont des effets néceſſaires, qui ſuivent infailliblement de leur cauſe ; comme l'écho & l'ombre ſuivent de leur cauſe. [C'eſt-à-dire que comme l'ombre ſuit le corps & l'écho la voix, celui qui fait le crime ne peut éviter le châtiment, comme celui qui fait bien eſt toujours récompenſé.]

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2207. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

aux plaisirs défendus. Quand vous donnez des commissions aux gens sages, ne changez pas ce que vous leur avez dit. Ne balancez pas à éloigner de vous ceux qui ont les mœurs dépravées. Si dans les délibérations vous voyez des doutes & des points difficiles à déterminer, ne concluez rien d'abord; attendez que vous soyez instruit; assurez-vous de la certitude de vos jugemens. Quand la raison (1) vous démontre une chose, ne vous y opposez pas. Recherchez les suffrages des peuples, & ne vous en écartez pas pour suivre vos desirs & votre penchant. Si vous êtes appliqué aux affaires, les Etrangers viendront de toutes parts se soumettre à votre obéissance.

Yu reprit la parole, & dit: ah! Prince, pensez-y bien; la vertu est la base du Gouvernement; & ce Gouvernement consiste d'abord à procurer au peuple les choses nécessaires à sa conservation, c'est-à-dire, l'eau (2), le feu, les métaux, le bois & les grains. Il faut encore penser à le rendre vertueux, & ensuite à lui procurer l'usage utile de toutes ces choses. Il faut enfin le préserver de ce qui peut nuire à sa santé & à sa vie. Voilà neuf objets qu'un Prince doit avoir en vue pour se rendre utile & recommandable. Ces neuf points doivent être la matiere des chansons. Quand on enseigne, on emploie les éloges; quand on gouverne, on emploie l'autorité. Ces neuf sortes de chansons servent à animer & à exhorter; & c'est ainsi que l'on conserve le peuple.

---

(1) Ici la raison, ou la loi naturelle, a pour caractere *Tao*; & cette loi vient du Ciel, selon la doctrine constante des livres classiques. On doit se souvenir que la Partie du Chou-king que l'on traduit ici, est un monument de plus de deux mille ans. Il est aisé de voir quelle étoit l'idée que Yao, Chun, Yu, &c. se formoient d'un auguste Ciel qui donne l'Empire, d'une droite raison & de la loi naturelle, d'où dépendent le bonheur & le malheur des hommes.

(2) Le feu, le bois, la terre, l'eau, les métaux sont ce que les Chinois appellent *ou-hing*. Plusieurs Européens ont traduit ces deux caracteres par *quinque elementa*. Je crois que l'idée des Chinois a été de représenter ces cinq choses comme cinq choses très nécessaires à la vie, & nullement comme les principes des corps.

L'Empereur

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou chou. 2102. 2049. avant J. C.

L'Empereur dit alors : j'approuve ce que vous dites. Depuis que vous avez achevé les ouvrages pour remédier au dégat de l'inondation, le Ciel peut procurer ce qu'on doit attendre de lui. Les ſix ſortes de proviſions (1) & les trois affaires ſont en état : on eſt en ſûreté pour tous les âges ; & c'eſt vous, Yu, à qui on eſt redevable d'un ſi grand bien.

Venez Yu (2), ajoûta ce Prince, je regne depuis trente-trois ans ; mon grand âge & ma foibleſſe ne me permettent plus de donner aux affaires toute l'application convenable : je veux que vous ayez une autorité abſolue ſur tous mes ſujets ; faites donc vos efforts pour vous acquitter dignement de cet emploi.

Mes foibles talens, répondit Yu, ne ſuffiſent pas pour gouverner les peuples. Il n'en eſt pas de même de Kao-yao (3) ; ſes talents ſont au-deſſus de ceux des autres ; les peuples les connoiſſent, & leur inclination eſt pour lui ; c'eſt à cela ſur-tout que l'Empereur doit refléchir. Soit que je penſe à la Charge que vous m'offrez, ſoit que je la refuſe, ſoit que j'en parle & que je tâche de dire ma penſée avec toute la droiture & la ſincérité poſſibles, j'en reviens toujours à Kao-yao, & je dis toujours que le choix doit tomber ſur lui. Vous, qui êtes ſur le Trône, penſez au mérite de chacun.

L'Empereur s'adreſſa à Kao-yao, & lui parla ainſi : les Officiers & le Peuple gardent les Réglements que j'ai faits. Vous avez la charge de Juge (4) ; vous ſavez vous ſervir à propos des cinq ſupplices, & vous employez utilement les cinq inſtructions ; ainſi l'Empire eſt paiſible ; la crainte de ces ſupplices empêche de commettre beaucoup de fautes qu'il faudroit

(1) Les ſix ſortes de proviſions ſont, outre les cinq hing, les grains. Les trois affaires ſont l'étude de la vertu, l'uſage des choſes néceſſaires à la vie, & le ſoin de conſerver la vie des peuples. C'eſt Yu qui eut la meilleure part aux ouvrages faits pour réparer les dégats de l'inondation.

(2) Chun avoit réſolu de nommer Yu héritier de l'Empire.

(3) Ce qu'on dit ici de Kao-yao fait bien de l'honneur à cet ancien Sage Chinois.

(4) On emploie ici le mot *Chi*, qui veut dire *Juge criminel*.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tsou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

punir; le peuple tient un juste milieu, c'est à vous qu'on le doit, soyez attentif.

Kao-yao (1) lui répondit: les vertus de l'Empereur ne sont pas ternies par des fautes. Dans le soin qu'il a de ses sujets, il fait voir beaucoup de modération; & dans son Gouvernement, la grandeur d'ame éclate. S'il faut punir, la punition ne passe pas des peres aux enfans; mais s'il faut récompenser, les récompenses s'étendent jusqu'aux descendants. A l'égard des fautes involontaires, il les pardonne, sans rechercher si elles sont grandes ou petites. Les fautes commises volontairement, quoique petites en apparence, sont punies. Dans le cas des fautes douteuses, la peine est légere; mais s'il s'agit d'un service rendu, quoique douteux, la récompense est grande. Il aime mieux s'exposer à ne pas garder les loix contre les criminels, que de punir un innocent. Une vertu qui se plaît ainsi à conserver la vie aux sujets, gagne le cœur du peuple; & c'est pour cela qu'il est si exact à exécuter les ordres des *Magistrats*.

L'Empereur dit: tout se passe d'une maniere conforme à mes desirs; l'ordre est dans les quatre parties de (l'Empire); c'est un effet de votre bonne conduite.

Ensuite il ajoûta, venez, Yu. Quand nous eumes tant à craindre de la grande inondation (2), vous travaillâtes avec ardeur & avec droiture; vous rendîtes les plus grands services, & vos talens se manifesterent. Quoique dans votre famille vous ayiez vécu avec modestie, quoique vous ayiez si bien servi l'Etat, vous n'avez pas cru que ce fût une raison pour vous dispenser de travailler; & ce n'est pas une vertu médiocre. Vous êtes sans orgueil; il n'est personne dans l'Empire qui, par ses bon-

(1) Je laisse à d'autres à faire les réflexions convenables sur la sagesse que Kao-yao fait paroître dans ce paragraphe.

(2) Il paroît que Chun parle de l'inondation, comme d'un événement dont lui, Yu, & les autres de son tems avoient été témoins; ainsi il ne paroît pas que le déluge de Yao soit les restes des eaux du déluge de Noé. D'un autre côté, à moins de supposer faux tout ce qui est rapporté de l'état de l'Empire sous Yao, Chun & Yu, on ne peut dire que ce déluge de Yao soit celui de Noé.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

nes qualités, ſoit au-deſſus de vous. Nul n'a fait de ſi grandes choſes; & cependant vous ne faites pas valoir ce que vous faites. De-là quelle idée ne dois-je pas avoir de votre vertu? Je ne puis me diſpenſer de louer vos ſervices. Les nombres écrits dans le Calendrier (1) du Ciel vous déſignent pour monter à la dignité de Prince abſolu (de l'Empire).

Le cœur (2) de l'homme eſt plein d'écueils; le cœur du Tao eſt ſimple & délié. Soyez ſimple & pur, & tenez toujours le juſte milieu.

N'écoutez pas des diſcours ſans les avoir examinés, & ne prenez aucun parti qu'après avoir bien réfléchi.

Ah! qu'un Prince doit être aimé! mais auſſi que les ſujets doivent être redoutés! S'il n'y a pas de Souverain, à qui les peuples auront-ils recours? Et s'il n'y a pas de ſujets, qui aidera le Souverain dans le Gouvernement? C'eſt ce qu'il faut conſidérer attentivement. Que de précautions à garder ſur un Trône! Il faut avoir ſoin de conſerver l'amour de la vertu. Si les peuples ſont maltraités & réduits à l'extrêmité, vous perdez pour toujours le bonheur que le Ciel vous a procuré. Les paroles qui ſortent de la bouche ont de bons effets quelquefois; elles font auſſi quelquefois naître des guerres. Je ne veux pas que vous refuſiez encore le poſte que je vous deſtine.

Les Miniſtres qui ont rendu de grands ſervices, dit alors Yu, doivent être examinés un à un par le Pou (3); & il faut

(1) L'expreſſion de *Calendrier du Ciel* (Tien-li), eſt ici remarquable. Elle fait voir que Chun croyoit que l'Empire étoit donné par le Ciel; & elle confirme le ſens de l'autre expreſſion de l'Empire, ſous l'idée de commiſſion donnée par le Ciel. Le caractere *Li* exprime la ſucceſſion des ſaiſons & des mouvements des corps céleſtes. Ici cette expreſſion *Calendrier du Ciel*, dénote la ſucceſſion & l'ordre des Empereurs, connue & déterminée par le Ciel.

(2) On oppoſe ici le cœur de l'homme à celui du *Tao*. On veut parler de deux cœurs, l'un dégagé des paſſions, l'autre ſimple & très pur. *Tao* exprime la droite raiſon. Il eſt fort naturel de penſer que l'idée d'un Dieu pur, ſimple, & Seigneur des hommes, eſt la vraie ſource de ces paroles. On peut aiſément voir quel eſt ce milieu dont il eſt ici queſtion.

(3) Voici le texte Chinois le plus ancien qu'on ait ſur les ſorts & ſur la

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2041. avant J. C.

que celui que le Pou indique comme le plus digne, ſoit choiſi. L'Empereur répondit : celui qui a ſoin du Tchen doit, avant tout, examiner ce qu'il ſe propoſe de faire ; enſuite il jette les yeux ſur la grande Tortue. Il y a long-tems que je ſuis déterminé. Si je m'informe & ſi je conſulte les autres, tous ſont de mon avis. J'ai les ſuffrages des Eſprits, de la Tortue & du Chi (1), le Pou ne donnera pas une nouvelle déciſion plus heureuſe. Yu fit la révérence, en refuſant toujours. Alors l'Empereur lui dit : ne refuſez pas ; obéiſſez.

Le premier jour de la premiere lune Yu fut inſtallé dans Chin tſoung. Il fut mis à la tête de tous les Miniſtres, & on garda le même cérémonial qu'on avoit obſervé à l'élévation de l'Empereur.

Hélas ! dit l'Empereur, Yeou-miao ne veut pas ſe ſoumettre ; allez, Yu (2), allez le punir. Yu raſſembla donc les Princes Tributaires (3), & publia ſes ordres à l'Armée, en ces termes : Que chacun ſoit attentif dans ſon poſte, & qu'il

---

divination. On verra dans la ſuite que, ſelon les regles, on ne devoit avoir recours aux ſorts, que dans le cas où l'on ne pouvoit pas ſe déterminer par d'autres voies. Il paroît premierement que Chun faiſoit beaucoup de cas des lumieres tirées des ſorts ; ſecondement, que l'on prétendoit conſulter les Eſprits. Ces caracteres *Pou* & *Tchen* ſignifient inſpection ſur quelqu'objet, pour connoître des choſes cachées, & ſavoir ce qu'on doit faire. *Pou* eſt compoſé de deux caracteres, dont l'un veut dire *Maître*, & l'autre, *deſcendre* ; comme ſi par le Pou, le Maître ou l'Eſprit deſcendoit. *Tchen* eſt compoſé de keou, bouche, & de Pou, c'eſt à dire, *paroles du Pou*. Le Pou, ou cette inſpection, ſe faiſoit ſur une tortue nommée Kouei, qu'on faiſoit, dit on, brûler. Dans la ſuite des tems, on s'eſt ſervi, par abus, du livre Y-king pour la divination. Comme on ne ſait pas au juſte la maniere dont on uſoit des ſorts au tems de Chun, on ne ſauroit ni les condamner ni les approuver.

(1) *Chi* exprime une ſorte d'herbe employée dans la divination. Le caractere Chi eſt compoſé de celui de bambou, *roſeau*, & de vou, qui ſignifie *deviner*.

(2) Meng-tſe, Auteur d'une très grande Autorité, dit que Chun propoſa Yu au Ciel pendant dix ſept ans ; c'eſt-à-dire que Yu fut dix ſept ans Collegue de Chun.

(3) Le P. Gaubil a mis par-tout Regulos ; j'ai cru devoir ſubſtituer à ce terme Princes, Princes Tributaires ou Princes Vaſſaux.

écoute mes ordres. Yeou-miao (1) eſt aveugle, téméraire & ſans honneur; il mepriſe tout le monde. Il ſe croit prudent; il viole la loi, & détruit la vertu. Il ſe ſert de gens vils & mépriſables, & laiſſe dans les déſerts ceux qui ſont ſages. Au lieu de protéger les peuples, il les abandonne. Le Ciel a réſolu ſa perte; c'eſt pour cela que je vous ai fait venir. J'ai ordre de l'Empereur d'aller punir ce coupable; réuniſſez vos forces, ſoyez unis; que votre courage vous mérite des récompenſes.

CHUN. Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chin. 2102. 2049. avant J. C.

Après trente jours, les peuples de Miao perſiſtoient encore dans leur déſobéiſſance; alors Y parla à Yu avec beaucoup de force, en ces termes: c'eſt par la ſeule vertu qu'on peut toucher le Ciel, il n'eſt point de lieu ſi éloigné où elle ne pénétre, l'orgueil la fait ſouffrir; mais l'humilité lui donne des forces: telle eſt la loi du Ciel. Quand autrefois l'Empereur étoit à Li chan (2), il alloit chaque jour cultiver la terre, & il s'écrioit, en pleurant: ô Ciel miſéricordieux! ô mon Pere! ô ma mere! Il rejettoit ſur lui-même toutes les fautes, & s'avouoit coupable. En ſervant avec reſpect ſon pere Kou-ſeou, il le touchoit; & Kou-ſeou ſe corrigea ſincerement à la vue de la modeſtie, de la réſerve & de la crainte reſpectueuſe de ſon fils. Les Eſprits ſe laiſſent toucher par un cœur ſincere, à plus forte raiſon devons-nous l'eſpérer d'Yeou-miao. Yu, après avoir entendu un diſcours ſi ſublime, ſalua Y, & dit: rien n'eſt plus vrai. Enſuite ayant rangé l'Armée, il donna l'ordre pour ſe retirer. Depuis ce tems l'Empereur s'appliqua de plus en plus à vivre en paix, & à faire fleurir par-tout la vertu. Il fit faire,

(1) Yeou-miao eſt le nom d'un Vaſſal du ſud. Le nom de Miao eſt tantôt celui des Princes des peuples appellés Miao, tantôt c'eſt le nom de ces peuples répandus dans quelques Provinces. Ils ne ſont ſoumis que de nom; & ils ont leur loi, leur langue. Encore aujourd'hui les Chinois ſe ſervent à peu près des mêmes termes de Yu, quand ils parlent de ceux avec qui ils ſont en guerre.

(2) *Li-chan* eſt le nom de la premiere demeure de Chun, avant qu'il fut Empereur; voyez les notes du Chapitre Yao-tien page 10.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou chou. 2102. 2049. avant J. C.

entre les deux eſcaliers (1), des danſes (2) avec des boucliers & avec des étendards. Soixante-dix jours après, Yeou-miao vint, & ſe ſoumit.

(1) Quand on parle des deux eſcaliers, on ſuppoſe connue la ſituation des bâtiments où étoient ces deux eſcaliers; mais cette connoiſſance manque aujourd'hui. [Dans les tables du livre intitulé *Y-li*, on voit des plans pour les cérémonies. Il y a entr'autres deux eſcaliers par leſquels montoient, chacun de leur côté, les Princes Vaſſaux de l'Orient & de l'Occident].

(2) [Dans ces tems anciens la danſe étoit en honneur à la Chine, & elle faiſoit partie du Culte Religieux. S'il en faut croire les Hiſtoriens poſtérieurs, il y avoit des Colleges établis pour apprendre aux enfans des Grands & des Miniſtres les différentes danſes alors en uſage, à faire les révérences dans les cérémonies & les exercices militaires, parceque les danſeurs tenoient en main des armes & des étendards. On peut conſulter les notes qui ſont à la fin de cet Ouvrage].

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

KAO-YAO-MO.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre n'offre que des conſeils & des préceptes ſur le Gouvernement, donnés par le Miniſtre Kao-yao ſous le regne de Chun. Son titre ſignifie conſeils & avis de Kao-yao. Ce Chapitre eſt dans les deux textes ; mais dans le nouveau il eſt réuni au Chapitre ſuivant, intitulé Y-tſi.

VOICI ce que dit l'ancien Kao-yao, au rapport de ceux qui ont examiné ſon Hiſtoire : Si un Prince eſt véritablement vertueux, on ne lui cachera rien dans les Conſeils, & ſes Miniſtres ſeront d'accord. Cela eſt juſte, dit Yu ; mais expliquez-vous. Kao-Yao continua ainſi : celui qui eſt occupé à ſe perfectionner dans la vertu (1), doit s'en occuper éternellement ; il doit mettre l'ordre dans ſa famille : alors les gens ſages viendront de tous côtés, & l'animeront par leurs exemples & par leurs conſeils ; c'eſt ainſi que de près on va très loin. Yu, à ce diſcours ſi ſage, fit la révérence à Kao-yao, & dit : vous parlez juſte.

Oui, ajoûta Kao-yao, un Prince doit bien connoître les hommes, & mettre l'union parmi les peuples. Hélas ! dit Yu : l'Empereur (2) même a bien de la peine à réuſſir dans ces deux

(1) On voit ici le grand précepte de Confucius ; qu'il faut 1°. ſe régler & ſe réformer ſoi-même 2°. ſa famille, 3°. le Royaume, 4°. l'Empire.

(2) Yu ne prétend pas accuſer Yao & Chun ; mais il veut faire voir la difficulté d'avoir les deux choſes dont Kao-yao parle ; & il veut dire que ſi Yao & Chun n'ont pû éviter les maux cauſés par de mauvais ſujets, il faut s'attendre à de bien plus grands maux ſous d'autres Princes.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. T'ſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

choſes. Si un Prince connoît bien les hommes, il n'emploie que des ſages; s'il met l'union parmi les peuples, il ſait ſe faire aimer par ſon bon cœur & par ſes libéralités: ſi, à un cœur bienfaiſant & généreux, il joint la prudence, il n'aura rien à craindre de Houan-teou, il ne lui ſera pas néceſſaire d'exiler Yeou-miao, & il ne redoutera point les diſcours artificieux des hypocrites & des ſcélérats.

Dans les actions, reprit Kao-yao, il y a neuf vertus à conſidérer: Cet homme a de la vertu dit-on; mais il faut voir ce qu'il fait. Yu ayant demandé l'explication de ces paroles: celui-là eſt homme de bien, continua Kao-yao, qui ſait unir la retenue avec l'indulgence, la fermeté avec l'honnêteté, la gravité avec la franchiſe, la déférence avec de grands talents, la conſtance avec la complaiſance, la droiture & l'exactitude avec la douceur, la modération avec le diſcernement, l'eſprit avec la docilité, & le pouvoir avec l'équité; celui-là eſt, à juſte titre, appellé homme ſage, qui pratique conſtamment toutes ces vertus.

Celui qui tous les jours en pratique trois, & en donne des exemples, eſt en état de gouverner ſa famille. Celui qui, avec reſpect & avec attention, en pratique conſtamment ſix, & en donne des exemples, eſt en état de gouverner un Royaume. Si un Prince s'attache à raſſembler de tous côtés les hommes vertueux pour s'en ſervir, ceux qui ſe diſtinguent par les neuf vertus, feront tous leurs efforts pour être employés les uns dans les poſtes qui demandent de grands talents; les autres, dans ceux qui ne ſont pas ſi importans: les Officiers ſans jalouſie ne penſeront qu'à s'animer à bien faire; & ceux qui ſe diſtinguent dans les Arts, ſuivant les ſaiſons, s'appliqueront à toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les cinq Chin (1).

Les grands Vaſſaux ne doivent point apprendre de vous les

(1) Les cinq chin ſont les cinq choſes les plus néceſſaires, le bois, le feu, la terre, les métaux, l'eau. Chin eſt exprimé par un caractere qui ſignifie en général tems, ſaiſons. Selon quelques Interpretes, ces cinq choſes peuvent s'exprimer par les cinq planetes Saturne, Jupiter, Mars, Venus, Mercure. Selon ces mêmes Interpretes, ces cinq planetes préſident aux ſaiſons de l'année.

plaiſirs:

plaiſirs : ſoyez ſans ceſſe ſur vos gardes ; dans l'eſpace d'un ou de deux jours il ſe trouve une infinité de rencontres délicates ; veillez à ce que vos Officiers ne négligent pas leur emploi. Ils gerent les affaires du Ciel (1) ; & c'eſt du Ciel qu'ils tiennent leur commiſſion.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Parceque les cinq enſeignements (2) viennent du Ciel, nous les prenons pour la regle de notre conduite, & nous faiſons grand cas de la diſtinction des cinq états (3). Parceque le Ciel a fait la diſtinction des cérémonies, nous prenons ces cérémonies pour des loix immuables. Nous obſervons de concert les regles du reſpect & de la déférence, & nous gardons paiſiblement le juſte milieu. Parceque le Ciel met au-deſſus des autres les gens diſtingués par leur vertu, il veut qu'ils ſoient reconnus à cinq ſortes d'habillements (4). Parceque le Ciel punit les méchants, on emploie les cinq ſupplices. L'art de gouverner mérite qu'on y penſe ſérieuſement.

Ce que le Ciel (5) entend & voit ſe manifeſte par les choſes

(1) Voyez ce qui eſt dit dans les notes du vingt-quatrieme & du vingt-cinquieme paragraphe du Chapitre Chun-tien, ou ſecond Chapitre, pag. 27.

(2) Les cinq enſeignements ſont les cinq regles du deuxieme paragraphe du Chapitre Chun-tien, ou ſecond Chapitre, pag. 12. Ils ſont appellés ici *Ou-tien*.

(3) [Les cinq états ſont indiqués dans le même Chapitre. Il s'agit des devoirs réciproques que l'on ſe doit : ceux du Prince & des ſujets, ceux du pere & des enfants, ceux des freres aînés & des freres cadets, ceux du mari & de la femme, ceux des amis : voilà ces cinq états].

(4) [Les cinq ſortes d'habillements *Ou-fou*. Les Chinois avoient diſtingué les états & les conditions par la différence des habits ; & cet uſage ſubſiſte encore. On appelle les robes de cérémonies *Ming-fou* ; c'eſt une longue robe qui tombe juſqu'aux pieds, & qui traîne par derriere. Sur le devant comme ſur le dos, ſont brodées des figures d'animaux ou d'oiſeaux, ſuivant la qualité de ceux qui les portent. Par-deſſus cette robe eſt une ceinture d'or maſſif, large de quatre doigts : elle eſt chargée de figures ou de montagnes, ou de rochers, ou d'arbres, ou de fleurs, ou de caracteres anciens, ou d'oiſeaux ou d'animaux, ſuivant la charge que l'on occupe, ou le rang que l'on tient. Anciennement les bonnets que l'on portoit avoient encore la marque diſtinctive de l'état des perſonnes ; chaque Miniſtre ou Officier, ſuivant ſa place, portoit un bonnet plus ou moins orné].

(5) On voit ici des idées bien contraires à celles que quelques Euro-

CHUN.

Kang mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

que les peuples voient & entendent. Ce que les peuples jugent digne de récompenſe & de punition, indique ce que le Ciel veut punir (1) & récompenſer. Il y a une communication intime entre le Ciel & le peuple : que ceux qui gouvernent les peuples ſoient donc attentifs & réſervés.

Kao-yao ajoûta : ce que j'ai dit eſt conforme à la raiſon, & peut être mis en pratique. Oui, dit Yu ; on peut acquérir de la gloire en le pratiquant. Ah ! répondit Kao-yao, je ne puis encore me le perſuader : je n'ai prétendu, par mon diſcours, qu'animer & qu'exhorter.

---

péens, peu inſtruits du Chou-king, ont données d'un Ciel matériel, ſans connoiſſance & ſans autorité ſur les hommes, honoré par les Chinois anciens. Ce ſeroit bien s'aveugler que de penſer que les textes qu'on voit ici ne ſont que des textes qui expriment l'athéiſme.

(1). Pluſieurs fois les Chinois ont abuſé de ces paroles, quand il y a eu des révolutions & des mécontents.

CHAPITRE V.

INTITULÉ

Y-TSI.

CHUN.

Kang mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre eſt intitulé Y-tſi, du nom de deux Miniſtres, l'un nommé Y & l'autre Tſi ou Heou-tſi, dont il y eſt fait mention. Yu, qui fut depuis Empereur, y donne encore des avis à Chun. Ce Chapitre, dans le nouveau texte, eſt réuni au précédent, au lieu que dans l'ancien il en eſt ſéparé, & forme un Chapitre particulier.

VENEZ, Yu, dit l'Empereur, donnez-moi de ſages conſeils. Que puis-je dire, répondit Yu, en ſaluant ce Prince? tous les jours je m'efforce de bien faire. A ces paroles Kao-yao dit: expliquez-vous. Yu continua ainſi: quand la grande inondation (1) s'éleva juſqu'au Ciel, quand elle environna les montagnes & paſſa au-deſſus des lieux élevés, les peuples troublés périrent dans les eaux: alors j'employai les quatre Tſai (2), je ſuivis les montagnes, & je coupai les bois. Avec Y, je fis des proviſions de grains & de chair d'animaux pour faire ſubſiſter les peuples. Dans les neuf parties du monde je ménageai des lits pour les rivieres, & je les fis couler vers les quatre mers. Au milieu des campagnes je creuſai des canaux pour communiquer avec les rivieres. Aidé de Tſi (3), j'enſemençai les terres, &, à force de travail, on en

(1) Il faut joindre ceci à ce qu'on dira dans le Chapitre Yu-kong, qui ſuit, pour ſavoir ce qui ſe fit après l'inondation arrivée ſous Yao.

(2) Les quatre tſai étoient des barques pour les rivieres, des voitures pour les montagnes, les marais, les plaines. [Le mot *Tſa* ſignifie la charge d'un vaiſſeau & celle d'un charriot; charger un charriot ou un vaiſſeau].

(3) Tſi eſt Heou-tſi, tige des Empereurs de la dynaſtie Tcheou.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou chou. 2102. 2049. avant J. C.

tira de quoi vivre. On joignit la chair des animaux à celle des poiſſons, & les peuples eurent de quoi ſubſiſter. Par mon attention, je vins à bout de faire tranſporter des proviſions dans les endroits qui en manquoient; & en ayant fait des amas, je fis faire des échanges; ainſi l'on eut par-tout des grains. Enſuite on fit la diviſion des départements; on leur donna une forme de gouvernement qui s'exécuta. Kao-yao dit: un diſcours ſi ſage eſt pour nous d'un grand exemple.

Prince, qui êtes ſur le Trône, continua Yu, ſoyez attentif. Vous avez raiſon, dit l'Empereur. Yu ajoûta: déterminez l'objet (1) qui doit vous fixer; examinez les occaſions où il faut délibérer & agir; & penſez à rendre invariables & la délibération & l'exécution. Si vos Miniſtres ſont fideles & d'accord entr'eux, ils attendront votre réſolution: vous recevrez clairement les ordres du Chang-ti (2); il vous comblera de ſes faveurs, & redoublera ſes bienfaits.

L'Empereur dit alors: un Miniſtre me touche de bien près; & celui qui me touche de bien près eſt un Miniſtre. Yu dit: rien n'eſt plus vrai.

L'Empereur continua ainſi: un Miniſtre me ſert de pied, de main, d'oreille & d'œil. Si je penſe à gouverner & à conſerver les peuples, vous êtes mon ſecours: s'il faut répandre mes bienfaits dans les quatre parties, vous les diſtribuez; ſi, lorſque je vois la figure des anciens habits (3), je veux en faire de ſemblables, ſur leſquels le ſoleil, la lune, les étoiles, les ſignes, les montagnes, les ſerpens & les oiſeaux de diverſes couleurs ſoient repréſentés, ſur leſquels l'on voye en

(1) Cet objet, qui doit fixer, eſt le ſouverain bien, ſelon les Interpretes: c'eſt la raiſon naturelle, la raiſon qui éclaire, & qui nous a été donnée par le Ciel.

(2) Chang-ti eſt le ſouverain Maître du Ciel & de la terre, ſelon les livres claſſiques Chinois. Ces deux caracteres paroiſſent ſouvent dans le Chou-king.

(3) Il eſt remarquable que Chun, qui eſt ſi ancien, parle de la figure des habits des Anciens: ces figures étoient ſans doute des figures ou tableaux des Anciens.

broderie le tſong-y (1), les herbes des eaux, le feu, le ris, les haches, les coignées avec leurs diverſes couleurs, vous êtes en état de faire ces ſortes d'habits. Quand je veux entendre la muſique (2), les cinq ſons, les huit modulations, j'examine ma bonne ou ma mauvaiſe conduite, je ſouhaite qu'on m'offre ces chanſons qui ſont adaptées aux cinq ſons; vous ſavez tout diſtinguer.

CHUN. Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Lorſque je fais des fautes, vous devez m'en avertir: vous ſeriez blâmables ſi, en ma préſence, vous m'applaudiſſiez, & ſi, éloignés de moi, vous parliez autrement: reſpectez l'état des quatre (3) Miniſtres qui ſont près de moi.

Si un homme inconſidéré dit des paroles qui peuvent faire tort & cauſer de la diſcorde, faites-le tirer à un but, pour vérifier ce qu'il a dit; frappez-le, afin qu'il s'en reſſouvienne, & tenez-en regître? s'il promet de ſe corriger & de vivre avec les autres, mettez ſes paroles en muſique, & que chaque jour on les lui chante: s'il ſe corrige, il faut en avertir l'Empereur, alors on pourra ſe ſervir de cet homme, ſinon qu'il ſoit puni.

Que ces paroles ſont juſtes, dit Yu: la réputation & la gloire de l'Empereur ſont parvenues juſqu'aux bords de la mer & aux extrêmités du monde. Les Sages de tous les Royaumes ſouhaitent d'être à votre ſervice; tous les jours vous recompenſez le mérite; vous examinez ſoigneuſement ce qu'on dit & ce qu'on fait. Quand on voit de ſi grandes récompenſes en habits & en chars, qui oſeroit manquer à la déférence, au reſpect & à l'honnêteté qu'on ſe doit réciproquement? Si cela n'arrivoit pas, peu-à-peu on viendroit à ne faire aucun effort pour ſe rendre recommandable.

(1) Le Tſong-y étoit une coupe dont on ſe ſervoit dans les cérémonies pour les Ancêtres.

(2) On voit encore ici l'antiquité de la Muſique & de la Poéſie Chinoiſe, auſſi-bien que ſon utilité, & la fin qu'on ſe propoſoit.

(3) On met quatre Miniſtres. Cette expreſſion dénote en général tous les Officiers qui étoient près de l'Empereur. On met quatre, parcequ'on les appelle les yeux, les oreilles, les pieds & les mains de l'Empereur.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Ne ſoyez pas comme Tan-tchou (1), ſuperbe, entreprenant, aimant la diſſipation, cruel & plongé jour & nuit dans l'inquiétude; dans les endroits même où il n'y avoit pas d'eau, il vouloit aller en barque: dans ſa maiſon, il vivoit avec une troupe de débauchés & s'adonnoit à toutes ſortes d'impudicités; auſſi ne ſuccéda-t-il pas au Trône de ſon pere. Pour éviter de pareilles fautes, je me mariai avec la fille du Prince de Tou-chan (2), (& je reſtai avec elle pendant les jours) ſin, gin, kouei, kia (3). Dans la ſuite, quoique j'entendiſſe les cris de Ki (4) (mon fils), je ne diſois pas: ô mon cher fils! je ne penſois qu'au grand ouvrage pour mettre en état les terres de l'Empire. Je rangeai les cinq Fou (5); je parvins juſqu'à 5000 (6); chaque Tcheou eut douze chefs; & au dehors je renfermai dans leurs bornes les quatre mers. Cinq autres choſes furent établies, & je réuſſis dans mon entrepriſe. L'étourdi Miao ne vint pas ſe ſoumettre; Prince, vous devez faire attention à cela. L'Empereur répondit: c'eſt vous, Yu, qui avez réuſſi à porter le peuple à faire le bien, dont je lui donnois des leçons. Kao-yao a donné un grand éclat à votre ouvrage, par les cinq ſupplices qu'il a ſagement publiés & employés; & il eſt pénétré d'eſtime pour votre conduite.

Kouei (7) dit; lorſque l'on fait raiſonner le Ming-kieou (8);

(1) Tan-tchou étoit fils de l'Empereur Yao. Il paroît par ce texte, qu'il avoit contracté des alliances criminelles.

(2) *Tou chan* eſt, dit on, un lieu qui releve de la ville de Fong-yang-fou dans le Kiang-nan.

(3) On ſait que le cycle Chinois de ſoixante, eſt compoſé de deux autres cycles, l'un de dix & l'autre de douze: *Sin, Gin, Kouei, Kia* ſont quatre caracteres du cycle particulier de dix. Ces dix caracteres ont quelquefois anciennement exprimé les jours. Or, ſelon les Interpretes, Yu veut dire que s'étant marié, il reſta avec ſa femme les quatre jours nommés *Sin, Gin, Kouei, Kia.*

(4) *Ki* eſt le nom du fils d'Yu; ce fut depuis l'Empereur Ki.

(5) L'Empire étoit auſſi diviſé en cinq grands diſtricts appellés *Fou.*

(6) On dit que 5000 ſont 1000 *Li* ou Stades Chinoiſes.

(7) *Kouei* eſt le nom du Miniſtre qui préſidoit à la muſique.

(8) *Ming kieou*, ou ſimplement *Kieou*, nom d'une pierre eſtimée qui rendoit un ſon harmonieux. Voyez la pl. 1. pour tous ces inſtruments.

lorſque l'on touche la lyre (1) & la guitarre (2), & qu'on les accompagne de chanſons, le grand-pere & le pere ſe rendent préſents (3); l'Hôte (4) d'Yu eſt ſur ſon ſiége, tous les Princes Vaſſaux ſe font beaucoup d'honnêteté. Au-deſſous les ſons des flutes, du petit tambour appellé tao-kou, commencent & finiſſent en même-tems que le Tchou (5) & le Yu. Les orgues & les petites cloches (6) retentiſſent tour à tour, les oiſeaux & les animaux treſſaillent de joie. Le Fong-hoang (7) bat des aîles quand il entend les neuf accords de la muſique Siao-chao (8).

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2206. Tſou-chou. 2102. 2049. avant J. C.

Kouei (9) dit encore : quand je frappe ma pierre, ſoit doucement, ſoit fortement, les bêtes les plus féroces ſautent de joie, & les Chefs des Officiers ſont d'accord entr'eux.

L'Empereur fit alors cette chanſon : ceux qui reſpectent les

(1) [Nommée *Kin*].

(2) [Nommée *Se*].

(3) [Dans les cérémonies des Ancêtres on chantoit, & les Ancêtres étoient cenſés participer à ces chanſons].

(4) *L'hôte d'Yu.* Il s'agit de Tan-tchou, fils de Yao. On fait alluſion aux cérémonies faites à la mémoire de l'Empereur Yao, mort. Tan-tchou ſon fils étoit le Chef de la cérémonie, & étoit, au Palais, traité aux dépens de l'Empereur Chun, dont le titre étoit Yu.

(5) *Tchou* & *yu* étoient, dit-on, de petites piéces de bois ornées de figures & de caracteres ; c'étoient des inſtruments de muſique.

(6) [Le P. Gaubil a traduit ici clochettes & clavecins. La figure de ce ſecond inſtrument, qui eſt dans le Chou-king, repréſente un amas de tuyaux dans leſquels on ſouffle ; c'eſt plutôt une eſpece d'orgue].

(7) Le *Fong-hoang* eſt le nom d'un oiſeau fabuleux, dont la venue & l'apparition dénotent, ſelon les Chinois, un Roi illuſtre & un regne heureux. Je ne ſais au juſte ce qui a donné occaſion à cette ancienne Fable Chinoiſe, ou à cette figure ou expreſſion métaphorique.

(8) *Siao-chao* eſt le nom d'une muſique de ce tems-là. [*Siao* eſt encore le nom d'un inſtrument dont on peut voir la figure ſur la planche 1. En général, il eſt très difficile de connoître ces inſtruments anciens, & de rendre en François le terme qui leur convient]. On voit que le texte de ce paragraphe eſt métaphorique, ſur ce qu'il dit du fong-hoang, des bêtes féroces, du grand-pere & pere morts, qui ſe rendent préſents. Ces dernieres paroles rappellent la maxime chinoiſe d'honorer les morts comme s'ils étoient en vie & préſents à la cérémonie.

(9) *Kouei* vouloit faire voir la beauté & les grands effets d'une muſique bien exécutée.

CHUN.

Kang-mo. 2255. 2200. Tſou chou. 2102. 2049. avant J. C.

ordres du Ciel, apportent une grande attention aux tems & aux circonſtances. Il fit encore la ſuivante : ſi les Miniſtres ſe réjouiſſent, l'Empereur (1) eſt dans la proſpérité (2) ; les affaires ſont bien gouvernées. Kao-yao ſalua, & dit à haute voix : il faut y bien penſer. Quand vous exhortez les autres, & quand vous mettez la main à l'œuvre pour traiter les affaires, penſez que vous êtes un modele qui doit ſervir d'exemple aux autres : ſoyez attentif à la fin qui doit terminer les affaires : apportez-y toute votre attention. Il continua à chanter (3), & dit : ſi l'Empereur eſt inſtruit, les Miniſtres ſe comportent bien, & les affaires proſperent. Il pourſuivit encore ; ſi l'Empereur n'a que des idées confuſes & des inclinations baſſes ; les Miniſtres ſeront lents & pareſſeux ; les affaires iront en décadence. L'Empereur le ſalua, & dit : cela eſt vrai ; allez, & ſoyez attentif ſur vous-même.

(1) L'Empereur eſt, dans ce paragraphe, déſigné par le caractere qui exprime la tête ; & les Officiers ſont déſignés par les caracteres qui expriment les pieds & les mains.

(2) [*Imperator ſurgit, negotia ſplendent*].

(3) On voit encore ici l'ancienne coutume chinoiſe de mettre en muſique les plus belles maximes pour le Gouvernement.

CHOU-KING.

SECONDE PARTIE,

INTITULÉE

HIA-CHOU.

INTRODUCTION.

HIA-CHOU ſignifie Hiſtoire de la Dynaſtie de Hia, dont Yu eſt le fondateur ; c'eſt la premiere des Dynaſties Impériales de la Chine. Tout ce qui eſt rapporté dans cette Partie ne concerne que les Princes de cette Famille, dont l'Hiſtoire eſt très imparfaitement connue d'après le Chou-king. En effet, il n'y eſt parlé que de quatre Rois ; car ces Souverains n'y portent plus le titre d'Empereur. Tous les autres Princes de la Dynaſtie ſont omis, comme on le verra. Les détails hiſtoriques ſur les Princes dont il y eſt fait mention, ne ſont pas étendus. La diviſion de la Chine faite par Yu, & la fameuſe éclypſe arrivée ſous Tchong-kang, ſont les événements les plus importants que l'on trouve dans cette partie du Chou-king.

ADDITION AU CHAPITRE PREMIER.

ÉVENEMENS DU REGNE D'YU.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

YU, qui ſuccéda à Chun, eſt le fondateur de la premiere Dynaſtie Chinoiſe ; juſqu'alors les Empereurs avoient choiſi parmi leurs ſujets, ceux qu'ils jugeoient les plus capables de régner. Sa naiſſance n'eſt pas encore exempte de fables. La premiere année du regne d'Yu eſt la quarante-neuvieme d'un cycle. En parvenant au Trône, Yu fit publier par-tout le calendrier qu'il ſuivoit. La deuxieme année mourut le fameux Kao-yao, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les Chapitres précédens. La cinquieme année, il fit la viſite de l'Empire, & raſſembla tous les grands Vaſſaux à la montagne Tou-chan. La huitieme année, il ſoumit des Rebelles. Dans l'été, à la ſixieme lune, il plut de l'or dans la Capitale & ce Prince mourut dans l'automne, à la huitieme lune de la même année, à Hoei-ki, après un regne de quarante-cinq ans, dont huit ſeul.

Quelques Hiſtoriens rapportent qu'on fit de ſon tems la découverte du vin. Circonſtance aſſez ſinguliere, on dit que ce Prince pleura à cette occaſion, conſidérant les malheurs qui devoient en réſulter, & qu'il exila l'inventeur de ce breuvage, qui, à ce que l'on prétend, étoit fait de ris.

Le Kang-mo met ſa premiere année à la treizieme d'un cycle. Il ajoûte pluſieurs autres détails qui ſont pris des Hiſtoriens poſtérieurs.

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

Y U - K O N G.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie tribut ou redevances aſſignés par Yu. Il ne contient qu'une deſcription de l'Empire, faite par ce Prince dans le tems qu'il étoit Miniſtre d'Yao & de Chun; ainſi tout ce détail appartient aux regnes précédens; mais les Ecrivains poſtérieurs ont cru devoir rapporter ces travaux d'Yu dans l'Hiſtoire de ſon regne. Dans ce Chapitre on ſuppoſe l'Empire diviſé en neuf parties nommées Tcheou, mot qui ſignifie terre habitable au milieu des eaux. On commence par Kitcheou, où l'on ſuppoſe qu'étoit la Cour d'Yao. Le P. Gaubil, dans ſes Obſervations Aſtronomiques, tom. 3, p. 12, » dit que » les lieux dont il eſt parlé dans ce Chapitre, ſont ſi bien déſi- » gnés, qu'on pourroit dreſſer une Carte d'une bonne partie » de la Chine; que les difficultés qu'on rencontreroit ne ſe- » roient pas plus conſidérables que celles qu'on éprouve pour » la Géographie de l'ancienne Gaule, &c. «. Il dit encore » que quelques Miſſionnaires, qui ont cru que dans ce Cha- » pitre il ne s'agiſſoit pas de la Chine, ſe trompent «: pour moi j'avoue que j'y trouve, malgré les Cartes que les Chinois en ont dreſſées, de grandes difficultés. Ceux qui ont dit la premiere fois que tel lieu répondoit à tel autre, étoient bien éloignés du tems où l'on ſuppoſe que ce Chapitre a été fait. Au reſte, il eſt dans l'un & l'autre texte. Comme les paragraphes en ſont très courts, j'ai cru devoir réunir ſous

un ſeul tout ce qui concerne la même Province. Ce Chapitre ne ſera certainement pas du goût du plus grand nombre des Lecteurs, à cauſe de ſa ſéchereſſe; mais il eſt utile pour la connoiſſance de cette ancienne Hiſtoire.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

YU, pour faire la diviſion des pays, ſuivit les montagnes, coupa les bois, détermina les hautes montagnes & les grandes rivieres (afin de régler les limites & reconnoître les lieux).

I. KI-TCHEOU.

Yu commença par la montagne Hou-keou (1), d'où il alla faire les réparations néceſſaires à Leang & à Ki (2). Après avoir fait la même choſe à Tai-yuen (3), il conduiſit ſes ouvrages juſqu'au ſud de la montagne Yo (4). Il fit auſſi ceux de Tan (5), & de Hoai, & les pouſſa juſqu'à Hong-tchang (6).

La terre de ce pays eſt blanche & friable. Les impôts ſont du premier ordre, quelquefois plus bas. Le labourage eſt du cinquieme. Les rivieres de Heng (7) & de Gouei eurent leur cours; le pays de Ta-long (8) fut labourable; le tribut des Barbares (9) des Isles, qui conſiſte en peaux & en habits, arrive par le Hoang-ho (10), laiſſant à droite Kie-ki (11).

(1) *Hou-keou*, montagne dans le diſtrict de Ping-yang-fou du Chan-ſi; elle eſt ſituée près de Kie-tcheou, ſur le bord oriental du Hoang-ho.

(2) *Leang* & *Ki*, montagnes qui ſont dans le diſtrict de Fuen-tcheou-fou du Chan-ſi.

(3) *Tai-yuen*, pays où eſt la capitale appellée *Tai-yuen-fou*, du Chan-ſi.

(4) *Yo*, montagne du diſtrict de Ping yang-fou, près de la ville de Yo-yang hien.

(5) *Tan*, pays de Hoai-king-fou, dans le Ho-nan.

(6) *Hong-tchang*, jonction de deux rivieres du Chan-ſi, qui ſe jettent dans le Hoang-ho.

(7) *Heng* & *gouei*, deux rivieres qui viennent du diſtrict de Tchin-ting-fou, du Pe-tche-li.

(8) *Ta-long*, pays de Chun-te-fou, dans le Pe-tche-li.

(9) [Le tribut des Barbares des Isles eſt aſſez difficile à ſuppoſer].

(10) Dans le texte, le *Hoang-ho* s'appelle ſimplement *Ho*, riviere. Par l'Hiſtoire Chinoiſe, il eſt conſtant qu'il n'y a pas long-tems que le Hoang-ho paſſoit du Ho-nan dans le Pe-tche-li. J'ai parlé de cela aſſez au long dans l'Hiſtoire de la Dynaſtie des Yuen.

(11) [*Kie-ki*, montagne près de Yong-ping-fou, dans le Pe-tche-li].

II. YEN-TCHEOU.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

La riviere de Tsi & le fleuve Hoang-ho sont du territoire d'Yen-tcheou. Les neuf rivieres (2) eurent leur cours. Le grand amas d'eau nommé Loui-hia (3), fut fait. Les deux rivieres Yong (4) & Tsou (5), qui se joignent, eurent leur cours; on put planter des mûriers (6), nourir des vers à soie, & descendre des hauteurs pour habiter les plaines.

La terre d'Yen-tcheou est noire, avec de petites mottes. Il y a beaucoup de plantes & de grands arbres. Les impôts sont du neuvieme ordre, & le labourage du sixieme. Quand les terres furent labourées pendant treize ans, elles furent comme les autres. Ce qui vient de ce pays consiste en vernis & en soie crue. Ce qui se met dans les coffres ou caisses de réserve, consiste en tissus de diverses couleurs, & se transporte, par le Tsi & le Ho (7), dans le Hoang-ho.

III. TSING-TCHEOU.

La mer & la montagne Tai (8) sont du pays de Tsing-tcheou. On rangea les Barbares de Yu (9) à leur devoir; & on fit un canal pour les rivieres de Gouei & de Tsi.

---

(1) *Tsi*, riviere du Chan-tong.

(2) On ne sait pas bien l'endroit de ces neuf rivieres. Selon les Interpretes, il y en avoit quelques-unes dans le district de *Ho-kien-fou*, du Petche-li. Il y a apparence que Yu fit aller le Hoang-ho dans la mer par plusieurs canaux.

(3) *Loui hia*, dans le district de Pot-cheou, du Chan-tong.

(4) *Yong* étoit un bras du Hoang-ho.

(5) *Tsou*, un bras de la riviere de Tsi.

(6) Des mûriers, des vers à soie, du vernis, au tems d'Yao, sont choses dignes de remarques, [& peut-être impossibles à admettre].

(7) [Ce n'est pas le Hoang-ho].

(8) *Tai*, montagne dans le district de Tsi-nan-fou, capitale du Chan-tong; c'est la montagne Tai-tsong dont on a parlé dans le Chapitre Chun-tien.

(9) *Yu* est dans le pays Teng-tcheou-fou, du Chan-tong; c'est le caractere *Yu* du pays dont il est parlé dans le Yao-tien, & ou Yao vouloit qu'on observât l'équinoxe du printems, suivant ce que disent les Interpretes.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

La terre eſt blanche, avec de petites mottes. La côte de la mer eſt longue & ſtérile. Le labourage eſt du troiſieme ordre, & les impôts du quatrieme. Ce qui vient de là conſiſte en ſel, en toiles fines, & en toutes ſortes de productions de la mer, en ſoie crue de la montagne Tai, en chanvre, en étain, en bois de pin & en pierres précieuſes. Les Barbares de Lai (1) nourriſſent des beſtiaux. Ce qu'on met dans les coffres de réſerve, conſiſte en ſoie crue des montagnes. On navige ſur la riviere Ven (2) pour entrer dans celle de Tſi.

IV. Su-tcheou.

La mer, la montagne Tai & la riviere Hoai (3) ſont du territoire de Su-tcheou. On fit les réparations néceſſaires pour le Hoai & le Y. On put labourer la terre de Mong (4) & d'Yu. On fit le lac Ta-ye (5), & Tong-yuen (6) fut en état.

La terre eſt rouge, avec des mottes. Les plantes & les arbres y croiſſent en grande abondance. Le labourage eſt du ſecond ordre, & les impôts du cinquieme. Ce qui vient de là conſiſte en terre colorée, en plumes de poule de montagnes, en bois de Tong (7), qui eſt ſur la partie méridionale de la montagne Y (8), en pierres dites King, du rivage de la riviere Se (9), en perles que pêchent les Barbares du Hoai & en poiſſons. Ce qu'on met dans les coffres de réſerve,

(1) *Lai* eſt le pays où eſt aujourd'hui Lai-tcheou-fou, du Chan tong.

(2) *Ven* eſt une riviere du Chan-tong.

(3) La riviere *Hoai* donne ſon nom à la ville de Hoai-gan-fou, du Kiang-nan.

(4) *Mong & Yu* ſont deux montagnes; la premiere, dans le diſtrict de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong; la ſeconde, dans le diſtrict de Hoai-gan-fou, de la province de Kiang-nan.

(5) *Ta-ye*, lac dans le diſtrict de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong.

(6) *Tong-yuen* eſt Tong ping-tcheou dans le même diſtrict.

(7) L'arbre appellé *Tong* produit de quoi faire une huile de ce nom, fort utile & eſtimée à la Chine, à cauſe de ſes uſages.

(8) La montagne *Y* eſt près de Pi-tcheou, du diſtrict de Hoai-gan-fou, du Kiang-nan.

(9) La riviere *Se* eſt dans le Chan-tong.

conſiſte en piéces de ſoie rouges, noires & blanches. Par les rivieres de Hoai & de Se on entre dans le Hoang-ho.

Yu.

V. YANG-TCHEOU.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Le Hoai (1) & la mer ſont dans Yang-tcheou. Yu fit le lac Pong-li (2); & l'oiſeau Yang eut de quoi ſe repoſer. Les trois (3) Kiang (4) eurent leur embouchure, & on remédia au débordement de Tchin-tſe (5).

Les grands & les petits bambous ſe voient de tous côtés. Il y a beaucoup d'herbes & de plantes; les arbres ſont hauts, & la terre eſt pleine de marais. Le labourage eſt du neuvieme ordre; & les impôts, du ſeptieme, tantôt plus, tantôt moins. Ce qui vient de-là conſiſte en or, en argent, en cuivre, en pierres précieuſes, en bambous, en dents (6), en peaux, en plumes d'oiſeaux, en poil de bêtes, en bois, en habits faits d'herbes, que les Barbares des Isles travaillent. Dans les coffres de réſerve on met des coquillages & des tiſſus de diverſes couleurs. On a grand ſoin des oranges & des pampelimous, pour les offrir à l'Empereur, ſelon les ordres qu'il donne. On va du Kiang (7) dans la mer, & de la mer dans les rivieres Hoai & Se.

VI. KING-TCHEOU.

La montagne King (8), & la partie méridionale de la mon-

(1) J'ai déja parlé de la riviere *Hoai* & de celle de *Se*.

(2) Le lac *Pong-li* eſt le lac Po yang, dans le Kiang-ſi.

(3) *Tchin-tcho* eſt le grand lac près de Sou-tcheou, du Kiang-nan.

(4) *Kiang* ſignifie riviere.

(5) Les trois *Kiang* ou rivieres ſont des canaux qui étoient à Song-kiang fou & à Sou-tcheou-fou du Kiang-nan.

(6) Les Interpretes diſent qu'il faut expliquer dents d'éléphant: ſuppoſé qu'il n'y eut pas d'éléphant dans Yang-tcheou, on pouvoit y en apporter d'ailleurs; peut être auſſi s'agit-il de dents de quelqu'autre animal.

(7) C'eſt ici le nom d'une grande riviere.

(8) La montagne *King* eſt dans le diſtrict de Siang-yang-fou du Hou-kouang.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

tagne *Hong* (1), ſont du territoire de King-tcheou. Le Kiang (2) & le Han, après leur jonction, vont à la mer. On fixa les neuf rivieres (3). Le To (4) & le Tſien eurent leur cours. On deſſéeha le Yun (5), & ont pût labourer la terre de Mong.

La terre eſt marécageuſe. Le labourage eſt du huitieme ordre, les impôts, du troiſieme. On tire de-là des plumes d'oiſeaux, des poils de bêtes, des dents, des peaux, de l'or, de l'argent, du cuivre, du bois appellé Tchun, pour faire des fleches, d'un autre bois nommé kou, du cyprès, des pierres nommées *li-tchi*, propres à moudre, & du ſable. Les trois Pang (6) donnent du bambou, appellé kuen-lou, & du bois dit hou. On y fit des rouleaux de fagots de l'herbe appellée tcing-meou. Dans les coffres de réſerve, on met des piéces de ſoie noire & rouge, des ceintures ornées de pierres précieuſes. Des neuf kiang on tire de grandes tortues; le tranſport ſe fait par le Kiang, le To & le Tſien; on va enſuite par terre à la riviere Lo (7), & de-là au Hoang-ho auſtral.

VII. YU-TCHEOU.

La montagne King (8) & le Hoang-ho ſont dans Yu-tcheou. On fit couler dans le Hoang-ho les eaux de Y, de Lo, de Tchan & de Kien. On fit les lacs Yng & Po; & après avoir

(1) La montagne *Hong* eſt dans le diſtrict de Hong-tcheou-fou, dans la même Province.

(2) Le *Kiang* & le *Han* ſont deux grandes rivieres. Le Han entre dans le Kiang, près de Han-yang-fou, du Hou-kouang. La jonction de ces deux rivieres eſt très propre pour reconnoître les pays dont il eſt queſtion.

(3) Le lac *Toung-ting-hou*, du Hou-kouang, porte le nom des neuf rivieres, parceque neuf rivieres ou y entrent ou en ſont près.

(4) *To* & *Tſien* ſont des branches du Kiang & du Han.

(5) *Yun* & *Mong* étoient des lacs qui ont donné leur nom aux pays de Gan-lo, Te-gan, Hia & Hoa, dans le Hou-kouang.

(6) [On ignore quel eſt ce pays].

(7) La riviere *Lo* ſe jette dans le Hoang-ho, dans le Ho-nan; & le Hoang-ho a le nom d'auſtral, par rapport au pays de Ping-yang-fou, du Chan-ſi, où étoit la Cour.

(8) [C'eſt la même montagne que dans l'article précédent].

achevé

achevé les réparations néceſſaires à Ko-tſe, on conduiſit les ouvrages à Mong-tchou (1).

La terre eſt friable & a des mottes; le labourage eſt du quatrieme ordre, & les impôts du ſecond, quelquefois plus, quelquefois moins. Ce qu'on tire de-là conſiſte en vernis, chanvres, toiles fines. Dans les coffres de réſerve, on met du fil de coton. Selon les ordres du Prince, on en apporte des pierres pour polir. L'on s'embarque ſur le Lo pour entrer dans le Hoang-ho.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou chou. 2049. 2042. avant J. C.

VIII. LEANG-TCHEOU.

Le ſud de la montagne Hoa (2) & l'eau He-choui (3) ſont dans Leang-tcheou. On rendit Min (4) & Po (5) labourables: le To & le Tſien (6) eurent leur cours. Quand Tſai (7) & Mong furent en état, on fit la cérémonie Liu (8), & on acheva les ouvrages de Ho-y (9).

La terre eſt noire. Le labourage eſt du ſeptieme ordre, & les impôts du huitieme; il y a trois différences. On tire des pierreries, du fer, de l'argent, de l'acier, des pierres Nou & King, des peaux de diverſes façons d'ours, de renard, de chat ſauvage. On vient de la montagne Si-king (10), en ſuivant le Houon: on s'embarque ſur le Tſien (11), & on paſſe le Mien: on entre dans le Gouei, & on paſſe le Hoang-ho.

---

(1) *Yng*, *Po*, *Ko-tſe* & *Mong-tchou* ſont quatre lacs de ce tems-là; *Mong-tchou* eſt dans le diſtrict de Kouei-te-fou, du Ho-nan; *Ko-tſe* eſt dans le diſtrict de Tſao-tcheou, du Chan-tong; *Yng* eſt dans le diſtrict du Ho-nan-fou, dans la même Province.

(2) La montagne *Hoa* eſt près de Hoa-yn, dans le diſtrict de Si-gan-fou.

(3) *He-choui* vient de près de Sou-tcheou, du Chen-ſi.

(4) La montagne *Min* eſt dans le diſtrict de Tching-tou-fou, du Se-tchouen.

(5) La montagne *Po* eſt dans le diſtrict de Kong-tchang-fou, du Chen-ſi.

(6) *To* & *Tſien*, bras des rivieres Kiang & Han, différents de ceux qui ſont de King-tcheou.

(7) *Tſai* & *Mong*, montagnes dans le Se-tchouen.

(8) La cérémonie *Liu* ou *Lu* étoit pour honorer les Eſprits des montagnes.

(9) *Ho-y* eſt un pays dans la même Province.

(10) *Si-king* eſt Tao-tcheou, du Chen-ſi.

(11) *Tſien* & *Gouei* ſont des rivieres du Chen-ſi.

IX. YONG-TCHEOU.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. vant J. C.

L'eau de He-choui (1) & le Hoang-ho occidental ſont dans Yong-tcheou. L'eau de Jo-choui (2) alla à l'oueſt. King & Gouei furent unis au Joui. Tſi & Tſu eurent leur cours réglé, & les eaux de Fong coulerent enſemble.

On fit la cérémonie Liu (3) à Kien (4) & à Ki. On vint aux montagnes Tchong-nan, Tun-vou & Niao-chou ; & après avoir achevé les ouvrages des lieux bas, on alla à Tchou-ye (5). Le pays de San-gouei (6) devint habitable, & les San-miao ſe corrigerent.

La terre eſt jaune & friable : le labourage eſt du premier ordre, & les impôts du ſixieme. On tire des pierreries & des perles.

On s'embarque à Tſi-che (7), & on va à Long-men (8), au Hoang-ho occidental : on s'aſſemble (9) à l'embouchure de Gouei & de Joui.

Les Jong occidentaux, les Koen-lun, les Si-tchi & les Ku-ſcou ſe ſoumirent. Il vient de ce pays des tiſſus de diverſes peaux.

---

(1) Le *Hoang ho* occidental eſt le Hoang-ho qui eſt à l'oueſt de Ping-yang-fou, du Chan-ſi. La Cour étoit près de Ping-yang-fou.

(2) *Jo-choui* eſt près de Kan-tcheou, dans le Chen-ſi.

(3) La cérémonie *Liu* eſt, comme j'ai dit, pour les Eſprits des montagnes.

(4) *Kien* & *Ki*, *Tchong-nan*, *Tun-vou*, *Niao-chou* ſont des montagnes du Chen-ſi.

(5) *Tchou-ye* eſt près de Leang-tcheou, du Chen-ſi.

(6) *San-gouei*, montagne près de Cha-tcheou, à l'oueſt du Chen-ſi. C'eſt là que le Prince des San-miao avoit été exilé.

(7) *Tſi-che* eſt une montagne près de Ho-tcheou, ſur les frontieres du Chen-ſi & du Ko-konor.

(8) *Long-men* eſt une fameuſe montagne le long du Hoang-ho, près de la ville Han-tching, du diſtrict de Sigan-fou.

(9) Indépendamment de la tradition, dans le Chapitre Ou-tſe-tchi-ko ; (plus bas, chap. 3 de cette ſeconde Partie), il eſt dit que Yao habitoit dans Ki-tcheou : les tributs des neuf Tcheou étoient pour la Cour. On remarque par-tout que ce tribut alloit au Hoang-ho. Dans la deſcription de Leang-tcheou, on voit qu'en venant par la riviere Gouei, on paſſoit le

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Après qu'Yu eut fait les ouvrages nécessaires pour les montagnes Kien (1) & Ki, il alla à celle de King (2), il passa le fleuve Hoang-ho de Hou-keou & de Loui-cheou (3); il alla à Tai-yo; de Ti-tchou & de Si-tching (4), il alla à Yang-ou (5); de Tai-hang (6) & de Heng-chan (7), il alla à Kie-she, & fit entrer les eaux dans la mer.

De Si-king, de Tchou-yu (8) & de Niao-chou, il alla à Tai-hoa (9); de Hiong-ul (10), de Vai-fang (11) & de Tong-pe (12), il alla à Poei-ouei (13).

Yu, après avoir fait les ouvrages à la montagne Po-tchong (14), alla à King-chan; de Noui-fang, il alla à Ta-pi (15).

Du sud de la montagne Min, il alla à la montagne Heng, passa Kieou-kiang, & arriva à Fou-tsien-yuen (16).

Hoang-ho. Ici on dit que l'embouchure de la riviere Gouei étoit le lieu où on s'assembloit. Cette embouchure du Gouei se voit encore dans la Carte du Chen si; & on sent aisément que la Cour devoit être près de cette embouchure.

(1) *Kien* & *Ki* sont des montagnes du district de Fong-tsiang-fou, du Chen-si.

(2) La montagne *King* est dans celui de Si-gan-fou, de la même Province.

(3) *Loui-cheou*, montagne près de Pou-tcheou, du Chan-si.

(4) *Si-tching*, montagne du district de Yang-tching-hien, du Chan-si.

(5) *Yang-ou*, montagne près de Hoai-king-fou, du Ho-nan.

(6) *Tai-hang* ou *Tai-hing* est près de la même ville; c'est une chaîne de montagnes.

(7) *Heng-chan* est le Yo boreal du Chapitre Chun-tien ou second Chapitre de la premiere Partie.

(8) *Tchou yu*, montagne du district de Kong-tchang-fou, du Chen-si.

(9) *Tai-hoa* est la montagne Hoa, ou Yo occidental, du Chapitre Chun-tien.

(10) *Hiong-ul*, montagne du district de Si-gan-fou, du Chen-si, près de Chang-hien.

(11) *Vai-fang*, montagne près de Teng-fong, du Ho-nan.

(12) *Tong-pe*, montagne près de Tong-pe-hien, du Ho-nan.

(13) *Poei-ouei*, montagne près de Te-gan-fou, du Hou-kouang.

(14) *Po-tchong*, montagne du Ho-nan.

(15) *Ta-pi*, montagne près de Han-yang-fou, du Hou-kouang.

(16) *Fou-tsien-yuen* est près de Te-gan-hien, du district de Kieou-kiang-fou, du Kiang-si. Pour les autres noms, voyez les notes précédentes.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou chou. 2049. 2042. avant J. C.

Yu, après avoir fini les ouvrages pour Jo-choui, prit une partie de ces eaux, & les fit couler vers la montagne Ho-li, & les autres vers Lieou-cha.

Yu fit les réparations convenables pour He-choui. Il fit aller ſes eaux vers le pays de San-gouei, & de-là à la mer du ſud (1).

Depuis Tſi-che, Yu fit des travaux pour faire aller le Hoang-ho (2) à Long-men (3). Enſuite il le fit aller au ſud, juſqu'au nord de la montagne Hoa : de-là il le fit courir à l'eſt juſqu'à Ti-tchou (4) ; de-là à l'eſt juſqu'à Mong-tſin (5) ; de-là à l'eſt, paſſant l'embouchure du Lo, il le fit aller à Ta-poei (6) ; enſuite au nord, paſſant par Kiang-choui (7), il le conduiſit à

Il paroît que Yu vouloit bien examiner les ſources des rivieres Kiang, Han, Gouei, Lo, Tſi, Fen, Hoai, &c. Le livre Tcheou pey eſt, ſans contredit, un des plus anciens livres Chinois ; il eſt du commencement de la dynaſtie de Tcheou, ou de la fin de celle de Chang. Dans ce livre, on aſſure premierement qu'avec la connoiſſance du triangle rectangle qu'on explique, & celle de ſes propriétés, on peut meſurer les hauteurs & les profondeurs, &c. On aſſure ſecondement que dans ſon Ouvrage, Yu ſe ſervit de ces connoiſſances. Il eſt donc naturel de penſer qu'Yu fit des nivellements, & meſura la hauteur de beaucoup de montagnes.

(1) La mer du ſud a quelque difficulté, ſeroit-ce la mer de Kokonor ? En ce cas le He choui ou Eau-noir ſeroit le He-choui du Chen-ſi. Cette mer du ſud ſeroit-elle celle de Tong king ou autre ? Dans ce cas-là le He-choui ſeroit celui de Se-tchouen, qui va dans les rivieres qui entrent dans celles qui vont à la grande mer du ſud de la Chine.

(2) Le cours du Hoang-ho eſt ici remarquable ; & encore à la fin de la dynaſtie Song, ce fleuve alloit ſe décharger dans la mer de Pe-tcheli, au moins par un bras. Ceux qui voudront examiner cet ancien monument de Géographie, doivent avoir devant les yeux une Carte de la Chine ; elle leur ſera néceſſaire pour tous les autres lieux dont parle le Chou king.

(3) Pour *Long-men*, Lou-pou-ouei, Auteur du tems de Tſin chi-hoang, avant les Han, dit qu'Yu perça cette montagne pour y faire paſſer le Hoang-ho. Il ajoûte qu'avant l'inondation le Hoang-ho avoit ſon cours à l'eſt, au nord de Long-men ; c'eſt pour cela qu'Yu perça cette montagne, pour donner paſſage au Hoang-ho, & ſauver Ki-tcheou, où étoit la Cour.

(4) *Ti-tchou*, montagne près de Tchen-tcheou, du Ho-nan.

(5) *Mong-tſin* eſt Mong-tſin du Ho-nan.

(6) *Ta-poei* eſt près de Ta-ming-fou, du Pe-tcheli.

(7) *Kiang-choui* étoit près de Ki-tcheou, du Pe-tcheli.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Ta-lou, encore au nord; il le diviſa en neuf rivieres; leur réunion fit le lac Ni (1). C'eſt ainſi qu'Yu le fit entrer dans la mer.

Depuis Po-tchong (2), Yu fit les travaux pour le Yang, le fit couler à l'eſt, fit la riviere Han; encore à l'eſt, ce fut l'eau Tſang-lang (3), paſſant le San-chi, il le conduiſit à Ta-pi (4), & le fit entrer au ſud dans le Kiang. A l'eſt, Yu fit le grand amas d'eau Pong-li (5), & la riviere coulant à l'eſt, il en fit Pe-kiang, ou le Kiang du nord, qui va à la mer.

Depuis Min-chan (6) il fit les ouvrages pour le Kiang; à l'eſt il fut diviſé, & ce fut le To, encore à l'eſt, il fut conduit juſqu'à Li (7), & paſſant les neuf Kiang (8), il conduiſit les travaux juſqu'à Tong-ling (9); allant à l'eſt, il réunit au nord les eaux, & en fit Tchong-kiang qu'il fit entrer dans la mer.

Yu fit les ouvrages pour Yn-choui (10). Le cours à l'eſt fut

(1) *Ni* ſignifie ici les eaux de ces neuf rivieres ou canaux réunis & joints avec la marée. Ces neuf rivieres ou canaux devoient être dans le diſtrict de Ho-kien-fou, du Pe-tche-li; & le *Ni* étoit plus avancé vers la mer.

(2) *Po-tchong* eſt une montagne du diſtrict de Kong-tchang-fou, du Chen-ſi; c'eſt la ſource de la riviere Han, appellée Yang dans cet endroit. Le Han a deux ſources.

(3) *Tſang-lang*, *San-chi* étoient des noms du pays par où le Han paſſoit; c'étoit dans le diſtrict de Siang-yang & de Gan-lo, du Hou-kouang.

(4) *Ta-pi* eſt, comme j'ai dit, près de Han-yang fou, du Hou-kouang. Voilà l'embouchure de la riviere Han bien marquée.

(5) J'ai dit ailleurs que *Pong-li* eſt le lac Po-yang, du Kiang-ſi.

(6) La montagne *Min* eſt la ſource de la riviere Kiang, dans le Se-tchouen.

(7) *Li* eſt dans le diſtrict de Yo-tcheou, du Hou-kouang.

(8) Les neuf *Kiang* ou neuf rivieres, c'eſt le nom du lac Tong-ting-hou, du Hou-kouang.

(9) *Tong ling* étoit dans le diſtrict de Yo-tcheou, dans la même Province. Voilà les cours du Han & du Kiang bien marqués. Yu devoit avoir une grande connoiſſance des pays de la Chine où ſe trouvoient les montagnes & les rivieres dont on parle.

(10) *Yn-choui* eſt le nom de la riviere Tſi, dans le diſtrict de Hoai-king-fou, du Ho-nan. Il s'eſt fait de grands changements dans le cours de cette riviere, qu'on voit ſe cacher en terre, & enſuite reparoître.

Yu.

Kang mo. 2205. 2198. Tsou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

Tsi qui entra dans le Hoang-ho, devint un amas d'eau appellé Yng, parvint ensuite au nord de Tao-kieou (1): de-là allant à l'est à Ko (2): & après s'unissant au nord-oueſt, au Ven (3), entra dans la mer au nord-est.

Depuis Tong-pe (4), Yu fit les travaux pour Hoai, qui à l'est se joignit à Se & à Y, & se déchargea dans la mer orientale.

Yu commença aux montagnes Niao-chou & Tong-jong ses ouvrages pour les eaux de Gouei; il les réunit avec Fong, ensuite à l'est avec King; après à l'est, passant par Tsi-tsou; il fit entrer ces eaux dans le Hoang-ho.

Yu commença à Hiung-ul ses ouvrages pour la riviere Lo; au nord-est il fit unir les eaux avec Kien & Tchen; ensuite à l'est avec Y, & les fit entrer dans le Hoang-ho au nord-est.

Les réparations pour l'écoulement des eaux furent faites dans toutes les parties de l'Empire: on put enfin habiter sur les bords de la mer & des rivieres; par-tout on put pénétrer dans les montagnes & y faire la cérémonie Liu (5). On répara toutes les rivieres jusqu'à leur source: on fixa les eaux dans les lacs; & par-tout il y eut communication.

Yu fit de grands arrangemens dans les six Fou (6); il fit

(1) *Tao-kieou* est Ting-tao-hien, du district de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong.

(2) *Ko* est le nom d'un lac dans le même district.

(3) *Ven* est une riviere du Chan-tong.

(4) *Tong-pe* est Tong-pe-hien, du Ho-nan. On voit qu'Yu examina le pays par où passoient les rivieres dont il parle. Il seroit à souhaiter que l'on détaillât les mesures qu'il prit, & les obstacles qu'il surmonta.

(5) On a déja remarqué que la cérémonie *Liu* étoit pour honorer les Esprits des montagnes. Non-seulement les Chinois avoient certaines montagnes où ils faisoient des sacrifices & des oblations, &c. mais même les Tartares. Durant les premiers Han avant J. C. l'Histoire Chinoise parle souvent des Tartares appellés Hiong-nou. Ils alloient, à des tems réglés, faire des sacrifices au Ciel, sur une montagne du Chen si. Cette montagne s'appelloit, en leur langue, *Ki-lien*; & les Chinois disoient que ces Tartares adoroient le Tien-tchou, ou Maître du Ciel, dont ils faisoient une statue d'or. Le caractere Chinois *Tsong* signifie honorer; au dessus est le caractere *Chan*, montagne; au-dessous est *Tsong*, digne de respect.

(6) Les six *Fou*, selon les Interpretes, sont les grains, la terre, l'eau, les métaux, le bois & le feu.

une comparaiſon très exacte de tous les fonds de terres, de leur fort & de leur foible, & régla avec ſoin les revenus qui pouvoient en provenir. Ils furent diviſés en trois claſſes; & il ſut ce qu'on pouvoit tirer de l'Empire.

Yu (1) donna des terres & des ſurnoms, & dit:

Si vous tâchez d'être encore plus vertueux que je m'efforce de l'être, vous ne détruirez pas ce que je viens de faire.

Yu détermina cinq cents li (2) pour le Tien-fou (3); à cent li on donne le grain avec la tige ou le tronc; à deux cents li on coupe la tige, & on apporte les grains; à trois cents li on coupe l'épi, & on donne les grains avec l'enveloppe; à quatre cents li on donne les grains non mondés; à cinq cents li on donne les grains mondés.

Yu régla que cinq cents li feroient le Heou-fou; cent li pour la terre des grands Officiers; cent autres li pour l'Etat des Nan (4); trois cents li pour les Tchou-heou.

Cinq cents li, ſelon la diviſion d'Yu, devoient faire le

Y. u.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

(1) On dit qu'Yu donna des terres; c'eſt-à-dire que, par ordre de l'Empereur, il régla les Domaines, les Principautés d'un chacun, & en nomma les poſſeſſeurs. Il donna des ſurnoms, c'eſt-à-dire, qu'il nomma des Chefs de famille.

(2) Le caractere *Li* exprime ici une meſure terreſtre Chinoiſe. De tous tems 1800 pieds Chinois ont fait un li; & parceque les uns ont mis ſix pieds pour faire un pas, & les autres cinq pieds, on voit tantôt que 300 pas font un li, & tantôt que pour un li il faut 360 pas; mais ceux qui mettent 300 pas, prétendent, auſſi-bien que ceux qui mettent 360 pas, que pour faire un li il faut 1800 pieds: le pied a été différent en Chine; & il l'eſt encore dans divers endroits; & quoiqu'on prétende que 1800 pieds font un li, les li ont été, & ſont encore différents. Le pied dont ſe ſervoit le grand Yu, ſe voit encore en figure. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi les Chinois ont conſervé véritablement le pied dont Yu ſe ſervoit. Selon cette figure, le pied d'Yu contient neuf pouces quatre lignes & un peu plus, de notre pied-de-roi.

(3) Sous Yao l'Empire étoit diviſé en neuf parties appellées *Tcheou*. Voici une autre diviſion en cinq fou. La Cour de l'Empereur étoit dans le Tien-fou; la ville Impériale étoit, dit-on, au centre de ce fou; & le Tien-fou étoit au milieu des autres. Le Tien-fou avoit, dit-on, 500 li du nord au ſud, & autant d'eſt à l'oueſt.

(4) *Nan* & *Tchou-heou* ſont des titres de dignités.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou chou. 2049. 2042. avant J. C.

Soui-fou; trois cents de ces li étoient des lieux deſtinés pour apprendre les ſciences & ſe former aux bonnes mœurs, & deux cents li pour les lieux dans leſquels on ſe formoit aux exercices militaires.

Cinq cents li furent déterminés pour le Yao-fou; ſavoir, trois cents pour les Y (1), deux cents pour les Tſai (2).

Il y eut auſſi cinq cents li pour le Hoang-fou; ſavoir, trois cents pour les Man (3), deux cents pour les Lieou (4).

A l'eſt juſqu'au bord de la mer, à l'oueſt juſqu'à Lieou-cha (5); du nord au ſud, & juſqu'aux quatre mers, Yu ſe rendit célebre par ſes inſtructions & par les changements qu'il

(1) *Y* dénote les Etrangers du nord.

(2) Le caractere *Tſai* dénote des gens coupables, & il y avoit 200 li pour la demeure de ces criminels.

(3) *Man* dénote des Etrangers du midi.

(4) *Lieou* dénote des exilés. On ne ſauroit compter ſur les figures Chinoiſes des cinq Fou, & il ſeroit à ſouhaiter que le Chou-king, eût marqué, au moins en gros, les dimenſions de chaque Fou du nord au ſud, & de l'eſt à l'oueſt.

(5) *Lieou-cha* eſt le pays déſert & plein de ſable à l'oueſt du Chen-ſi. Ce pays porte encore ce nom. *Lieou* ſignifie couler, mouvant, fluide; *cha* ſignifie ſable. Ces deux idées conviennent au pays à l'oueſt du Chen-ſi. On reconnoît la Chine, quand on voit à l'eſt la mer, à l'oueſt ces déſerts ſablonneux; après qu'on a ſi bien marqué les rivieres Hoang-ho, Kiang, Han, &c. Pluſieurs noms des montagnes & des rivieres ſubſiſtent encore tels qu'ils ſont dans le Yu-kong. Ce que j'ai dit des pays qui répondent au nom du Yu-kong, paſſe pour certain chez les Chinois; & cela eſt conſtant par les Géographies & les Deſcriptions de l'Empire qui exiſtent depuis le commencement des Han 206 avant J. C. Tſin-chi-hoang fit brûler beaucoup d'anciens livres; mais il eut grand ſoin de conſerver les Cartes & les Catalogues des lieux. Toutes ces Cartes & ces Catalogues furent ramaſſés avec ſoin l'an 206 avant Jeſus-Chriſt; & l'Hiſtoire des Han a fait là-deſſus la belle deſcription de l'Empire, qu'on voit encore en entier. Les Hiſtoriens de ce tems-là ont eu grand ſoin de faire connoître les pays de l'Empire. On connoît aujourd'hui avec certitude les changements des noms arrivés aux pays, villes, &c. Depuis l'an 206 avant J. C.; les Hiſtoriens des Han ont marqué quels ſont les pays dont les noms qui reſtent ſont douteux. Ce que je dis ſur les noms des pays du Yu-kong, doit s'appliquer à ce que je dirai enſuite des autres pays.

fit

fit dans les mœurs. Il prit un Kouei-noir (1), & annonça la fin des travaux qu'il avoit entrepris.

Yu.

Kang-mo. 2205. 2198. Tſou-chou. 2049. 2042. avant J. C.

(1) Le Kouei étoit une piece de bois ou pierre de prix que les Grands & les Princes tenoient avec reſpect devant le viſage quand ils parloient à l'Empereur. Selon les Interpretes, la couleur noire étoit un ſymbole de l'épouvante & de la frayeur des peuples à la vue des dégats de l'inondation.

ADDITION AU CHAPITRE II.

ÉVENEMENS DU REGNE DE KI.

Kang-mo. 2197. 2189. Tſou-chou. 2038. 2022. avant J. C.

LE ROI KI étoit fils d'Yu ; la premiere année de ſon regne fut la ſoixantieme d'un cycle ; ainſi il y a trois ans d'interregne entre lui & ſon prédéceſſeur. Sa Cour étoit à Hia-ye, c'eſt-à-dire, ville d'Hia. Cette premiere année il donna pluſieurs feſtins à ſes grands Vaſſaux, dans des tours qui étoient conſtruites en différens endroits. La ſeconde année il envoya une armée pour combattre le Prince d'Yeou-hou, qui s'étoit révolté ; & le combat ſe donna à Kan. C'eſt le ſujet du Chapitre ſuivant. La dixieme année il fit la viſite de l'Empire, & danſa dans une plaine la danſe appellée Kieou-chao.

Dans la quinzieme année de ſon regne il y eut encore quelques Rebelles qui furent punis. Il mourut la ſeizieme année.

Le Kang-mo met ſa premiere année la vingt-unieme du cycle, le combat de Kan à la troiſieme année, & il ne lui donne que neuf ans de regne.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

KAN-CHI.

K I.

Kang-mo.
2197.
2189.
Tſou-chou.
2038.
2022.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Kan-chi ſignifie ordres donnés dans le pays de Kan ; c'eſt le nom d'un lieu où eſt aujourd'hui Hou, ville du troiſieme ordre, dans le diſtrict de Si-gan-fou, capitale du Chen-ſi. Ce Chapitre ne contient qu'une délibération pour aller punir un Rebelle. L'Empereur dont il eſt queſtion n'eſt point nommé ; c'eſt Ki, fils & ſucceſſeur d'Yu. Ce Chapitre, qui n'eſt qu'un fragment, eſt dans les deux textes. En général, dans tous les textes ſuivans, les Souverains de la Chine ne portent plus que le titre de Vang, qui ſignifie Roi.

AVANT le grand combat qui ſe donna à Kan, les ſix King (1) furent appellés.

Le Roi (2) leur dit : hélas ! vous qui êtes prépoſés aux ſix affaires (3), écoutez les ordres ſéveres que j'ai à vous donner.

Yeou-hou-chi (4) nuit aux cinq Hing (5), & les mépriſe. La pareſſe & la négligence lui ont fait abandonner les trois Tching (6). Puiſque le Ciel a réſolu ſa perte, je n'ai en vue

(1) Les ſix *King* déſignent les Généraux des ſix corps de troupes de l'armée.

(2) Le Roi dont il s'agit eſt *Ki*, fils de l'Empereur Yu. Meng-tſe dit que *Ki* ſuccéda à Yu.

(3) Les ſix affaires ſont celles qui regardoient les ſix corps de troupes.

(4) *Yeou-hou-chi* étoit de la famille d'Yu ; il étoit Seigneur de Kan ; il s'étoit révolté.

(5) Les cinq *Hing* ſont le bois, le feu, la terre, les métaux & l'eau. On veut dire qu'Yeou-hou-chi vexoit le peuple.

(6) Les Interpretes ne s'accordent pas ſur le ſens des trois *Tching* ; ce mot

K 1.

Kang-mo. 2197. 2189. Tſou-chou. 2038. 2022. avant J. C.

que d'exécuter ſes ordres avec reſpect, en puniſſant ce rebelle.

Si ceux qui ſont à la gauche (1) & à la droite ne ſont pas attentifs aux devoirs de leur Charge, c'eſt vous qui ſerez coupables du crime de n'avoir pas bien exécuté mes ordres. Vous tomberez dans la même faute, ſi les Officiers des chevaux ne ſavent pas s'en ſervir à propos.

Je récompenſerai, devant les Ancêtres, ceux qui exécuteront mes ordres; & je ferai mourir, devant le Che (2), ceux qui ſeront déſobéiſſants, eux & leurs enfans.

à la lettre ſignifie trois Directions. Selon les uns, il s'agit de la Loi du Ciel, de celle de la terre & de celle de l'homme. Selon d'autres, il s'agit de trois mois lunaires qui commençoient l'année. Je crois qu'il s'agit du Calendrier, & qu'on veut dire que le Seigneur de Kan ne recevoit pas le Calendrier pour le ſoleil, la lune & les autres aſtres.

(1) La guerre ſe faiſoit ſur des chars : au côté gauche étoient les arbalêtriers; à droite étoient des gens armés de haches & de lances; au milieu étoient des gens qui avoient ſoin des chevaux attelés. [Les anciens Chinois, avant que de livrer bataille, & lorſqu'ils étoient en préſence de l'ennemi, envoyoient un corps de troupes nommé en conſéquence *Sien-ſong*, pour ſonder les forces de ceux qu'ils avoient à combattre. Le Chef de ce corps s'avançoit vers le Chef du corps oppoſé, & l'un & l'autre ſe battoient en préſence des deux camps; lorſqu'il y en avoit un de tué, on en faiſoit ſortir un ſecond; quelquefois, après la défaite de celui-ci, un troiſieme, & même un quatrieme : alors on faiſoit retirer le vainqueur, en ſonnant de la trompette, & on en envoyoit un autre à ſa place; ſouvent ces premiers combats décidoient de la victoire, c'eſt-à-dire, qu'après la défaite d'un Chef, ou de deux, &c. toute l'armée prenoit quelquefois la fuite. On ne croyoit pas alors que la victoire dût conſiſter à faire périr beaucoup de monde].

(2) [*Che* ſignifie l'eſprit de la terre].

ÉVENEMENS DU REGNE DE TAI-KANG.

Kang-mo. 2188. 2160. Tſou chou. 2018. 2015. avant J. C.

TAI-KANG ſuccéda à Ki ; ſa premiere année eſt la vingtieme d'un cycle. Cette premiere année ce Prince étant allé à la chaſſe auprès du fleuve Lo, un Rebelle nommé Y entra dans ſa capitale, appellée Tchin-ſin, dans le Ho-nan, & s'en empara. C'eſt cet événement qui fait le ſujet du Chapitre du Chou-king. Tai-kang mourut la quatrieme année de ſon regne. On lui reproche ſes débauches. On apperçoit ici que dans le Tſou-chou il y a un interregne de trois ans entre ſon prédéceſſeur & lui ; comme il y en a un de deux ans après ſa mort.

Suivant le Kang-mo, ſa défaite arriva la dix-neuvieme année de ſon regne, & il en régna vingt-neuf ; ſuivant Lo-pi, il n'en régna que dix-neuf.

TAI-KANG.

Kang-mo.
2188.
2160.
Tſou-chou.
2018.
2015.
avant J. C.

CHAPITRE III.

INTITULÉ

OU-TSE-TCHI-KO.

SOMMAIRE.

On blâme la conduite de Tai-kang qui ſuccéda à Ki ; cinq freres chantent à ce ſujet de très belles maximes. Le titre ſignifie chanſon des cinq fils. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

TAI-KANG (1) étoit ſur le Trône comme un Chi (2); l'amour du plaiſir lui avoit fait abandonner le chemin de la vertu. Malgré l'averſion que les peuples avoient conçue contre lui, il ne penſoit qu'à contenter, ſans meſure, ſes paſſions. Pendant qu'il étoit à la chaſſe (3), au-delà du Lo (4), cent jours s'étoient écoulés ſans qu'il revînt.

Y, Seigneur de Kiong, profitant de l'indignation des peuples, avoit fait garder les paſſages de la riviere.

Alors les cinq freres du Roi ſuivirent leur mere, & allerent l'attendre à l'embouchure du Lo (5). Dans le chagrin où

(1) *Tai-kang* fut Roi après ſon pere Ki.

(2) Le caractere *Chi* déſigne l'enfant qui, dans les cérémonies, repréſentoit le mort. On faiſoit devant cet enfant les cérémonies, pour faire voir qu'on honoroit les morts, comme s'ils étoient vivans. Chun inſtitua les cérémonies du Chi ; on ſubſtitua enſuite les tablettes. On voit que ces tablettes ne ſont, dans leur inſtitution, que de purs ſignes. Par cette expreſſion de Chi, on veut dire que Tai-kang n'étoit Roi que de nom.

(3) La Cour d'Yu étoit vers Gan-y-hien, du Chan-ſi. Tai-kang paſſa le Hoang-ho, pour aller chaſſer dans le Ho-nan.

(4) [Lo, riviere du Ho-nan].

(5) [Dans le Hoang-ho].

étoient ces cinq fils, ils firent chacun une chanſon qui contenoit les avis & les préceptes du grand Yu (1).

TAI-KANG.

Kang-mo. 2188. 2160. Tſou-chou. 2018. 2015. avant J. C.

Le premier dit : voici ce qui eſt dans les documents de notre auguſte ayeul (2) : ayez de la tendreſſe pour le peuple ; ne le mépriſez pas ; il eſt le fondement de l'Etat. Si ce fondement eſt ferme, l'Empire eſt paiſible.

Les gens les plus groſſiers peuvent être au-deſſus de moi. Si un homme tombe ſouvent dans des fautes, attendra-t-il que les plaintes ſoient publiques pour penſer à ſe corriger ? Avant que cela ſoit, il faut être ſur ſes gardes. Quand je ſuis chargé des peuples, je crains autant que ſi je voyois des rênes pourries employées pour atteler ſix chevaux. Celui qui commande aux autres ne doit-il pas toujours craindre ?

Le ſecond dit : ſelon les inſtructions de notre auguſte ayeul, au-dedans, l'amour exceſſif des femmes ; au-dehors, l'amour exceſſif de ces grandes chaſſes (3), la trop forte paſſion pour le vin, pour la muſique déshonnête, pour les Palais élevés & pour les murailles ornées de peintures, ſont ſix défauts dont un ſeul nous perd.

Le troiſieme dit : depuis Tao-tang (4) la demeure des Rois a été à Ki ; &, parcequ'on n'a gardé ni ſa doctrine ni ſes loix, on a perdu cette ville (5).

---

(1) Les documents de l'Empereur Yu étoient ſans doute dans l'Hiſtoire de ce Prince, ou dans quelque livre qui s'eſt perdu.

(2) [C'eſt l'Empereur *Yu*].

(3) [Ces grandes chaſſes, que l'on blâme ici, conſiſtoient à marcher avec une eſpece d'armée qui faiſoit l'enceinte de tout un pays, pour entourer les bêtes féroces de toute eſpece ; elles étoient très dangereuſes pour les chaſſeurs qui livroient combat à ces animaux ; mais elles entretenoient le courage des ſoldats : prolongées trop long-tems, elles étoient nuiſibles à cauſe de la marche de tant de troupes & de tant de peuples : elles avoient leur avantage lorſqu'elles étoient faites dans les tems marqués, en ce qu'elles dépeuploient le pays des animaux féroces, & qu'elles procuroient aux peuples des peaux & des vivres en abondance. On voit en liſant le Tſou chou, que dans un certain tems de l'année les Souverains de la Chine faiſoient de ces chaſſes].

(4) *Tao-tang* eſt le nom de l'Empereur Yao.

(5) *Ki* eſt le Ki-tcheou dont il eſt parlé dans le Chapitre Yu-kong. Yu,

TAI-KANG.

Kang-mo. 2188. 2160. Tſou-chou. 2018. 2015. avant J. C.

Le quatrieme dit: notre ayeul, par ſon application continuelle à la vertu, devint célebre, & fut le Maître de tous les pays. Il a laiſſé des regles & un vrai modele à ſes deſcendants. Cependant le Che (1), qui doit être par-tout en uſage, & le Kiun, qui doit ſervir pour l'égalité, ſont dans le tréſor. On a abandonné ſa doctrine & ſes loix; c'eſt pourquoi il n'y a plus de Salle pour honorer les Ancêtres, ni pour faire les cérémonies & les ſacrifices.

Le cinquieme (2) dit: helas! que faire? La triſteſſe m'accable; les peuples me haïſſent! A qui donc puis-je avoir recours? Le repentir eſt dans mon cœur, la honte ſur mon viſage. Je me ſuis écarté de la vertu; mais mon repentir peut-il réparer le paſſé?

Chun, Yao avoient leur Cour entre Ping-yang-fou & le Hoang-ho, au ſud de cette ville.

(1) Le *Che* & le *Kiun* étoient, ſelon les Interpretes, l'original des poids & des meſures, qu'on gardoit à la Cour.

(2) [Ce dernier veut déſigner l'Empereur Tai kang].

ADDITION

ADDITION AU CHAPITRE IV.

ÉVENEM. DU REGNE DE TCHONG-KANG.

TCHONG-KANG.

Kang-mo, 2159. 2147. Tſou-chou, 2012. 2016. avant J. C.

TCHONG-KANG ſuccéda à Tai-kang : ſa premiere année eſt la vingt-ſixieme d'un cycle ; ainſi il y a deux ans d'interregne entre la mort de ſon prédéceſſeur & le commencement de ce regne : la cinquieme année de ce Prince dans l'automne, à la neuvieme lune, le dix-ſeptieme jour du cycle, qui étoit le premier de la lune, il y eut une éclypſe de ſoleil. L'Empereur ordonna à Yn-heou d'aller faire la guerre aux deux Aſtronomes Hi & Ho. Cette éclypſe & la guerre qui la ſuivit, font le ſujet du Chapitre du Chou-king.

La ſixieme année il donna la dignité de Pe à Kuen-yu. Tchong-kang mourut la ſeptieme année de ſon regne ; il y a un interregne de deux ans après ſa mort.

Tai-kang a commencé la vingtieme d'un cycle ; &, ayant régné quatre ans, il a dû mourir la vingt-troiſieme ; ainſi les vingt-quatrieme & vingt-cinquieme années ont été ſans Empereur, ſuivant le Tſou-chou.

Le Kang-mo met la premiere année de Tchong-kang à la cinquante-neuvieme d'un cycle, & fixe l'éclypſe à la premiere année de ce Prince : il cite des Auteurs qui la placent à la cinquieme année, comme le Tſou-chou, à une trentieme année d'un cycle. Le même Ouvrage donne treize ans de regne à ce Prince. Voilà tout ce qui eſt rapporté du regne de Tchong-kang.

Tchong-kang.

Kang-mo. 2159. 2147. Tsou chou. 2012. 2016. avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

YN-TCHING.

SOMMAIRE.

Tchong-kang fait la guerre à deux Grands de l'Empire qui avoient négligé leur devoir, & sur-tout l'observation d'une éclypse de soleil, la premiere que les Chinois indiquent, & la seule qui soit marquée dans le Chou-king. Ce Chapitre Yn-tching n'est que dans l'ancien texte. Yn est le nom du Prince, Général de l'armée de Tchong-kang, & Tching signifie punition, c'est-à-dire, punition faite par Yn.

Aussi-tot que Tchong-kang (1) fut monté sur le Trône, il donna a Yn-heou le commandement des six corps de troupes. Hi & Ho (2) négligeoient leur devoir, & étoient occupés

(1) *Tchong-kang* étoit frere de *Tai-kang*. Selon Kong-gan-koue, Sema-tsien, & quelques autres, Y, Prince de Kiong, détrôna Tai kang, & mit Tchong kang sur le Trône; mais, selon d'autres, Y régna au nord du Hoang-ho. Tai-kang, & ensuite Tchong-kang établirent leur Cour au pays où est aujourd'hui Tai-kang-hien, du Ho nan. L'Auteur du Tsotchouen, contemporain de Confucius, & dont le livre est d'une grande autorité, assure que le Prince Y détrôna Tai-kang, & que ce fut Chao-kang, petit-fils de Tchong-kang, qui rétablit l'Empire de Hia; c'est-à-dire, que le Prince Y s'empara de la Capitale de l'Empire, & des pays au nord du Hoang-ho; Puisque, selon le texte du Chou-king, Tchong-kang avoit des troupes & étoit sur le Trône, il avoit donc des Etats. [On voit par là que toute cette ancienne Histoire est fort obscure & remplie de difficultés].

(2) *Hi & Ho* favorisoient les Rebelles. Ils étoient puissants, & négligeoient l'emploi de Président des Mathématiques; emploi très important dans ce tems-là.

dans leur ville à boire avec excès ; c'eſt pourquoi Yn-heou, après avoir reçu les ordres du Roi, marcha pour les punir.

TCHONG-KANG.

Kang-mo. 2159. 2147. Tſou-chou. 2012. 2016. avant J. C.

Yn-heou dit a ſes gens : les ſages nous ont laiſſé des avis & des inſtructions clairs & vrais, dont l'obſervation peut conſerver l'Empire. Les Rois nos prédéceſſeurs gardoient avec reſpect les ordres du Ciel ; les Grands obſervoient exactement les Loix ; les Miniſtres, de leur côté, rempliſſoient les devoirs de leur Charge. Auſſi ces Rois ſe ſont-ils rendus célebres par leur vertu.

Tous les ans, à la premiere lune du printems, le Tſieou-gin (1) alloit par les chemins avertir, au ſon d'une petite cloche, les Officiers & ceux qui étoient chargés d'inſtruire les autres, de ſe corriger mutuellement, de voir & d'exhorter les ouvriers. Il ajoûtoit : celui qui n'eſt pas attentif à ſon devoir doit être puni.

Hi & Ho (2), plongés dans le vin, n'ont fait aucun uſage de leurs talents ; ils ont agi contre les devoirs de leur Charge, & ſont ſortis de leur état. Ils ſont les premiers qui ont mis le déſordre & la confuſion dans les nombres fixes du Ciel, & qui ont abandonné la commiſſion qu'on leur avoit donnée. Au premier jour (3) de la derniere lune d'automne, le ſoleil

(1) Les deux caracteres *Tſieou-gin* paroiſſoient ſignifier un homme qui en raſſemble d'autres dans un lieu.

(2) L'ancien livre Koue-yu & le Chapitre Lu-hing du Chou-king, font voir que *Hi* & *Ho* étoient les deſcendants de ces grands Officiers qui, du tems de l'Empereur Tchuen-hio, furent prépoſés pour remédier aux déſordres du faux culte & de la ſuperſtition. Selon le Koue-yu, *Hi* & *Ho* avoient, ſous la dynaſtie de Hia, le même emploi que ſous Yao & Tchuen-hio ; ainſi *Hi*, & *Ho* étoient non-ſeulement les Chefs de l'Aſtronomie, mais encore ils avoient ſoin des cérémonies de la Religion. Il paroît que dans les éclypſes du ſoleil, il falloit obſerver bien des cérémonies, qui peut être alors avoient rappport à la Religion. *Hi* & *Ho* étoient d'ailleurs de grands Seigneurs, & leur poſte leur donnoit une grande autorité. Il ne faut donc pas être ſurpris qu'ayant manqué à ſupputer & à obſerver l'éclypſe, & outre cela étant fauteurs des révoltes, le Roi ſoit obligé d'envoyer une armée contr'eux. [Le Tſo-tchuen cite le texte où eſt cette éclypſe comme du livre de Hia, c'eſt à-dire, de la partie du Chou-king intitulée *Hia-chou*.

(3) La derniere ou la troiſieme lune d'automne eſt dans le Calendrier

TCHONG-KANG.

& la lune en conjonction (1), n'ont pas été d'accord dans Fang (2). L'aveugle a frappé le tambour ; les Officiers & le

Kang-mo. 2159. 2147. Tsou-chou. 2012. 2016. avant J. C.

d'alors, la neuvieme de l'année Chinoise. Dans la lettre écrite à M. Freret, j'ai fait voir que, selon la méthode chinoise, le 12 Octobre 2155 avant J. C., jour de l'éclypse, étoit dans la neuvieme lune, & que dans cette méthode on devoit marquer l'équinoxe d'automne vers le 9 ou le 10 d'Octobre].

(1) Cette expression *n'a pas été d'accord*, est l'expression d'une éclypse de soleil.

Selon l'Histoire Chinoise, il paroît plus probable que la Cour de Tchong-kang étoit au sud du Hoang-ho, vers Tai-kang-hien, du district de Kai-fong-fou. Voyez le Tong-kien-kang-mou, qui cite entr'autres le livre Tsou-chou. Cette circonstance favorise le calcul de l'éclypse dont il est fait mention dans ce Chapitre. Cet Auteur en parle comme d'une éclypse vue. L'Auteur du Tso-tchouen parle aussi de cette éclypse du soleil rapportée dans ce Chapitre ; il prétend qu'on y indique les cérémonies observées dans ces occasions ; par exemple, de faire abstinence, de s'accuser de ses fautes, &c. J'ai parlé ailleurs de ces cérémonies. Supposé qu'au tems de Tchong-kang elles fussent telles qu'elles étoient du tems de l'Auteur du Tso-tchouen, il y a apparence que dans des tems si reculés elles n'étoient pas sujettes à bien des superstitions, qui ont pû s'introduire. Aussi le P. Verbiest dit que dans son origine les cérémonies, pour les éclypses du soleil, étoient permises & religieuses : il ajoûte que le soleil est le symbole du Prince, & que l'éclypse est le symbole d'un grand malheur ; que l'arc & les fleches dont les Officiers s'armoient, marquoient la disposition où ils étoient de mourir au service de leur Prince ; que les genuflexions & prosternations étoient pour prier le Maître du Ciel de protéger l'Empire & l'Empereur : dans cette supposition, Hi & Ho étoient punissables, non-seulement comme révoltés, mais comme ayant été cause qu'on n'avoit pu faire que fort mal les cérémonies dont on voit assez l'importance dans le système du P. Verbiest ; système qui peut assez se prouver par l'antiquité chinoise. La Fable du Dragon-aux-nœuds, fort nouvelle à la Chine, est venue des Indes ; mais les cérémonies dont j'ai parlé sont de la premiere antiquité.

A l'occasion de l'éclypse rapportée dans ce Chapitre, j'ai écrit au long, soit à M. Freret, soit au R. P. Souciet ; je crois qu'on peut très bien prouver, par cette éclypse, que la premiere année de Tchong-kang est la 2155^{e} avant J. C. ; voyez la Dissertation qui est à la fin de ce volume.

Le Chapitre Yn-tching est sans contredit un des plus beaux & des plus sûrs monuments de l'antiquité chinoise ; &, puisque M. Freret a cru pouvoir publier ce qu'on lui a envoyé de la Chine contre ce Chapitre, il est juste de publier ce que l'on peut opposer à ces difficultés.

(2) *Fang* est le nom d'une constellation chinoise qui commence par

peuple ont couru avec précipitation. Hi & Ho dans leur poſte, comme le Chi (1), n'ont rien vu ni rien entendu. Aveugles ſur les apparences céleſtes, ils ont encouru la peine portée par les Loix des anciens Rois. Selon ces Loix (2), celui qui devance ou qui recule les tems, doit être, ſans remiſſion, puni de mort.

TCHONG KANG.

Kang-mo. 2159. 2147. Tſou chou. 2012. 2016. avant J. C.

Aujourd'hui je veux me mettre à votre tête, & exécuter les ordres du Ciel contre Hi & Ho (3): uniſſez-vous à moi; faites des efforts pour la Famille Royale; ſecondez-moi; apportez tous vos ſoins à faire reſpecter l'autorité & les ordres du fils du Ciel (4).

Quand le feu prend ſur le ſommet de la montagne Kuen, il calcine indifféremment les pierres précieuſes & les pierres communes. Si un Miniſtre du Ciel (5) eſt ſans vertu, il eſt plus à craindre que le feu qui s'étend. Je condamnerai à mort les auteurs du mal: je ne punierai pas ceux qui ont été entraînés par violence, mais je ferai inſtruire ceux qui ont été ſouillés par des mœurs corrompues & mauvaiſes.

Helas! ſi on ne ſe relâche pas (1) de la rigueur des Loix pour faire place à l'indulgence & à la compaſſion, tout ſera dans l'ordre; mais on perdra tout, ſi, ſous prétexte de compaſſion, on ne ſait pas ſe faire craindre: vous tous ſoyez ſur vos gardes, & ſoyez attentifs à cela.

---

l'étoile du π du ſcorpion, & finit par σ occidental près du cœur du ſcorpion.

(1) Le *Chi* eſt le même *Chi* avec lequel on a déſigné Taikang. Ce mot ſignifie celui qui répréſente le mort dans les cérémonies.

(2) Une loi ſi ſévere contre les Calculateurs d'éclypſes, dans des tems ſi reculés, dénote une ancienne méthode pour les éclypſes.

(3) Ces paroles confirment que Hi & Ho étoient des révoltés.

(4) Le Roi porte ici le titre de fils du Ciel, *Tien-tſe*; ce titre eſt donc bien ancien à la Chine; il a été connu des Perſans; voyez la Bibliotheque Orientale de M. d'Herbelot, pag. 870, titre *Tien-çu*; on prononce ici *Tien-tſe*.

(5) Dans le Chapitre *Kao-yao-mo*, on a vu que les affaires de l'Empire ſont appellées affaires du Ciel: on en a vu la raiſon; c'eſt pourquoi un Officier de l'Empire eſt ici traité d'Officier du Ciel.

ADDITION AU CHOU-KING.

JUSQU'ICI le Chou-king a nommé ſucceſſivement les Princes de la Dynaſtie de Hia, qui ſont 1°. Yu, 2°. Ki, 3°. Tai-kang, 4°. Tchong-kang. Il ne parle plus d'aucun de leurs ſucceſſeurs juſqu'au fondateur de la ſeconde Dynaſtie, nommé Tching-tang. En faiſant mention de ce Prince, il nomme Kie, qui eſt le dernier de la Dynaſtie de Hia. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire, pour donner une idée ſuivie de cette ancienne Hiſtoire, de rapporter en peu de mots ce que les Hiſtoriens nous ont conſervé, cela ſervira encore à nous faire connoître les vuides qui ſe trouvent dans le Chou-king. Dans ce qui précéde, comme dans les Chapitres ſuivants, je me ſuis principalement attaché à ſuivre le Tſou-chou; je n'ai cependant pas négligé ce qui ſe trouve ailleurs. On verra qu'il y a peu de détails ſur ces Princes, & que la chronologie n'eſt pas ſans difficultés.

SIANG V, ROI.

SIANG.

Kang-mo. 2147. 2119. Tſou chou. 2003. 1976. avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Tchong-kang. Suivant le Tſou-chou, ſa premiere année eſt la trente-cinquieme d'un cycle; ainſi il y a deux ans d'interregne entre lui & ſon prédéceſſeur. Sa Cour étoit à Chang. Cette même année & la ſuivante il fit la guerre à des peuples barbares; la ſeptieme quelques-uns ſe ſoumirent; la huitieme année un rebelle nommé Han-tſo tua le Miniſtre de l'Empire appellé Y; la quinzieme année Siang-ſu, qui étoit Prince du petit Royaume de Chang, ayant fait conſtruire des charriots, ſe retira à Chang-kieou; la vingtieme année le rebelle Han-tſo remporta quelques victoires ſur des peuples voiſins; la vingt-ſeptieme année le même Han-tſo envoya ſon fils Kiao à la tête d'une armée pour attaquer le Roi dans ſa Capitale.

L'année ſuivante Kiao battit le Roi, & la vingt-huitieme année il le tua. il y eut un interregne de trente-huit ans. La Reine, qui étoit enceinte, ſe ſauva. Le Kang-mo lui donne également vingt-huit ans, le faiſant commencer la douzieme d'un cycle, & finir la trente-neuvieme.

CHAO-KANG VI, ROI.

CHAO-KANG.

Kang-mo. 2118. 2058. Tſou-chou. 1935. 1915. avant J. C.

Ce Prince, fils de Siang, vint au monde dans le lieu de la retraite de ſa mere, & l'année de ſa naiſſance eſt comptée par pluſieurs hiſtoriens, pour la premiere de ſon regne. Dans la ſuite Pe-mi, Prince qui avoit donné aſyle à ces fugitifs, ſe mit à la tête de quelques troupes, & marcha contre Han-tſo; d'abord on tua Kiao, & enſuite Han-tſo lui même; & Chao-kang rentra dans ſa Capitale. Il ſortoit alors de Lun-tching près d'Ing-tien-fou. Il étoit auparavant à Yu-tching-hien, qui dépend d'Ing-tien-fou; c'eſt là où il s'étoit retiré en ſortant de ſa retraite. Le Tſou-chou n'aſſigne aucune date à ces évenemens, & ne les comprend pas dans la durée du regne de Chao-kang, dont il fixe en conſéquence la premiere année à une quarante-troiſieme d'un cycle; ce qui ſeroit quarante-un ans après la mort de Tchong-kang. Cette premiere année Chao-kang monta ſur le Trône, & tous les grands Vaſſaux lui rendirent hommage; l'année ſuivante des Barbares vinrent ſe ſoumettre; la troiſieme année il remit en vigueur le labourage, en rétabliſſans le Miniſtre qui y préſidoit; la onzieme année il fit faire des réparations au Hoang-ho, par le Prince de Chang, nommé Y; la dix-huitieme année il tranſporta ſa cour à Yuen, & la vingt-unieme année il mourut.

Le Kang-mo lui donne ſoixante-un ans de regne, y compris le tems de ſon exil; ce qui s'accorde aſſez avec les vingt-un du Tſou-chou, qui ne comprend pas les premieres années. Le

Kang-mo date ſon regne de ſa naiſſance l'an quarante d'un cycle, & le fait mourir l'an quarante d'un autre cycle.

CHOU VII, ROI.

CHOU.

Kang-mo. 2057. 2041. Tſou-chou. 1912. 1896. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Chao-kang. La premiere année de ſon regne, ſuivant le Tſou-chou, eſt la ſixieme année d'un cycle; ce qui laiſſe deux ans d'interregne. Sa Cour étoit à Yuen; mais la cinquieme année de ſon regne il la tranſporta à Lao-kieou; la huitieme année il porta la guerre du côté de l'orient; la treizieme année Y, Prince de Chang, mourut auprès du Hoang-ho; la dix-ſeptieme année le Roi mourut. C'eſt tout ce que l'on rapporte de ce Prince.

Le Kang-mo eſt d'accord pour la durée de ce regne; il le fait commencer l'an quarante-un du cycle, & finir l'an cinquante-ſept.

FUEN. VIII, ROI.

FUEN.

Kang-mo. 2040. 2015. Tſou-chou. 1893. 1850. avant J. C.

On nomme encore ce Prince Fuen-fa. Le Kang-mo & le plus grand nombre des Hiſtoriens le nomment Hoai; il étoit fils de Chou. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-cinquieme d'un cycle; par conſéquent il y a deux ans d'interregne; la troiſieme année tous les Barbares vinrent lui rendre hommage; la ſeizieme année il y eut une guerre entre deux Princes voiſins du fleuve Lo & du Hoang-ho; la trente-ſixieme année le Roi fit faire des priſons, & il mourut la quarante-quatrieme année de ſon regne. L'Hiſtoire, comme on le voit, ne fournit que peu de détails.

Le Kang-mo ne lui donne que vingt-ſix ans, & ne rapporte aucun détail. Il le fait commencer l'an cinquante-huit du cycle, & finir l'an vingt-trois d'un autre cycle.

MANG IX, ROI.

MANG.

Kang-mo. 2014. 1997. Tſou-chou. 1849. 1790. avant J. C.

Ce Prince eſt encore nommé Hoang ; il eſt fils du précédent ; ſa premiere année eſt la neuvieme du cycle, & ſuivant le Kang-mo la vingt-quatrieme. Il n'y a aucun interregne entre lui & ſon pere dans le Tſou-chou. La treizieme année de ſon regne il fit la viſite des Provinces Orientales : il alla juſqu'à la mer, & on prit un grand poiſſon ; la trente-troiſieme année le Prince de Chang alla habiter à Yn ; la cinquante-huitieme année le Roi mourut. C'eſt tout ce que l'on ſait de ſon regne : ſuivant le Kang-mo, ce regne ne dura que dix-huit ans ; le faiſant finir l'an quarante-un du cycle.

SIE X, ROI.

SIE.

Kang-mo. 1996. 1981. Tſou-chou. 1790. 1765. avant J. C.

Il eſt fils de Mang, & les Hiſtoriens diſent peu de choſe de ſon regne. Sa premiere année eſt la huitieme d'un cycle ; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il ſeroit monté ſur le Trône la même année que ſon pere mourut. Son Hiſtoire eſt peu connue. La ſeizieme année le Prince de Yn, qui, auparavant portoit le titre de Prince de Chang, & dont les deſcendans fonderent la Dynaſtie de Chang, fit la guerre à quelques peuples de ſes voiſins ; la vingt-unieme année le Roi donna des titres & des dignités à pluſieurs Chefs de Barbares, de ceux que l'on appelle Y ; les uns étoient de l'orient & les autres de l'occident. On attribue à ſa bonne conduite l'hommage que ces peuples vinrent lui rendre. Il mourut la vingt-cinquieme année de ſon regne : le Kang-mo ne lui en donne que ſeize, & met ſa premiere année la quarante-deuxieme du cycle.

PO-KIANG XI, ROI.

PO-KIANG.

Kang-mo. 1980. 1922. Tſou-chou. 1762. 1704 avant J. C.

Fils de Sie : ſa premiere année eſt la trente-ſixieme d'un cycle ; ainſi il y eut deux ans d'interregne. On ne dit rien de ce Prince. La trente-cinquieme année de ſon regne le Prince de Yn fit la guerre à un de ſes voiſins ; la cinquante-neuvieme année le Roi remit ſa Couronne à ſon frere ; ce que le Tſou-chou attribue à ſa grande vertu. Le Kang-mo ne parle pas de cette démiſſion.

KIONG XII, ROI.

KIONG.

Kang-mo 1921. 1901. Tſou-chou. 1703. 1686. avant J. C.

Frere de Po-kiang ; ſa premiere année eſt la trente-cinquieme du cycle ; ainſi il commença à regner à la démiſſion de ſon frere, qui ne mourut que dix ans après, ſuivant le Tſou-chou ; & Kiong mourut la dix-huitieme année de ſon regne : quelques Hiſtoriens le regardent comme un uſurpateur. On voit que toute cette Hiſtoire eſt preſque inconnue. Le Kang-mo lui donne vingt-un ans de regne, le faiſant commencer la cinquante-ſeptieme du cycle.

KIN XIII, ROI.

KIN.

Kang-mo. 1900. 1880. Tſou-chou. 1682. 1675. avant J. C.

Autrement Yn-kia fils de Kiong : ſa premiere année eſt la cinquante-ſixieme du cycle ; ainſi il y eut trois ans d'interregne. Il alla habiter à l'occident du fleuve Hoang-ho ; la quatrieme année il fit la muſique d'occident : la huitieme année il parut dans le Ciel des phantomes : on vit dix ſoleils au levant, & cette même année l'Empereur mourut. Le Kang-mo ne dit rien ſur ce Prince ; il lui donne vingt-un ans de regne, le faiſant commencer la dix-huitieme du cycle.

KUNG-KIA XIV, ROI.

KUNG-KIA.

Kang mo. 1879. 1849. Tſou-chou. 1636. 1628. avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Po-kiang : il demeura dans la même ville que ſon prédéceſſeur. La premiere année de ſon regne eſt la quarante-deuxieme du cycle ; ainſi il y auroit eu un interregne de trente-huit ans, ſuivant le Tſou-chou. On ne dit rien autre choſe de ce Prince, ſinon qu'il alla la troiſieme année chaſſer à une montagne, qu'il fit la muſique orientale ; la cinquieme année, qu'il ſe livra à la ſuperſtition & à la débauche, & que la puiſſance & le gouvernement de la dynaſtie de Hia furent ſur leur déclin ; qu'il parut des phénomenes dans le Ciel, & qu'il y eut des ténebres & de grands ouragans. Ce Prince mourut la neuvieme année de ſon regne. Le Kang-mo lui en donne trente-un. Un des événemens les plus remarquables eſt la naiſſance de Li, le même que Tching-tang, fondateur de la dynaſtie ſuivante. Son pere, Prince de Chang, étoit nommé Kuei. On rapporte quelques miracles à ſa naiſſance. Le Kang-mo, qui parle du même événement, le fixe à la vingt-ſeptieme année de Kung-kia ; ce qui ne s'accorde pas avec le Tſou-chou, qui dit que l'année de la mort de Kung-kia, Li, Prince de Yn (ou de Chang), ſe retira à Chang-kieou. Le Kang-mo fait commencer le regne de Kung-kia la trente-neuvieme d'un cycle, & fait régner ce Prince trente-un ans. On voit que ces Hiſtoriens ne ſont pas d'accord.

HAO ou KAO XV, ROI.

HAO.

Kang-mo. 1848. 1838. Tſou chou. 1601. 1599. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Kung-kia. La premiere année de ſon regne eſt la dix-ſeptieme d'un cycle. Il y auroit, ſuivant le Tſou-chou, vingt-ſix ans d'interregne. On ne dit rien de ce Prince, qui regna trois ans, ou onze, ſuivant le Kang-mo, qui le fait

commencer la dixieme d'un cycle. On voit que ſous le regne de ces deux Princes, il y a un cycle entier de ſoixante ans, dont les Chronologiſtes Chinois ſont embaraſſés, ou l'Empire à du être dans de grands troubles.

FA. **FA ou FA-HOEI, ou KING XVI, ROI.**

Kang-mo. 1837. 1819. Tſou-chou. 1596. 1590. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Kao: la premiere année de ſon regne eſt la vingt-deuxieme d'un cycle; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il y auroit deux ans d'interregne. Tous les Barbares vinrent lui rendre hommage, & firent une danſe. Il mourut la ſeptieme année de ſon regne; & cette même année la montagne Tai trembla. Le Kang-mo lui donne dix-neuf ans de regne; il le fait commencer la vingt-unieme du cycle.

KIE. **KIE ou KUEI XVII, ROI.**

Kang-mo. 1818. 1767. Tſou-chou. 1589. 1559. avant J. C.

Ce Prince eſt fils de Fa: la premiere année de ſon regne eſt la vingt-neuvieme du cycle, mais ſuivant le Kang-mo, c'eſt la quarantieme année; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il n'y a pas d'interregne. Il mit ſa Cour à Tchin-ſin; la troiſieme année il fit conſtruire un Palais nommé King, & démolir un autre Palais ou Tour. Quelques Barbares voulurent ſe révolter, &. la ſixieme année d'autres ſe ſoumirent. La dixieme année les cinq planetes furent en déſordre; pendant la nuit une étoile tomba comme une pluie; il y eut un tremblement de terre; les rivieres de Y & de Lo furent deſſéchées. La onzieme année il raſſembla tous ſes grands Vaſſaux; la treizieme il alla habiter au midi du fleuve Hoang-ho. On commença à faire des charriots avec des attelages; la quatorzieme année il y eut quelques troubles; un de ſes Généraux marcha contre les rebelles, & ce Prince ſe livra à toutes ſortes de débauches.

La quinzieme année Li, le même que Tching-tang, alla

habiter à Po, près de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan; la dix-septieme année il envoya ſon Miniſtre Y-yn à la Cour; la vingtieme année Y-yn revint auprès de ſon maître Li; la vingt-unieme année le même Prince de Chang ſoumit quelques peuples voiſins; la vingt-deuxieme année il vint à la Cour du Roi, qui le fit renfermer dans la tour de Hia; mais l'année ſuivante il fut remis en liberté, ce dont le Roi ſe repentit beaucoup dans la ſuite. Tous les Grands de l'Empire s'empreſſerent de rendre hommage au Prince de Chang, qui, la vingt-huitieme année de Kie, en ſoumit pluſieurs par la force de ſes armes. Cette même année Tchong-ku grand Hiſtorien, ou le Grand Pontife, car il réuniſſoit les deux fonctions, quitta la Cour du Roi pour ſe retirer auprès du Prince de Chang. Une Hiſtoire intitulée Ta-ki, citée dans le Kang-mo, rapporte que le Roi s'étant livré à toutes ſortes de débauches, il avoit fait faire une eſpece d'étang rempli de vin, & un Palais où la lumiere du ſoleil ne pouvoit pénétrer; il l'appelloit le Palais de la nuit: là les hommes & les femmes vivoient enſemble. Ce Roi ne ſe montra pas pendant 30 jours à ſes Miniſtres. Alors le Grand-Prêtre (le Taiche-ling), prit entre ſes mains les loix de l'Empire & lui fit, les larmes aux yeux, des repréſentations; mais n'ayant pas été écouté, il ſe retira chez le Prince de Chang. La vingt-neuvieme année il y eut pluſieurs prodiges; on vit trois ſoleils au levant, quelques montagnes tomberent; tous ceux qui, à cette occaſion, voulurent faire des remontrances, furent mis à mort.

Enfin la trente-unieme année de ſon regne le Prince de Chang vint aſſiéger la Capitale, & battit l'Armée Royale. Kie ſe ſauva; mais dans une ſeconde bataille il fut fait priſonnier & exilé à Nan-tchao dans le Kiang-nan. Ainſi ce Prince, ſuivant le Tſou-chou, a regné trente-un ans: le Kang-mo lui en donne cinquante-deux, & place ſa derniere année la trente-

KIE.

Kang-mo. 1818.
1767.
Tſou chou. 1589.
1559.
avant J. C.

Kie.

Kang-mo. 1818. 1767. Tſou-chou. 1589. 1559. avant J. C.

unieme du cycle, & l'année ſuivante eſt la premiere de Tching-tang en qualité de Roi, & ſa dix-huitieme en qualité de Prince de Chang: le Tſou-chou & le Kang-mo ſont d'accord à cet égard; c'eſt à dire qu'ils conviennent que le Prince de Chang, la dix-huitieme année de ſon regne, fut déclaré Roi.

Suivant le Tſou-chou, la Dynaſtie de Hia avoit ſubſiſté pendant 472 ans, depuis l'année quarante-neuvieme d'un cycle, juſqu'à une année cinquante-neuvieme d'un autre cycle.

CHOU-KING.

TROISIEME PARTIE,

INTITULÉE

CHANG-CHOU.

INTRODUCTION.

CHANG-CHOU ſignifie livre de Chang, c'eſt-à-dire Hiſtoire de la Dynaſtie de Chang. Ce livre a été compoſé, dit-on, par les Hiſtoriens qui vivoient du tems de cette Dynaſtie. Chang eſt le nom du pays dont Tching-tang étoit Prince avant que d'être Roi. Ce pays eſt aux environs de Kuei-te-fou, dans le Ho-nan. Le mot Chang, dans Chang-chou, eſt différent de celui de Chang que nous avons vu à la premiere Partie ſignifier auguſte, ancien.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette Partie l'hiſtoire entiere de la Dynaſtie de Chang: la plûpart de tous ces Rois n'y ſont pas nommés, & il n'y eſt queſtion que de Tching-tang qui en eſt le fondateur, de Tai-kia, de Pan-keng, de Vou-ting & de Cheou. Dans la quatrieme partie il eſt fait encore mention de trois autres Rois, Tai-vou, Tſou-kia & Ti-y. Voilà tout ce que l'on connoît de cette Dynaſtie d'après le Chou-king. Kie, dernier Roi de la Dynaſtie de Hia, eſt auſſi nommé dans ce que l'on dit de Tching-tang.

TCHING-TANG.

Kang mo. 1766. 1754. Tſou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

ÉVENEM. DU REGNE DE TCHING-TANG.

LA premiere année de ſon regne, en qualité de Roi, ou ſa dix-huitieme, en qualité de Prince de Chang, tombe à la ſoixantieme année du cycle, ſuivant le Tſou-chou; ainſi il ſuccéda immédiatement à Kie. Nous avons vu que le Kang-mo plaçoit différemment ces années, à cauſe de la différence de la chronologie qu'il ſuit. Tching-tang établit ſa Cour dans la ville de Po. Il commença à mettre une couverture ſur le lieu où l'on faiſoit les ſacrifices à la terre; la dix-neuvieme année les peuples de l'occident, qui étoient voiſins du Tibet, vinrent lui rendre hommage. Il y eut cette même année une très grande ſéchereſſe, qui dura ſix ans, pendant leſquels il y eut une famine: elle duroit encore la vingt-quatrieme année de ſon regne; ainſi cette famine a duré ſix ans: cependant les Hiſtoriens Chinois ne laiſſent pas de dire qu'elle eſt de ſept ans.

Pendant que dura cette famine, c'eſt-à-dire la vingtieme année de Tching-tang, le Roi Kie mourut dans ſon éxil; la vingt-unieme année Tching-tang fit fondre des piéces de monnoie pour le commerce. Quelques Hiſtoriens, cités dans le Kang-mo, diſent que ce fut par le conſeil d'Y-yn. La vingt-quatrieme année, la famine durant encore, le Roi fit des prieres pour appaiſer la colere du Ciel; ſes prieres furent exaucées, & il vint de la pluie. La vingt-cinquieme année il fit la muſique appellée Ta-hou; il commença à faire la viſite de ſes Etats: la vingt-ſeptieme année il tranſporta dans ſa Capitale les neuf vaſes nommés Ting, qui étoient comme le Palladium de l'Etat. Il mourut la vingt-neuvieme année: le Kang-mo lui donne trente ans de regne.

CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

TANG-CHI.

Tching-tang.

Kang-mo. 1766.

1754. Tsou-chou. 1558.

1547. avant J. C.

SOMMAIRE.

Tang-chi signifie ordre de Tang, ou du Roi Tching-tang, Fondateur de cette Dynastie. Ce Prince blâme la conduite de Kie, & s'annonce comme chargé du Ciel pour le punir. Ce Chapitre est dans les deux textes.

Le Roi (1) dit à ses troupes: venez; écoutez-moi. Je suis peu de chose & comment oserois-je mettre le trouble dans l'Empire? mais les Hia ont commis de grandes fautes; le Ciel a résolu leur perte.

Aujourd'hui vous dites tous: puisque notre Maître n'a pour nous aucune compassion, nous abandonnons nos moissons pour aller punir Hia. J'ai entendu ces discours. Hia est coupable; je crains le souverain Maître (Chang-ti), & je n'oserois me dispenser de punir Hia.

Vous dites maintenant: comment le crime de Hia peut-il venir jusqu'à nous? Hia (2) épuise ses sujets & ruine sa ville (3). Ses peuples, sans union, sont peu disposés à le servir: c'est en vain qu'il dit; *quand le soleil* (1) *périra, vous & moi perirons avec lui.* Une telle conduite de Hia exige que je me mette en campagne.

Secondez-moi pour exécuter l'ordre que le Ciel m'a donné de

(1) Le Roi, c'est-à-dire *Tching-tang.*

(2) C'est Tching-tang qui répond.

(3) La ville de *Hia* étoit la Cour de cette Dynastie. C'étoit Gan-y-hien du Chan-si.

(4) Cette phrase fait allusion à quelques paroles du Roi de Hia, qui

TCHING-TANG.

punir Hia (1). Je vous recompenſerai, ayez confiance en moi, je tiendrai ma parole ; mais ſi vous n'exécutez pas mes ordres, je vous ferai mourir, vous & vos enfans : n'attendez pas de pardon.

Kang-mo. 1766. 1754. Tſou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

paroiſſoit ſe croire sûr de l'Empire, de même qu'il n'eſt pas à craindre que le ſoleil périſſe dans le Ciel.

(1) L'Empereur Yao eut Chun pour ſucceſſeur. Chun étant mort, Yu fut le premier Empereur de la Dynaſtie de Hia. Le dernier de cette Dynaſtie fut Kie, déſigné ſouvent par *Hia*, nom de la Dynaſtie.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

TCHONG-HOEI-TCHI-KAO.

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre, le Miniſtre Tchong-hoei donne de ſages conſeils au Roi, qui paroît avoir quelques remords de s'être emparé de l'Empire. Le titre de ce Chapitre ſignifie avis de Tchong-hoei. Ce Chapitre n'eſt pas dans l'ancien texte. On trouve une traduction ou paraphraſe de ce Chapitre dans le P. du Halde, t. 2, p. 302.

TCHING-TANG (1), après avoir exilé Kie à Nan-tchao (2), craignant de n'avoir pas ſuivi les regles de la vertu, dit : j'appréhende que dans les tems à venir on ne parle mal de ce que j'ai fait (3).

(1) Selon le *Tong-kien-kang-mo*, la premiere année de l'Empire de *Tching-tang* eſt l'an 1786 avant J. C. Cet Ouvrage eſt un excellent abrégé des Hiſtoires particulieres des Dynaſties Chinoiſes juſqu'à la Dynaſtie des *Ming*. Il commence par *Fo-hi*.

(2) *Nan-tchao* eſt le pays de *Tchao-hien*, du diſtrict de *Lu-tchèou-fou*, dans le *Kiang nan*. Après la bataille perdue, *Kie* s'étoit enfui juſque dans ce pays-là.

(3) [Cette conduite de Tching-tang, & dans la ſuite celle de Vou-vang, n'ont pas été approuvées par tous les Chinois, quoique le Chou-king diſe que c'eſt par l'ordre du Ciel. Deux Philoſophes Chinois, l'un nommé Yuen-kou, & l'autre Hoang-ſeng, diſputoient devant King-ti, Empereur des Han, qui vivoit l'an 158 de J. C. Hoang-ſeng prétendoit que Tching-tang & Vou-vang ne devoient pas s'emparer du Royaume ; l'autre répondoit que Kie & Cheou, qui étoient des monſtres, ayant été abandonnés par les Peuples, ces deux grands hommes, pour répondre aux vœux du peuple, les firent périr, & mon-

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tſou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

Alors Tchong-hoei (1) lui tint ce diſcours : le Ciel en donnant la naiſſance aux hommes, leur a laiſſé leurs paſſions. Si les hommes ſont ſans Maître, ils ſont dans le trouble ; c'eſt pourquoi ce même Ciel a fait naître un homme ſouverainement intelligent, auquel il a confié le gouvernement. Hia fait tomber les peuples ſur des charbons ardens, parceque les paſſions ont mis le trouble dans ſon cœur. Le Ciel a doué le Roi d'une grande prudence, & le donne à tous les pays comme un modele qu'on doit ſuivre : il veut que ce Prince gouverne les peuples, & continue ce qu'Yu (2) a fait anciennement ; en ſuivant ſes loix, c'eſt ſuivre celles du Ciel.

Le Roi de Hia eſt coupable pour avoir trompé le Ciel (3) ſuprême, & publié de faux ordres ; le Seigneur (4) l'a en aver-

---

rerent ainſi ſur le Trône à leur place, par l'ordre du Ciel. *Quelque vieux que ſoit un bonnet*, reprit Hoang-ſeng, *on le met ſur ſa tête, & quelque propres que ſoient des ſouliers, on les met à ſes pieds : pourquoi cela ? c'eſt qu'il y a une diſtinction naturelle & eſſentielle entre le haut & le bas. Kie & Cheou étoient de grands ſcélérats, mais ils étoient Rois ; Tching-tang & Vou-vang étoient de grands & de ſages perſonnages, mais ils étoient ſujets ; & un ſujet qui, bien loin de reprendre ſon Maître de ſes fautes pour tâcher de l'en corriger, ſe ſert au contraire de ces mêmes fautes pour le perdre, & pour régner à ſa place, n'eſt-il pas uſurpateur ?* Yuen-kou, pour embaraſſer ſon adverſaire, cita l'exemple de la famille régnante & dit : il s'enſuivroit de ce que vous avancez, que le fondateur de la Dynaſtie des Han auroit mal fait de monter ſur le Trône occupé par les Tſin. L'Empereur, devant lequel ces deux Lettrés parloient, & qui étoit de la famille des Han, mit fin à cette converſation, en diſant que les lettrés qui ſont ſages ne doivent pas agiter de ſemblables queſtions].

(1) *Tchong-hoei* étoit un des grands Miniſtres de Tching-tang. Il deſcendoit de *Hi-tchong*, qui, du tems de l'Empereur Yu, avoit l'Intendance ſur les chars. Les anciens Aſtrologues ou Aſtronomes Chinois, pour ſe reſſouvenir de ce Hi-tchong, ont donné ſon nom à quatre étoiles de l'aîle ſupérieure du ſigne vers la tête du dragon. [Le Kang-mo place ce diſcours de Tchong hoei à la premiete année du regne de Tching-tang].

(2) Le fondateur de la dynaſtie de Hia.

(3) Le Ciel ſuprême eſt déſigné par *Chang-tien*.

(4) Le Seigneur, c'eſt-à-dire, *Chang-ti*. Ce paragraphe exprime très bien l'idée des anciens Chinois ſur l'autorité du Ciel. Tchong-hoei veut dire que le Ciel a dépoſé Kie, & nommé Tching-tang à ſa place Dans

sion, & a donné commission à Chang (1) d'instruire les peuples.

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tsou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

Hia n'a fait aucun cas des gens de bien, & il a eu beaucoup d'imitateurs de sa conduite; l'ivraie se trouve mêlée avec le grain, & la balle avec le riz mondé; c'est ainsi que notre Royaume se trouve sous la domination de Hia. Les Grands & les petits tremblent, & craignent d'être injustement opprimés; mais que sera-ce quand les grandes actions de vertu de notre Roi seront publiées & connues?

Vous n'aimez, Prince, ni les femmes, ni la musique deshonnête; vous n'enlevez pas le bien d'autrui; vous placez ceux qui ont de la vertu dans les premieres charges; vous donnez de grandes récompenses à ceux qui ont rendu de grands services; vous traitez les autres comme vous-même; si vous faites des fautes, vous ne tardez pas à vous en corriger: vous êtes indulgent & miséricordieux; & dans tout, vous faites paroître de la bonne foi.

Le Chef de Ko (2) s'étant vengé sur celui qui apportoit des vivres, on commença par punir ce Chef. Quand on alloit mettre l'ordre dans le pays de l'Est, ceux de l'Oueſt se plaignoient: quand on passoit dans le Sud, les peuples du Nord murmuroient, en disant: pourquoi nous mettre ainsi après les autres? Dans tous les endroits ou l'armée passoit, les familles, en se témoignant leur joie, disoient: nous attendions notre Maître; sa venue nous rend la vie; il y a long-tems que les peuples ont les yeux attachés sur Chang.

Il faut conserver & protéger ceux qui ont de grands talents, animer les hommes vertueux, donner de l'éclat à ceux qui ont de la droiture & de la fidélité, procurer la tranquil-

---

l'idée des anciens Chinois, le Roi est établi par le Ciel, le Maître & l'Instituteur des peuples. Ces idées sont souvent rappellées dans le Chouking. On voit que Tchong-hoei veut faire voir que Tching-tang est désigné Roi par le Ciel. Il y a apparence que Tching tang avoit quelques scrupules. Il étoit vassal de Kie.

(1) Nom de la nouvelle Dynastie dont Tching-tang fut le fondateur.

(2) *Ko* est le nom d'un pays qu'on met dans le territoire de Kouei-tefou, dans le Ho-nan. Meng-tse parle au long du Vassal *Ko*, & de sa négligence à faire les cérémonies.

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tſou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

lité à ceux qui ſont gens de bien, relever le courage des *foibles*, ménager ceux qui *ſont ſans talents*, caſſer ceux qui excitent des troubles, faire mourir ceux qui font violence (1), éviter ce qui peut cauſer la ruine, s'affermir dans ce qui conſerve : voilà ce qui rend un Etat floriſſant.

Un Prince qui travaille tous les jours à ſe rendre vertueux, gagnera le cœur des peuples de tous les Royaumes ; mais s'il eſt ſuperbe, & plein de lui-même, il ſera abandonné de ſa propre famille. Prince, appliquez-vous à donner de grands exemples de vertu ; ſoyez pour le Peuple un modele du juſte milieu qu'il doit tenir ; traitez les affaires ſelon la juſtice ; réglez votre cœur ſelon les loix de la bienſéance ; procurez l'abondance à vos ſucceſſeurs. J'ai oüi dire que, qui ſait ſe trouver un Maître, eſt digne de régner ; & que, qui ne le ſait pas, ne peut réuſſir. Quand on aime à interroger les autres, on ne manque de rien ; mais croire qu'on ſe ſuffit à ſoi-même, c'eſt être peu de choſe.

Hélas ! pour bien finir, il faut bien commencer. On doit examiner ceux qui gardent les devoirs de leur Etat, détruire les brouillons & les gens cruels. Si vous reſpectez & ſi vous obſervez la loi du Ciel, vous conſerverez toujours l'Empire (2).

(1) Ce paſſage eſt difficile à expliquer dans le texte ; du moins j'ai trouvé de la difficulté, & je ne ſaurois répondre du vrai ſens.

(2) L'empire eſt ici déſigné par les deux caracteres *Tien-ming*, qui veulent dire ordre du Ciel, commiſſion donnée par le Ciel.

CHAPITRE III.

INTITULÉ

TANG-KAO.

TCHING-TANG.

Kang-mo.
1766.
1754.
Tſou-chou.
1558.
1547.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre eſt un diſcours que le Roi Tching-tang fit à tous ſes grands Vaſſaux, qui, après la défaite de Kie, s'étoient aſſemblés pour le reconnoître en qualité de Roi. Tang-kao ſignifie avis ou avertiſſement de Tching-tang. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

APRÈS la défaite de Hia, le Roi vint à Po (1), & fit le diſcours ſuivant, en préſence de tous les Grands.

Soyez attentifs ; écoutez-moi. L'auguſte Chang-ti (2) a mis dans l'homme la raiſon ; ſi l'homme s'y conforme, ſon eſſence exiſtera conſtamment, ſinon le Prince eſt le ſeul qui doive la lui faire ſuivre (3).

Le Roi de Hia a étouffé les lumieres de la raiſon ; il a fait ſouffrir mille mauvais traitemens aux peuples de tous les Etats. Ceux-ci opprimés & ne pouvant ſouffrir une ſi grande cruauté, ont fait connoître aux Chin (4), & aux Ki ſupérieurs & infé-

(1) *Po* eſt le nom du pays qui eſt près de Kouei-te-fou, du Ho-nan.

(2) Souverain Maître.

(3) Quoique le texte de ce premier paragraphe ſoit un peu difficile à traduire mot à mot, le ſens eſt clair & n'a pas beſoin du ſecours des Interpretes : ils diſent qu'il y a des paſſions qui offuſquent la lumiere naturelle ; & qui portent l'homme à violer la loi intérieure : ils ajoûtent qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui ait l'autorité de punir ceux qui violent cette loi.

(4) Les *Chin* & les *Ki* ſont des Eſprits. Aujourd'hui les *Chin* ſont les Eſprits des vents, des tonnerres ; les *Ki* ſont les Eſprits des rivieres, des montagnes, &c. J'ignore ſi c'étoit la même choſe du tems de Tching-tang.

TCHING-TANG.

Kang-mo. 1766. 1754. Tſou-chou. 1558. 1547. avant J. C.

rieurs, qu'ils étoient injuſtement perſécutés. La Loi du Ciel procure le bonheur à ceux qui vivent bien, & le malheur à ceux qui ſont débauchés; c'eſt pourquoi le Ciel, pour manifeſter les crimes de Hia, a fait tomber ſur lui toutes ces calamités.

En conſéquence, tout indigne que je ſuis, j'ai cru devoir me conformer aux ordres précis & redoutables du Ciel. Je n'ai pu laiſſer de ſi grands crimes impunis: j'ai oſé me ſervir d'un bœuf noir (dans le ſacrifice), & avertir l'auguſte Ciel & l'admirable Heou (1). Voulant punir Hia, j'ai cherché un ſage (2), &, de concert avec lui, nous avons fait des efforts pour vous tous; nous avons demandé au Ciel ſes ordres.

Le Ciel ſuprême aime ſincerement les peuples; c'eſt pour cela que le grand criminel (3) a pris la fuite, & s'eſt ſoumis. L'ordre du Ciel ne peut varier; les peuples ont repris leurs forces comme les plantes & les arbres.

Chargé aujourd'hui de vos Royaumes & de vos Familles, je crains d'offenſer le Ciel & la Terre (4); & parceque je ne ſais ſi effectivement je ne ſuis pas coupable, ma crainte eſt pareille à celle d'un homme qui appréhende de tomber dans un précipice.

J'ai aſſigné à chacun de vous les Etats qu'il doit gouverner. Gardez-vous de ſuivre des loix & des coutumes injuſtes; ne donnez pas dans les défauts qui ſuivent l'oiſiveté, ni dans l'amour des plaiſirs. En obſervant & en gardant les loix ſages & équitables, vous recevrez le bonheur du Ciel.

---

(1) L'admirable *Heou*, en Chinois *Chin-heou*, eſt, ſelon pluſieurs Interpretes, *Heou tou*, & ils diſent qu'il s'agit de la terre. *Heou* ſignifie Prince & *Tou* ſignifie Terre. Quand même il s'agiroit de la terre, ſelon Confucius, les cérémonies pour le Ciel & la Terre ont pour objet le ſouverain Maître Chang-ti; mais le texte ne parle nullement de terre. Il s'agit peut-être ici du chef de la famille de Tching tang, à qui il faiſoit des cérémonies après avoir ſacrifié au Ciel. Le culte des Eſprits a été de tout tems en uſage à la Chine, & le Souverain de tous les Eſprits eſt le Chang-ti.

(2) L'homme très ſage dont on parle eſt *Y-yn*, dont il ſera fait mention dans la ſuite.

(3) Il s'agit ici de l'Empereur *Kie*.

(4) Il s'agit des Eſprits du Ciel & de la terre.

Si

Si vous faites quelque choſe de louable, je ne puis le cacher; & ſi je tombe dans quelque faute, je n'oſerai me la pardonner. Tout eſt marqué (1) diſtinctement dans le cœur du Chang-ti. Si vous avez des défauts, ils retombent ſur moi; mais ſi j'en ai, vous n'y avez nulle part.

Hélas! ſi ce que j'ai dit ſe fait avec une volonté ſincere de bien faire, on peut eſpérer de réuſſir.

TCHING-TANG.

Kang mo 1766.
1754.
Tſou chou.
1558.
1547.
avant J. C.

(1) Les Interpretes ont fait grande attention ſur ces paroles. Le caractere *Kien* ſignifie *examiner, compter un à un.* Le fameux Tchou-hi, Auteur de la Dynaſtie des Song poſtérieurs, dit que le Ciel connoît le bien & le mal que nous faiſons; que ce bien & ce mal ſont dans le cœur du Chang-ti, comme dans un rôle ou livre de compte. Le Chang-ti eſt ſuppoſé la même choſe que le Ciel. Ceux qui cherchent en Europe à ſe mettre au fait ſur ce que les Chinois ont penſé ſur le Ciel ou le Chang-ti, peuvent s'en tenir à des paſſages clairs, pareils à ceux-ci, ſoit pour le texte du livre même, ſoit pour les textes des Interpretes anciens & modernes.

VAI-PING.

VAI-PING II, ROI.

Tſou-chou. 1546. 1545. avant J. C.

APRÈS la mort de Tching-tang, les Hiſtoriens font régner ſon fils Tai-kia; mais le Tſouchou met deux Princes avant celui-ci: le premier, qui porte le titre de Vai-ping, & dont le nom étoit Ching.

La premiere année de ſon regne eſt la douzieme d'un cycle; ainſi il a ſuccédé immédiatement à Tching-tang. Il tenoit ſa Cour dans la ville de Po; & le premier Miniſtre de l'Empire étoit Y-yn. Il ne régna que deux ans.

TCHONG-GIN.

TCHONG-GIN III, ROI.

Tſou-chou. 1544. 1541. avant J. C.

Ce Prince, dont le nom étoit Yung, ſuccéda immédiatement, ſuivant le Tſou-chou, à Vai-ping ſon frere. Sa premiere année eſt la quatorzieme du cycle, & il régna quatre ans: comme ſon prédéceſſeur, il tint ſa Cour dans la ville de Po, & Y-yn étoit premier Miniſtre. C'eſt tout ce que l'on ſait de ces deux Princes, que le Kang-mo & les autres Hiſtoriens font fils de Tching-tang. Un troiſieme frere nommé Tchong-ting eſt pere de Tai-kia.

ÉVENEMENS DU REGNE DE TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

CE Prince étoit nommé Tchi. La premiere année de ſon regne eſt la dix-huitieme du cycle ; ainſi, ſuivant le Tſou-chou, il a ſuccédé immédiatement à Tchong-gin. La plûpart des autres Hiſtoriens le font ſucceſſeur immédiat de Tching-tang, & le Kang-mo met ſa premiere année à la cinquième d'un cycle, & lui donne le titre de Tai-tſong. Il comprend dans la durée de ſon regne celle des deux regnes précédens.

Ce Prince établit ſa Cour à Po, comme ſon prédéceſſeur ; & ſon premier Miniſtre fut Y-yn, qui, dès cette premiere année l'enferma dans un Palais nommé Tong, & régna à ſa place. La ſeptieme année le Roi ſortit de cette priſon, & fit mourir Y-yn. Le Ciel irrité de cette conduite, envoya, pendant trois jours, de grands brouillards. Le Roi rétablit le fils de Y-yn nommé Y-pou, & lui rendit les poſſeſſions de ſon pere.

La dixieme année le Roi fit un grand feſtin dans le Tai-miao : il commença à ſacrifier dans la contrée orientale. Il mourut la douzieme année de ſon regne.

La démarche d'Y-yn, dont on parle ici, n'étoit point pour s'emparer du Trône, mais pour mettre ce Prince en état de ſe corriger de ſes défauts, afin de lui rendre enſuite l'Empire. En effet, ſuivant le Chou-king même, la troiſieme année Y-yn alla retirer le Prince de ſa priſon, & lui remit le gouvernement, comme on le verra dans les Chapitres ſuivans ; mais on n'eſt pas d'accord ſur le traitement qui fut fait à Y-yn. Le Prince le fit mourir, ſuivant le Tſou-chou, & ſuivant les autres Hiſtoriens, ce Miniſtre continua de gouverner.

Le Kang-mo donne trente-trois ans de regne à Tai-kia.

Kang-mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

Y-HIUN.

SOMMAIRE.

Ce titre ſignifie inſtructions d'Y-yn, qui avoit été Miniſtre de Tching-tang, & qui l'étoit de Tai-kia. Ce Chapitre en effet ne contient que des conſeils donnés par ce ſage Miniſtre à Tai-kia; il n'eſt que dans l'ancien texte.

A LA premiere année (1), au ſecond jour du cycle (2), à la douzieme lune (3), Y-yn (4) fit le ſacrifice au Roi prédéceſſeur, & préſenta avec reſpect le Roi ſucceſſeur à ſes Ancêtres: les

(1) La premiere année eſt celle du Roi *Tai-kia*, petit-fils de Tching-tang.

(2) *Y-tcheou* dans le cycle de ſoixante jours; c'eſt le texte Chinois le plus ancien qui ait clairement les notes du cycle de ſoixante; [mais ce n'eſt ici que pour les jours, & non pour les années].

(3) La douzieme lune étoit celle dans le cours de laquelle étoit le ſolſtice d'hiver: c'étoit la forme du calendrier de la Dynaſtie de Chang, qui avoit fixé la premiere lune à ce tems, ſelon l'Auteur du Tſo-tchouen. On voit que le texte ne ſpécifie pas quel étoit ce jour du cycle: étoit-ce le premier, le cinquieme, le dixieme, &c. de la douzieme lune? Ainſi je crois qu'il eſt inutile de chercher la premiere année de Tai-kia, en vertu de cette expreſſion du texte de ce premier paragraphe. Dans ce que j'ai dit des ſolſtices Chinois, on peut voir les faux principes ſur leſquels Lieou-hin, au tems de Han, en vertu de ce texte, a déterminé l'an 1738 avant J. C. pour la premiere année de l'Empire de Tai-kia; l'époque de cette premiere année eſt très incertaine.

(4) *Y-yn* étoit un des Miniſtres de Tching-tang. Après la mort de ce Prince, Y-yn fut Régent de l'Empire. Pendant les trois ans du deuil, le nouveau Roi ne gouvernoit pas; il ne penſoit qu'à pleurer la mort de ſon prédéceſſeur. Le Régent avoit le titre de *Tchong-tſai*.

Grands & les Vaſſaux du Tien-fou (1) & du Heou-fou aſſiſterent à cette cérémonie. Les Officiers étant venus pour prendre les ordres de ce Miniſtre, Y-yn fit l'éloge de la haute vertu de l'illuſtre ayeul, & donna ces avis au Roi.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tſou chou. 1540. 1529. avant J. C.

Pendant que les anciens Rois de Hia, dit-il, ne ſuivirent que la raiſon, le Ciel ne les affligea pas par des calamités; tout étoit réglé dans les montagnes, dans les rivieres & parmi les Eſprits (2); il n'y avoit aucun déſordre parmi les oiſeaux, les animaux & les poiſſons. Mais lorſque leurs deſcendants ceſſerent de les imiter, l'auguſte Ciel les punit par une infinité de malheurs. Il s'eſt ſervi de notre bras pour nous donner l'Empire. C'eſt à Ming-tiao (3) que commença la décadence de Hia, & c'eſt à Po (4) que nous commençâmes à nous élever.

Notre Roi de Chang (5), qui faiſoit éclater par-tout ſa reſpectable autorité, détruiſit la tyrannie pour faire place à la clémence, & ſe fit véritablement aimer de tous les Peuples.

Aujourd'hui, Prince, dès le commencement de votre regne, ſuccédez à ſes vertus; faites paroître de l'amour pour votre famille & du reſpect pour les anciens: commencez donc par la Famille & par le Royaume, & achevez par les quatre mers (6).

Votre prédéceſſeur gardoit inviolablement les devoirs de l'homme; il ſuivoit les conſeils ſalutaires qu'on lui donnoit; il écoutoit les anciens, & ſe conformoit à leurs avis. Devenu Maître, il connut parfaitement ceux avec qui il avoit à traiter; tant qu'il ne fut que ſujet, il ſe rendit recommandable par ſa droiture. Avec les autres il n'exigeoit pas une trop

(1) Pour le *Tien-fou*, le *Heou-fou*; voyez le le chap. *Yu-kong* I, de la conde Partie.

(2) On veut probablement dire ici qu'il n'y avoit pas de gens qui abuſaſſent du culte des Eſprits. On en avoit abuſé, ſuivant l'Hiſtoire Chinoiſe, dès le tems de Tchao-hao, ſucceſſeur de Hoang-ti; mais auſſi on tâchoit de remédier à ce déſordre.

(3) *Ming tiao* étoit près de Gan-y-hien, du Chan-ſi, un lieu de plaiſance où le Roi Kie commettoit bien des déſordres.

(4) *Po* étoit la demeure de Tching-tang, dans le pays de Kouei-te-fou, du Honan.

(5) C'eſt *Tching-tang*.

(6) *Par les quatre mers*, il faut entendre l'Empire.

TAI-KIA.

Kang mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

grande perfection; mais en travaillant lui-même à ſe rendre vertueux, il craignoit ſans ceſſe de ne pouvoir y parvenir. C'eſt ainſi qu'il obtint l'Empire. Il faut avouer que cela eſt difficile.

La recherche qu'il fit des ſages a été d'un grand ſecours pour vos ſucceſſeurs.

Il mit ordre aux fautes de ceux qui ſont conſtitués en dignité, en établiſſant des ſupplices. Il diſoit que ceux qui oſent danſer perpétuellement dans le Palais, s'enyvrer & chanter ſans ceſſe dans leurs maiſons, ſont cenſés avoir les mœurs (1) des Magiciens (2); que ceux qui courent après les richeſſes & les femmes, qui aiment une oiſiveté continuelle & une trop grande diſſipation, ſont cenſés avoir des mœurs corrompues; que ceux qui mépriſent les diſcours des ſages, qui foulent aux pieds la ſincérité & la droiture, qui éloignent les gens reſpectables par leur âge & par leur vertu, pour n'employer que des gens ſans honneur, ſont cenſés avoir des mœurs qui tendent

(1) Le caractere qui exprime *mœurs*, eſt traduit en tartare par *temon*, c'eſt-à-dire, *fauſſes maximes*, *fauſſes loix*, *ſuperſtition*; & cela fait voir que Tching-tang déſapprouvoit ce que les *Vou* faiſoient de ſon tems. Le mot grec *demon* a, au moins pour le ſon, bien du rapport au *temon* tartare & peut-être a-t il eu la même ſignification.

(2) Dans le ſixieme paragraphe, Magicien eſt exprimé par le mot *Vou*, qui ſignifie encore aujourd'hui un *enchanteur*, un *magicien*, un *ſorcier*, un homme que l'on croit avoir communication avec les Eſprits pour ſavoir des choſes cachées. Les Interpretes appellent *Vou* celui qui, par des danſes & des chanſons, invoque ou fait des offrandes aux Eſprits. Il y avoit autrefois des hommes & des femmes deſtinés à faire l'emploi de *Vou*. Dès les premiers tems de la Monarchie Chinoiſe, les *Vou* étoient en vogue. Dans leur inſtitution, ils n'avoient apparemment rien de mauvais; l'ignorance, l'orgueil & les autres paſſions porterent bien des gens à faire entendre qu'ils avoient communication avec les Eſprits & qu'ils ſavoient les choſes cachées.

Il paroît ici que l'on condamne les *Vou*. L'Hiſtoire Chinoiſe, au regne de Chao-hao, qui régna après Hoang-ti, rapporte les déſordres cauſés par les *Vou*. Elle dit auſſi le remede que l'Empereur Tchouen-hio apporta; ce trait de l'Hiſtoire Chinoiſe eſt rapporté par l'Auteur de l'ancien livre *Koue-yu*; & le Chapitre *Lu hing*, qu'on verra dans la quatrieme Partie du Chou-king, y fait alluſion.

au trouble & à la diſcorde. Si les Grands & le Prince ont un de ces dix défauts, & une de ces trois eſpeces de mœurs (1), la Famille & le Royaume périront. Si les Miniſtres ne corrigent point dans les autres ces défauts, il faut faire des marques noires (2) ſur leur viſage; ce ſera la peine dont ils ſeront punis. Qu'on inſtruiſe exactement les jeunes gens.

Prince ſucceſſeur, ſoyez attentif ſur toutes vos démarches; refléchiſſez-y; les vues d'un ſage vont loin; les diſcours ſalutaires ont un grand éclat. Le ſouverain Maître (Chang-ti) n'eſt pas conſtamment le même à notre égard; il comble de bonheur les gens de bien; les méchans au contraire ſont affligés par toute ſorte de maux. Ne mépriſez pas la vertu; c'eſt elle qui fait le bonheur de tous les Royaumes; le défaut de vertu détruit leur gloire.

TAI-KIA.

Kang mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

(1) Ce qui eſt appellé ici *trois eſpeces de mœurs*, eſt appellé en Chinois *les trois foung* ou *trois mœurs*; en tartare, *ilan-temon*, ou *les trois fauſſes maximes, fauſſes loix*, &c. Le mot tartare détermine clairement le ſens du caractere *foung* dans le cas préſent.

(2) Cette punition s'appelloit *Me*.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1529.[1] avant J. C.

CHAPITRE V.

INTITULÉ

TAI-KIA.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre Tai-kia, divisé en trois Sections, concerne, comme le précédent, le Roi Tai-kia, petit-fils de Tching-tang. On y dit que ce Prince n'écoutant pas les avis d'Y-yn, ce Ministre le fit enfermer dans un Palais, d'où il ne le tira que lorsqu'il le crut en état de régner. Lorsqu'il l'eut rétabli sur le Trône, il lui donna de nouvelles instructions. On voit que ceci est différent de ce que j'ai rapporté d'après le Tsou-chou, au sujet d'Y-yn. Les trois parties de ce Chapitre ne sont que dans l'ancien texte, & forment tout autant de Chapitres différens.

PREMIERE SECTION.

LE Roi successeur (1) ne suivant pas les avis d'Y-yn (2), ce Ministre lui parla ainsi :

Le Roi prédécesseur, toujours attentif à l'ordre du Ciel suprême, ne cessa d'avoir du respect pour les Esprits supérieurs & inférieurs, pour Che-tsi (3) & pour la Salle des An-

(1) Tching-tang est le premier de la Dynastie de *Chang*; mais il n'est pas sûr si *Tai-kia* lui succéda immédiatement. Selon d'habiles Ecrivains, deux oncles paternels régnerent avant lui, peu de tems à la vérité; j'en ai parlé dans ma chronologie.

(2) [Dans le texte il porte le titre de *Gou-heng*; c'est un nom de dignité].

(3) Je ne sais si du tems de Tching-tang, *Che-tsi* dénotoit un culte

cêtres (1). Le Ciel conſidérant donc ſa vertu, le chargea de ſes ordres, & favoriſant tous les Royaumes, les affermit dans la paix & la tranquillité. J'aidai moi-même mon Maître ; & parceque nous réuſsîmes dans cette entrepriſe, vous êtes aujourd'hui en poſſeſſion de l'Empire.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Quand j'examine Hia (2) de la ville occidentale (3), je vois que tandis que ſes Rois garderent les regles de leur Etat, ils conſerverent juſqu'à la fin leur dignité, & la firent conſerver à leurs Miniſtres ; mais quand leur ſucceſſeur ne put ſe maintenir ſur le Trône, ſes Miniſtres perdirent auſſi leur rang. Prince, regardez avec crainte votre état de Roi ; ſi dans ce poſte vous ne vous comportez pas en Roi, vous déshonorerez votre ayeul.

Le Roi paroiſſoit inſenſible à ces exhortations.

Y-yn ajoûta : le Roi prédéceſſeur faiſoit, de grand matin, briller ſa vertu : aſſis, il attendoit le lever du ſoleil, & faiſoit faire une exacte recherche des gens ſages : par-là il aidoit, il encourageoit d'avance ſes ſucceſſeurs. Ne violez donc point ſes ordres, ſi vous ne voulez pas vous perdre.

Refléchiſſez ſur ſes vertus ; & qu'elles ſoient pour vous un modele étêrnel.

Imitez le chaſſeur, qui ne tire de la fleche qu'après avoir bandé l'arc & viſé au but. Examinez le point fixe ſur lequel vous devez porter vos vues : c'eſt la conduite de votre ayeul ; en l'imitant vous me comblerez de joie, & les ſiecles à venir vous combleront d'éloges.

Le Roi ne ſe corrigea pas.

---

religieux rendu à des Eſprits, ou un culte civil rendu à d'illuſtres ſages de l'antiquité, comme étant les auteurs de l'agriculture ; car *Che-ſi* peut être interpreté par *Eſprits des fruits* & de *l'agriculture*, & par *illuſtre* ou *illuſtres perſonnages de l'antiquité*, qui ont été les auteurs ou promoteurs de l'agriculture.

(1) La Salle des Ancêtres eſt exprimée dans ce paragraphe par le caractere *Miao*. Sur ce caractere conſultez une note du Chapitre *Hien-yeou-y-te*, qu'on verra bientôt.

(2) C'eſt-à-dire les Rois de *Hia*.

(3) Il s'agit de *Gan-y-hien* : la demeure de *Tai-kia* étoit à l'orient.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Y-yn dit encore : la conduite du Roi n'eſt qu'une ſuite de fautes : ſon éducation reſſemble à ſon naturel. Il faut qu'il n'ait aucune communication avec ceux qui ont de mauvaiſes mœurs. Je veux faire un Palais dans Tong (1) : c'eſt là qu'auprès du Roi prédéceſſeur je donnerai au Roi des inſtructions, afin qu'il ne ſuive plus des mœurs corrompues.

En conſéquence le Roi alla dans le Palais de Tong ; il garda là le deuil, & ſe mit enfin dans le vrai chemin de la vertu.

SECTION II.

A la troiſieme année (2), le premier jour de la douzieme lune, Y-yn, avec le bonnet & les autres habits Royaux, alla au-devant du Roi ſucceſſeur, & le remena à Po (3).

Il fit alors ce diſcours : des Peuples ſans Maître ne peuvent vivre ni en paix ni dans l'ordre ; un Roi ſans Peuple ne peut gouverner. C'eſt par une faveur ſpéciale de l'auguſte Ciel pour l'Empire de Chang qu'on vous voit enfin perfectionné dans la vertu. Prince, c'eſt un bonheur qui ne finira jamais.

Le Roi fit la révérence (4), & dit : juſqu'ici je ne me ſuis point attaché à me rendre vertueux, & j'ai paru n'avoir aucune conduite. Pour ſatisfaire mes paſſions, je n'ai gardé ni modération ni bienſéance, & une foule de crimes ſont précipitamment tombés ſur moi. On peut ſe mettre à couvert des calamités qui viennent du Ciel, mais nullement de celles que nos paſſions déréglées nous attirent. Juſqu'ici je n'ai fait aucun cas de vos inſtructions (5) ; auſſi ai-je mal commencé, mais je veux bien finir ; & je compte ſur les ſoins & ſur les inſtructions que votre vertu me procurera.

(1) *Tong* étoit la ſépulture de *Tching-tang*.

(2) La troiſieme année eſt la troiſieme année du regne de *Tai-kia*. Dans ce premier paragraphe, le premier jour de la douzieme lune n'a pas de caracteres du cycle de ſoixante.

(3) C'étoit la Cour.

(4) La révérence que fit le Roi dénote une inclination de tête juſqu'à terre.

(5) Dans le texte il y a des inſtructions de mon *Che-pao*, terme qui veut dire *directeur* & *protecteur*.

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Y-yn fit une profonde révérence (1) juſqu'à terre, & parla ainſi: un Prince intelligent travaille à ſe perfectionner ſoi-même; & ſon vrai talent eſt de ſavoir s'accommoder au génie & aux inclinations de ſes ſujets.

Le Roi prédéceſſeur traitoit les pauvres & les malheureux comme ſes propres enfans; auſſi ſes ſujets lui obéiſſoient-ils avec joie. Les Peuples des Royaumes voiſins diſoient: nous attendons notre véritable Maître; quand il ſera venu, nous ſerons délivrés de l'oppreſſion.

Prince, redoublez vos efforts pour avancer dans le chemin de la vertu; imitez votre illuſtre ayeul, ne vous laiſſez pas ſurprendre un ſeul moment par la molleſſe ni par l'oiſiveté.

Si dans les honneurs que vous rendez aux Ancêtres, vous rempliſſez les devoirs de l'obéiſſance filiale, ſi vous gardez la gravité & la bienſéance en traitant avec vos inférieurs, ſi vous faites paroître du diſcernement dans l'examen (2) de ce qui vient de loin, ſi vous vous appliquez à bien comprendre toute l'étendue du ſens des diſcours ſalutaires que vous entendez, Prince, je ne me laſſerai jamais de voir en vous ces vertus.

SECTION III.

Y-yn continua d'exhorter pluſieurs fois le Roi en ces termes: le Ciel n'a point d'inclination particuliere pour perſonne; il aime ceux qui ont du reſpect. L'attachement des Peuples à leur Souverain n'eſt pas conſtamment le même; ils ne ſont attachés qu'à ceux qui ont de la bonté. Les Eſprits ne regardent pas toujours de bon œil les cérémonies qu'on leur fait, & ils ne ſont favorables qu'à ceux qui les font avec un cœur droit & ſincere. Qu'un Trône (3) a de difficultés!

(1) La révérence de *Y-yn* eſt exprimée avec les mêmes caracteres que celle du Roi.

(2) Cet examen, qui vient de loin, eſt l'examen de ce qui eſt & de ce qui ſe paſſe dans tous les pays de l'Empire.

(3) Le Trône dont il s'agit dans ce premier paragraphe, eſt la Dignité Royale; le texte porte *Tien-goei*. La *place céleſte*; c'eſt dans le même ſens qu'on a vu les Miniſtres & les Officiers de l'Empire déſignés par les Miniſtres & les affaires du Ciel.

TAI KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1740. 1529. avant J. C.

La paix regne où regne la vertu; si celle-ci manque, tout est dans le trouble. Celui qui tient une conduite pacifique, réussit; mais s'il se livre à la discorde, il ne peut manquer d'échouer. Faire ce qui convient pour bien commencer & pour bien finir, est l'ouvrage d'un Roi très intelligent.

Le Roi votre prédécesseur travailla sans relâche à se rendre vertueux, & vint à bout d'être uni (1) au Souverain Seigneur (Chang-ti). Prince, puisque vous lui succédez, ayez les yeux attachés sur lui.

Pour monter sur un lieu élevé (2), il faut commencer par le bas; & pour aller vers un lieu éloigné, il faut partir d'un endroit qui soit près.

Ne méprisez pas les occupations (3) du Peuple, considérez-en les difficultés; ne vous regardez pas hors de danger sur le Trône; concevez-en au contraire tout le péril.

C'est en commençant qu'il faut refléchir, & non à la fin.

Si ces paroles sont contraires à vos inclinations, pensez à la raison; mais si elles sont conformes à ce que vous souhaitez, pensez à ce qui est contre la raison.

Si l'on ne fait point de réflexion, comment comprendre ce que j'ai dit? & si l'on ne fait pas des efforts, comment réussir? Un seul homme de bien peut régler tous les Royaumes.

Sur des discours artificieux, un Prince ne doit pas changer l'ancien gouvernement. Si un Sujet, pour son plaisir & pour son utilité, ne veut pas rester en charge, quand le terme de sa commission est fini, c'est un avantage éternel pour l'Empire.

---

(1) L'union au *Chang-ti* est remarquable, étant, selon le texte, l'effet de la vertu.

(2) Le sens est que la vertu s'acquiert peu à peu.

(3) Les Interpretes disent qu'il s'agit de l'agriculture & de l'entretien des vers à soie, par ces expressions de l'*occupation du peuple.*

CHAPITRE VI.

INTITULÉ

HIEN-YEOU-Y-TE.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre prend ſon titre de cette phraſe qui eſt dans le texte, au troiſieme paragraphe Hien-yeou-y-te, qui ſignifie tous avoient les mêmes diſpoſitions. C'eſt ainſi que dans l'Ecriture Sainte pluſieurs livres ne portent d'autres titres que les mots par où ils commencent. Dans ce Chapitre Y-yn continue de donner des préceptes à Tai-kia, qui n'en profitoit pas autant que ce Miniſtre le déſiroit, celui-ci en conſéquence avoit deſſein de quitter le Gouvernement. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte. On en trouve une traduction paraphraſée dans le P. du Halde, tom. 2, pag. 304.

Y-YN, vouloit remettre le Gouvernement entre les mains de ſon Maître, & ſe retirer; mais auparavant il lui donna de nouveaux préceptes.

Hélas! dit-il, on ne doit pas compter ſur une faveur conſtante du Ciel, il peut révoquer ſes ordres. Si votre vertu ſubſiſte, vous conſerverez l'Empire (1); mais il eſt perdu pour vous, ſi vous n'êtes pas toujours vertueux.

Le Roi de Hia ne put être conſtant dans la vertu, il ne fit aucun cas des Eſprits, il opprima les Peuples; auſſi l'auguſte Ciel ne le protégea plus, & jetta les yeux ſur tous les

(1) L'Empire eſt, dans ce texte, & dans le Chap. IV, déſigné par les mots neuf *Yaou* ou *parties*, c'eſt-à-dire, les neuf *Tcheou* dont on a parlé dans le Chapitre *Yu-kong*.

TAI-KIA.

Kang mo. 1755. 1721. Tſou-chou. 1540. 1529. avant J. C.

Royaumes pour faire paroître & pour inſtruire celui qui devoit recevoir ſes ordres : il chercha (1) un homme d'une vertu très pure, qu'il vouloit mettre à la tête des affaires qui regardent les Eſprits ; alors Tching-tang & moi avions les mêmes diſpoſitions qui nous uniſſoient au cœur du Ciel. L'ordre du Ciel fut manifeſte, nous obtînmes l'Empire, & nous changeâmes le Tching (2) de Hia.

Ce n'eſt pas que le Ciel ait un amour particulier pour la Dynaſtie de Chang. Le Ciel aime une vertu pure. Ce n'eſt pas Chang qui a demandé les Peuples, mais ce ſont les Peuples qui ſe ſont ſoumis à la vertu.

Si la vertu (3) eſt pure & ſans mêlange (4), on eſt heureux dans tout ce qu'on entreprend ; mais s'il y a du mêlange, on eſt malheureux. Le bonheur ou le malheur ne ſont point attachés aux hommes ; mais le bien ou le mal que le Ciel envoie dépendent de leur vertu.

Prince, qui venez de ſuccéder, ne penſez qu'à avancer de plus en plus dans la vertu ; travaillez-y depuis le premier jour juſqu'au dernier, & tous les jours renouvellez-vous.

Quand il s'agit des Miniſtres, n'employez que des gens ſages & qui aient des talents ; que tous ceux qui ſont auprès de vous ſoient tels. Un Miniſtre doit penſer à aider ſon Maître dans la pratique de la vertu, & à être utile au Peuple. Faites des efforts, ſoyez attentif, aimez la paix, & ſoyez invariable dans votre conduite.

---

(1) On repréſente ici l'Empereur comme choiſi du Ciel pour être à la tête des affaires qui regardent les Eſprits. Le ſeul Empereur a droit de ſacrifier publiquement au Ciel ou Chang-ti. Ce droit, attaché à l'Empereur dès le commencement de l'Empire, eſt remarquable.

(2) Les Interpretes diſent que le *Tching* de Hia eſt la premiere lune du Calendrier, c'eſt-à-dire, que la Dynaſtie de Chang changea la premiere lune du Calendrier. On a parlé ailleurs de ce changement.

(3) Dans le livre claſſique *Ta-hio*, on marque que dans les bains du Roi Tching-tang on voyoit des caracteres gravés qui contenoient le ſens de ces paroles. Y-yn fait ſans doute alluſion à cette ſentence gravée dans le baſſin du bain de Tching-tang.

(4) [Il y a dans le texte : *ſi la vertu eſt une* ; & pour l'autre membre, *ſi la vertu eſt deux & trois*].

TAI-KIA.

Kang-mo. 1753. 1721. Tsou-chou. 1540. 1729. avant J. C.

La vertu n'a point de modele déterminé ; mais celui qui fait le bien peut servir de modele. Les bonnes actions ne sont pas déterminées ; mais tout ce qui se fait de bien se réduit à un seul principe.

Si vous faites ensorte que tous les Peuples disent : que les discours du Roi sont sublimes, que son cœur est droit ! vous jouirez de la prospérité de votre ayeul, & vous conserverez à jamais les biens & la vie des Peuples.

C'est dans le Temple (1) des sept Générations que la vertu paroît, & c'est dans le chef d'une infinité d'hommes qu'on voit l'art de gouverner.

Si le Roi est sans Peuple, de qui se servira-t-il ? Si le Peuple est sans Roi, par qui sera-t-il gouverné ? Plein de vous-même, ne mépriſez pas les autres, sous prétexte qu'ils sont incapables. Les gens les plus foibles, hommes & femmes, peuvent faire quelque chose de bon ; si le Maître des Peuples les néglige, il ne remplit pas les devoirs de son état.

(1) Le caractere est *Miao*, qui signifie *une des Salles intérieures du Palais de l'Empereur vivant ;* il signifie encore *figure, représentation.* C'est pour ces raisons qu'anciennement à la Chine on appelloit la Salle des Ancêtres *Miao*, parceque, selon l'axiome Chinois, on doit honorer les morts comme s'ils étoient vivans, & parceque dans cette Salle étoient les représentations ou figures des Ancêtres, ou même parceque cette Salle faisoit ressouvenir des Ancêtres morts. Les Bonzes s'étant introduits, empruntèrent depuis ce caractere Chinois *Miao* pour exprimer le Temple de leurs Idoles. La Salle des Ancêtres morts pour les Empereurs avoit 1°. la représentation du fondateur ou chef de la famille ; cette représentation ou tablette restoit toujours. 2°. Si quelqu'autre se rendoit recommandable, sa représentation restoit également. Pour les autres, après sept générations, on ôtoit leur représentation.

ADDITION AU CHOU-KING.

LE CHOU-KING garde un profond ſilence ſur les ſucceſſeurs de Tai-kia juſqu'à Pan-keng, autrement Puon-keng, c'eſt-à-dire, qu'il obmet quinze Princes. Ainſi, pour remplir ce vuide, je vais continuer, comme j'ai fait ci-devant, de raſſembler ce que les Hiſtoriens, & principalement le Tſou-chou, nous apprennent de ces Princes. Ils ſont à la vérité peu connus, & il n'eſt reſté à l'égard de pluſieurs que leur nom. Nous avons vu que 1°. Tching-tang avoit eu pour ſucceſſeur, 2°. Vai-ping, enſuite 3°. Tchong-gin, & enfin 4°. Tai-kia, qui régna douze ans.

VOUO-TING.

VOUO-TING V, ROI.

Kang-mo. 1720. 1692. Tſou-chou. 1528. 1510. avant J. C.

Ce Prince, fils de Tai-kia, portoit le nom de Hiuen. Il ſuccéda immédiatement, & ſans intervalle à ſon pere, la trentieme année du cycle, ſuivant le Tſou-chou; mais, ſuivant le Kang-mo, cette premiere année eſt la dix-huitieme du cycle.

Sa Capitale étoit à Po, & il eut pour premier Miniſtre Kieou-tan. La huitieme année de ſon regne il fit un ſacrifice à Y-yn, auquel on donne le titre de Pao-heng. Il mourut la dix-neuvieme année. Le Kang-mo lui donne vingt-neuf ans de regne, & place à la huitieme année de ſon regne la mort d'Y-yn, auquel il donne pour ſucceſſeur Kieou-tan. Le Tſou-chou ne s'accorde pas avec ce récit. Y-yn, ſuivant un livre intitulé Chi-ki, étoit âgé de cent ans. A ſa mort il y eut une obſcurité pendant trois jours.

SIAO-KENG, VI ROI.

SIAO-KENG.

Ce Prince, que d'autres nomment Tai-keng, étoit frere de Vouo-ting; il portoit le nom de Pien. Il ſuccéda immédiatement à ſon frere l'an quarante-neuf du cycle, dans la ville de Po, & il mourut la cinquieme année de ſon regne. C'eſt tout ce que le Tſou-chou rapporte. Le Kang-mo lui donne vingt-cinq ans de regne, & n'en dit pas davantage. Il met ſa premiere année la quarante-ſeptieme du cycle.

Kang-mo. 1691. 1665. Tſou-chou. 1509. 1505. avant J. C.

SIAO-KIA, VII ROI.

SIAO-KIA.

Fils de Siao-keng. Il étoit nommé Kao; il régna à Po. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-quatrieme du cycle; il régna dix-ſept ans. Suivant le Kang-mo; ſa premiere année eſt la douzieme du cycle. Il le fait régner également dix-ſept ans. On ſe borne à indiquer les années de ce Prince. Le reſte de ſon Hiſtoire eſt inconnu.

Kang-mo. 1666. 1650. Tſou-chou. 1504. 1488. avant J. C.

YONG-KI, VIII ROI.

YONG-KI.

Ce Prince étoit frere de Siao-kia: il portoit le nom de Tcheou. Sa premiere année eſt la onzieme d'un cycle, ſuivant le Tſou-chou, & il régna douze ans à Po. Le Kang-mo lui donne la même durée de regne & met ſa premiere année la ving-neuvieme d'un cycle. Il rapporte, d'après le Su-ki, que ce Prince s'écarta de la bonne conduite que ſes prédéceſſeurs avoient tenue, & que la puiſſance de cette Dynaſtie commençant à diminuer, tous les grands Vaſſaux refuſerent de venir rendre leurs hommages.

Kang-mo. 1649. 1638. Tſou-chou. 1487. 1476. avant J. C.

TAI-VOU.

TAI-VOU, IX ROI.

Kang-mo. 1637. 1563. Tſou chou. 1475. 1401. avant J. C.

Son nom étoit Mi; il étoit frere d'Yong-ki ; il portoit le titre de Tchong-tſong, & régnoit à Po. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-troiſieme d'un cycle. Il eut pour premier Miniſtre Y-pou, fils d'Y-yn. La ſeptieme année de ſon regne il crut dans ſon Palais un mûrier & des grains qui n'avoient été ni plantés ni ſemés, ce que l'on regarda comme un préſage. La onzieme année il fit faire des prieres aux montagnes & aux rivieres; la vingt-ſixieme année les Barbares d'occident vinrent lui rendre hommage; la trente-unieme année il fit faire le Char Impérial ; la quarante-ſixieme année il y eut une grande abondance ; la cinquante-huitieme année il fit conſtruire des murailles à la ville de Pou-kou, la ſoixante-unieme année tous les Barbares de l'orient vinrent lui rendre hommage ; il mourut la ſoixante-quinzieme année. Le Kang-mo met ſa premiere année à la quarante-unieme du cycle, & lui donne également ſoixante-quinze ans de regne. Le Chou-king, dans le Chapitre Vou-y, parle de ce Prince comme étant le dernier de cette Dynaſtie, dont la conduite mérite des éloges & il le fait régner ſoixante-quinze ans.

TCHONG-TING.

TCHONG-TING, X ROI.

Kang-mo. 1562. 1550. Tſou-chou. 1400. 1392. avant J. C.

Nommé Tchoang, fils de Tai-vou. Sa premiere année eſt, ſuivant le Tſou-chou, la trente-huitieme du cycle. Il quitta la ville de Po & tranſporta ſa Cour à Gao, ville ſituée près de Mong-hien, dans le Ho-nan. La ſixieme année de ſon regne il fit la guerre à des Peuples Barbares, & il mourut la neuvieme année. Le Kang-mo met la premiere année de ce Prince la cinquante-ſixieme du cycle, & lui donne treize ans de regne.

VAI-GIN, XI ROI.

VAI-GIN.

Nommé Fa, & frere de Tchong-ting. Sa premiere année eſt, ſuivant le Tſou-chou, la quarante-ſeptieme du cycle. Il tint ſa Cour à Gao. Il y eut des révoltes & des guerres dans le Royaume Il régna dix ans. Le Kang-mo met ſa premiere année la neuvieme d'un cycle, & lui donne quinze ans.

Kang-mo. 1549. 1555. Tſou chou. 1394. 1382. avant J. C.

HO-TAN-KIA, XII ROI.

HO-TAN-KIA.

Nommé Tching, frere de Vai-gin. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-ſeptieme du cycle. Dès cette premiere année il quitta la ville de Gao, & alla demeurer à Siang, dans le Ho-nan; on l'appelle aujourd'hui Siang-tcheou. Ce Prince eut beaucoup de guerres à ſoutenir. Il mourut la neuvieme année de ſon regne. Sa premiere année, ſuivant le Kang-mo, eſt la vingt-quatrieme d'un cycle; il lu donne également neuf ans.

Kang-mo. 1534. 1526. Tſou-chou. 1381. 1373. avant J. C.

TSOU-YE, XIII ROI.

TSOU-YE.

Nommé Sie, fils de Ho-tan-kia. La premiere année de ſon regne, ſuivant le Tſou-chou, eſt la ſixieme d'un cycle. Il quitta cette année la ville de Siang pour aller demeurer à Keng, aujourd'hui Long-men-hien, dans le Chan-ſi. La deuxieme année il quitta cette habitation & alla demeurer à Pi, qu'il fit la huitieme année environner de murailles. Il avoit pour premier Miniſtre Vou-hien. Il mourut la dix-neuvieme année. Le Kang-mo met ſa premiere année la trente-troiſieme d'un cycle, & lui donne également dix-neuf ans.

Kang-mo. 1525. 1507. Tſou-chou. 1372. 1354. avant J. C.

TSOU-SIN XIV, ROI.

TSOU-SIN.

Kang-mo. 1506. 1491. Tſou-chou. 1353. 1340. avant J. C.

Nommé Tan, fils de Tſou-ye. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-cinquieme d'un cycle. Il demeuroit à Pi. On ne dit rien de ce Prince, qui mourut après un regne de quatorze ans; ſa premiere année, ſuivant le Kang-mo, eſt la cinquante-deuxieme d'un cycle. Il lui donne ſeize ans de regne.

KAI-KIA ou VO-KIA, XV ROI.

KAI-KIA.

Kang-mo. 1490. 1466. Tſou-chou. 1339. 1335. avant J. C.

Ce Prince étoit frere de Tſou-ſin; il portoit le nom d'Yu. Sa premiere année eſt, ſelon le Tſou-chou, la trente-neuvieme du cycle. Il régna dans la ville de Pi, & mourut la cinquieme année de ſon regne. Le Kang-mo, qui lui en donne vingt-cinq, le fait commencer la huitieme du cycle, & ne dit rien davantage.

TSOU-TING, XVI ROI.

TSOU-TING.

Kang-mo. 1465. 1434. Tſou-chou. 1334. 1326. avant J. C.

Etoit fils de Tſou-ſin; il portoit le nom de Sin. La premiere année de ſon regne, ſuivant le Tſou-chou, eſt la quarante-quatrieme année du cycle. Sa Cour étoit à Pi; & il régna neuf ans. Le Kang-mo, qui place ſa premiere année la trente-troiſieme du cycle, lui donne trente-deux ans de regne, & dit qu'il y eut des guerres au commencement.

NAN-KENG X, VII ROI.

NAN-KENG.

Kang-mo. 1433. 1409. Tſou-chou. 1325. 1320. avant J. C.

Fils de Vo-kia; il étoit nommé Keng. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-troiſieme du cycle. Sa Cour étoit à Pi; mais la troiſieme année il la tranſporta à Yen; & il mourut après un regne de ſix ans. Le Kang-mo dit qu'il eut des guerres à ſoutenir au commencement de ſon

regne. Il met ſa premiere année la cinquieme du cycle, & lui donne vingt-cinq ans de regne. Il paroît que tous ces Princes ne parviennent au Trône qu'en ſe l'enlevant.

YANG KIA.

YANG-KIA XVIII, ROI.

Kang-mo. 1408. 1402. Tſou-chou. 1319. 1316. avant J. C.

Nommé Ho ; il étoit fils de Tſou-ting. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la cinquante-neuvieme du cycle. Sa Cour étoit à Yen. La troiſieme année il fit la guerre à des Peuples voiſins à l'occident de ſes Etats, & il mourut après un regne de quatre ans. Suivant le Kang-mo, ſa premiere année eſt la trentieme du cycle : il ne parvint au Trône qu'en faiſant la guerre à ceux qui le lui diſputoient. Il remarque que depuis Tchong-ting, le dixieme de cette Dynaſtie, les oncles & les neveux s'enlevoient le Trône, & que ces neuf regnes furent remplis de troubles, pendant leſquels les Princes Vaſſaux ne vinrent pas rendre leurs hommages. Toute cette Hiſtoire eſt preſque inconnue aux Chinois eux-mêmes. On n'eſt pas trop certain des lieux où ces Princes tenoient leur Cour.

PAN-KENG.

Kang-mo.
1401.
1374.
Tſou-chou.
1315.
1288.
avant J. C.

ADDITION AU CHAPITRE VII.

ÉVENEMENS DU REGNE DE PAN-KENG, ou PUON-KENG.

CE PRINCE étoit frere d'Yang-kia, & portoit le nom de Siun; ſa Cour étoit dans la ville d'Yen. La premiere année de ſon regne eſt la troiſieme du cycle : la ſeptieme année quelques grands Vaſſaux vinrent lui rendre hommage; la quatorzieme année il quitta la ville d'Yen pour aller demeurer à Pe-mong, qu'il appella Yn, ville ſituée dans le Ho-nan, dans le diſtrict de Ho-nan-fou; (c'eſt cette translation qui fait le ſujet du Chapitre Pan-keng). Il mourut après un regne de vingt-huit ans. Suivant le Kang-mo, qui met ſa premiere année la trente-ſeptieme du cycle, il régna également vingt-huit ans. Suivant tous les Hiſtoriens, le Roi Tſou-ye, le treizieme de cette Dynaſtie, avoit mis ſa Cour à Keng, qui eſt aujourd'hui Long-men-hien, dépendante de Kie-tcheou, dans le Chan-ſi. Enſuite on la tranſporta à Hing, qui eſt aujourd'hui Long-kang-hien, dépendante de Hing-tcheou, que l'on met dans le territoire de Chun-te-fou. Les Commentateurs du Chou-king diſent que la ville de Keng ayant été détruite par le Hoang-ho, Pan-keng tranſporta ſa Cour dans la ville d'Yn; ainſi on n'alla pas extraordinairement loin; on ne paſſa que du Chan-ſi dans le Ho-nan; mais il eſt difficile de bien connoître ces lieux.

CHAPITRE VII.

INTITULÉ

PAN-KENG.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, divisé en trois Parties, a pour titre le nom du Roi qui succéda à Yang-kia. Le Prince, à l'occasion des débordemens du Hoang-ho, exhorte ses sujets à quitter l'ancienne Cour pour aller s'établir ailleurs, & cite plusieurs belles maximes de Gouvernement. Il paroît que les Peuples avoient beaucoup de répugnance pour le suivre. Cette translation de l'Empire fit changer le nom de la Dynastie Chang, qui porta alors celui d'Yn. Dans la troisieme Partie il donne des regles de Gouvernement pour la nouvelle ville. Dans le nouveau texte les trois Parties du Chapitre Pan-keng n'en font qu'une, au lieu que dans l'ancien texte ce Chapitre est divisé en trois Parties. Tout le discours de Pan-keng est assez singulier. Ce Prince semble parler à tous ses sujets, & cependant il ne s'agit que des habitans d'une seule ville, qu'il veut transporter dans une autre.

PREMIERE SECTION.

LORSQUE Pan-keng (1) voulut transporter la Cour à Yn, le Peuple refusant d'y aller, ce Prince fit venir ceux qui paroissoient les plus mécontents, & leur parla ainsi :

(1) *Pan-keng*, Roi de la Dynastie de *Chang*, tenoit sa Cour à Keng, ancienne ville du Hoang-ho, dans le district de Kie-tcheou, du Chan-si. Les inondations du Hoang-ho causerent de grands dommages à la ville

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tsou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Le Roi de notre Dynastie, qui vint autrefois ici, aimoit ses sujets, & ne pensoit pas à leur donner la mort. Depuis ce tems les peuples n'ont pu s'aider mutuellement dans leurs besoins. J'ai consulté le Pou (1), & il m'ordonne d'exécuter mon dessein.

Les Rois mes prédécesseurs, par respect pour les ordres du Ciel, dans de pareilles circonstances, ne demeuroient pas toujours dans le même lieu : la ville Royale a été placée dans cinq différents endroits. Si aujourd'hui je ne me conformois pas à cette ancienne pratique, ce seroit ignorer l'ordre (2) prescrit par le Ciel, & pourroit-on dire que je marche sur les traces des Princes mes prédécesseurs?

Notre état est semblable à celui d'un arbre renversé dont il reste quelque rejetton : le Ciel, en prolongeant nos jours, veut, dans une nouvelle ville, faire continuer ce que nos Ancêtres ont commencé : n'est-ce pas rétablir la tranquillité dans tous les lieux?

Royale; c'est ce qui obligea ce Prince à transporter sa Cour à Yn, dans le district de Ho-nan-fou, du Ho-nan. [Cependant les Historiens disent qu'il vint habiter au nord de l'ancienne ville de Po, qui est près de Kueite-fou, dans le Ho-nan; ce qui est assez éloigné d'Ho-nan-fou, vers les frontieres de Chan-tong. Toute cette ancienne géographie souffre beaucoup de difficultés].

(1) (*Pou*), Sort, Oracle, voyez le Chapitre *Ta-yu-mo.* Pan-keng vouloit faire entendre que le Ciel avoit manifesté sa volonté par le Pou. Il vouloit faire entendre aussi que les anciens Rois de sa Dynastie consultoient le Pou quand ils transportoient la Cour.

(2) [Le P. Gaubil a traduit : *je serois insensible à la mort d'un si grand nombre de mes sujets* : j'ai cru devoir me conformer au but du texte, qui dit que les Anciens se transportoient ailleurs par ordre du Ciel auquel ils étoient très soumis; que comme ces ordres étoient que l'on quittât cette ville, il devoit s'y soumettre également, d'autant plus que les Oracles avoient parlé. Il y a littéralement dans le texte, *non scirem Cœli mandata decreta.* Le sens donné par le P. Gaubil vient de ce que le mot *Ming*, qui signifie *ordre*, signifie aussi *la vie*, & que Tuon, *judicare, statuere*, signifie en même-tems *præcidere.* Il a traduit *non scirem vitas præcisas*, je serois insensible aux vies coupées ou tranchées; il a supprimé le nom du Ciel, qui est exprimé dans le texte, & paraphrasé le reste, comme regardant les Peuples].

Pan-keng,

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C

Pan-keng, en inſtruiſant ſes ſujets, commença par ceux qui étoient conſtitués en dignité, & leur propoſa l'exemple des anciens Rois; il leur fit voir qu'ils devoient garder les loix & les regles; mais craignant que les vrais ſentimens des peuples ne lui fuſſent pas connus, il ordonna d'aſſembler les principaux dans le Palais.

Venez tous, leur dit-il, je veux vous inſtruire: ſoyez ſinceres, rectifiez votre cœur, & ne vous opiniâtrez pas à vouloir vivre dans les délices.

Les Rois mes prédéceſſeurs ſe ſervoient d'anciennes Familles pour gouverner les affaires; ils avoient de grands égards pour leurs Miniſtres, parceque ceux-ci rapportoient fidelement au peuple les ſentimens du Prince; le peuple étoit en paix, parcequ'on ne répandoit pas témérairement des bruits deſtitués de fondement. Aujourd'hui vous en faites courir de dangereux, auxquels le peuple ajoûte foi. Je ne ſais pas ce que vous prétendez par ces bruits ſourds.

Je n'ai nullement perdu l'amour du bien public; mais vous, en cachant au peuple mon zele à cet égard, n'avez-vous pas craint de m'offenſer? C'eſt comme ſi je voyois le feu. Je vous ſuis d'un foible appui, mais je puis faire connoître vos fautes.

Si dans le filet qui eſt tendu les cordes ſont longues, il n'y a aucune confuſion; de même ſi les Laboureurs travaillent ſans relâche quand il faut ſemer, ils auront en automne une abondante récolte.

Si vous rectifiez votre cœur, ſi votre zele ſincere s'étend juſqu'au peuple, juſqu'à vos alliés & juſqu'à vos amis, vous pouvez ſans crainte vous glorifier de ſuivre le chemin de la vertu.

Vous ne craignez pas un mal qui déſole les lieux près & éloignés: en cela ſemblables aux Laboureurs pareſſeux qui ne ſongent qu'à ſe divertir, qui ne ſe donnent aucune peine, & qui négligent la culture de leurs champs; croyez-vous qu'ils puiſſent avoir une abondante récolte?

Si dans ce que vous dites au Peuple vous n'avez égard ni à la concorde ni à la probité, c'eſt vous qui êtes la ſource de tout le mal; & puiſque vous en êtes les auteurs, on doit vous

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

punir comme des criminels. C'eſt en vain que vous vous repentirez, on ne doit pas vous épargner. Dans le tems que le Peuple veut faire ſes repréſentations pour ſe délivrer des maux qu'il ſouffre, vous faites courir des bruits inconſidérés; votre vie & votre mort ſont entre mes mains, & cependant vous ne m'avertiſſez point de ce qui ſe paſſe; au contraire les diſcours vuides que vous tenez entre vous ne ſervent qu'à inſpirer des craintes au peuple. Quand le feu prend dans une vaſte campagne, quoiqu'on ne puiſſe s'en approcher, on peut parvenir à l'éteindre. Le déſordre a commencé par vous, vous êtes les coupables, & ce n'eſt pas moi qui ſuis en faute.

Selon Tchi-gin (1), parmi les hommes on doit choiſir les anciens; mais parmi les uſtenſiles, il ne faut rechercher que les neufs.

Le travail & le repos agréables furent autrefois communs à vos Ancêtres & aux miens; oſerois-je donc vous punir ſans raiſon? De ſiécle en ſiécle on a récompenſé le mérite de vos ancêtres; cacherai-je ce que vous avez de bon? Lorſque je fais de grandes cérémonies à mes ancêtres (2), les vôtres ſont à côté des miens, & ont part à ces cérémonies (3), ſoit dans le bonheur, ſoit dans le malheur; comment oſerois-je, ſans raiſon, vous récompenſer?

Ce que je vous propoſe eſt difficile (4); j'imite celui qui tire de la fleche, je ne penſe qu'au but; ne mépriſez jamais ni les vieillards ni les jeunes gens ſans appui; travaillez à vous maintenir toujours dans votre état, & faites vos efforts pour m'aider dans l'exécution de mes deſſeins.

---

(1) On ne ſait rien de détaillé ſur ce *Tchi-gin*. [Les Commentaires diſent que c'eſt le nom d'un ancien Sage].

(2) Dans la Salle des Ancêtres des Empereurs on fait mettre le nom des ſujets qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat. Par ce texte, on voit que cette coutume eſt bien ancienne.

(3) Selon beaucoup d'Interpretes, le ſens de cette phraſe eſt que les ames des Rois & des Grands dont on parle ſont dans le Ciel, & voient le bonheur & le malheur qui arrivent.

(4) Il veut dire que cette migration eſt une entrepriſe difficile, parceque beaucoup de gens s'y oppoſent.

Je punierai de mort ceux que je trouverai coupables, parens ou autres; mais je ferai valoir ceux qui feront leur devoir; ce ſera à vous que j'attribuerai le bien qui réſultera pour le Royaume, & à ma négligence à punir les fautes ce qui arrivera de mal.

PAN-KENG. Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Avertiſſez exactement les autres de ce que je vous dis; que dans la ſuite chacun ſoit attentif à faire ce qui ſera ordonné, & à remplir les devoirs de ſon état. Dans vos paroles ſoyez réſervés; autrement n'attendez aucun pardon; le repentir ſeroit inutile.

SECTION II.

Pan-keng ſe prépara à paſſer la riviere (1), & ayant ordonné au peuple de partir, il fit venir ceux qui avoient de la répugnance: après que tous furent raſſemblés, il leur ordonna de garder le reſpect convenable dans le Palais; enſuite il les fit entrer & leur parla avec autant de force que de droiture.

Il leur dit: ſoyez attentifs à mes paroles, ne réſiſtez pas à mes ordres.

Les Rois mes prédéceſſeurs penſoient aux beſoins de leurs ſujets; ceux-ci à leur tour ſoutenoient leur Prince, & ces efforts qu'on faiſoit de part & d'autre les mettoient à couvert des malheurs des tems.

Lorſque notre Dynaſtie Yn (2) fut dans la déſolation, les Rois mes prédéceſſeurs ne voulurent pas reſter dans leur demeure, & réſolurent de la tranſporter ailleurs, afin de procurer un plus grand avantage aux peuples. Pourquoi ne penſez-vous pas à ce que vous avez entendu dire de nos prédéceſſeurs? En faiſant paroître tant d'attention pour ce qui vous regarde, ce

(1) La riviere dont il s'agit eſt le Hoang-ho. La Cour étoit au nord de cette riviere, on la tranſporta au ſud.

(2) *Yn* eſt le nom de la Dynaſtie. Avant Pan-keng on l'appelloit *Chang*. Le nom d'*Yn* lui fut donné du tems de Pan-keng; aujourd'hui on l'appelle indifféremment des deux noms. La déſolation dont on parle étoit le débordement du Hoang-ho.

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

n'eſt que pour vous ſoulager, & je ne prétens pas vous exiler comme des criminels.

Quand je vous dis d'aller dans la nouvelle ville, c'eſt pour vous que je le dis, & pour me conformer à leurs intentions (des Ancêtres).

Je ne veux vous faire changer de demeure que pour affermir le Royaume; vous ne paroiſſez pas ſenſibles à la triſteſſe qui m'accable. Si vous me déclariez ſincerement vos penſées, ſi vous étiez véritablement unis à moi de cœur & de ſentimens, j'en ſerois ſoulagé; mais vous n'en faites rien; vous attirez ſur vous toutes ſortes de calamités; vous êtes comme des gens qui ſe ſont embarqués, ſi vous ne paſſez pas la riviere, vos proviſions ſeront corrompues, ce qu'on tranſporte ſe pourrira. Si vous perſiſtez à ne me pas ſuivre, vous périrez certainement dans les eaux; faites-y réflexion: quand même en particulier vous gémiriez, de quel ſecours cela vous ſera-t-il?

Si vous ne refléchiſſez pas davantage ſur les maux qui vous menacent, vous courez à grands pas vers votre perte: vous avez aujourd'hui l'occaſion, pouvez-vous répondre de l'avenir? & par quel moyen trouverez-vous dans le Ciel de quoi vous garantir?

J'ai encore un avis à vous donner: ſi vous commencez mal, vous riſquez de vous perdre; prenez garde que d'autres ne vous faſſent un mauvais parti.

Je ſouhaite que le Ciel continue de vous conſerver la vie; je n'ai garde de vous faire violence par des menaces; je veux avoir ſoin de vous faire ſubſiſter.

En refléchiſſant ſur ce que vos Ancêtres ont ſouffert & entrepris pour mon admirable (1) Maître, je ne puis m'empêcher de vous protéger & de vous aimer.

Un plus long ſéjour dans cette ville nuiroit aux affaires du Royaume; mon ſublime (2) Maître feroit tomber ſur moi une foule de calamités: pourquoi, diroit-il, faire ſouffrir tant de maux à mon peuple?

(1) Par les paroles *mon admirable Maître* (Chin-heou), Pan-keng fait alluſion à Tching-tang, chef de la Dynaſtie.

(2) *Sublime Maître* (Kao-heou), il faut entendre par-là le Roi Tching-tang.

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

Si vous ne prenez pas avec moi des meſures pour conſerver votre vie ; ſi de part & d'autre tout ne ſe fait pas de concert, notre ancien Maître vous punira, & vous accablera de malheurs. Il vous dira : pourquoi ne vous accordez-vous pas avec mon deſcendant ? Si vous vous écartez donc du chemin de la vertu, vous ne pourrez éviter les maux qui vous arriveront d'en-haut.

Les Rois mes prédéceſſeurs (1) ont été ſervis par vos ayeux, & ceux-ci, dans les occaſions, ont ſouffert beaucoup pour mes ancêtres. Vous êtes mes ſujets ; je dois avoir ſoin de vous ; ſi vous détruiſez ce qui doit être dans votre cœur à mon égard, mes ancêtres conſoleront vos ayeux, & ceux-ci vous abandonneront & ne vous ſecourront pas.

Si parmi mes Miniſtres il s'en trouve qui veuillent accumuler des tréſors, leurs ancêtres (2) avertiront mon ſublime Maître : puniſſez, diront-ils, nos neveux. Mon ſublime Maître ſe rendra à leurs prieres, & vous accablera de toutes ſortes de malheurs.

Helas ! mes ordres ont des difficultés ; mais penſez ſans ceſſe à mon chagrin, & ne détournez pas cet objet de votre eſprit ; que chacun de vous refléchiſſe & délibere ; que tous obéiſſent & ſuivent le juſte milieu.

---

(1) On voit ici que Pan-keng ſuppoſoit que l'ame de Tching-tang & celle des ayeux de ceux à qui il parloit, ſubſiſtoient encore.

(2) Cela ſuppoſe auſſi que l'ame ſubſiſte après la mort. On ne prétend pas répondre de quelques fauſſes idées que pluſieurs Chinois auront pû ſe former ſur l'état des ames après la mort, & ſur ce qu'elles peuvent. Mais ſi on veut ſe ſervir de ce Chapitre pour prouver que les Chinois, dans leurs cérémonies, invoquent les morts, & attendent d'eux quelque choſe, il faut 1°. qu'on ſuppoſe que les ames ſubſiſtent après la mort ; & c'eſt ce que ne veulent pas ceux des Européens, qui croient que les Chinois penſent que l'ame périt avec le corps à la mort ; il faut 2°. penſer que dans ce Chapitre *Pan-keng*, il ne s'agit pas des cérémonies ordinaires faites aux morts ; c'eſt un cas particulier pour le Roi Pan-keng. 3°. Il faut ſe reſſouvenir que, ſelon les anciens Chinois, les ames des gens illuſtres par leur vertu étoient devant le *Chang-ti*, & que le *Chang-ti* étant le Souverain Seigneur, les eſprits & les ames des gens morts vertueux ne pouvoient rien ſans l'ordre du *Chang-ti*.

PAN-KENG.

Kang-mo. 1401. 1374. Tſou-chou. 1315. 1288. avant J. C.

S'il y a des gens de mauvaiſes mœurs qui n'obſervent aucune regle, qui troublent & renverſent tout, s'il y a des gens trompeurs de mauvaiſe foi, & des voleurs, j'ordonnerai qu'on leur coupe le nez, qu'on les mette à mort, qu'on éteigne leur race, & que leurs neveux n'aillent pas dans la nouvelle ville.

En ſortant d'ici vous conſerverez votre vie, & vous vous aſſurerez un repos durable. Les ordres que je vous donne pour partir affermiront à jamais vos familles.

SECTION III.

Quand Pan-keng eut tranſporté la Cour dans le lieu qu'il avoit choiſi, il régla ce que chacun devoit faire dans ſon état pour la tranquillité des peuples.

Ne ſoyez pas négligents, dit-il, dans vos emplois; penſez à affermir ſolidement notre Dynaſtie (1).

Je veux vous ouvrir mon cœur, & vous faire part de mes vrais ſentimens. Je ne prétens pas vous condamner: ne vous aſſemblez donc pas pour faire des plaintes ameres contre moi.

Autrefois le Roi prédéceſſeur (2) voulut aller ſur les montagnes pour imiter les belles actions des Anciens. Il délivra notre Royaume des maux qui l'affligeoient, & nous rendit les plus grands ſervices.

Aujourd'hui les peuples déſolés ſont obligés de quitter leur habitation ordinaire; ils n'ont aucun lieu où pouvoir demeurer; pourquoi donc dites-vous que je trouble & que j'épouvante les peuples en les faiſant aller ailleurs?

---

(1) La Dynaſtie eſt exprimée par deux caracteres *Ta-ming*, grand ordre, grande commiſſion.

(2) Selon pluſieurs Hiſtoriens, ſous Tching-tang il y eut une famine & une ſéchereſſe de ſept ans Tching-tang, dans cette occaſion ſe dévoua pour ſon peuple, voyez le P. Couplet & les autres. Peut-être dans ce paragraphe Pan-keng fait-il alluſion à ce trait d'Hiſtoire: il ſeroit à ſouhaiter qu'on fut ces belles actions des Anciens; mais il y a bien des livres qui ſe ſont trouvés perdus. [Le Commentaire que j'ai entre les mains dit qu'il s'agit de la tranſlation de l'Empire dans la ville de Po, faite ſous Tching-tang, où les Ancêtres de Tching-tang avoient demeuré; c'eſt en cela que Pan-keng voulut les imiter].

PAN-KENG.

Kang mo. 1401. 1374. Tſou chou. 1315. 1288. avant J. C.

Le ſouverain Maître (Chang-ti) a voulu faire encore briller la vertu de l'illuſtre fondateur de notre Dynaſtie, & proteger notre Empire ; c'eſt pour cela que, de concert avec quelques fideles ſujets, je veux travailler à la conſervation de la vie de mes peuples, & fixer maintenant & pour toujours ma demeure dans la nouvelle ville.

Je n'ai pas prétendu (1) faire peu de cas de vos avis, j'ai ſeulement voulu exécuter ce qui m'a paru raiſonnable. Perſonne n'oſe réſiſter à la déciſion du Pou (2), il la faut prendre pour regle.

O vous (3), qui êtes à la tête des grands Vaſſaux, vous qui êtes les Chefs des Officiers, & vous qui avez ſoin des affaires, vous êtes toujours ſans doute accablés de triſteſſe!

C'eſt par choix, & après un examen attentif que je vous indique ce que vous devez faire ; penſez ſoigneuſement à mes peuples.

Je ne me ſervirai jamais de ceux qui cherchent à s'enrichir ; mais je diſtinguerai & j'aimerai ceux qui ſont atentifs à défendre la vie & les biens de mes ſujets, ceux dont les vues & les deſſeins ont pour objet le bien public, & la conſervation des peuples dans leurs habitations.

Je vous ai fait venir en ma préſence pour vous dire ce que je crois devoir être fait, & ce qui ne doit pas ſe faire ; ne négligez rien de ce que j'ai dit.

Au lieu de vous occuper à raſſembler des richeſſes & des choſes rares, ne penſez qu'à acquérir le mérite de procurer au peuple un repos & une tranquillité durable.

Faites-lui connoître le chemin de la vertu, & joignez à une grande exactitude la droiture & la ſimplicité de cœur.

---

(1) *Pan-keng* s'appelle ici *homme vil, petit homme.* Il paroît ſe ſervir du *Pou* comme d'un Oracle.

(2) On parle encore du *Pou* dans le Chapitre *Ta-yu-mo.*

(3) Ceux qui étoit à la tête des grands Vaſſaux avoient le titre de *Pe.*

ADDITION AU CHOU-KING.

SIAO-SIN XX, ROI.

SIAO-SIN.

Kang-mo. 1373. 1353. Tſou-chou. 1287. 1285. avant J. C.

PAN-KENG eut pour ſucceſſeur ſon frere Siao-ſin dont le nom étoit Song : ſa premiere année ſuivant le Tſou-chou eſt la trente-unieme d'un cycle : ſa demeure étoit dans la nouvelle ville d'Yn; & il régna trois ans.

Suivant le Kangmo ſa premiere année eſt la cinquieme d'un cycle, & il régna vingt-un ans. Il ne dit rien autre choſe de ce Prince, ſinon qu'il tint une mauvaiſe conduite.

SIAO-YE XXI, ROI.

SIAO-YE.

Kang-mo. 1352. 1325. Tſou-chou. 1284. 1275. avant J. C.

Il étoit frere de Siao-ſin, & ſon nom étoit Kien. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-quatrieme du cycle : ſa Cour étoit à Yn. La ſixieme année de ſon regne il envoya Vou-ting ſon fils, qui étoit Prince héritier, demeurer du côté du Hoang-ho, pour y étudier ſous un ſage nommé Kan-pan ou Kan-puon. Il mourut après un regne de dix ans.

Suivant le Kang-mo ſa premiere année eſt la vingt-ſixieme du cycle, & il régna vingt-huit ans. Suivant le même Auteur, ce fut ſous le regne de ce Prince & à ſa vingt-ſixieme année que Tan-fou, un des ancêtres des Princes qui dans la ſuite s'emparerent du Royaume, ſous le titre de Rois des Tcheou, tranſporta ſa réſidence à Ki, & qu'il appella cet endroit Tcheou. Il demeuroit auparavant à Pin, qui eſt à 250 li au nord-oüeſt de Ki. Et ce dernier endroit eſt à 50 li à l'occident de Fong-tſiang-fou dans le Chen-ſi.

EVENEMENS

ÉVENEMENS DU REGNE DE VOU-TING.

Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1216. avant J. C.

CE Prince, nommé Tchao, étoit fils de Siao-ye; on lui donne le titre de Kao-tſong. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la quarante-quatrieme d'un cycle; ſa Cour étoit à Yn, & il eut pour premier Miniſtre Kan-pan, celui ſous lequel il avoit étudié. La troiſieme année il vit en ſonge un homme qui ſe trouva être Fou-yue; il le fit venir, & la ſixieme année il le fit ſon premier Miniſtre. Il fit examiner les études & donner des vivres aux vieillards. La vingt-cinquieme année le Prince héritier ſon fils, nommé Hiao-ſu, mourut dans une campagne. La vingt-neuvieme année il fit un ſecond ſacrifice, & le Faiſan chanta (1). La trente-deuxieme année il alla faire la guerre dans le pays de Kuei-fang, & le ſoumit la trente-quatrieme année. Les peuples de Ti & de Kiang vinrent auſſi lui rendre hommage. Il remporta encore pluſieurs victoires ſur différens Peuples, & il mourut après un regne de cinquante-neuf ans.

Le Kang-mo, qui met ſa premiere année la cinquante-quatrieme d'un cycle, dit que ce Prince reſta, après la mort de ſon pere, pendant trois ans dans le deuil & dans le ſilence; que tous les Miniſtres s'adreſſoient, pour les affaires, à Kan-pan, qui étoit Tchong-tſai ou premier Miniſtre. C'eſt cet événement qui eſt le ſujet du huitieme Chapitre du Chou-king. On lui donne également cinquante-neuf ans de regne.

(1) Cet événement fait le ſujet du Chapitre IX de cette Partie.

Vou-ting.

Kang mo.
1324.
1266.
Tſou-chou.
1274.
1216.
avant J. C.

CHAPITRE VIII.

INTITULÉ

YUE-MING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre eſt diviſé en trois parties ; le titre ſignifie ordres donnés à Yue, le même que Fou-yue, dont il eſt parlé dans la vie de Vou-ting. Il ne contient que des demandes du Roi, & des inſtructions de Fou-yue. Les trois parties de ce Chapitre ne ſont que dans l'ancien texte, & forment trois Chapitres. Le P. Duhalde, T. 2, pag. 305, en a rapporté la traduction.

PREMIERE SECTION.

LE Roi (1), après trois ans de deuil paſſés dans le Palais de Leang-gan (2), gardoit encore le ſilence. Tous les Grands lui firent alors des repréſentations, & lui dirent : celui qui ſait eſt celui qui comprend & qui voit clairement ; celui qui comprend & qui voit clairement eſt le véritable modele. Le Fils du Ciel eſt le Maître de tous les Royaumes ; les Miniſtres le ſuivent comme leur modele. Les paroles du Roi ſont des ordres ; mais s'il ne parle pas, les Grands ne peuvent recevoir ſes ordres.

Le Roi répondit dans un écrit : je déſire de mettre le bon ordre dans tout le Royaume ; ſi je ne parle pas, c'eſt parceque

(1) Le Roi dont il eſt parlé eſt le Roi *Kao-tſong*, le même que *Vou-ting* ; il portoit le deuil de ſon pere *Siao-ye*.

(2) *Leang-gan* eſt le Palais où Kao-tſong portoit le deuil. L'an 1324 avant J. C. eſt, ſelon l'Hiſtoire de Tong-kien-kang-mou, la premiere année du regne de Kao-tſong.

je crains de ne pas imiter la vertu de mes prédéceſſeurs. J'ai refléchi reſpectueuſement en moi-même ſur la Loi : dans un ſonge le Seigneur (1) m'a donné un Miniſtre fidele ; c'eſt lui qui doit parler pour moi.

VOU-TING. Kang-mo. 1324. 1266.

On peignit donc la figure de cet homme qui avoit apparu en ſonge. On prit ce tableau, & on chercha dans tout le Royaume. Yue (2) travailloit alors en maçonnerie dans la campagne de Fou-yen (3). Ce fut lui qui fut trouvé reſſemblant ; c'eſt pourquoi il fut établi Miniſtre, & le Prince lui confia le ſoin de toutes les affaires.

Tſou-chou. 1274. 1219. J. C

Il lui ordonna de l'inſtruire tous les jours depuis le matin juſqu'au ſoir. Aidez-moi, dit le Roi, à me rendre vertueux ; ſoyez pour moi ce qu'eſt une pierre à aiguiſer le fer, ce que ſont une barque & des rames pour paſſer une riviere conſidérable & ce qu'eſt une pluie abondante dans une année de ſéchereſſe.

Ouvrez votre cœur & arroſez le mien.

Si après avoir pris une médecine, on ne ſent aucun trouble (4) dans les yeux & dans le cœur, on ne peut attendre de guériſon ; ſi en marchant pieds nuds, on ne jette pas les yeux ſur la terre, le pied ſera bleſſé.

De concert avec les Miniſtres, ne craignez pas de me redreſſer, quoique je ſois votre Maître ; procurez la tranquillité au Peuple, en faiſant enſorte que j'imite les Rois mes prédéceſſeurs, & ſur-tout mon ſublime Maître (5).

Obſervez exactement ce que je vous ordonne, & ne ceſſez juſqu'à la fin.

C'eſt par la regle & par le cordeau, répondit Yue, que le

(1) Le Seigneur eſt *Ti* ; c'eſt le *Chang-ti*. Le ſonge de Kao-tſong eſt un trait d'Hiſtoire que les Chinois ont toujours regardé comme un des plus authentiques & des plus avérés.

(2) *Yue* eſt auſſi nommé *Fou-yue*.

(3) *Ping-lo-hien*, ville du diſtrict de Ping-yang-fou, du Chan-ſi, eſt près du lieu où on trouva Fou-yue. On y voit encore une Salle bâtie en l'honneur de cet homme illuſtre.

(4) On veut dire par-là que ſi la médecine ne ſe fait pas ſentir, &c.

(5) *Tching-tang*, fondateur de la Dynaſtie.

bois devient droit. Si le Roi ſe conforme aux avis des ſages il pourra devenir parfait (1), & s'il eſt parfait, ſes Miniſtres feront d'eux-mêmes leur devoir : qui oſeroit alors violer les ordres d'un tel Roi ?

Vou-ting. Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1216. avant J. C.

SECTION II.

Yue, après avoir aſſemblé tous les Miniſtres, & leur avoir communiqué ſes ordres, fit ainſi ſon rapport : le Roi intelligent, qui autrefois ſe conforma avec reſpect à la loi du Ciel, fonda l'Empire (2) & établit une Cour. Il aſſigna des lieux où devoient réſider le Roi, les grands Vaſſaux & les grands Officiers. Ce Prince intelligent ne s'occupa pas des plaiſirs, il n'eut que le gouvernement du peuple en vue.

Le Ciel (3) eſt ſouverainement intelligent ; l'homme parfait

(1) *Ching*, c'eſt le ſage accompli, le juſte & le ſage parfait.

(2) Ici *Yue* parle du premier Roi de la Chine ; mais ce qui ſuit ne donne aucune lumiere ſur le tems où il régna. On peut encore traduire, ce me ſemble, au plurier, & dire : les Rois intelligents fonderent l'Empire. *Yue* parloit de ce premier Roi comme d'un perſonnage connu. Dans les Commentaires ſur le livre claſſique *Y-king*, Confucius parle de Fou-hi comme du premier Roi, & ſur cet article l'autorité de Confucius eſt préférable aux autres. [Mais il n'eſt nullement certain qu'il ſoit queſtion ici de *Fo hi*].

(3) La parfaite intelligence attribuée ici au Ciel a été fort remarquée par les Interpretes anciens & modernes. Ceux qui ont prétendu que les anciens Chinois n'ont reconnu d'autre Ciel que le matériel, n'ont eu garde d'examiner ces ſortes de paſſages dans les King. C'eſt cependant de l'interprétation de ces paſſages clairs qu'on doit juger de ce que penſent les Chinois d'aujourd'hui.

Le célebre *Tſai-chin*, qui vivoit vers l'an 1200 de J. C., dit qu'il n'y a rien que le Ciel n'entende & ne voye. Les autres Commentateurs expliquent en détail cette ſouveraine intelligence. Le Commentaire à l'uſage de *Kang-hi*, dit que le Ciel eſt ſimple, intelligent, juſte, ſpirituel, qu'il voit tout ce qui ſe fait en public & en particulier dans les endroits les plus cachés. Le beau Commentaire *Ge-ki* dit : pouvoir châtier les mauvais, récompenſer les bons, être la vérité même, être eſprit incompréhenſible, immuable, permanent, juſte, ſans paſſion, tout cela ſe trouve dans ces deux caracteres Chinois *Tſong-ming*, qui dans ce texte ſignifient, ſouverainement intelligent. Je n'ai rapporté ici qu'une partie de ce qui eſt dit

VOU-TING.

Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou 1274. 1216. avant J. C.

l'imite, les Miniſtres lui obéiſſent avec reſpect, & le peuple ſuit les loix du Gouvernement.

Les paroles (1) font naître la honte; le caſque & la cuiraſſe, la guerre; les habits doivent être mis dans les armoires. Il faut être attentif aux armes. Abſtenez-vous des fautes qui peuvent venir de ces quatre ſources; mais ſi vous procurez ſincerement l'avantage qui peut en réſulter, il n'eſt aucun bien que vous ne puiſſiez faire.

La paix & le trouble dépendent des Miniſtres. Les Emplois ne doivent pas être donnés à ceux qui ne ſuivent que leurs paſſions, mais à ceux qui ont de la capacité; les honneurs ne doivent pas être conférés aux méchants, mais aux ſages.

Penſez au bien avant que d'agir, mais ſachez choiſir le tems.

Croire (2) qu'on a aſſez de vertu, c'eſt l'étouffer; & relever ſes bonnes actions, c'eſt en perdre le fruit.

Refléchiſſez avant que d'agir; c'eſt en refléchiſſant qu'on ſe délivre des inquiétudes.

Si l'on ne fait pas de bien aux hommes, on en eſt mépriſé; ſi l'on ne rougit pas d'une faute involontaire, c'eſt une nouvelle faute.

Si l'on eſt fixe ſur un objet déterminé, le Gouvernement ſera ſimple.

Dans les ſacrifices & dans les oblations, obſervez la propreté; autrement il n'y a point de reſpect. Les rits & les cérémonies trop multipliés font naître de la confuſion; il n'eſt pas aiſé de ſervir & d'honorer les Eſprits.

Que cela eſt admirable, dit le Roi! Je veux ſuivre exactement vos avis. Si vous ne m'aviez pas parlé ainſi, comment aurois-je appris ce que je dois faire?

---

par les Commentateurs de ce paſſage. Si on veut ſe donner la peine d'examiner les Commentaires des paſſages des *King*, depuis la Dynaſtie des *Han* juſqu'à celle d'aujourd'hui, on trouvera une doctrine pareille à ce que je viens de dire ſur l'intelligence du Ciel.

(1) Ce paragraphe contient des ſentences ſans doute en uſage & de grand poids au tems de *Yue*.

(2) *Yue*, après avoir dit que le Prince doit imiter la ſouveraine intelligence du Ciel, dit en quoi le Prince doit imiter cette intelligence.

Vou-ting.

Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chou. 1274. 1216. avant J. C.

Yue fit une inclination juſqu'à terre, & dit: s'il eſt facile de ſavoir, il eſt difficile de mettre en pratique. Prince, ſi vous avez de la bonne volonté, rien ne vous ſera difficile, & vous imiterez la parfaite vertu de vos prédéceſſeurs. Si je ne parlois pas ainſi, je ſerois coupable.

SECTION III.

Le Roi dit: approchez Yue. Autrefois j'eus pour Maître Kan-pan (1), & je demeurai caché dans les villages de la campagne, d'où je vins près de la riviere; je me rendis enſuite à Po, & à la fin je n'en fus pas plus inſtruit.

Faites moi connoître la vérité; ſoyez pour moi ce que le riz (2) & le froment ſont pour le vin, ce que le ſel & le mei (3) ſont pour le bouillon: corrigez-moi, & ne m'abandonnez pas; je crois être en état de pouvoir profiter de vos inſtructions.

Yue répondit: celui qui veut ſavoir beaucoup & entreprendre des choſes conſidérables, doit examiner l'antiquité. Si dans une entrepriſe on ne ſuit pas les anciens, je n'ai pas oui dire qu'elle puiſſe réuſſir ni ſubſiſter.

Si en vous inſtruiſant vous avez des ſentiments humbles, ſi vous apportez une attention perpétuelle, vous viendrez à bout de vous perfectionner, & ſi vous le voulez ſincerement, vous poſſéderez l'art de gouverner.

Inſtruire les autres eſt la moitié de la doctrine; celui qui, depuis le commencement juſqu'à la fin, s'attache à donner des préceptes aux autres, s'inſtruit lui-même, ſans s'en appercevoir.

En examinant les Loix des anciens Rois, on voit que ſi elles ſont bien gardées, il n'y aura point de fautes.

Pour me conformer à ces Loix, je chercherai de tous côtés

---

(1) *Kan-pan* eſt le nom d'un Sage de ce tems-là; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

(2) Ce texte parle du vin fait avec le riz & le froment.

(3) Je ne ſais ce que c'eſt que *Mei* ou *Meei*, on s'en ſervoit pour donner un goût un peu acide au bouillon.

des gens propres au Gouvernement, & je leur donnerai des Charges.

Vou-ting.

Le Roi dit : tout ce qui eſt entre les quatre mers examinera quelle eſt ma vertu, elle dépend de vos inſtructions.

Kang-mo. 1324. 1266. Tſou-chow. 1274. 1216. avant J. C.

Les pieds & les mains ſervent à compoſer l'homme, & un bon Miniſtre (1) rend ſon Roi parfait.

Autrefois Pao-heng (2) fut Miniſtre du Roi prédéceſſeur ; il diſoit : ſi je ne puis faire de mon Maître un autre Yao (3), un autre Chun, je ſerai auſſi honteux que ſi on m'avoit battu dans une Place publique. Si un ſeul homme avoit de la peine à vivre dans le Royaume, je me croirois coupable de cette faute. C'eſt ainſi que Pao-heng conduiſit mon illuſtre prédéceſſeur juſqu'à l'auguſte Ciel. Aidez-moi donc, & faites enſorte que Pao-heng ne ſoit pas le ſeul grand Miniſtre de la Dynaſtie de Chang.

Un Roi ſans un ſage ne ſauroit gouverner, comme un ſage ſans un bon Roi, ne peut vivre. Vous, Yue, mettez-moi en état d'être un digne ſucceſſeur des Rois mes Ancêtres, & procurez au Peuple un repos qui ſoit durable. Yue fit une profonde révérence, & dit : je reçois ſans crainte les ordres du Fils du Ciel, & je les publierai.

---

(1) Le ſonge de *Kao-tſong* & l'élévation d'*Yue* ſe publierent dans tout l'Empire ; ainſi les Peuples avoient raiſon d'eſpérer de voir dans *Kao-tſong* & dans *Yue* un grand Roi & un grand Miniſtre.

(2) *Pao-heng*, *Go-heng* & *Ho-heng* étoient des titres d'Y-yn, dont on a parlé dans le Chapitre *Tai-kia* & ailleurs ; on donne ici une grande idée d'Y-yn qui avoit été Miniſtre de Tching-tang.

(3) Quand les Chinois parlent d'un Roi parfait, ils diſent que c'eſt un *Yao*, un *Chun*. Dans les Chapitres *Yao-tien*, *Chun-tien*, &c. on a parlé de ces Empereurs.

Vou-ting.

Kang-mo.
1324.
1266.
Tſou-chou.
1274.
1216.
avant J. C.

CHAPITRE IX.

INTITULÉ

KAO-TSONG-YONG-GE.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre concerne encore, ſuivant quelques-uns, le regne de Kao-tſong, autrement Vou-ting. Un Sage nommé Tſou-ki, lui reproche de faire trop ſouvent des cérémonies aux Ancêtres. Dans le titre, Kao-tſong, eſt le nom du Roi. Ge *ſignifie* jour, *&* Yong *veut dire* cérémonie faite un jour après une autre cérémonie. *La plûpart des Interpretes penſent qu'il s'agit des cérémonies que Kao-tſong faiſoit trop ſouvent à ſon pere, & de ce qu'il demandoit, dans ſes prieres, d'être heureux; auſſi Tſou-ki lui dit que le bonheur des hommes ne dépend que de leur conduite. Quelques Interpretes croient que Kao-tſong adreſſoit ces cérémonies à Tching-tang, fondateur de la Dynaſtie des Chang. Il y en a qui penſent que ce Chapitre regarde Tſou-keng, ſucceſſeur de Kao-tſong. C'eſt le ſentiment de l'Auteur du Kang-mo, qui indique ce Chapitre ſous le regne de Tſou-keng; ce ſeroit par conſéquent ce Prince qui auroit fait à Kao-tſong les cérémonies; c'eſt auſſi le ſentiment de l'Ateur du Tſou-chou. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

AU JOUR de la cérémonie de Kao-tſong, le Faiſan (1) chanta.

(1) Le chant du *Faiſan* fut pris pour un mauvais préſage. Pluſieurs expliquent ainſi la phraſe du ſecond paragraphe : à la vue des ſignes manifeſtes de l'ordre que le Ciel donne, qu'ils ſe corrigent; les Peuples diſent : que deviendrons-nous donc?

Tſou-ki

VOU-TING.

Kang-mo. 1324.
1266.
Tſou-chou. 1274.
1216.
avant J. C.

Tſou ki (1) dit : il faut d'abord corriger le Roi, enſuite on réglera cette affaire (2).

Il parla donc ainſi au Roi pour l'inſtruire : le Ciel voit les hommes, & veut qu'ils ne faſſent que ce qui eſt conforme à la raiſon. Aux uns il accorde une longue vie, aux autres une vie de peu de durée ; ce n'eſt pas le Ciel qui perd les hommes, les hommes ſe perdent eux-mêmes, en s'écartant de ſes ordres.

Si les hommes ne ſe rendent pas vertueux, s'ils ne font pas l'aveu de leurs fautes, le Ciel leur manifeſte ſa volonté afin qu'ils ſe corrigent. Voilà ce que je propoſe.

Hélas! un Roi doit, avec reſpect, avoir ſoin des Peuples ; tous ſont les enfans du Ciel (3). A l'égard des cérémonies aux Ancêtres, il ne faut pas trop fréquemment les répéter.

(1) *Tſou-ki* paſſe pour un des Sages de cette Dynaſtie.

(2) *Régler cette affaire*, c'eſt-à-dire, régler cette trop fréquente répétition des cérémonies, & corriger les abus qui pourroient en réſulter.

(3) *Deſcendants, venus de*, &c. Les Peuples ont été faits par le Ciel ſelon la doctrine Chinoiſe.

ADDITION AU CHOU-KING.

TSOU-KENG, XXIII ROI.

TSOU-KENG.

Kang-mo. 1265. 1259. Tſou-chou. 1215. 1205. avant J. C.

CE Prince, nommé Yao, étoit fils de Vou-ting. Sa premiere année eſt la quarante-troiſieme du cycle, ſuivant le Tſou-chou; il demeuroit à Yn. On fit l'inſtruction concernant Kao-tſong. (C'eſt le Chapitre du Chou-king ſur les cérémonies trop fréquentes faites à Kao-tſong). Ce Prince régna onze ans. On ne dit rien de plus.

Le Kang-mo ne lui donne que ſept ans, & met ſa premiere année la cinquante-troiſieme du cycle. C'eſt à lui que le Chapitre du Chou-king eſt auſſi attribué dans cet Ouvrage.

TSOU-KIA, XXIV ROI.

TSOU KIA.

Kang-mo. 1258. 1226. Tſou-chou. 1204. 1172. avant J. C.

Ce Prince, frere de Tſou-keng, étoit nommé Tſai. La premiere année de ſon regne eſt, ſuivant le Tſou-chou, la cinquante-quatrieme d'un cycle; ſa Cour étoit à Yn. La douzieme année il fit la guerre aux Si-jong ou Barbares d'occident, & il revint de cette expédition pendant l'hiver; la treizieme année ces Barbares vinrent lui rendre hommage. Il mourut la trente-troiſieme année.

Suivant le Kang-mo ſa premiere année eſt la ſoixantieme du cycle, & il régna trente-trois ans. A la vingt-huitieme année de ſon regne Ki-lie fils de Tan-fou, dont j'ai parlé plus haut; & qui étoit Prince de Tcheou, eut un fils nommé Tchang, le même que Ven-vang, qui fit la guerre aux Rois ſuivans.

PING-SIN, XXV ROI.

PING-SIN.

Ce Prince, nommé par d'autres Lin-ſin, étoit fils de Tſou-kia, & il portoit le nom de Sien. Sa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la vingt-ſeptieme du cycle, & il régna quatre ans: ſa Cour étoit à Yn; c'eſt tout ce que l'on ſait. Le Kang-mo lui donne ſix ans de regne, & fixe ſa premiere année la trente-troiſieme du cycle.

Kang-mo. 1225. 1220. Tſou-chou. 1171. 1168. avant J. C.

KENG-TING, XXVI ROI.

KENG-TING.

On n'eſt pas plus inſtruit du regne de ce Prince, qui étoit appellé Gao, & qui étoit frere de Ping-ſin; ſa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-unieme du cycle, & il tenoit ſa Cour à Yn: il régna huit ans. Le Kang-mo lui en donne vingt-un, & le fait commencer la trente-neuvieme du cycle. On ſait en général que tous ces Princes avoient beaucoup dégénéré de la vertu de leurs ancêtres.

Kang-mo. 1219. 1199. Tſou-chou. 1167. 1160. avant J. C.

VOU-YE, XXVII ROI.

VOU-YE.

Ce Prince fils, de Keng-ting, étoit nommé Kiu. Suivant le Tſou-chou, ſa premiere année eſt la trente-neuvieme du cycle, & il continua de tenir ſa Cour à Yn; mais la troiſieme année il la tranſporta à Ho-pe, aujourd'hui Tchao-ko-hien, dépendante de Goei-tcheou. Il donna à Tan-fou, Prince de Tcheou, des titres & la ville de Ki-ye. La quinzieme année il quitta Ho-pe, & tranſporta ſa Cour à Moei-ye. La vingt-unieme année mourut Tan-fou Prince de Tcheou. La vingt-quatrieme année Ki-lie, ſucceſſeur de Tan-fou, remporta quelques victoires ſur des peuples voiſins, & les ſoumit. La trentieme année il ſoumit des peuples nommés Y-kiu, & fit priſonnier leur Prince. La trente-quatrieme année il ſe rendit

Kang-mo. 1198. 1195. Tſou-chou. 1159. 1125. avant J. C.

à la Cour, & le Roi lui donna un terrein de trente li, des pierreries & des chevaux. La trente-cinquieme année Ki-lie battit des Barbares d'occident. Dans la même année le Roi étant à chaſſer auprès du Hoang-ho & du Goei, fleuve du Chen-ſi, il fut frappé de la foudre, & mourut.

Le Kang-mo, qui met ſa premiere année la ſoixantieme du cycle & qui le fait régner quatre ans, ſe contente de dire, d'après le Su-ki, que ce Prince étoit impie, qu'il vouloit ſe faire paſſer pour une Divinité, & qu'il eut la témérité de tirer des fleches contre le Ciel.

VEN-TING, XXVIII ROI.

VEN-TING.

Kang-mo. 1194. 1192. Tſou-chou. 1124. 1112. avant J. C.

C'eſt ainſi que le Tſou-chou nomme ce Prince, que d'autres appellent Tai-ting; ſon nom étoit To. Il met ſa premiere année à l'an quatorze du cycle. Ce Prince revint à Yn, où il tint ſa Cour. La deuxieme année Ki-lie Prince de Tcheou, fit la guerre aux Barbares d'Yen-king; la troiſieme année le fleuve Tan ſe déborda trois fois en un jour; la quatrieme année le Prince de Tcheou fit la guerre à d'autres Barbares, & en conſéquence de ſes victoires, le Roi le fit Général de ſes Armées. Il continua d'avoir des ſuccès ſur différens Barbares : le Roi qui en devint jaloux, le fit mourir la onzieme année de ſon regne. La douzieme année le Fong-hoang parut ſur la montagne de Ki dans le pays des Princes de Tcheou; la treizieme année le Roi mourut.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la quatrieme du cycle, & ne lui donne que trois ans de regne; en conſéquence il place une partie des grandes victoires de Ki-lie, Prince de Tcheou, de même que ſa mort, ſous le regne ſuivant : ainſi on ne paroît avoir rien de certain ſur les détails de l'établiſſement des Tcheou.

TI-YE, XXIX ROI.

Kang-mo. 1191. 1155. Tsou-chou. 1111. 1103. avant J. C.

Ce Prince, fils de Tai-ting, étoit nommé Sien : sa premiere année suivant le Tsou-chou, est la vingt-septieme du cycle : il tint sa Cour à Yn. La troisieme année il ordonna à un de ses Généraux d'aller attaquer la ville de Kuen-y-tching, dans le pays de Tso-fang, ou la contrée du nord; dans l'été, à la sixieme lune, il y eut un tremblement de terre dans le pays des Tcheou. Le Roi mourut après un regne de neuf ans.

Le Kang-mo met sa premiere année la septieme du cycle. Les conquêtes de Ki-lie & sa mort sont arrivées, suivant cet Auteur, sous ce Prince; il portoit encore le titre de Si-pe. On ne dit pas qu'il fut tué par ordre du Roi. Il eut pour successeur son fils Tchang, le même que Ven-vang, & la vingt-troisieme année on fait naître Fa fils de Tchang. Fa est celui qui fut Roi sous le titre de Vou-vang. Le Kang-mo donne trente-sept ans de regne à Ti-ye. Le Chou-king parle de ce Roi dans les Chapitres Tsieou-kao, To-che, & To-fang.

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

ADDITION AUX CHAPITRES X & XI.

ÉVENEMENS DU REGNE DE TI-SIN, autrement CHEOU ou TCHEOU.

CE PRINCE est fils de Ti-ye : sa premiere année, suivant le Tsou-chou, est la trente-sixieme du cycle ; il tint sa Cour à Yn. Il commença par donner des titres & des dignités à plusieurs grands Vassaux, & particulierement à celui de Tcheou. La troisieme année il y eut un phénomene singulier, ce fut un petit oiseau qui donna naissance à une espece d'épervier. La quatrieme année il y eut une grande chasse dans le pays de Li : on établit le supplice qui consistoit à embrasser une colonne de fer toute rouge. La cinquieme année, dans l'été, il fit élever la tour appellée Nan-tchen ; il plut de la terre dans la ville de Po. La sixieme année le Prince de Tcheou commença à faire les cérémonies aux Ancêtres à Pi, ce qui n'appartenoit qu'au Roi. La neuvieme année le Roi fit la guerre à un petit Prince voisin, dont il enleva la fille nommée Tan-ki, qu'il épousa : il fit construire un superbe Palais orné de pierres précieuses. La dixieme année, dans l'été, à la sixieme lune, le Roi alla chasser à Si-kiao. La dix-septieme année le Prince de Tcheou remporta quelques victoires : dans l'hiver le Roi alla se promener auprès du fleuve Ki. La vingt-unieme année, dans le printems, à la premiere lune, les Princes vassaux se rendirent à la Cour ; ensuite quelques-uns allerent vers le Prince de Tcheou. La vingt-deuxieme année, dans l'hyver, il y eut une grande chasse auprès du fleuve Goei. La vingt-troisieme année le Roi fit mettre en prison le Prince de Tcheou à Yeou-li ; la vingt-neuvieme année il le remit en liberté, & tous les grands Vassaux suivirent le Prince de

Tcheou à Tching. La trentieme année, dans le printems, à la cinquieme lune, le Prince de Tcheou ſe mit à la tête de tous les grands Vaſſaux, & vint rendre hommage au Roi. La trente-unieme année le Prince de Tcheou fit la revue de ſes troupes à Pi, & en donna le commandement à Liu-chang. La trente-deuxieme année les cinq planetes ſe réunirent dans la conſtellation Fang : des oiſeaux rouges ſe raſſemblerent à l'endroit où les Princes de Tcheou avoient coutume de faire leurs cérémonies. Le Prince de Tcheou fit la guerre à des peuples nommés Mi, qui l'année ſuivante ſe ſoumirent, & il tranſporta ſa Cour à Tching. Le Roi lui donna le commandement de ſes Armées. La trente-quatrieme année le Prince de Tcheou s'empara de pluſieurs villes. Dans l'hiver, à la douzieme lune, les peuples nommés Kuen-y vinrent faire des courſes dans ſes Etats. La trente-cinquieme année il y eut une grande famine dans le pays de Tcheou, & ce Prince tranſporta ſa Cour à Fong. La trente-ſixieme année tous les grands Vaſſaux vinrent rendre hommage au Prince de Tcheou. Il ſoumit cette même année les peuples Kuen-y, qui s'étoient révoltés. Le même Prince envoya le Prince héritier ſon fils, nommé Fa, camper à Hao. La trente-ſeptieme année le Prince de Tcheou tint ſa Cour à l'exemple des Rois. La quarantieme année le Prince de Tcheou fit conſtruire la tour appellée Ling-tai, & le Roi lui fit redemander des pierreries. La quarante-unieme année Tchang, Prince de Tcheou, connu dans l'Hiſtoire ſous le titre de Ven-vang, mourut à Pi, qui eſt peu éloigné de Fong. La quarante-deuxieme année le Prince de Tcheou, nommé Fa, le même que Vou-vang, & qui eſt fils de Tchang, reçut les félicitations, (& cette année eſt la premiere de ſon regne). La quarante-troiſieme année une montagne tomba. La quarante-quatrieme année le Prince

Tisin.

Kang-mo. 1154. 1123.
Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

de Tcheou s'empara du pays de Li (cette victoire est le sujet du Chap. X de cette Partie du Chou-king). La quarante-septieme année le Noui-su, (ou Noui-che) ou le grand Historien de l'intérieur du Palais, qui étoit en même-tems comme le Grand-Prêtre, quitta la Cour du Roi, & se retira auprès du Prince de Tcheou. La quarante-huitieme année il parut divers présages, & il y eut deux soleils au Levant. La cinquante-unieme année (1), dans l'hiver, à la onzieme lune, au vingt-cinquieme jour du cycle, l'Armée des Tcheou passa le fleuve Hoang-ho à Mong-tsin, dans le Ho-nan, & s'en retourna. Le Roi fit mettre en prison Ki-tse, fit mourir le Ministre Pi-kan, de la Famille Royale, & Ouei-tse se sauva; (c'est ce qui fait le sujet du Chap. XI du Chou-king de cette troisieme Partie). La cinquante-deuxieme année, vingt-septieme du cycle, le Prince de Tcheou commença à faire la guerre au Roi; dans l'automne l'armée de Tcheou vint camper à Sien-yuen; dans l'hiver, à la douzieme lune, l'armée de Tcheou fit un sacrifice au Chang-ti, & l'on marcha contre le Roi.

Le Kang-mo, qui ne donne que trente-deux ans de regne à Cheou, met sa premiere année la quarante-quatrieme du cycle: en conséquence de cette différence de chronologie, les événemens se trouvent dans un ordre différent. Il paroît que les Chinois les ont placés suivant le système qu'ils ont adopté, les reculant ou les avançant à leur gré; ainsi c'est à la huitieme année, au lieu de la neuvieme, que le Kang-mo met l'enlevement de Tan-ki. Je ne prétens pas au reste rejetter sa chronologie, ni adopter celle du Tsou-chou; je fais seulement remarquer l'incertitude où sont les Chinois, soit sur la durée des regnes, soit sur les dates des événemens; quoi qu'il

(1) Voyez le premier Chapitre de la quatrieme Partie du Chou-king.

en

en ſoit, comme ces additions n'ont pour objet de ma part que de préſenter l'état de l'Hiſtoire, & non d'en compoſer une; que d'ailleurs, en raſſemblant tous les faits ſous un même point de vue, & comme dans un tableau, ceux qui voudroient travailler ſur cette Hiſtoire y verroient tout en confuſion; j'aime mieux prendre tous ces récits ſéparément, & indiquer ce que l'on trouve ſur chacun de ces Princes dans les différents Hiſtoriens. Ainſi le Kang-mo, d'après le Su-ki, rapporte à cette huitieme année, au ſujet de Tan-ki, que le Roi étoit livré au vin, aux femmes & à la muſique deshonnête, qu'il ne ſuivoit que les conſeils de cette femme; qu'il avoit fait faire un étang de vin, où une foule de débauchés comme lui, hommes & femmes, s'enivroient & commettoient les plus grands excès. Tan-ki rioit à la vue des ſupplices que l'on faiſoit ſouffrir aux malheureux. En général, on rapporte à-peu-près de ce Roi les mêmes traits que de Kie, le dernier de la Dynaſtie de Hia. Tout étoit dans un ſi grand déſordre, dit le Kang-mo, d'après un autre Ecrivain, que l'on doutoit de ce que l'on voyoit, que ceux qui entendoient n'entendoient point, que ce que l'on ſavoit on ne le ſavoit point, que vivant on étoit mort, que le matin le ſoleil ne ſe levoit plus, & que pendant la nuit la lune & les étoiles ne paroiſſoient plus.

TI-SIN. Kang-mo. 1154. 1123. Tſou chou. 1102. 1091. avant J. C.

C'eſt à ſa onzieme année que le Kang-mo place la détention du Prince de Tcheou, nommé Ven-vang, au lieu que le Tſou-chou la met à la vingt-troiſieme. Suivant le Kang-mo, d'après le Su-ki, les Princes Vaſſaux qui ſe rendirent à la Cour étoient trois; ſavoir celui de Tcheou, celui de Kieou & celui de Go. Celui de Kieou avoit donné ſa fille à l'Empereur; mais comme celle-ci n'aimoit point toutes ſes débauches, il la fit mourir: le Prince de Tcheou, qui voulut ſe plaindre, fut renfermé. Ce fut dans ſa priſon, pendant la douzieme année du

TI-SIN.

regne du Roi, que Ven-vang travailla à ſon Commentaire ſur l'Y-king.

Kang-mo. 1154. 1123. Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

Le Tſou-chou a mis à la trente-deuxieme année ce que le Kang-mo place à la onzieme, ſavoir que le Roi donna à Ven-vang le commandement de ſes Armées. Le Kang-mo ajoûte qu'il lui remit un arc, des fleches & d'autres armes. Le Roi avoit alors, du côté de l'occident & du nord, des ennemis qui l'inquiétoient, ce qui l'obligea de rendre la liberté à Ven-vang & de lui confier ſes Armées. Tous les événemens ſont renverſés; c'eſt à la ſeizieme lune, & après pluſieurs victoires, que Ven-vang tranſporta ſa réſidence à Tching; ce que le Tſou-chou met à la trente-deuxieme année.

Le Kang-mo met la mort de Ven-vang la vingtieme année du Roi; le Tſou-chou à la quarantieme année.

CHAPITRE X.

INTITULÉ

SI-PE-KAN-LI.

Ti-sin.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre un Sage nommé Tsou-y, déplore les malheurs dont la Dynastie de Chang, autrement Yn, est menacée, & les annonce au Roi, qu'il accuse d'en être l'auteur. Le titre du Chapitre signifie conquête de la Principauté de Li, par le Prince d'occident. Il s'agit ici de Ven-vang, qui portoit le titre de Si-pe, c'est-à-dire Prince d'occident. Kan signifie vaincre, *& Li est le petit Royaume que Ven-vang occupoit. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

LE Chef (1) des grands Vassaux de la partie occidentale de l'Empire ayant soumis le Royaume de Li, Tsou-y (2), saisi de frayeur, vint à la hâte en avertir le Roi.

Fils du Ciel (3), lui dit-il, le Ciel a révoqué l'ordre qu'il avoit donné à notre Dynastie Yn. Les hommes intelligens & la grande Tortue (4) n'annoncent aucun bonheur. Ce n'est pas

(1) Dans les quatre parties de l'Empire il y avoit des petits Etats dépendans du Roi. Leurs Princes avoient parmi eux un Chef appellé *Pe*. L'Etat de *Tcheou* dans le District de Sigan fou, du Chen-si avoit pour Chef le Prince *Ven-vang*. Ce Ven-vang devint puissant, & fut Chef des Princes de la partie occidentale.

(2) *Tsou-y* étoit descendant de *Tsou-ki*, dont le Chapitre précédent fait mention.

(3) Le Roi dont parle le texte est *Cheou* ou *Teheou*, dernier Roi de la Dynastie de Chang. L'an 1154 avant J. C. est la premiere année de son regne dans l'Histoire *Ton-kien-kang-mou*.

(4) *La Grande Tortue* est le *Pou* ou les sorts, dont on a parlé dans le Chapitre *Ta-yu-mo*.

TI-SIN.

Kang-mo. 1154. 1123. Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

que les Rois nos ancêtres nous aient abandonné, c'eſt vous qui, en donnant dans toutes ſortes d'excès, êtes l'auteur de notre ruine.

Parceque le Ciel nous a rejetté, nous ne vivons plus en paix, nons ne penſons pas à ce que la conſcience (1) dicte, & nous ne gardons aucune regle.

Tous les peuples ſouhaitent notre deſtruction, & diſent : pourquoi le Ciel ne détruit-il pas cette Dynaſtie ? pourquoi ne chaſſe-t-il pas le Prince que nous avons ? Tel eſt l'état des choſes.

Le Roi dit : n'eſt-ce pas l'ordre du Ciel qui m'a fait ce que je ſuis ?

Tſou-y ſe retira en diſant : hélas ! avec des crimes ſi publics & ſi multipliés, peut-on eſpérer que le Ciel nous conſerve ?

C'en eſt fait de la Dynaſtie Yn, elle eſt perdue ; tout ce qui ſe paſſe annonce la ruine du Royaume.

(1) Le texte dit *Tien-ſing*.

CHAPITRE XI.

INTITULÉ

OUEI-TSE.

TI-SIN.

Kang-mo.
1154.
1123.
Tsou-chou.
1102.
1051.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Dans ce Chapitre Ouei-tse, frere du Roi, déplore le ſort de la Dynaſtie regnante : Ki-tse, qui prévoit les malheurs dont elle eſt menacée, fait un court tableau des crimes auxquels on ſe livroit, exhorte Ouei-tse à prendre la fuite pour conſerver ſa vie, & promet de ne le pas abandonner. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

OUEI-TSE (1) dit : Chefs (2) de l'Empire, la Dynaſtie Yn ne peut plus gouverner les quatre parties. Les grandes actions de notre fondateur ont eu & ont encore un grand éclat ; mais nous qui ſommes venus après lui, en nous livrant au vin, avons dégénéré de cette vertu.

Tous les peuples de cette Dynaſtie, grands & petits, ſont livrés au vice ; ils ſont voleurs, débauchés & ſcélérats. Les Grands & les Officiers, à l'exemple l'un de l'autre, commettent tous les crimes. Les méchants ne ſont pas punis ; & cette impunité anime le peuple. Par-tout on ne voit que des haines, des querelles, des vengeances & des inimitiés. Notre Dynaſtie Yn eſt donc ſur le point de faire un triſte naufrage. Elle eſt

(1) *Ouei-tse* ou *Vy-tsu* étoit frere aîné du Roi.

(2) Ils ſont nommés dans ce texte *Fou-che* & *Chao-che*, titres des premières dignités de la Cour. *Ki-tse*, de la Famille Royale, étoit *Fou-che*. *Pi-kan*, de la même Famille Royale, étoit *Chao-che*. Ces trois Princes étoient en grande réputation de probité.

comme celui qui paſſe une grande riviere & qui ne peut gagner le bord. Le tems de ſa perte eſt venu.

TI-SIN.

Kang-mo. 1154. 1123. Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

O Grands de l'Empire! une conduite ſi déréglée eſt cauſe que nos anciens & ſages ſujets ſe ſont retirés dans les lieux déſert. Aujourd'hui, ſi vous ne me dirigez & ne m'avertiſſez de ces triſtes événemens, quel remede!

Le Fou-che dit: fils du Roi, ſi le Ciel fait tomber ſur notre Dynaſtie Yn tant de malheurs & tant de calamités, c'eſt parceque le Roi (1) eſt plongé dans le vin.

Il n'a aucun égard pour ceux qu'il doit eſtimer; il maltraite & il éloigne les anciennes familles, & ceux qui depuis long-tems étoient en place.

Aujourd'hui le peuple, même, vole les animaux deſtinés aux cérémonies des Eſprits; il y a des Juges qui les reçoivent & qui les mangent, & on ne les punit point.

On extorque l'argent des peuples comme s'ils étoient des ennemis: de-là naiſſent des querelles, des haines & des vengeances; les méchants ſont unis entr'eux; dans le peuple pluſieurs périſſent de miſere, & perſonne n'en donne avis.

Il faut que j'aie part aux maux qui affligent aujourd'hui la Dynaſtie Yn; mais ſi elle eſt détruite, je ne ſerai ni ſujet ni eſclave d'aucun autre. Voici ce que j'ai à vous dire: fils de Roi, il eſt de votre prudence de ſonger à vous retirer: ce que j'ai dit (2) autrefois vous a perdu, fils de Roi; mais, ſi vous ne vous retirez pas, je périrai auſſi.

Que chacun prenne le parti qu'il jugera le plus conforme

(1) Le Roi *Ti-ſin* ou *Cheou* étoit ſucceſſeur de *Ti-y*. Ouei-tſe & Ti-ſin étoient fils de la même mere; mais quand *Ouei-tſe* naquit, ſa mere n'étoit que ſeconde femme, au lieu qu'elle étoit Reine quand Ti-ſin naquit. Le Roi vouloit déclarer Ouei-tſe Prince héritier, mais le Préſident de l'Hiſtoire & des Mathématiques dit que, ſelon la Loi Chinoiſe, le fils de la Reine devoit être préféré aux fils des ſecondes femmes; cet avis fut ſuivi.

(2) Le Prince *Ki-tſe* avoit conſeillé au Roi *Ti-y* de faire déclarer Ouei-tſe Prince héritier. [Il parle ici à Ouei-tſe]. *Pi-kan* n'ayant ceſſé d'exhorter le Roi à ſe corriger, le Roi fit inhumainement maſſacrer ce digne Miniſtre.

à ſon devoir ; mais il faut faire la cérémonie (1) aux Rois prédéceſſeurs, pour moi je ne penſe pas à me retirer.

TI-SIN.

Kang-mo. 1154. 1123. Tſou-chou. 1102. 1051. avant J. C.

(1) Cette phraſe eſt dans le texte : *Il faut le faire connoître aux Rois prédéceſſeurs : il faut en avertir les Rois prédéceſſeurs.* Ces ſortes d'expreſſions, *faire connoître aux Ancêtres*, ſont figurées, & ſignifient qu'on fait une cérémonie devant la tablette ou repréſentation des Ancêtres, & parce-qu'on doit faire ces cérémonies avec le même reſpect que s'ils étoient préſens, on ſe ſert de ces expreſſions.

CHOU-KING.

QUATRIEME PARTIE,

INTITULÉE

TCHEOU-CHOU.

INTRODUCTION.

TCHEOU-CHOU ſignifie Hiſtoire des Tcheou, & ſuivant le P. Gaubil, cette Hiſtoire eſt faite par les Hiſtoriens contemporains. Elle ne contient que des morceaux hiſtoriques ſur Vou-vang, Tching-vang, Kang-vang, Mou-vang & Ping-vang; les huit Princes qui ont régné, l'un entre Kang-vang & Mou-vang, les ſept autres entre celui-ci & Ping-vang ſont omis. Ainſi le Chou-king finit à Ping-vang, & ne parle pas de tous les Rois de la même Famille, qui ont régné après Ping-vang juſqu'à l'an 258 avant J. C. par conſéquent il finit vers l'an 720 avant J. C. Le P. Gaubil obſerve que les Critiques Chinois ont remarqué qu'il y a quelque déſordre dans les Chapitres de cette Partie, & qu'ils ne ſont pas toujours placés ſuivant l'ordre des événemens auxquels ils ont rapport. On trouve, après le Chapitre qui concerne Ping-vang, deux autres Chapitres qui appartiennent à l'hiſtoire de deux petits Souverains, l'un du pays de Lou & l'autre du pays de Tſin. Je remarquerai

querai ici que la forme du Gouvernement changea beaucoup ſous cette nouvelle Dynaſtie, & principalement en ce qui concerne les rits & les cérémonies.

Les Ancêtres des Tcheou étoient établis, à ce que l'on prétend, dans la province de Chen-ſi, dans un canton appellé Pin, aſſez peu éloigné de Si-gan-fou. Là ils vivoient parmi des peuples qui portent le nom général de Jong, ou de Barbares; ils étoient occupés à garder des cochons. Ainſi cette province de Chen-ſi n'étoit pas encore policée, lorſque les Ancêtres de Vou-vang la ſoumirent. On voit par-là combien ce vaſte Empire eſt long-tems à ſe former. Il ne s'étendoit pas au-delà du Kiang vers le midi; du côté du nord & de l'orient je ne vois pas quelles en étoient les bornes: il paroît qu'il ſe réduiſoit à quelques villes ou habitations qui étoient dans les environs du fleuve Hoang-ho & de la riviere de Lo. Il n'eſt fait aucune mention des provinces indiquées dans le premier Chapitre de la ſeconde Partie du Chou-king. Les Chinois ne ſont jamais occupés qu'à ſoumettre quelques Sauvages. Sous les Tcheou l'Empire ou la Peuplade Chinoiſe s'étend davantage. Un Prince de la famille de Vou-vang, nommé Tai-pe, va s'établir dans le Kiang-nan, dont les habitans avoient les cheveux raſés & le corps peint à la maniere des Sauvages. Il s'étoit retiré dans ce pays pour n'avoir aucune part à la révolte de Vou-vang. La conduite de celui-ci à l'égard du Roi Ti-ſin ou Cheou, même par ceux que ce Prince avoit perſécutés, n'étoit pas approuvée. Vou-vang étoit ſujet, diſoient-ils, & ne devoit pas ſe révolter contre ſon Souverain.

ADDITION AUX CHAPITRES I, II, III, IV, V & VI.

ÉVENEMENS DU REGNE DE VOU-VANG,

PREMIER ROI DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

CE Prince, qui ſuccéda à ſon pere Ven-vang, étoit nommé Fa. Il avoit déja régné onze ans dans la Principauté de Tcheou; ainſi la premiere année de ſon regne, en qualité de Roi, eſt la douzieme de ſon regne comme Prince. Le Tſou-chou met cette douzieme année la vingt-huitieme du cycle. Cette année, Vou-vang, à la tête de tous les Chefs des Barbares de l'occident, battit le Roi des Chang dans la plaine de Mou-ye. Le Roi ſe retira dans la tour de Nan-tan, ſe dépouilla du Royaume, & le donna à ſon fils Lou-fou, qui prit le titre de Vou-keng. Dans l'été, à la quatrieme lune, Vou-vang revint à Fong, ſa capitale. Il fit un grand ſacrifice dans la Salle des Ancêtres: il ordonna qu'on veillât ſur les peuples d'Yn; enſuite il alla à Kuon. Il fit faire la muſique appellée *Ta-vou* ou la *grande Guerriere*. La treizieme année il reçut l'hommage du Prince de Tſao ou Tchao. Il offrit les peuples d'Yn dans la Salle des Ancêtres, enſuite il donna des Principautés aux Grands qui l'avoient ſecouru. Dans l'automne il y eut une grande abondance.

La quatorzieme année le Roi étant tombé malade, Tcheou-ven-kong, auſſi appellé Tcheou-kong, s'offrit à ſa place ſur ſa colline Tan-chen, & on fit le Kin-teng (c'eſt le Chapitre du Chou-king qui porte ce nom). La quinzieme année les peuples Siao-chin (de Niu-che) vinrent rendre hommage au Roi. Il commença à faire la viſite des quatre parties de l'Empire, & il donna de grandes inſtructions dans la ville de Moei-ye. Dans l'hiver il tranſporta les neuf grands

vaſes dans la ville de Lo. La ſeizieme année le Prince Ki-tſe ſe rendit à ſa Cour. Dans l'automne les troupes du Roi battirent les peuples de Pou-kou.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

La dix-ſeptieme année le Roi ordonna à ſon fils, le Prince héritier nommé Song, d'aller au Palais Oriental. Dans l'hiver, à la douzieme lune, le Roi mourut, âgé de cinquante-quatre ans.

Voilà ce que rapporte le Tſou-chou. Le Kang-mo, qui préſente une chronologie differente, met la premiere année de Vou-vang, en qualité de Roi, la treizieme année de ſon regne, comme Prince de Tcheou, la ſeizieme du cycle, & ſuit par conſéquent le Chou-king. Dans cette même année il place la grande Aſſemblée à Mong-tſin, c'eſt ce qui fait le ſujet du premier Chapitre de cette quatrieme Partie & le combat de Mou-ye. Il rapporte, d'après le Su-ki, que Ti-ſin, Roi des Chang, avoit ſept cents mille hommes, qui tous mirent bas les armes, & abandonnerent Ti-ſin. Ce Prince ſe ſauva dans une Tour, où, ſe couvrant de ſes habits Royaux, il ſe jetta dans le feu, & périt ainſi dans les flammes. Il y en a qui diſent que Vou-vang tua de ſa propre main Ti-ſin ou Cheou, & qu'il mit ſa tête au haut d'un étendard.

Après cette victoire Vou-vang récompenſa tous ceux qui l'avoient aidé: il donna à Kang-cho la Principauté ſur les Yn Orientaux; il fit des ſacrifices à ſes Ancêtres, c'eſt-à-dire, à Tai-vang, à Vang-ki & à Ven-vang. Il reçut de grandes inſtructions de la part de Ki-tſe. L'Auteur de cette partie du Kang-mo a copié ici, comme il a fait précédemment, tous les Chapitres du Chou-king; ainſi on retrouvera ce qui a rapport à ces détails dans les Chapitres qui vont ſuivre. La quatorzieme année les peuples du pays de Lou, qui eſt à l'Occident, offrirent à Vou-vang un chien. Il y a à ce ſujet un Chapitre

VOU-VANG.

dans le Chou-king. La même année le Roi tomba malade. La dix-neuvieme année, à la douzieme lune, il mourut. Tching-vang lui ſuccéda, & Tcheou-kong fut fait premier Miniſtre. On voit ici que le Kang-mo differe du Tſou-chou pour la durée du regne de ce Prince.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

CHAPITRE PREMIER,

INTITULÉ

T A I - C H I.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie grande ordonnance *ou* grand précepte. *Le Kang-mo le place à la premiere année de Vou-vang, en qualité de Roi, & à la premiere lune après le départ de Vou-vang, pris du Chapitre Vou-tching; c'eſt-à-dire, que l'Auteur de cet Ouvrage a voulu rétablir l'ordre chronologique qui paroît manquer dans le Chou-king pour cette quatrieme Partie. Le Chapitre Tai-chi eſt diviſé en trois parties ou ſections; dans la premiere Vou-vang repréſente aux peuples la conduite barbare du Roi de Chang, autrement Yn. Il leur annonce que le Ciel l'a choiſi pour gouverner le Royaume, & les exhorte à lui obéir. Dans la ſeconde ſection il continue de parler des cruautés de Cheou. Dans la troiſieme, après la revue des troupes, Vou-vang inſiſte ſur l'ordre qui lui eſt donné par le Ciel de s'emparer du Royaume. Ces trois Parties ne ſont que dans l'ancien texte, où elles ſont réunies en un ſeul Chapitre. Du tems des Han on ſe ſervoit d'un autre Chapitre Tai-chi, qui étoit rempli de traits fabuleux, & différent de celui de l'ancien texte. Une jeune fille récitoit par cœur, dans la Province de Ho-nan, un Chapitre Tai-chi différent de celui dont la plûpart des Lettrés des Hans ſe ſervoient; on trouva qu'il étoit conforme à celui du vieux texte. Après cette Dynaſtie, on abandonna le Chapitre dont on s'étoit ſervi communément, & on s'en tint à celui de l'ancien texte.*

VOU-VANG.

PREMIERE SECTION.

Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

DANS le printems, à la treizieme année, il y eut une grande assemblée à Mong-tsin.

Le Roi (1) parla ainsi: vous qui êtes les respectables Seigneurs des Royaumes voisins, vous qui êtes prépposés au gouvernement des affaires & au commandement des troupes, écoutez attentivement les ordres que j'ai à vous donner.

Le Ciel & la terre sont le pere & la mere de toutes choses. L'homme, entre toutes ces choses, est le seul qui ait une raison capable de discerner; mais un Roi doit l'emporter par sa droiture & par son discernement; il est le maître des hommes, il est leur pere & leur mere.

Aujourd'hui Cheou, Roi de la Dynastie de Chang, n'a aucun respect pour le Ciel; il vexe les peuples.

Il est adonné au vin & à la débauche, il se plaît à exercer des cruautés inouies; lorsqu'il punit, la punition s'étend sur toute la famille; s'il donne des dignités, il les rend héréditaires. Il fait des dépenses excessives en maisons de plaisance, en tours, en belvedèrs, en chaussées & en lacs; il épuisse les peuples par ses exactions; il fait embrocher & rôtir les gens de bien, & ouvrir le ventre des femmes enceintes. L'auguste Ciel irrité, a mis entre les mains de mon illustre pere son autorité respectable; mais mon pere n'a pu achever d'exécuter les ordres du Ciel.

C'est pourquoi, moi, Fa (3), tout foible que je suis, & vous qui commandez aux Royaumes voisins, examinons le gouvernement des Chang. Le Roi Cheou ne pense point à réformer sa conduite; tranquille sur son Etat, il ne rend plus

---

(1) *Mong-tsin* ville du Ho nan, dans le district du Ho nan-fou.

(2) Le Roi dont il s'agit ici est *Vou-vang*; Prince de l'Etat appellé *Tcheou*. La famille de *Vou-vang* regardoit comme Roi le Prince *Ven-vang* son pere, mais l'Histoire ne donne ce titre qu'à *Vou-vang*. Il est incertain d'où l'on doit compter cette treizieme année.

(3) *Fa* est le nom du Roi Vou-vang. Vou-vang s'appelle petit: le Pere Gaubil a traduit, *avec mon peu de talents.*

ſes devoirs ni au Souverain Seigneur (Chang-ti), ni aux Eſprits; il ne fait plus les cérémonies dans la Salle de ſes Ancêtres; il laiſſe prendre par des voleurs les animaux deſtinés aux offrandes, & les autres choſes (1): je dis en conſéquence, puiſque c'eſt moi qui ſuis chargé des peuples, & qui en ai l'ordre du Ciel, ne dois-je pas remédier à ce déſordre?

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Ciel a établi un Roi pour conſerver les peuples (2), & pour les inſtruire. Ce Roi eſt le Miniſtre du Souverain Seigneur (Chang-ti), pour gouverner paiſiblement & avec douceur l'Empire: il doit punir ceux qui font des fautes & épargner les innocens. Comment oſerois-je agir d'une maniere contraire à ces intentions?

Lorſque les forces ſont égales, il faut avoir égard aux talents; ſi les talents ſont égaux, il faut avoir égard à la droiture du cœur. Le Roi Cheou a ſous ſes ordres une infinité de ſoldats qui tous ont une ame différente; je n'en ai que trois mille, mais ils n'ont qu'un cœur.

Les crimes du Roi de Chang ſont à leur comble; le Ciel veut qu'il ſoit affligé, & ſi je ne me conforme au Ciel, je ſerai complice de Cheou.

Tous les jours je tremble & je m'obſerve. J'ai ſuccédé aux droits de mon illuſtre pere: je fais, à l'honneur du Souverain Seigneur (Chang-ti), la cérémonie Loui (3); à l'honneur de la Terre, la cérémonie Y (4), & je me mets à votre tête pour faire ſubir les peines ſtatuées par le Ciel.

---

(1) *Autres choſes:* ces mots ſont exprimés par les deux caracteres *Tſe-tching*. Selon les Interpretes, c'eſt le riz cuit mis dans des plats deſtinés aux Sacrifices & cérémonies. J'ai mieux aimé traduire & *autres choſes*.

(2) *Vou-vang* veut faire voir qu'il eſt choiſi par le Ciel pour être Roi.

(3) Dans le Chapitre *Chun-tien*, le Sacrifice que le Roi fit au *Chang-ti* eſt exprimé par le caractere *Loui*: & ſelon la doctrine conſtante des Chinois c'eſt le même Sacrifice que celui qu'on fait au Ciel dans le *Kiao*. Ce caractere *Kiao* déſigne ſouvent le Sacrifice fait au Ciel.

(4) Le Sacrifice *Y* eſt le même que le Sacrifice *Che*. Ces Sacrifices *Kiao* & *Che*, ſelon Confucius, ſont pour le *Chang-ti*; ainſi le Sacrifice au Ciel & à la Terre n'eſt qu'un ſeul Sacrifice fait au Seigneur du ciel & de la terre (*Chang-ti*). S'il s'agiſſoit ici de quelques Eſprits particuliers qu'on honoroit quand on alloit combattre les ennemis, alors la cérémonie étoit différente de celle qui étoit faite au *Chang-ti*.

Vou vang.

Le Ciel, qui aime les peuples, ſe conforme à ce qu'ils ſouhaitent. Vous tous, aidez-moi à affermir pour toujours la tranquillité (1) du Royaume; il ne faut pas en perdre l'occaſion.

SECTION II

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Au jour cinquante-cinquieme du cycle (2), le Roi fit faire alte (3) à ſon armée au nord de la riviere, les Princes & les Seigneurs étoient à la tête de leurs corps. Le Roi voyant les troupes aſſemblées, les encouragea, & leur donna ſes ordres en ces termes :

Vous qui venez du pays occidental, écoutez ce que j'ai à vous preſcrire.

J'ai oui dire qu'un homme de bien s'exerce chaque jour dans la pratique de la vertu, & qu'il ne ſe laſſe jamais; que les méchants au contraire s'exercent tous les jours dans le mal, & qu'ils ne s'en laſſent jamais. Cheou; Roi de Chang, fait tous les jours de nouveaux efforts, & ſe livre à toutes ſortes d'excès; il abandonne les reſpectables vieillards pour ſe lier avec des ſcélérats, pour s'adonner au vin & aux femmes, il en réſulte beaucoup de cruautés. Les Officiers inférieurs l'imitent; ils s'uniſſent entr'eux; on ne voit que vengeances, abus d'autorité, & des querelles, qui produiſent des accuſations & des meurtres. Les innocents ont été obligés d'avoir recours au Ciel, & leur vertu juſtement opprimée, leur a fait pouſſer des cris qu'il a entendus.

---

(1) Le *Tong kien-kang-mou* déſigne la premiere année du regne de Vou-vang par les caracteres *Ki-mao*. Ce ſont ceux de l'an 1122 avant Jeſus-Chriſt, & ceux de la ſeizieme place dans le cycle de 60. Mais après avoir examiné les points fondamentaux de la Chronologie Chinoiſe, je crois que l'année 1111 avant Jeſus-Chriſt eſt la premiere année du regne de *Vou-vang*.

(2) Ce jour eſt nommé *Vou-ou*; ici on ne marque aucune lune, mais dans le Chapitre *Vou-tching* on verra que c'eſt la premiere lune.

(3) *Vou vang* paſſa le *Hoang-ho* à *Mong-tſin* pour entrer dans le Chen-ſi au nord du *Hoang-ho*. Il venoit avec ſes troupes de la Province du Chen-ſi, qui eſt à l'occident de Mong-tſin.

Le

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Ciel aime les peuples, & un Roi doit ſe conformer au Ciel. Kie, Roi de la Dynaſtie de Hia, n'avoit pas obéi au Ciel; & avoit infecté l'Etat du venin de ſa méchanceté, c'eſt pourquoi le Ciel a ſecouru Tching-tang & l'a chargé de détruire Kie.

Les crimes de Kie ne ſont pas cependant auſſi grands que ceux de Cheou. Celui-ci a chaſſé ſon frere aîné (1), qui étoit doué d'une grande ſageſſe: il a fait ſouffrir une mort cruelle à ceux de ſes Miniſtres (2) qui lui faiſoient des repréſentations: il a oſé dire qu'il avoit l'ordre du Ciel, qu'il n'étoit pas néceſſaire d'être grave ni réſervé, que les ſacrifices & les cérémonies n'étoient d'aucune utilité, & que la rigueur & la cruauté ne pouvoient lui faire aucun mal. Le miroir n'eſt pas loin! Examinez le Roi de la précédente Dynaſtie Hia. Le Ciel me deſtine pour avoir ſoin des Peuples; cette deſtination eſt conforme à mes ſonges, & le Pou (3) la confirme: voilà un double préſage. Si on en vient à un combat avec le Roi de Chang, certainement je ſerai vainqueur.

Cheou a une infinité de gens à ſon ſervice, mais tous ont de médiocres talents: ils n'ont ni le même cœur ni la même vertu. Les Officiers dont je me ſers ſont au nombre de dix (4), & n'ont qu'un cœur & qu'une vertu. Cheou n'emploie que ſes parents & ſes alliés, mais les parents doivent-ils être préférés aux ſages?

Le Ciel (5) voit ce que les peuples voient, & il entend ce

(1) Le frere aîné de *Cheou* étoit *Ouei-tſe* dont on a parlé.

(2) On indique la mort de *Pi-kan*. Selon la Géographie Chinoiſe le tombeau de *Pi-kan* ſe voit près de Yen-ché dans le Diſtrict de Ho-nan-fou du Ho-nan.

(3) Pour le *Pou*, voyez le Chapitre *Ta-yu-mo*. *Vou-vang* veut faire entendre que le *Pou* & ſes ſonges lui ont fait connoître les ordres du Ciel.

(4) On ne ſait quels ſont les Grands ou les Officiers dont on Parle.

(5) On peut remarquer dans tous ces textes la doctrine du *Chou-king* ſur la connoiſſance & l'autorité attribuée au Ciel. Cette doctrine ſe verra encore bien nettement énoncée ailleurs.

Vou-vang. qu'ils entendent. Tout le monde ſe réunit pour me blâmer ; il faut donc que je marche.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C. En répendant par-tout la terreur de mes armes, en entrant ſur les frontieres de Cheou, en réprimant ſa malice & ſa cruauté, j'acquerrai, par ma victoire, la même gloire qu'eut autrefois Tching-tang.

Vous qui êtes à la tête des corps de troupes, ſoyez attentifs : ne ſoyez pas ſans crainte, il vaut mieux ſe défendre que de mépriſer ſes ennemis. Les peuples ſont auſſi effrayés que ſi l'on alloit briſer leur tête. Hélas ! n'ayez qu'un eſprit & qu'un cœur ; achevons ce que nous avons commencé, & que notre ouvrage ſubſiſte éternellement.

SECTION III.

Le jour ſuivant le Roi fit la revue de ſes ſix corps de troupes & leur publia ſes ordres.

Vous, dit-il, qui m'avez ſuivi du pays occidental, & qui êtes ſi ſages, écoutez : la Loi du Ciel ſe fait clairement entendre & connoître, ſes différents articles ſont clairs. Aujourd'hui le Roi de Chang ne fait aucun cas des cinq devoirs (1), & les viole ſans crainte, quand il le juge à propos : le Ciel l'a rejetté, les peuples le haïſſent & ſe plaignent hautement de lui.

Il a fait couper les jambes à ceux qui le matin avoient paſſé la riviere à gué. Il a fait ouvrir le cœur de ceux que la vertu rendoit reſpectables ; par ſes cruautés, & par les tourments qu'il a fait ſouffrir, il a réduit tous ſes ſujets au déſeſpoir. Il a donné ſon eſtime & ſa confiance à des ſcélérats, & a caſſé ceux que leur mérite avoit élevés aux premieres charges. Il a foulé aux pieds les loix de l'Etat, & a fait mettre en priſon ceux qui étoient diſtingués par leur ſageſſe ; il a laiſſé dépérir les lieux où ſe font les ſacrifices Kiao (2) & Che. Il n'a point fait de cérémonies dans la Salle des Ancêtres : pour

(1) Les cinq devoirs dont on parle, ſont les enſeignemens du Chapitre *Chun-tien*.

(2) Les Sacrifices *Kiao* & *Che* ſont pour honorer le *Chang-ti*.

complaire à une femme (1) qu'il aime, il a eu recours à des moyens extraordinaires & à des artifices (2). Le Souverain Seigneur (Chang-ti), qui ne s'eſt pas uni à lui, a réſolu ſa perte. Soyez-moi donc ſincerement attachés, il faut que nous exécutions les ordres du Ciel.

VOU-VANG. Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Les Anciens diſoient cette maxime: celui qui me traite bien eſt mon maître; celui qui me maltraite eſt mon ennemi. Cet homme abandonné du Ciel, ne ſuit que des voies de rigueur; il eſt notre ennemi, & le ſera toujours. Les Anciens ont encore dit: celui qui veut faire fleurir la vertu, recherche ce qui peut l'augmenter, & celui qui veut abolir le vice, en examine le principe. Moi, quoique foible, je me mets à votre tête pour détruire votre ennemi: appliquez-vous à bien faire; que chacun de vous faſſe de nouveaux efforts afin que votre Prince réuſſiſſe. Je donnerai de grandes récompenſes à ceux qui ſe ſeront ſignalés, mais je punirai exemplairement ceux qui n'auront fait aucun effort.

L'éclat de mon illuſtre pere eſt ſemblable à celui du ſoleil & de la lune qui ſe répand de toutes parts: il brilla d'abord dans les pays occidentaux (3), & notre Royaume de Tcheou devint maître de beaucoup d'autres pays (4).

Si je remporte la victoire ſur Cheou, elle ne viendra pas de mon courage, mais de la vertu de mon illuſtre pere: ſi je ſuis vaincu, ce ſera ma faute & non pas la ſienne.

---

(1) Cette femme, que *Cheou* aimoit, eſt *Tan-ki* ou *Ta-ki*. L'ancien Livre *Koue-yu* dit que cette femme fut la cauſe de ſa perte & de celle de la Dynaſtie *Chang*.

(2) On fait alluſion à quelques ſortileges, &c.

(3) Les Pays occidentaux ſont ceux où ſont les Villes & Dépendances de Si-gan-fou & Fong-tſiang-fou du Chen-ſi.

(4) Les Pays dont on parle ſont les petits Etats qui avoient leurs Princes dépendans du Roi.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tſou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

CHAPITRE II.

INTITULÉ

MOU-CHI.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie ordres donnés dans la plaine de Mou-ye, où toutes les troupes étoient aſſemblées. Vou-vang les exhorte encore à combattre Cheou, en leur repréſentant la conduite de ce Prince. Le Kang-mo place ce diſcours à la deuxieme lune de la treizieme année de Vou-vang. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

AU premier jour du cycle (1), de grand matin, le Roi arriva à Mou-ye (2), vaſte campagne du Royaume de Chang. En donnant ſes ordres, il tenoit de ſa main gauche une hache où l'or brilloit, & de ſa droite il portoit élevé un étendard blanc, & s'en ſervoit pour donner les ſignaux. Que vous venez de loin, dit-il alors, hommes d'occident!

Vous, Seigneurs héréditaires des Royaumes voiſins, & vous qui êtes prépoſés au gouvernement des affaires, vous Se-tou (3), Se-ma (4), Se-kong (5), Ya-lu (6) & Che-chi (7). Vous qui

(1) Exprimés par *Kia-tſe*: ces caracteres ſont ceux de la premiere place dans le cycle de 60. Ici il s'agit d'un jour du cycle de 60 jours. C'eſt de ces deux caracteres *Kia-tſe* que le cycle de 60 a pris le nom de *Kia-tſe*.

(2) *Mou-ye* eſt dans le Diſtrict de *Ouei-hoei-fou* du Ho-nan au nord du *Hoang-ho*.

(3) Le *Se-tou* avoit ſoin de l'inſtruction des Peuples.

(4) Le *Se-ma* commandoit les Troupes.

(5) Le *Se-kong* avoit l'intendance ſur les terres & ſur les ouvrages publics.

(6) Les *Ya-lu* étoient les grands & les petits Officiers.

(7) Les *Che-chi* étoient les Officiers de la garde du Roi.

êtes à la tête de mille hommes, vous qui commandez cent hommes.

Vous qui êtes venu des pays de Yong (1), de Chou, de Kiang, de Meou, de Ouei, de Lou, de Peng & de Pou.

Elevez vos lances, préparez vos boucliers ; j'ai des ordres à vous donner.

Selon les Anciens, continua le Roi, la poule ne doit pas chanter ; ſi elle chante, la famille eſt perdue.

Aujourd'hui Cheou, Roi de Chang, ne ſuit que les avis d'une femme (2) ; c'eſt elle qui fait tout, & il ne ſe met nullement en peine des ſacrifices ni des cérémonies ; c'eſt pourquoi rien ne lui réuſſit. Il a des oncles paternels (3), des freres aînés de pere & de mere, au lieu de les avancer il les abandonne, pour faire venir de tous côtés des gens qui méritent l'exil & les ſupplices. C'eſt en eux cependant qu'il met ſa confiance ; c'eſt à eux qu'il donne les emplois ; il en fait ſes Miniſtres, ſes Grands & ſes Officiers ; auſſi le peuple eſt-il traité cruellement, auſſi les déſordres & les fourberies regnent-ils dans la Cour de Chang.

Aujourd'hui, moi Fa (4), j'exécuterai reſpectueuſement les ordres du Ciel. Dans le combat que nous allons livrer, après ſix ou ſept pas, arrêtez-vous & remettez-vous en rang ; redoublez vos efforts.

Après quatre, cinq, ſix & ſept attaques, arrêtez-vous, & remettez-vous en rang ; redoublez vos efforts.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

---

(1) *Yong*, *Chou*, &c. ſont des pays qu'on dit être ſitués au ſud-oueſt, par exemple, dans le Se-tchouen, & dans le Yun-nan. [J'ajouterai à ces obſervations du P. Gaubil, que tous ces peuples dans le texte portent le nom de *Y*, c'eſt à-dire, *barbares* ; ainſi cette conquête de la Chine, faite par Vou-vang, eſt une conquête faite par des étrangers de l'occident de la Chine. Il y avoit encore quelques autres peuples & des Chinois].

(2) On voit que Vou-vang parle de *Tan-ki*, Maîtreſſe ou Concubine de Cheou.

(3) On voit auſſi que Vou-vang indique *Ouei-tſe*, frere aîné de Cheou. Selon pluſieurs, *Pi-kan* & *Ki-tſe* étoient oncles paternels.

(4) *Fa* eſt le nom du Roi Vou-vang.

Vou-vang. Dans cette campagne de Chang, combattez vaillamment comme des tigres & des ours (1) ; ne faites aucun mal à ceux qui viendront ſe ſoumettre & ſervir nos gens d'occident : redoublez vos efforts.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C. Quiconque ne fera pas attention à ce que j'ai dit, & marquera de la lâcheté, ſera puni.

(1) [Dans le texte il eſt parlé de deux eſpeces de tigres & de deux eſpeces d'ours. Les deux tigres ſont le *Hou* & le *Pi* ; les deux ours ſont le *Hiong* & le *Pi*. Le caractere *Pi* eſt différent du précédent].

CHAPITRE III.

INTITULÉ

VOU-TCHING.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre ſouffre quelques difficultés dans l'ordre des paragraphes. Le P. Gaubil les a remis conformément aux événements, & je n'ai pas cru devoir changer l'ordre qu'il a ſuivi ; cependant, afin que ceux qui voudroient comparer cette traduction avec le texte, j'ai numéroté les paragraphes, & voici l'ordre du texte. Les paragraphes II & III ſont dans le texte VI & VIII, le IV eſt la continuation du VIII, le V eſt le II, le VI & le VII ſont les IV & III, les VIII & IX ſont les V & VII, enfin le X eſt le IX dans le texte. Ce Chapitre contient l'hiſtoire de toute l'expédition de Vou-vang contre Cheou, & la conquête qu'il fait du Royaume ; c'eſt ce que ſignifie le titre de Vou-tching ; Vou *déſigne une* guerre, *&* tching *ſignifie* fin, choſe conſommée ; *ſur la fin du Chapitre on fait connoître les ſuccès de la ſage adminiſtration du nouveau Roi. Ce Chapitre n'eſt que dans le vieux texte, & l'on ſoupçonne qu'il a été altéré en quelques endroits.*

I. LE vingt-neuvieme jour (1) de la premiere lune, le lendemain (2) du jour où la lune eſt obſcurcie, le Roi étoit parti

(1) En chinois *Gin-chin* caracteres qui déſignent le vingt neuvieme jour du cycle de 60.

(2) Il s'agit du ſecond jour de la premiere lune.

Vou-vang.

de Tcheou (1) pour aller attaquer & ſoumettre le Royaume de Chang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou chou. 1050. 1045. avant J. C.

II. Il avoit averti l'auguſte Ciel, le Heou-tou (2), les célebres Montagnes qu'il avoit vues en paſſant, & les grandes Rivieres, des crimes du Roi Chang, en leur adreſſant ainſi la parole: moi, Fa, Roi de Tcheou, arriere petit-fils de celui qui avoit une ſi grande vertu, je vais châtier le Roi de Chang Ce Prince, contre toutes les loix, prive cruellement les peuples des choſes que le Ciel a faites pour eux; il protege & ſoutient les ſcélérats, ainſi que ceux qui ont mérité l'exil & les ſupplices. Ces ſcélérats vivent en ſûreté ſous lui, comme des poiſſons cachés au fond d'un profond étang, & comme des bêtes féroces dans de grandes & épaiſſes forêts. Moi, qui ſuis ſi peu de choſe, ai eu le bonheur d'avoir des gens ſages & vertueux; nous nous ſommes conformés avec reſpect aux ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti), pour diſſiper de pernicieux complots. Les peuples de Hoa, de Hia (3), de Man (4) & de Me, me ſont attachés.

III. O vous, Eſprits, ſoyez-moi propices, & qu'il ne m'arrive rien qui puiſſe vous déplaire ni vous couvrir de honte (5)!

IV. Au cinquante-cinquieme jour (6) du cycle, l'armée (7), qui étoit paſſée à Mong-tſin, fut, au ſoixantieme jour (8), rangée dans la plaine du Royaume de Chang, & on attendit

(1) *Tcheou* eſt dans le diſtrict de Si-gan-fou.

(2) *Heou* ſignifie *Prince*, *gouverner*; & *Tou* ſignifie *terre*.. Si *Heou-tou* ne ſignifie pas ici le nom d'un Eſprit particulier, on peut dire que Heou-tou eſt le même que l'auguſte Ciel & le Chang-ti. Ainſi *auguſte Ciel heou-tou* ſignifieroit auguſte Ciel gouvernant la terre, ou Eſprit du ciel & de la terre, ou Seigneur du ciel & de la terre. J'ai déja dit que le culte des Eſprits eſt de la premiere antiquité à la Chine.

(3) *Hoa* & *Hia* ſont des noms des Chinois.

(4) *Man* & *Me* ſont des noms d'étrangers.

(5) [Tout ce préambule dans le *Kang-mo* eſt placé au commencement de l'expédition de Vou-vang].

(6) Ce jour eſt nommé *Vou-ou*.

(7) On voit aſſez qu'il s'agit de la même armée & de la même année que dans les Chapitres *Tai-chi* & *Mou-chi*.

(8) Nommée *Kouei-hay*.

l'ordre

l'ordre admirable du Ciel. Au premier jour du cycle (1), Cheou (Roi de Chang), dès le matin, & avant le lever du ſoleil, ſe mit à la tête de ſon armée, auſſi nombreuſe que les arbres d'une forêt. Les deux armées ſe trouverent en préſence à Mou-ye; celle de (Cheou) ne combattit pas contre nous; mais les ſoldats qui étoient au premier rang tournerent leurs armes (contre eux-mêmes); on vit couler des ruiſſeaux de ſang, ſur leſquels flottoient des branches & des piéces de bois: une fois on s'arma & cette fois ſeule décida du ſort de l'Empire. On remit le Gouvernement de Chang ſur l'ancien pied; on fit ſortir Ki-tſe de priſon; on fit à Pi-kan une ſépulture, à laquelle on mit des marques pour la reconnoître. On alla ſaluer Chang-jong (2) dans ſon village; on diſtribua l'argent & les effets qui ſe trouverent dans Lou-tai (3), on tira les proviſions de Ku-kiao; on fit de grandes largeſſes dans tout l'Empire, & les peuples témoignerent beaucoup de joie de ſe voir ſoumis au Roi de Tcheou.

Vou-vang. Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

V. A la quatrieme lune, la clarté (4) ayant paru, le Roi partit du Royaume de Chang & alla à Fong (5): il congédia les troupes, & gouverna en paix. Il renvoya les chevaux au ſud de la montagne Hoa (6), & les bœufs à la campagne de Tao-lin (7), en avertiſſant tout le Royaume qu'ils ne ſerviroient plus (pour les armées).

(1) Nommé *Kia-tſe*, qui eſt le premier d'un nouveau cycle.

(2) *Chang-jong* étoit un Sage exilé par le Roi Cheou.

(3) *Lou-tai* & *Ku-kiao* ſont les noms des lieux où étoient les Tréſors & les Magaſins du Roi Cheou.

(4) Les Interpretes diſent que cette expreſſion *la clarté parut* déſigne le troiſieme jour de la lune. En comparant les jours de la premiere lune du premier paragraphe avec les jours de la quatrieme lune du quatrieme paragraphe, on voit qu'il y eut entre ces deux lunes une lune intercalaire.

(5) *Fong* eſt dans le Diſtrict de Si-gan fou du Chen-ſi.

(6) *Hoa* eſt la montagne qui porte encore ce nom près du Hoang-ho dans le Diſtrict de Si gan-fou.

(7) *Tao-lin* eſt à l'orient de Hoa: on dit que c'eſt Tong-kouan, fameux paſſage ſur les confins du Chen-ſi, & du Ho-nan près du Hoang-ho.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

VI. Après la pleine lune (1), les Seigneurs héréditaires des Principautés, les Grands & les Officiers reconnurent Tcheou pour leur Maître.

VII. Au quarante-quatrieme jour du cycle (2) on fit la cérémonie dans la Salle des Ancêtres de Tcheou; les Grands du Royaume s'empreſſerent à l'envi de tenir les inſtruments pour cette cérémonie. Après trois jours, c'eſt-à-dire, au quarante-ſeptieme jour du cycle (3), on brûla du bois (4), on regarda en haut de tous côtés (5), & on annonça, en grande pompe, la fin de l'expédition militaire.

VIII. Le Roi dit, Grands du Royaume, écoutez: le Roi prédéceſſeur (6) fonda notre Royaume, Kong-lieou (7) l'agrandit, & donna un nouveau luſtre à l'ouvrage de ſes prédéceſſeurs. Tai-vang (8) fut le premier qui porta le titre de Roi. Vang-ki fut très attentif à l'honneur de la Famille Royale: mon illuſtre pere Ven-vang ſe rendit recommandable par de grandes actions & par des ſervices conſidérables: le Ciel le chargea de ſes ordres & ce Prince donna par-tout des marques de ſon amour pour les peuples; les grands Royaumes le redouterent, & les

(1) Les caracteres qui expriment la pleine lune déſignent l'obſcurité qui commence à ſe former ſur le corps de la lune.

(2) Nommé *Ting-ouei*.

(3) Nommé *Keng-ſu*.

(4) En brulant du bois, c'étoit ſacrifier au Ciel, diſent les Interpretes.

(5) Le caractere Ouang, qui ſignifie *eſpérer, regarder en haut*, exprime ici l'honneur qu'on rendoit aux Eſprits des montagnes & des rivieres.

(6) Le Roi prédéceſſeur eſt *Heou-tſi*, Chef de la Dynaſtie de Tcheou. L'Hiſtoire *Tong-kien-kang-mou* dit que *Heou-tſi* fut fait Prince de *Tai* l'an 2277 avant J. C. la quatre-vingt-unieme année du regne de *Yao* dont il étoit frere. Tai eſt dans le Diſtrict de Vou-kong-hien, Ville dépendante de Si-gan-fou du Chen-ſi.

(7) *Kong-lieou*, un des ancêtres de Vou-vang, vivoit ſous *Kie*, dernier Roi de la Dynaſtie *Hia*. L'Habitation de Kong-lieou étoit à Pin. Ce lieu n'eſt pas loin de Pin-tcheou du Diſtrict de Si-gan-fou.

(8) *Tai-vang*, biſayeul de Vou-vang, donna à ſon Domaine le titre de *Tcheou*. L'an 1327 avant Jeſus-Chriſt cette Cour de Tcheou étoit près de Tai, ancien Domaine de Heou-tſi. Le livre claſſique *Chi-king* dit de belles choſes ſur Heou-tſi & les autres ancêtres de Vou-vang.

petits eurent confiance en ſa vertu. Après neuf ans (1) il laiſſa ſon grand ouvrage, ſans avoir pu y mettre la derniere main; mais tout foible que je ſuis, j'ai ſuivi ſes vues & ſes projets.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

IX. Par reſpect pour l'ordre abſolu du Ciel, j'allai vers l'orient pour châtier les méchants: je mis la tranquillité par-tout; c'eſt pourquoi tous les peuples, hommes & femmes, venoient offrir des piéces de ſoie noires & jaunes dans des coffres, & louoient notre Royaume de Tcheou: touchés du bonheur dont le Ciel les favoriſoit, ils voulurent être ſujets du Royaume de Tcheou.

X. On établit cinq dignités (2); la diviſion des appanages fut de trois eſpeces; les charges ne furent données qu'à des gens ſages, les affaires furent miſes entre les mains de ceux qui pouvoient les régir. On donna au Peuple cinq grands documents (3). On eut grand ſoin de fournir abondamment des vivres; on fit garder le deuil & reſpecter les Sacrifices & les cérémonies; la bonne foi & l'équité régnerent: on rechercha les gens capables, on récompenſa le mérite; alors ce Prince gouverna avec la même facilité qu'il auroit tourné ſa main.

---

(1) Le commencement des neuf ans dont parle ce Paragraphe, eſt la premiere année du regne attribué à *Ven-vang*; mais quand il mourut, le Roi *Cheou* étoit encore ſur le Trône; & Vou-vang a été mis par l'Hiſtoire premier Roi de Tcheou.

(2) Les Dignités étoient celles de *Kong*, de *Heou*, de *Pé*, de *Tſe* & de *Nan*. Les *Kong* & *Heou* étoient maîtres d'un pays de 100 li; les *Pe* avoient 70 li; les *Tſe* & les *Nan* avoient 50 li. C'eſt ce que dit *Meng-tſe*. Dans le Chapitre *Yu-kong* on a vu que la connoiſſance du li dépendoit de celle du pied. Le pied dont on ſe ſervoit du tems de *Vou-vang* étoit plus petit que celui de *Yu*. A en juger par les figures qui reſtent, le pied de *Vou-vang* contenoit 7 pouces 4 lignes 2 tiers de notre pied-de-Roi.

(3) Les cinq grands documens ſont les cinq enſeignemens dont on a parlé dans le Chapitre *Chun-tien*.

Vou-vang.

Kang mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

CHAPITRE IV.

INTITULÉ

HONG-FAN.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre nommé Hong-fan, c'eſt-à-dire, grande *ou* ſublime regle, *eſt un monument de la ſcience & de la doctrine des anciens Chinois. C'eſt tout à la fois un Traité de Phyſique, d'Aſtrologie, de Divination, de Morale, de Politique & de Religion, que Ki-tſe, dont nous avons déja parlé, fait connoître au Roi Vou-vang. Les Chinois penſent, comme on le verra dans ce Chapitre, que ce Traité fut refuſé par le Ciel à Kuen, à cauſe de ſa déſobéiſſance, & qu'il fut donné à ſon fils Yu, à cauſe de ſes vertus. Il reſſemble aſſez à celui d'Ocellus Lucanus; mais il eſt plus ancien, puiſque Confucius, né l'an 550 avant J. C., n'a fait que nous le conſerver. Le Prince Ki-tſe, à qui on le rapporte ici, vivoit, comme on le voit, ſous Vou-vang. Ainſi voilà le plus ancien Ouvrage de cette eſpece qui nous ſoit connu; il eſt très obſcure & très difficile à entendre. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

A LA treizieme année (1) le Roi interrogea Ki-tſe.

Il lui dit: oh! Ki-tſe, le Ciel a des voies ſecrettes par leſquelles il rend le peuple tranquille & fixe. Il s'unit à lui pour l'aider à garder ſon Etat. Je ne connois point cette regle (2): quelle eſt-elle?

(1) On a parlé de cette treizieme année dans le premier Chapitre de cette quatrieme Partie: c'eſt ici la même difficulté.

(2) Cette régle fondamentale eſt la droite raiſon, la conſcience, la

Vou vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Ki-tſe répondit: j'ai oui dire qu'autrefois Kuen (1) ayant empêché l'écoulement des eaux de la grande inondation, les cinq Hing (2) furent entierement dérangés; que le Seigneur (Ti) (3), qui en fut indigné, ne lui donna pas les neuf regles du Hong-fan; que ce Kuen, abandonnant la regle fondamentale, fut mis en priſon, & mourut miſérablement; mais qu'Yu (4), qui lui ſuccéda, reçut du Ciel ces neuf regles, & qu'alors la regle fondamentale fut en vigueur.

La premiere regle du Hong-fan eſt ce que l'on nomme les cinq Hing; la ſeconde, eſt l'attention dans les cinq occupations; la troiſieme, eſt l'application aux huit regles du Gouvernement; la quatrieme, eſt l'accord dans les cinq périodes; la cinquieme, eſt l'uſage du but ou *terme*; ou *milieu* du Maître Souverain; la ſixieme, eſt la pratique des trois vertus; la ſeptieme, eſt l'intelligence dans l'examen de ce qui eſt douteux; la huitieme, eſt l'attention à toutes les apparences qui indiquent quelque choſe; la neuvieme, eſt la recherche des cinq félicités, & la crainte des ſix malheurs (5).

1°. Les cinq Hing ſont, 1. l'eau, 2. le feu, 3. le bois, 4. les métaux, 5. la terre. L'eau eſt humide & deſcend; le feu brûle & monte; le bois eſt courbe & ſe redreſſe; les métaux ſe fondent & ſont ſuſceptibles de changements; la terre eſt propre aux ſe-

---

lumiere naturelle. *Kong-ing-ta*, fameux Interprete des Livres claſſiques, qui vivoit ſous *Tai-tſong*, Empereur des *Tang*, & dont les Commentaires furent publiés l'an de Jeſus-Chriſt 640, s'eſt fort étendu ſur ce Paragraphe. Il dit que l'homme a reçu du Ciel ſon corps & ſon ame ſpirituelle; que tout ce qu'il a, dans quelque état qu'il ſoit, lui vient du ſecours du Ciel; qu'il y a une raiſon immuable qu'on connoît, ſi on la ſuit on eſt heureux, ſi on l'abandonne on eſt malheureux. Or, dit-il, le Ciel nous aide à ſuivre en tout cette raiſon immuable, c'eſt pourquoi il nous aide à garder notre état.

(1) *Kuen* eſt le pere du Roi *Yu*: on en a parlé dans les Chapitres *Yao-tien* & *Chun-tien*.

(2) Les cinq *Hing* ſont l'eau, le bois, la terre, le feu, les métaux, cinq choſes néceſſaires à la vie.

(3) Le *Ti* eſt le *Chang-ti*.

(4) *Yu* eſt le Roi *Yu*, fils de *Kuen*.

(5) Dans les textes ſuivants on expliquera toutes ces regles.

Vou-vang. Kang-mo. 1122. 1116. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

mences & aux moissons. Ce qui descend & est humide, a le goût du sel; ce qui brûle & s'éleve, a le goût amer, ce qui se courbe & se redresse, est acide; ce qui se fond & se transforme, est d'un goût piquant & âpre; ce qui se seme & se recueille, est doux.

2°. Les cinq occupations ou affaires sont, 1. la figure extérieure du corps, 2. la parole, 3. la vue, 4. l'ouie, 5. la pensée. L'extérieur doit être grave & respectueux, la parole doit être honnête, la vue doit être distincte, l'ouïe doit être fine, la pensée doit être pénétrante. Si l'extérieur du corps est grave & respectueux, on est respecté; si la parole est honnête, on garde les regles (de son état); si la vue est distincte, on a de l'expérience; si l'ouïe est fine, on est en état de concevoir & d'exécuter de grands projets; si la pensée est pénétrante, on est parfait (1).

3°. Les huit regles du Gouvernement sont, 1. les vivres, 2. les biens (2), 3. les Sacrifices & les cérémonies, 4. les Se-kong (3), 5. les Se-tou (4), 6. les Se-keou (5), 7. la maniere de traiter les Etrangers, 8. les armées.

4°. Les cinq Périodes (6) sont, 1. l'année, 2. la lune (7),

(1) [*Ching*, c'est le juste ou le sage. On suppose ici qu'il faut réunir toutes ces vertus pour former un sage de cette espece].

(2) Le caractere *ho* que je rends par *biens*, &c. exprime généralement tout ce qui contribue à rendre les gens aisés & riches, comme les denrées, le commerce, la monnoie; en un mot, ce qui peut entrer dans le commerce.

(3) Le *Se-kong* ou *Su-kong* avoit soin des Palais, maisons, digues, chemins, &c.

(4) Celui qui avoit soin de l'instruction des peuples s'appelloit *Se-tou* ou *Su-tou*; il devoit avoir soin que chacun sût sa Religion & les devoirs de son état.

(5) Celui qui avoit soin de faire punir les fautes s'appelloit *Se-keou* ou *Su-keou*. [Le caractere *Su* qui entre dans le nom de ces dignités, est écrit par les Missionnaires, tantôt *sse* ou *se*, & tantôt *su*; c'est un *u* qui tourne vers l'*e*, comme *seu*; il faut distinguer cet *u* d'avec l'*u* qui se prononce *ou*].

(6) Le caractere Chinois que je rends par période est *Ki*; il exprime les Chroniques & les Annales; il exprime aussi une révolution des astres, des cycles & des années. Il peut exprimer un point fixe pour la Chronologie & l'Astronomie. Il exprime ce qui sert à calculer & marquer les points principaux de diverses parties des Mathématiques.

(7) [*La lune* désigne aussi le mois, & *le soleil* le jour].

3. le ſoleil, 4. les étoiles, les planetes & les ſignes, 5. la méthode de calculer (1).

5°. Le terme du Souverain, (ou le milieu du Souverain) (2), eſt que ſi le Souverain fait voir dans ſa propre perſonne ce juſte milieu, il ſe procure les cinq félicités (3), & il les procure enſuite aux Peuples. Ceux-ci gardant le juſte milieu qu'ils trouveront dans vous, vous le feront toujours conſerver.

Lorſque parmi les Peuples on ne voit pas de liaiſons criminelles, de mauvais complots ni des mœurs corrompues, c'eſt parceque le Prince fait garder ce juſte milieu.

Lorſque parmi les Peuples il y en a qui ont de la prudence, qui travaillent beaucoup, & qui ſont ſur leurs gardes, vous devez les favoriſer. S'il y en a qui ne peuvent parvenir exactement à ce juſte milieu, mais qui ne font pas de fautes, vous devez auſſi

Vou-vang. Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

(1) La méthode du calcul dont il s'agit eſt la ſcience de l'Aſtronomie néceſſaire pour le Calendrier; c'eſt ſur-tout ici qu'il faut bien diſtinguer le texte du Chou-king de celui des Interpretes. Ce qu'on a vu dans les Chapitres *Yao-tien*, I de la premiere partie, *Yu-kong*, le I, & *Yn-tching*, le IV de la ſeconde, ſuppoſe des connoiſſances des Mathématiques, & même des connoiſſances aſſez étendues. L'Hiſtoire de l'Aſtronomie nous aſſure d'ailleurs qu'avant Yao il y avoit des Aſtronomes en charge, qu'il y en avoit ſous les Dynaſties *Hia* & *Chang*; on a encore des reſtes des catalogues d'étoiles de ces deux Dynaſties: au tems de Ki-tſe, Tcheou-kong frere de Vou-vang, étoit Aſtronome. La même Hiſtoire de l'Aſtronomie nous apprend que Ven-vang, pere de Vou-vang avoit un Obſervatoire; que Kong-lieou, un des ancêtres de Vou-vang, obſervoit, ſur la fin de la Dynaſtie de Hia, les diverſes ombres du ſoleil; cela étant, il ne faut pas être ſurpris de ce que Ki-tſe dit ici ſur ce qui a rapport à l'Aſtronomie.

(2) Le Souverain eſt déſigné par le caractere *Hoang*, & le milieu dont on parle, eſt exprimé par le caractere *Kie*; or Kie ſignifie un *pivot*, un *pole*, & un *terme*; & ici, par métaphore, il exprime l'*exemple*, le *modele*, *un objet à imiter*. Ce milieu n'eſt autre choſe que le ſouverain bien, la droite raiſon. Dans le ſens du Chou-king, un Souverain eſt celui qui tient la place du Ciel pour gouverner & enſeigner les hommes; il doit être le modele ſur lequel les peuples doivent ſe former. Il faut donc que le Roi commence par garder ce milieu & par ſe conformer à cette loi éternelle & immuable; c'eſt par cet endroit qu'il doit ſe faire voir aux peuples; c'eſt pour cela qu'un Roi ſage eſt comparé, par Confucius, au pole du Ciel, autour duquel toutes les étoiles tournent ſans ceſſe.

(3) On verra plus bas ces cinq félicites.

Vou vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

les recevoir & les traiter avec bonté : voyant que vous êtes content d'eux, ils font des efforts pour être vertueux ; ne laiſſez pas ces efforts ſans récompenſe. C'eſt ainſi que les ſujets garderont ce juſte milieu, qui eſt celui que doit chercher un Roi.

Ne ſoyez pas dur à l'égard de ceux qui ſont ſans appui, & ne faites paroître aucune crainte à l'égard de ceux qui ſon riches & puiſſants.

Si vous faites enſorte que les hommes qui ont du mérite & des talents ſe perfectionnent dans leur conduite, votre Royaume ſera floriſſant. Si vos Officiers ont de quoi vivre, ils feront le bien ; mais ſi vous n'encouragez pas les familles à aimer la vertu, on tombera dans de grandes fautes ; ſi vous récompenſez des gens ſans mérite, vous paſſerez pour un Prince qui ſe fait ſervir par ceux qui ſont vicieux.

Peuples (1), ne ſuivez pas une voie écartée, & qui n'eſt pas unie : imitez la droiture & l'équité de votre Roi. Dans ce que vous aimez & dans ce que vous haïſſez, conformez-vous à la loi & à la conduite de votre Prince ; ne vous en écartez pas ; ſa loi eſt juſte & équitable ; ne violez pas les regles, ne vous en écartez pas ; la route que le Roi tient eſt droite ; uniſſez-vous & conformez-vous au juſte milieu.

Ces préceptes ſur l'auguſte milieu (2) ſont la regle immuable, & renferment de grandes inſtructions ; ils ſont la doctrine même du Seigneur (Ti) (3).

---

(1) Il s'agit ici d'un Roi qui ſuit en tout cette loi immuable du Ciel. Ces paroles ſont d'une chanſon que Ki tſe vouloit que tout le monde apprît. On ne dit pas de quel tems avant Ki-tſe eſt cette chanſon ; elle eſt peut-être de la premiere antiquité.

(2) Le milieu dont on parle eſt toujours exprimé par le terme *kie*, en Chinois, qui veut dire *pole*, *objet extrême*, *extrémité*, & c'eſt la droite raiſon que nous devons toujours avoir en vue comme regle conſtante de notre conduite. Ce milieu eſt ainſi exprimé, *le terme de l'Auguſte*, ou *le terme de la Majeſté ſuprême*. On veut dire que ce terme vient de l'Auguſte Ciel, du Chang-ti, & que le Roi qui tient la place du Ciel, doit toujours avoir en vue ce terme ou cet objet.

(3) Le caractere *Ti*, *Dominus*, déſigne ici le Ciel ou le Chang-ti ; ſelon les Interpretes. Vou-vang, par le conſeil de Ki-tſe, doit faire ap-

Si

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou chou. 1050. 1045. avant J. C.

Si tous les peuples prennent ces paroles pour la vraie doctrine qu'ils doivent connoître, & pour la regle de conduite qu'ils doivent ſuivre, afin de ſe rapprocher de la lumiere du fils du Ciel : ils diront le Ciel a pour nous l'amour d'un pere & d'une mere, il eſt le maître du monde.

6°. Les trois vertus ſont, 1. la droiture, 2. l'exactitude & la ſévérité dans le Gouvernement, 3. l'indulgence & la douceur. Quand tout eſt en paix, la ſeule droiture ſuffit; s'il y a des méchants qui abuſent de leur puiſſance, il faut employer la ſévérité; ſi les peuples ſont dociles, ſoyez doux & indulgent; mais il faut encore de la ſévérité à l'égard de ceux qui ſont diſſimulés & peu éclairés, & de la douceur à l'égard de ceux qui ont l'ame grande & l'eſprit élevé.

Le Maître Souverain ſeul a droit de récompenſer, de punir & d'être ſervi magnifiquement à table.

Si les ſujets (1) récompenſent, puniſſent & ſont ſervis magnifiquement, leurs Familles & leurs Royaumes périront. Si les Officiers ne ſont pas droits ni équitables, le reſte du peuple donnera dans des excès.

7°. Dans l'examen des cas douteux, on choiſit un homme pour le Pou (2) & pour le Chi; on le met en charge; il examine ce Pou & ce Chi.

---

prendre au peuple la chanſon compriſe dans le paragraphe précédent; pour l'animer à le faire, Ki-tſe dit à Vou-vang que la doctrine de cette chanſon eſt celle du Ciel, &, ſelon le Chou-king, le Roi eſt celui qui, à la place du Ciel, doit inſtruire les peuples & les gouverner. Son titre de *Tien-tſe* (fils du Ciel), eſt venu de ce principe.

(1) Pour entendre ces paroles, il faut ſe reſſouvenir que la Chine avoit autrefois beaucoup de Princes ou Seigneurs Tributaires Pluſieurs de ces Etats étoient déſignés par le caractere *Koue*, qui ſignifie Royaume. Ces Princes avoient le titre de *Tchin*, ſujet. Le Maître Souverain étoit le Roi. On veut dire que l'autorité ſouveraine réſide dans le Souverain ſeul qu'il ne faut pas la diviſer, qu'il ne faut pas que les récompenſes que font les Grands & les Vaſſaux ſoient comme celles du Souverain. Ils ont droit de punir, mais non comme le Roi; leur table ne doit pas être ſervie comme celle du Souverain. Si en ces trois points les Grands & les Vaſſaux oublient leur devoir, les uns perdent leur Famille & les autres perdent leur Royaume.

(2) Dans le Chapitre *Ta-yu-mo*, on a parlé du *Pou*. Selon les Interpre-

Vou-vang.

Kang mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

C'eſt-à-dire, 1. la vapeur (1) qui ſe forme, 2. celle qui ceſſe, 3. l'obſcurité ou le terne (de l'écaille), 4. les fentes iſolées & celles qui ſe croiſent & ſe tiennent.

Les deux prognoſtiques ſont, 1°. le Tching (2), 2°. le Hoei.

Ce qui fait ſept, dont cinq ſont pour le Pou & deux pour le Tchen; on examine les fautes dans leſquelles on pourroit tomber.

Cet homme eſt mis en charge pour examiner par le Pou &

---

tes, le Pou eſt l'inſpection d'une Tortue qu'on brûloit. Le *Chi* eſt, ſelon les mêmes Interpretes, une herbe qu'on examinoit avec les figures du livre *Y king*. On ſait que ces figures s'appellent *Koua*. Des feuilles ou filaments de l'herbe, on faiſoit les traits qui compoſent les Koua, ſoit les trois lignes de deſſous, ſoit les trois lignes de deſſus; l'union de ces ſix lignes faiſoit des Koua; on les remuoit & on examinoit le nouveau Koua qui en réſultoit. Cet examen par les Koua n'eſt pas dans le texte, il parle de l'herbe *Chi*; l'examen des Koua eſt des Interpretes. Par l'Hiſtoire du *Tchun-ſieou*, on voit qu'au tems de Confucius la divination par les Koua étoit aſſez en vogue. On ne ſait pas trop comment cela ſe faiſoit; il faut remarquer qu'il s'agit dans ce texte des cas douteux.

(1) Selon les Interpretes, la *Tortue* brûlée donnoit des indices, par les Eſprits aqueux & autres que l'action du feu faiſoit ſortir, & par les différentes figures qu'on remarquoit ſur l'écaille de cette Tortue à meſure qu'elle ſe brûloit. Cette liqueur & ces traits donnoient cinq ſortes d'indices, ſelon cinq ſortes de figures qu'on croyoit voir ſur la Tortue. On croyoit voir la figure d'une pluie qui tombe, on croyoit voir la figure d'une pluie qui ceſſe & ſuivie d'un beau tems. On voyoit la figure d'un tems ſombre, on voyoit un quartier entier de la Tortue plein de marques noires, on voyoit des lignes qui ſe croiſoient; par ces ſortes de figures on jugeoit des indices.

(2) Les *Koua* ont deux parties, l'une inférieure, l'autre ſupérieure; chacune a trois lignes, & c'eſt proprement un troiſieme Koua, qui réſulte de l'union des deux. Dans le *Tchi* on examinoit le *Tching*, ou la partie inférieure du *Koua*; on examinoit auſſi le *Hoei*, ou la partie ſupérieure. [L. P. Gaubil a traduit tout ce paſſage; *c'eſt la figure de la pluie qui tombe & qui ceſſe, la figure d'un tems ſombre, la figure d'un quartier plein de brouillards, la figure de lignes qui ſe croiſent: c'eſt le Tching, c'eſt le Hoei.* Comme il s'agit de brûler l'écaille d'une Tortue ſur laquelle ſe forme une vapeur, une eſpece de terne ou d'obſcurité, & des fentes; j'ai cru me rapprocher davantage du texte dans ma traduction].

par le Chi (1). S'il ſe trouve trois hommes qui uſent du Tchen, on s'en tient à ce que deux de ces trois diront.

Si vous avez un doute important; examinez vous-même; conſultez les Grands, les Miniſtres & le Peuple: conſultez le Pou (2) & le Chi.

Lorſque tout ſe réunit à indiquer & à faire voir la même choſe, c'eſt ce qu'on appelle le grand accord, vous aurez la tranquillité, la force, & vos deſcendants ſeront dans la joie.

Si les Grands, les Miniſtres & le Peuple diſent d'une ma-

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

(1) Ici le *Chi* s'appelle *Tchen*, mais *Tchen* peut ſe prendre auſſi pour le *Pou*. Dans le Chapitre *Ta yu-mo* III. de la premiere Partie, on a parlé du *Tchen*.

(2) Par ce qu'on a vu juſqu'ici & ce qu'on verra dans la ſuite du *Pou*, *Tchen*, *Chi*, *Tortue*, il eſt évident que ce n'eſt que dans les cas douteux qu'on uſoit, ou au moins qu'on devoit uſer, ſelon la doctrine Chinoiſe, de ces moyens. Il eſt clair encore qu'on prétendoit conſulter quelqu'Eſprit qui voit & qui connoît ce que les hommes ne ſont pas en état de voir ni de connoître, & qu'enfin il s'agiſſoit des affaires publiques de l'Etat. Un Auteur qui vivoit du tems de Kang-hi, & qui a fait en douze volumes un Ouvrage appellé *Ge-tchi*, qui eſt plein de critique ſur les Livres Chinois, & ſur d'autres points de la Litterature Chinoiſe, cet Auteur, dis je, parle avec beaucoup de ſolidité ſur l'abus du *Pou* & du *Tchen*. Il aſſure que les Koua du livre Y-king ont été pour diriger les Peuples & non pour deviner. On voit aſſez que les beaux Commentaires de Confucius ſur les explications des Koua, faites par Tcheou-kong & par Ven-vang, ſont en partie pour préſerver les Chinois du danger des divinations par les Koua. Les explications de ces Koua, faites par Ven-vang & ſon fils Tcheou-kong, ne font pas mention de ces ſortes de divinations. Pour porter un jugement certain ſur les ſorts des anciens Chinois, il faudroit être bien au fait de toutes les circonſtances qui les accompagnoient, & des idées qu'ils avoient: or il eſt bien difficile d'avoir ces deux choſes. Le Chef prépoſé au *Pou* & au *Chi*, devoit, ſelon les regles preſcrites, être ſans paſſion, &, par ſa vertu, être en état de connoître les intentions du Ciel & des Eſprits. C'eſt aux Savans d'Europe à comparer les ſorts des anciens Chinois, ou leur ancienne divination, avec celle des autres anciens Peuples. Les Miſſionnaires ne ſont pas ici en état de faire ces comparaiſons, faute de tems & de livres; mais ils ont quelques moments pour faire ſavoir aux Européens ce qu'ils peuvent ſavoir eux-mêmes par la lecture des Livres Chinois.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

niere, & que vous ſoyez d'un avis contraire, mais conforme aux indices de la Tortue & du Chi, votre avis réuſſira.

Si vous voyez les Grands & les Miniſtres d'accord avec la Tortue (1) & le Chi, quoique vous & le peuple ſoyez d'un avis contraire, tout réuſſira également.

Si le Peuple, la Tortue, le Chi ſont d'accord, quoique vous, les Grands & les Miniſtres vous vous réuniſſiez pour le contraire, vous réuſſirez dans le dedans (2), mais non au dehors.

Si la Tortue & le Chi ſont contraires au ſentiment des hommes, ce ſera un bien que de ne rien entreprendre, il n'en réſulteroit que du mal.

8°. Les apparences (3) qui indiquent ſont, 1. la pluie, 2. le tems ſerein, 3. le chaud, 4. le froid, 5. le vent, 6. les ſaiſons. Si les cinq premiers arrivent exactement ſuivant la regle, les herbes & les plantes croiſſent en abondance.

Le trop & le trop peu ſont beaucoup de mal.

Voici les bonnes apparences: Quand la vertu regne, la pluie vient à propos; quand on gouverne bien, le tems ſerein paroît; une chaleur qui vient dans ſon tems, déſigne la prudence; quand le froid vient à propos, on juge ſainement; la perfection eſt déſignée par les vents qui ſouffient ſelon la ſaiſon. Voici les mauvaiſes apparences: Quand les vices re-

(1) Dans le texte, le caractere de la *Tortue* eſt ſubſtitué à celui de *Pou*, qui eſt dans les autres endroits du texte.

(2 *Le edans* ſignifie, dit-on, les Cérémonies, les Sacrifices, & *le dehors* ſignifie les expéditions militaires.

(3) Je rends par *apparences* le caractere Chinois *Tching*, n'ayant pas trouvé de mots qui puiſſent remplir toute l'étendue de celui-ci. Dans le cas préſent il ſignifie *météore*, *phénomene*, *apparence*; mais de telle maniere qu'il a rapport avec quelqu'autre choſe avec laquelle il eſt lié; un météore, un phénomene, par exemple, qui indique quelque bien ou quelque mal; c'eſt une eſpece de correſpondance qu'on paroît ſuppoſer exiſter entre les événements ordinaires de la vie des hommes & la conſtitution de l'air, ſelon les différentes ſaiſons: ce qui eſt dit ici ſuppoſe je ne ſais quelle Phyſique de ce tems là; il eſt inutile de rapporter les interprétations des Chinois poſtérieurs, elles ſont pleines de fauſſes idées ſur la Phyſique. Peut être auſſi *Ki-tſe* vouloit-il faire le Phyſicien ſur des points qu'il ne ſavoit pas.

gnent, il pleut ſans ceſſe; ſi on ſe comporte légerement & en étourdi, le tems eſt trop ſec; la chaleur eſt continuelle, ſi l'on eſt négligent & pareſſeux; de même le froid ne ceſſe point, ſi on eſt trop prompt, & les vents ſoufflent toujours ſi on eſt aveugle ſur ſoi-même.

VOU-VANG. Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Roi doit examiner attentivement ce qui ſe paſſe dans une année, les Grands ce qui ſe paſſe dans un mois, & les petits Officiers ce qui ſe paſſe dans un jour.

Si la conſtitution de l'air dans l'année, le mois & le jour eſt conforme au tems, les grains viennent à leur maturité, & il n'y a aucune difficulté dans le Gouvernement; on fait valoir ceux qui ſe diſtinguent par leur vertu, & chaque famille eſt en repos & dans la joie.

Mais s'il y a du dérangement dans la conſtitution de l'air, dans les jours, dans les mois & dans l'année, les grains ne mûriſſent pas, le Gouvernement eſt en déſordre, les gens vertueux demeurent inconnus, & la paix n'eſt pas dans les familles (1).

Les étoiles repréſentent les peuples: il y a des étoiles qui aiment le vent, d'autres qui aiment la pluie. Les points ſolſticiaux (2) pour l'hiver & pour l'été ſont indiqués par le cours

(1) On ſuppoſe ici une correſpondance mutuelle entre les événements ordinaires de la vie des hommes, ſur-tout des Rois & des Grands, & la conſtitution de l'air; mais au lieu de s'en prendre aux fauſſes idées que Kitſe peut avoir eu ſur ce ſujet, on pourra réfléchir ſur ce qu'on a penſé en Europe là-deſſus, & ſur ce que bien des gens y diſent & penſent encore de repréhenſible & de dangereux. Il paroît que les Chinois ont admis une matiere homogene dans tous les corps; ils ont admis une ame ſubſiſtante après la deſtruction du corps; ils ont admis des Eſprits & un être ſpirituel, Maître du Ciel, de la terre & des hommes; mais ils ont été mauvais Phyſiciens, & ſe ſont mis peu en peine de la Métaphyſique & de la Dialectique; ils n'ont pas trop penſé à examiner le fond de leur raiſonnement ſur la nature des êtres; ils n'ont nullement approfondi la queſtion de l'union de l'ame avec le corps, ni celle des opérations de l'ame.

(2) On voit que le texte ne dit pas à quelle étoile répondoit le ſoleil aux ſolſtices d'hiver & d'été; on n'indique point auſſi les noms des étoiles qui aiment le vent & la pluie. Dans les divers Catalogues d'étoiles que j'ai envoyés, on aura vu ce que les Chinois ont penſé ſur ce point.

du ſoleil & de la lune ; le vent ſouffle & la pluie tombe ſelon le cours de la lune dans les étoiles.

Vou-vang. Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

9°. Les cinq bonheurs ſont, 1. une longue vie, 2. les richeſſes, 3. la tranquillité, 4. l'amour de la vertu, 5. une mort heureuſe après une longue vie.

Les ſix malheurs ſont, 1. une vie courte & vicieuſe, 2. la maladie, 3. l'affliction, 4. la pauvreté, 5. la cruauté, 6. la foibleſſe & l'oppreſſion (1).

(1) Dans ce Chapitre on a vu que, ſelon *Ki-tſe*, l'Empereur *Yu* reçut autrefois du Ciel le *Hong-fan*, qui contient neuf eſpeces. Les Interpretes diſent que Ki-tſe parle d'une ancienne Carte appellée *Lo-chou*, attribuée au grand *Yu* ; dans cette Carte on voit neuf nombres ou globules noirs & blancs qui font un quarré magique, & contiennent des propriétés des nombres : ſuppoſé que *Ki-tſe* ait eu en vue cette Carte, l'explication qu'il fait à l'occaſion de ce nombre neuf, eſt bien allégorique, & il ne paroît pas que l'Auteur de cette Carte ait penſé à ce que dit Ki-tſe. Cette carte *Lo-chou* eſt ſans contredit très ancienne à la Chine, & ſi Ki-tſe a voulu en parler, il aura fait ce que Ven-vang, Tcheou-kong & Confucius ont fait, c'eſt-à-dire que, ſous prétexte d'expliquer cette énigme, il a donné de très belles inſtructions ſur la conduite que les Princes & les Sujets doivent tenir : *voyez la Planche* IV *à la fin de cet Ouvrage.*

CHAPITRE V.

INTITULÉ

LOU-GAO.

Vou-vang.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie Chien du pays de Lou ; *il eſt fait à l'occaſion d'un chien que des Peuples du pays de Lou, qui eſt à l'occident de la Chine, envoyerent à l'Empereur. Tchao-kong fait à ce ſujet des remontrances au Prince ſur l'uſage qu'on doit faire des préſents ; il dit qu'on doit, par ſa vertu, les mériter, pour les diſtribuer enſuite aux gens vertueux. Le Kang-mo met cet événement à la quatorzieme année de Vou-vang. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.*

LA victoire remportée ſur le Roi de Chang (1) procura une libre communication avec les neuf Y (2) & les huit Man, & les gens de Lou (3), pays d'occident, vinrent offrir un grand chien. A cette occaſion le Tai-pao (4) fit ce Chapitre Lou-gao, pour inſtruire le Roi.

Lorſqu'un Roi, dit-il, eſt ſage, lorſqu'il aime véritablement la vertu, tous les Etrangers, voiſins ou éloignés, viennent ſe

(1) Le Roi de *Chang* eſt *Cheou*, dernier Roi de la Dynaſtie *Yn* ou *Chang*.

(2) Les *Y* & les *Man* ſont les Etrangers ; *Man* exprime ordinairement les Etrangers du Sud.

(3) Je ne ſais où étoit le pays de *Lou* ; *Gao* eſt le caractere qui ſignifie *un grand chien*.

(4) *Tai-pao* eſt le titre d'une grande dignité ; *Tai* ſignifie *grand* ; *pao* ſignifie *protection*, *conſervation* ; c'étoit un des grands Miniſtres d'Etat ; *Tchao-kong*, Prince de la Famille régnante, étoit alors *Tai-pao*.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116. Tſou-chon. 1050. 1045. avant J. C.

ſoumettre & lui offrir les productions de leur pays (1); mais ces préſents ne doivent être que des habits, des vivres & des meubles utiles.

On ne les fait que par l'eſtime que l'on a pour la vertu du Roi, & celui-ci en fait part aux Princes qui ne ſont pas de ſa famille, afin qu'ils ſoient exacts. Il partage les choſes précieuſes aux Princes de ſa famille, afin qu'ils penſent à la proximité du ſang & à l'union qui doit être entr'eux; ainſi ces choſes qui viennent de la vertu retournent à la vertu.

Une vertu accomplie n'eſt jamais mépriſée; ne faire point cas de ceux qui ſont recommandables par leur ſageſſe, c'eſt décourager les hommes; mépriſer les gens ordinaires, c'eſt leur ôter la force de travailler.

Si on ne ſe laiſſe pas ſéduire par ce qui ſe voit & par ce qui s'entend, tout eſt dans l'ordre.

Mépriſer les hommes, c'eſt ruiner la vertu, & convoiter les choſes, c'eſt perdre ſon cœur.

Nous ne devons penſer qu'à la droite raiſon (2), afin que nos paroles n'en ſoient que des rejettons.

Préférer ce qui eſt utile à ce qui ne l'eſt pas, eſt une action digne d'éloge. Le peuple trouve ce qui lui eſt néceſſaire, quand on ne recherche pas les choſes rares & quand on ne mépriſe pas les choſes utiles. Un chien, un cheval ſont des animaux étrangers à votre pays, il n'en faut pas nourrir: de même n'élevez pas chez vous de beaux oiſeaux ni des animaux extraordinaires. En ne faiſant point de cas des raretés étrangeres, les hommes étrangers viendront eux-mêmes chez vous: qu'y a-t-il de plus précieux qu'un ſage? il met la paix parmi tous ceux qui ſont autour de vous.

Hélas! ne vous rallentiſſez pas du matin au ſoir: ſi l'on ne

(1) Le préſent que firent ces Etrangers eſt traité de *Kong, redevance & tribut.* C'eſt de ce caractere que les Chinois ſe ſervent encore aujourd'hui quand ils parlent de quelques préſents offerts à l'Empereur par les Princes Etrangers. Les Chinois ſe plaiſent à regarder les Princes des autres pays comme ſujets de leur Roi.

(2) On parle ici de la droite raiſon, de la loi naturelle; le caractere eſt *Tao*.

veille

veille ſans ceſſe ſur ſoi-même, la faute la plus légere détruit la plus haute vertu : voyez celui qui éleve une montagne, il conduit ſon ouvrage juſqu'à 72 pieds (1); mais tout eſt renverſé ſi un ſeul pannier manque.

En pratiquant ſincerement ces préceptes, on conſerve la vie au peuple, on le maintient dans ſes demeures, & le Gouvernement eſt fixe.

VOU-VANG.

Kang-mo. 1122. 1116.

Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

(1) Dans ce texte on parle d'une meſure de huit pieds appellée *Chin*. Les Chinois ont encore ce goût pour les montagnes artificielles. J'ai parlé d'un pied dont on dit que ſe ſervoit *Vou-vang*.

VOU-VANG.

Kang-mo.
1122.
1116.
Tsou-chou.
1050.
1045.
avant J. C.

CHAPITRE VI.

INTITULÉ

KIN-TENG.

SOMMAIRE.

Selon les Interpretes, la Dynaſtie des Tcheou avoit un coffre, dans lequel étoient renfermés les papiers importants & les Regîtres pour les Sorts; ce coffre étoit lié avec des bandes dorées. En Chinois Kin *ſignifie* de l'or, *&* teng *veut dire* bande; *ainſi ce coffre étoit appellé Kin-teng; & comme il s'agit dans ce Chapitre, de prieres, de ſacrifices & de la conſultation des Oracles, pour leſquels on fut obligé d'ouvrir le coffre, on a donné au Chapitre le nom de* Bande d'or. *Tcheou-kong s'offre lui-même au Ciel pour conſerver la vie du Roi Vou-vang, qui étoit dangereuſement malade. Ce Chapitre ſe trouve dans les deux textes.*

LA ſeconde année (1) après la défaite du Roi de Chang, Vou-vang tomba dangereuſement malade, tout le monde étoit dans la triſteſſe.

Il faut, dirent alors les deux Miniſtres (2), que nous conſultions le Pou en faveur du Roi.

Tcheou-kong répondit; ne cauſons pas de chagrin aux Rois nos prédéceſſeurs. Il ſe diſpoſa cependant à faire cette cérémonie, & éleva dans un même terrein trois maſſifs de terre, & un quatrieme au ſud, d'où l'on ſe tournoit vers le nord; là,

(1) Il s'agit de la ſeconde année de Vou-vang.

(2) *Tai-kong* étoit un des premiers Miniſtres, deſcendant d'un grand Seigneur du tems d'Yao. *Tchao kong* étoit auſſi un autre Miniſtre; il étoit de la Famille régnante.

se tenant debout (1), il plaça le Pi, &, portant entre ses mains le Kouei, il fit la cérémonie à Tai-vang, à Vang-ki & à Ven-vang (2).

VOU-VANG. Kang mo. 1122. 1116. Tsou chou. 1050. 1045. avant J. C.

Le Che (3) récita alors la priere qui étoit écrite en ces termes : votre successeur est dangereusement malade ; le Ciel a confié à vous trois (4) le soin de son fils, moi, Tan (5), je me dévoue à la mort pour lui.

J'ai la piété qu'un fils doit avoir pour ses Ancêtres ; j'ai les qualités & les connoissances qui sont nécessaires pour le service des Esprits ; votre successeur n'a pas comme moi, Tan, ces qualités ni ces connoissances.

Il a été déclaré Roi dans le Palais (6) du Seigneur (Ti) ; il est en état de soutenir le Royaume & de le conserver à vos descendants ; il est craint & respecté par-tout : hélas ! ne laissez pas perdre la précieuse commission que le Ciel lui a donnée. Le Roi notre prédécesseur (7) aura à jamais un lieu (8) dans lequel il pourra résider.

J'examinerai donc incessamment la grande Tortue : si vous m'exaucez, je prendrai le Pi (9) & le Kouei, & je me retirerai

(1) C'est *Tcheou-kong*, autre Ministre, qui étoit frere de Vouvang.

(2) Dans le troisieme Chapitre de cette Partie, on a parlé de *Tai-vang*, de *Vang-ki* & de *Ven-vang*. C'est *Tai-vang* qui commença à se faire traiter en Roi, à avoir des Officiers ; avant lui les Princes de Tcheou étoient peu de chose ; c'est pour cela que Tcheou-kong le place à la tête des Ancêtres auxquels il adresse sa priere pour Vou-vang.

(3) Le *Che* étoit un grand Officier pour les cérémonies ; il étoit aussi l'Historien de l'Empire.

(4) [C'est *Tcheou-kong* qui parle dans cette priere, que le *Che* ou le Grand-Prêtre récite]. On voit que *Tcheou-kong* croyoit que les ames de son pere, de son ayeul & de son bisayeul étoient au Ciel, & il paroît qu'il regardoit Ven-vang, Vang ki & Tai-vang comme intercesseurs auprès du Ciel.

(5) *Tan* est le nom de Tcheou kong.

(6) *Le Palais du Seigneur* est le Palais du Chang ti, ou le lieu dans lequel on honoroit le Chang-ti.

(7) Le Roi prédécesseur est *Heou tsi*, Chef de la famille de Tcheou.

(8) Ce lieu est la Salle destinée à honorer les Ancêtres.

(9) On a déja parlé plus haut du *Pi* & du *Kouei*. Le *Pi* étoit une pierre de prix en usage dans les cérémonies ; le *Kouei* étoit une piéce de bois, ou

Vou-vang.

pour attendre vos ordres; mais ſi vous ne m'exaucez pas, je cacherai ce Pi & ce Kouei.

Kang mo. 1122. 1116. Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

On fit alors examiner la Tortue par trois perſonnes, & tous trois trouverent des marques heureuſes; on ôta la ſerrure, on conſulta le Livre, qui annonça du bonheur.

Tcheou kong dit alors ces paroles: ſelon les ſignes donnés, le Roi ne périra point. Tout foible que je ſois, j'ai connu les nouvelles volontés des trois Rois (prédéceſſeurs), ils méditent l'affermiſſement éternel de notre Dynaſtie, & j'eſpere qu'ils vont donner des marques de leur amour pour notre Souverain.

Tcheou kong (1) ſe retira, mit ſon billet dans le coffre lié avec des bandes d'or, & le lendemain le Roi recouvra la ſanté.

Après la mort de Vou-vang (2), Kouan-chou & les autres freres cadets firent courir des bruits dans le Royaume; ils diſoient que le Tcheou kong penſoit à nuire au jeune Roi (3).

Ce miniſtre en conſéquence avertit les deux autres Miniſtres en ces termes: ſi je ne me retire pas, je ne pourrai plus avertir les Rois nos prédéceſſeurs (4).

---

une pierre de prix que les Princes & les Grands mettoient devant le viſage en parlant à l'Empereur. A la fin du Chapitre *Yu-kong*, on a parlé de ce *Kouei*.

(1) On ne peut ſe ſervir de ce que fait ici *Tcheou kong*, pour prouver que les Chinois, en honorant leurs Ancêtres & en les invoquant, attendent quelque choſe d'eux; car la cérémonie de *Tcheou-kong* lui eſt particuliere, & n'eſt pas celle que preſcrivoient les Loix Chinoiſes pour l'honneur que l'on devoit rendre aux Ancêtres. Ceux qui croient en Europe que les Chinois penſent que tout meurt avec le corps, ne s'accommoderont pas des idées de *Tcheou-kong*.

(2) Ces paroles ont ſans doute fait penſer à Se-ma-tſien que *Vou-vang* n'avoit régné que deux ans; mais Kouan-tſe, Auteur, avant l'incendie des livres, dit que *Vou vang* régna ſept ans après la défaite du Roi Cheou. [Il doit y avoir ici une lacune.].

(3) C'eſt *Tching-vang*, fils & ſucceſſeur de Vou-vang. Tcheou kong étoit Régent de l'Empire & Tuteur du Roi.

(4) C'eſt-à-dire, je ne pourrai plus faire de cérémonies aux Rois nos prédéceſſeurs. Il craint qu'on ne le faſſe mourir.

Tcheou-kong demeura deux ans dans le pays oriental; pendant ce tems-là on découvrit & on prit les coupables. VOU-VANG.

Tcheou-kong fit une Ode qu'il envoya au Roi : le nom de l'Ode étoit Tchi-kiao (1). Le Roi n'osa blâmer Tcheou-kong. Kang-mo. 1122. 1116.

En automne, au tems de la moisson, il s'éleva une furieuse tempête, il y eut de grands tonnerres & des éclairs : un vent impétueux fit coucher les bleds & déracina les arbres : tout le peuple fut dans la consternation. Le Roi & les principaux Ministres se couvrirent du bonnet de peau (Pien), & firent ouvrir le Coffre (2) lié avec des bandes d'or ; on y vit le billet par lequel Tcheou-kong demandoit à mourir pour Vou-vang. Tsou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Les deux Ministres (3) & le Roi interrogerent les Officiers préposés aux cérémonies, & ceux qui étoient chargés des affaires publiques, ceux-ci répondirent que cela étoit vrai ; mais ils ajouterent en soupirant ; Tcheou-kong nous a ordonné de garder le secret, & nous n'avons osé parler.

Le Roi prit le billet en pleurant : il n'est pas nécessaire, dit-il, de consulter le Pou. Autrefois Tcheou-kong rendit de grands services à la Famille Royale ; mais j'étois un enfant, & je ne l'ai point su ; aujourd'hui le Ciel a manifesté sa puissance & la vertu de Tcheou-kong : moi, qui suis si peu de chose, je veux aller au-devant de lui ; cela est conforme au cérémonial de l'Empire.

Le Roi étoit à peine sorti de Kiao (4), qu'il tomba une

---

(1) *Tchi-kiao* est le nom d'un oiseau.

(2) L'ouverture du Coffre se fit sans doute pour consulter le *Pou* & le Livre dont il est parlé plus haut. On souhaiteroit avoir plus de détails sur ce Coffre & sur ce qu'on y conservoit ; mais les Auteurs de ce Chapitre écrivoient dans un tems où on avoit là-dessus des connoissances qui se sont perdues.

(3) *Tchao-kong* & *Tai-kong*.

(4) Les Interpretes varient sur le sens que le caractere *Kiao* doit avoir ; les uns disent que *Kiao* signifie le lieu où l'on sacrifioit au Ciel ou au Chang-ti, & qu'il s'agit ici de cette cérémonie ; les autres ne nient pas la signification de *Kiao*, comme lieu du sacrifice au Ciel, au Chang-ti ; mais ils ajoûtent que dans ce Chapitre *Kiao* signifie l'étendue d'un certain

grande pluie, & un vent contraire au premier redreſſa les bleds. Les deux Miniſtres (Tchao-kong & Tai-kong) ordonnerent de réparér les dommages cauſés par la chûte des grands arbres, & cette année la récolte fut très abondante.

Vou-vang.

Kang-mo. 1122. 1116.

Tſou-chou. 1050. 1045. avant J. C.

Diſtrict de la Cour ou Ville Royale. Il eſt certain que *Kiao* a auſſi cette ſignification. La diſtribution des années pour les faits rapportés dans ce Chapitre, n'eſt pas facile à déterminer en vertu de ce que le Chou-king rapporte.

ADDITION AUX CHAPITRES VII & ſuivants.

ÉVENEM. DU RÈGNE DE TCHING-VANG,

SECOND ROI DE LA DYNASTIE DES TCHEOU.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CE Prince, fils de Vou-vang, étoit nommé Song. La premiere année de ſon regne eſt la trente-quatrieme du cycle. Dans le printems, à la premiere lune, il déclara Tcheou-kong ſon oncle, auſſi nommé Tcheou-ven-kong, premier Miniſtre. Au ſeptieme jour du cycle, Tcheou-kong harangua tous les Grands à la porte du Palais. Dans l'été, à la ſixieme lune, on enterra Vou-vang à Pi, & dans l'automne Tching-vang prit les Habits Royaux.

Vou-keng, fils du dernier Roi des Yn, ſe révolta avec ſes ſujets, & Tcheou-kong alla demeurer à l'Orient.

A la deuxieme année pluſieurs peuples qui habitoient ſur les frontieres, c'eſt-à-dire, ceux d'Yen, de Siu, les Barbares de Hoai ſe révolterent. Dans l'automne il y eut de grands tonnerres & des vents impétueux. Le Roi alla au-devant de Tcheou-kong, & enſuite on marcha contre les rebelles.

La troiſieme année, l'armée du Roi battit les peuples de Yn; Vou-keng leur Prince, fut tué; on tranſporta ſes ſujets dans le pays de Goei; enſuite on marcha contre les rebelles d'Yen, & l'on détruiſit Pou-kou.

La quatrieme année, dans le printems, à la premiere lune, le Roi alla pour la premiere fois rendre ſes hommages dans la grande Salle des Ancêtres. Dans l'été, à la quatrieme lune, on commença à offrir des grains aux Ancêtres. L'armée du Roi marcha contre les Barbares de Hoai, enſuite elle revint à Yen.

La cinquieme année, à la premiere lune du printems, le

Tching-vang.

Roi reſta à Yen & envoya ſes Officiers à Pou-kou. Dans l'été, à la cinquieme lune, il quitta Yen. On tranſporta les Yn à Lo-ye, ou la ville de Lo; enſuite il alla camper à Tching-tcheou.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

La ſixieme année il fit une grande chaſſe au midi de la montagne Ki.

La ſeptieme année, Tcheou-kong remit le Gouvernement au Roi. Dans le printems, à la deuxieme lune, le Roi alla à Fong. A la troiſieme lune, Tchao-kang-kong alla vers le fleuve Lo pour prendre les dimenſions d'une nouvelle ville. Au premier jour du cycle, Tcheou-kong harangua (1) tous les Officiers à Tching-tcheou, enſuite il environna de murailles la Cour Orientale; le Roi s'y rendit, & tous les Grands vinrent lui rendre hommage. Dans l'hiver, le Roi quitta cette Cour, & fit conſtruire le Kao-yu-miao.

La huitieme année, au printems, le Roi ordonna à Kin-fou, Prince de Lou, & à Ki, Prince de Tſi, de tranſporter tous les ſujets d'Yn dans le pays de Lou. Il fit la danſe appellée Siang ou de l'Eléphant. Dans l'hiver, à la douzieme lune, l'armée du Roi ſoumit Tang, & on en tranſporta les peuples à Tou.

La neuvieme année, dans le printems, à la premiere lune, on fit des ſacrifices dans la Salle des Ancêtres; les peuples de Siao-chin-chi, (de Niu-che), vinrent faire leur cour au Roi, qui donna à leurs chefs des dignités.

La dixieme année, le Roi déclara Tang-cho (2) Prince d'Yu; les peuples d'Yue-tchang vinrent rendre hommage au Roi, & Tcheou-kong alla demeurer à Fong.

La onzieme année, à la premiere lune du printems, le Roi

(1) Cette Harangue eſt le Chapitre *To-ſe*, du Chou-king.
(2) Les autres Hiſtoriens le nomment *Kang-cho*.

alla

alla à Fong, & il ordonna à Tcheou-ping-kong (1) de gouverner la Cour Orientale.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

La treizieme année, les troupes du Roi, avec celles des pays des Princes de Tſi & de Lou, battirent les Jong, qui ſont des Barbares dont il a ſouvent été fait mention.

La quatorzieme année l'armée de Tſin aſſiégea Kio-tching, & la prit. Dans l'hiver on annonça que Lo-ye étoit entierement achevée.

La dix-huitieme année, au printems, à la premiere lune, le Roi alla à Lo-ye, & y mit les vaſes ou trepieds (ting), qui, ſuivant la tradition, avoient été faits par l'Empereur Yu. Le Fong-hoang parut, & ſe promena ſur les bords du Hoang-ho.

La dix-neuvieme année il fit la viſite de l'Empire.

La vingt-unieme année, Tcheou-ven-kong, le même que Tcheou-kong, qui étoit mort à Fong, fut enterré à Pi l'année ſuivante.

La vingt-cinquieme année, le Roi raſſembla tous les Grands dans la Cour Orientale; tous les Barbares vinrent lui rendre hommage. Dans l'hiver, à la douzieme lune, il quitta cette Cour, & alla faire des offrande dans la Salle des Ancêtres.

La trente-quatrieme année, il plut de l'or à Hien-yang.

La trente-ſeptieme année, dans l'été, à la quatrieme lune, le ſecond jour du cycle, le Roi mourut.

Le Kang-mo place la premiere année de Tching-vang la vingt-troiſieme du cycle, & dans cette même année le Chapitre Kiun-chi. Il rapporte, d'après le Kia-yu, que Tching-vang avoit treize ans lorſqu'il monta ſur le Trône. C'eſt encore à la premiere année qu'il fixe la retraite de Tcheou-

(1) C'eſt le fils de *Tcheou-kong*.

kong & les bruits qu'on répandit contre lui. Le Chapitre Lie-tching eſt mis à la quatrieme année. Le Kang-mo copie, dans toute cette hiſtoire de Tching-vang, le Chou-king ; il donne à Tching-vang, comme le Tſou-chou, trente-ſept ans de regne.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

CHAPITRE VII.

INTITULÉ

T A - K A O.

Tching-vang. Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

S O M M A I R E.

Ta-kao signifie grands avis *ou* avis importants. *Ce Chapitre contient des maximes de Gouvernement & des avis que le Roi Tching-vang donna, la troiſieme année de ſon regne, à ſes Miniſtres. Il ſe plaint de lui-même, de ſon peu d'expérience, & ſe propoſe d'imiter la conduite de ſes Ancêtres. Il ordonne de lever une Armée pour aller contre les Partiſans de la Dynaſtie Yn, qui ſongoient à ſe révolter. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

VOICI, dit le Roi (1), les ordres que je donne à vous qui êtes mes grands Vaſſaux & à vous qui êtes mes Miniſtres & mes Officiers. Le Ciel n'a pas compaſſion de moi, il afflige ma famille & ne diminue point ſa ſévérité. Jeune, comme je le ſuis, je n'ai pas la prudence néceſſaire pour procurer au Peuple la tranquillité, à plus forte raiſon ne puis-je comprendre ni pénétrer les ordres du Ciel.

Oui, jeune & ſans expérience, je ſuis comme un homme qui veut paſſer une eau très profonde : je cherche quelqu'un qui me dirige dans ce paſſage dangereux. En faiſant fleurir les

(1) Le Roi dont il s'agit eſt *Tching-vang* fils de Vou-vang. Vou-vang avoit donné un petit Etat à Vou-keng, fils du dernier Roi de Chang ou de Yn ; cet Etat étoit dans le pays de Kouei-te-fou, du Ho-nan. Vou-vang avoit nommé trois de ſes freres pour veiller ſur le pays de ſes nouveaux ſujets de la Dynaſtie Yn : après la mort de Vou-vang, Vou-keng & les trois oncles du Roi ſe révolterent.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Loix & en étendant cet Empire que j'ai reçu de mon pere, je ferai voir que je n'ai point oublié ſes grandes actions. Comment oſerois-je réſiſter à l'autorité que le Ciel fait paroître!

Vou-vang m'a laiſſé une Tortue ineſtimable pour connoître les volontés du Ciel; c'eſt elle qui a prédit autrefois qu'il y auroit dans le pays occidental de grands troubles (1), & que les peuples d'occident ne ſeroient point tranquilles. Dans quel aveuglement n'a-t-on pas été!

Ce foible reſte de la Dynaſtie Yn (2) oſe entreprendre de ſe rétablir, malgré le juſte châtiment du Ciel. Il voit des taches dans notre Etat (3), & des troubles parmi le Peuple; il veut, dit-il, rétablir l'ordre & avilir notre Royaume de Tcheou.

Dans ce tems d'aveuglement, j'attends inceſſamment les dix Sages (4) qui ſont parmi le peuple, j'eſpere qu'ils rétabliront la paix, & continueront les entrepriſes de Vou-vang. Tout eſt pour moi un ſujet de joie, le Pou ne nous annonce que du bonheur.

Je vous adreſſe donc ces paroles, Princes des Royaumes voiſins, Chefs des Officiers, & vous qui avez ſoin des affaires. Puiſque le Pou (5) eſt favorable, il faut que toutes vos troupes me ſuivent pour aller punir ceux du Royaume de Yn, & les ſujets qui ont abandonné mon ſervice.

Mais vous ne ceſſez de dire; l'entrepriſe eſt difficile! le trouble non-ſeulement eſt parmi les peuples, il eſt encore dans la Famille Royale (6); nous & nos reſpectables vieillards ne ſommes pas d'avis de faire la guerre: pourquoi ne pas réſiſter au Pou?

Malgré mon peu d'expérience, je penſe ſans ceſſe à ces diffi-

(1) La Cour étoit dans le Chen-ſi, pays occidental, par rapport au Honan, où étoit l'ancienne Cour de la Dynaſtie Yn.

(2) Le Roi fait alluſion aux révoltes de ſes oncles & de *Vou-keng*.

(3) *Tching-vang* parle de *Vou-keng* fils du Roi de Chang ou d'Yn.

(4) Je ne ſais quels ſont les dix *ſages* dont on parle.

(5) On voit que *Tching-vang* a grand ſoin d'avertir que le Ciel, ſe déclare pour lui, & que le *Pou* lui a fait connoître la volonté du Ciel.

(6) La jalouſie contre *Tcheou-kong* avoit fort porté à la révolte les trois freres de Vou-vang & de Tcheou-kong.

cultés, & je ſoupire, en diſant : que cet aveuglement cauſe de triſteſſe aux veufs & aux veuves ! Je ne puis me diſpenſer de faire ce que le Ciel ordonne. Puiſqu'il me charge d'un fardeau ſi peſant & d'une commiſſion ſi difficile, moi, qui ſuis ſi jeune, ne devez-vous pas avoir compaſſion de ma foibleſſe : ſelon la juſtice, vous devez tous me conſoler ; achevons ce que mon pere, qui a mis par-tout la paix, a entrepris.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Je n'oſerois manquer à l'ordre du Souverain Seigneur (Chang-ti) ; le Ciel combla de bonheur mon pere, & éleva notre petit Royaume de Tcheou. C'eſt par l'uſage du Pou (1) que mon pere ſoumit le Royaume. Le Ciel aime encore aujourd'hui le Peuple ; j'ai conſulté ce Pou : hélas ! que les ordres du Ciel ſont manifeſtes & redoutables ! Ils ſont le grand fondement de notre Dynaſtie.

Vous avez, continua le Roi, des anciens qui ſont inſtruits de ce qui s'eſt paſſé autrefois, & il vous eſt aiſé de connoître ce que fit mon pere, & les peines qu'il ſe donna. C'eſt par des travaux & par des difficultés preſqu'inſurmontables (2) que le Ciel fait réuſſir nos entrepriſes ; oſerois-je ne pas achever cet ouvrage que mon pere a commencé. C'eſt pour cela que je vous ai ſi fort encouragé, vous, Seigneurs des Royaumes voiſins. La protection que le Ciel annonce eſt vraie, le Peuple la connoît ; puis-je ne pas terminer ce qui a été entrepris par ces hommes qui ont rétabli le Royaume ? Le Ciel regarde ce que ſouffrent aujourd'hui les Peuples comme une maladie ; comment oſerois-je ne pas exécuter entierement l'ordre heureux que reçurent autrefois ceux qui affermirent ce Royaume ?

Je vous ai déja dit que je voulois marcher pour punir les

(1) Dans le Chapitre III de la premiere Partie, on a vu que *Chun* ne faiſoit pas grand cas de ce qu'on faiſoit par la Tortue. Ici on voit de même que les Grands de la Cour de *Tching-vang* n'étoient pas fort portés à s'en tenir aux oracles de la Tortue ; mais *Tching-vang* inſiſte fort ſur les ordres du Ciel manifeſtés par le *Pou*. On voit encore que *Tching-vang* emploie les termes de Ciel & de Chang-ti dans la même ſignification.

(2) *Tching-vang* fait alluſion à la bravoure & à la fidélité de pluſieurs Capitaines connus de ſon tems, & inconnus aujourd'hui.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

rébelles; je vous en ai dit les difficultés, & j'y réfléchis tous les jours. Lorſqu'un pere fait le plan d'une maiſon, ſi ſon fils n'en jette pas les fondements, la maiſon ſera-t-elle bâtie? lorſqu'un pere fait labourer ſon champ, ſi ſon fils ne ſeme pas, quelle en ſera la récolte? Mon reſpectable Pere dit; j'ai mon petit-fils qui n'abandonnera pas mon entrepriſe; comment donc ne ferois-je pas des efforts pour conſerver & pour affermir ſon Royaume?

Un chef de famille laiſſe un fils, ſi l'ami du pere ou du frere aîné, manquant au devoir de l'amitié, attaque ce fils, que peut-on penſer de ſes domeſtiques, qui ne viennent point encourager ni ſecourir ce fils?

Soyez donc tranquilles; un bon gouvernement eſt l'effet de la ſageſſe des bons Miniſtres (1). Dix hommes inſtruits des ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti), qui ne doutoient pas de la réalité du ſecours du Ciel, n'oſerent violer ſes ordres; aujourd'hui le Ciel afflige notre Dynaſtie de Tcheou; les auteurs du trouble me touchent de près (2), ils attaquent leur propre famille; ignorez-vous qu'il ne faut pas aller contre les ordres du Ciel?

Je ne ceſſerai d'y penſer. Le Ciel, en détruiſant la Dynaſtie Yn, reſſemble à celui qui ſeme: comment donc oſerois-je aujourd'hui ne pas achever? Penſez que le Ciel rendit autrefois heureux ceux qui ſervirent ſi bien le Royaume.

Comment oſerois-je aller contre ce que je ſais par le Pou? A l'exemple de mon pere, je veux mettre l'ordre & la paix ſur les frontieres. Aujourd'hui le Pou ne nous annonce rien que d'heureux; c'eſt pourquoi je veux me mettre à votre tête, & aller punir les rebelles de l'Orient. Les ordres du Ciel ne ſauroient être faux, & le Pou (3) y eſt conforme.

---

(1) *Tching-vang* parle de dix hommes inſtruits, &c. On ne ſait rien ſur ces dix hommes.

(2) On voit que le Roi fait alluſion à la révolte de ſes oncles.

(3) *Tching-vang* revient toujours aux préſages indiqués par la Tortue comme des ordres du Ciel.

CHAPITRE VIII.

INTITULÉ

OUEI-TSE-TCHI-MING.

TCHING-VANG.

Kang-mû. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Tching-vang ayant battu & fait mourir Vou-keng fils du dernier Roi de Yn, donna au frere aîné de ce Prince, qui étoit nommé Ki & qui portoit le titre de Ouei-tse ou Vi-tsu, c'eſt-à-dire, Prince du pays de Ouei, la Principauté de Song, pays ſitué près de Kouei-te-fou, dans le Ho-nan, que Vou-keng avoient occupé, avec ſes ſujets de Yn, mais ſous le pouvoir de Vou-vang. C'eſt en inveſtiſſant Ouei-tse que Tching-vang lui tint ce diſcours ſur la conduite qu'il devoit tenir dans le gouvernement de ſon petit Etat. Le Roi fait en même-tems l'éloge de ce Prince. Ainſi le titre ſignifie ordre donné à Ouei-tse. Le Chapitre onzieme de la troiſieme partie porte auſſi le nom de ce même Prince. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

LE ROI dit : fils aîné de Yn, écoutez : je penſe attentivement à la ſublime vertu de vos Ancêtres, & à ce que vous imitez leur ſageſſe ; c'eſt pourquoi je vous déclare héritier & chef de votre famille (1), je veux que vous ayez ſoin de ſes céré-

(1) L'Auteur du *Tſo-chouen*, à la troiſieme année de *Yn kong*, Prince de *Lou*, dit que les Princes de l'Etat de *Song* ſont de la Dynaſtie *Yn*; & à la ſeconde année de *Ven-kong*, Prince de *Lou*, cet Auteur dit encore que les Princes de *Song* ſont des deſcendants du Roi *Ti-y*. Confucius dit que l'Etat de *Song* ſubſiſtoit de ſon tems, & que ſes Princes étoient de la race de Tching-tang. Il dit auſſi que les Princes de l'Etat de *Ki* étoient des deſcendants du Roi d'Yn. Le pays de *Ki* étoit dans le Ho-nan.

monies (1); vous ſerez dans mon Palais comme un hôte : vous & moi ſoyons à jamais heureux !

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Tching-tang votre ancêtre, réuniſſoit les vertus les plus ſublimes ; il étoit un modele parfait de ſageſſe ; il avoit l'ame grande & l'eſprit profond, c'eſt pourquoi l'auguſte Ciel l'aima, l'aida, & lui donna le Royaume. Ce Prince conſola les peuples par ſa clémence, il bannit la corruption & la tyrannie, il répandit par-tout ſes bienfaits, & tranſmit ſes vertus à ſes deſcendants.

Vous imitez un ſi grand modele, auſſi depuis long-tems jouiſſez-vous de la plus grande réputation ; vous êtes attentif & prudent dans l'obéiſſance filiale, vigilant & reſpectueux dans les devoirs que vous rendez aux Eſprits & aux Hommes. Je loue vos rares vertus, & je ne les oublie jamais ; le Souverain Seigneur (Chang-ti), ſe plaît toujours aux ſacrifices que vous lui offrez, les Peuples vous reſpectent & jouiſſent d'une paix perpétuelle ; c'eſt pour cela que je vous donne la haute dignité de Kong (2), & je veux que vous gouverniez les Hia Orientaux (3).

Soyez attentif, & partez ; inſtruiſez les peuples. Dans vos habillements, gardez avec reſpect les coutumes & les loix établies, défendez les droits de votre Roi : apprenez à vos ſujets les vertus & les grandes actions de votre illuſtre prédéceſſeur : travaillez à conſerver toujours votre dignité, & aidez-moi. Que la vertu regne à jamais parmi vos deſcendants, & que votre conduite ſoit un modele pour les autres Royaumes. Ne faites jamais rien qui puiſſe déplaire à la Dynaſtie de Tcheou.

Partez, ſoyez vertueux, & n'allez pas contre les ordres que je vous donne.

(1) Les Princes de *Ki* & de *Song*, comme héritiers des familles *Hia* & *Chang* ou *Yn* obtinrent des Rois la permiſſion de ſacrifier au Chang-ti, avec les cérémonies employées par les Rois ; de plus, ils avoient la permiſſion de ſe ſervir de la forme des Calendriers propres à ces Dynaſties.

(2) La dignité de *Kong* étoit dans ce tems-là la premiere après celle de Roi.

(3) Les Chinois s'appellent *Hia*, & par les Hia Orientaux, on indique le pays de *Song*, qui étoit à *Kouei-te-fou*, pays oriental par rapport à la Cour de Tching-vang.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

INTITULÉ

KANG-KAO.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre Kang-kao souffre quelques difficultés pour le tems où il a été fait, & pour le Prince auquel il appartient. Le Roi qui parle, est Vou-vang, frere aîné de Kang-cho ou Tang-cho. Kang-cho étoit oncle de Tching-vang, suivant les Historiens; & cependant dans le Chou-king, le Roi le traite de frere cadet. Il y a ici quelque erreur, ou l'on a eu tort de placer ce Chapitre sous Tching-vang. Il paroît appartenir à Vou-vang. Kong-gan-koue & Kong-ing-ta disent que, dans ce Chapitre & dans le suivant, c'est Tcheou-kong qui parle à Kang-cho, & qui, au nom du Roi Tching-vang, raporte les avis de Vou-vang; mais les autres Interpretes pensent que c'est Vou-vang lui-même; ainsi ces deux Chapitres appartiendroient au regne précédent. Quoi qu'il en soit, Vou-vang donne à Kang-cho, son frere cadet, le pays qu'occupoit le dernier Roi de la Dynastie Chang, situé dans le district de Ouei-hoei-fou, du Honan, & en le lui donnant, il lui fit ces instructions. Kao *veut dire avertissement; ainsi le titre signifie avertissement donné à Kang ou Kang-cho. En effet, ce Chapitre renferme des instructions sur les devoirs d'un Prince envers ses sujets, sur la punition des crimes, & sur la vertu qu'un Prince doit s'efforcer d'acquérir. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

AU jour de la pleine lune de la troiſieme lune, Tcheou-kong (1) ayant formé le projet de bâtir une nouvelle ville dans l'Orient, auprès de la riviere de Lo, & tous les peuples jouiſſant alors d'une paix profonde, il aſſembla les Grands du Royaume & les Officiers, exhorta les peuples à vivre en paix & à être ſoumis aux Tcheou & fit ces inſtructions ſur le Gouvernement.

Le Roi dit: jeune Prince (2), vous qui êtes mon frere cadet (3) & chef des grands Vaſſaux.

Notre illuſtre pere Ven-vang a donné de grands exemples de vertus, & a été attentif à faire obſerver les loix portées contre les crimes.

Il ne mépriſoit ni les veufs ni les veuves, il employoit ceux qui devoient être employés, il reſpectoit ceux qui étoient reſpectables, il puniſſoit ceux qui devoient être punis. Par les grands exemples de vertus qu'il donna aux peuples, il fonda notre Dynaſtie, quelques Etats ſe ſoumirent à nous; enſuite les Peuples occidentaux furent pénétrés de reſpect pour lui, & le deſirerent pour Maître. Ses hautes vertus parvinrent juſqu'au Souverain Seigneur (Chang-ti), qui les approuva, & qui lui donna l'ordre de détruire la Dynaſtie Yn. Ven-vang reçut cet ordre authentique, alors les pays & les peuples furent ſagement gouvernés; c'eſt pourquoi, jeune Prince, ſi vous êtes en dignité dans l'orient, vous le devez aux ſoins de votre foible (4) frere aîné (5).

Prince, ſoyez attentif. Dans le gouvernement de votre

(1) [Des Commentateurs ont remarqué que ce préambule devoit être celui du Chapitre Lo-kao, à la tête duquel il falloit le placer. Le P. Gaubil l'a omis tout-à-fait, au moins on ne le voit pas dans les deux copies].

(2) [Dans le texte on ſe ſert du mot *Fong*, qui ſignifie celui à qui l'on a donné des terres en appanage].

(3) [C'eſt *Kang-cho*, frere cadet de Vou-vang].

(4) J'ai mis *foible frere aîné*. Dans ce tems-là c'étoit & c'eſt encore l'uſage de s'appeller pauvre, petit, ſans talents, &c.

(5) Il veut dire que *Kang-cho* doit ſon état à ſon frere aîné Vou-vang.

Peuple, imitez avec reſpect Ven-vang; exécutez ce que vous avez entendu, conformez-vous à des paroles ſi ſages, protégez & conſervez vos ſujets, informez-vous (1) ſoigneuſement de ce que firent autrefois les Rois d'Yn, qui ſe diſtinguerent par leurs vertus; penſez auſſi à ces anciens & illuſtres ſujets de la même Dynaſtie; que leurs exemples ſervent à affermir votre cœur dans la vertu, inſtruiſez-en vos ſujets; informez-vous encore des anciens ſages Rois, & imitez-les, par ce moyen vous mettrez les peuples en paix; étendez par-tout la loi du Ciel; ayez une vertu qui puiſſe vous mettre en état de remplir vos devoirs, vous montrerez par-là que vous voulez ſincerement obſerver les regles que je vous preſcris.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Jeune Prince, vous êtes comme celui qui eſt malade ou bleſſé; veillez ſans ceſſe: le Ciel eſt redoutable, mais il eſt propice à ceux qui ont le cœur droit. On peut connoître les inclinations du peuple; mais il eſt difficile de le contenir: partez; rectifiez votre cœur, fuyez les plaiſirs & les amuſements; c'eſt le vrai ſecret de bien gouverner. *J'ai oui dire que les murmures ne viennent point de l'importance grande ou petite des affaires, mais de la bonne ou de la mauvaiſe conduite du Souverain, de ſon exactitude ou de ſa négligence. On examine s'il ſuit la droite raiſon ou non, s'il eſt exact ou non.*

Votre emploi eſt de publier les ordres du Roi, & de gouverner à ſa place: procurez l'union & la tranquillité aux peuples de Yn, conſervez-les, aidez le Roi, affermiſſez le Royaume, renouvellez le Peuple.

Prince, ſoyez attentif, & inſtruiſez-vous de ce qui regarde les châtiments. Si celui qui eſt coupable d'une faute légere, l'a commiſe de ſa propre volonté, il doit être puni ſéverement. Au contraire s'il eſt coupable d'une faute conſidérable, & qu'il ne l'ait pas commiſe par malice ni de deſſein prémédité, c'eſt une faute de malheur, & de haſard qu'il faut pardonner, ſi le criminel l'avoue.

Prince, il y a à cet égard des différences à obſerver; ſi vous les connoiſſez, & ſi vous les obſervez parfaitement, le Peuple

(1) Il paroît que Vou-vang exhorte ce Prince à lire l'Hiſtoire.

Tching-vang.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

ſera ſoumis de lui-même, il ſe corrigera & vivra en paix. Si vous agiſſez avec lui comme avec un malade, il ſe défera de ce qu'il a de mauvais; ſi vous l'aimez comme votre fils, votre Gouvernement ſera tranquille.

Prince (1), ce n'eſt pas vous qui puniſſez de mort ou de quelqu'autre peine les criminels. De vous-même & ſelon vos deſirs, vous ne devez punir ni de mort ni de quelqu'autre ſupplice; ce droit ne vient pas de vous: s'il faut couper à quelqu'un les oreilles ou le nez ne le faites pas ſelon vos inclinations particulieres; gardez la juſtice.

Quant aux affaires du dehors, faites connoître & publier ces loix; faites obſerver ces ſages loix que les Rois d'Yn ont portées pour la punition des crimes.

S'il s'agit de fautes conſidérables, penſez-y cinq, ſix, dix jours, & même juſqu'à trois mois, enſuite ſoyez exact à exécuter l'arrêt.

En publiant ces loix d'Yn, en les faiſant exécuter, ayez toujours égard à ce que les circonſtances & la raiſon exigent; ne ſuivez pas vos propres ſentiments, & quoique vous vous conformiez à toutes les regles de la droiture, dites toujours en vous-même: peut-être ai-je manqué à quelque choſe.

Jeune Prince, peu de gens ont le cœur auſſi bon que le vôtre; vous connoiſſez le mien, & le deſir que j'ai de pratiquer la vertu.

Quand on voit les fautes qui ſe commettent, ceux qui volent & qui excitent des troubles, les fourbes, les trompeurs, les homicides, ceux qui tendent des piéges aux autres pour avoir leur bien; enfin ceux qui, ſans craindre la mort, commettent ouvertement toutes ſortes de crimes, il n'eſt perſonne qui n'en ait horreur.

Prince, ces fautes ſont certainement dignes d'horreur, mais elles ſont moins dangereuſes que la déſobéiſſance d'un fils & la diſcorde dans les familles. Si un fils n'a pas pour ſon pere le reſpect qu'il lui doit, s'il ne lui obéit pas, il bleſſe le cœur de ce pere, qui alors ne l'aime plus, & l'abandonne. Si un frere

(1) Les Interpretes diſent qu'un Roi juge à la place du Ciel.

cadet n'obſerve pas l'ordre établi manifeſtement par le Ciel, & ne reſpecte pas ſes aînés, ceux-ci ne prendront aucun ſoin de leurs cadets, & n'auront pour eux aucun ſentiment de tendreſſe & de compaſſion. Si nous, qui gouvernons les autres, ne puniſſons pas ſéverement ces excès, nous détruiſons de fond en comble les regles de conduite qui ont été données aux peuples par le Ciel. Allez donc, Prince, hâtez-vous d'exécuter les loix que Ven-vang a décernées contre les crimes, & dans la recherche & la punition de ceux que j'ai indiqués, ne ſoyez pas indulgent.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il faut punir ſéverement ceux qui ne gardent point les regles; mais j'ai encore plus d'horreur de ceux qui, par état, doivent enſeigner les autres, de ceux qui gouvernent, & en général de ceux qui ont quelque dignité. Lorſqu'ils alterent ou changent les ordres du Souverain, lorſqu'ils recherchent les applaudiſſements & les éloges des peuples, lorſqu'ils ne ſont point attentifs, qu'ils n'obéiſſent pas, & qu'ils cauſent du chagrin au Prince, une pareille conduite eſt d'un mauvais exemple, & porte les autres à mal faire. Peut-on ſe diſpenſer de punir de telles fautes? Vous, Prince, hâtez-vous de ſuivre ces regles & de punir de tels Miniſtres.

Un Prince qui ne ſait pas gouverner ſa famille, ne peut gouverner ſes Miniſtres, ni ceux qui ont de l'autorité: s'il eſt ſévere, s'il eſt cruel, s'il n'a pas ſoin d'exécuter les ordres de ſon Souverain, il n'aura point de vertu; comment donc gouverner?

Ayez du reſpect pour les loix établies, & ſervez-vous de ces loix pour mettre la paix parmi les peuples; penſez à ce que Ven-vang a fait; conſervez le peuple dans la paix & dans l'union. Si vous pouvez dire, j'en ſuis venu à bout, cela me remplira de joie.

Si on connoît clairement ce qui regarde le peuple, ſi on y penſe ſans paſſion, on lui procurera le repos & la joie. Je veux imiter la vertu des ſages Rois de la Dynaſtie Yn, & gouverner par la paix & par la douceur. Aujourd'hui, parmi ces peuples, il n'y a perſonne qui ne ſoit docile à ſuivre le chemin qu'on lui indique. Peut-on, ſans loix & ſans guide, gouverner un Peuple!

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Prince, je dois néceſſairement examiner ce qui s'eſt paſſé autrefois. C'eſt pour cela que je vous ai parlé de la vertu, & de la maniere de punir les crimes. Les peuples ne ſont pas encore entierement en repos, leur cœur n'eſt pas encore entierement fixe, & l'union parfaite ne regne pas encore parmi eux. Quand j'y penſe (1), ſans paſſion, je ne puis me plaindre ſi le Ciel veut me punir: ce qui fait le coupable ne vient pas de la grandeur ni de la multitude; mais que dire de ce qui eſt ſi clairement entendu par le Ciel.

Prince, ſoyez ſur vos gardes; ne donnez pas occaſion de ſe plaindre de vous, rejettez les mauvais conſeils, & ne faites rien contre la droite & ſaine raiſon. Dans les jugements ayez en vue la vérité & la droiture, travaillez avec ſoin à imiter les grands exemples de vertu; tenez votre cœur fixe ſur les vrais objets, examinez quels ſont vos progrès dans la vertu; étendez juſque dans les lieux les plus reculés ce que vous aurez trouvé de bon & d'utile; procurez la paix & la tranquillité au peuple, & ne ceſſez jamais de vous reprocher vos fautes.

Jeune Prince, penſez que les Royaumes ne ſubſiſtent point éternellement; ne laiſſons donc pas périr celui que nous avons reçu; comprenez bien le ſens des ordres que je vous donne, exécutez ce que je vous dis, & gouvernez vos ſujets en paix.

Allez, Prince, ne tardez pas à faire obſerver les regles que je vous preſcris; ſi vous faites exactement ce que je vous dis aujourd'hui, votre Etat ſubſiſtera toujours.

(1) Je ne vois pas trop la liaiſon de ces phraſes. Il paroît que Vou-vang veut dire que c'eſt peut être ſa faute ſi les peuples nouvellement conquis ne ſont point encore entierement changés, que la grandeur de cette faute doit ſe meſurer, non par la grandeur du pays & la multitude des peuples, mais par les ſoins qu'on ne ſe donne pas, par le défaut d'application. Si par ces ſortes de fautes Vou-vang croit qu'il doit être puni, à plus forte raiſon croit il pouvoir l'être pour de plus grands crimes commis par les peuples, comme la déſobéiſſance, le meurtre, le vol, & autres crimes qui font pouſſer aux malheureux des cris vers le Ciel.

CHAPITRE X.

INTITULÉ

TSIEOU-KAO.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie avis ou ordres ſur l'uſage du vin. Il s'agit ici du vin de riz, qui fut découvert, ſuivant la plûpart des Auteurs du tems de Yu, fondateur de la premiere Dynaſtie. Le raiſin n'eſt à la Chine que depuis les premiers Han. Ce que l'on dit ici du vin & de ſon uſage eſt remarquable. C'eſt encore Vou-vang qui parle & qui donne ces avis à ſon frere Kang-cho. Il blâme beaucoup le trop fréquent uſage du vin, & veut qu'on ne le permette que dans certaines occaſions, il cite en pluſieurs endroits les préceptes de Ven-vang ſon pere. Suivant Kong-gan-kŏue & Kong-ing-ta, c'eſt Tcheou-kong qui parle au nom de Tching-vang à Kang-cho ; mais les autres Interpretes penſent que c'eſt Vou-vang ; c'eſt la même difficulté que pour le Chapitre précédent. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

LE Roi dit : annoncez clairement aux peuples du Royaume de Mei (1) les ordres importants que je vous donne.

Quand Ven-vang, mon reſpectable pere, fonda dans le pays occidental notre Dynaſtie ; depuis le matin juſqu'au ſoir il inſtruiſit les Chefs des Officiers de tous les Royaumes, leurs Officiers & tous ceux qui étoient chargés des affaires, & leur défendoit de boire du vin, en leur diſant qu'on ne devoit en

(1) *Mei*, ou *Fong-mei* eſt le nom du pays *Ouei-hoei-fou*, du Hŏ-nan.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

uſer que dans les ſacrifices & dans les offrandes. Cet ordre, ajoûtoit-il, eſt venu du Ciel; quand pour la premiere fois il donna le vin aux peuples, il voulut que ce ne fut que pour les cérémonies religieuſes.

Le Ciel a manifeſté ſa colere, tout a éte en trouble dans le Royaume; on a abandonné la vertu, les grands comme les petits Royaumes ſe ſont perdus, parceque l'on s'eſt trop livré au vin.

Ven-vang, en inſtruiſant les jeunes gens, diſoit: que chacun dans ſon emploi, dans ſes affaires, s'abſtienne d'aimer le vin. On ne doit en boire que dans les cérémonies qui ſe font dans tous les Royaumes pour les ſacrifices & pour les offrandes, mais encore avec modération, & nullement avec excès.

Qu'on inſtruiſe, diſoit encore ce Prince, les jeunes gens du Royaume, afin qu'ils ne ſe plaiſent qu'à ce que leur pays produit; ce ſera le moyen de conſerver l'innocence & la droiture du cœur. Que ces jeunes gens ſoient attentifs aux regles & aux préceptes que leur pere & leur ayeul ont laiſſés; qu'ils eſtiment les grandes & les petites vertus.

Si parmi les habitants du pays de Mei (dit Vou-vang), vous voyez des laboureurs qui ſe donnent beaucoup de peine, qui, accablés de fatigue, s'empreſſent de venir ſervir leur Roi, leur pere, leur mere ou leur ayeul; de même ſi vous en voyez qui ſe ſoient beaucoup fatigués à atteler les bœufs à la charrue ou à faire le commerce dans les pays éloignés, & qui, à leur retour, ſervent leur pere & leur mere, les nourriſſent & leur procurent de la joie; lorſqu'ils feront dans l'intérieur de leur famille des repas où rien ne manque, mais où tout ſe paſſe avec décence, dans ces ſortes de cas on peut permettre l'uſage du vin.

Que ceux qui ſont en dignité, que les Chefs des Miniſtres, les Grands, & ceux qui ſont recommandables par leur prudence & par leur expérience, écoutent mes inſtructions. Si vous avez ſoin de l'entretien des gens âgés, ſi vous ſervez fidelement votre Maître, on vous permet de bien boire & de bien manger. Si vous penſez ſérieuſement à vous rendre vertueux & à ſuivre le juſte milieu, ſi vous vous mettez en état d'offrir

d'offrir des viandes & d'autres préſens, dans les cérémonies des ſacrifices, vous pouvez alors vous réjouir & uſer du vin ; ſi vous obſervez ces regles, & ſi les Miniſtres que le Roi emploie s'acquittent de leurs charges avec fidélité, le Ciel de ſon côté favoriſera une ſi grande vertu, & n'oubliera jamais les intérêts de la Famille Royale.

TCHING-VANG. Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

Prince, dit le Roi : ſi nous ſommes aujourd'hui maîtres du Royaume que la Dynaſtie d'Yn poſſédoit auparavant, c'eſt parceque les Princes, les Miniſtres & les jeunes gens qui aſſiſterent Ven-vang, ſuivirent ſes ordres, exécuterent ſes préceptes & qu'ils ne furent point adonnés au vin.

Prince, j'ai appris que les ſages Rois de la Dynaſtie d'Yn gouvernoient leurs ſujets avec beaucoup de prudence, qu'ils avoient toujours en vue la brillante loi du Ciel, qu'ils n'avoient égard qu'à la vertu, & ne recherchoient que les talents. Depuis le Roi Tching-tang (1) juſqu'au Roi Ti-y, tous remplirent les devoirs d'un Roi, & eurent de grands égards pour leurs Miniſtres : ceux-ci de leur côté s'efforçerent d'aider le Prince, & ne chercherent point à ſe divertir ni à contenter leurs paſſions : à plus forte raiſon n'oſerent-ils ſe livrer uniquement au vin.

Les Vaſſaux qui ſont au-delà du pays de la Cour, les Heou (2), les Tien, les Nan, les Gouei, les Chefs de ces Vaſſaux, les Officiers du diſtrict de la Cour, les Chefs de ceux qui étoient en charge, les Officiers de tous les Ordres, les Ouvriers & les Artiſans, les Grands & le Peuple, ceux qui demeuroient dans les villages faiſoient tous leur devoir. Ils ne ſe livroient pas au vin, ne perdoient point leur tems, ne ſongeoient qu'à ſervir leur Prince, à publier ſes vertus, & à ſe-

(1) *Tching-tang* fut le premier Roi de la Dynaſtie Chang, & *Ti-y* fut le pénulrieme. Vou-vang ſuppoſe que les Rois qui ſe trouvent entre ces deux ſont connus, & il veut dire que depuis *Tching-tang* juſqu'à *Ti-y*, nul n'a eu les vices du dernier Roi *Cheou*, du moins nul n'avoit cet eſprit d'irreligion ni cette obſtination dans le vice.

(2) Les *Heou* les *Tien*, les *Nan* & les *Gouei* étoient des titres de divers Vaſſaux.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

conder les travaux de ceux qui occupoient les premieres places, & par-là ils ne travailloient que pour les intérêts du Souverain.

J'ai ſu que le ſucceſſeur de tant de ſages Rois ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſa paſſion pour le vin. Il donna au Peuple l'exemple d'un mauvais Gouvernement ; tout le monde ſe plaignit de lui, & loin de ſe corriger, il ſe livra ſans regle & ſans meſure à toutes ſortes de débauches. L'amour du plaiſir & de la promenade lui faiſoit oublier ſon rang & la Majeſté Royale. Il faiſoit gémir & maltraitoit le Peuple, ſans penſer à ſe corriger ; il ne cherchoit que les occaſions de boire & de ſe divertir ; d'ailleurs il étoit d'un caractere trop vif, cruel & il ne craignoit point la mort. Quand il commettoit tant de crimes dans la Cour de la Dynaſtie de Chang, il n'étoit nullement touché de la ruine de ſa famille, ni de celle de ſon Royaume ; il ne faiſoit pas monter au Ciel l'odeur de la vertu dans les ſacrifices ; le Ciel n'entendoit que les plaintes & les murmures des Peuples, & ne ſentoit que l'odeur d'une troupe de débauchés & de gens plongés dans le vin ; c'eſt pourquoi le Ciel a détruit la Dynaſtie Yn (1). Si l'amour exceſſif du plaiſir attira la haine du Ciel, & ſi les crimes commis par le Peuple hâterent la ruine entiere de l'Etat, on ne peut point dire que le Ciel ait traité injuſtement cette Dynaſtie.

Prince, continua le Roi, je ne vous entretiendrai pas longtems ſur ce ſujet. Vous ſavez que les Anciens ont dit les paroles ſuivantes : ce n'eſt pas l'eau qui vous doit ſervir de miroir, c'eſt le Peuple. La Dynaſtie Yn a perdu le Royaume ; voilà le miroir ſur lequel nous devons jetter les yeux, pour examiner ce que nous devons faire, ſelon les circonſtances du tems.

Ecoutez encore ce que j'ai à vous dire : faites enſorte que les grands Officiers de Yn, les Vaſſaux, les Heou, les Tien, les Nan, les Gouei ne ſoient pas ſujets au vin : à plus forte rai-

(1) On peut remarquer que ce paſſage du Chou-king ſert à faire connoître l'irreligion du Roi Cheou, & le reſpect qu'on doit avoir pour le Ciel. On a remarqué de même qu'on s'eſt fort attaché à faire voir l'irreligion de *Kie*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Hia*.

ſon devez-vous tâcher d'obtenir la même choſe du Tai-che (1) & du Noui-che, avec qui vous traitez familierement, de vos Grands & des principaux Officiers de votre Cour. Vous devez avoir encore plus de ſoin de détourner du vin ceux qui ſont près de vous pour vous aider, tel que celui qui devant vous exhorte les autres à la vertu & celui qui a l'Intendance des affaires. Vous devez être encore plus exact à détourner de la paſſion du vin le Ki-fou (2), qui doit réprimer ceux qui n'obéiſſent point aux Princes, le Nong-fou, qui, ſelon l'équité, conſerve le Peuple, & le Hong-fou, qui détermine les bornes des terres d'un chacun. C'eſt trois grands Officiers, qui ſont toujours à vos côtés, doivent éviter les excès du vin, & vous devez, à plus forte raiſon, les éviter vous-même.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Si on vient vous donner avis qu'il y a des gens qui ſont attroupés pour boire, ne pardonnez pas cette faute; faites prendre les coupables, faites-les lier & conduire à Tcheou (3), je les ferai punir.

Mais abſtenez-vous de condamner (4) ceux des Officiers de Yn qui, ſuivans de mauvais exemples, ſe ſont livrés au vin; faites-les inſtruire.

S'ils profitent de ces inſtructions, je les récompenſerai avec

(1) La vraie idée qu'on doit attacher aux noms des anciennes charges eſt très difficile à fixer, ſur-tout quand il n'y a pas de textes anciens qui déterminent cette idée. Le *Tai-che* avoit ſoin de l'Hiſtoire; mais cet Officier étoit bien plus conſidérable qu'aujourd'hui; il préſidoit à l'Aſtronomie & conſervoit les livres qui contenoient les maximes & les cérémonies pour la Religion, pour les mœurs & le Gouvernement. Le *Noui-che* avoit ſans doute une charge qui dépendoit de celle du *Tai-che* ou *Tai-ſe*.

(2) Les emplois de *Ki-fou*, *Nong-fou*, *Hong-fou* ſont ici expliqués dans le texte. Ces mêmes emplois ſeront déſignées ailleurs par d'autres noms

(3) *Tcheou* étoit la Cour de Vou-vang dans le Chen-ſi.

(4) Le caractere *cha*, condamner, ſignifie faire le procès; il ſignifie ordinairement tuer, faire mourir; mais dans le Chou-king, quand il s'agit des procès criminels, ce caractere *cha* ſignifie ſouvent faire le procès, condamner, juger, infliger une peine, quoique cette peine ne ſoit pas celle de mort.

éclat; mais s'ils n'en profitent pas, je n'aurai aucune compaſſion d'eux, je les mettrai au nombre de ceux qu'il faut condamner, puiſqu'ils ne ſe corrigent pas.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Souvenez-vous toujours des ordres que je viens de vous donner. Prince, ſi vous ne ſavez pas diriger vos Miniſtres, le Peuple aimera le vin.

CHAPITRE XI.

INTITULÉ

TSE-TSAI.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre appartient encore au regne de Vou-vang, ſuivant la plûpart des Interpretes, quoique quelques-uns, cités dans les ſommaires des deux autres, penſent qu'il ſoit de Tching-vang. Le titre ſignifie matiere du bois Tſe. *Tſe eſt un bois eſtimé pour faire des meubles. Ce titre eſt pris d'un paſſage du quatrieme paragraphe. Vou-vang ou Tching-vang continue de donner des avis à ſon frere Kang-cho, ſur l'accord parfait qui doit régner entre le Prince, les Grands & les Sujets. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

IL eſt du devoir d'un Prince de faire enſorte qu'il y ait une mutuelle correſpondance entre le Peuple & les Officiers, entre les Officiers & les Grands, entre les Grands & les Vaſſaux.

Prince, publiez mes ordres, & dites: j'ai un Se-tou, un Se-ma, un Se-kong, des Chefs des Officiers qui ſe ſervent mutuellement d'exemple. Dites encore: je ne veux ni condamner, ni maltraiter. Si mon Maître a des égards pour le Peuple, & s'il le ſoulage, je ferai de même; s'il pardonne aux méchants, aux trompeurs, à ceux qui tuent & qui oppriment les autres, je me réglerai ſur ſa conduite.

C'eſt pour les Peuples qu'il y a un Roi, des Chefs & des Princes Vaſſaux; ceux-ci ne doivent pas maltraiter leurs ſujets, ni leur faire du tort; ils doivent avoir des égards pour les pauvres, ſoutenir les orphélins, les veuves & les jeunes filles qui ſont ſans appui. Il faut que dans un Royaume tous ſe conforment aux regles de la raiſon, & que tous aient ce qui eſt

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

néceſſaire à leur état. Un Roi n'établit des Princes Vaſſaux & des Miniſtres que pour procurer le repos aux Peuples & défendre leurs vies ; c'eſt ce que de tout tems les Rois ont recommandé aux Princes Vaſſaux. Vous êtes un de leurs Chefs, n'ayez pas recours aux châtiments pour gouverner.

Après avoir bien préparé un champ & en avoir arraché les mauvaiſes herbes, il faut creuſer des cannaux, des foſſés, & bien aſſigner les bornes : dans la conſtruction d'une maiſon après avoir élevé les murailles, il faut les couvrir & les crépir. Quand on a la matiere du bois Tſe, il faut le raboter, le polir, & le peindre de fleurs rouges.

Vous devez (1) préſentement imiter la grande vertu des anciens Rois. Si vous réuniſſez en vous leurs belles qualités, les Rois voiſins viendront vous rendre des reſpects, vivront avec vous comme avec leur frere, & ſe perfectionneront dans la vertu. Un Prince véritablement vertueux, eſt reſpecté & eſt aimé de tous les Peuples des autres Royaumes.

L'auguſte Ciel chargea autrefois les premiers Rois du ſoin des Peuples & du pays de l'Empire du milieu (2).

Prince, que la vertu ſoit la regle de votre conduite ; ne ceſſez jamais de procurer la paix & la joie à des Peuples qui ont été ſi fort dans le trouble, & penſez ſérieuſement à tenir une conduite qui ſoit un ſujet de joie pour les Rois prédéceſſeurs.

En vous ſervant de leur exemple comme d'un miroir fidele, vous ſerez en état de tranſmettre à vos fils & à vos deſcendants un Royaume qui durera éternellement.

---

(1) Ce paragraphe & les deux ſuivans ſont ſans doute le fragment d'un autre Chapitre, on ne ſait comment ils ont été mis ici ; ce point de critique eſt trop peu intéreſſant pour s'y arrêter.

(2) *L'Empire du milieu*, c'eſt ainſi qu'on nomme la Chine.

CHAPITRE XII.

INTITULÉ

TCHAO-KAO.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie avis donnés par Tchao-kong, qui avoit la dignité de Tai-pao. On a déja parlé de ce Miniſtre dans le Chapitre Kin-teng. C'eſt au Roi Tching-vang que ſont adreſſés ces avis. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.

LE trente-deuxieme (1) jour du cycle, qui eſt le ſixieme après le jour de la pleine lune (2) de la ſeconde lune, le Roi partit le matin de Tcheou (3) & alla à Fong.

Le Tai-pao partit auſſi avant Tcheou-kong, afin d'examiner l'endroit que l'on avoit choiſi pour habiter. Le quarante-troiſieme jour (4) du cycle, au matin, fut le troiſieme jour de la troiſieme lune; trois jours après, ou le quarante-cin-

(1) Nommé *y-ouei.*

(2) Il s'agit ici de lunes ou mois lunaires dans la forme du Calendrier de la Dynaſtie de *Tcheou.* Dans ce Calendrier, le ſolſtice d'hiver devoit toujours être dans la premiere lune. Les caracteres cycliques de ce premier paragraphe peuvent donner l'année dont il s'agit, & ces caracteres ne conviennent qu'à l'an 1098 avant J. C. Le dix-huitieme Janvier Julien de cette année, fut le jour de la pleine lune à la Chine, &, ſelon la méthode pour les jours Chinois, le 18 Janvier s'appelloit *Ki tcheou* ou 26 dans le cycle Chinois. Le jour *Y-ouei*, ou trente-deuxieme du cycle, fut donc le vingt-quatrieme Janvier; c'eſt de ce jour *Y-ouei* dont on parle. Il eſt facile de voir les autres jours Juliens qui répondent aux jours Chinois de l'an 1098. Le calcul du lieu du ſoleil & de la lune fait voir que le dix-huitieme Janvier fut la pleine lune de la ſeconde lune dans le Calendrier de la Dynaſtie de Tcheou.

(3) *Tcheou* & *Fong* ſont dans le diſtrict de *Si-gan-fou.*

(4) nommé *Ping-ou.*

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

quieme du cycle (1), au matin, le Tai-pao arriva à Lo. (2) Ils ſe ſervirent du Pou (3) pour examiner cette demeure : après cet examen, ils en dreſſerent un plan.

Le troiſieme jour ſuivant, le quarante-ſeptieme du cycle (4), le Tai-pao fit travailler le peuple de la Dynaſtie Yn, pour tracer les différents endroits de la ville, au nord de la riviere Lo, & cinq jours après, le cinquante-unieme du cycle (5), la ville fut tracée.

Le lendemain, cinquante-deuxieme du cycle (6), au matin, Tcheou-kong (7) arriva & examina le plan & les dimenſions de la nouvelle ville, & en fit le tour.

Le troiſieme jour après (8), cinquante-quatrieme du cycle, on ſe ſervit dans le Kiao (9) de bœufs, & le lendemain, cinquante-cinquieme du cycle (10), dans le Che de la nouvelle ville, on ſe ſervit d'un bœuf, d'une brebis & d'un cochon pour le ſacrifice.

Le ſeptieme jour ou le premier du cycle (11), au matin, Tcheou-kong fit publier un écrit pour les Grands de Yn, les Heou, les Tien, les Nan & les Chefs des Vaſſaux.

Après cette publication, les Peuples de Yn furent encouragés à bien ſervir.

---

(1) Nommé *Vou-chin.*

(2) *Lo*, riviere du Ho-nan; c'eſt auſſi le lieu où eſt aujourd'hui la ville de Ho-nan-fou.

(3) On a ſouvent parlé du *Pou.*

(4) Nommé *Keng-ſu.*

(5) Nommé *Kia-yn.*

(6) Nommé *Y-mao.*

(7) *Tcheou-kong* étoit frere du Roi Vou-vang, & Régent de l'Empire.

(8) Nommé *Ting-ſe.*

(9) On parle ici des ſacrifices dans le *Kiao* & dans le *Che.* J'ai déja dit que Confucius déclare que ces ſacrifices *Kiao* & *Che* ſont pour honorer le Chang-ti; auſſi quand on dit que le *Kiao* eſt le Temple du Ciel, le *Che* le Temple de la terre, ſelon Confucius c'eſt le Temple du Maître du Ciel & de la Terre; dans le *Kiao* & dans le *Che* on honore ce ſouverain Maître Chang ti.

(10) Nommé *Vou-ou.*

(11) Nommé *Kia-tſe.*

Enſuite

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Enſuite le Tai-pao conduiſit le Chef des Vaſſaux, & étant ſorti, il prit les préſents, qui conſiſtoient en étoffes & en ſoieries; il rentra, & les remit à Tcheou-kong, en diſant: nous nous proſternons à terre, & nous offrons ces préſents au Roi & à Tcheou-kong. A l'égard de ce qui doit être publié aux Peuples de Yn, c'eſt l'affaire de ceux qui en ont été chargés.

L'auguſte Ciel, le ſouverain Seigneur (Chang-ti), a ôté l'Empire de Yn à ſon fils héritier (1); c'eſt pour cela, Prince, que vous êtes aujourd'hui ſur le Trône. A la vue d'un événement ſi heureux (pour vous), & ſi malheureux (pour le Roi de Yn), peut-on ne pas être pénétré d'une crainte reſpectueuſe?

Le Ciel a privé pour toujours du Royaume la Dynaſtie Yn; les anciens & vertueux Rois (2) de cette Dynaſtie ſont dans le Ciel; mais parceque leur ſucceſſeur a obligé les Sages de ſon Royaume de ſe tenir cachés, & qu'il a maltraité les Peuples, ſes ſujets ont pris leurs femmes & leurs enfants, &, en les embraſſant, en les encourageant, ils ont invoqué le Ciel; ils ont voulu prendre la fuite, mais on s'eſt ſaiſi de ces malheureux. Hélas! le Ciel a eu compaſſion des Peuples des quatre parties du monde; c'eſt par amour pour ceux qui ſouffroient, qu'il a remis ſes ordres entre les mains de ceux qui avoient de la vertu; Prince, ſongez donc à la pratiquer.

Jettez les yeux ſur la Dynaſtie de Hia; tant que le Ciel l'a dirigée & protégée comme un fils obéiſſant, les Rois de cette Dynaſtie ont reſpecté & ſuivi exactement les ordres & les intentions du Ciel, cependant elle a été détruite dans la ſuite: examinez ce qui s'eſt paſſé dans celle de Yn; le Ciel la dirigea & la protégea également; alors on vit des Rois de

(1) *Le fils héritier* eſt le dernier Roi de la Dynaſtie *Yn*. Ce paragraphe eſt le commencement d'un beau placet adreſſé par Tchao-kong au Roi Tching-vang.

(2) On voit ici que *Tchao-kong* ſuppoſoit les ames des ſages Rois dans le Ciel, que le Ciel peut priver du Royaume, qu'on doit l'invoquer, qu'il a de la compaſſion, qu'il donne des ordres; eſt-ce là véritablement l'idée du Ciel matériel? *Tchao-kong* ſuppoſe ici connues les Hiſtoires des Dynaſties *Hia* & *Chang*.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

cette Dynastie qui obéissoient avec respect aux ordres du Ciel ; aujourd'hui elle est entierement détruite.

Prince qui, dans un âge fort tendre, êtes sur le Trône de votre pere, ne rejettez pas les avis des vieillards ; comme ils sont parfaitement instruits des talents & de la vertu de nos prédécesseurs, leurs vues sont conformes aux ordres du Ciel.

Quoique jeune, vous êtes le fils héritier ; si vous pouvez rendre le Peuple tranquille & le faire vivre dans l'union vous serez heureux : redoutez l'indolence & la paresse, & pensez avec crainte aux périls où un Peuple peut vous exposer.

Venez, Prince, au centre de l'Empire (1), y faire l'office de successeur du Souverain Seigneur (Chang-ti) : acquittez-vous par vous-même des devoirs de votre état. Tan (2) a dit : la ville étant construite, le Prince fera avec respect (3) les offrandes & les cérémonies aux Esprits supérieurs & inférieurs, & sera uni à l'auguste Ciel, il pourra gouverner dans le milieu (4). Prince, voilà les paroles de Tan : si vous affermissez votre Royaume, & si vous gouvernez sagement les Peuples, vous serez heureux.

Le Roi, après avoir soumis & rendu dociles les Peuples de Yn, doit les faire vivre avec les nôtres : par-là ces Peuples se corrigeront de leurs mauvaises inclinations, & se perfectionneront de jour en jour.

Si le Roi est sans cesse dans la retenue, il aura nécessairement du respect & de l'estime pour la vertu.

Nous ne pouvons nous dispenser de voir, comme dans un miroir, ce qui s'est passé sous les deux Dynasties de Hia & de Yn : je n'oserois dire que je sais que celle de Hia conservât long-tems le Royaume, & qu'ensuite elle le perdit promptement ; mais je sais qu'elle fut détruite lorsqu'elle abandonna la vertu ; de même je n'ose dire que la Dynastie de

(1) *Le centre de l'Empire* est la Cour qu'on établissoit à *Lo*. Tchao-kong invite le Roi à venir dans cette nouvelle Cour.

(2) *Tan* est le nom de Tcheou-kong.

(3) Il faut remarquer que, selon le Chou-king, honorer le Ciel est le principal devoir d'un Prince.

(4) Le mot de *milieu* désigne ici la Cour.

Yn conſervât long-tems le Royaume, & qu'elle le perdit enſuite en peu de tems; mais je ſais qu'elle fut détruite lorſqu'elle ne ſuivit plus la vertu.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Prince, votre naiſſance vous a fait héritier du même Royaume que ces deux Dynaſties ont autrefois poſſédé, imitez ce que leurs Rois ont fait de bien; ſouvenez-vous que tout dépend du commencement (1).

Dans l'éducation d'un jeune enfant, tout dépend du commencement. On perfectionne ſoi-même le penchant au bien & les principes du bon diſcernement qu'on a en naiſſant. Aurez-vous du Ciel la prudence néceſſaire? en obtiendrez-vous le bonheur ou le malheur? en obtiendrez-vous un long regne? Nous ſavons maintenant que tout dépend du commencement.

Prince, puiſque votre Cour doit être dans la nouvelle ville, hâtez-vous d'aimer la vertu; c'eſt en la pratiquant que vous devez prier le Ciel (2) de conſerver pour toujours votre Dynaſtie.

Prince, ſous prétexte que les Peuples ne gardent pas les loix, & qu'ils ſe livrent à des excès, n'uſez pas d'abord de rigueur, en les faiſant mourir ou punir cruellement; ſi vous ſavez vous accommoder à leurs inclinations, vous vous rendrez recommandable.

Si, pendant que vous êtes ſur le Trône, vous faites votre principal objet de la vertu, tous les Peuples du Royaume s'empreſſeront de vous imiter, & vous vous rendrez célebre.

Le Prince & les Sujets doivent ſans ceſſe faire des efforts; ils doivent deſirer que notre Dynaſtie conſerve la Puiſſance

(1) *Tchao-kong* ne parle pas des Princes avant la Dynaſtie *Hia*, dont *Yu* fut fondateur. Avant le Roi *Yu*, le Royaume n'étoit pas attaché aux familles; le but de *Tchao-kong* eſt de faire voir à Tching-vang le danger de perdre le Royaume que ſa famille a obtenu; & pour cela il inſiſte ſur les changements arrivés aux Dynaſties *Hia* & *Chang*. On voit que, ſelon le Chou-king, la vertu eſt ce qui conſerve le Royaume dans les familles.

(2) On voit la doctrine conſtante du Chou-king ſur l'autorité du Ciel, Maître abſolu des Empires. Cet endroit doit être remarqué à cauſe de la priere au Ciel pour la conſervation de la Dynaſtie.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

auſſi long-tems que les deux Dynaſties Hia & Yn l'ont conſervée ſans périr. Prince, je ſouhaite que ce ſoit le Peuple qui vous procure la poſſeſſion éternelle de cette Puuiſſance.

Je me proſterne à terre, & je vous adreſſe ces paroles. Je ne craindrai pas de faire reſpecter votre autorité & d'obſerver vos ordres ; je ferai imiter votre illuſtre vertu aux Peuples qui ci-devant étoient nos ennemis, aux Miniſtres & aux Peuples qui nous ont toujours été attachés. Prince, ſi vous conſervez en paix votre Royaume juſqu'à la fin, vous vous ferez un grand nom. Je n'oſe me donner pour exact ni pour attentif ; mais prenant avec reſpect les préſents des grands Vaſſaux, je vous les offre, afin qu'ils ſervent dans les prieres que vous adreſſez au Ciel (1) pour la conſervation de votre Dynaſtie.

(1) Ces prieres faites au Ciel pour la conſervation de la Dynaſtie, ſont remarquables.

CHAPITRE XIII.

INTITULÉ

LO-KAO.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Lo-kao signifie avis donnés à l'occasion de la ville de Lo dont on a parlé précédemment. C'est le Ministre Tcheou-kong qui rend compte au Roi Tching-vang des soins qu'il a pris pour faire construire cette ville ; & , après lui avoir donné plusieurs sages instructions , il remet à ce Prince le gouvernement du Royaume , dont il avoit été régent pendant sept ans. Les Interpretes avouent qu'il y a dans ce Chapitre des endroits peu intelligibles , à cause de quelques lacunes , ou de quelques transpositions : on n'y voit pas trop l'ordre des tems. Ce Chapitre est dans les deux textes.

TCHEOU-KONG se prosterna à terre, la battit de son front, & dit : je rends compte de ma commission à mon illustre & jeune Roi.

Le Roi ne se croyant pas en état de bien exécuter les ordres du Ciel pour commencer & pour achever l'ouvrage, je suis venu après le Tai-pao, pour examiner la ville Orientale, & nous avons posé ensemble les fondements du lieu où l'illustre Roi pourra tenir sa Cour.

Le cinquante-deuxieme jour du cycle (1), au matin, j'arrivai à la Cour de Lo, je consultai le Pou, & j'examinai, au

(1) Ce jour est nommé *Y-mao*. Ce jour comparé au jour *Y-mao* du troisieme paragraphe du Chapitre précédent, fait voir qu'il s'agit de la même année 1098 avant J. C.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

nord du fleuve (1), les environs de la riviere Li (2), enſuite l'orient de celle de Kien (3), & l'occident de celle de Tchen, je vis alors (4) que tout convenoit à Lo. Je trouvai la même choſe dans un ſecond examen que je fis de l'orient de la riviere de Tchen. Je vous ai envoyé, par un exprès, une Carte des lieux, & le détail de ce que j'ai fait dans l'examen du Pou.

Le Roi ſe proſterna juſqu'à terre, en diſant: ô Tcheou-kong, vous n'avez pu vous empêcher de reſpecter les preuves que le Ciel vous a données de ſon amour; vous avez examiné avec ſoin la ville, & vous en avez fait un endroit propre à correſpondre au bonheur dont le Ciel favoriſe notre Dynaſtie de Tcheou. Vous m'envoyez un exprès, & vous me faites part, dans une lettre, du bonheur éternel que le Pou vous a annoncé; je veux que ce bonheur vous ſoit commun avec moi. Vous deſirez que je reſpecte juſqu'à dix mille & dix mille années les marques que le Ciel me donne de ſon amour; je me proſterne à terre & reçois avec reſpect vos inſtructions (5).

Tcheou-kong répondit: c'eſt pour la premiere fois que le Roi fera la grande cérémonie du ſacrifice & des oblations dans la nouvelle Cour. Il faut exactement & avec ordre honorer tous

(1) C'eſt apparemment le *Hoang-ho*.

(2) On ne ſait pas au juſte où eſt la riviere *Li*; mais elle ne devoit pas être loin de la riviere *Lo*; ce n'étoit peut-être qu'un ruiſſeau.

(3) Les deux rivieres *Kien* & *Tchen* ſont auprès de Ho-nan-fou, du Ho-nan.

(4) Par l'Hiſtoire de l'Aſtronomie, on ſait que *Tcheou-kong* étoit Aſtronome & Geometre; on a encore les hauteurs méridiennes ſolſticiales du ſoleil, qu'il obſerva dans la ville de *Lo*. L'uſage de la bouſſole lui étoit connu; ainſi il étoit en état de faire une Carte plus parfaite que ne le ſont celles que l'on voit dans ce pays, faites par les Chinois. Ces paroles paroiſſent être celles d'un placet envoyé par *Tcheou-kong* au Roi Tching-vang.

(5) La reconnoiſſance & le reſpect du Roi *Tching-vang* pour ſon oncle paternel *Tcheou-kong* ſont dignes de remarque. Ce Prince paroît avoir eu beaucoup d'égards pour les connoiſſances que le *Pou* donnoit; mais on voit dans ce Prince un grand reſpect pour le Ciel. La Régence de Tcheou-kong alloit finir; Tching-vang devoit gouverner par lui-même.

les Esprits, même ceux qui ne sont pas marqués dans le livre (1).

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

J'ai disposé par ordre les Officiers; je les ai fait aller à Tcheou, en disant qu'il y avoit des affaires à traiter.

Prince, dans un Edit que vous publierez, vous devez parler de ceux qui se sont rendus recommandables par leurs grands services, & avertir qu'après leur mort on fera en particulier pour eux des cérémonies avant les autres (2). Vous publierez un second Edit pour ordonner aux Officiers de vous seconder dans votre Gouvernement.

Attachez-vous à connoître ceux qui se distinguent par leur mérite; c'est ainsi que vous formerez vos Officiers.

Jeune Prince, vous aurez peut-être des vices particuliers & des passions; prenez garde qu'ils ne soient comme le feu qui se communique: dans le commencement c'est peu de chose; mais peu à peu il se forme une flamme qu'on ne peut plus éteindre.

En voulant suivre la loi & en traitant les affaires, imitez-moi. Notre Royaume de Tcheou a d'anciens Ministres; envoyez-les dans la nouvelle Cour, faites-leur connoître la conduite qu'ils doivent tenir; alors ils seront exacts, ils s'animeront à bien faire, ils s'efforceront de se rendre recommandables par leurs services, & ils donneront un grand éclat à votre Gouvernement: par-là vous serez célebre à jamais.

Jeune Prince, dit Tcheou-kong, achevez ce qui est commencé.

(1) Tcheou-kong passe pour un des principaux Auteurs du livre *Li-ki*, ou livre des Cérémonies. C'est sans doute de ce livre, ou d'un livre du même genre dont on parle dans ce paragraphe, il seroit à souhaiter qu'on eût un tel livre dans l'état où il étoit au tems de Tcheou-kong, ou même au tems de Confucius. Ce livre, tel que nous l'avons, contient des choses très curieuses sur l'antiquité & les mœurs de la Nation Chinoise; mais il a été fort altéré, & il seroit très important que l'on fût bien au fait de ces sortes d'altérations, du tems où elles ont été faites, ainsi que de l'occasion & du motif de ces altérations.

(2) Selon la regle Chinoise, dans la Salle où l'on honore les Rois ou Ancêtres morts, on honore aussi plusieurs sujets illustres qui ont rendu de grands services à la Dynastie.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Penſez ſérieuſement à ceux des grands Vaſſaux qui manquent ou qui ſont exacts à remplir leurs devoirs & à rendre leurs hommages. Ces hommages doivent être faits avec une cérémonie reſpectueuſe : ſi ce reſpect eſt moins eſtimé que les préſens qu'on offre, ce n'eſt pas un reſpect ; & ſi les ſentiments du cœur n'accompagnent pas ce reſpect, cette cérémonie n'eſt pas cenſée reſpectueuſe aux yeux du Peuple, & il y aura du défaut ou de l'excès dans les affaires.

Jeune Prince, faites publier ce que le tems ne m'a pas permis de publier moi-même ; profitez de ce que je vous ai enſeigné ſur les moyens de fléchir le cœur des Peuples ; ſi vous n'y donnez pas votre attention, vous riſquez de perdre le Royaume ; mais ſi, comme moi, vous imitez ſans ceſſe votre pere, vous ne le perdrez pas ; marchez avec précaution. Déſormais je veux être chargé d'inſtruire les Laboureurs de leurs devoirs. Si vous entretenés toujours le Peuple dans la paix, on viendra des lieux les plus éloignés pour connoître votre Royaume.

Le Roi dit : ô Tcheou-kong (1), éclairez-moi de vos lumieres, je ſuis foible ; vous me donnez de grands exemples de vertu ; vous deſirez que je faſſe briller les belles actions de Ven-vang & de Vou-vang ; vous me rendez docile aux ordres du Ciel, & par vos inſtructions les Peuples de tout le Royaume ſont fixés dans la paix & la tranquillité.

Vous m'avez inſtruit de grandes choſes, à faire la diſtinction du mérite, à rendre les honneurs après la mort à ceux qui ſe ſont le plus diſtingués, à honorer les Eſprits, même ceux dont le culte n'eſt pas expreſſément preſcrit dans le Livre.

L'éclat de votre vertu eſt répandu dans le Ciel & ſur la terre : tout le Royaume eſt informé de vos travaux ; la paix &

(1) *Tcheou-kong* paſſe pour avoir fait pluſieurs ouvrages. Dans le livre *Tcheou-li* & dans le *Li-ki* il y a bien des choſes qui ſont de lui ; mais il eſt difficile de déterminer au juſte ce qu'il a fait dans ces deux ouvrages. Il eſt hors de doute qu'il y a pluſieurs choſes dans l'Aſtronomie qui ont été tranſmiſes par ce grand homme. Ses explications des *Koua* du livre *Y-king* ſubſiſtent ; mais cet ouvrage eſt difficile à entendre.

l'équité

l'équité qui regnent par-tout font eſpérer un gouvernement doux & tranquille: vous me faites jouir du fruit des travaux de Ven-vang & de Vou-vang; nuit & jour je penſe à faire exactement les cérémonies aux Ancêtres.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Les ſervices que vous m'avez rendus ſont infinis; j'en fais un grand cas; ne ceſſez aujourd'hui de m'aider, ſans vous je ne puis rien.

Je veux retourner à Tcheou (1) pour y régner, & je vous charge du Gouvernement de Lo.

Vous avez ſagement conduit l'Etat; mais vous n'avez pas achevé de régler la maniere dont il faut récompenſer le mérite des ſujets illuſtres; ainſi vous me devez encore des ſervices.

En gouvernant avec tant de ſageſſe le pays dont je vous charge, vous donnerez à mes Officiers le parfait modele de gouvernement, vous conſerverez les Peuples que Ven-vang & Vou-vang ont ſoumis, & vous en ferez des défenſeurs (2) de notre Royaume.

Reſtez, Tcheou-kong, je pars pour Tcheou; je ſuis plein d'eſtime pour ce que vous avez fait, je m'en réjouis, & je veux y conformer ma conduite: par votre retraite ne m'accablez pas de triſteſſe; je ne ſuis point dégouté du travail qu'il faut entreprendre pour procurer la tranquillité aux Peuples; ne vous laſſez pas d'inſtruire les Officiers; les ſiécles à venir goûteront le fruit de vos ſoins.

Tcheou-kong fit une profonde révérence, & dit: c'eſt vous, Prince, qui m'avez ordonné de venir ici pour conſerver le

(1) Dans ce Chapitre on n'a pas marqué le voyage de Tching-vang de la Cour de *Tcheou* dans le Chen-ſi, à la nouvelle Cour de *Lo* dans le Honan, & juſqu'à cet endroit il eſt ſouvent douteux ſi Tcheou-kong eſt en préſence de Tching-vang, ou s'il lui parle par lettres envoyées par un exprès. On voit qu'une des grandes raiſons d'établir une ſeconde Cour à *Lo* étoit pour tenir en bride les ſujets de la Dynaſtie *Yn*.

(2) *Des défenſeurs du Royaume;* le texte porte *Se-fou*, ou les quatre *Fou*, ce qui veut dire quatre Conſeillers du Roi, ou quatre corps de troupes, ou quatre Officiers prépoſés à la garde du Roi, ou les troupes qui défendent les quatre frontieres du nord, du ſud, de l'eſt & de l'oueſt.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Peuple commis aux ſoins de Ven-vang, & donner de l'éclat aux actions de votre illuſtre pere Vou-vang : je ſuis pénétré du plus profond reſpect.

Jeune Prince (1), venez & gouvernez cette nouvelle Cour, ayez du reſpect pour les loix du Royaume & pour ceux des ſujets de la Dynaſtie Yn, que leur vertu a rendus recommandables. Vous allez gouverner le Royaume, ſoyez pour la Dynaſtie de Tcheou un illuſtre & reſpectable modele d'un grand Roi : dans la ſuite vous regnerez dans le Milieu (2), tous les Peuples ſeront dans le chemin de la vertu, & vous ſerez illuſtre par de grandes actions.

J'ai été à la tête des Grands & des Miniſtres, j'ai toujours fait paroître beaucoup de reſpect pour ce que nos Anciens ont fait de mémorable ; j'ai ſuivi autant que j'ai pu leur exemple, & j'ai cru que c'étoit ſur-tout par une grande droiture qu'il falloit former mon illuſtre & jeune Prince à être le modele des autres ; par-là j'ai tâché d'imiter parfaitement la vertu de Ven-vang votre ayeul.

Vous avez envoyé un exprès pour faire inſtruire les Peuples de Yn, & vous lui avez ordonné de me demander en quel état étoit ma ſanté ; outre cela vous m'avez envoyé en préſent deux vaſes (3) remplis du vin Ku-tchang (4), &

(1) Il faut que dans ce Chapitre il y ait eu quelques phraſes de tranſpoſées : dans les paragraphes précédents, on ſuppoſoit le Roi arrivé à *Lo*, & dans celui-ci Tcheou-kong l'invite à y venir.

(2) C'eſt-à-dire, dans la nouvelle Cour, qui eſt le centre du Royaume.

(3) Les Interpretes diſent que Tching-vang étant allé de ſa nouvelle Cour de *Lo* à l'ancienne Cour de *Tcheou*, fit ce préſent à Tcheou-kong ; cela étant, on n'a pas gardé l'ordre des tems dans ce Chapitre.

(4) *Ku-tchang* exprime un vin fait de millet noir appellé *Ku*, & d'une herbe odoriferante appellée *Tchang*. Ce vin demandoit un cœur pur & plein de reſpect, ſelon la penſée du Roi Tching-vang : il étoit donc deſtiné pour des cérémonies faites au Ciel, ou aux Eſprits, ou aux Ancêtres ; & peut-être étoit-il pour les trois cérémonies. Le caractere qui exprime le reſpect dans l'uſage de ce vin eſt *Yn* ; il eſt compoſé de trois autres caracteres particuliers, *Chi*, qui veut dire *faire voir* ; *Si*, *Occident* ; *Tou*, *terre*, *pays*. Les anciens Chinois auroient ils eu en vue le pays d'Occident, dont ils ſont ſortis ? Ce caractere appliqué aux cérémonies, ſeroit-il des

vous avez ainſi parlé : il faut avoir le cœur pur & reſpectueux. Je me proſterne à terre, & je me ſers de ces deux heureux vaſes pour marquer mon reſpect.

TCHING-VANG.

Je n'oſerois boire de ce vin ; mais je m'en ſuis déja ſervi pour honorer avec reſpect Ven-vang & Vou-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Je ſouhaite que le Roi ſoit exact à imiter ſes Ancêtres, qu'il vive long-tems ſans fâcheux accident, que juſqu'à dix mille ans il ait des imitateurs de ſa vertu, que les nouveaux ſujets de la Dynaſtie Yn jouiſſent d'une longue & heureuſe ſuite d'années.

Je ſouhaite que juſqu'à dix mille ans vous gouverniez heureuſement les Peuples de Yn. Dans tout ce qui les regarde, faites enſorte qu'ils ſe plaiſent à ſuivre vos exemples.

Au cinquieme jour du cycle (1) le Roi (2) étoit à la nouvelle Cour. Dans la cérémonie Tching (3) on ſacrifia un bœuf

---

veſtiges de quelque ancienne cérémonie dans laquelle on regardoit l'Occident en honorant le Ciel les Eſprits, ou les premiers Ancêtres. Les caracteres Chinois ſont compoſés de pluſieurs autres caracteres, & le total a du rapport à la choſe exprimée par ce caractere compoſé ; ce ſont des idées ſimples qui font une idée compoſée. L'analyſe que je fais ici du caractere *Yn*, n'eſt qu'une conjecture ; je ne la donne que pour telle, & je n'ai garde de m'engager à trouver dans les anciens monuments & dans les traditions Chinoiſes de quoi la prouver. Je ſais que pluſieurs Européens ont abuſé de l'analyſe des caracteres Chinois ; mais les Chinois eux-mêmes font quelquefois de ces ſortes d'analyſes.

(1) Ce jour eſt nommé *Vou-chin*.

(2) Ce paragraphe peut encore ſe traduire ainſi : *au jour Vou-chin le Roi étant à la nouvelle Cour ; fit la cérémonie Tching ;* mais je ſoupçonne quelque tranſpoſition, & je n'oſerois aſſurer que le ſens eſt que le jour *Vou-chin* étoit dans la douzieme lune.

(3) Le caractere *Tching* déſigne une grande cérémonie qu'on devoit faire en hiver ; elle ſe fit le cinquieme jour nommé *Vou-chin ;* & en vertu du texte, c'étoit alors la douzieme lune. Le jour *Vou-chin* étoit en effet dans la douzieme lune, l'an 1098 avant J. C. Le 23 Décembre s'appelloit *vou-chin*. Il eſt certain que la premiere lune du Calendrier de Tcheou étoit celle dans les jours de laquelle le ſoleil entre dans ce que nous appellons le ſigne *Caper*, ou dans les jours de laquelle étoit le ſolſtice d'hiver. Le 23 Décembre 1098 fut le premier jour de l'an civil que commença l'an

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

rougeâtre pour Ven-vang, & un autre bœuf rougeâtre pour Vou-vang; &, par ordre du Roi, on écrivit ce qui regardoit cette cérémonie. Y (1) lut la formule, & avertit que Tcheou-kong reſteroit dans la ville de Lo pour gouverner. Les grands Hôtes qui devoient aſſiſter le Roi dans la cérémonie, ſoit pour offrir, ſoit pour tuer les bœufs, ſe rendirent auprès de lui Ce Prince entra dans la grande Salle, & verſa du vin à terre.

Il ordonna à Tcheou-kong (2) de reſter dans la ville de Lo

Chinois 1098 avant J. C. C'eſt au 22 Décembre que finit la ſeptieme année de la Régence de Tcheou-kong. Or je crois que l'on peut très-bien expliquer juſqu'à la douzieme lune, *la Régence de Tcheou-kong fut de ſept ans, qu'il gouverna le Royaume de Ven-vang & de Vou-vang avec beaucoup de prudence.* Cette année fut la derniere de la Régence de *Tcheou-kong*; & puiſqu'il fut Régent ſept ans, & que cette ſeptieme année fut l'an 1098 avant J. C. la premiere année du regne de *Tching-vang* doit être marquée l'an 1104 avant Jeſus Chriſt.

(1) Le nom de l'Hiſtorien étoit *Y*; & parceque le Roi devoit prendre le Gouvernement du Royaume, on faiſoit cette grande cérémonie aux Ancêtres *Ven-vang* & *Vou-vang*, fondateurs de la Dynaſtie.

(2) *Kong-gan-koue*, *Kong-ing ta* & d'autres anciens Interpretes ſoutiennent que *Pe-kin*, fils de *Tcheou-kong*, fut inſtallé Prince de *Lou*, & que c'eſt le ſens des paroles du Chou-king & des ordres du Roi que les autres Interpretes expliquent d'un ordre donné à *Tcheou-kong* de reſter dans *Lo* pour gouverner. Cette ſi grande différence d'interprétations vient du différent ſens du caractere Chinois *Heou*; il eſt inutile d'expliquer au long cette difficulté. Le ſentiment de *Kong-ing-ta* & de *Kong-gan-koue* eſt aujourd'hui aſſez généralement rejetté, & il faut avoir recours à des traits d'Hiſtoire, qui ne ſont pas dans le Chou-king, pour trouver dans ce paragraphe l'inſtallation de *Pe-kin*. On fait d'ailleurs qu'il eſt fils de Tcheou-kong, & qu'il lui ſuccéda dans la Principauté de *Lou*. Les Interpretes avouent que dans le Chapitre *Lo-kao* il y a des endroits peu intelligibles, à cauſe des lacunes & des tranſpoſitions, qu'on ne voit pas l'ordre des tems pour ce que le Roi & Tcheou-kong diſent; cependant on ſe réunit aſſez à dire qu'il s'agit de l'année ou Tcheou-kong remit à Tching-vang le gouvernement de ſa Régence, & que cette Régence fut de ſept ans. Ce ſentiment eſt même celui de quelques-uns qui croient que dans le vingt-ſeptieme paragraphe & ſuivants, le ſens eſt qu'après que Tcheou-kong fut laiſſé dans *Lo* pour gouverner cette nouvelle Cour, il gouverna ſept ans, & mourut après ces ſept ans. On convient que Vou vang fut Roi ſept ans,

pour gouverner. Tout fut écrit, & Y en avertit : on étoit alors dans la douzieme lune.

Tcheou-kong gouverna avec beaucoup de prudence, pendant ſept ans le Royaume de Ven-vang & de Vou-vang.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115.
1079.
Tſou-chou. 1044.
1008.
avant J. C.

& que Tching-vang ſon fils lui ſuccéda. Par les Chapitres *Tchao-kao* & *Lo-kao*, on a du voir que l'an 1111 avant J. C. fut le premier du regne de Vou vang. Selon le *Tſo-tchouen*, la Dynaſtie *Chang* dura 600 ans ; ainſi la premiere année de Tching-tang ſeroit la 1711 avant J. C. ; mais ſans doute le *Tſo-tchouen* parle d'un nombre approchant de 600 ans.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CHAPITRE XIV.

INTITULÉ

T O - C H E.

SOMMAIRE.

Ces mots To-che ou To-su signifient beaucoup de gens constitués en dignité. *Parmi les sujets de la Dynastie Yn, qui avoient eu ordre d'aller habiter dans la ville de Lo, plusieurs avoient occupé des charges ; c'est à eux que Tcheou kong adresse les ordres de Tching-vang contenus dans ce Chapitre. On représente à ces peuples combien ils ont été malheureux sous Cheou, on leur ordonne de se bien conduire dans la nouvelle ville qu'on vient de construire pour eux ; on les menace s'ils ne sont pas soumis. Il paroît par-là qu'il n'y avoit pas alors beaucoup de villes dans la Chine, & que les Peuples vivoient dans les campagnes. Ce Chapitre est dans les deux textes.*

A LA troisieme lune (1) Tcheou-kong commença à publier dans la nouvelle Cour de Lo les ordres du Roi aux Officiers de la Dynastie de Yn.

C'est ainsi que s'exprime le Roi, dit-il : vous qui avez été Ministres & Officiers sous la Dynastie de Yn, & qui vivez

(1) Il s'agit ici de la troisieme lune de l'an 1097 avant J. C. la premiere année que *Tching-vang* gouverna par lui-même.

(2) Les caracteres *Tien*, Ciel, & *Ti* ou *Chang-ti*, sont pris dans le même sens.

encore ici, écoutez : le Ciel ſuprême (2), irrité contre votre Dynaſtie, l'a détruite, & par un ordre plein d'amour pour notre famille, il nous a donné ſon autorité pour exercer la Souveraineté dans le Royaume de Yn, il a voulu que nous achevaſſions l'ouvrage (1) du Seigneur (Ti ou Chang-ti).

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Notre Royaume de Tcheou étoit très petit, & nous n'aurions jamais oſé aſpirer à l'Empire ; mais le Ciel, qui n'étoit pas pour vous, & qui ne pouvoit compter ſur des gens qui excitoient des troubles, s'eſt déclaré en notre faveur ; comment aurions-nous oſé penſer à devenir les maîtres de l'Empire ?

Ce qui s'eſt paſſé parmi les Peuples a fait voir combien le Seigneur (Ti) eſt redoutable.

J'ai oui dire que le Souverain Seigneur (Chang-ti) conduit les hommes par la vraie douceur (2) ; le Roi de la Dynaſtie de Hia (3) ne fit rien de ce qui étoit agréable aux Peuples ; c'eſt pourquoi le Seigneur l'accabla d'abord de calamités, pour l'inſtruire & lui faire ſentir ſes égarements ; mais ce Prince ne fut pas docile, il proféra des diſcours (4) pleins d'orgueil, & s'adonna à toutes ſortes de débauches, alors le Ciel n'eut aucun égard pour lui, le dépouilla du Royaume & le punit.

(1) L'ouvrage du *Chang-ti* eſt la tranquillité de l'Empire. Le Chang-ti irrité contre la Dynaſtie de *Yn*, donna l'autorité à celle de *Tcheou*, on en vint aux mains, on punit le crime, on mit la tranquillité dans le Royaume donné par le Chang-ti : voilà ce qu'on veut dire.

(2) L'Auteur du Commentaire *Ge-ki* dit qu'on voit ici le cœur du Ciel plein de miſéricorde, & un maître plein d'amour pour les hommes. *Kong-ing-ta* dit que les anciens livres étant perdus, on ne peut ſavoir en détail les calamités dont le Ciel punit d'abord le Roi *Kie*. *Kong-gan-koue* & le même *Kong-ing-ta* repréſentent les calamités comme des inſtructions ſalutaires données par le Ciel pour changer le cœur de *Kie* ; & *Kong-ing-ta* dit en particulier que le Ciel veut qu'à la vue de ces fléaux, les hommes craignent & pratiquent la vertu. On ajoûte que le Ciel ſe ſervit de ces calamités pour avertir *Kie*, pour lui faire ſentir ſes crimes afin qu'il ſe corrigeât ; que le Ciel ne réſolut de le perdre quelorſqu'il le vit inſenſible à ſes avertiſſements. Les Interpretes plus récents ont tenu à-peu-près le même langage.

(3) Il s'agit ici du dernier Roi de cette Dynaſtie nommé *Kie*.

(4) On fait ſans doute alluſion à quelques paroles impies de *Kie*.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il chargea de ſes ordres Tching-tang, fondateur de votre Dynaſtie, il détruiſit celle de Hia, & fit gouverner les Peuples de l'Empire par un Roi ſage.

Depuis Tching-tang (1) juſqu'à Ti-y, tous les Rois firent paroître de la vertu, eurent du reſpect pour les cérémonies & pour les ſacrifices & ils furent exacts à les faire.

Le Ciel les protégea & les conſerva, ainſi que leur Royaume; & ces Princes, qui ne ceſſerent de craindre le Seigneur, n'en furent point abandonnés. Ils imiterent le Ciel, &, à ſon exemple, ils répandirent par-tout les effets de leur bon cœur & de leur libéralité.

Le Roi (2), ſucceſſeur (de Ti-y), ne s'eſt point mis en peine de la Loi du Ciel, il ne s'eſt pas informé du ſoin que prenoient ſes Ancêtres pour conſerver leur famille, il n'a pas imité leur zele ni leur exactitude, il n'a pas penſé à la Loi du Ciel, toute brillante qu'elle ſoit, & il n'a eu aucun égard pour ſes ſujets.

C'eſt pourquoi le Souverain Seigneur (Chang-ti) l'a abandonné & l'a puni.

Le Ciel n'a pas été avec lui, parcequ'il n'a pas ſuivi la droite raiſon.

Dans les quatre parties du monde (3), aucun Royaume, grand ou petit, ne peut être détruit, ſi l'ordre n'en eſt donné.

Le Roi continua ainſi : vous qui avez été élevé en dignité ſous la Dynaſtie de Yn, le Roi de Tcheou, entierement appliqué aux affaires du Seigneur (4), avertit (5) qu'il a exécuté l'ordre de détruire cette Dynaſtie.

---

(1) *Tching-tang* veut dire que les Rois de *Yn*, depuis Tching-tang juſqu'à Ti-y, ne donnerent pas dans ces excès monſtrueux qui perdirent la Dynaſtie : voyez le Chapitre *Tſieou-kao*.

(2) Le ſucceſſeur de *Ti-y* fut *Cheou*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Yn*. Ceux qui voient l'athéiſme dans les anciens livres Chinois, peuvent examiner le ſens de ce paragraphe.

(3) On veut dire que le Royaume de *Yn* a été détruit par l'ordre du Ciel.

(4) *Par affaire du Seigneur*, on entend la guerre contre le Roi *Cheou*, que *Tching-vang* dit avoir été faite par les ordres du Chang-ti. Les affaires du Seigneur ſont auſſi les cérémonies.

(5) Dans le ſtyle du Chou-king, *avertir le Ciel*, *les Eſprits* & *les An-*

On

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

On ne ſert pas deux Maîtres ; les Sujets de l'Empire de votre Prince doivent nous être ſoumis.

J'ajoûte encore : ce n'eſt pas moi qui ſuis la cauſe de ce que vous avez ſouffert, c'eſt votre propre Cour (1).

Il ne convenoit pas de vous laiſſer dans un lieu ſur lequel le Ciel faiſoit tomber tant de malheurs.

Vous qui avez été en dignité (ſous la Dynaſtie Yn) voilà pourquoi je vous ai ordonné de venir à l'occident de votre pays. Ne dites pas que ſans avoir égard à la vertu, je cherche à faire de la peine : c'eſt l'ordre du Ciel ; ſi vous vous y oppoſez, je ne vous donnerai pas de nouvelles inſtructions, ne vous plaignez pas de moi.

Vous ſavez que les anciens Sujets de Yn ont laiſſé des Mémoires (2) & des Loix, & que la Dynaſtie de Yn fut ſubſtituée à celle de Hia.

Peut-être, direz-vous : dans la Cour de notre Roi on voyoit des ſujets de Hia jouir d'une grande conſidération, & on leur donnoit des Charges & des Offices. Je vous aſſure que c'eſt à la ſeule vertu que j'ai égard ; c'eſt pourquoi je vous ai fait venir de la Cour du Ciel, qui eſt dans le Royaume de Chang (3). En vous aimant véritablement, j'imite l'exemple

---

êtres, c'eſt faire une cérémonie. Les Grands & les autres Sujets de la Dynaſtie *Yn*, ſoupçonnés de favoriſer les rebelles, avoient eu ordre de quitter l'ancienne Cour de *Yn* & d'aller à *Lo*. Cette tranſmigration rendoit le Gouvernement de *Lo* fort important.

(1) Le Roi fait alluſion aux débauches de la Cour du dernier Roi de *Yn*, & à la révolte de ſes propres oncles paternels.

(2) On ſait que les Hiſtoriens de l'Empire ſont très anciens à la Chine ; les Mémoires que l'on cite ſont les livres d'Hiſtoire ; ces livres contenoient ce qui ſe paſſoit d'important ; les grands exemples, les Edits des Rois, les Réglements pour la Religion ; toutes ces choſes y étoient enregiſtrées. Les Chapitres du Chou-king qui reſtent, ont été écrits ainſi par les Hiſtoriens, depuis *Yao* juſqu'aux Rois voiſins du tems de Confucius.

(3) La Cour de Chang s'appelloit *Cour du Ciel*, *Tien-y*, parceque le Roi tient ſa place du Ciel. La ville de *Lo* étoit occidentale par rapport à cette Cour.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

des Anciens, je ne suis point en faute, j'exécute les ordres du Ciel.

Quand je revins de Yen (1), je me relâchai sur la peine de mort que devoient subir les Peuples de quatre de vos Royaumes (2); je me contentai de les punir par l'exil, le Ciel fut satisfait de cette punition, & je vous mis avec les sujets de Tcheou, afin que vous fussiez soumis & obéissants.

Après avoir accordé la vie, j'ai donné de nouveaux ordres; j'ai fait bâtir dans le pays de Lo une grande ville, afin que les Vassaux (3) des quatre parties de l'Empire eussent des lieux propres pour s'assembler, & afin que vos Officiers des environs me servissent fidelement.

Outre cela je vous ai donné des terres à cultiver & des maisons où vous pouvez habiter en sûreté.

Si vous gardez l'obéissance qui m'est dûe, le Ciel vous favorisera, autrement vous perdrez vos terres, & je vous ferai subir les justes peines décernées contre vous par le Ciel.

Si vous pouvez demeurer long-tems dans vos villages, & faire passer à vos héritiers les terres que vous possédez; si dans ce pays de Lo, vous êtes toujours attentifs & retenus, vos descendants seront comblés d'honneurs & de biens, ils en seront redevables à votre transmigration.

Le Roi dit (4). . . . . Il dit encore: ce que je viens d'ordonner concerne les lieux de vos habitations.

---

(1) *Yen* étoit un pays vers l'orient, qui se révolta contre Tching vang.

(2) Les quatre Royaumes révoltés étoient celui de *Vou-keng*, fils du dernier Roi de *Yn*, & ceux des oncles paternels du Roi; voyez les Chapitres *Kin-teng* & *Ta kao*. Les Officiers à qui on adresse la parole étoient non seulement du pays de l'ancienne Cour de *Yn*, mais encore des autres pays de ces quatre Etats. Les trois oncles paternels du Roi tenoient leurs Etats de Vou-vang leur frere, après la défaite de *Cheou*.

(3) Les grands Vassaux venoient de tems en tems à la Cour on les traitoit, on les défrayoit, & ceux qui étoient les plus distingués avoient le nom d'hôte ou d'ami, qui loge en passant chez un ami, ou qui vient voir un ami; ici on leur donne le titre d'hôte, *Pin*.

(4) *Après ces paroles le Roi dit.* Il y a quelque chose qui paroît manquer dans le texte, selon plusieurs Interpretes; peut être aussi le sens est-il, le Roi dit & redit: on vouloit bien inculquer ce que le Roi ordonnoit.

CHAPITRE XV.

INTITULÉ

VOU-Y.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie, il ne faut pas ſe livrer au plaiſir *Tcheou-kong le compoſa pour détourner Tching-vang de l'amour des plaiſirs. Il lui retrace l'hiſtoire des anciens Rois de la Dynaſtie de Yn, & lui fait voir que ceux qui ont gouverné ſagement leurs Peuples, ont régné long-tems, que les méchans au contraire n'ont fait, pour ainſi dire, que paſſer ſur le Trône. Ce Chapitre eſt dans les deux textes.*

TCHEOU-KONG dit: hélas! un Roi ſage ne penſe pas à ſe livrer au plaiſir.

Il s'inſtruit d'abord des ſoins que ſe donnent les laboureurs & des peines qu'ils ſouffrent pour ſemer & pour recueillir; il ne ſe réjouit que quand il connoît ce qui fait la reſſource & l'eſpérance des gens de la campagne.

Jettez les yeux ſur cette claſſe d'hommes: les parents ont beaucoup ſouffert pour ſemer & pour recueillir; mais leurs enfants qui ne penſent point à ces travaux, ſe divertiſſent, paſſent le tems à tenir des diſcours frivoles & remplis de menſonges, & mépriſent leur pere & leur mere, en diſant: les vieillards n'entendent & ne ſavent rien.

J'ai appris qu'autrefois Tchong-tſong, Roi de la Dynaſtie de Yn, conformément à l'ordre du Ciel, travailloit ſans relâche à devenir homme de bien, il menoit une vie dure, il étoit attentif & exact, il craignoit toujours de tomber en faute; il gouvernoit ſes ſujets avec beaucoup de prudence & de précaution, & n'oſoit perdre le tems dans l'oiſiveté ni dans

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

les plaiſirs; auſſi Tchong-tſong (1) régna-t-il pendant ſoixante-quinze ans.

Dans la même Dynaſtie le Roi Kao-tſong (2) vécut d'abord parmi les gens de la campagne, & y ſouffrit beaucoup; lorſqu'il fut monté ſur le Trône, il paſſa trois ans dans le Palais de Leang gan (3) ſans parler, & après un ſilence ſi long, il ne parla jamais que d'une maniere modeſte & honnête; il ne s'abandonna point à la pareſſe ni au plaiſir, il rendit illuſtre la Dynaſtie de Yn, tout fut en paix. Sous ſon regne, les Grands & les Petits ne ſe plaignirent point de lui; c'eſt pourquoi il régna cinquante-neuf ans (4).

Dans cette même Dynaſtie le Roi Tſou-kia (5) ne croyant pouvoir monter ſur le Trône ſans commettre une injuſtice, alla ſe cacher parmi les gens de la campagne, & vécut comme eux; enſuite devenu Roi, & connoiſſant parfaitement les reſſources & les moyens qui font ſubſiſter les payſans, il fut plein d'amour & de complaiſance pour le Peuple; il n'oſa jamais faire peu de cas des veufs ni des veuves; auſſi Tſou-kia (6) régna-t-il pendant trente-trois ans.

---

(1) *Tchong-tſong* eſt le Roi *Tai-vou*. Selon l'hiſtoire *Tong-tien-kang-mou*, la premiere année de ce Prince eſt la 1637 avant J. C. C'eſt de ce Chapitre que les Hiſtoriens ont pris les ſoixante-quinze ans du regne de ce Prince.

(2) le Roi *Kao-tſong* eſt le même que *Vou-ting*. On en a parlé dans le Chapitre *Yue-ming*.

(3) *Leang-gan* eſt le nom du Palais où *Kao-tſong* gardoit le deuil pour ſon pere

(4) L'Hiſtoire *Tong-kien-kang-mou* met la premiere année du regne de ce Prince à l'an 1334 avant J. C., & c'eſt d'après ce paragraphe que les Hiſtoriens lui ont donné cinquante-neuf ans de regne.

(5) le Roi *Tſou-kia* étoit un des fils de *Kao-tſong*. Selon le *Tong-kien-kang-mou*, la premiere année de *Tſou-kia* eſt l'an 1258 avant J. C. C'eſt également de ce paſſage que les Hiſtoriens ont pris le regne de trente-trois ans. *Tſou-kia* avoit un frere aîné appellé *Tſou-keng*. *Kao tſong* ne voulut pas déſigner *Tſou-keng* pour être Roi, & nomma *Tſou-kia*; mais celui-ci jugeant bien que c'étoit faire tort à ſon frere, s'enfuit. Tſou-keng fut donc Roi, & après lui Tſou-kia

(6) Il faudroit ſavoir en détail l'âge de ces trois Rois de la Dynaſtie de *Yn*, & quand ils monterent ſur le Trône. Un regne de trente-trois ans n'eſt

Les Rois qui régnerent après ces Princes, ne ſe plaiſoient dès leur naiſſance qu'aux divertiſſements; uniquement occupés des plaiſirs, ils ne connurent point ce que les payſans ſouffrent dans la culture de la terre; les peines que le Peuple endure ne vinrent point juſqu'aux oreilles de ces Princes; parceque ceux-ci paſſerent leurs vies & leur regne dans les délices & dans les excès, leur vie, & leur regne ne furent pas de longue durée. On trouve des regnes de dix, de ſept & de huit, de cinq & de ſix, de quatre & même de trois ans.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Dans notre Royaume de Tcheou, Tai-vang (1) & Vang-ki furent modeſtes & réſervés.

Ven-vang fut attentif à s'habiller modeſtement, à établir la paix & à faire valoir l'agriculture.

Sa douceur le fit aimer, il ſe diſtingua par ſa politeſſe, il eut pour les Peuples un cœur de pere, il veilla à leur conſervation & il fut libéral & généreux pour les veuves & les veufs.

---

pas ſenſé aſſez long pour mériter tant d'éloges, & ſans doute ce Roi étoit déja âgé quand il prit poſſeſſion de l'Empire. *Tcheou-kong* étoit au fait de l'Hiſtoire des Rois de la Dynaſtie de *Yn*, & il avoit ſans doute des raiſons particulieres pour ne parler que de ces Rois. Il auroit pu, par exemple, parler du regne de *Yao* & de celui de *Chun*, mais voulant relever les avantages d'une vie frugale & laborieuſe, il choiſit les trois Princes de la Dynaſtie de *Yn*, qui s'étoient diſtingués en cela, & qui pour récompenſe avoient vécu & régné long-tems. Il importoit fort à *Tching-vang* d'être inſtruit de l'Hiſtoire de la Dynaſtie de *Yn*, dont beaucoup de ſujets puiſſants étoient mécontents. Il eſt clair que *Tcheou-kong* avoit devant les yeux le catalogue des années & des regnes, au moins pour cette Dynaſtie. Selon l'Hiſtoire qui nous reſte, outre les trois regnes dont *Tcheou-kong* parle, il y en a qui paſſent quinze & vingt ans; mais peut-être qu'en égard à l'âge que ces Princes avoient en montant ſur le Trône, c'étoit fort peu, peut-être auſſi Tcheou-kong ne vouloit-il parler que des trois. Les Interpretes ne s'accordent pas ſur le Roi Tſou-kia; les uns diſent que ce Tſou-kia du texte eſt Tai-kia, petit-fils de Tching-tang, d'autres diſent qu'il s'agit de Tſou-kia, fils du Roi Kao-tſong; de part & d'autre il y a des Auteurs d'une grande autorité; mais le ſentiment pour Tſou-kia, fils de Kao tſong, paſſe pour être mieux fondé.

(1) On a vu que *Tai-vang* fut le premier Prince de *Tcheou*, qui eut une Cour, des grands Officiers, &c. c'eſt pour cela que Tcheou-kong ne parle pas des autres plus anciens.

Depuis le matin jusqu'à midi, & jusqu'au coucher du soleil, il n'avoit pas le tems de faire un repas, tant il étoit occupé du soin de mettre & d'entretenir l'union parmi le Peuple.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Ven-vang (1) ne se livra point aux plaisirs qu'il falloit prendre hors du Palais & dans les campagnes: il ne reçut de ses sujets que ce qui lui étoit exactement dû; aussi quand il commença à régner il étoit au milieu de son âge, & il régna cinquante ans.

Prince, vous êtes l'héritier de Ven-vang, dit Tcheou-kong, suivez son exemple, ne vous abandonnez point à tous ces plaisirs ni à tous ces amusemements; ne recevez des Peuples que les redevances qu'ils vous doivent.

Gardez-vous de penser que, de tems-en-tems, vous pouvez vous livrer au plaisir, ce seroit un mauvais exemple pour vos sujets, & une désobéissance au Ciel. La plûpart des gens de ce siécle sont portés à imiter les fautes des autres; ne soyez pas comme Cheou, Roi de Yn, qui donna dans l'excès du vin; ce défaut le perdit & le jetta dans un aveuglement déplorable.

J'ai appris, ajoûta Tcheou-kong, que les Anciens s'avertissoient mutuellement des fautes qu'il falloit éviter, & qu'ils s'animoient réciproquement. Ils s'instruisoient les uns les autres, & se communiquoient avec franchise leurs pensées; aussi ne voyoit-on pas alors des gens qui eussent recours à la fraude & au mensonge.

Si vous ne suivez pas le conseil que je vous donne, Prince, vos vices seront imités; on changera & on dérangera les sages loix portées par les anciens Rois contre les crimes; il n'y aura aucune distinction du grief au leger; tout sera dans la confusion; le Peuple mécontent murmurera; il en viendra même jusqu'à faire des imprécations (2) & à prier les Esprits contre vous.

(1) Pour le regne de *Ven-vang*, il s'agit de sa dignité de Prince vassal; & puisqu'il commença à l'être au milieu de son âge, & qu'il régna cinquante ans, il s'ensuit qu'il vécut environ cent ans; c'est l'âge que lui donne *Meng-tse* ou *Mengcius*.

(2) Le Chou-king ne spécifie ni le tems de ces Anciens, dont il est parlé plus haut, ni les imprécations dont il s'agit ici.

Tcheou-kong continua ainſi : après Tchong-tſong, Roi de la Dynaſtie de Yn, vint Kao-tſong, enſuite Tſou-kia enſuite Ven-vang, Roi de Tcheou. Ces quatre Princes (1) ſe comporterent avec beaucoup de prudence.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Si quelqu'un accuſoit un autre, en diſant : un tel a murmuré contre vous, un tel a mal parlé de vous : ces quatre Princes, loin de ſe mettre en colere, faiſoient des efforts pour devenir plus vertueux, ſe reprochoient les fautes qu'on leur imputoit, & les reconnoiſſoient.

Si vous n'écoutez pas ces avis, vous croirez des fourbes & des menteurs qui vous diront que des gens ſans honneur ſe plaignent de vous & en parlent en termes injurieux ; alors vous voudrez punir, & vous ne penſerez pas à la conduite que doit tenir un Roi. Vous manquerez de cette grandeur d'ame qu'on reconnoît dans le pardon. Vous ferez inconſidérément le procès aux innocents, & vous punirez ceux qui ne le méritent pas. Les plaintes ſeront les mêmes, tout l'odieux & tout le mauvais retomberont ſur vous.

Prince héritier, dit Tcheou-kong, faites attention à ces conſeils

(1) La conduite qu'on fait tenir aux *quatre Princes* eſt digne de remarques, & Tcheou-kong avoit ſans doute l'Hiſtoire détaillée, non-ſeulement de ſon pere, mais même celle des autres Princes.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CHAPITRE XVI.

INTITULÉ

KIUN-CHI.

SOMMAIRE.

Kiun-chi signifie le sage Chi le même que Tchao-kong qui, sous prétexte de son grand âge, vouloit se retirer de la Cour. A cette occasion Tcheou-kong lui représente que l'Empire a besoin de lui, s'efforce de le détourner de son dessein, & lui dit qu'il ne peut l'exécuter sans faire un tort considérable aux affaires du Gouvernement; il lui cite à ce sujet l'exemple de plusieurs anciens Sages. Ce Chapitre est dans les deux textes.

TCHEOU-KONG parla ainsi au sage Chi :

Le Ciel irrité a détruit la Dynastie de Yn, & la nôtre possede le Royaume que celle de Yn a perdu; mais puis-je dire que nous conserverons toujours ce bonheur, & que j'en suis certain. Il pourroit arriver que la sincérité du cœur nous procurât ce secours éternel du Ciel, & comment alors oserois-je penser & dire que notre Dynastie aura le malheur de périr ?

Helas ! vous disiez autrefois : il est de notre devoir de conserver le Royaume que le souverain Seigneur (Chang-ti) nous a donné. Pour moi, dans le tems même que le Peuple obéit, & ne paroît pas disposé à faire des plaintes, je ne puis m'empêcher de penser à ce qui arrivera dans les tems à venir, à l'autorité & à la sévérité du Ciel. Si le Roi, si ses fils ou petits-fils n'observent pas les regles que les Grands & les Petits, les supérieurs & les inférieurs doivent garder entr'eux, s'ils perdent

perdent l'éclat que leurs Ancêtres ont procuré à la Dynaſtie, pourrois-je dire, j'étois dans ma famille, & j'ignorois ce qui ſe paſſoit?

TCHING-VANG.

Il n'eſt pas aiſé de bien gouverner l'Empire (1), & on ne peut eſpérer d'être toujours favoriſé du Ciel. Si des Rois l'ont perdu, c'eſt parcequ'ils n'ont pas ſuivi avec reſpect les regles laiſſées par les Anciens, & la droite raiſon (2).

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

J'avoue que, moi Tan, je ſuis hors d'état de gouverner; je puis ſeulement diriger notre jeune Prince, afin qu'il profite de la gloire de ſes ayeux.

Nous ne pouvons eſpérer une faveur conſtante du Ciel, mais nous devons tâcher de conſerver long-tems la forme de gouvernement que Ven-vang nous a laiſſé, & prier le Ciel de ne pas abandonner ce Royaume.

Sage Chi, écoutez moi (3): j'ai appris qu'autrefois Tching-tang, ayant pris poſſeſſion de l'Empire, le Miniſtre Y-yn (4) eut communication avec l'auguſte Ciel, du tems de Tai-kia, ce fut encore le même Miniſtre (5). Sous Tai-vou (6), les Miniſtres Y-tchi (7) & Tchin-hou eurent auſſi communication (8) avec le ſouverain Seigneur (Chang-ti), le Miniſtre Vou-hien (9), du

(1) *L'Empire* eſt ici déſigné par une commiſſion donnée par le Ciel *Tien-ming*, on a déja vu cette expreſſion ailleurs.

(2) *La droite raiſon* eſt déſignée par ces deux caracteres *Ming-te*, la brillante vertu. Selon la doctrine du Chou-king, les fautes des hommes attirent la colere du Ciel; & comme on ne peut répondre de leur conduite, on ne ſauroit dire qu'ils ne ſeront pas punis.

(3) *Tcheou kong* ſuppoſe que l'on connoiſſoit l'hiſtoire de la Dynaſtie de Chang, & il en parle beaucoup, à cauſe des ſujets de cette Dynaſtie qui étoient alors mécontents.

(4) *Y-yn* fut Miniſtre de Tching-tang & de Tai-kia.

(5) Il y a dans le texte *Pao-heng*, c'eſt le titre que Y-yn portoit ſous Tai-kia.

(6) Pour *Tai-vou*, voyez le Chapitre *Vou-y*.

(7) *Y-tchi* étoit le fils de Y-yn.

(8) Ces paroles, *eurent communication avec le Ciel, eurent communication avec le Chang-ti*, ſignifient que ces Miniſtres furent favoriſés par le Ciel.

(9) *Vou-hien*, Miniſtre de Tſou-y, étoit fils de ce fameux *Vou-hien*, qui paſſe pour Auteur d'un ancien Catalogue d'étoiles. J'en ai parlé dans ce que j'ai envoyé ſur les étoiles.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

tems de Tſou-y (1); Kan-pan & Vou-hien, du tems de Vou-ting (2), gouvernerent le Royaume.

Ces Grands Miniſtres firent tous leurs efforts pour s'acquitter de leur charge ; & parcequ'ils ſoutinrent la Dynaſtie de Yn, les Rois de cette Dynaſtie les aſſocierent au Ciel dans les cérémonies qu'ils faiſoient aux Ancêtres (3), & ils régnerent un grand nombre d'années.

Par une faveur ſpéciale du Ciel, cette Dynaſtie fut ſolidement affermie. Les Miniſtres & les Grands, rigides obſervateurs de la vertu, montroient beaucoup de bonté envers tout le monde, & de la tendreſſe pour les miſérables. Les Heou, les Tien, & les autres Vaſſaux, prépoſés pour défendre l'Empire, accouroient au premier ordre, ne penſoient qu'à ſe rendre vertueux & à bien gouverner au nom du Roi leur maître ; auſſi, dans les affaires qu'il falloit traiter dans les quatre parties de l'Empire, comptoit-on ſur ce qu'un ſeul homme diſoit, comme ſur le Pou (4) & ſur le Chi.

O ſage Chi, le Ciel conſerva long-tems la Dynaſtie Yn, à cauſe de ſes Miniſtres juſtes & intelligents ; mais un Prince (5) de cette Dynaſtie fut dépouillé de l'autorité. Aujourd'hui, ô Chi, ſi vous y penſez ſans ceſſe, le Royaume ſera affermi, &

(1) Selon le *Tong-kien-kang-mou*, l'an 1525 avant J. C. fut la premiere année de *Tſou-y*.

(2) Pour *Vou-ting*, voyez le Chapitre *Vou-y*. Il eſt ſurprenant qu'on ne parle pas du Miniſtre *Fou-yue* ſous *Vou ting*. *Kong ing ta* dit qu'il ne peut en ſavoir la raiſon. [*Vou-hien*, Miniſtre de Vou-ting, eſt fils du précédent *Vou-hien*. Dans ces deux noms *Hien* eſt écrit différemment].

(3) On fait alluſion à la cérémonie des Rois Chinois, d'honorer le Ciel & de lui ſacrifier. Après avoir ſacrifié au Ciel, ils rendoient des honneurs aux Rois leurs ancêtres. Cette cérémonie s'appelle *Pei* ou *Poei*, caractere qui veut dire *accompagner*, *être auprès*. D'autres, plus verſés dans ces matieres, ont parlé de cette cérémonie.

(4) Les connoiſſances qu'on avoit par le *Pou* & par le *Chi*, étoient regardées par *Tcheou kong* comme venant des Eſprits. Ce Miniſtre lui même étoit regardé comme un Eſprit, c'eſt-à dire, comme un homme fort intelligent & ſans paſſion.

(5) C'eſt *Cheou*, dernier Roi de la Dynaſtie Yn : il eſt appellé dans ce texte *l'héritier du Ciel*, qui a la même ſignification que *fils du Ciel*.

quoique nouvellement fondé, vous lui donnerez un grand éclat.

TCHING-VANG.

Le Souverain Seigneur (Chang-ti) a détruit la Dynaſtie Yn, il a donné des forces à la vertu de Ven-vang, & lui a remis le ſoin de l'Empire.

Kang-mo. 1115. 1079.

Ven-vang gouverna avec beaucoup de tranquillité le pays de Hia (1), parcequ'il fut très bien ſervi par Ko-chou (2), par Hong-yao, par Sam-y-ſeng, par Tai-tien & par Nan-kong-ko.

Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

S'il n'avoit pas eu ces Miniſtres (3) pour aller d'un côté & d'un autre porter ſes ordres, enſeigner aux Peuples les regles & les devoirs, il n'auroit pu réuſſir ni ſe rendre ſi utile à ces Peuples.

Pleins de zele pour ce Prince, ils ne lui inſpirerent que des ſentiments vertueux. La connoiſſance qu'ils avoient de l'auguſte autorité du Ciel, leur ſervoit de guide; c'eſt ainſi qu'ils faiſoient la réputation de Ven-vang, qu'ils le ſoutenoient & le dirigeoient. Le Souverain Seigneur (Chang-ti), qui en fut inſtruit, le choiſit (4) pour gouverner à laplace des Rois de Yn.

Quatre de ces Miniſtres (5) dirigerent encore Vou-vang, & contribuerent à ſon bonheur. Ce Prince reſpecta la majeſté & l'autorité du Ciel, & lui fut ſoumis. Après l'entiere défaite de ſes ennemis, ces quatre Miniſtres illuſtrerent ſon regne, le ſoutinrent, & publierent par-tout ſa vertu.

Aujourd'hui, moi Tan, qui ſuis ſans aucun talent, & comme celui qui veut paſſer une grande riviere, je ſouhaite déſormais achever avec vous ce qui eſt de ma charge. Notre

(1) Le pays de *Hia* eſt la Chine.

(2) *Ko chou* étoit frere de *Ven-vang*; les autres étoient de ſa famille.

(3) *Tcheou-kong* veut inculquer que le bonheur ou le malheur des Rois vient des bons ou des mauvais Miniſtres, & par-là il veut faire voir à Chi que s'il ſe retire il portera un grand préjudice à ſon Roi.

(4) *Tcheou kong* & *Vou-vang* regardoient *Ven-vang* comme le fondateur du Royaume de *Tcheou*; mais l'Hiſtoire met *Vou-vang* premier Roi de cette Dynaſtie.

(5) *Ko-chou*, frere de Ven-vang, étoit mort quand Vou-vang fut Roi.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

jeune Prince eſt ſur le Trône comme s'il n'y étoit pas. Ne me chargez pas ſeul du fardeau ; ſi vous vous retirez, & ſi vous ne ſuppléez pas à ce que je ſuis hors d'état de faire, je ſerai privé des exemples & des inſtructions d'un Miniſtre illuſtre, qui, à de grands talents, joint de rares vertus ; je n'entendrai pas le chant de l'oiſeau (1), à plus forte raiſon ne comprendrai-je pas les reſſorts qui font agir le Ciel.

Hélas! ſi le Royaume eſt échu à notre famille, c'eſt pour nous un grand bonheur ; mais qu'il s'eſt rencontré de difficultés ! Je vous le dis, il faut nous attacher de plus en plus à la vertu, & faire enſorte que nos neveux ne s'écartent point de la juſtice.

Vou-vang déclara ſa volonté, & en vous mettant à la tête du Peuple, il vous donna ſes ordres, en diſant : apportez tous vos ſoins à l'éducation du Roi ; acquittez-vous de cet emploi avec affection & avec droiture ; ſouvenez-vous toujours du Royaume que j'ai reçu, ne perdez point de vue la vertu de Ven-vang, & ayez pour le Roi un cœur rempli de tendreſſe & de compaſſion.

Je vous ai dit ſincerement, continua Tcheou-kong, ce que je penſe ; ô Chi, vous êtes Tai-pao (2), vous voulez remplir votre devoir dans toute ſon étendue, faites donc, je vous prie, attention à ce que je vous ai dit ; conſidérez que le malheur arrivé à la Dynaſtie Yn, peut également nous arriver un jour.

Ne penſez pas qu'en vous avertiſſant ſi ſouvent, je croye que vous n'ajoutez pas foi à mes paroles ; je veux ſeulement vous faire ſouvenir que nous devons exécuter l'ordre qui nous a été donné de bien élever le Roi. Si ce que je dis eſt de votre avis, vous direz ce que je dis, & vous reconnoîtrez que cette obligation retombe ſur nous deux. Quoique le Ciel

(1) *Le chant de l'oiſeau* eſt celui de cet oiſeau fabuleux appellé *Fong-hoang*. Selon les Chinois, la vue de cet oiſeau eſt un ſigne de bonheur pour le Prince. Selon cette idée, Tcheou kong dit que ſi Tchao-kong ſe retire, le regne de Tching-vang ne ſera pas heureux, on n'entendra pas le *Fong hoang*.

(2) *Tai-pao* étoit un titre d'honneur ; *Tai* exprime grand, *pao* ſignifie protection & conſervation.

nous comble de ſes faveurs; je crains encore que nous ne rempliſſions pas tous nos devoirs. Pour vous, vous continuerez de plus en plus à aimer & à reſpecter la vertu, vous produirez ceux que leur vertu diſtinguera; &, dans un tems favorable, vous pourrez céder votre charge à quelqu'autre.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Nous avons l'un & l'autre ſervi juſqu'ici avec zele, & nos ſervices ont procuré l'heureux état dont nous jouiſſons; nous ne nous ſommes pas épargnés pour achever ce que Ven-vang a ſi bien commencé. Il faut continuer d'affermir le Royaume, & lui ſoumettre les pays mêmes qui ſont au-delà de la mer, où le ſoleil ſe leve (1).

S'il y a, dans tout ce que je vous ai dit, quelque choſe à reprendre, je l'ai dit à cauſe de l'inquiétude où votre retraite me mettroit par rapport aux ordres du Ciel & à cauſe du Peuple.

Vous ſavez de quoi ce Peuple eſt capable. Dans ces commencements il s'eſt bien comporté en toute occaſion; mais penſez à la fin; ſuivez l'avis que je vous donne, & continuez à remplir votre charge.

---

(1) [Il eſt aſſez ſingulier qu'un Philoſophe comme *Tcheou-kong* inſpire ici l'eſprit de conquête; c'étoit donc alors le goût des Chinois, qui cherchoient à s'étendre de plus en plus vers l'Orient].

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CHAPITRE XVII.

INTITULÉ

TSAI-TCHONG-TCHIMING.

SOMMAIRE.

Ce titre signifie ordre donné à Tsai-tchong. C'est le Roi Tching-vang qui, accordant la dignité de Prince d'un canton du Ho-nan, indique à Tsai-tchong de quelle maniere il doit se conduire dans son Etat ; il lui ordonne de conserver la paix parmi le Peuple, l'union parmi les autres petits Souverain ses égaux, & d'être attaché à sa personne. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

DANS le tems que Tcheou-kong étoit Tchong-tsai (1), & à la tête des Ministres, les oncles paternels (2) du Roi firent courir des bruits séditieux. Kouan-chou fut exécuté à mort dans le pays de Chang (3), Tsai-chou fut envoyé en prison à Ko-lin (4), & on lui donna sept chariots (5). Ho-chou (6) fut dégradé, privé de ses titres, & pendant trois ans on ne parla pas de lui. Tcheou-kong donna à Tsai-tchong (7) le titre de

(1) Dans le Chapitre *Y-hiun*, on a vu le sens de *Tchong-tsai*.

(2) Le caractere *Chou* exprime oncle paternel.

(3) *Chang* est le nom du pays qui est aujourd'hui *Kouei te-fou*, du Ho-nan.

(4) Je ne sais à quel pays d'aujourd'hui répond *Ko-lin*.

(5) Le nombre des *Chars* désignoit la qualité & la puissance des Princes vassaux. Ces *Chars*, laissés à Tsai-chou, étoient un reste de sa dignité.

(6) *Ho-chou* étoit Prince vassal, on lui ôta ce titre ; il fut trois ans comme un simple particulier, après ces trois ans on le rétablit.

(7) *Tsai-tchong* étoit fils de *Tsai-chou*.

King-che (1), parcequ'il ne s'écarta pas de ſon devoir, & après la mort de Tſai-chou, on donna à Tſai-tchong la dignité de Prince de Tſai (2), en conſéquence de la requête préſentée au Roi.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Le Roi (3) dit : jeune Prince (4), vous avez fait paroître de la vertu, vous n'avez pas ſuivi de mauvais exemples, & vous avez exactement gardé les devoirs de votre état, c'eſt pourquoi je vous nomme Heou (5) dans la partie orientale ; allez dans votre nouvel Etat, & ſoyez attentif.

Enſeveliſſez dans un oubli éternel les fautes de votre pere, & ne penſez qu'à la fidélité & à l'obéiſſance que vous me devez : gardez-vous de donner dans de ſemblables excès. Dès aujourd'hui vous devez tenir une conduite plus réguliere que celle de votre pere, & vous ne devez pas vous endormir ſur un point qui demande tous vos ſoins : laiſſez à vos fils & à vos petits-fils un exemple digne d'être ſuivi ; obſervez les regles & les inſtructions de Ven-vang notre ayeul, & n'imitez pas votre pere qui a agi contre les ordres de ſon Roi.

L'auguſte Ciel ne fait acception de perſonne, mais ſes faveurs ſont toujours pour l'homme vertueux. Le cœur & l'affection des Peuples ne ſont pas toujours les mêmes, mais ils ſe tournent toujours vers ceux qui leur font du bien. La maniere de faire le bien n'eſt pas toujours la même, mais tout ce qui contribue à conſerver la paix, tend à la même fin. La maniere de faire le mal n'eſt pas toujours la même, mais tout ce qui tend à mettre le trouble, produit toujours le même effet. Soyez donc ſur vos gardes.

Quand vous entreprenez une affaire, examinez d'abord quelle doit en être la fin, vous vous épargnerez des in-

(1) *King-che* eſt le nom de quelque grande Charge ; je ne ſais pas bien en quoi elle conſiſtoit.

(2) *Tſai* eſt le nom d'un pays dépendant de *Ju-ning-fou*, dans le Ho-nan.

(3) Le Roi eſt *Tching-vang*.

(4) *Tſai-tchong* étoit appellé *Hou*, & c'eſt ainſi qu'il eſt déſigné dans ce Chapitre.

(5) *Heou* eſt le titre de Prince ou Seigneur d'un Etat.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

quiétudes. Mais ſi vous ne penſez pas à ce terme, vous en ſerez accablé.

Soyez exact & attentif dans votre charge, ſoyez ami des quatre Vaſſaux vos voiſins, défendez & ſoutenez la Famille Royale, conſervez l'union avec vos freres, & procurez la paix, qui eſt ſi néceſſaire au Peuple.

Suivez toujours la droite raiſon. Sous prétexte que vous vous croyez plus expérimenté que les Anciens, ne changez pas les anciennes coutumes, ce ſeroit un déſordre. Aſſurez-vous de ce que vous voyez & de ce que vous entendez ; des diſcours que la paſſion à dictés, ne doivent pas vous faire changer de conduite ; ſi vous exécutez ce que je vous dis, je ne pourrai me diſpenſer de vous louer.

Allez, jeune Prince, continua le Roi, & ſouvenez-vous de ce que je vous ordonne.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

INTITULÉ

TO-FANG.

SOMMAIRE.

To-fang ſignifie pluſieurs pays, *expreſſion qui ſe trouve au commencement de ce Chapitre, à l'occaſion des inſtructions que Tcheou-kong adreſſe aux Chefs des différens Peuples qui s'étoient révoltés, ſur la maniere dont ils doivent ſe conduire. Il retrace en même-tems une partie de l'hiſtoire des anciens tems, pour faire voir que le Ciel ne protege que ceux qui aiment la vertu, & qu'il punit les crimes. Ce Chapitre concerne encore Tching-vang, qui avoit ſoumis ces rebelles. On ne ſait pas au juſte en quelle année ce Prince donne les ordres qui ſont contenus dans ce Chapitre, qui eſt dans les deux textes.*

AU vingt-quatrieme jour du cycle (1), à la cinquieme lune, le Roi revint de Yen (2) à Tſong-tcheou (3).

Alors Tcheou-kong dit : voici ce que le Roi ordonne : avertiſſez tous les Peuples de vos quatre Royaumes (4) : vous,

(1) On ne ſait pas quelle eſt l'année où Tching-vang revint de Yen, ainſi on ne peut dire à quel jour Julien répond ce vingt-quatrieme jour nommé *Ting-hai*. L'hiſtoire Tong-kien-kang-mou marque l'an 1111 avant J. C.; mais cette année, le 25 Mars & le 24 Mai étant *Ting-hai*, ce *Ting-hai* ne fut pas dans la cinquieme lune du Calendrier de Tcheou.

(2) *Yen* eſt le nom du Royaume Oriental qui s'étoit révolté contre Tching-vang.

(3) *Tſong-tcheou* eſt le nom de la Cour de Tching-vang, dans le diſtrict de Si-gan-fou, du Chen-ſi.

(4) Les quatre Royaumes ou Etats ſont, 1°. *Chang*, dans le pays de

qui gouvernez les pays de Yn, vous ne devez pas ignorer que je n'ai pas voulu faire mourir vos ſujets.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

On a beaucoup parlé ſur les ordres du Ciel, mais on n'a pas penſé au reſpect qu'on doit toujours avoir pour les cérémonies des Ancêtres (1).

Le Seigneur (Chang-ti) (2) avertit d'abord le Roi de Hia (3) par des calamités; mais ce Prince, occupé de ſes plaiſirs, ne proféra pas un ſeul mot qui fit connoître qu'il aimoit les Peuples; il étoit ſi aveuglé par les débauches, qu'il ne penſa pas un ſeul jour au chemin que le Seigneur lui ouvroit, comme vous le ſavez, pour ſe corriger.

Ce Prince raiſonnoit ſur l'ordre (4) du Seigneur, il n'avoit aucun ſoin de ce qui ſert à conſerver la vie & le repos du Peuple, il lui faiſoit ſouffrir mille tourments; alors les troubles augmenterent, dans ſon propre Palais tout étoit en confuſion, l'union & la concorde en étoient bannies, on n'avoit égard pour perſonne & le Peuple étoit mécontent; on mettoit en place des gens cruels & avares, qui firent ſouffrir toutes ſortes de maux à la Ville Royale, & qui la réduiſirent à l'extrémité.

Le Ciel (5) chercha donc un homme qui fût en état d'être

Kouei-te-fou, du Ho-nan. 2°. *Kouan*, dans le pays de Kai-fong-fou, du Ho-nan. 3°. *Tſai*, dans le pays de Juning-fou, du Ho-nan. 4°. *Ho*, dans le pays de Ping-yang-fou, du Chan-ſi. Ces quatre Etats s'étoient révoltés.

(1) Le Prince de *Yen* & ſa famille furent détruits, ainſi il n'y eut plus de Salle pour honorer leurs Ancêtres; c'eſt ce malheur qu'on devoit prévenir.

(2) Les Interpretes ont fort remarqué dans ce paſſage les expreſſions qui marquent la volonté du Seigneur de corriger les coupables, & les voies qu'il prit pour empêcher *Kie* de ſe perdre entierement. Le *Ge-kiang*, qui eſt un Commentaire fait à l'uſage de l'Empereur *Kang-hi*, dit en particulier que le Chang-ti portoit ſans ceſſe *Kie* à ſe corriger; que ce Prince, malgré ſes débauches, avoit des moments où il appercevoit ſes égarements, & que s'il ſe fut repenti, le cœur du Ciel ſe ſeroit tourné en ſa faveur.

(3) [C'eſt *Kie*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Hia*].

(4) L'ordre du Seigneur eſt l'Empire; on fait alluſion à quelques paroles pleines d'arrogance dites par *Kie*, & qui marquoient ſon peu de reſpect pour le Ciel.

(5) Dans le Chou-king on voit beaucoup de répétitions de mêmes traits

le Maître du Peuple. Tching-tang eut le bonheur d'être manifeſtement chargé des ordres de punir & de détruire le Royaume de Hia.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Le Ciel ne s'éloigna ainſi de Hia que parceque les gens de bien n'étoient plus récompenſés ou ne reſtoient pas long-tems en place, parceque les honneurs & les dignités n'étoient que pour ceux que leurs vices & leurs mauvaiſes qualités mettoient hors d'état de bien traiter les Peuples. On exerçoit mille actes d'injuſtice & de cruauté, & chacun, dans ſon état, trouvoit toutes ſortes d'obſtacles pour ſubſiſter; le chemin étoit fermé de tous côtés.

Tout le monde ſe réunit donc à choiſir Tching-tang pour régner ſur les Peuples à la place de Hia.

On s'animoit mutuellement, parceque ce Prince étoit un vrai modele à ſuivre, & parcequ'il étoit très attentif à tout ce qui pouvoit conſerver la vie & le repos de ſes ſujets.

Juſqu'au Roi Ti-y (1) la vertu fut honorée & récompenſée, & on puniſſoit les crimes à propos.

Les coupables étoient punis de mort ou de quelque grande peine, ſi les fautes étoient grieves; mais on relâchoit ceux dont l'innocence étoit connue. Par-là tout le monde étoit animé à faire ſon devoir.

Il n'en a pas été de même de votre dernier Roi (2): dans les divers endroits de ſa domination, il n'a pu gouverner ſelon les loix de ſa Dynaſtie, qui avoit reçu l'Empire du Ciel.

Avertiſſez, continua ainſi le Roi, les Peuples qui ſont dans vos pays, que ce n'eſt pas le Ciel qui de lui-même a détruit le Royaume de Hia ni celui de Yn.

C'eſt votre Roi & ſes propres ſujets qui, répandus dans le Royaume, étoient plongés dans la débauche. Ce Prince

---

d'hiſtoire & de mêmes traits de morale. Ce qui eſt dit du Ciel & du Chang-ti dans ce Chapitre, eſt remarquable par lui-même; il n'eſt nullement néceſſaire de s'étendre là-deſſus.

(1) Pour *Ti-y*, voyez le Chapitre *To-che* & le Chap. *Tſieou-kao*.

(2) [Ce Prince eſt *Cheou*, dernier Roi de la Dynaſtie de *Chang* ou de *Yn*].

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

penſoit mal ſur les ordres du Ciel, & proféroit des paroles peu meſurées.

Le Roi de Hia, dans ſes délibérations ſur le Gouvernement, ne ſavoit pas choiſir ce qui pouvoit lui conſerver long-tems le Royaume; le Ciel l'a puni, & a mis à ſa place Tching-tang.

Le dernier Roi de votre Dynaſtie ne ſongea qu'à contenter ſes paſſions; dans ſon Gouvernement, il ne fit voir ni exactitude, ni pureté de mœurs; le Ciel l'a puni (1).

Quelque ſage (2) que ſoit un homme, s'il n'eſt pas attentif il peut devenir étourdi; de même, quelqu'étourdi que ſoit un homme, s'il eſt attentif, il peut devenir ſage. Le Ciel attendit cinq ans pour donner le tems au fils & au deſcendant de Tching-tang (3). Ce Prince pouvoit être un grand Roi, mais il ne refléchit pas, & il n'écouta rien.

Le Ciel fit alors des recherches dans tous les pays, il donna de grandes marques de ſa colere & de ſon autorité, & quand il fut queſtion de faire voir celui qu'il aimoit & qu'il protégeoit, on ne le trouva pas dans votre Royaume.

Le Roi de Tcheou (4) étoit alors aimé de tous les Peuples;

(1) [Il s'agit de *Cheou*, dernier Roi de *Yn*].

(2) Les Interpretes s'étendent beaucoup ſur ce paſſage; ils prennent ces paroles dans le ſens le plus moral, & diſent que l'homme le plus mauvais peut, par la penſée & par le repentir, devenir homme de bien, que le Ciel ſouhaitoit ſincerement que *Cheou* ſe corrigeât & ſe repentît, que ce Ciel étoit diſpoſé à lui conſerver le Royaume, mais que ſon malheur vint d'endurciſſement & d'opiniâtreté. Les Interpretes diſent encore que le Ciel attendit cinq ans en faveur de Tching-tang, dont Cheou étoit deſcendant.

(3) *Kong-gan-koue* & *Kong-ing-ta* ſuppoſent que Ven-vang eut le droit à la Couronne &, avec pluſieurs autres Auteurs, ils fixent ce droit neuf ans avant ſa mort. Les mêmes Auteurs ſuppoſent que les treize années dont les Chapitres *Hong-fan* & *Tai-chi* parlent, doivent être priſes depuis cette année où Ven-vang reçut le droit à la Couronne. Selon ces mêmes Auteurs, après la mort de Ven-vang, Vou-vang garda le deuil pendant trois ans; il fit enſuite la guerre deux ans, au bout deſquels Vou-vang fut maître du Royaume. Selon ces Auteurs, c'eſt de ces cinq ans qu'il s'agit ici. Cette explication des cinq ans eſt aujourd'hui peu reçue.

(4) Le Roi de *Tcheou* eſt Vou vang; on peut encore remarquer ici,

& parcequ'il pratiquoit la vertu, il fut en état d'être mis à la tête des affaires qui regardent les Eſprits (1) : le Ciel enſeigna ce qui pouvoit rendre les gens vertueux, choiſit notre famille pour ſuccéder à celle de Yn, & nous rendit les maîtres abſolus de tout votre pays.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Mais pourquoi vous donner tant de conſeils? j'ai fait grace de la vie aux Peuples de vos quatre Royaumes.

Pourquoi ne ſeriez-vous pas déſormais fideles & tranquilles dans votre pays? pourquoi ne vous ſoumettriez-vous pas à notre famille de Tcheou? Pourquoi ne vous aidériez-vous pas & ne vous animeriez-vous pas, en vous acquittant de votre devoir? Vous êtes aujourd'hui dans vos familles, vous faites cultiver vos terres, pourquoi donc ne ſeriez-vous pas obéiſſants à votre Roi, & pourquoi n'exhorteriez-vous pas tout le monde à bien ſervir notre Dynaſtie, puiſqu'elle regne par l'ordre du Ciel?

Pourquoi n'avez-vous jamais été tranquilles? votre cœur n'a-t-il donc jamais reſſenti des mouvements de compaſſion? Pourquoi l'ordre du Ciel ne vous a-t-il pas fixé? & pourquoi y avez-vous ſi peu penſé, en faiſant tant de choſes contre les loix? Vous êtes-vous imaginés que les gens droits & équitables vous croiroient?

Juſqu'ici je me ſuis contenté de vous inſtruire & de vous avertir; j'ai fait punir & empriſonner les plus coupables; c'eſt ce qui eſt arrivé juſqu'à trois fois. Si vous n'avez aucun égard à cette grace que je vous ai accordée de vous avoir conſervé la vie,

---

comme ailleurs, l'autorité & la connoiſſance attribuées au Ciel. Kong-gan koue dit: qu'il s'agit du devoir ou de la charge de ſacrifier au Ciel, & il ſuppoſe que c'eſt de cette charge que vient le titre de Roi; ce titre eſt *Tien-vang*, Roi céleſte, c'eſt à-dire, ſelon lui, Roi qui ſacrifie au Ciel, ou Roi dont le droit eſt de ſacrifier au Ciel. Dans le livre claſſique *Tchun-tſieou*, le Roi porte le titre de *Tien-vang*.

(1) Le Commentaire *Ge-ki* dit que ces paroles, *être mis à la tête des affaires qui regardent les Eſprits, le Ciel*, ont le même ſens que celles du Chap. *Hien-yeou-y-te*, qu'on a vu appliquées au Roi comme Chef des ſacrifices & des cérémonies faites au Ciel. De tout tems les Empereurs Chinois ont regardé comme un devoir eſſentiel de leur état de ſacrifier au Ciel.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

je vous ferai punir séverement, non parceque notre Dynastie de Tcheou ne sauroit vous laisser tranquilles, mais parceque vos fautes méritent cette punition.

Avertissez, continua le Roi, les Officiers de tous vos pays, & principalement ceux de Yn, depuis cinq ans vous êtes gouvernés par mes Inspecteurs.

C'est pourquoi que tous vos Officiers (1) s'acquittent des devoirs de leur charge (2).

Si la paix & l'union ne regnent point parmi le Peuple, c'est la faute de ceux qui le gouvernent; ainsi commencez vous-même par aimer la paix & la concorde: votre exemple les fera régner dans vos familles, si elles n'y sont pas: l'exemple de vos familles instruira les villes, & par-là vous serez capables de bien gérer les affaires.

Quoique vous voyez des gens pleins de vices & de défauts, ne vous rebutez pas; soyez toujours affables & honnêtes, & faites un juste choix de ceux qui dans votre ville pourront vous être utiles.

Si à l'avenir, dans le territoire de Lo, vous vous appliquez avec soin à faire cultiver les terres, le Ciel vous comblera de ses bienfaits, & la Dynastie de Tcheou vous donnera de grandes récompenses. Dans le Palais du Roi même, vous aurez des charges considérables, & si vous remplissez exactement votre devoir, vous serez placés dans les premieres dignités.

Ministres, dit le Roi, si vous ne pouvez vous animer les uns & les autres à être fideles à mes ordres, vous n'aurez pas pour moi l'obéissance qui m'est due, & alors les Peuples prendront ce prétexte pour ne pas obéir. Si vous ne pensez qu'à vivre dans la molleſſe & dans les plaisirs, vous oublierez entierement les ordres de votre Roi, vous attirerez sur vous la colere redoutable du Ciel, alors j'exécuterai ses ordres pour vous punir,

(1) [Il y a dans le texte, que vos *Su*, que vos *Pe*, que les grands & les petits *Ching* s'acquittent des devoirs de leur charge; mais j'ai suivi le P. Gaubil, & j'ai mieux aimé ne pas désigner ces noms de charge, qui sont aujourd'hui inconnus].

(2) *Tching-vang* avoit donné des charges à des sujets de la Dynastie de *Yn*; mais il leur avoit donné des surveillants & des inspecteurs.

& je vous ferai paſſer dans des lieux très éloignés de ceux où vous êtes (1).

Je ne vous donnerai pas de nouveaux avis, dit le Roi; j'ai eu ſoin de vous faire connoître mes ordres.

C'eſt pour vous, ajoûta-t-il, le commencement d'une nouvelle vie; mais ſi vous ne pouvez vivre en paix, vous n'aurez aucun ſujet de vous plaindre de moi (lorſque je vous punirai).

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tſou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

(1) On voit par ce paſſage, ainſi que par pluſieurs autres qui précedent, qu'on étoit alors dans l'uſage de tranſporter ailleurs les Peuples vaincus. On voit encore qu'on regardoit les ſujets de la Dynaſtie de *Yn* comme des Peuples différents de ceux des *Tcheou*. Ceux de *Yn* avoient traité de même ceux de la Dynaſtie de *Hia*.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

CHAPITRE XIX.

INTITULÉ

LI-TCHING.

SOMMAIRE.

Li ou Lie-tching ſignifie établir le Gouvernement. *Ce Chapitre renferme les avis que Tcheou-kong donna à Tching-vang pour établir le Gouvernement. Il parcourt l'ancienne Hiſtoire, & s'attache particulierement à faire le tableau du Gouvernement établi par Ven-vang & par Vou-vang. Il fait connoître les différents Officiers chargés de conduire les Peuples. Ce Chapitre ſe trouve dans les deux textes.*

C'EST à genoux & proſterné à terre, dit Tcheou-kong, que je veux inſtruire le fils héritier du Ciel des devoirs d'un Roi. Tous alors avertirent le Roi d'être attentif ſur ſoi-même, & dirent; à ſa droite & à ſa gauche, le Roi a les Tchang-pe (1), les Tchang-gin (2), les Tchun-gin (3), les Tcho-y (4) & les Hou-pen (5). Tcheou-kong reprit la parole, & dit : hélas ! que

(1) Les noms des charges ont ſouvent changé à la Chine ; c'eſt une difficulté dans la lecture des anciens livres, & ce n'eſt pas ſans peine & ſans travail que l'on peut donner une idée de ce qu'il faut entendre par ces différents noms. *Tchang-pe* eſt le nom de ceux qui avoient ſoin de faire fournir les vivres au Peuple.

(2) *Tchang-gin* étoient ceux qui traitoient les affaires importantes du Royaume, auſſi bien que celles de la Religion.

(3) *Tchun-gin* étoient les Juges criminels. Ces trois charges étoient les trois premieres de la Cour.

(4) *Tcho-y* eſt le nom des Officiers qui avoient ſoin des meubles & des habits du Roi.

(5) *Hou-pen* étoient ceux qui avoient ſoin des fleches, des chevaux & cela

cela eſt louable! mais, ſavoir être touché de la miſere des autres, que cela eſt rare!

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou chou. 1044. 1008. avant J. C.

Parmi les Anciens, examinons ce qui ſe paſſa ſous la Dynaſtie de Hia. Dans le tems de la grande puiſſance de cette Dynaſtie, on s'appliquoit à choiſir des gens expérimentés (1), à honorer & à reſpecter le Souverain Seigneur (Chang-ti). Quand on étoit aſſuré que quelqu'un s'étoit exercé dans la pratique des neuf vertus (2), alors on ne craignoit point d'en avertir le Roi; on ſe mettoit à genoux, &, ainſi proſterné, on diſoit: le nom de Roi convient à celui qui ſait donner à propos les charges de Che (3), de Mou (4) & de Tchun (5). Mais ces importantes Charges ſeront données à des gens ſans probité, ſi dans ce choix on juge du talent & de la vertu par les ſeules apparences, par l'air & par les agréments: les diſtribuer ainſi, c'eſt s'écarter des regles de l'équité.

Kie n'eut pas aſſez de vertu pour gouverner le Royaume ſelon les loix anciennement établies; ſon gouvernement fut tyrannique, & il ne laiſſa pas de ſucceſſeurs.

Enſuite Tching-tang (6) monta ſur le Trône, le ſouverain Seigneur (Chang-ti) lui donna des ordres authentiques, & ce Prince les exécuta exactement. Il gouverna le Royaume avec

---

des armes du Roi. Ces deux dernieres charges, quoiqu'inférieures aux autres, étoient très conſidérables. Ces cinq charges, enviſagées par Tcheou-kong, lui font faire une exclamation ſur leur importance; mais il veut que la compaſſion ſoit la vertu propre de ceux qui ſont en place.

(1) Les Interpretes aſſurent que le texte fait alluſion au bon gouvernement de Yu, fondateur de la Dynaſtie de *Hia*. On ſait très peu de choſe des Rois de cette Dynaſtie.

(2) *Les neuf vertus* dont on parle, ſont les neuf vertus dont il a été fait mention dans le Chapitre *Kao-yao mo*.

(3) Le *Che* ou *Se* eſt le même que le *Tchang-gin*.

(4) Le *Mou*, le même que *Tchang-pe*. *Mou* eſt le caractere de Berger, depuis par métaphore, on l'a appliqué aux Princes & aux Officiers.

(5) *Tchun*, le même que *Tchun-gin*. Voyez les notes du premier paragraphe.

(6) Dans ce paragraphe & le ſuivant, on compare la conduite du premier Roi de la Dynaſtie de *Chang* avec celle du dernier, comme on a comparé celle du premier Roi de la Dynaſtie de *Hia* avec celle du dernier.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

beaucoup de ſageſſe; il ſut choiſir des gens propres à remplir ces trois charges (1); & ceux-ci, dans leurs emplois, firent voir qu'ils avoient le mérite & la ſageſſe que Tching-tang avoit reconnus en eux. Par ſes ſoins & par ſa vigilance, ce Prince parvint à ſe ſervir utilement des talents de ceux qui étoient dans ces trois Charges; il fut lui-même le modele de toutes les vertus. Ceux qui étoient dans la ville de Chang (2) vécurent dans une grande union, & les Peuples des quatre parties du Royaume, ſe formant ſur ce modele, tâcherent d'imiter une vertu qui étoit l'objet de leur admiration.

Hélas! le naturel de Cheou fut mauvais; dans le gouvernement, il s'introduiſit des gens qui ne ſongeoient qu'à tourmenter les Peuples, des gens qui avoient un cœur barbare & inhumain. Ce Prince donna les Emplois à ceux qui ne ſavoient s'occuper que de leurs plaiſirs. Le Seigneur irrité, le punit, & nous donna le Royaume de Yn; & l'autorité dont Chang avoit été revêtu nous ayant été tranſmiſe, nous fûmes chargés du ſoin de gouverner tous les Peuples.

Ven-vang & Vou-vang, qui connurent l'importance de bien remplir ces Charges, ne les donnerent qu'à des ſujets dont ils connoiſſoient parfaitement le cœur & la ſageſſe, ils les employerent dans le ſervice reſpectueux du Souverain Seigneur (Chang-ti) & dans le gouvernement des Peuples.

Voici la forme du Gouvernement qu'ils établirent. Gin-gin (3), Tchun-fou (4) & Mou (5) étoient trois grandes Charges.

Hou-pen, Tcho-y (6), Tſeou-ma (7), Siao-yn (8), les Hi-po (9)

(1) Les trois charges dont on parle ſont *Tchang-pe*, *Tchang-gin* & *Tchun-gin*.

(2) On a déja dit que la ville de *Chang* étoit dans le pays de Kouei-te-fou, du Ho-nan.

(3) C'eſt le *Tchang-gin*.

(4) C'eſt le *Tchun-gin*.

(5) C'eſt le *Tchang-pe*.

(6) Pour *Tcho-y* & *Hou-pen*, voyez les notes ſur le premier paragraphe.

(7) Le *Tſeou-ma* avoit ſoin des chevaux du Roi.

(8) Le *Siao-yn* avoit ſoin des petits Officiers.

(9) Les Officiers des chars & des habits, &c.

de la droite & de la gauche, les cent Se & les Fou (1).

Le grand Tou (2), le petit Pe (3), les gens pour les Arts (4), les cent Se (5) des Officiers du dehors, le Tai-che (6), le Ynpe (7) & les autres, tous étoient recommandables par leur vertu & par leur ſageſſe.

Le Se-tou (8), le Se-ma (9), le Se-kong (10) & les Yalou (11).

Les Officiers pour les pays barbares d'Ouei (12), de Liu, de Tching, pour les trois Po (13), & pour les Fan (14).

Ven-vang connoiſſoit le cœur de ceux qu'il mettoit en place : ainſi quand il créa de grands Officiers pour gouverner, pour faire ſubſiſter & pour corriger les Peuples, il fut en état d'être ſervi par des gens que la vertu rendoit recommandables.

Ven-vang ne ſe mêloit point des affaires portées aux Juges, ni des procès, des vérifications, des confrontations & des délibérations ; il obſervoit ſeulement ſi les Yeou-ſe & les Moufou (15) gardoient ou ne gardoient pas les loix.

Dans ce qui concerne le détail des procédures, des ſenten-

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

(1) Les Officiers pour les proviſions & les repas.

(2) Le Chef des Officiers de la Ville Impériale.

(3) Le Chef des Officiers de la petite Cour où le Roi alloit quelquefois.

(4) Les Aſtrologues, les Mathématiciens, les Artiſtes, ceux qui faiſoient des prieres & des cérémonies aux Eſprits.

(5) *Se*, ce mot ſignifie *préſider*.

(6) L'Hiſtorien du Royaume.

(7) Chefs, Gouverneurs, Surintendants, &c.

(8) Celui qui avoit ſoin de la Doctrine.

(9) Celui qui avoit ſoin du gouvernement des troupes.

(10) Celui qui avoit ſoin des terres.

(11) Noms d'Officiers, &c. ces cinq ſortes étoient pour les Vaſſaux.

(12) Trois Royaumes Barbares, c'eſt-à-dire Etrangers. Dans le Chapitre *Mou-chi*, on a parlé de *Ouei* ou *Vi* & de *Liu*.

(13) Les trois *Po* ſont des pays inconnus aujourd'hui.

(14) *Fan* exprime tous lieux dangereux, difficiles à gouverner ; le Royaume des Barbares & les trois *Po* étoient réputés tels.

(15) Les *Yeou-ſe* & les *Mou-fou* étoient des Juges criminels & civils

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

ces & des délibérations, il avoit grande attention de ne pas faire connoître ce qu'il savoit.

Vou-vang imita la conduite de son pere, & ne pensa pas à priver de leurs places les sages & équitables Officiers qui les occupoient. Il suivit les desseins de son pere, il en imita l'affabilité & l'honnêteté envers tout le monde; aussi eut-il le même bonheur & la même gloire.

Jeune Prince, vous voilà sur le Trône; tâchez désormais de bien connoître le fond du cœur des Grands que vous nommez pour gouverner, pour punir, ou pour faire vivre les Peuples. Quand vous serez assuré de leur droiture, confiez-leur les plus importantes affaires: voilà le vrai moyen d'animer les Peuples, & de faire ensorte que dans les Procès, dans les Jugements & dans les Délibérations, il n'y ait rien que de juste & d'équitable; mais prenez garde que de mauvais esprits ne troublent tout.

Quand il ne s'agiroit que d'une seule parole, pensez aux gens sages & vertueux, pour en obtenir les secours nécessaires dans le gouvernement des Peuples qu'on vous a confiés.

Hélas! moi Tan (1), je vous ai dit tout ce que j'ai appris d'utile & de salutaire des Anciens; souvenez-vous désormais que vous êtes fils de Vou-vang & petit-fils de Ven-vang; ne négligez pas les affaires qui regardent les Jugements, les Sentences & les Délibérations; mais qu'il n'y ait que les Officiers préposés pour cela qui s'en occupent.

Dans les anciens tems (2), sous les Princes de Chang, & après eux, sous Ven-vang, on créa de grands Officiers pour gouverner, pour punir & pour faire vivre le Peuple; c'est ce qui procura de si beaux regnes.

Ces Princes, dans le gouvernement de leurs Etats, n'ont

(1) *Tan* est le nom de Tcheou-kong.

(2) Selon les Interpretes, ces anciens tems sont ceux du Roi *Yu*, fondateur de la Dynastie de *Hia*; mais à la lettre on ne parle que du tems antérieur à celui de Chang. Tcheou-kong, dans son discours à Tching-vang, a en vue de faire voir la cause de la perte des Familles Royales, pour cela il n'avoit besoin que d'indiquer les familles de Hia & de Chang. Avant Yu le Royaume n'étoit pas héréditaire.

jamais employé des gens de mauvaiſes mœurs. Si vous ne vous appliquez pas à l'étude de la vertu, on ne fera aucun cas de vous dans le monde. Dans la diſtribution des Charges du Royaume, n'ayez en vue que la vertu. Les Sages doivent être ſeuls chargés de vous aider dans le Gouvernement.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Jeune Prince, fils de Vou-vang & petit-fils de Ven-vang, vous êtes le Maître du Royaume; dans les procès, ne vous expoſez pas à de faux jugements ni à de mauvaiſes déciſions, établiſſez des Juges.

Tenez en bon état votre armée, & allez au-delà des frontieres fixées par Yu (1); parcourez vous-même tous les lieux du Royaume, & qu'au-delà de la mer même les Peuples vous ſoient ſoumis (2). Faites connoître par tout les grandes actions de Ven-vang, la gloire & la majeſté de Vou-vang.

Je ſouhaite que les Rois vos ſucceſſeurs n'emploient que des Officiers qui ſoient conſtants & fideles dans leur place.

---

(1) [*Tcheou-kong* inſpire encore ici à ſon Maître l'eſprit de conquête vers l'Orient].

(2) On fait alluſion aux ouvrages du Roi *Yu*, décrits dans le Chapitre *Yu-kong*, où l'on voit les limites du Royaume du tems d'Yao. [Ces limites ne doivent pas être regardées comme bien certaines relativement à la Chine, les Commentaires modernes varient beaucoup ſur ce ſujet. Kien-long, Empereur de la Chine, actuellement régnant, dans ſon Eloge de la ville de Moukden, fixe en Tartarie quelques-unes des Provinces dont il eſt fait mention dans le Chapitre Yu-kong, & aſſurément les Chinois ne conviendront pas de ces poſitions : d'ailleurs il n'eſt pas vraiſemblable que les Chinois poſſédaſſent alors cette partie de la Tartarie. On a vu, en pluſieurs endroits du Chou-king, que Tcheou-kong recommande d'étendre les conquêtes juſqu'à la mer où le ſoleil ſe leve. On peut inférer de ces paſſages, que de ſon tems on ne poſſédoit pas les pays voiſins de la mer orientale, & que la Chine n'étoit pas encore auſſi étendue qu'on le ſuppoſe ordinairement. Quand on examinera avec attention l'Hiſtoire de la Chine, quand on comparera les événements arrivés dans les différents ſiécles, on s'appercevra qu'elle ſouffre de grandes difficultés, & qu'il faut beaucoup rabattre de l'étendue de la domination de ſes Souverains. L'Empire Chinois n'a proprement commencé à être à-peu-près ce qu'il eſt que ſous Chi-hoang-ti, vers l'an 246 avant J. C., encore la partie méridionale n'étoit-elle pas entierement ſoumiſe].

Tcheou-kong appella le Tai-che (1), & lui dit: Sou-kong, qui fut autrefois Se-keou (2), fut très exact dans ce qui regardoit les procès, & mit notre Dynastie en état de régner long-tems : écrivez avec soin tout ce que fit Sou-kong, afin que cela serve de modele aux Juges.

Tching-vang. Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

(1) *Tai-che* est l'Historien du Royaume. On le voit ici chargé d'écrire ce qui regardoit les causes criminelles, c'est-à-dire, un modele de ce qu'on devoit observer dans ces causes. L'Historien devoit tenir regître des actions des Princes, des grands événements, des ordres & des réglements pour le Gouvernement du Royaume.

(2) *Se-keou* veut dire Juge criminel, ou Président pour les causes criminelles. Au tems de Vou-vang, Sou-kong exerçoit cette charge.

CHAPITRE XX.

INTITULÉ

TCHEOU-KOUAN.

SOMMAIRE.

Tcheou-kouan ſignifie Miniſtres ou Officiers de la Dynaſtie de Tcheou. Ce Chapitre contient une énumération des Officiers établis par les Tcheou pour le gouvernement de l'Etat, des inſtructions adreſſées à ces Officiers. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

LE Roi de Tcheou, dans le deſſein de bien gouverner, fit l'examen de toutes les parties du Royaumes; il alla punir ceux qui ne venoient point rendre leurs hommages & rétablit partout l'ordre & la tranquillité. Les grands Vaſſaux des ſix Fou (1) ſe conformerent en tout à ſes ordres. De retour à Tſong-tcheou (2), il fit les réglements que les Officiers devoient obſerver.

Il parla ainſi : anciennement, dans le tems de la grande loi (3), le bon gouvernement conſiſtoit à prévenir les troubles & à conſerver le Royaume ſans danger (4).

(1) Les ſix *Fou* étoient les ſix parties du Royaume, en y comprenant le territoire de la Cour.

(2) *Tſong tcheou* étoit la Cour de Vou-vang & de Tching-vang, dans le pays de Si-gan-fou, du Chen-ſi.

(3) On voit que le tems de la grande loi eſt un tems d'innocence; les troubles & les dangers des Etats ne ſont venus qu'après ce tems. Je crois que Tching vang veut dire que l'innocence des mœurs & la tranquillité publique ſont la baſe du bon Gouvernement. Les Commentaires ne donnent ici aucune lumiere ſur le texte.

(4) A la lettre, l'adminiſtration du Gouvernement avant le trouble, la conſervation du Royaume avant le danger.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Yao & Chun (1), après avoir examiné l'antiquité (2), créerent cent Miniſtres ou Officiers : au-dedans étoient les Pe-kouei (3) & les Se-yo (4), au dehors étoient le Tcheou-mou (5), les Heou (6) & les Pe (7) ; tous ceux qui étoient en place étoient d'accord, & la tranquillité régnoit dans tout le Royaume. Les Dynaſties de Hia (8) & de Chang (9) doublerent le nombre de ces Officiers, & furent en état de bien gouverner. Un Roi ſage, en établiſſant ainſi des Officiers, n'a pas égard au nombre mais au choix de ces hommes.

Aujourd'hui je penſe à acquérir de la vertu, je la reſpecte & je m'en occupe ; depuis le matin juſqu'au ſoir, je crains de ne pas réuſſir ; je porte toujours mes vues ſur les Anciens, pour m'y conformer, & je deſire que les Officiers ſoient inſtruits.

Les trois Kong (10) ſont appellés, Tai-ſe (11), Tai-

(1) *Yao & Chun* ſont nommés dans ce texte *Tang & Yu.*

(2) Ces mots *examiner l'antiquité* ſont remarquables. Ces deux Rois avoient donc des connoiſſances, c'eſt-à-dire, quelque Hiſtoire des tems antérieurs aux leurs. L'Auteur du Tſo-tchuen parle des Officiers de Hoang-ti, de Chao-hao, qui régnoient avant Yao. Confucius, dans ſes Commentaires ſur l'Y-king, parle de Fo hi, de Chin-nong & de Hoang-ti comme de Princes qui ont régné avant Yao.

(3) Dans *Pe-kouei*, *Pe* exprime le nombre cent, & c'eſt un nombre vague, pour marquer les affaires différentes de ces cent Officiers ; *Kouei* ſignifie meſure, délibération, & *Pe-kouei* étoit le Tribunal des Miniſtres d'Etat.

(4) *Se-yo ; Se* ſignifie quatre, & *yo* veut dire montagnes ; c'étoit le Tribunal qui avoit ſoin des affaires des Vaſſaux des quatre parties de l'Empire.

(5) *Tcheou-mou ; Tcheou* exprime *région, pays ; mou* exprime *berger, conducteur*, &c. Ces Officiers étoient chargés de pourvoir à la ſubſiſtance des Peuples.

(6) Les *Heou* étoient les Vaſſaux ou petits Princes.

(7) Les *Pe* étoient d'autres petits Princes qui avoient droit d'inſpection ſur les autres Vaſſaux.

(8) *Hia* déſigne ici *Yu*, fondateur de la Dynaſtie de Hia.

(9) *Chang* déſigne *Tching-tang*, fondateur de la Dynaſtie de Chang.

(10) Le caractere *Kong* exprime un homme ſans paſſion, qui n'a en vue que la vertu.

(11) Le caractere *Tai* ſignifie *grand, reſpectable. Se* exprime *le modele ;* ici c'eſt un modele de vertu ; c'eſt une grande Charge.

fou

fou (1) & le Tai-pao (2) : ils traitent de la loi, gerent les affaires du Royaume, & établiſſent un parfait accord entre les deux Principes (3) ; ce n'eſt qu'à ceux qui ont de grands talents qu'on doit donner des poſtes ſi relevés.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Les trois Kou (4) ſont appellés, le Chao-che, le Chao-fou & le Chao-pao : ils ſont adjoints aux trois Kong, inſtruiſent les Peuples, expliquent ce qui regarde le Ciel (5) & la Terre, & ſe réuniſſent pour m'aider.

Le Tchong-tſai (6) a ſoin du gouvernement de l'Empire ; tous les Officiers dépendent de lui, & il veille à ce que tout ſoit dans l'ordre.

Le Se-tou (7) enſeigne la doctrine, publie les cinq documents (8), & inſtruit les Peuples.

Le Tſong-pe (9) a ſoin des cérémonies, a l'Intendance ſur

(1) *Fou* exprime *le ſecours, l'aide.*

(2) *Pao* exprime *la protection, le ſoutien* ; ces trois Kong étoient comme les directeurs & inſtituteurs du Roi ou du Prince héritier, & ſes Maîtres qui le portoient à la vertu.

(3) Les livres Chinois ſont remplis des deux caracteres *Yn* & *Yang*. Dans le ſens naturel, *yang* ſignifie *clair* ; *yn* ſignifie *obſcure, lumiere* & *ténébres*. Dans la Phyſique Chinoiſe, *yang* eſt le *mouvement*, ou le principe du mouvement ; *yn* eſt *le repos*, ou le principe du repos. Le ſens moral & métaphorique de ces deux termes ſont à l'infini, & s'étendent à ce qui eſt ſuſceptible du plus ou du moins, ſoit dans le Phyſique, ſoit dans le Moral. Le ſens de ce paragraphe eſt que tout va bien dans l'Empire, que les loix y ſont en vigueur, que le commerce fleurit, qu'il n'y a point de calamités publiques, que les ſaiſons ne ſont pas dérangées.

(4) *Kou* veut dire *unique, uniquement*. Je ne vois pas la raiſon de cette dénomination. Les trois *Kou* étoient comme les aides & les ſubſtituts des trois Kong. *Chao* ſignifie *petit* ; ce qui déſigne une dignité inférieure aux précédentes.

(5) Par *Ciel* & *Terre*, il faut, je crois, entendre la Religion & le Gouvernement.

(6) Dans le Chapitre Y-hiun & Ouei-tſe-tchi-ming, on a parlé du *Tchong-tſai* ; *Tchong* ſignifie *Grand*, *Tſai*, *Gouverneur*.

(7) Le Chapitre Chun-tien parle du *Se-tou*.

(8) Les cinq documents ſont les cinq devoirs ou les cinq *Tien* dont on a parlé au Chapitre Chun-tien & ailleurs.

(9) *Tſong* ſignifie reſpectable, *Pe*, Intendant ; Chef.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

ce qui regarde les Eſprits & les hommes, & met l'union & l'accord entre ce qui eſt en haut (1) & ce qui eſt en bas.

Le Se-ma veille à la défenſe de l'Empire, commande aux ſix corps de troupes, & maintient en paix les Provinces.

Le Se-keou a ſoin de faire obſerver les loix contre les criminels; c'eſt lui qui doit faire le procès à tous les malfaiteurs & à ceux qui cauſent des troubles.

Le Se-kong (2) eſt chargé des ouvrages publics; il doit procurer aux quatre ſortes d'habitans (3) des lieux sûrs & commodes pour leur demeure, examiner l'utilité qu'on peut retirer de la culture des terres, ſelon les tems & les ſaiſons.

Ces ſix Miniſtres (4) ne pouvant faire tout par eux-mêmes, ont des Officiers qui dépendent d'eux: ils encouragent les neuf Mou (5), procurent l'abondance aux Peuples, & les animent.

Tous les ſix ans, les cinq Ordres des Vaſſaux viennent une fois rendre hommage. Six ans après, ils en font autant, & alors le Roi, ſelon la ſaiſon, va faire la viſite du Royaume. A

(1) *L'accord entre le haut & le bas*, dénote les prieres & les cérémonies pour rendre les Eſprits propices. Il s'agit des cérémonies religieuſes pour les Eſprits, & des civiles pour les hommes morts; c'eſt ce que l'on entend par les Eſprits & les hommes.

(2) Dans *Se-kong*, *kong* exprime un antre ſouterrain. Les anciens Interpretes diſent que ce caractere avertit que les premiers hommes habitoient dans des cavernes ſouterraines.

(3) *Les quatre ſortes d'habitans* ſont, ſuivant les Commentaires, les Lettrés, les Laboureurs, les Artiſans & les Marchands.

(4) En Chinois, *King* déſigne les Grands que le Roi emploie pour les affaires. On dit aujourd'hui les neuf *King*. Dans le livre Tcheou-li, qui renferme pluſieurs morceaux compoſés par Tcheou-kong & par pluſieurs autres, on dit que le Tchong-tſai eſt le Miniſtre du Ciel, le Se-tou, le Miniſtre de la terre, le Tſong-pe, le Miniſtre du printems, le Se-ma, le Miniſtre de l'été, le Se-keou, le Miniſtre de l'automne, le Se-kong, le Miniſtre de l'hiver. Chacun de ces ſix Miniſtres avoit ſoixante Officiers inférieurs, ce qui compoſoit 360. Dans ce livre Tcheou-li, il y a pluſieurs morceaux qui n'y ont été mis que du tems des Han.

(5) Les neuf *Mou* ſont ceux qui avoient ſoin de la ſubſiſtance des Peuples des neuf parties de l'Empire; *Mou* veut dire *Berger*.

chacune des quatre montagnes (1), il examine les regles (2) & le modele qui ont été prescrits ; chaque Vassal vient rendre son hommage, on récompense exactement ceux qui se sont bien comportés, & on punit ceux qui se sont rendus coupables.

TCHING-VANG. Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Vous, qui êtes en dignité, dit alors le Roi, vous, que la prudence & la sagesse doivent distinguer du reste des hommes, soyez attentifs : prenez garde aux peines que vous décernerez contre les criminels ; ces loix une fois promulguées, doivent être observées, il seroit dangereux de les laisser sans effet. Suivez en tout la justice ; défiez-vous des passions qui produisent des intérêts & des vues particulieres ; si vous n'y êtes point livré, le Peuple vous sera sincerement attaché.

Tout homme qui est en charge, doit être instruit de l'antiquité (3) ; avec cette connoissance il parle à propos & ne se trompe pas dans ses décisions : les regles & les loix établies doivent être votre maître. Ne séduisez pas les Magistrats par des discours étudiés ; si vous répandez mal-à-propos des doutes, on ne peut rien déterminer ; si vous êtes négligent & paresseux, les affaires languissent. Des Magistats qui ne sont pas instruits, sont comme deux murailles qui se regardent : s'ils veulent traiter une affaire, ils ne savent ce qu'ils font, tout est dans le désordre & dans la confusion.

Il faut instruire les Ministres & les Officiers ; si l'on veut faire des actions dignes d'éloge, il faut nécessairement réfléchir ; si l'on veut rendre les autres vertueux, il faut faire de grands efforts sur soi-même, & si on a le courage de se vaincre, on s'épargne beaucoup de peines pour l'avenir.

---

(1) En Chinois, les quatre *Yo* étoient quatre montagnes célebres, où les Princes Vassaux venoient rendre leurs hommages quand l'Empereur faisoit la visite de l'Empire : voyez le Chapitre *Chun-tien*, le nombre de ces visites y est mieux détaillé, & n'est pas le même que dans ce Chapitre.

(2) *Ces regles & ce modele*, ou *cette forme*, regardoient le Calendrier, les poids, les mesures, &c. voyez le Chapitre *Chun-tien*.

(3) Puisque Tching-vang veut que les Officiers sachent l'*antiquité* ; au tems de ce Prince, il y avoit donc des livres qui apprenoient cette *antiquité*.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Quand on eſt conſtitué en dignité, peu-à-peu on devient ſuperbe ; de même, quand on a de grands appointements, peu-à-peu on devient prodigue. C'eſt une grande vertu que de ſavoir être modeſte & économe. N'uſez jamais de menſonge. La vérité procure la joie & la tranquillité du cœur ; le menſonge au contraire ne cauſe que des peines.

Dans les grands poſtes ſoyez toujours ſur vos gardes ; penſez au danger où vous êtes : celui qui ne craint rien eſt ſurpris par le danger.

Si l'on produit les ſages, ſi l'on a des égards pour ceux qui ont des talents, la paix regne parmi les Officiers ; ſans cette paix le Gouvernement eſt dans le déſordre. Si ceux que vous avez mis en place rempliſſent leur devoir, ce ſera une preuve de votre diſcernement ; mais s'il arrive le contraire, vous paſſerez pour incapable d'occuper un emploi.

Hélas ! dit le Roi : vous qui êtes à la tête de toutes les affaires, & vous grands Officiers, ſoyez exacts & attentifs dans vos Charges, & diſtinguez-vous par votre application ; ſi vous aidez votre Roi, ſi vous procurez la tranquillité au Peuple, tous les Royaumes nous ſeront ſoumis.

CHAPITRE XXI.

INTITULÉ

KIUN-TCHIN.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079.
Tsou-chou. 1044. 1008.
avant J. C.

SOMMAIRE.

Après la mort de Tcheou-kong, Kiun-tchin fut chargé de lui succéder dans le gouvernement de la ville de Lo, où étoient les sujets de l'ancienne Dynastie de Yn. Ainsi ce Chapitre contient l'eloge de Tcheou-kong & les avis de Tching-vang à Kiun-tchin. On voit que Tching-vang donne de grandes marques d'estime à Tcheou-kong son oncle paternel, que les Chinois regardent comme un sage accompli ; je puis ajoûter ici qu'il est véritablement leur Législateur. Il étoit chargé d'instruire les Peuples de Yn, qui étoient les sujets de la Dynastie précédente. Outre la connoissance que Tcheou-kong avoit de l'antiquité, on dit qu'il savoit l'Astronomie, la Géométrie. Nous avons vu que ce Tcheou-kong venoit de l'Occident ; est-ce de la Province la plus occidentale de la Chine, ou de pays plus éloignés ? Si c'est du premier endroit, ce pays étoit assez barbare, comme il résulte de la lecture de l'Histoire ; alors où Tcheou-kong avoit-il appris toutes ces sciences ? Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

KIUN-TCHIN, dit le Roi, votre vertu, l'obéissance respectueuse que vous avez toujours eue pour vos parens, & votre amour pour vos freres me sont connus ; je puis vous charger

de publier mes ordres ; je vous ordonne donc de gouverner le Kiao Oriental (1).

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Tcheou-kong (2) étoit le maître & le pere des Peuples, c'eſt pourquoi le Peuple l'aima toujours. Soyez attentif : voici la regle que je vous preſcris : ſuivez ſoigneuſement la forme de gouvernement que Tcheou-kong vous a laiſſée, profitez de ſes inſtructions & le Peuple ſera bien gouverné.

J'ai oui dire (3) qu'une bonne conduite étoit le goût & l'odeur qui peuvent toucher les Eſprits ; ce goût & cette odeur ne viennent point des grains, mais d'une vertu pure. Mettez tous les jours en pratique les beaux documents de Tcheou-kong, occupez-vous-en, & ne vous livrez pas aux plaiſirs ni aux divertiſſements.

---

(1) Le caractere *Kiao* eſt celui du lieu où on ſacrifie au Ciel ; c'eſt auſſi le nom du ſacrifice. Dans la ville de *Lo* on avoit bâti un Temple pour ſacrifier au Ciel. *Kiao* veut dire auſſi frontieres ; la ville de *Lo* étoit orientale par rapport au pays de Si-gan-fou, du Chen-ſi, où étoit la Cour.

(2) *Tcheou-kong*, oncle paternel de Tching-vang, étoit Gouverneur Général de la ville de Lo. Ce Prince mourut à la onzieme année du regne de Tching-vang, ſelon l'Hiſtoire Tong-kien-kang-mou. Dans ce livre, cette onzieme année eſt l'an 1105 avant J. C. Mais ſelon les principes que j'ai tâché d'établir, cette onzieme année eſt l'an 1094 avant J. C. Après la mort de *Tcheou-kong*, le Roi donna le Gouvernement de Lo à un grand de ſa Cour nommé *Kiun tchin*. [Le fameux *Tcheou-kong*, dont il eſt fait ſi ſouvent mention dans cette partie du Chou-king, eſt regardé comme l'inventeur de la bouſſole. On rapporte que la ſageſſe de ſon adminiſtration, ſous Tching-vang, ayant été connue de tous les peuples voiſins, un Roi des pays méridionaux envoya des Ambaſſadeurs à Tching-vang pour ſe ſoumettre à lui & payer un tribut. *Tcheou-kong* fit conſtruire un chariot ſur lequel étoit une figure d'homme, dont la main droite montroit toujours le ſud. Ce chariot étoit deſtiné à reconduire les Ambaſſadeurs dans leur pays ; on le nommoit *Tchi-nan-tche*, c'eſt-à-dire, charriot qui montre le midi ; & c'eſt le nom que les Chinois donnent à préſent à la bouſſole. Tous cependant n'attribuent pas cette invention à *Tcheou-kong*, & la font beaucoup plus ancienne].

(3) Cette phraſe, rapportée par Tching-vang, eſt une ſentence des Anciens, ſelon Kong-gan-koue. On parle ſans doute des grains qui ſervoient pour ces cérémonies aux Eſprits. On a vu que le vin dont on ſe ſervoit pour ces cérémonies, étoit fait de ris ; on ſe ſervoit peut-être auſſi de gateaux, &c.

La plûpart des gens qui n'ont pas vu un Sage, desirent de le voir; mais lorsqu'ils l'ont vu, ils ne profitent pas de ses leçons. Kiun-tchin (1), soyez attentif; vous êtes le vent, & les Peuples sont les plantes.

TCHING-VANG.

Kang mo. 1115. 1079. Tsou chou. 1044. 1008. avant J. C.

Dans ce qui regarde le Gouvernement, il n'y a rien qui n'ait ses difficultés; soit que vous détruisiez, soit que vous établissiez, délibérez-en souvent avec vos Officiers, & quand même leur avis seroit unanime, vous devez encore y refléchir.

Si vous avez quelque nouveau dessein, ou quelque nouveau projet, intérieurement, avertissez-en le Roi; ensuite mettez-les en pratique au dehors, & dites que ce dessein & ce projet sont dûs aux talents du Roi. Qu'un tel Ministre est louable, & qu'il est illustre!

Kiun-tchin, ajoûta le Roi, publiez par-tout les instructions de Tcheou-kong; ne pensez pas à vous faire craindre, sous prétexte de votre puissance; l'exactitude à punir le crime ne doit point être un prétexte pour faire du mal; soyez indulgent, mais faites observer la loi; sachez temporiser à propos, & tout sera dans l'ordre.

Dans ce qui concerne la punition des Peuples de Yn, quand même je dirois, punissez; ne punissez point; & si je disois, pardonnez; ne pardonnez point, suivez le juste milieu.

S'il se trouve des gens qui violent vos loix, ou qui ne se corrigent pas, après avoir reçu vos instructions, vous devez les punir séverement, afin d'empêcher que les autres ne tombent dans les mêmes fautes.

Il y a trois sortes de fautes, même en matiere légere, qu'il ne faut jamais pardonner. La premiere, est l'habitude dans la fourberie & dans les mauvaises mœurs; la seconde, est le renversement des regles les plus fondamentales, & la troisieme, est tout ce qui tend à corrompre les mœurs des Peuples.

N'ayez point d'aversion pour les esprits bornés, & n'exigez pas qu'un homme soit parfait en tout.

(1) *Kiun-tchin* avoit vu Tcheou-kong, il avoit vécu avec lui, ainsi Tching-vang avertit *Kiun-tchin* de faire voir qu'il a profité des exemples de Tcheou-kong.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

On gagne à être patient, & ſavoir ſupporter les défauts des autres, eſt une grande vertu.

Il faut diſtinguer ceux que l'on conduit ſans peine, de ceux qu'on a de la peine à gouverner. Donnez des charges & des récompenſes à ceux qui ſe comportent bien; animez & exhortez ceux qui ſe comportent mal.

Tous les Peuples ſont naturellement bons; mais un penchant pour le plaiſir les fait changer; alors ils violent les ordres de leurs Supérieurs, pour ſuivre leurs propres paſſions. Obſervez & publiez exactement les loix, ſoyez ferme & conſtant dans la vertu; vos inférieurs, touchés de vos inſtructions, ſe corrigeront tous, & parviendront même à une grande & ſolide vertu. Ce ſera pour moi la ſource d'un vrai bonheur, & ce ſage gouvernement vous procurera une gloire & une réputation qui ne finiront jamais.

CHAPITRE

CHAPITRE XXII.

INTITULÉ

KOU-MING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre contient le détail de la mort de Tching-vang, ſon teſtament & ſes funérailles. Kou-ming ſignifie ordre de celui qui eſt prêt de mourir : on y parle de l'inſtallation de Kang-vang. Le P. Gaubil, à l'occaſion de la multitude des noms d'inſtruments, d'habits, d'armes, &c. dit que ſi tous les Chapitres du Chou-king en étoient remplis comme celui-ci, il ne l'auroit pas traduit, à cauſe de la difficulté de rendre tous ces termes. Il dit qu'il les a fait répondre, autant qu'il a pu, aux termes François. Ce Chapitre eſt dans les deux textes ; mais dans le nouveau texte, il n'en fait qu'un avec le ſuivant.

AU jour de la pleine lune de la quatrieme lune, le Roi ſe trouva très mal (1).

Au premier jour du cycle (2) le Roi ſe lava les mains & le

(1) Le caractere que je traduis *ſe trouva très mal*, ſignifie à la rigueur *fut ſans joie, fut triſte ;* mais on veut dire qu'il fut à l'extrémité.

(2) On peut ſéparer la date au premier jour du cycle ou au jour *Kia-tſe*, des mots ſuivants, & dire que c'étoit le jour *Kia-tſe*, c'eſt-à-dire qu'on peut expliquer que le jour de la pleine lune fut le jour *Kia-tſe*, ou premier du cycle. La pleine lune eſt déſignée, dans le texte précédent, par deux caracteres qui veulent dire littéralement *commencement d'obſcurité & de noirceur*. On diviſoit le tems d'une lune en blanc & en noir, ou en clair & en obſcure. *Liéou-hin*, qui vivoit quelques années avant J. C. & *Pan-kou*, Hiſtorien, qui fleuriſſoit ſoixante-dix ou quatre-vingt ans après

TCHING-VANG.

visage ; ceux qui étoient auprès de lui pour le servir, lui mirent le bonnet (1) & l'habillement ; alors ce Prince s'appuya sur une petite table faite de pierres précieuses (2).

Kang mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il appella Chi, qui étoit Tai-pao (3), & les grands Vassaux (4) des Royaumes de Joui, de Tong, de Pi, de Gouei & de Mao ; il fit venir encore le Se-chi (5), le Hou-tchin (6), le Chef des Officiers, & tous ceux qui étoient chargés des affaires.

Hélas ! dit il : ma maladie est mortelle ; je sens que mon mal augmente continuellement ; dans la crainte de ne pouvoir plus vous déclarer ma volonté, je vais vous instruire de mes ordres.

Les Rois mes prédécesseurs, Ven-vang & Vou-vang, ont fait briller par-tout l'éclat de leur vertu, ils ont été très attentifs à procurer au Peuple tout ce qui peut conserver la vie, ils

---

J. C mettent l'année de la mort de Tching-vang l'an 1079 avant J. C., & le font régner trente-sept ans. L'Histoire *Tong-kien-kang-mou* a suivi en ces deux points *Lieou-hin* & *Pan-kou*. Ceux-ci ajoûtent que cette année de la mort de Tching-vang, au jour *Keng-su*, quarante-septieme du cycle, fut la nouvelle lune de la quatrieme lune du Calendrier de Tcheou, & qu'au jour *Kia-tse* fut la pleine lune ; ils citent le Chap. *Kou-ming*. L'année 1079, le jour *Keng-su* fut le 28 Février Julien ; mais la pleine lune fut plusieurs jours après, or le 14 Mars fut le jour *Kia-tse*, & la pleine lune ne fut que quelques jours après. Ces deux Auteurs ont donc fait un faux calcul, fondé sur leurs faux principes du mouvement lunaire & solaire & du retour de la période de soixante-seize ans. L'an 1068 est l'an de la mort de Tching-vang, le 16 Mars Julien fut le jour *Kia-tse*, & le jour de la pleine lune au-matin à la Chine. Le lieu du soleil fait voir que ce fut la quatrieme lune du Calendrier de Tcheou, puisque dans le cours de cette lune l'équinoxe arriva.

(1) Nommé *Mien* ; voyez Planche III, n°. 2.

(2) Voyez Planche III, n°. 17.

(3) Le *Tai-pao* étoit Tchao-kong, qui étoit aussi appellé *Chi*.

(4) Les Vassaux de *Pi* & de *Mao* sont traités de *Kong* ; ce qui fait voir qu'ils étoient les trois *Kong* dont il est parlé dans le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le Prince de Gouei, étoit *Kang*, dont on a parlé au Chapitre *Kang-kao*. Les Tributaires de Joui & de Tong ont le titre de *Pe*, c'est-à-dire, qu'ils étoient Chefs de plusieurs autres Vassaux.

(5) Le *Se-chi* étoit un autre Grand, qui gardoit la porte du Palais.

(6) *Hou-tchin* est le Grand appellé *Hou-pen* du Chapitre *Tcheou-kouan*.

ont eu ſoin d'inſtruire chacun des devoirs de ſon état, & ils ont ſi bien réuſſi, que tous ont été dociles à leurs inſtructions; cela a été connu des Peuples de Yn, & tout l'Empire a été ſoumis à notre famille.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115.

Enſuite, malgré mon peu d'expérience, je leur ſuccédai; mais ce ne fut pas ſans crainte ni ſans reſpect que je me vis chargé par le Ciel d'une commiſſion ſi périlleuſe : j'ai donc continué à faire obſerver les inſtructions de Ven-vang & de Vou-vang, & je n'ai jamais oſé les changer ni les tranſgreſſer.

1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Aujourd'hui le Ciel m'afflige d'une grande maladie (1), je ne puis me lever, & à peine me reſte-t-il un ſouffle de vie. Je vous ordonne de veiller avec ſoin à la conſervation de Tchao mon fils héritier; qu'il ſache réſiſter à toutes les difficultés.

Qu'il traite bien ceux qui viennent de loin, qu'il inſtruiſe ceux qui ſont auprès de ſa perſonne, qu'il entretienne la paix dans tous les Royaumes, grands & petits.

C'eſt par l'autorité & par le bon exemple qu'il faut gouverner les inférieurs; vous ne ſauriez être aſſez attentif à faire enſorte que, dès le commencement de ſon regne, mon fils Tchao ne donne dans aucun vice.

Après que les Grands eurent reçu les ordres du Roi, ils ſe retirerent; on détendit les Rideaux (2) & on les remporta. Le lendemain, ſecond jour du cycle (3), le Roi mourut.

(1) Le P. Couplet parle au long de ce teſtament de Tching-vang; il y a ajoûté l'interprétation d'un fameux Auteur appellé Tchang, qui fut Miniſtre du Royaume du tems de la Dynaſtie des Ming. Ce Pere ſuit la chronologie du Tong-kien-kang-mou pour le tems de Tching-vang; & le nombre de 1077 eſt une faute d'impreſſion, il faut lire 1079, comme il l'a mis dans la Chronologie. L'âge de Tching-vang, ni la durée de ſon regne, ne ſont pas dans le texte du Chou-king, ce ſont les Auteurs des Han qui les ont rapportés. *Couplet præm. Déclar. pag.* LXXIX & LXXX.

(2) Les *Rideaux* dont il s'agit étoient autour du lit d'où le Roi harangua les Grands; c'étoient des *Rideaux de parade* mis exprès pour cette cérémonie.

(3) Ce jour eſt nommé *Y-tcheou*, ſecond du cycle; le 16 Mars 1068, fut à la Chine *Kia-tſe*, ou premier du cycle; le Roi Tching-vang mourut donc le 17 Mars.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Alors le Tai-pao (1) ordonna à Tchong-hoan & à Nan-kong-mao de dire à Lu-ki, Prince de Tsi (2), de prendre deux Hallebardiers & cent Gardes pour venir hors de la porte auſtrale au-devant du Prince héritier Tchao, & de le conduire dans le corps de logis qui eſt à l'orient; c'eſt là que ce Prince devoit uniquement penſer à pleurer la mort de ſon pere.

Au quatrieme jour du cycle (3), Tchao-kong fit écrire le teſtament du feu Roi, & la maniere dont ſe feroient les cérémonies.

Sept jours après, le dixieme du cycle (4), il ordonna aux Officiers de faire préparer le bois dont on auroit beſoin.

L'Officier appellé Tie eut ſoin de mettre en état l'Ecran ſur lequel étoient repréſentées des haches (5), & il tendit des rideaux (autour du Trône).

Vis-à-vis la porte tournée vers le ſud, on étendit trois rangs de nattes appellées mie (6); la couleur des bords étoit mêlée de blanc & de noir; on mit la petite table faite de pierres précieuſes.

Devant l'appartement occidental, tourné vers l'orient, on étendit également trois rangs de nattes appellées Ti (7), dont les bords étoient faits de piéces de ſoies de diverſes couleurs, & on mit une petite table (8) faite de coquillages.

Devant l'appartement oriental, tourné vers l'occident, on étendit encore trois rangs de nattes appellées Fong, dont les bords étoient de ſoie de pluſieurs couleurs; on y mit une petite table faite de pierres précieuſes très bien taillées.

(1) Le *Tai-pao* étoit Tchao-kong.

(2) Dans le *Chan-tong*.

(3) Le jour *Ting-mao*, quatrieme du cycle, fut le 19 Mars 1068, & le jour *Kouei-yeou*, dixieme du cycle, fut le 25 de Mars.

(4) Dans ce texte Tchao-kong porte le titre de *Pe-ſiang*.

(5) Voyez la Planche III, n° 1.

(6) Elles étoient faites de bambou coupé en long.

(7) Faites de jonc.

(8) Les petites tables dont on parle ici ſervoient au Roi pour les audiences. Le *Chi*, ou celui qui repréſentoit le Roi mort, s'appuyoit ſur une de ces tables comme le Roi, ſuivant quelques Interprétes.

Devant un appartement ſéparé, à l'occident, on étendit vers le ſud, trois rangs de nattes appellées Sun (1), dont les bords étoient de ſoie noire, on mit une petite table verniſſée.

Tching-vang.

On rangea les cinq ſortes de pierres précieuſes, & ce qui étoit de plus rare, l'épée dont le fourreau étoit de couleur de chair, le livre des grands documents (2); les pierres précieuſes appellées Hong-pi & Yuen-yen, furent rangées dans l'appartement occidental (3) qui étoit à côté; on mit dans l'appartement, du côté oppoſé, les pierres précieuſes appellées Ta-yo & Y-yo (4); le Tien-kieou (5) & le Ho-tou (6); dans un autre

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

(1) Les nattes appellées *Fong* & *Sun* étoient faites de bourgeons de bambous.

(2) Il ſeroit important de ſavoir quels étoient ces inſtruments & ce livre des grands documents : étoit-ce l'Hiſtoire de l'Empire, ou quelque livre de Religion ou de Morale, ou l'un & l'autre? Dans les documents étoient peut-être les explications des *Koua*, de l'*Y-king*, données par Ven-vang & par Tcheou-kong. Ces deux Princes ont repréſenté l'état de l'Empire de leur tems, & ſur tout la vraie cauſe de la perte de la Dynaſtie de Chang. Ces explications de Ven-vang & de Tcheou-kong, jointes aux interprétations de Confucius, ſont un ouvrage très important, mais très difficile dans beaucoup d'endroits. [Les Commentateurs Chinois diſent que ce livre eſt l'Hiſtoire des *San-hoang* & des *Ou-ti*, ce qui veut dire qu'il contenoit la plus ancienne Hiſtoire].

(3) Une figure exacte de la diſpoſition des bâtiments du Palais de Tching-vang ne ſeroit point inutile; depuis long-tems on a envoyé en France de ces ſortes de figures, mais je ne ſais de quel tems elles ſont; je ne les crois pas anciennes.

(4) Dans *Y-yo*, *Y* eſt le caractere d'Etranger : ces pierres avoient ſans doute été données en tribut ou en préſent par des Etrangers.

(5) Les Interpretes mettent au nombre des pierres précieuſes le *Tien-kieou*; mais je crois qu'on parle d'un *Tien-kieou*, qui veut dire ſphere, globe céleſte, ou autre choſe, pour repréſenter le mouvement des aſtres. Dans le *Chun-tien*, on a vu que *Chun* fit un globe, ou une ſphere, ou un inſtrument pour obſerver & repréſenter le mouvement des aſtres; il s'agit ſans doute ici de quelques inſtruments ſemblables.

(6) Le *Ho-tou* eſt une figure ancienne attribuée à *Fo-hi*; c'eſt là ſans doute qu'il faut chercher la vraie origine des figures du livre *Y-king*, je veux dire des *Koua*, c'eſt à-dire, des premiers principes de l'écriture Chinoiſe. Pour ce qui regarde les autres figures qui repréſentent les diverſes diſpoſitions des *Koua*, la plûpart ſont très nouvelles. Ceux qui ont écrit

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

appartement à l'occident, ont mit les habits appellés Yn (1), destinés aux danses, les grands coquillages & le tambour (2) appellé Fen-kou; dans un autre appartement oriental, on mit la lance appellée Toui, l'arc appellé Ho & les fleches nommées Tchoui, faites de bambous.

Le grand chariot fut mis près de l'escalier des Hôtes (3); ce chariot étoit tourné vers le sud. Un autre chariot, destiné à conduire le premier, fut placé auprès de l'escalier de celui qui attend les Hôtes; il étoit aussi tourné vers le sud; le chariot de devant fut placé auprès de l'appartement latéral de la gauche, & les chariots de derriere (4) auprès de l'appartement latéral de la droite.

Deux Officiers, couverts d'un bonnet rouge foncé (5), & tenant une hallebarde à trois têtes, étoient debout au-dedans de la porte de la grande Salle (6); quatre Officiers couverts

---

sur le livre *Y-king*, n'ont pas manqué de parler au long de cette figure *Ho-tou*, qui signifie *fluvii figura*, ou figure sortie du fleuve; voyez Planche IV, n°. 1.

(1) *Yn* étoit un pays où l'on avoit réglé ce qui concerne les danses.

(2) *Le tambour, les fleches, la lance*, &c. étoient des choses qui avoient appartenu aux anciens Rois. Leur antiquité étoit connue sans doute du tems de Tching-vang; aujourd'hui on ne peut faire que des conjectures.

(3) Les Princes Vassaux qui venoient à la Cour étoient appellés *Hôtes*, & il y avoit un grand Officier chargé de les traiter & d'avoir soin de ce qui les regardoit. C'est encore la coutume de faire voir dans ces cérémonies des funérailles, le même train & l'équipage que le vivant avoit; c'est pour cela que dans ce paragraphe & les autres, ont dit qu'on exposa à la vue de tout le monde les plus belles choses qui avoient été à l'usage de Tching-vang. L'honneur qu'on rend aux morts, doit se rendre comme s'ils étoient vivants; voilà la grande maxime Chinoise.

(4) [On parle ici de cinq chariots, le grand *Ta-lou*, qui étoit de pierreries, le *Tchoui-lou*, qui étoit d'or, le chariot de devant, qui étoit de bois, les chariots de derriere, au nombre de deux, l'un nommé *Siang-lou*, ou chariot peint, & l'autre *Ke-lou*, ou chariot sculpté].

(5) Nommé *Tsio-pien*, Pl. III, n°. 4. La politesse Chinoise demande qu'on ait la tête couverte.

(6) La grande Salle où étoit la tablette ou représentation de Tching-vang, regardoit le sud, à côté est & ouest étoient deux appartements ou salles moins élevées, mais toujours vers le sud A l'est étoit un bâtiment tourné vers l'ouest, & à l'ouest étoit un bâtiment tourné vers l'est; ces

d'un bonnet de peau de faon (1), & préſentant la pointe de leurs hallebardes, étoient debout à côté des Salles de l'eſcalier de l'oueſt & de l'eſt, & ſe répondoient les uns aux autres. A la Salle de l'eſt & de l'oueſt, étoit un grand Officier couvert de ſon bonnet de cérémonie, & tenant en main une hache; ſur l'eſcalier oriental étoit un autre grand Officier couvert de ſon bonnet, & armé d'une pique; ſur l'eſcalier occidental étoit encore un Grand, couvert de ſon bonnet, & armé d'une pique à quatre pointes; un autre couvert de ſon bonnet, & armé d'une pique très pointue, paroiſſoit debout ſur le petit eſcalier, à côté de celui de l'orient.

TCHING-VANG. Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chon. 1044. 1008. avant J. C.

Le Roi, couvert d'un bonnet de toile de chanvre (2), vêtu d'habits de différentes couleurs, monta l'eſcalier des Hôtes; les Grands & les Princes Vaſſaux, avec des bonnets de toile de chanvre & des habits noirs, vinrent au-devant de lui; chacun alla à ſon poſte, & s'y tint debout.

Le Tai-pao, le Tai-che, le Tai-tſong (3) étoient tous couverts d'un bonnet de chanvre, mais habillés de rouge; le Tai-pao & le Tai-tſong monterent l'eſcalier de celui qui traite les Hôtes; le Tai-pao (4) portoit entre ſes mains le grand Kouei (5), & le tenoit élevé en haut; le Tai-tſong portoit élevée en haut la coupe & la pierre précieuſe (6); le Tai-che monta ſur l'eſcalier des Hôtes, & remit au Roi le teſtament qui étoit écrit.

---

bâtiments formoient une cour, dont l'entrée regardoit le ſud; pour entrer dans cette cour, il falloit ſans doute paſſer par d'autres cours, dont la grande entrée étoit au ſud.

(1) Nommé *Ki-pien*; voyez Pl. III n°. 5. On voit encore de ces figures de bonnets, arcs, fleches, chars, &c. je ne ſais ſi elles ſont anciennes.

(2) Voyez Planche III, n°. 6. *Le Roi* eſt le nouveau Roi Kang-vang, fils de Tching-vang.

(3) Le *Tai-che* étoit l'Hiſtorien de l'Empire, le *Tai-tſong* étoit le Chef des rites.

(4) Le *Tai-pao* étoit le Régent du Royaume durant le grand deuil du Roi; il devoit remettre au Roi la pierre précieuſe au moment qu'il ſeroit inſtallé; & ce n'eſt pas en qualité de *Tai-pao* que Tchao-kong étoit Régent du Royaume, mais en qualité de *Tchong tſai*.

(5) Le grand *Kouei* étoit une pierre précieuſe à l'uſage du Roi.

(6) Nommé *Mao*, Planche III, n°. 7.

Tching-vang.

Kang-mo. 1115. 1079. Tsou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

Il dit : notre auguſte Maître, appuyé ſur la petite table de pierres précieuſes, a déclaré ſes dernieres volontés ; il vous ordonne de ſuivre les inſtructions de vos Ancêtres, de veiller avec ſoin ſur le Royaume de Tcheou, d'obſerver les grandes regles, de maintenir la paix & les bonnes mœurs dans le Royaume, & enfin d'imiter & de publier les belles actions & les inſtructions de Ven-vang & de Vou-vang.

Le Roi ſe proſterna pluſieurs fois, ſe leva & répondit : tout incapable que je ſuis, me voilà chargé du gouvernement du Royaume ; je crains & je reſpecte l'autorité du Ciel.

Enſuite le Roi prit la coupe & la pierre précieuſe, fit trois fois la révérence (1), verſa trois fois du vin à terre, & en offrit trois fois ; alors le Chang-tſong répondit, Hiang (2).

Le Tai-pao prit la coupe, deſcendit, ſe lava les mains, prit une autre coupe, la plaça dans le vaſe appellé Tchang, & fit la cérémonie, en avertiſſant (3) : il donna enſuite la coupe à un des Officiers des cérémonies, & ſalua (4) ; le Roi lui rendit le ſalut (5).

---

(1) A la repréſentation de ſon pere mort.

(2) Le caractere *Hiang* ſignifie prendre plaiſir à accepter ; c'eſt le ſens littéral. Dans le Chapitre *Y-tſi*, on a vu qu'il y a dans les cérémonies aux morts des expreſſions métaphoriques. *Hiang* eſt clairement de ce genre, ſi on l'applique à la repréſentation. Le Maître des cérémonies ou le *Chang-tſong*, diſoit *Hiang*, c'eſt-à-dire, ſi le mort vivoit, il ſeroit content, la cérémonie eſt bien faite, on a gardé & obſervé toutes les regles. [On peut encore traduire ce mot par *je ſuis raſſaſié*, & c'eſt ſa ſignification la plus naturelle, qui a rapport au repas qu'on préſente au défunt, & ſe rapproche davantage de l'uſage des autres Peuples Orientaux].

(3) Offrit la coupe à la repréſentation, & publia l'acte de priſe de poſſeſſion du Royaume pour Kang-vang ; c'eſt ce qui ſignifie *avertir*.

(4) La repréſentation.

(5) A la place de ſon pere mort, ſoit que ce fut au *Chi*, c'eſt-à-dire à l'enfant qui repréſentoit le mort, ſoit que ce fut à la tablette. C'eſt au *Chi* ou à la tablette qu'on offroit quand on faiſoit la cérémonie, comme ſi ce *Chi* ou cette tablette eut été le Roi. Le *Chi* & la tablette ſont, dans leur inſtitution, un pure ſigne, une pure repréſentation, & ſuppoſé qu'il y ait des gens aſſez groſſiers qui croient que l'ame des morts ſoit préſente ſur ces repréſentations, il eſt facile de les déſabuſer. Ce n'eſt pas la

Alors

Alors le Tai-pao reprenant la coupe, verſa du vin à terre, s'en frotta les lévres, revint à ſa place, & après avoir donné la coupe à un Officier des cérémonies, ſalua; le Roi lui rendit le ſalut.

Le Tai-pao deſcendit de ſa place, & fit retirer tout ce qui avoit ſervi à la cérémonie; les Princes Vaſſaux ſortirent par la porte du Miao (1), & attendirent.

TCHING-VANG.

Kang-mo. 1115. 1079. Tſou-chou. 1044. 1008. avant J. C.

---

tablette qui s'appelle *Chin-tſo*, ou lieu de l'eſprit, c'eſt le lieu où l'on met la tablette qui s'appelle ainſi. *Chin-tſo* veut dire lieu ou place de l'ame ou de l'eſprit, c'eſt-à-dire, de la repréſentation ou de l'homme mort. Ceux des Chinois qui croiroient, par exemple, que l'ame meurt avec le corps, ne peuvent point croire qu'elle réſide ſur ces tablettes; ainſi croire que les ames réſident ſur les tablettes & qu'elles meurent, eſt une contradiction. On ſait que ſouvent on fait ou on peut faire la cérémonie à la même perſonne en pluſieurs endroits fort éloignés les uns des autres, il faudra donc que ceux qui feront les cérémonies croient que la même ame eſt préſente ſur des repréſentations, dont l'une ſera, par exemple, à Canton & l'autre à Pe-king, &c. Ceux qui auroient des ſentiments particuliers là-deſſus pourroient être facilement inſtruits ſur l'ancien uſage & inſtitution des tablettes, & on peut voir là-deſſus les diſſertations qui ſe ſont faites; au reſte, on ne prétend pas autoriſer des erreurs particulieres qui peuvent s'être gliſſées, ni pluſieurs uſages introduits, peut-être étrangers à l'eſſentiel de la cérémonie des tablettes.

(1) Le caractere *Miao* exprime une repréſentation; la Salle du Palais où ſe faiſoit la cérémonie à l'honneur de Tching-vang, s'appelle ici *Miao*. A cauſe de cette repréſentation, la Salle des Ancêtres s'eſt appellée *Miao*; voyez le Chapitre *Hien-yeou-y-te*.

KANG-VANG.

Kang-mo.
1078.
1053.
Tſou-chou.
1007.
982.
avant J. C.

ÉVENEM. DU REGNE DE KANG-VANG.

CE Prince, nommé Tchao, étoit fils de Tching-vang: ſuivant le Tſou-chou, ſa premiere année eſt la onzieme du cycle; il monta ſur le Trône dans le printems, à la premiere lune: il déclara Tchao-kang-kong, le même que Tchao-kong, premier Miniſtre du Royaume. Il ſe tint une aſſemblée générale des Vaſſaux & de tous les Officiers dans le Palais de Fong.

La troiſieme année, on régla la muſique & les chanſons, & ce qui concernoit les ſacrifices aux Ancêtres. On régla auſſi les Officiers chargés de veiller à l'agriculture.

La ſixieme année Tai-kong, Souverain de Tſi, mourut.

La neuvieme année, Tang ſe tranſporta dans le pays de Tſin; & y fit conſtruire un ſuperbe Palais; le Roi le fit blâmer de cette magnificence.

La douzieme année, dans l'été, à la ſixieme lune, au jour neuvieme du cycle, le Roi alla à Fong; il donna le titre de Kong à Pi-kong (1). Dans l'automne Mao-y-kong mourut.

La ſeizieme année il donna des titres au Prince de Tſi. Il alla faire la viſite dans la partie méridionale du Royaume, & pénétra juſqu'à la montagne Liu-chan, près de Kieou-kiang.

La vingt-quatrieme année, Tchao-kang-kong mourut.

La vingt-ſixieme année, dans l'automne, à la neuvieme lune, au jour cinquante-ſixieme du cycle, le Roi mourut.

Le Kang-mo ne dit rien de ce Prince, il ſe contente de rapporter le chapitre Pi-ming du Chou-king. Il place ſa premiere année à la ſoixantieme du cycle, & le fait régner également vingt-ſix ans.

(1) Voyez le Chapitre XXIV de cette Partie du Chou-king.

CHAPITRE XXIII.

INTITULÉ

KANG-VANG-TCHI-KAO.

SOMMAIRE.

Le titre de ce Chapitre ſignifie avis donnés au Roi Kang-vang ; il contient auſſi les ordres de ce Prince, fils de Tching-vang. Ce Chapitre eſt la continuation du précédent. Il ſe trouve dans les deux textes ; mais dans le nouveau il eſt réuni au précédent, avec lequel il ne fait qu'un Chapitre.

LE Roi étant ſorti, s'arrêta au-dedans de la porte de l'appartement du nord. Le Tai-pao(1), à la tête des Princes Vaſſaux d'occident, entra par la porte qui eſt à gauche, & Pi-kong (2), à la tête des Princes Vaſſaux d'orient, entra par celle qui eſt à droite ; on rangea les chevaux (3) de quatre en quatre ; ils étoient de couleur qui tire ſur le jaune, & le crin étoit teint de rouge. Les Princes Vaſſaux prenant leur Kouei (4) & les piéces de ſoie (5), les tinrent élevées entre les mains, & dirent :

(1) Outre la charge de *Tai-pao* & de *Tchong-tſai*, ou Régent du Royaume ; Tchao-kong avoit la dignité de Prince Vaſſal ou de Kong, & étoit Chef des Princes Vaſſaux de la partie occidentale.

(2) *Pi-kong* étoit auſſi Prince Vaſſal ou Kong, & Chef des Princes de la partie orientale ; il étoit encore *Tai-ſe* à la place de Tcheou-kong, c'eſt-à-dire, un des trois Kong dont on parle au Chapitre *Tcheou-kouan*.

(3) On ne parle pas des autres préſents que les Princes Vaſſaux offrirent ; on ne parle que des chevaux.

(4) Le *Kouei* étoit cette tablette que les Princes & les Grands mettoient devant le viſage en parlant au Roi ; v. Pl. III, n°. 8, 9, 10, 11 & 12.

(5) La piéce de ſoie qu'on tenoit entre les mains, déſignoit la redevance.

KANG-VANG.

Kang mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

nous qui ſommes vos ſujets, chargés de la défenſe du Royaume (1), prenons la liberté de vous offrir ce qui eſt dans notre pays. Après ces paroles, ils firent pluſieurs révérences à genoux, & le Roi, ſucceſſeur de l'autorité & de la vertu des Rois prédéceſſeurs, rendit le ſalut.

Le Tai-pao & le Prince de Joui (2) ſe ſaluerent mutuellement, & enſuite firent la révérence à genoux, & dirent : nous prenons la liberté de parler ainſi au Fils du Ciel. En conſidération de ce que Ven-vang & Vou-vang ont gouverné avec beaucoup de prudence & avec un cœur de pere les pays occidentaux (3), l'auguſte Ciel leur a donné avec éclat le Royaume, après en avoir privé la Dynaſtie de Yn; & ces deux Princes (4) ont été très ſoumis aux ordres du Ciel.

Vous venez de prendre poſſeſſion du Royaume; imitez leurs actions, récompenſez & puniſſez à propos, procurez le bonheur & le repos à vos deſcendants; voilà ce que vous devez avoir ſoigneuſement en vue; tenez toujours en bon état vos ſix corps de troupes & conſervez ce Royaume que vos Ancêtres ont obtenu avec tant de peine.

Alors le Roi leur parla ainſi : ô vous qui êtes Heou, Tien, Nan & Gouei (5) de tous les Royaumes, voici ce que Tchao vous répond :

---

(1) L'emploi de ces Princes Vaſſaux étoit de défendre le Royaume avec leurs troupes; le Roi étant encore dans le deuil, rendit le ſalut aux Princes qui étoient traités comme Hôtes, & qui ont ce titre dans ce texte.

(2) Le Prince de Joui eſt traité de *Pe*, c'eſt-à-dire, Chef de pluſieurs autres Princes; il avoit auſſi la charge de *Se-tou*, dont on a parlé dans le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le texte a mis la maniere dont les deux Princes Vaſſaux ſe ſaluerent; ce ſalut conſiſte à joindre les mains en ſe courbant un peu.

(3) Le Royaume de *Tcheou* étoit dans le Chen-ſi; Ven-vang & Vou-vang furent *Si-pe*, ou Chefs des Princes de l'Oueſt. Tchao-kong avoit le titre de *Si-pe*; voyez le Chapitre *Si-pe-kan-li*.

(4) On voit qu'on exhorte Kang-vang à honorer & à reſpecter le Ciel, & qu'on le fait reſſouvenir que le Ciel eſt Maître & Souverain des Royaumes, qu'il donne & qu'il ôte quand il le juge à propos.

(5) *Heou*, *Tien*, *Nan* & *Gouei*, ſont des titres de divers ordres de Princes Vaſſaux.

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou chou. 1007. 982. avant J. C.

Les Rois mes prédéceſſeurs Ven-vang (1) & Vou-vang penſoient plus à récompenſer qu'à punir; leur libéralité s'étendoit par-tout; leur gouvernement étoit ſans défaut, & fondé ſur la droiture: voilà ce qui les rendit ſi illuſtres dans tout l'Empire. Leurs Officiers, intrépides comme des ours, étoient en même-tems ſinceres & fideles; ils ne penſoient qu'à ſervir & défendre la Famille Royale; c'eſt pour cela que ces Princes reçurent les ordres du Souverain Seigneur (Chang-ti) (2), & que l'auguſte Ciel (Hoang-tien) approuvant leur conduite, leur donna autorité ſur tout l'Empire.

Ils ont créé des Princes Vaſſaux (3), afin que ceux-ci défendiſſent le Royaume de leurs ſucceſſeurs. Vous qui êtes mes oncles paternels (4), penſez que vous, vos peres & vos ayeux ont été ſujets des Rois mes prédéceſſeurs, & qu'ils ont maintenu la paix. Votre corps eſt éloigné de la Cour, mais votre cœur y doit être; partagez avec moi le travail & les inquiétudes;

---

(1) On voit toujours que dans le Chou-king la fondation du regne des Tcheou eſt attribuée à Ven-vang & à Vou-vang; mais l'Hiſtoire met Vou-vang premier Roi de cette Dynaſtie.

(2) Le Chou-king ſuppoſe toujours que c'eſt le Ciel ou le Chang-ti qui donne l'autorité.

(3) Parmi ces Princes Vaſſaux créés par Vou-vang & par Tching-vang, les uns étoient de la famille de Tcheou, d'autres des principales familles des ſujets de Tcheou, & même des deſcendants des Rois, de Chang, de Hia & des Rois plus anciens, tous avoient des Etats qui étoient Tributaires du Roi, & ils étoient créés pour la défenſe du Roi appellé *Tien-tſe*. Ces Princes Vaſſaux avoient une hiſtoire de leur famille, & pluſieurs avoient des Hiſtoriens en titre. Il eſt difficile que tant d'ouvrages aient péri dans l'incendie des livres, ordonné par le Roi *Chi-hoang*. Se-ma-tſien, qui écrivoit plus de cent ans avant Jeſus-Chriſt, & qui étoit Hiſtorien de l'Empire, a recueilli les Mémoires qui regardent les familles de tous ces Princes; c'eſt une partie très conſidérable de ſon Hiſtoire. [Voilà de ces aſſertions qui, quoique vraies, en impoſent au Lecteur. Se-ma-tſien a raſſemblé l'Hiſtoire de ces Princes, mais ce qu'il en dit eſt très peu détaillé & très incomplet].

(4) *Kang-vang* appelle oncles paternels ceux des Princes qui étoient ſes vrais oncles paternels, & ceux même qui n'étoient que ſes parens.

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

rempliſſez tous les devoirs de ſujets; quoique jeune ne me couvrez pas de honte.

Les Grands & les Princes Vaſſaux, après avoir reçu les ordres du Roi, ſe ſaluerent mutuellement les mains jointes, & ſe retirerent promptement; le Roi quitta le bonnet de cérémonie pour prendre le bonnet de deuil.

CHAPITRE XXIV.

INTITULÉ

PI-MING.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre, intitulé Pi-ming, contient les ordres donnés à Pi, qui étoit un des Princes Vaſſaux, ſon éloge & des avis ſur le Gouvernement. C'eſt le Roi Kang-vang qui parle. Ce Chapitre n'eſt que dans l'ancien texte.

A LA ſixieme lune de la douzieme année, au ſeptieme jour du cycle (1), fut celui où la clarté parut. Le troiſieme jour après, ou le neuvieme du cycle, de bon matin, le Roi partit

(1) Ce jour eſt nommé dans le cycle *Keng-ou*. On convient qu'il s'agit du troiſieme jour de la ſixieme lune du Calendrier de Tcheou. Lieou-hin & Pan-kou prétendent que c'eſt à l'an 1067 avant J. C. que ce *Keng-ou* fut le troiſieme jour de la ſixieme lune de Tcheou, & ils placent à cette année la douzieme année du regne de Kang-vang : le Tong kien-kang-mou a ſuivi cette chronologie. L'an 1067 avant J. C., le 16 Mai, fut le jour *Keng-ou*, ſeptieme du cycle ; mais le 14 Mai ne fut pas le premier de la lune, ce ne fut que quelques jours après : la douzieme de Kang-vang n'eſt donc pas l'an 1067. Poſé le principe avoué par Pan kou & par Lieou-hin, du troiſieme jour de la lune, ces caracteres conviennent à l'an 1056 avant J. C. le 16 Mai fut le jour de la lune dans la Chine, le 18 Mai s'appelle *Keng-ou*, troiſieme de la lune, & cette lune étoit le ſixieme du Calendrier de Tcheou, puiſque dans le cours de cette lune le ſoleil entra dans le ſigne des gemeaux Par les Chapitres *Chao-kao*, *Lo-kao* & celui-ci, on voit que dès ce tems-là les Aſtronomes Chinois comptoient le premier jour de la lune du jour où le ſoleil & la lune étoient véritablement en conjonction. Le tems d'une lunaiſon étoit diviſé en tems de clarté & en tems d'obſcurité ; le paſſage du tems obſcure au tems clair, étoit déſigné par la mort de l'obſcure, & le paſſage du tems clair à l'obſcure, étoit marqué par la naiſſance de l'obſcure ; voyez le Chapitre *Kou-ming*. L'Hiſtoire Tong-kien-

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

de Tſong-tcheou (1), & alla à Fong (2); il ordonna à Pi-kong de gouverner Tching-tcheou (3), qui étoit frontiere orientale.

Le Roi dit: ô mon pere Tai-ſe (4), Ven-vang & Vou-vang ont obtenu le Royaume de Yn, parcequ'ils ont donné de grands exemples de vertu à tout le monde.

Tcheou-kong (5) fut d'un grand ſecours pour le Roi mon pere; il procura la paix & affermit le Royaume dans ma famille: il prit beaucoup de précautions pour gouverner les mutins du Royaume de Yn, il les tranſporta dans la ville de Lo, & les plaçant auprès de la Cour du Roi, il les fit changer de conduite à force de les inſtruire. Trois Ki (6) ſe ſont écoulés, &

---

kang-mou donne à Kang-vang vingt-ſix ans de regne; ſi cela eſt, ſa mort eſt l'an 1042 avant J. C: puiſqu'on a trouvé que la douzieme année du regne de Kang-vang eſt l'an 1056 avant J. C., la premiere année de ſon regne ſera l'an 1067 avant J. C. Cette année 1067 doit avoir dans le cycle de 60 les caracteres *Kia-ſu*, onzieme du cycle; or le livre Tſou-chou marque la premiere année du regne de Kang-vang par les caracteres *Kia-ſu*; mais, ſelon ce livre, tel qu'on l'a aujourd'hui, ces caracteres *Kia-ſu* ſont ceux de l'an 1007 avant J. C., enſorte qu'il y a une différence de ſoixante ans, ou d'un cycle entier de 60. Il paroît qu'en bonne critique il faut conclure de-là qu'il s'eſt gliſſé quelques fautes dans le nombre des années données par ce livre Tſou-chou; l'an douzieme de Kang-vang, fixé à l'an 1056 avant J. C., paroît démontré; les caracteres *Kia-ſu*, du Tſou-chou, pour la premiere année, prouvent cette correction à faire; j'en ai parlé dans la Chronologie.

(1) On a déja dit que *Tſong-tcheou* étoit la Cour de Vou-vang & de Tching-vang, dans le diſtrict de Si-gan-fou.

(2) *Fong* étoit dans le même diſtrict. A *Fong* il y avoit une Salle deſtinée à honorer la mémoire de Ven-vang, c'eſt-à-dire qu'on y avoit ſa tablette.

(3) *Tching-tcheou* étoit la ville de *Lo*, dont on a ſouvent parlé.

(4) Tcheou-kong avoit été Tai-ſe, & un des trois Kong dont on a parlé au Chapitre *Tcheou-kouan*. Pi-kong avoit alors cette dignité de Tai-ſe, & Kang-vang, par reſpect, l'appelle *pere*.

(5) Après la mort de Vou-vang, *Tcheou-kong* prit beaucoup de peine pour réprimer la révolte des premiers & s'aſſurer des Chefs des Yn, qu'il tranſporta à Lo à la ſeptieme année de ſa Régence; depuis cette ſeptieme année juſqu'à la douzieme année de Kang-vang, il y a quarante-deux ans.

(6) Kong-gan-koue, Kong-ing-ta & d'autres diſent qu'un *Ki* ſignifie avec

avec le tems, les mœurs de ces Peuples ont passé du vice à la vertu ; je me vois dans une grande tranquillité.

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tsou.chou. 1007. 982. avant J. C.

Il est des tems où la vertu regne, & il en est où elle est négligée. Le gouvernement est bon ou mauvais, selon qu'on garde ou qu'on ne garde pas les regles de la raison. Si on ne fait pas valoir les gens de bien, les Peuples ne peuvent être encouragés.

Plein de vertu, vous faites paroître de l'exactitude & de l'attention dans les plus petites choses ; voici le quatrieme Roi (1) que vous servez avec réputation, & c'est avec droiture & avec majesté que vous avez toujours gouverné vos inférieurs ; il n'est personne qui ne respecte vos ordres & vos conseils ; les services que vous avez rendus à mes Ancêtres sont infinis. Foible comme je le suis (2), je laisse traîner ma robe & je joins les mains pour témoigner que je vous suis redevable de tant de choses.

Ah ! mon pere Tai-se, continua le Roi, je vous charge de l'emploi que possédoit Tcheou-kong ; allez donc à votre poste.

Il faut distinguer les bons d'avec les mauvais, & mettre des marques à leurs maisons. Faites valoir les bons, punissez les mauvais, & publiez ce que vous faites en faveur des uns & contre les autres. S'il y en a qui soient désobéissants aux ordres, qui ne gardent pas les regles & mépriscnt vos instructions, privez-les de leurs terres, & donnez-leur en de plus éloignées ; cette justice animera les uns & intimidera les autres. Si vous maintenez en bon état les limites (3), si vous êtes attentif à

ici une révolution de Jupiter dans douze ans. Depuis la septieme année de la Régence de Tcheou-kong, on étoit dans la quatrieme révolution de Jupiter : peut-être Kang vang parle-t-il du tems écoulé entre la mort de Tcheou-kong & cette douzieme année ; on ne sait pas au juste la mort de ce Ministre.

(1) *Pi-kong* avoit été sous Ven-vang, Vou-vang & Tching-vang, ainsi Kang-vang étoit le quatrieme Roi.

(2) Cette maniere de parler fait voir la reconnoissance de Kang-vang pour Pi-kong ; le Roi s'appelle *Petit* dans le texte.

(3) Cela fait allusion à l'ancienne division Chinoise pour les champs ; chaque famille avoit ses terres, selon son état, & les bornes étoient marquées.

KANG-VANG.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou-chou. 1007. 982. avant J. C.

bien conſerver les poſtes qui défendent les frontieres (1), la paix ſera dans tout le Royaume.

Celui qui gouverne, doit s'attacher à ce qui dure toujours, & celui qui parle, doit s'attacher à ne dire que ce qui eſt néceſſaire, & à le dire en peu de mots. On ne doit point chercher à ſe diſtinguer par des voies extraordinaires, il faut ſuivre les regles qui ſont établies. Les mœurs de la Dynaſtie de Yn avoient dégénéré en complaiſance & en flatterie, & celui qui ſavoit faire des diſcours étudiés & recherchés, paſſoit pour un homme habile; ces maximes ne ſont pas encore entierement abolies; penſez-y.

Je me rappelle cette belle ſentence des Anciens : la vertu regne rarement parmi les gens riches & parmi ceux qui ſont d'anciennes Maiſons; l'orgueil leur inſpire de la haine & du mépris pour les gens vertueux, & ils les maltraitent : c'eſt détruire la loi du Ciel, que de ne pas s'embarraſſer de garder les regles de la modération, de ne penſer à vivre que dans le luxe & dans la molleſſe; c'eſt le défaut qui a toujours régné; c'eſt un torrent qui inonde tout.

Les Grands de la Dynaſtie de Yn comptoient ſur le crédit dont ils jouiſſoient depuis ſi long-tems; uniquement occupés à faire des dépenſes, ils étouffoient les ſentiments de la juſtice & de l'équité, ils cherchoient à ſe faire remarquer par des habits magnifiques; l'orgueil, l'amour du plaiſir, le mépris des autres, l'envie démeſuré d'être eſtimés, leur avoient ſi fort gâté l'eſprit & le cœur, qu'ils paroiſſoient perſévérer juſqu'à la mort dans leurs mauvaiſes habitudes; malgré les ſoins qu'on s'eſt donné pour les faire rentrer en eux-mêmes, il a toujours été très difficile de les empêcher de donner dans ces excès.

Un homme riche, qui ſait profiter des inſtructions qu'on lui donne, obtient une vie éternelle : toutes ces inſtructions ſe réduiſent à la droiture du cœur, & à la conſtance dans la

(1) On fait alluſion ici à deux ſortes de frontieres; la Cour avoit un certain diſtrict; les frontieres de ce diſtrict s'appelloient *Kiao*; ces frontieres avoient d'autres frontieres. Le caractere *Kiao* veut dire encore *hors des murs de la ville.*

vertu. Si dans les inſtructions qu'on donne aux autres on ne cherche pas les exemples & les préceptes dans l'antiquité, que peut-on leur enſeigner?

KANG-VANG.

Hélas, mon pere Tai-ſe! la tranquillité ou le danger du Royaume dépendent de la conduite qu'on doit tenir avec ces grandes Familles de la Dynaſtie de Yn. Il ne faut être ni trop ferme ni trop complaiſant; voilà le moyen de les ramener au bien.

Kang-mo. 1078. 1053. Tſou chou. 1007. 982. avant J. C.

Tcheou-kong fut le premier qui eut cet emploi inportant; il s'en acquitta dignement. Kiun-tchin continua & maintint la tranquillité; vous devez mettre la derniere main. Si ces trois Gouverneurs ſe ſont conduits par le même eſprit & avec la même équité, l'effet ſera le même, la ſageſſe du Gouvernement produira l'union, les regles ſeront gardées, les Peuples reconnoîtront qu'ils ſont heureux, & qu'on leur rend un grand ſervice, tous les Etrangers auront un modele à ſuivre pour régler leurs mœurs, & auront confiance en nous: ce ſera pour moi un bonheur qui n'aura point de fin.

Affermiſſez pour toujours dans Tching-tcheou (1) le regne de notre Famille; ce ſera pour vous une gloire immortelle; vos deſcendants auront dans vous un parfait modele pour s'acquitter dignement des charges dont ils ſeront pourvus.

Ne vous excuſez point en diſant: que vous ne le pouvez pas; ne penſez qu'à bien prendre votre réſolution; ne dites pas que le Peuple eſt en petit nombre, vous devez être attentif dans cette affaire; elle a été entrepriſe par les Rois mes Ancêtres, il faut la conduire à ſa derniere perfection, & donner un nouvel éclat au gouvernement de vos prédéceſſeurs (2).

(1) *Tching-tcheou* eſt la ville de *Lo*.

(2) Dans ces mots *vos prédéceſſeurs*, Kang-vang indique Tcheou-kong & Kiun-tchin, qui avoient été Gouverneurs de *Lo*.

ADDITION AU CHOU-KING.

TCHAO-VANG.

Kang-mo. 1052. 1003. Tſou-chou. 981. 963. avant J. C.

CE Prince, Fils de Kang-vang, étoit appellé Hia, ſa premiere année, ſuivant le Tſou-chou, eſt la trente-ſeptieme du cycle: il commença à régner à la premiere lune du printems.

La ſixieme année il donna le titre de Pe au Prince de Siun. Dans l'hiver, à la douzieme lune, un pêcher & un prunier fleurirent.

La quatorzieme année, dans l'automne, à la ſeptieme lune, les Peuples de Lou tuerent leur Prince nommé Tſai; il portoit le titre de Yeou-kong.

La ſeizieme année le Roi marcha contre le Prince de Tſu.

La dix-neuvieme année, dans le printems, il parut une comete dans le ſigne Tſe-vi, il y eut des phénomenes, & le Roi mourut noyé dans le fleuve Han, avec pluſieurs de ſes Officiers.

Le Kang-mo ne dit preſque rien de ce Prince; il fixe ſa premiere année à l'an vingt-ſix d'un cycle, & lui donne cinquante-un ans de regne. Il dit que la vingt-deuxieme année naquit le Philoſophe Indien nommé Che-kia. D'après quelques Auteurs, il cite des phénomenes qui parurent ſous le regne de ce Prince; tels ſont une grande lumiere qui remplit le ſigne Tſe-vi, un puits qui de lui-même déborda, &c.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

ÉVENEMENS DU REGNE DE MOU-VANG.

CE Prince, fils de Tchao-vang, étoit nommé Mou-an; ſa premiere année eſt la cinquante-ſixieme d'un cycle; dans le printems à la premiere lune. Lorſqu'il fut ſur le trône, il fit le Palais nommé Tchao. Dans la ſixieme & la huitieme année, pluſieurs Peuples vinrent lui rendre hommage & faire des préſens: la neuvieme année il fit conſtruire le Palais du printems; la douzieme année, il fit la viſite du Royaume, & alla faire la guerre aux barbares du nord nommés Kuen-jong. Une foule de Peuples barbares ſe ſoumirent a lui. Il fit encore conſtruire pluſieurs Palais; il donna des Principautés.

La dix-ſeptieme année il alla du côté de l'occident, à la montagne Kouen-lun (1), & y vit une Reine que l'on appelle la mere du Roi d'Occident; elle vint enſuite à la Chine, & lui fit des préſents. Dans l'automne, à la huitieme lune, il tranſporta des Barbares du Nord dans le pays de Ta-yuen.

La vingt-quatrieme année il ordonna à Jong-fou, Hiſtorien de la gauche, de compoſer des Mémoires. Ce Prince ſoumit beaucoup de petits Peuples voiſins.

La trente-neuvieme année il raſſembla les Grands de ſon Royaume à la montagne Tou-chan; il mourut après un

(1) La montagne *Kouen-lun* eſt aux environs de la Bactriane, & le Royaume appellé *pays de la mer du Roi d'occident*, eſt, ſuivant la plûpart des Chinois, encore à l'occident; enſorte que ce Prince auroit pénétré en Perſe, & peut-être plus loin; mais on eſt ſi peu aſſuré ſur ces poſitions, qu'on ne peut rien établir ſur ce voyage extraordinaire.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

regne de cinquante-cinq ans. Il paroît, d'après le peu d'événements qui nous ont été conſervés, que Mou-vang fut un grand Prince qui ſoumit pluſieurs petites Nations répandues dans le pays, qui depuis fut regardé comme la Chine.

Le Kang-mo fixe la premiere année de ce Prince à l'an dix-ſept d'un cycle. Il place à la troiſieme année l'élévation de Kiun-ya à la charge de grand Se-tou, & c'eſt à cette occaſion que fut fait le Chapitre Kiun-ya; de même c'eſt à l'élévation de Pe-kiong à la Charge de grand Pou-tching, que le Chapitre Kiong-ming a rapport; à la dix-ſeptieme année il parle du voyage en Occident; il lui donne également cinquante-cinq ans de regne.

CHAPITRE XXV.

INTITULÉ

KIUN-YA.

Mou-vang. Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

SOMMAIRE.

Kiun-ya étoit un des grands Officiers du Roi Mou-vang, en lui donnant la Charge de Se-tou. Ce Prince lui fit le discours suivant. Ce Chapitre n'est que dans l'ancien texte.

KIUN-YA, que votre ayeul & votre pere, dit le Roi (1), ont fait voir de zele, de droiture & de fidélité dans les services qu'ils ont rendus à la Famille Royale! aussi ces services sont-ils marqués sur le Tai-tchang (2).

Quoique foible, succédant au Royaume de Ven-vang, de Vou-vang, de Tching-vang & de Kang-vang, je dois être héritier de leur conduite. Je pense en même-tems à ces illustres Officiers qui ont si bien servi les Rois mes prédécesseurs dans le Gouvernement du Royaume. Je me trouve dans la même inquiétude & dans le même danger que si mes pieds étoient sur la queue d'un tigre ou si je marchois sur la glace du printems.

Je vous ordonne aujourd'hui de m'aider; je vous constitue

(1) Le Roi *Mou-vang*.

(2) Le *Tai-tchang* est le nom d'une Banniere Royale, sur laquelle on écrivoit les noms de ceux qui avoient rendu de grands services à l'Etat. Le livre *Tcheou-li* parle de cette Banniere; & il ajoûte qu'on y voyoit la figures du soleil & de la lune. Ce livre dit encore qu'après la mort on faisoit des cérémonies à l'honneur de ces sujets qui avoient rendu service. Voyez Planche II, n°. 1., dans les figures qu'on voit de cette Banniere, outre le soleil & la lune, on voit encore les étoiles de la grande Ourse.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

mon Ministre (1), continuez & imitez les anciens exemples; prenez garde de ne rien faire qui puisse déshonorer votre ayeul & votre pere.

Publiez & faites observer par-tout les cinq regles (2) inviolables & immuables, servez-vous-en avec respect pour maintenir le Peuple dans une parfaite union; si vous gardez exactement ce juste milieu, tous les autres le garderont, & les Peuples ne suivront pas d'autre exemple que le vôtre.

Les grandes chaleurs & les pluies de l'été, les grands froids de l'hiver font pousser des cris plaintifs au Peuple; il souffre véritablement; mais il est tranquille, s'il voit qu'on a compassion de sa misere & qu'on pense à la soulager.

Ven-vang qui s'est acquis une gloire immortelle par sa rare prudence, & Vou-vang, qui ne s'est pas rendu moins illustre par ses grandes actions, me protegent, moi, qui suis leur successeur. Ils ont si sagement réglé tout, qu'il n'y a rien à changer. Expliquez clairement & avec soin les instructions laissées par ces grands Princes; aidez-moi à suivre leurs traces, &, s'il se peut, à acquérir leur réputation; pensez vous-même à imiter & à égaler vos ancêtres.

Les regles, la doctrine & les exemples des Grands de l'antiquité, continua le Roi, doivent être votre modele; la paix & le trouble d'un Etat dépendent de là; imitez votre ayeul & votre pere, & rendez célebre le regne de votre Roi.

---

(1) [Il y a dans le texte : soyez mes cuisses, mes bras, mon cœur & mon dos].

(2) *Les cinq regles* sont les cinq devoirs dont on a parlé au Chapitre *Chun-tien*, ou Chap. II, Part. I. Kiun-ya, en qualité de Se-tou, devoit publier les *cinq regles*. Pour le Se-tou, voyez le Chapitre *Tcheou-kouan*. Le Président du grand Tribunal, appellé *Hou-pou*, a le titre de Se-tou; mais ce n'est pas ce Tribunal qui a soin de publier & de faire observer les *cinq regles*; le Hou-pou est chargé des revenus & des finances, des droits, des douanes, impôts, &c. Le Se-tou avoit, au moins indirectement, l'Intendance sur les Tailles, & il devoit les faire payer, ou en délivrer, selon les bonnes ou mauvaises années; c'est sans doute pour cela que le Président du Hou pou s'appelle Se-tou.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

INTITULÉ

KIONG-MING.

Mou-vang.

Kang-mo. 1062. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

SOMMAIRE.

Kiong-ming ſignifie ordres & inſtructions donnés à Kiong, qui étoit un des grands Officiers du Roi Mou-vang. On le nomme encore Pe-kiong, parcequ'il étoit Chef de pluſieurs Princes Vaſſaux. Ce Chapitre renferme des inſtructions ſur les devoirs que Pe-kiong devoit remplir dans l'exercice de ſa Charge; il n'eſt que dans l'ancien texte.

PE-KIONG, dit le Roi (1), je ne puis encore venir à bout d'être vertueux; je me vois Roi & ſucceſſeur de pluſieurs Rois; je ſuis dans des craintes & dans des inquiétudes continuelles; au milieu de la nuit je me leve, & je penſe ſans ceſſe à éviter de commettre des fautes.

Autrefois Ven-vang & Vou-vang eurent en partage une ſouveraine intelligence & une ſageſſe extraordinaire; leurs grands & leurs petits Officiers étoient ſinceres & équitables; les Grands prépoſés au char du Roi, ceux qui ſuivoient & alloient porter ſes ordres, étoient tous recommandables par leur vertu: ſoit que les Miniſtres aidaſſent le Roi dans le Gouvernement, ſoit qu'ils publiaſſent ou fiſſent exécuter ſes ordres, ſoit qu'ils s'adreſſaſſent au Roi, dans toutes ces circonſtances ils faiſoient exactement leur devoir, les Loix Pénales étoient obſervées, & les ordres étoient exécutés. Les Peuples étoient en paix, parcequ'ils étoient dociles & ſoumis.

(1) C'eſt encore le Roi *Mou-vang*.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

Mon caractere eſt porté au mal, mais ma reſſource eſt dans les Miniſtres qui ſont auprès de moi ; ils doivent ſuppléer, par leur prudence & par leur expérience, à ce qui me manque ; ils doivent me redreſſer dans mes égaremens, corriger mon obſtination, & changer ce que mon cœur a de mauvais, par-là je pourrai me mettre en état de ſuivre les grands exemples de mes Prédéceſſeurs.

Je vous nomme aujourd'hui Ta-tching ; vous devez diriger tous les Officiers du char (1), & concourir avec eux, à me porter à la vertu & m'aider à faire ce que je ne puis faire ſans le ſecours des autres.

Choiſiſſez avec attention vos Officiers, & ne vous ſervez jamais des hypocrites, des fourbes, des flatteurs, ni de ceux qui cherchent à en impoſer par des diſcours artificieux ; n'employez que des gens ſages.

Si les Officiers du char ſont bien réglés, le Roi le ſera aiſément ; mais s'ils ſont flatteurs, le Roi ſe croira parfait. Les vertus & les défauts des Rois dépendent des Grands & des Officiers.

Ne contractez jamais d'amitié avec les débauchés ; de tels hommes dans les Charges du Char porteront le Roi à redire aux loix & aux coutumes des Anciens.

Ne rechercher dans ces Officiers d'autre avantage que celui des richeſſes, c'eſt faire un tort irréparable à cette charge. Si vous n'êtes pas extrêmement exact à ſervir votre Roi, je vous punirai ſéverement.

Le Roi dit : ſoyez attentifs, ne vous laſſez jamais de me ſervir fidelement, & de me porter à ſuivre les anciennes coutumes.

(1) Les Officiers du Char s'appelloient *Pou*, & leur Chef étoit le *Ta-pou* ou le *Tai-pou*, ou *Tai-pou-tching* ; on dit auſſi *Ta-tching*. Ces Officiers étoient auprès du Roi dans toutes les occaſions où le Prince montoit ſur ſon Char, & même dans les autres tems ils étoient ſouvent avec le Prince ; ce facile accès qu'ils avoient, rendoit ces Charges très conſidérables. De tels Officiers pouvoient gagner la confiance du Roi, & leurs bonnes ou mauvaiſes mœurs pouvoient aiſément gâter ou redreſſer celles du Roi.

CHAPITRE XXVII.

INTITULÉ

LIU-HING.

Mou-vang. Kang-mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

SOMMAIRE.

Liu-hing signifie les supplices prescrits à Liu-heou, c'est-à-dire, au Prince de Liu. Liu étoit le nom de la Principauté. Ce Prince occupoit à la Cour de Mou-vang la charge de Se-keou ou de Président du Tribunal des crimes. Ainsi ce Chapitre renferme le détail des peines infligées aux criminels, & la conduite que doivent tenir les Magistrats dans le jugement des affaires. Ce Chapitre est dans les deux textes.

LE Roi, âgé de cent ans (1), étoit encore sur le Trône. Dans un âge si avancé, où la mémoire & les forces manquent, après avoir examiné, il fit écrire la maniere de punir les crimes, & ordonna à Liu-heou de la publier dans le Royaume.

Selon les anciens documents (2), dit le Roi, Tchi-yeou (3),

(1) *Se-ma-tsien* dit que Mou-vang, en montant sur le Trône, étoit âgé de cinquante ans, & qu'il régna cinquante cinq ans. Le Tsou-chou, le Tong-kien-kang-mou & d'autres ont donné pareillement à Mou-vang cinquante cinq ans de regne. Ce paragraphe feroit d'abord penser que Mou-vang régna cent ans, mais les Interpretes s'accordent à dire que les cent ans doivent s'entendre des années de l'âge & non du regne.

(2) Ces anciens documents sont sans doute quelques livres d'histoire qui subsistoient du tems de Mou-vang.

(3) Il paroît que *Tchi-yeou* donna le premier exemple de quelque grand crime, & qu'avant lui le Peuple vivoit dans une grande innocence. Kong-gan-koue dit que *Tchi-yeou* étoit un Prince qui fut tué par ordre du Roi Hoang-ti. Le Tong-kien-kang-mou dit, d'après le Vai-ki, Ouvrage d'hist-

Mou-vang.

Kang mo. 1002. 947. Tsou-chou. 962. 907. avant J. C.

ayant commencé à exciter des troubles, tout fut rempli de brigands : ce mal s'étendit jusqu'au Peuple, qui étoit auparavant si innocent, & par-tout on vit des scélérats qui ne gardoient aucune regle de l'équité naturelle ; des voleurs, des fourbes & des tyrans parurent de tous côtés.

Le Chef de Miao (1) ne se conformant pas à la vertu, ne

toire ancienne, par *Lieou-jou*, Auteur du tems des Song postérieurs, que *Tchi-yeou* fut pris dans un combat, & tué par un Prince qui, peu de tems après fut Roi, sous le nom de Hoang ti. Le Commentaire *Ge-kiang* suppose que les crimes de *Tchi-yeou* furent cause qu'on établit un Tribunal pour décerner les peines contre les criminels. On a envoyé en France la traduction du commencement de l'Histoire Chinoise, on peut voir ce qu'elle dit de *Tchi-yeou* ; c'étoit un Magicien. Le Tong-kien-kang-mou suppose dans Hoang ti la connoissance de la bousole : une comete s'appelle l'*étendart de Tchi-yeou*. Selon Kong-gan-koue, Tchi-yeou étoit Chef des Kieou li ; or à la lettre Kieou-li veut dire *neuf noirs*. Selon quelques-uns, Tchi yeou étoit un Roi, en Chinois *Fils du Ciel*, selon d'autres, c'étoit un homme ordinaire ; d'autres le font un Prince usurpateur, & Kieou li étoit le nom de quelques Chefs ou de quelques Familles. Voici sur Tchi-yeou quelques fables. Il y a des Auteurs qui lui donnent quatre-vingt-un freres, d'autres soixante-douze : un Auteur dit que les Kieou-li avoient le parler des hommes, le corps des bêtes & la tête de bronze ; qu'ils mangeoient le sable, qu'ils ont inventé les armes, qu'ils épouvantoient le monde, étoient cruels & coupables de toutes sortes de crimes. Un autre livre dit que Hoang-ti ordonna à un dragon aîlé de détruire *Tchi-yeou*, de le jetter ensuite dans une vallée pleine de maux. Selon d'autres, dans le combat, *Tchi-yeou* eut l'art d'obscurcir l'air, mais, par le moyen de la bousole, Hoang-ti trouva *Tchi-yeou*, le prit & le lia ; Hoang-ti reçut d'une Vierge céleste des armes pour vaincre *Tchi-yeou* ; on ajoûte que *Tchi-yeou* avoit des aîles & le corps d'une bête.

(1) Au lieu du *Chef de Miao*, on peut mettre les *Chefs de Miao*. Selon le Koue yu, les *Chefs des Miao* vivoient du tems du Roi Yao. Ce livre ajoûte qu'ils étoient descendants des Kieou-li, qui exciterent de grands désordres à la fin du regne de Chao-hao ; ce même livre dit que le Roi Tchouen-hio succéda à Chao-hao ; que ce Prince arrêta les désordres des Kieou-li, qui excitoient de grands troubles ; que la superstition, le faux culte, & sur tout la divination, étoient fort en vogue. Enfin, les San-miao renouvellerent les crimes des Kieou-li. Le Koue-yu dit que ces Kieou-li avoient tout confondu parmi les hommes & les Esprits, que Tchouen-hio, pour y remédier, nomma Tchong & Li Officiers du Ciel & de la terre, & qu'ils remirent l'ordre. Ce livre dit encore que le Roi Yao

gouverna que par les ſupplices; il en employa cinq très cruels, qui étoient appellés Fa; il punit les innocents, & le mal s'étendit. Lorſqu'il condamnoit à avoir le nez ou les oreilles coupés, à être fait eunuque, ou à avoir des marques ſur le viſage, il ne faiſoit aucune diſtinction de ceux qui pouvoient ſe juſtifier.

Mou-VANG. Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

De tous côtés s'élevoient des troupes de gens qui ſe corrompoient réciproquement, tout étoit dans le trouble & dans la diſcorde, la bonne foi étoit bannie, on ne gardoit aucune ſubordination, on n'entendoit que jurements & imprécations; le bruit de tant de cruautés exercées, même contre les innocents, vint juſqu'en haut. Le Souverain Seigneur (Chang-ti) jetta les yeux ſur les Peuples & ne reſſentit aucune odeur de vertu; il n'exiſtoit que l'odeur de ceux qui étoient nouvellement morts dans les tourments.

L'auguſte Maître (1) eut pitié de tant d'innocents condamnés injuſtement; il punit les auteurs de la tyrannie par des ſupplices proportionnés; il détruiſit Miao, & ne voulut plus qu'il ſubſiſtât.

Il ordonna à Tchong & à Li (2) de couper la communication du Ciel (3) avec la Terre; il n'y eut plus ce qui s'appelloit ar-

---

nomma Officiers du Ciel & de la terre les deſcendants de Tchong & de Li, qui arrêterent les déſordres cauſés par les San-mio Ainſi ces San-miao, à la cruauté & à la tyrannie, ajoûtoient la ſuperſtition, le faux culte & la divination; les Officiers Hi & Ho ſont deſcendants de Tchong & de Li, ſelon Kong-gan-koue, ſuivis en cela des autres Interpretes & ce ſentiment eſt unanime. On voit donc l'emploi d'Aſtronome, au tems d'Yao, établi pour reprimer les Devins, le faux culte, &c. auſſi-bien que pour calculer & obſerver.

(1) L'auguſte Maître (Hoang-ti) eſt Yao, ſelon Kong-gan-koue & ſelon le Koue-yu: quelques Interpretes diſent que c'eſt le Roi Chun qui fut collegue d'Yao: ces troubles des San-miao arriverent peut-être dans le tems que Chun étoit collegue d'Yao.

(2) *Tchong & Li* ſont Hi & Ho, dont il eſt parlé dans la premiere Partie, Chap. I.; ſuppoſé qu'il s'agiſſe de Chun, il faudra dire que Chun donna une nouvelle commiſſion à Hi & à Ho; ſi cela ne regarde que le Roi Yao, les ordres donnés par ce Prince pour le calendrier & pour la lune intercalaire, furent occaſionnés par les déſordres des Miao, & cela eſt très remarquable.

(3) *Couper la communication du Ciel avec la Terre*, veut dire, mirent

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

river & deſcendre ; les Princes & les Sujets ſuivirent clairement les regles qu'il devoient garder, & on n'opprima plus les veuves ni les veufs.

L'auguſte Maître s'informa ſans paſſion de ce qui ſe paſſoit dans le Royaume ; les veuves & les veufs accuſerent Miao : par ſa reſpectable vertu il ſe rendit redoutable, & par ſa grande intelligence il expliqua clairement ce qui devoit ſe faire.

Il donna ſes ordres aux trois Heou (1), afin qu'ils fiſſent connoître ſon affection pour le Peuple. Pe-y publia de ſages reglements, & en corrigeant les Peuples, il les empêcha de faire des fautes dignes de punition. Yu remédia aux maux de l'inondation & aſſigna des noms aux principales rivieres, & aux montagnes. Tſi donna des regles pour labourer & enſemencer les terres, & on ſema toutes ſortes de grains. Ces trois Heou étant venus à bout de leurs entrepriſes, le Peuple ne manqua de rien.

Le Miniſtre (2) ſe ſervit des châtiments pour maintenir le Peuple & lui apprendre à reſpecter toujours la vertu.

La majeſté & l'affabilité étoient dans le Souverain, l'intégrité & la pénétration dans les Miniſtres. Par-tout on n'eſtimoit & on n'aimoit que la vertu ; on gardoit exacte-

---

ordre au faux culte, aux divinations, aux preſtiges ; on régla les cérémonies, & on ſut juſqu'où alloit le pouvoir des hommes, & ce qu'ils devoient obſerver dans le culte des Eſprits. On voit donc pourquoi dans le Yao-tien, ou Chap. I. Part. I, Yao recommande à ſes Aſtronomes une ſi grande attention & un ſi grand reſpect pour le Ciel.

(1) [Les trois *Heou* ſont Pe-y, Yu & Tſi, dont il eſt parlé ici].

(2) Ce Miniſtre, qui porte dans le texte le titre de *Che*, eſt *Kao-yao*, dont on a parlé dans la partie du Chou-king appellée *Yu-chou* ; ce qui ſe dit ici eſt relatif à ce qui eſt rapporté dans cette premiere partie du Chou-king, & fait voir que cela arriva dans le tems que Chun gouvernoit ; mais l'ordre des tems n'a peut-être pas été bien gardé dans cette premiere partie : il y a apparence que quantité de faits qui concernent les Rois Chun & Yao ne ſont pas venus à notre connoiſſance. Ce qui eſt dit dans ce Chapitre Liu-hing, joint à ce que dit le Koue yu, eſt un grand ſupplément pour l'Hiſtoire d'Yao. Le Chou-king ſuppoſe des tems avant Yao, mais il ne dit rien de bien détaillé ; il auroit été à ſouhaiter qu'un tel livre nous eut inſtruit de cet événement de Tchi-yeou ; mais Mou-vang parloit à des gens qui étoient au fait ſur l'ancienne Hiſtoire.

ment, dans les punitions, le juſte milieu. En gouvernant ainſi le Peuple, on l'aidoit à bien vivre.

Mou-vang.

Le Magiſtrat, chargé de punir, ne faiſoit acception ni de l'homme puiſſant ni de l'homme riche; attentif & réſervé, il ne donnoit aucune priſe à la cenſure ni à la critique (1): un Juge des crimes imite la vertu du Ciel en exerçant le droit de vie & de mort; c'eſt le Ciel qui s'aſſocie à lui.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou chou. 962. 907. avant J. C.

Vous, qui dans les quatre parties, dit le Roi, préſidez au gouvernement, vous qui êtes prépoſés pour faire exécuter les Loix Pénales, n'êtes-vous pas à la place du Ciel (2) pour être les paſteurs du Peuple? Quel eſt celui que vous devez imiter, n'eſt-ce pas Pe-y (3), dans la maniere de publier les regles qui concernent les châtiments? Quel eſt celui que vous devez avoir en horreur, n'eſt-ce pas Miao, qui dans les Jugements n'avoit aucun égard à ce qui convient à la raiſon, & ne penſoit pas à choiſir des gens capables de garder le juſte milieu dans la punition? Les Juges de Miao, enflés de leur crédit, ne cherchoient qu'à s'enrichir; ils avoient le pouvoir (4) d'employer les cinq ſupplices, & de juger les conteſtations, mais ils abuſoient de leur autorité pour opprimer les innocents. Le Souverain Seigneur (Chang-ti), trouva ces Miao coupables, les accabla de toutes ſortes de malheurs; & parcequ'ils ne pouvoient ſe laver de leurs crimes, il éteignit leur race.

Soyez attentifs, continua le Roi, vous, qui êtes mes Oncles paternels aînés, mes Freres aînés, mes Oncles paternels cadets, mes Freres cadets, fils & petits-fils, tous écoutez mes

(1) Ce qu'on dit ici des *Juges*, & de leur droit de vie & de mort, mérite d'être remarqué.

(2) *A la place du Ciel, Paſteurs du Peuple*, expreſſions remarquables, que les Commentaires ont fort amplifiées.

(3) *Pe-y* eſt le même dont on a parlé dans la premiere partie du Chou-king.

(4) On voit que ce n'eſt pas par les *Miao* que les ſupplices furent inventés, mais qu'ils abuſerent de ce droit. Dans la premiere partie on a vu des Princes des *Miao* révoltés, enſuite ſoumis; il s'agit ici de pluſieurs autres Chefs des *Miao* du même tems.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

paroles, ce ſont des ordres que je vous donne. Il faut penſer tous les jours à ce qui peut procurer la tranquillité ; ſoyez attentifs ſur vos démarches, ayez ſoin de réprimer les mouvements du cœur. Le Ciel m'a chargé de travailler à corriger & à perfectionner le Peuple ; mais cette commiſſion n'eſt que pour un tems fort court. Parmi les fautes que l'on commet il faut examiner celles qui ſont faites de deſſein prémédité, & celles qui ne le ſont pas ; ſuivez les ordres du Ciel, & aidez-moi ; quoique je vous diſe, puniſſez, pardonnez, il ne faut pas d'abord punir ou pardonner. Ayez ſoin d'employer à propos les cinq ſupplices, & pratiquez les trois vertus. Si je ſuis content, les Peuples auront confiance en moi, & ſeront tranquilles.

Vous qui êtes Chefs de divers ordres, écoutez-moi ; je vais vous parler des ſupplices & des peines. Si vous voulez que le Peuple vive en paix, ne devez-vous pas faire un bon choix des perſonnes, ne devez-vous pas être attentifs aux punitions, ne devez vous pas penſer à ce que vous ſtatuez ?

Après que les deux parties ont produit leurs piéces, les Juges écoutent de part & d'autre ce qui ſe dit ; & ſi après l'examen, il n'y a aucun doute, on emploie les cinq ſupplices ; mais s'il y a quelque doute ſur l'uſage de ces ſupplices, il faut avoir recours aux cinq genres de rachat ; ſi on doute que l'accuſé ſoit dans le cas du rachat, alors on juge ſelon le cas des cinq ſortes de fautes, ou involontaires ou preſque inévitables.

Ces cinq ſortes de fautes ſont occaſionnées, 1°. parcequ'on craint un homme en place, 2°. parcequ'on veut ou ſe venger ou reconnoître un bienfait, 3°. parcequ'on eſt preſſé par des diſcours de femmes, 4°. parcequ'on aime l'argent, 5°. parcequ'on a écouté de fortes recommandations. Dans les Juges & dans les Parties, ces défauts peuvent ſe trouver, penſez-y bien.

Quand on doute des cas où il faut employer les cinq ſupplices & de ceux où l'on peut permettre le rachat, il faut pardonner. Eclairciſſez les procédures, & rempliſſez votre devoir. Quoiqu'on vérifie beaucoup d'accuſations, il faut encore

examiner

examiner les apparences & les motifs ; ce qui ne peut être examiné ni vérifié, ne doit pas faire la matiere d'un procès : alors n'entrez dans aucune diſcuſſion ; craignez toujours la colere & l'autorité du Ciel.

Mou-vang.

On délivre un accuſé des marques noires ſur le viſage, de l'amputation du nez ou des pieds, de la caſtration (1), & de la mort, quand on doute du cas où on doit employer ces peines. La premiere ſe rachete par cent Hoan (2), la ſeconde par deux cents, la troiſieme par cinq cents, la quatrieme par ſix cents, la cinquieme par mille ; mais il faut s'aſſurer de la peine qu'on inflige, & du rachat qui doit être fixé (3). Le premier rachat eſt de mille eſpeces, auſſi-bien que le ſecond, le troſieme eſt de cinq cents, le quatrieme de trois cents, le cinquieme eſt de deux cents, ce qui fait en total trois mille. Quand on examine les procès pour les fautes griéves ou légeres, il faut éviter les diſcours & les paroles ambarraſſantes & confuſes, qui ne ſont propres qu'à faire égarer ; il ne faut pas ſuivre ce qui n'eſt pas d'uſage ; obſervez les Loix établies, prenez-en le ſens, & faites tout ce qui dépendra de vous.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou chou. 962. 907. avant J. C.

Il y a des cas ſujets à de grandes punitions ; mais ſi la cauſe ou le motif rendent ces cas légers, il faut punir légerement ; au contraire, il y a des cas ſujets à des punitions légeres, mais que la cauſe ou le motif rendent griefs, alors il faut employer

(1) [C'eſt ſans doute ce ſupplice qui a donné naiſſance à cette foule d'hommes deſtinés dans la ſuite à la garde des femmes].

(2) Ce caractere que je rends par *Hoan*, peut auſſi ſe prononcer *Hiuen* ; ſix taëls, ou ſix onces, font un *Hoan* ; le caractere *Kin*, qui entre dans ſa compoſition, veut dire métal, dans ſon origine ; étoient-ce ſix taëls en cuivre ou en un autre métal ? je n'en ſais rien : je ne ſais pas bien auſſi le rapport de l'once de ce tems-là à celle d'aujourd'hui. On a envoyé en Europe le rapport de la livre Chinoiſe d'aujourd'hui à quelque livre connue.

(3) Je ne ſaurois donner des éclairciſſemens convenables ſur ces différentes ſortes de *rachat* de ce tems-là : il y a des Livres Chinois ſur les Loix Pénales & ſur l'ordre qu'on doit garder dans les Tribunaux des crimes ; ſans doute dans ces livres on explique les anciennes & les nouvelles Loix ſur ces ſortes de choſes ; mais je ne les ai pas lus.

Mou-vang.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

de grandes punitions. Pour les cas de rachats légers ou conſidérables, il y a une balance à tenir dans les peines & les rachats; les circonſtances exigent tantôt qu'on ſoit doux & tantôt ſévere. Dans tout ce qui regarde les peines & les rachats, il y a un certain ordre fondamental, un certain principe auquel il faut tout ramener; les Loix ſont pour mettre l'ordre.

Être condamné à ſe racheter, n'eſt pas une peine ſemblable à celle de la mort; mais elle ne laiſſe pas de faire ſouffrir. Ceux qui ſavent faire des diſcours étudiés, ne ſont pas propres à terminer les procès criminels, il ne faut que des gens doux, ſinceres & droits, qui gardent toujours le juſte milieu. Faites attention aux paroles qui ſe diſent contre ce qu'on penſe, & n'en faites aucune à celles auxquelles on ne peut ajoûter foi, mais tâchez de voir s'il n'y a pas une véritable raiſon qui puiſſe diriger dans le jugement; l'exactitude & la compaſſion doivent en être le principe. Expliquez & publiez le Code des Loix; quand tous en auront été inſtruits, on pourra garder un juſte milieu; mettez-vous en état de faire votre devoir dans les cas où il faut punir par les ſupplices, comme dans ceux où on peut accorder le rachat. En gardant cette conduite, après votre ſentence, on pourra compter ſur vous, vous m'en ferez le rapport, & je vous croirai; mais en faiſant ce rapport, ne négligez & n'oubliez rien; vous devez punir le même homme de deux ſupplices, s'il eſt doublement coupable.

Le Roi dit: Faites attention, vous qui êtes Magiſtrats, vous Princes de ma Famille, & vous Grands, qui n'en êtes pas, à ce que je viens de vous dire. Je crains & je ſuis réſervé quand il s'agit des cinq ſupplices: il réſulte de leur inſtitution un grand avantage; le Ciel a prétendu par-là ſecourir les Peuples, & c'eſt dans cette vue qu'il s'eſt aſſocié des Juges qui ſont ſes inférieurs. On tient quelquefois des diſcours ſans preuves apparentes, il faut s'attacher à en chercher la preuve ou le faux: dans la déciſion des deux Parties, un juſte & droit milieu, pris à propos, eſt ce qui eſt le plus propre à terminer les différends du Peuple. Dans les procès, n'ayez pas en vue votre utilité particuliere; les richeſſes ainſi acquiſes ne ſont point un tréſor, mais un amas de crimes qui attirent des malheurs qu'on doit toujours craindre. On ne doit pas dire que

le Ciel n'eſt pas équitable: ce ſont les hommes qui ſe ſont attirés ces maux. Si le Ciel (1) ne châtioit pas par des peines ſéveres, le monde manqueroit d'un bon gouvernement.

Mou-vang.

Le Roi dit encore: Vous qui devez ſuccéder à ceux qui conduiſent aujourd'hui les affaires du Royaume, quel modele vous propoſerez-vous déſormais? ce doit être ceux qui ont ſu faire prendre au Peuple un juſte milieu; écoutez attentivement, & vérifiez ce qu'on dira dans les procès criminels. Ces Sages qui ont eu autrefois le ſoin de pareilles affaires, ſont dignes d'être éternellement loués; dans l'exercice de leurs charges, ils ſuivoient toujours la droite raiſon, auſſi ont-ils été heureux. Vous gouvernerez des Peuples portés d'eux-mêmes à la vertu, ſi, quand il s'agira des cinq ſupplices, vous vous propoſez ces heureux & grands modeles.

Kang-mo. 1002. 947. Tſou-chou. 962. 907. avant J. C.

(1) Dans ce Chapitre, comme dans beaucoup d'autres, on voit la doctrine conſtante du Chou-King ſur le Ciel, ſa connoiſſance, ſon autorité ſur les hommes, & ſa juſtice.

ADDITION AU CHOU-KING.

KONG-VANG, VI ROI.

KONG-VANG.

Kang-mo. 946. 935. Tſou-chou. 917. 896. avant J. C.

CE Prince, fils de Mou-vang, étoit nommé Y ; ſa premiere année eſt la cinquante-unieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune ; la quatrieme année de ſon regne, il battit des Peuples nommés Mie ; on ne ſait rien de plus de ſon regne. Il mourut la douzieme année.

Le Kang-mo met ſa premiere année la douzieme d'un cycle, & lui donne douze ans de regne.

Y-VANG, VII ROI.

Y-VANG.

Kang-mo. 934. 910. Tſou-chou. 895. 871. avant J. C.

Ce Prince, fils de Kong-vang, étoit nommé Kien ; ſa premiere année eſt la troiſieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune. La ſeptieme année les Barbares d'occident firent quelques courſes ; la treizieme d'autres firent de même.

La quinzieme année ce Prince quitta Tſong-tcheou & alla demeurer à Hoai-li ; la vingt-unieme année le Prince de Kuo battit les Barbares du nord. La vingt-cinquieme le Roi mourut.

Le Kang-mo met ſa premiere année la vingt-quatrieme d'un cycle, & lui donne vingt-cinq ans de regne.

HIAO-VANG, IX ROI.

HIAO-VANG.

Kang-mo. 909. 895. Tſou-chou. 870. 862. avant J. C.

Ce Prince, frere d'Y-vang, eſt nommé Pie-fang ſa premiere année eſt la vingt-huitieme du cycle, dans le printems, à la premiere lune. Il envoya une armée contre les Barbares d'occident ; ceux-ci, la cinquieme année, lui firent préſent de pluſieurs chevaux. La ſeptieme année, dans l'hiver, il y eut de grandes pluies & des éclairs auprès des fleuves Han &

Kiang, qui firent périr beaucoup de bœufs & de chevaux. La huitieme année on commença à conduire des troupeaux entre les fleuves Kien & Goei. La neuvieme année le Roi mourut.

Le Kang-mo met ſa premiere année la quarante-neuvieme d'un cycle, & lui donne quinze ans de regne.

Y-VANG, IX ROI.

Y-VANG.

Kang-mo. 894. 879. Tſou-chou. 861. 854. avant J. C.

Ce Prince nommé Sie, étoit fils d'Hiao-vang; ſa premiere année eſt la trente-ſeptieme du cycle, à la premiere lune du printems. On dit peu de choſe du regne de ce Prince. Quelques Peuples, la ſeconde année de ſon regne, lui firent des préſens; des Princes Tributaires firent la guerre aux Tartares, & leur enleverent des chevaux. La ſeptieme année de ſon regne, dans l'hiver, il tomba de la grêle qui étoit d'une groſſeur prodigieuſe. La huitieme année ce Prince étant malade, tous les Grands firent des ſacrifices aux montagnes & aux rivieres, & il mourut.

Le Kang-mo met ſa premiere année la quatrieme d'un cycle, & lui donne ſeize ans de regne. On ne ſait preſque rien de l'hiſtoire de tous ces Princes; le Kang-mo en rapporte moins que le Tſou-chou.

LI-VANG, X ROI.

LI-VANG.

Kang-mo. 878. 828. Tſou-chou. 853. 828. avant J. C.

Ce Prince, fils d'Y-vang, étoit nommé Hou; ſa premiere année eſt la quarante-cinquieme d'un cycle, dans le printems, à la premiere lune. Les Peuples de Tſu lui firent préſent d'une écaille de tortue. La troiſieme année les Barbares de Hoai firent des courſes auprès du fleuve Lo; l'armée que le Roi envoya ne put les repouſſer. La onzieme année les Barbares d'occident firent auſſi des courſes. La douzieme année

LI-VANG.

Kang-mo. 878. 828. Tſou-chou. 853. 828. avant J. C.

le Roi ſe ſauva dans le pays de Tchi ; les Peuples aſſiégerent le Palais, & tuerent le fils de Tchao-mou-kong (1). La treizieme année, le Roi étant toujours dans ſa retraite, deux Miniſtres prirent ſoin du Gouvernement, c'eſt ce que l'on appelle la Régence de Kong-ho ; les Tartares profiterent de ces troubles pour faire des courſes. Pendant les 22, 23, 24, 25 & 26 années il y eut une très grande ſechereſſe; le Roi mourut la vingt-ſixieme année dans ſa retraite, & on mit ſur le Trône ſon fils nommé Tſing, & les deux Miniſtres ſe retirerent chacun dans leur pays ; il y eut alors de grandes pluies.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la vingtieme d'un cycle, & lui donne cinquante-un ans de regne ; il ne parle d'abord que de la mort des petits Princes Tributaires ; mais à la trente-troiſieme année il dit, d'après le Koue-yu, que ce Prince étoit très cruel & livré aux Magiciens, qu'il faiſoit mourir ceux qui oſoient lui faire des repréſentations, que perſonne n'oſoit plus parler ; qu'enfin la trente-ſeptieme année les Peuples ſe révolterent, que le Roi ſe ſauva à Tchi, que Tchao-mou-kong & Tcheou-ting-kong ſe chargerent du Gouvernement, c'eſt ce que l'on appelle la Régence de Kong-ho, que le Prince héritier nommé Tſing, étoit caché dans la maiſon de Tchao-mou-kong ; après la mort de Li-vang on mit ſur le Trône Tſing.

SIUEN-VANG.

SIUEN-VANG, XI ROI.

Kang-mo. 827. 782. Tſou-chou. 827. 782. avant J. C.

Ce Prince, nommé Tſing, étoit fils de Li-vang ; ſa premiere année eſt la onzieme du cycle, au printems, à la pre-

(1) [On croyoit que c'étoit le fils du Roi. Le Miniſtre l'avoit ſauvé & avoit mis le ſien à la place].

miere lune, Tcheou-ting-kong & Tchao-mou-kong furent chargés du gouvernement du Royaume; on rétablit les impôts sur les terres. La troisieme année le Roi envoya une armée contre les Barbares d'occident; la cinquieme année, une contre ceux du nord, & une contre ceux du midi, nommés King-man. La sixieme année Tchao-mou-kong défit les Barbares du Hoai. La neuvieme année le Roi rassembla tous les Grands dans la Cour Orientale. La vingt-cinquieme année il y eut une grande sécheresse; le Roi fit des prieres, & il tomba de la pluie. La trente-deuxieme année on rapporte qu'un cheval devint homme, & la trente-septieme année, qu'un cheval fut changé en renard. La quarante-troisieme année le Roi fit mourir Tou-pe; le fils de ce Ministre se sauva dans le petit Royaume de Tsin. Dans la suite, & dans plusieurs occasions, l'armée du Roi, envoyée contre différents Barbares, reçut plusieurs échecs. Ce Prince mourut la quarante-sixieme année de son regne.

SIUEN-VANG.

Kang-mo. 827. 782. Tsou-chou. 827. 782. avant J. C.

Je n'ai pas rapporté ici la mort de plusieurs petits Princes indiqués seulement dans le Tsou-chou.

Suivant le Kang-mo, ce Prince commença à régner la onzieme d'un cycle. Il rétablit le gouvernement, soumit les Barbares tant du midi que du nord. C'est à la sixieme année que le Kang-mo place la grande sécheresse; on lui donne quarante-six ans de regne; ainsi les Historiens commencent à se réunir sur la durée & le commencement des regnes, & continuent de s'accorder. Dans l'Histoire des Huns, pag. 16, T. 1, j'ai mis *ici finit le Tsou-chou*, c'est une faute; j'ai voulu dire que le Tsou-chou cessoit d'être différent pour la chronologie.

YEOU-VANG, XII ROI.

YEOU-VANG.

Kang-mo. Tſou chou. 781. 771. avant J. C.

Ce Prince étoit fils de Siuen-vang, & il étoit appellé Nie ; ſa premiere année eſt la cinquante ſeptieme du cycle, au printems, à la premiere lune. La ſeconde année les fleuves King, Goei & Lo ſe déborderent, la montagne Ki-chan tomba ; on commença à augmenter les impôts. La troiſieme année le Roi s'attacha une concubine nommée Pao-ſu ; dans l'hiver il y eut de grands orages. La cinquieme année le Prince héritier, nommé Y-kieou, ſe ſauva dans le pays de Chin. La ſixieme année (l'an 776 avant J. C.) l'Armée du Roi fut battue par les Barbares qui demeuroient auprès du fleuve Tſi. Dans l'hiver de la même année, au premier jour de la dixieme lune, qui étoit le vingt-huitieme jour du cycle, il y eut une éclypſe de ſoleil. Cette ſixieme année, eſt la deuxieme du cycle d'années de ſoixante.

Suivant les Aſtronomes Chinois (1) & les Miſſionnaires, cette éclypſe arriva le ſix de ſeptembre, l'an 776 avant J. C. On a dit que l'Hiſtoire Chinoiſe étoit appuyée ſur des éclypſes. Depuis ſon commencement juſqu'à cette époque, il n'y en a qu'une fort incertaine. Voilà donc la premiere ſur laquelle on puiſſe compter, ſelon les Miſſionnaires. D'après ce que j'ai remarqué ſur les éclypſes ſuivantes, qui ne ſont en ſi grand nombre que depuis l'Ere de Nabonaſſar, je croirois encore que celle-ci eſt empruntée des Peuples de l'occident. Il y avoit alors des communications que nous ignorons, & l'Hiſtoire fournit des éclypſes vers le tems de celle-ci. Ainſi toute cette ancienne Hiſtoire eſt deſtituée de cette eſpece de preuve qu'on lui attribue.

La huitieme année le Roi donna à Pe-fou, fils de Pao-ſu, le titre de Prince héritier. La dixieme année il envoya des

(1) Voyez le P. Gaubil, T. II. p. 151.

troupes

troupes contre Chin, celui qui avoit donné asyle à Y-kieou, son propre fils. La onzieme année, différents Peuples réunis, c'est-à-dire, ceux de Chin, ceux de Tseng & les Tartares entrerent dans Tsong-tcheou, tuerent le Roi & Pe-fou, fils de Pao-se ; cette femme fut faite prisonniere. On donna le Royaume à Y-kieou, ancien Prince héritier.

YEOU-VANG.

Kang-mo. Tsou-chou. 781. 771. avant J. C.

Le Kang-mo place la premiere année de ce Prince la cinquante-septieme d'un cycle ; il rapporte à-peu-près les mêmes événements que le Tsou-chou au sujet de Pao-su ou Pao-se; il fixe à la même époque l'éclypse. Yeou-vang régna onze ans.

Les troubles qui venoient d'arriver furent cause que Ping-vang transporta sa Cour plus avant dans l'Orient ; mais ce Prince & ses successeurs furent presque dépouillés de toute l'autorité dont leurs ancêtres avoient joui.

PING-VANG.

Kang-mo.
Tſou-chou.
770.
720.
avant J. C.

ADDITION AU CHAPITRE XXVIII.

ÉVENEMENS DU REGNE DE PING-VANG.

CE Prince étoit fils d'Yeou-vang, & il étoit appellé Y-kieou; ſa premiere année eſt la huitieme du cycle. Il tranſporta ſa Cour à Lo-ye dans l'orient; il récompenſa ceux qui l'avoient aidé à monter ſur le Trône. Le petit Prince de Tſin commença à devenir puiſſant, & remporta pluſieurs victoires ſur les Tartares; tous les autres Princes ſe faiſoient alors la guerre. A peine eſt-il parlé de Ping-vang pendant ce tems de troubles.

La cinquante-unieme année de ſon regne, dans le printems, à la ſeconde lune, le quarante-deuxieme du cycle, il y eut une éclypſe de ſoleil; à la troiſieme lune, au jour quarante-ſeptieme du cycle, ce Prince mourut. Je n'ai pas rapporté toutes les guerres entre les petits Princes, qui ne ſont indiquées que très ſommairement, d'autant plus qu'il faudroit entrer dans des détails conſidérables pour faire connoître ces Princes & leurs Etats. Il ſuffit de dire que celui de Tſin devint le plus puiſſant, & que ſes deſcendants parvinrent dans la ſuite à chaſſer la Famille Royale.

Le Kang-mo étant d'accord avec le Tſou-chou pour le regne de ce Prince, je ne le cite plus ici. Le Tſou-chou ne differe plus des autres Hiſtoriens pour les ſucceſſeurs de Ping-vang. Cette petite chronique finit à l'an 299 avant J. C., tems où vivoit l'Auteur. C'eſt vers le regne de Ping-vang que la Chronologie de l'Hiſtoire Chinoiſe devient plus certaine, qu'elle ne varie plus ſur la durée des regnes. Ainſi toute l'Hiſtoire antérieure à Ping-vang, contenue dans le Chou-king, eſt incertaine, relativement à la Chronologie; & l'on a vu que,

malgré l'authenticité de ce livre, cette ancienne Hiſtoire eſt peu connue, qu'il n'y a preſque point de détails ſur les deux premieres Dynaſties, que l'Hiſtoire de la troiſieme même eſt encore peu ſuivie. Le Tchun-tſieou, compoſé par Confucius, donne la ſuite de l'hiſtoire depuis Ping-vang juſqu'à ſon tems, mais encore d'une maniere très abrégée; cette hiſtoire ne renferme que celle de douze Princes, & il faut y joindre le Commentaire intitulé Tſo-tchuen.

PING-VANG. Kang-mo. Tſou-chou. 770. 720. avant J. C.

Il eſt aſſez remarquable que la certitude de la Chronologie Chinoiſe ne remonte que vers le regne de Ping-vang, l'an 770 avant J. C.; peu d'années auparavant, c'eſt-à-dire, à l'an 776, on fixe chez les Grecs le commencement des Olympiades, époque après laquelle la Chronologie Grecque devient également plus certaine. C'eſt ſous le regne de Ping-vang, l'an 747, que commence l'Ere de Nabonaſſar. Alors la partie de l'Aſie ſituée à l'occident, relativement à la Chine, étoit remplie de troubles. L'an 721 Salmanaſar prit la ville de Samarie, détruiſit le Royaume d'Iſrael, & emmena en captivité les Juifs; l'Egypte avoit été envahie auparavant par les Ethiopiens; l'Empire d'Aſſyrie avoit été détruit vers l'an 747, & étoit diviſé en deux nouveaux Empires, celui des Medes & celui des Babyloniens, qui dans la ſuite s'emparerent de preſque toutes ces contrées. Le Royaume d'Egypte, qui avoit été agité par de violentes guerres civiles, ne fut rétabli que ſous Pſammetique, vers l'an 670 avant J. C. Pendant tous ces troubles, il dut y avoir de grands mouvements parmi les Nations Aſiatiques, & des émigrations conſidérables.

Il paroît que les Chinois, du tems de Mou-vang, c'eſt-à-dire, vers l'an 1002 avant J. C., devoient connoître ces pays, puiſque ce Prince avoit voyagé dans des contrées ſituées au

PING-VANG.

Kang-mo. Tſou-chou. 770. 720. avant J. C.

loin, à l'occident de la Chine; de même le Philoſophe Lao-kiun, qui vivoit un peu avant Confucius, y voyagea également; il ſemble être venu dans des pays voiſins de la Syrie. En un mot, les communications entre toutes ces contrées, ſont plus fréquentes que nous ne les ſuppoſons ordinairement.

CHAPITRE XXVIII.

INTITULÉ

VEN-HEOU-TCHI-MING.

PING-VANG.

Kang-mo. Tsou-chou. 770. 720. avant J. C.

SOMMAIRE.

Le Roi Tching-vang donna le territoire de Ta-yuen-fou, Capitale du Chan-si, en appanage à son frere Tang-cho-yu. Ven-heou étoit un des successeurs de Tang-cho-yu; il régnoit dans ce pays, qui d'abord s'étoit appellé Tang, & qui alors portoit le nom de Tsin. Il commença à régner l'an 780, & mourut l'an 746 avant J. C., & le Roi dont il s'agit ici, qui adresse la parole à Ven-heou, est Ping-vang, qui commença à régner l'an 770 avant J. C. Il se plaint des malheurs de sa Famille, exhorte Ven-heou à le défendre & à bien gouverner le Royaume & le petit Etat de Tsin; car ces petits Souverains occupoient en même-tems des places considérables auprès du Roi. Ven-heou-tchi-ming signifie ordres donnés à Ven-heou. Ce Chapitre est dans les deux textes.

Le Roi dit, Mon pere (1) Y-ho, Ven-vang & Vou-vang furent autrefois très illustres, ils suivirent exactement les lumieres de la raison; l'éclat de leurs vertus étant monté jusqu'au Ciel, & leur réputation s'étant répandue dans tout le Royaume, le souverain Seigneur (Chang-ti) les plaça sur le Trône. D'illustres sujets, pleins de capacité & de zèle, servirent ces Princes: dans tout ce que l'on entreprenoit, consi-

(1) Les Rois donnoient alors le titre *de Roi, de pere*, ou *oncle paternel* aux grands Vassaux de leurs Familles. Le Prince *Ven* avoit le titre de *Y-ho*.

PING-VANG.

Kang-mo. Tſou-chou. 770. 710. avant J. C.

rable ou non, on ſuivoit la juſtice & la raiſon; c'eſt à cette ſage conduite qu'on doit attribuer le repos dont nos prédéceſſeurs ont joui.

Que je ſuis à plaindre en montant ſur le Trône! Je vois que le Ciel nous afflige; d'abord il a ceſſé de favoriſer les Peuples ſoumis à notre domination; les Jong (1) ſont venus & ont réduit à la derniere extrémité mon Royaume & ma famille (2). Ceux qui ſont mes Miniſtres, ne ſont pas ces Anciens ſi recommandables par leur prudence: de plus, je ne puis rien par moi-même; quel eſt donc celui qui pourra me tenir lieu de grand-pere & de pere? S'il ſe trouve quelqu'un qui me ſerve fidelement, je pourrai encore voir mon Trône affermi.

O mon pere Y-ho, vous venez de donner un nouveau luſtre à la mémoire du chef de votre branche; vous avez retracé l'image des tems où Ven-vang & Vou-vang fonderent le Royaume; vous êtes venu à bout de m'établir leur ſucceſſeur, & vous avez fait voir que vous égaliez vos ancêtres en obéiſſance filiale; vous m'avez ſecouru dans mon affliction, &

(1) *Jong* eſt le nom ancien des Peuples de Kokonor, pays voiſin du Thibet, du Chen-ſi & du Se-tchouen; on leur donne les noms de chiens.

(2) Le Roi *Yeou-vang*, prédéceſſeur de *Ping-vang*, éperdument amoureux d'une femme appellée *Pao-ſe*, répudia la Reine, & chaſſa le Prince héritier, fils de cette Reine. *Pao-ſe* fut déclarée Reine, & ſon fils fut nommé Prince héritier. La Reine & ſon fils s'enfuirent chez le Prince de Chin. (Chin eſt le pays de Nan-hiang-fou, du Ho-nan), de la Maiſon de la Reine; le Prince de Chin, indigné de l'affront fait à ſa Famille, attira les *Jong*; Yeou-vang s'étant mis en marche pour repouſſer ces Barbares, fut tué dans un combat, *Pao-ſe* fut priſe, les *Jong* firent des ravages infinis, & mirent le Royaume à deux doigts de ſa perte. Le Prince Ven & un autre firent venir le Prince héritier, & le proclamerent Roi; c'eſt celui qu'on appelle *Ping-vang*; il transféra la Cour à Lo-yang; c'eſt Ho nan-fou, du Ho-nan. Ping-vang fait ici alluſion à ces tems fâcheux où il fut lui même en ſi grand danger, & du côté des *Jong*, & du côté d'*Yeou-vang*, qui vouloit que le Prince de Chin lui livrât le Prince héritier. L'endroit où Yeou-vang fut tué eſt près de la montagne *Li*, auprès de Lin-tong-hien, ville dépendante de Si-gan-fou, du Chen-ſi. L'Auteur du Koue-yu donne douze ans de regne au Roi Yeou-vang. L'examen des Eclypſes Chinoiſes démontre que l'année 720 avant J. C. eſt celle de la mort du Roi Ping-vang. Le même examen des éclypſes fait voir que la ſixieme année du regne du Roi Yeou-vang eſt l'an 776 avant J. C.

vous m'avez fortement ſoutenu contre tous les périls : je ne puis m'empêcher de vous combler d'éloges.

PING-VANG.

Kang-mo. Tſou chou. 770. 710. avant J. C.

O mon pere Y-ho (1), dit encore ce Prince, dans votre Etat examinez vos Sujets, faites régner la paix & l'union parmi eux. Je vous donne un vaſe plein de vin Ku-tchang (2), un arc rouge & cent fléches rouges, un arc noir & cent fléches noirs, je vous donne encore quatre chevaux ; partez donc, faites-vous obéir par ceux qui ſont loin, inſtruiſez ceux qui ſont près, aimez & mettez en paix le Peuple ; fuyez les plaiſirs & les amuſemens ; examinez & aimez les gens de votre Ville Royale, & donnez à tout le monde de grands exemples de vertu.

(1) Le Chef de la Branche du Prince *Ven*, qui porte le titre de *Y-ho*, eſt *Cho-yu*, frere cadet du Roi Tching vang. *Cho-yu* s'appella *Tang-cho*. Il fut fait Prince de Tſin dans le pays de Tai-yuen-fou, du Chan-ſi. Dans ce pays de Tſin on ſuivoit le Calendrier de Hia, c'eſt-à-dire, que dans le tems qu'à la Cour du Roi de Tcheou on comptoit la douzieme lune, par exemple, dans le pays de Tſin, on comptoit la dixieme lune.

(2) Pour le vin *Ku-tchang*, voyez le Chapitre *Lo-kao*.

ADDITION AU CHOU-KING.

PING-VANG eſt le dernier des Rois dont il eſt fait mention dans le Chou-king. La famille de Tcheou continua cependant de regner ſous le nom de Tcheou Orientaux. Voici les Succeſſeurs de Ping-vang.

	av. J. C.
Uon-vang, petit-fils de Ping-vang, régna 23 ans, mort en	697
Tchoang-vang, fils d'Uon-vang, régna 15 ans,	683
Li-vang, fils de Tchoang-vang, régna 5 ans,	677
Hoei-vang, fils de Li-vang, régna 25 ans,	652
Siang-vang, fils d'Hoei-vang, régna 33 ans,	619
King-vang, fils de Siang, régna 6 ans,	613
Kouang-vang, fils de King-vang, régna 6 ans,	607
Ting-vang, fils de Kouang-vang, régna 21 ans,	586
Kien-vang, fils de Ting-vang, régna 14 ans,	572
Ling-vang, fils Kien-vang, régna 27 ans,	545
King-vang, fils de Ling-vang, régna 25 ans,	520
Tao-vang, fils de King-vang, régna 200 jours non compté.	
King-vang, fils de King-vang, régna 44 ans,	475
Yuen-vang, fils du précédent, régna 6 ou 7 ans,	469
Tching-ting-vang, fils d'Yen-vang, régna 28 ans,	441
Ngai-vang, fils de Tching-vang, régna trois mois,	
Sou-vang, fils de Tching-ting-vang, régna 5 mois,	
Kao-vang, fils de Tching-ting-vang, régna 15 ans,	426
Goei-lie-vang, fils de Kao-vang, régna 24 ans,	402
Gan-vang, fils de Goei-lie-vang, régna 26 ans,	376
Lie-vang, fils de Gan-vang, régna 7 ans,	369
Hien-vang, fils de Lie-vang, régna 48 ans,	321

Chin-tſing-vang,

Chin-tſing-vang, fils d'Hien-vang, régna 6 ans, mort en 315
Nan-vang, fils de Tchin-tſing-vang, régna 59 ans, 256

Le Tſou-chou finit à Nan-vang, qu'il nomme In-vang.

Tong-Tcheou-kiun : ce dernier n'eſt point compté. La Dynaſtie de Tſin s'empara du Trône en 258 avant J. C.

PE-KIN.

Kang-mo.
1115.
1063.
avant J. C.

CHAPITRE XXIX.

INTITULÉ

MI-CHI.

SOMMAIRE.

Ce Chapitre & le ſuivant ne regardent que des petits Princes qui étoient établis dans les Provinces, mais à cauſe des préceptes qu'ils renferment, Confucius les a joint aux Chapitres du Chou-king. Il eſt aiſé d'appercevoir qu'ils ſont d'un ſtyle bien différent de celui des Chapitres précédents. Pe-kin, fils de Tcheou-kong, & qui étoit alors Prince de Lou, dans le Chan-tong, eſt celui qui parle dans ce Chapitre. A l'occaſion de l'expédition qu'il fit contre ſes ennemis dans le pays de Mi, dont on ignore la ſituation, il publia l'Ordonnance qui ſuit: elle contient des ordres afin que toutes ſes troupes ſoient en bon état & qu'elles ſe conduiſent bien pendant cette guerre. Pe-kin commença à régner l'an 1115 *avant J. C. Il a déja été parlé de ce Prince dans les notes du Chapitre Lo-kao. Ce Chapitre Mi-chi eſt dans les deux textes.*

ECOUTEZ mes ordres en ſilence, dit le Prince (1): depuis quelque tems les Barbares de Hoai (2), & les Su-Jong (3) ſe ſont attroupés & font du déſordre.

(1) Ces Princes de *Lou* avoient le titre de *Kong*, que les Européens ont rendu par le mot latin *Comes*, *Comte*; la Cour de cet Etat étoit où eſt aujourd'hui *Ku-fou*, ville dans le diſtrict de Yen-tcheou-fou, du Chan-tong. Le livre claſſique Tchun-tſieou, contient l'Hiſtoire de douze Princes de Lou; ce livre & le Tſo-chuen ſont ce qu'il y a de meilleur ſur l'Antiquité Chinoiſe.

(2) Les Barbares de *Hoai* habitoient dans le territoire de Hoai-gan-fou, du Kiang nan.

(3) Les *Su-jong* habitoient près de *Su-tcheou*, dans le Kiang-nan.

Pe-kin.

Kang-mo. 1115. 1063. avant J. C.

Que vos caſques & vos cuiraſſes ſoient en état; prenez vos boucliers, & ayez attention qu'ils ſoient bons; préparez vos arcs & vos fléches, ayez de bonnes lances, de bonnes piques, aiguiſez vos ſabres; s'ils ſe trouvoient émouſſés, vous ſeriez en faute.

Dans la marche & le campement de l'Armée, qu'il y ait des gens qui aient ſoin des bœufs & des chevaux; qu'il y ait des lieux commodes pour faire paître ces animaux & pour les garder. Fermez tous les enclos, comblez les foſſés (1), ne cauſez aucun dommage aux troupeaux, ni à ceux qui les gardent, autrement vous ſeriez ſévérement punis.

Lorſque des bœufs & des chevaux s'échappent, lorſque des valets & des ſervantes prennent la fuite, leurs maîtres ne doivent pas franchir les barrieres, ni ſortir du camp pour les reprendre; que ceux d'entre vous qui les auront trouvés, les reſtituent à leur maître, ſans leur faire aucun mal: j'aurai égard à cela, & je vous récompenſerai; autrement, vous ſerez punis. On ne doit rien voler; ſi vous ſortez de l'enceinte du camp, ſi vous volez des bœufs & des vaches, ſi vous attirez à vous les valets & les ſervantes des autres, vous porterez la peine dûe à de telles fautes.

Le onzieme jour du cycle (2), j'irai combattre les Su-joung; préparez les vivres, s'ils manquoient, vous ſeriez coupables d'une grande faute. Vous gens des trois Kiao (3) & des trois Soui (4) de Lou, préparez les cloux & les planches. Au même onzieme jour je veux que les retranchemens ſoient faits, prenez garde d'y manquer; au ſupplice de mort près, vous devez vous attendre à tous les autres: c'eſt vous auſſi qui devez faire de grands amas de fourages, ſans cela vous ſerez coupables, & comme tels vous ſerez ſévérement punis.

(1) Ces enclos & ces foſſés ſervoient à prendre les bêtes ſauvages.

(2) Ce jour eſt nommé *Kia ſiu* dans le cycle de 60. On ne ſait ni l'année ni le mois de l'expédition de Pe kin.

(3) *Kiao* eſt ici le nom de frontiere.

(4) *Soui* eſt auſſi le nom de frontiere; à une certaine diſtance de la Cour, le pays s'appelloit *Kiao*, & à une certaine diſtance de Kiao, le pays s'appelloit *Soui*. Il eſt difficile aujourd'hui d'avoir des idées bien juſtes ſur ces ſortes de frontieres, & il eſt auſſi difficile de donner raiſon du nombre des trois *Kiao* & des trois *Soui*.

Mou-kong.

Kang-mo. 659. 621. avant J. C.

CHAPITRE XXX.

INTITULÉ

TSIN-CHI.

SOMMAIRE.

Le titre de Tsin-chi signifie ordre ou défense du Prince de Tsin, pays situé dans le Chen-si. Le Prince dont il s'agit ici est Mou-kong, qui venoit d'être battu par Siang-kong, Prince du pays de Tçin, situé dans le Chan-si & dans les environs. C'est après cette défaite que Mou-kong, fit le discours suivant : Mou-kong commença à régner l'an 659 de Jesus-Christ & finit l'an 621. Confucius, dans son Tchun-tsieou, rapporte cette bataille à la trente-troisieme année de Hi-kong, Prince de Lou ; &, par l'examen des éclypses, on voit que cette année est l'an 627 avant J. C. Fei-tsu, Ancêtre de Mou-kong, la treizieme année du Roi Hiao-vang, 897 avant J. C., avoit été fait Prince de Tsin à cause des services qu'il avoit rendus dans les Haras. Il se disoit descendu de Pe-y, Ministre du tems de Chun. Vers l'an 770 avant J. C., un des descendants de Fei-tsu, nommé Siang-kong, & différent de celui dont nous avons parlé plus haut, fut fait Prince de Tsin, pays où avoit été la Cour des Rois de la Chine jusqu'à Ping-vang. Ce Siang-kong contribua beaucoup au rétablissement de Ping-vang, mais il eut la hardiesse de sacrifier au Chang-ti, droit réservé au Roi seul ; il eut des Historiens publics, & ses descendants s'emparerent du Trône. Ce Chapitre est dans l'ancien & le nouveau texte : il contient quelques réflexions sur l'abus qu'il y a d'écouter des jeunes gens.

Mou-kong.

Kang mo. 659. 621. avant J. C.

Vous tous écoutez-moi, dit le Prince (1), & ne m'interrompez pas, j'ai à vous entretenir ſur un ſujet important: de toutes les paroles c'eſt la plus eſſentielle.

Les Anciens ont dit : La plupart des gens cherchent à ſe ſatisfaire : il n'eſt pas difficile de reprendre dans les autres ce qu'ils ont de mauvais, mais recevoir les avis & les réprimandes des autres, ſans les laiſſer couler comme l'eau, c'eſt là la difficulté.

Les jours (2) & les mois ſe paſſent, mon cœur en eſt affligé, parcequ'ils ne reviendront pas.

Parceque mes anciens Miniſtres (3) ne me propoſoient pas des choſes de mon goût, leurs avis me déplaiſoient ; je préférois les avis de ceux qui ſont nouvellement entrés dans mon Conſeil ; déſormais j'éviterai toutes ces fautes, ſi je prens conſeil de ceux qui ont les cheveux blancs.

Quoique les forces & la vigueur manquent aux vieillards, ils ont la ſincérité & la prudence en partage, & je veux m'en ſervir. Les jeunes gens au contraire ſont vigoureux, braves, habiles à tirer de la fléche & à conduire un charriot, mais je ne m'en ſervirai pas pour le conſeil ; ils ſont portés à me flatter, ils ſavent faire des diſcours étudiés, ils changent le ſens des paroles des ſages; dans quel tems pourrai-je donc m'en ſervir ?

Suppoſons (4) un Officier, qui d'ailleurs n'a pas de grands talens, mais qui a le cœur droit & tranquille ; quand il voit des talens dans les autres, il les reconnoît & les emploie comme les ſiens propres ; quand il voit des gens ſages, non-ſeule-

(1) *Mou-kong.*

(2) On voit que *Mou-kong* craignoit de mourir avant d'avoir mis ordre à toutes ſes affaires.

(3) Le malheur de *Mou-kong* fut de ne pas vouloir écouter un ancien Officier appellé *Kien-chou*, qui lui avoit conſeillé de ne pas entreprendre la guerre. Ce Prince belliqueux aima mieux écouter un jeune Officier appellé *Ki-tſe :* il fut entierement défait, & ſe repentit de ſa démarche.

(4) Ce paragraphe & le ſuivant ſont cités dans le livre claſſique *Ta-hio*, qui a été traduit en latin dans l'ouvrage du P. Couplet ; voyez *Scientia Sinica, lib.* 1. *pag.* 31, 32.

ment il les loue, mais il les aime, il les produit; je penſe qu'un tel Officier eſt d'une grande utilité, & qu'il eſt très propre à être l'appui & le ſoutien de ma famille, & des Peuples de mes Etats.

Mou-kong.

Kang-mo. 659. 621. avant J. C.

Suppoſons au contraire un Officier, qui voit de mauvais œil les talens des autres, & qui en eſt jaloux; s'il voit des gens ſages, il ne peut vivre avec eux, il ne penſe qu'à traverſer leurs deſſeins & à les éloigner des emplois: un tel Officier, je crois, eſt très dangereux, & il ne peut ſoutenir ni ma famille ni mes Etats.

Un ſeul homme peut mettre le Royaume dans un grand danger, & la vertu d'un ſeul homme peut auſſi faire régner la paix & la tranquillité.

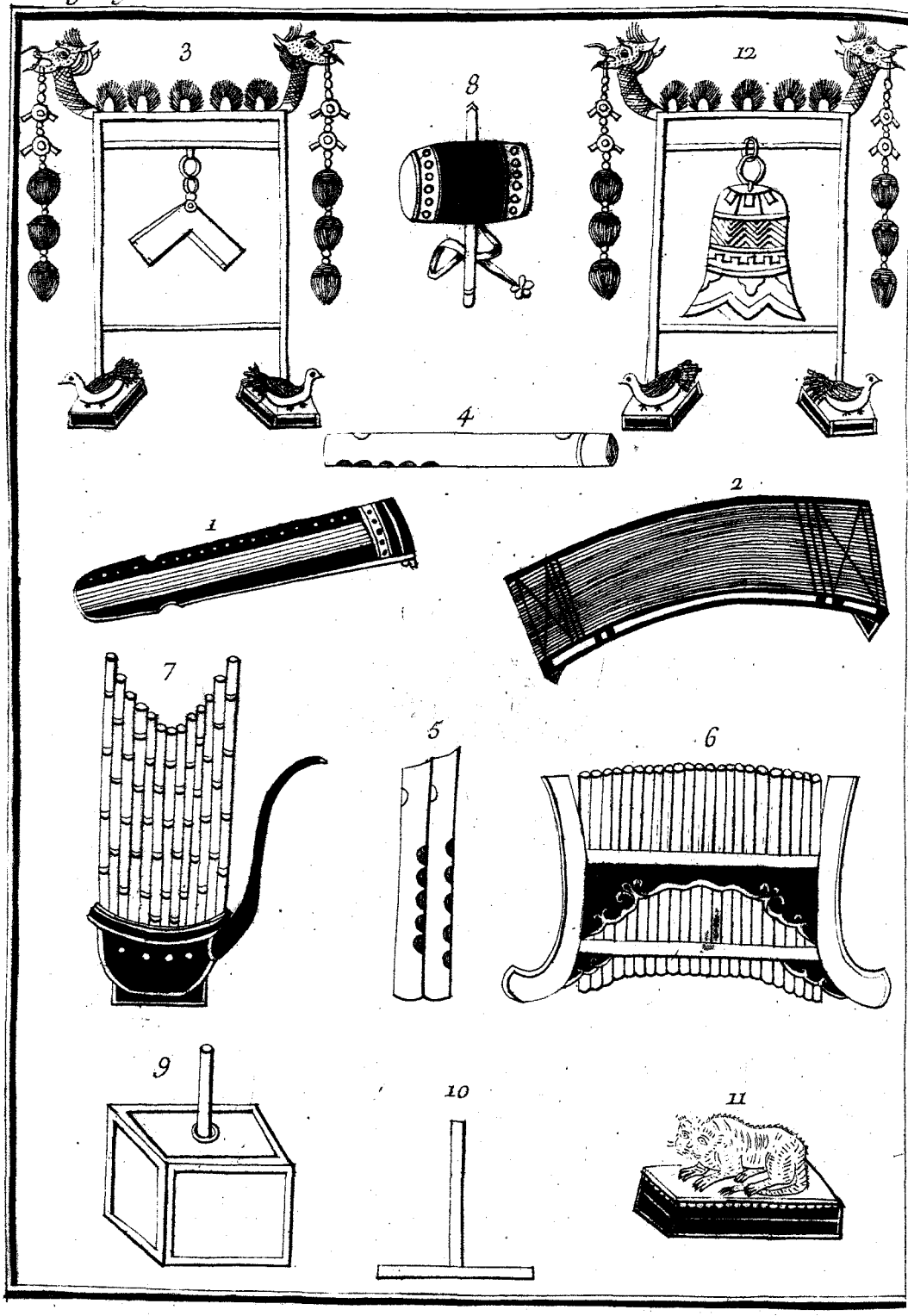
3
8
12
4
2
1
7
5
6
9
10
11

EXPLICATION DES PLANCHES.

Le P. Gaubil n'ayant fait aucun uſage des Planches qui ſe trouvent à la tête de toutes les Editions Chinoiſes du Chou-king, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile de les faire graver & de les accompagner des éclairciſſements néceſſaires que les Livres Chinois m'ont fournis. Ces explications que je donne forment un petit recueil, imparfait à la vérité, d'anciens uſages Chinois, & peuvent ſervir à mes recherches ſur l'origine de ces Peuples; c'eſt ce qui me détermine à les placer ici; elles ſeront d'ailleurs un ſupplément aux notes du P. Gaubil, qui dans pluſieurs endroits de cette Traduction ne ſont pas encore ſatisfaiſantes. Le Chou-king exige en général beaucoup de notes, afin de faire connoître les anciens uſages, ou au moins ce que les Chinois en ſavent & en rapportent. On s'eſt attaché à graver ces Planches dans le goût de celles qui ſont dans les Livres Chinois, & à les copier fidelement.

PLANCHE PREMIERE.

Les Chinois ont une très grande idée de leur ancienne muſique qu'ils ont perdue: ils la nomment *Yo*, & en font remonter l'invention aux tems les plus éloignés, c'eſt-à-dire, aux tems fabuleux. Ils diſent qu'un de leurs Rois, nommé *Tcho-yong*, qui précéda de beaucoup *Fo-hi*, ayant écouté le chant des oiſeaux, fit une muſique dont l'harmonie pénétroit par-tout, touchoit l'eſprit intelligent, & calmoit les paſſions du cœur; de maniere que les ſens extérieurs étoient ſains, les humeurs du corps dans l'équilibre, & la vie des hommes plus longue. Cette muſique étoit appellée *Tſie-ven*, *tempérance* & *grace*.

Le but principal de cette ancienne muſique étoit l'harmonie de toutes les vertus; de maniere que le concert n'étoit parfait que quand le corps & l'ame étoient d'accord, & les paſſions ſoumiſes à la raiſon.

Cette muſique étoit toujours jointe à la politeſſe. Celle-ci, diſent-ils, qui regarde le dehors, doit venir de l'intérieur, comme l'harmonie qui eſt dans le cœur, doit ſe répandre au dehors.

En général les Chinois parlent de cette ancienne muſique, comme les Grecs ont parlé de celle d'Orphée & de la lyre de Mercure, dont les parties répondoient à celles de l'Univers. Ils avoient des Officiers chargés de l'enſeigner aux Muſiciens employés dans les cérémonies religieuſes.

M. l'Abbé Arnaud, qui a eu en communication un Traité de l'ancienne muſique chinoiſe, dont il a fait imprimer un extrait dans ſes Variétés littéraires, a obſervé que le ſyſtême de cette muſique eſt le même que celui de Pythagore & des Egyptiens. » Le principal objet de la muſique, ont dit tous les Py-
» thagoriciens, eſt de calmer les paſſions, d'éclairer l'enten-
» dement & d'inſpirer l'amour de la vertu. Poſſéder ſon ame
» en paix, diſent les Chinois, être modeſte & ſincere, avoir
» la droiture & la conſtance en partage, aimer tout le monde,
» & ſur-tout ceux de qui l'on tient la vie, voilà les vertus que
» la muſique doit inſpirer, & qu'il faut abſolument acquérir,
» ſi l'on veut mériter le nom de Muſicien «. Ainſi indépendamment du ſyſtême muſical, les Pythagoriciens & les Chinois ſe réuniſſent encore ſur la haute idée qu'ils s'étoient formée de la muſique.

Mais cette muſique ſi parfaite ne tarda pas à dégénérer, & l'on voit dans le Chou-king qu'on blâme une muſique qui tendoit à la corruption des mœurs, une muſique déshonnête. Sans doute que les chanſons licentieuſes que l'on chantoit alors, en accompagnant les inſtrumens, contribuoient à cette dépravation.

Aujourd'hui les Chinois ont un inſtrument nommé *Pe-pan*: il eſt compoſé de pluſieurs petites planches de bois dur, longues d'un pied & larges de quatre doigts plus étroites par le haut, elles ſont enfilées enſemble; ils s'en ſervent comme nous nous ſervons des caſtagnettes, & c'eſt avec cet inſtrument qu'ils battent la meſure quand on chante.

N°. 1.

On dit des choſes ſingulieres de cet inſtrument nommé *Kin*, dont l'invention eſt attribuée à Fo-hi. On rapporte que ce Prince donna les régles de la muſique, & qu'après avoir établi la Pêche, il fit une chanſon pour les Pêcheurs; comme après lui Chin-nong, inventeur du Labourage, en fit une pour les Laboureurs.

Fo-hi prit d'un bois appellé *Tong*, le creuſa & en fit le *Kin*, long de 7 pieds 2 pouces. Les cordes étoient de ſoie & au nombre de 27; il voulut qu'on appellât cet inſtrument *Li*.

Les Chinois ne ſont pas d'accord ſur les cordes de cet inſtrument; les uns lui en donnent 27, d'autres 25, d'autres 20, d'autres 10, & enfin quelques-uns ſeulement 5. On dit que Ven-vang & Vou-vang y en ajouterent deux autres, ce qui fait ſept. Pour la longueur, les uns lui donnent 7 pieds 2 pouces, d'autres 3 pieds 6 pouces 6 lignes. On dit que le deſſus étoit rond comme le ciel, le deſſous plat comme la terre; que l'étang du *Long* ou du Dragon (c'étoit un endroit de cet inſtrument) avoit 8 pouces pour communiquer avec les huit vents; que l'étang du *Fong* ou du phénix (autre endroit) avoit 4 pouces pour repréſenter les quatre Saiſons. Ceux qui ne lui donnent que 5 cordes, diſent qu'elles étoient le ſymbole des cinq planettes. Quand Fo-hi touchoit cette lyre, elle rendoit un ſon céleſte. Il jouoit deſſus un air nommé *Kia-pien*, pour reconnoître les bienfaits de l'Eſprit intelligent, & pour unir le Ciel à l'homme. D'autres ajoutent que cet inſtrument détournoit les maléfices & banniſſoit du cœur l'impureté.

Les Chinois ne ſont pas trop d'accord ſur cet inſtrument, ni ſur le ſuivant, ſur ſa forme ni ſur ſon inventeur.

J'ai dit que ſes cordes étoient de ſoie, on n'en a pas encore d'autres à la Chine pour tous les inſtrments à cordes: mais on fait un choix dans la ſoie, & on prétend que celle qui vient des vers nourris avec les feuilles d'un arbre appellé *Utché*, eſt beaucoup meilleure, & que les cordes que l'on en fait ſont plus ſonores. Cet arbre reſſemble au meurier, porte des fruits gros comme des avelines, ſa coquille eſt noire, ſa

chair blanche & bonne à manger. On ſe ſert encore de cet arbre pour teindre en jaune-aurore.

L'arbre dont Fo hi ſe ſervit pour faire le *Kin* eſt appellé *Tong*: il y en a de pluſieurs eſpeces. Le *Tſin-tong*, ou le noir, ne porte point de fruits, ſes feuilles & ſes branches ſont un peu noirâtres : le *Pe-tong* ou le blanc, parceque ſes feuilles ſont blanches, porte au commencement du printems des fleurs jaunes & violettes ; ſes feuilles ne viennent qu'à l'équinoxe, les feuilles & les fleurs ſervent en médecine. C'eſt le bois de celui-ci qu'on emploie encore pour les inſtruments de muſique. Il y en a d'autres dont les feuilles & l'écorce ſont griſâtres, & qui portent un fruit rond gros comme une pêche, dont on tire de l'huile pour délayer les couleurs : on ne le mange point.

Il y en a qui ont les feuilles & l'écorce verdâtres, dont le fruit gros comme une noiſette eſt bon à manger. D'autres produiſent des fleurs ſans fruits, & d'autres des fruits ſans fleurs.

Indépendamment de cet arbre on ſe ſert encore, pour le même uſage, d'un arbre nommé *Ye*, arbre que les Chinois nomment le Roi des arbres. Il ſert auſſi pour les planches d'impreſſion.

N°. 2.

Le *Se*. Cet inſtrument, que j'appelle cythare ou guittare, eſt encore attribué à Fo-hi. On dit que ce Prince prit d'un bois appellé *Sang*, & en fit l'inſtrument nommé *Se*, qui avoit 36 cordes. Cet inſtrument ſervoit à rendre les hommes plus vertueux & plus juſtes. Les uns prétendent qu'il avoit 50 cordes, mais que Hoang-ti en fit un de 25, parceque le *Se* de Fo-hi rendoit un ſon trop triſte. D'autres diſent que ce fut Niu-va, femme de Fo-hi, qui les réduiſit ainſi, qu'alors tout fut dans l'ordre dans l'Univers.

Cet inſtrument avoit 8 pieds 1 pouce de long, & 1 pied 8 pouces de large.

N°. 3.

Le *Ming-kieou*, ou ſimplement *Kieou*, étoit un inſtrument

fait en forme de triangle, ou rond, car on en trouve de ces deux façons dans les livres chinois. Il étoit de pierre, & rendoit un ſon harmonieux : il en eſt parlé dans le Chapitre *Y-tſi* du Chou-king. Cette pierre étoit ſuſpendue, comme on le voit ſur la planche. Dans le *Lo-king-tou*, ou Table des Livres ſacrés, on en voit qui ont deux rangées de ces pierres en forme de triangle ſans baſe, & à chaque rangée il y a huit de ces pierres. On nommoit celui-ci *Pien-king*.

Il y avoit encore un autre inſtrument fait comme le premier, mais beaucoup plus grand, c'eſt pourquoi on le nommoit *Ta-king*.

N^os. 4, 5, 6 & 7.

Les Chinois avoient pluſieurs eſpeces de flûtes : la plus ſimple nommée *Yo*, n'avoit que trois trous, elle ſe jouoit tranſverſalement.

Le *Tchong* étoit auſſi une eſpece de flûte ou trompette : car il eſt difficile de bien diſtinguer ces inſtrumens. Celui-ci étoit de métal, il étoit percé de cinq trous d'un côté, & d'un de l'autre.

Ce même caractere *Tchong* étoit le nom d'un ancien Muſicien qui avoit un frere, nommé *Pé*, également habile dans la muſique. Leurs noms *Tchong-pé* réunis ſont pris métaphoriquement pour ſignifier les *freres* d'une perſonne, comme chez les Grecs Caſtor & Pollux étoient le ſymbole de la fraternité.

Le *Tié* étoit une autre flûte qui ſe jouoit de même : celle-ci avoit cinq trous ; c'eſt celle du n°. 4.

Le *Kuon* étoit une double flûte ; chacune avoit ſix trous. Quelques-uns confondent cette double flûte avec la flûte ſimple. On la voit au n°. 5.

Le *Tchi* étoit une autre flûte, faite comme les précédentes de roſeau. Il y en avoit de deux eſpeces : les grandes avoient 1 pied 4 pouces de long & 3 pouces de circonférence ; les petites avoient 1 pied 2 pouces. Les uns prétendent que ces flûtes avoient huit trous, les autres qu'elles n'en avoient que ſept.

L'inſtrument nommé *Siao*, étoit compoſé de vingt-trois

flûtes ou tuyaux, il avoit 4 pieds de longs. Il y en avoit un plus petit nommé *Tchao*, qui n'avoit que ſeize tuyaux; il avoit 1 pied 2 pouces de longueur. Le ſon de ces inſtruments, dit-on, reſſembloit au chant du Fong-hoang, & leur figure à ſes aîles. Le *Siao* eſt gravé au n°. 6.

Cet inſtrument, appellé *Seng*, que l'on voit au n°. 7, étoit une eſpece d'orgue portatif, il avoit 4 pieds de hauteur: il y en avoit de deux eſpeces; le grand avoit dix-neuf tuyaux, le petit treize. On en attribue l'invention à Niu-va, femme de Fo-hi, & l'on dit qu'elle en jouoit ſur les collines & ſur les eaux, que le ſon en étoit fort tendre.

Le *Yu* étoit une autre eſpece d'orgue plus grand que le précédent; il avoit 4 pieds 2 pouces, & trente-ſix tuyaux longs de 4 pieds 2 pouces.

N°. 8.

Le *Tao-kou* dont il eſt parlé dans le Chapitre *Y-ſi* étoit un petit Tambour; on en voit la figure ſur la planche. Il ſervoit dans les cérémonies religieuſes. Indépendamment de ce Tambour, les Chinois en avoient de pluſieurs autres eſpèces, que l'on battoit ſuivant les Eſprits ou les Divinités auxquelles on faiſoit des cérémonies: tels étoient,

Le *Fen-kou* ou *Fuen-kou*, que l'on battoit dans les expéditions militaires. Ce Tambour étoit grand & ſuſpendu à une machine ſemblable à celle que l'on voit ſur la planche n°. 3, mais ſans les ornements qui y pendent; il avoit 8 pieds de long: il en eſt parlé dans le Chapitre Kou-ming XXII. de la quatrieme Partie du Chou-king.

Le *Loui-kou*, ou le Tambour du tonnere. Ce Tambour avoit huit faces ſur leſquelles on frappoit; on s'en ſervoit dans les cérémonies que l'on faiſoit aux Chin ou aux Eſprits ſupérieurs.

Le *Lou-kou* étoit un autre Tambour à quatre faces, dont on ſe ſervoit dans les cérémonies faites aux Kuei ou Eſprits inférieurs, & aux Ancêtres.

Le *Ling-kou* avoit ſix faces, & on s'en ſervoit dans les cérémonies faites à la Terre: tous ces Tambours étoient ſuſpendus.

Il y avoit encore pluſieurs autres Tambours qui étoient deſtinés aux uſages civils, & que l'on portoit, entr'autres un nommé *Tong-leao*, qui eſt une eſpece de Tambour de baſque.

Nos. 9 & 10.

Le *Tcho* étoit une eſpece de vaſe de bois verniſſé, dans lequel, avec la machine appellée *Tchi*, qui eſt gravée au n°. 10, on frappoit dans les parois, ce qui rendoit un ſon. On ſe ſervoit de cet inſtrument lorſque l'on commençoit la Muſique; il avoit 2 pieds 4 pouces de grandeur en dehors, & ſa profondeur en-dedans étoit d'un pied 8 pouces.

N°. 11.

Le *Yu* étoit un autre inſtrument qui reſſembloit à un tigre couché & à l'affut; les poils de ſon dos étoient aſſez élevés, & avec une machine qui reſſembloit à un bâton, on frappoit ſur cet animal, & cela annonçoit que les Muſiciens devoient finir, ou plutôt on frappoit cet inſtrument un peu avant la fin de la muſique, à laquelle il contribuoit vraiſemblablement par le ſon qu'il rendoit. Il y avoit ſur ſon dos vingt-ſept de ces touffes de poil, qui étoient comme autant de touches ſonnantes. Cet inſtrument étoit de métal, & le bâton de bois avec lequel on en jouoit avoit un pied de long; il étoit appellé *Tchin*.

Il y avoit encore un autre inſtrument nommé *Hien* ou *Hiuen*, qui étoit un petit vaſe de terre cuite; il avoit ſix trous; on s'en ſervoit dans la Muſique ancienne. On en attribue l'invention à Fo-hi; je ne l'ai point fait graver.

N°. 12.

La cloche qui eſt gravée ſur la planche eſt appellée *Yong*. C'eſt une grande cloche de métal; c'eſt de celle-ci dont il eſt fait mention dans la premiere Partie du Chou king.

Les Chinois en avoient encore une autre dont le bas étoit arrondi, & qui étoit appellée *Tchong*. On ſuſpendoit dans une

machine pareille à celle qui eſt gravée, deux files de ces cloches plus petites; chaque file en avoit huit, & cet inſtrument étoit appellé *Pien-tchong*.

Po étoit une eſpece de cloche dont on ignore la grandeur; il paroît que c'étoit une ſonnette.

Il y avoit un inſtrument de métal dont le ſon s'uniſſoit à celui du Tambour; il étoit rond & long, plus large par en haut que par en bas.

Il paroît qu'ils mettoient des ſonnettes aux tambours: il y en avoit de pluſieurs eſpeces, les unes appellées *Tcho*, les autres *Chao* & d'autres *To*. Ils les ont faits en forme de cloches, mais ce pouvoit être des grelots.

Ils avoient des cloches qu'ils appelloient *Mo-to*, cloches de bois, parceque le battant étoit de bois; celles dont il étoit de métal étoient nommées *Kin-to*, ou cloches de métal. Les cloches de bois étoient petites. Le battant des cloches étoit nommé *Che*, *la langue*, parceque c'eſt cette machine qui fait reſonner la cloche. On ſe ſervoit des cloches appellées cloches de bois, pour faire aſſembler le Peuple & l'exciter à la vertu. Ces cloches étoient portées à la main.

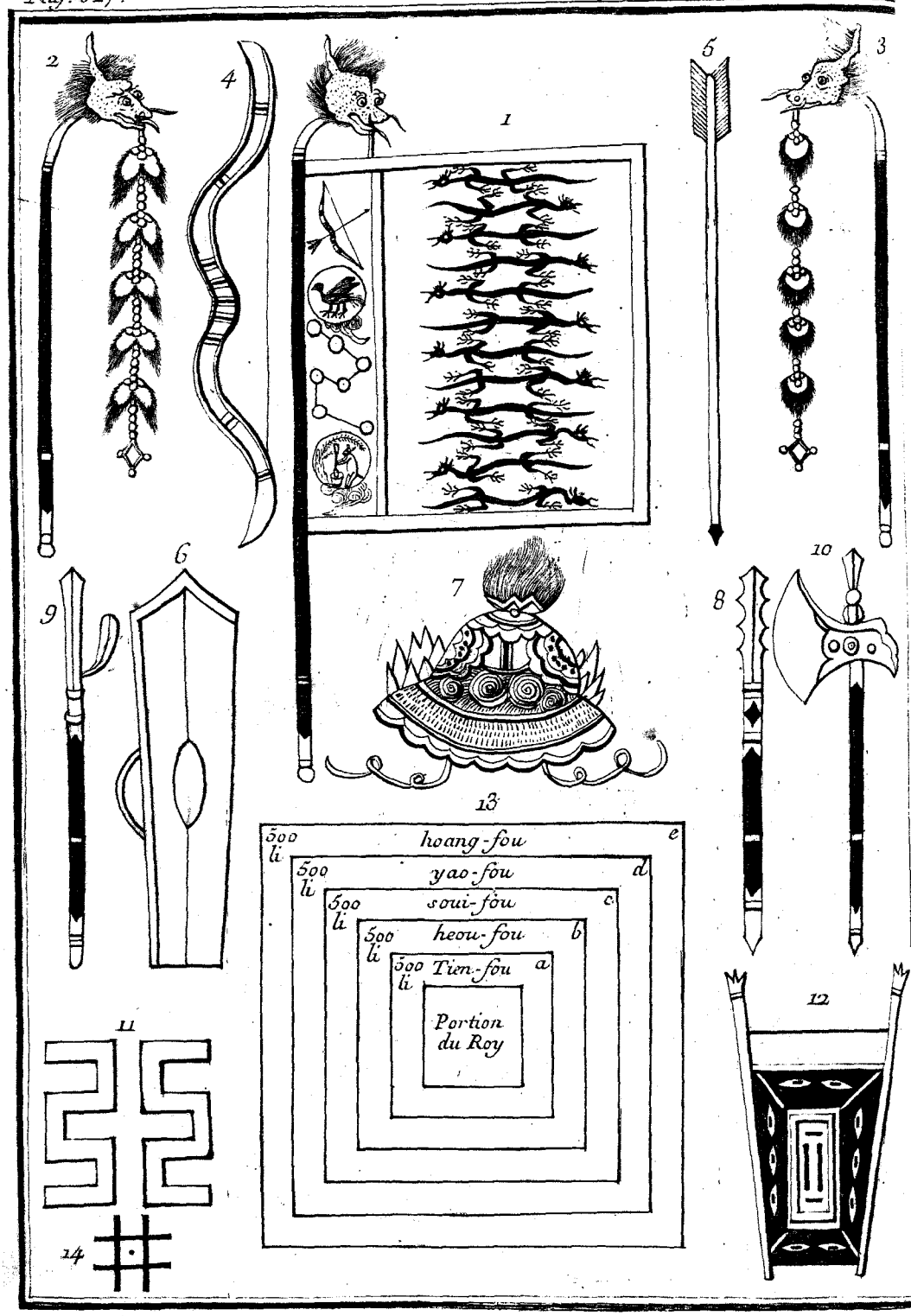
2
4
1
6
3
6
9
7
10
8
13
500 li
hoang-fou
e
500 li
yao-fou
d
500 li
soui-fou
c
500 li
heou-fou
b
500 li
Tien-fou
a
Portion du Roy
11
12
14

PLANCHE II.

N°. 1, 2 & 3.

Les Chinois ſont dans l'uſage d'avoir différents étendards dans leurs cérémonies, & cet uſage vient de leurs Ancêtres. Il y en avoit ſuivant les différentes dignités.

Le *Tchang*, n°. 1, étoit l'Etendard Royal. On y avoit repréſenté ſur une bande perpendiculaire, les figures du ſoleil & de la lune, pour marquer que les vertus du Prince éclatent comme la lumiere de ces deux aſtres. On y voyoit encore le Ho-tou, dont il ſera parlé plus bas, planche IV; tout le reſte de cet Etendard, diviſé en douze bandes horiſontales, étoit rempli d'autant de dragons, ſymbole de la Souveraineté à la Chine. Il étoit attaché comme un voile derriere le Charior du Roi; il étoit deſtiné aux cérémonies que ce Prince alloit faire à ſes Ancêtres. Les Officiers chargés de le porter, étoient appellés *Tai-tchang*.

Les Princes Tributaires ou les grands Vaſſaux avoient auſſi un Etendard à-peu-près ſemblable, que l'on portoit dans les mêmes cérémonies; celui-ci étoit appellé *Ki*; il étoit différent, en ce qu'il n'y avoit que neuf bandes, avec autant de dragons, & au lieu des figures ſur la bande perpendiculaire à la pique, il y avoit encore deux dragons.

Les Officiers chargés de maintenir les Peuples dans le bon ordre, avoient également leurs étendards, les uns tout unis, tels étoient les étendards nommés *Tchen* & *Voe*; celui-ci différoit du premier en ce qu'il étoit plus petit. Ils ſervoient l'un & l'autre pour faire aſſembler le Peuple lorſqu'il y avoit des affaires à traiter, les autres étoient chargés d'animaux; tel étoit le *Ki* qui avoit ſur ſa bande perpendiculaire un ours & un tigre, & ſur chacune de ſes ſix bandes horiſontales d'abord un ours & enſuite un tigre, & ainſi du reſte; il ſervoit pour annoncer une expédition militaire. Ici le mot *Ki* differe de celui qui précede.

Le *Yu* étoit chargé de ſept oiſeaux de proie, un ſur chaque bande; & il y en avoit deux ſur la bande perpendiculaire.

Le *Tchao* étoit un étendard formé de quatre bandes, ſur

chacune desquelles étoit une tortue qu'un serpent entortilloit, & sur la bande perpendiculaire les mêmes animaux séparés; le premier ou le *Yu* servoit à annoncer le retour d'une constellation nommée *Chun-ho* (le feu des cailles), & l'autre la constellation *Yng-che*, qui étoit une constellation septentrionale.

L'étendard nommé *Soui*, n'étoit composé que de différentes touffes de plumes pendantes; on s'en servoit lorsque le Roi alloit en voyage pour se promener.

L'étendard nommé *Tsing*, formé de différentes touffes de soie, servoit quand le Roi distribuoit des terres aux gens de la campagne.

Les Chinois avoient encore d'autres étendards; l'un étoit appellé *Mao*, qui n'est qu'une lance terminée par une tête de dragon, à laquelle pendoient différentes houpes; il servoit dans les armées pour donner les signaux; ce nom désigne aussi aujourd'hui un étendard qui sert dans les cérémonies; il est fait avec une queue de bœuf sauvage nommé *Li*, qui est grosse comme un boisseau.

Aujourd'hui on appelle *Tsing* un petit étendard d'un morceau d'étoffe de soie ou de toile, dont le haut est orné de différents plumages & de la queue du bœuf *Li*. La longueur de cet étendard indique la qualité de ceux devant qui on le porte dans les cérémonies publiques, comme marche, funérailles, &c. Celui de l'Empereur a neuf coudées de long, celui des Princes sept, celui des Magistrats cinq, celui des Lettrés qui n'ont point encore de charge, trois. On s'en sert à différents usages; il porte le même nom que celui dont j'ai parlé plus haut pour la distribution des terres.

Sous les num. 2 & 3 on voit des étendards qui servoient dans les cérémonies religieuses & dans les danses; celui du n°. 2 est appellé *Yu;* mais il ne paroît pas que les Chinois soient d'accord sur sa forme ancienne, puisqu'ils le présentent différemment dans les gravures qu'ils en ont faites. Celui du n°. 3 est nommé *Pi*, il étoit de cinq couleurs. Je n'ai pas cru devoir faire graver toutes les autres. Comme ces étendards servoient dans les danses religieuses, on me permettra de m'arrêter un moment sur ce que j'ai trouvé sur ce sujet.

La

La danſe que les Chinois nommoient *Vou*, étoit un exercice auquel ils s'appliquoient beaucoup anciennement. Dans le Chou-king il ne s'agit que des danſes religieuſes & militaires : on y voit que les Rois eux-mêmes exécutoient de ces ſortes de danſes. C'eſt ainſi que David accompagna l'Arche en danſant. Il eſt dit dans le Li-ki, qu'on jugeoit des mœurs d'une Nation par ſes danſes. Les Chinois en avoient de pluſieurs ſortes. Les danſeurs portoient des boucliers, des haches & différents étendards, ſuivant les différentes danſes que l'on faiſoit & ſuivant les cérémonies religieuſes, comme les ſacrifices faits aux Montagnes, aux Rivieres & à la Terre. Les étendards étoient une pique de 5 à 6 pieds, ſurmontée d'une tête de dragon, d'où pendoient cinq floccons, aux uns de ſoie, aux autres de plumes blanches, de plumes de différentes couleurs, ou ſeulement d'une touffe de poil, & la danſe portoit le nom de ces inſtruments ; ainſi celle qui étoit appellée *Ping-vou*, la danſe des armes, étoit ainſi nommée à cauſe du bouclier & de la longue hache ; celle-ci étoit pour les montagnes & rivieres : dans le Chou-king elle eſt appellée *Kan-vou*, qui ſignifie *danſe du bouclier*. Yu la danſa après avoir ſoumis les les Yeou-miao, de même que celle qui eſt appellée *Yu-vou*. La danſe nommée *Foe-vou*, à cauſe de l'étendard nommé *Foe*, qui étoit compoſé de cinq touffes de ſoie ; celle-ci étoit pour les ſacrifices faits à la terre. La danſe nommée *Yu-vou*, ou danſe des plumes, parceque l'étendard étoit de cinq touffes de plumes blanches ; il eſt gravé au n°. 2 ; elle étoit deſtinée pour les cérémonies faites aux quatre parties du monde. La danſe nommée *Hoang-vou*, ou la danſe des différentes couleurs, parceque les plumes de l'étendard étoient de différentes couleurs ; cette danſe ſe faiſoit dans les cérémonies aux Eſprits de la ſéchereſſe. Enfin la danſe nommée *Mao-vou*, ou de queue de bœuf ſauvage, parcequ'au haut de l'étendard étoit une queue de cet animal, celle-ci étoit pour inſpirer la crainte & le reſpect. Pendant les cérémonies, pluſieurs Officiers du Temple tenoient ces étendards & danſoient. Dans le Tcheou-li il eſt parlé d'une danſe nommée *Tcho-vou* ; elle avoit été inventée par Tcheou-kong ; les danſeurs jouoient des

inſtrumens qu'ils accompagnoient de leur voix, & ils parcouroient ainſi ſucceſſivement les différents tons de la muſique; d'abord ils s'adreſſoient au Ciel, enſuite à la Terre, puis ſimulant un combat, ils s'adreſſoient aux Ancêtres; jettant enſuite de grands cris, ils s'adreſſoient aux quatre parties du monde; après cela paroiſſant plongés dans la triſteſſe, ils s'adreſſoient à leurs ayeux; enfin aux montagnes & aux rivieres. Ils étoient diſtingués par files, & à la fin toutes ſe mêloient, toujours en chantant & jouant des inſtruments ſur les différents tons ſucceſſifs; il y avoit ſix files, ainſi ils parcouroient ſix tons majeurs avec les voix, & autant dans les tons mineurs avec les inſtruments.

Dans les Variétés Littéraires (1), on a fait imprimer un extrait d'un Traité Chinois ſur la danſe; on y parle de celle de Vou-vang, dont on fait cette deſcription.

» Les danſeurs ſortoient par le côté du nord, à peine » avoient-ils fait quelques pas, que changeant tout-à-coup » l'ordre dans lequel ils étoient venus, ils figuroient par leurs » attitudes, leurs geſtes, leurs évolutions, un ordre de ba- » taille. Dans la troiſieme partie, les danſeurs s'avançoient » encore plus vers le midi; dans la quatrieme, ils formoient » une eſpece de ligne; dans la cinquieme, ils repréſentoient » les deux Miniſtres Tcheou-kong & Tchao-kong, qui ai- » doient de leurs conſeils Vou-vang; dans la ſixieme, ils » reſtoient immobiles comme des montagnes. Cette danſe » étoit une hiſtoire de la conquête de la Chine par Vou-vang, » qui, entrant dans l'Empire, défait le Roi Cheou, pénetre » enſuite plus avant, aſſigne des bornes à ſes Etats, les gou- » verne par les ſages conſeils de ſes deux Miniſtres, alors » l'Empire eſt ſtable.

Telles étoient les anciennes danſes deſtinées à inſtruire & à faire imiter les actions des grands hommes. Les Chinois, qui ont perdu ces danſes & cette ancienne muſique, regardent celles qui exiſtent à préſent comme dépravées & propres à corrompre les mœurs. Il faut conſulter ce curieux Mémoire,

(1) T. 1. p. 487.

dans lequel il s'eſt cependant gliſſé quelques fautes; l'on y a pris des noms d'étendards pour ceux de quelques inſtruments de muſique.

Ces Danſes Chinoiſes, & tout ce qui peut y avoir rapport, faiſoient alors partie de l'éducation publique; depuis l'âge de treize ans juſqu'à quinze, on formoit les enfants des Grands & des Officiers à ces danſes; on leur apprenoit à faire toutes les révérences, cela s'appelloit *Tcho*, & depuis quinze juſqu'à vingt ils paſſoient dans un autre College, où on leur enſeignoit les exercices militaires, ce que l'on nommoit *Siang*.

N^os. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 & 12.

Les Chinois avoient pour armes offenſives & défenſives celles que nous voyons employées chez toutes les autres Nations. L'arc, n°. 4, nommé *Kong*, & la fléche qu'ils appellent *Che*, n°. 5, ſont les premieres armes: celle-ci étoit armée de plumes. Ils avoient différentes eſpeces d'arc. Les premiers avoient 6 pieds 6 pouces; les ſeconds 6 pieds 3 pouces, & les troiſiemes 6 pieds ſeulement. Ces armes exigent un bouclier, nommé *Kan* n°. 6. Il étoit fort haut, & mettoit la perſonne à l'abri des fléches.

Le caſque, qu'ils appellent *Tcheou*, n°. 7, étoit fait de peau d'animal, mais depuis la Dynaſtie des Tſin il eſt de fer.

Ils avoient deux ſortes de lances; l'une nommée *Meou*, n°. 8, dont on ſe ſervoit ſur les charriots de guerre. L'autre étoit appellée *Ko*, n°. 9. Vers ſon extrêmité étoit un fer en forme de demi-croiſſant; c'eſt une eſpece de hallebarde. Ils avoient encore une eſpece de pique, nommée *Kia*, qui avoit 18 pieds de long.

On portoit encore dans les combats des eſpeces de haches à long manche. Ils en avoient dont le tranchant étoit de metal, & que l'on appelloit *Yue*: c'eſt celle qui eſt gravée au n°. 10. Ils avoient une autre hache ou coignée, nommée *Fou*, qui étoit ornée de peintures; c'eſt pour cela que le Chou-king parle de haches de différentes couleurs. La figure qui eſt gravée au n°. 11, eſt une eſpece d'arme courte: elle étoit peinte

de différentes couleurs ; je n'en connois pas trop l'uſage. Elle eſt nommée *Fo* ou *Foe*.

Nous avons déja vu combien on étoit curieux de s'exercer à tirer des fléches. On s'aſſembloit, & ces aſſemblées étoient des fêtes & des exercices : le but, auquel on viſoit, étoit de la forme de celui que l'on voit gravé n°. 12 ; mais il y en avoit de différentes eſpeces, c'eſt à-dire, qui avoient d'autres ornemens que ceux que l'on voit ici. Ils étoient chargés de têtes d'animaux, ou diviſés en différens compartimens. On appelloit ces buts *Heou*. Les uns étoient faits de peau de tigre, d'autres d'ours ou de quelqu'autre animal. Les Archers ſe diviſoient en pluſieurs bandes, & l'on diſtribuoit des récompenſes aux plus adroits.

N°. 13.

La figure qui eſt au n°. 13 eſt une diviſion de la Chine fort ſinguliere, & qui m'a paru devoir mériter quelqu'attention. On a vu la diviſion de la Chine en neuf Provinces, dans le Chapitre Yu-kong. Ces Provinces ſont appellées *Tcheou* ; mais indépendamment de cette diviſion, il y eſt fait mention d'une autre en cinq *Fou*, qui ſont comme cinq Départements. *Fou* ſignifie *ſervir*, il veut encore dire *ſoumettre*. Il eſt néceſſaire de rapporter ici le paſſage du Chou-king. » Yu dé-
» termina 500 li pour le Tien-fou : à 100 li (1) on donne
» le grain avec la tige ou le tronc ; à 200 li on coupe la tige,
» & on apporte les grains ; à 300 li on coupe l'épi, & on
» donne les grains avec l'enveloppe ; à 400 li on donne les
» grains non mondés, & à 500 li on donne les grains mon-
» dés «.

» Yu régla que 500 li feroient le Heou-fou ; 100 li pour
» la terre des grands Officiers, & 100 autres li pour l'Etat des
» Nan, & 300 li pour les Tchou-heou «.

» 500 li, ſelon la diviſion d'Yu, devoient faire le Sui-
» fou : 300 de ces li étoient des lieux deſtinés pour apprendre
» les Sciences & ſe former aux bonnes mœurs, & 200 li pour

(1) Chou-king, pag. 55.

» les lieux dans lesquels on se formoit aux exercices mili-
» taires «.

» 500 li furent déterminés pour le Yao-fou ; savoir, 300
» pour les étrangers du Nord, & 200 pour les criminels «.

» Il y eut aussi 500 li pour le Hoang-fou ; 300 pour les
» étrangers du Nord, & 200 pour les exilés «.

Il paroît que ces pays s'étendoient à l'Est jusqu'à la mer, à l'Oueſt jusqu'au Désert du sable. D'après cette division les Chinois ont formé le quarré que l'on voit ici, & qui se trouve dans toutes les Editions du Chou-king *a*, est le Tien-fou, au centre duquel ils placent le Vang-ki, ou la portion du Roi & les terres qui en dépendent : elles sont exemptes de tout tribut. Au-delà du Tien-fou ils placent successivement le Heou-fou *b*, le Soui-fou *c*, le Yao-fou *d*, & le Hoang-fou *e*, qu'ils divisent comme il est dit dans le Chou-king; c'est-à-dire, qu'une partie des terres, toujours en s'éloignant du centre, est destinée suivant l'indication du Chou-king. Ainsi dans le Heou-fou, par exemple, les 200 li pour les Nan sont le long du Tien-fou, & les 300 pour les Tchou-heou le long du Soui-fou.

Ils donnent à chacun des deux côtés 2500 li, & 5000 en total ; ainsi ils suppoſent que ces départements environnant de tous côtés la portion du Roi & les terres qui lui appartiennent. Cette division est celle d'Yao, Yu y ajouta, entre chaque département, un terrein particulier, mais cette addition ne fait rien pour le fond de cette distribution. On voit qu'elle est faite dans le même esprit que celle de la Terre d'Israel, qui est rapportée dans les derniers Chapitres d'Ezéchiel. Dans cette description faite par le Prophete, la portion du Seigneur & celle du Roi sont placées au centre des portions des Tribus, & ces portions y sont divisées horizontalement & comme des paralleles au-dessus & au-dessous de celle du Seigneur. Il y est même fait mention des étrangers comme dans le Chou-king. Je laisse au Lecteur à continuer ce parallele singulier. Etoit-ce une distribution usitée dans tout l'Orient ; que les Chinois ont conservée ?

Cette ancienne Histoire Chinoise mérite d'être examinée par des personnes dégagées de toute prévention. De pareilles observations ne contribuent pas peu à confirmer ce que j'ai

dit de l'origine de ce Peuple, que je crois ſorti de l'Egypte, puiſqu'il en a encore conſervé la maniere d'écrire en hiéroglyphes, & que je fais voir dans un Mémoire lû à l'Académie, que ces hiéroglyphes chinois étoient compoſés des mêmes parties que ceux des Egyptiens.

N°. 14.

On trouve dans les Livres Chinois la figure qui eſt gravée ſous ce numero; elle eſt pour les terres ce que la figure cideſſous eſt pour toute la Chine.

une Province.	une Province.	une Province.
une Province.	Portion du Roi.	une Province.
une Province.	une Province.	une Province.

Relativement à cette ancienne diviſion de l'Empire, on donnoit à huit familles neuf cents arpents de terre : chacune en labouroit cent pour ſon propre compte, & les cent autres étoient labourées par toutes les familles réunies au profit du Roi : c'étoit là un de ſes revenus. Ces neuf cents arpens de terre labourable étoient appellés *Tching-tien*, c'eſt-à-dire, *Champ du puits*, à cauſe qu'elle reſſembloit en petit à l'ouverture d'un puits, formée par quatre ſolives miſes en quarré, de maniere que les extrêmités ſe dépaſſoient ainſi. On voit que le milieu eſt l'ouverture d'un puits : c'étoit-là la portion du Roi. Autour ſont huit autres quarrés qui étoient la portion de chaque famille.

Cette diviſion praticable dans un terrein eſt la même qui a été appliquée à tout le Royaume, comme nous venons de le voir. Elle eſt d'autant plus ſinguliere qu'elle eſt idéale, parce-

que la Province où réſidoit le Roi n'étoit pas au centre ; & que les autres Provinces, que l'on place autour de celle-ci, ne ſont pas des terreins tirés en ligne droite.

On a vu dans le Chou-king, qu'indépendamment de cette diviſion, Yao avoit encore diviſé la Chine en douze Provinces, & Yu en neuf ; que ces Provinces étoient nommées *Tcheou*, c'eſt-à-dire, habitation au milieu des eaux, ſans être cependant isle.

Anciennement les Chinois n'étoient pas ce qu'ils ſont à préſent, n'ayant pas encore de Villes, cent familles ſe réuniſſoient dans un canton, & cela s'appelloit un *Fang*. Comme ils n'avoient point de marchés publics, ceux qui avoient des denrées à vendre, ſe rendoient auprès du puits public où chacun apportoit ſes marchandiſes, uſage aſſez ſingulier dans un pays comme la Chine, & qui ſembleroit mieux convenir à des climats arides.

PLANCHE III.

N°. 1.

LA Chine a eu de tout tems, comme on l'a vu dans le Chou-king, des Souverains qui, ſous les trois premieres Dynaſties, n'ont porté que le titre de *Vang* ou de *Roi*. Yao, Chun, qui ont regné auparavant, & Yu, Fondateur de la premiere, porterent le titre de *Ti* ou d'*Empereur*. Celui de *Hoang-ti*, ou d'auguſte Empereur, paroît n'avoir été en uſage dans l'Antiquité que depuis le regne de *Chi-hoang*, Fondateur des Tſin l'an 248 avant J. C. Ce Prince détruiſit toutes les petites Souverainetés que nous voyons dans le Chou-king, mais plus particulierement celles de la troiſieme Dynaſtie. Vou-vang, Fondateur de cette Dynaſtie, pour récompenſer tous ceux qui l'avoient aidé à faire la conquête du Pays, leur donna en appanage des terres avec des titres différens. Les premiers portoient celui de *Kong*; ceux-ci étoient très puiſſants, & peuvent répondre à ces anciens Ducs que nous avions autrefois, & qui étoient maîtres dans leurs Provinces. Les ſeconds, ou les *Heou* marchoient après; enſuite venoient ceux qui étoient appellés *Pe*, ceux qui portoient le titre de *Tſe*, & enfin les Nan. On les nommoit tous en général *Tchou-heou*. Le caractere qui déſigne les *Pe* s'eſt auſſi prononcé *Pa*, & alors il avoit une ſignification beaucoup plus étendue, il déſignoit le Chef de tous ces petits Princes.

Sous les deux Dynaſties précédentes il y avoit également de ces Princes vaſſaux qui poſſédoient des terres; ainſi Vou-vang paroît avoir ſuivi les anciens uſages à cet égard.

Lorſque ce Prince diſtribua tous ces appanages avec ces titres, il ne les rendit héréditaires que pour ceux de ſa famille: mais dans la ſuite les Rois, moins attentifs ou plus foibles, les donnerent à leurs Eunuques ou à des gens de rien. Cependant pour les diſtinguer des premiers, on ajoutoit, avant le titre, le mot *Tong* ou celui de *Lie*. Au reſte il en coutoit à ceux qui pour la premiere fois portoient ces titres, qui étoient la récompenſe de leurs ſervices. Le Roi trouvoit toujours le moyen

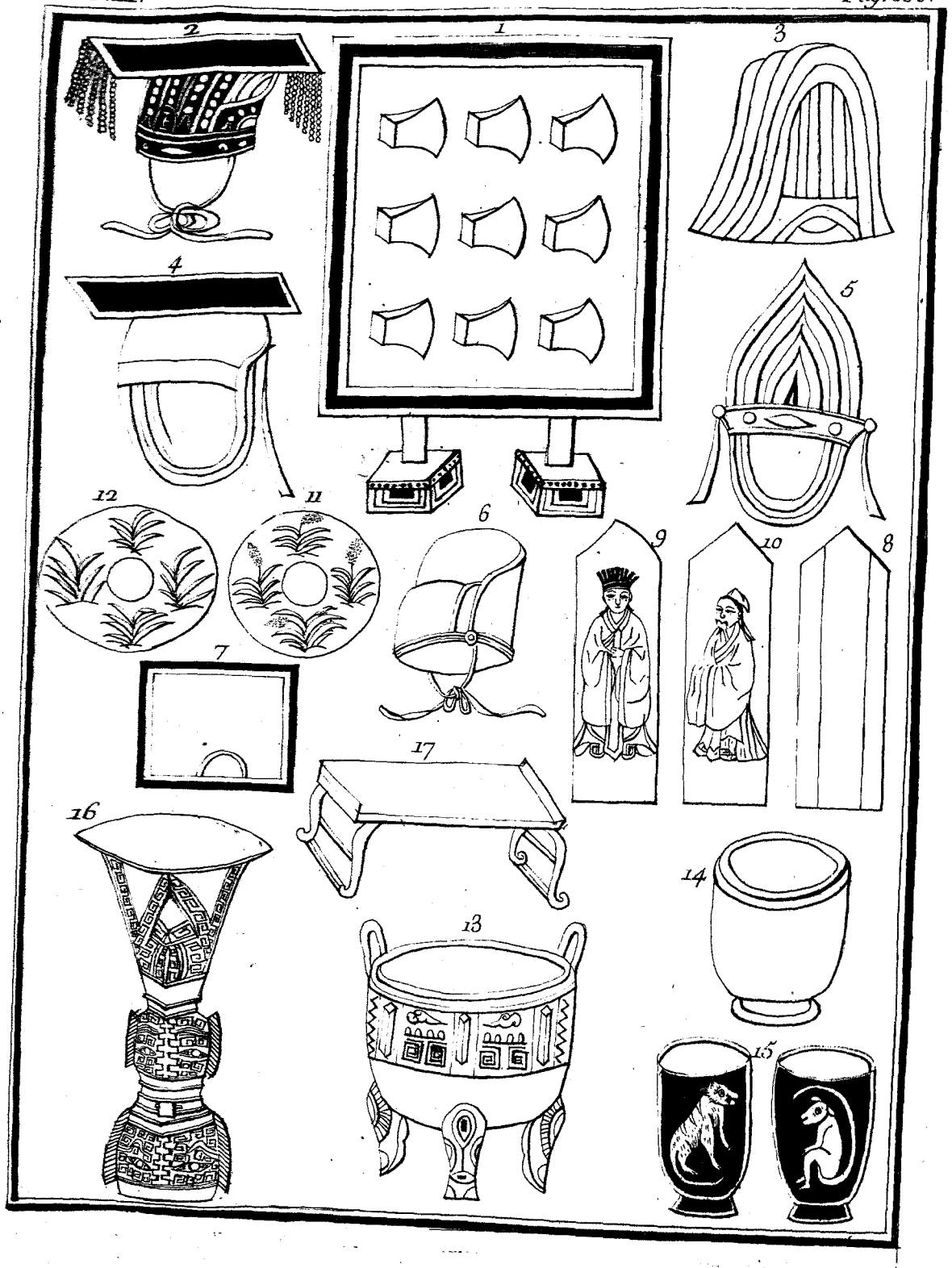
2
1
3
4
5
12
11
6
9
10
8
7
17
16
14
13
15

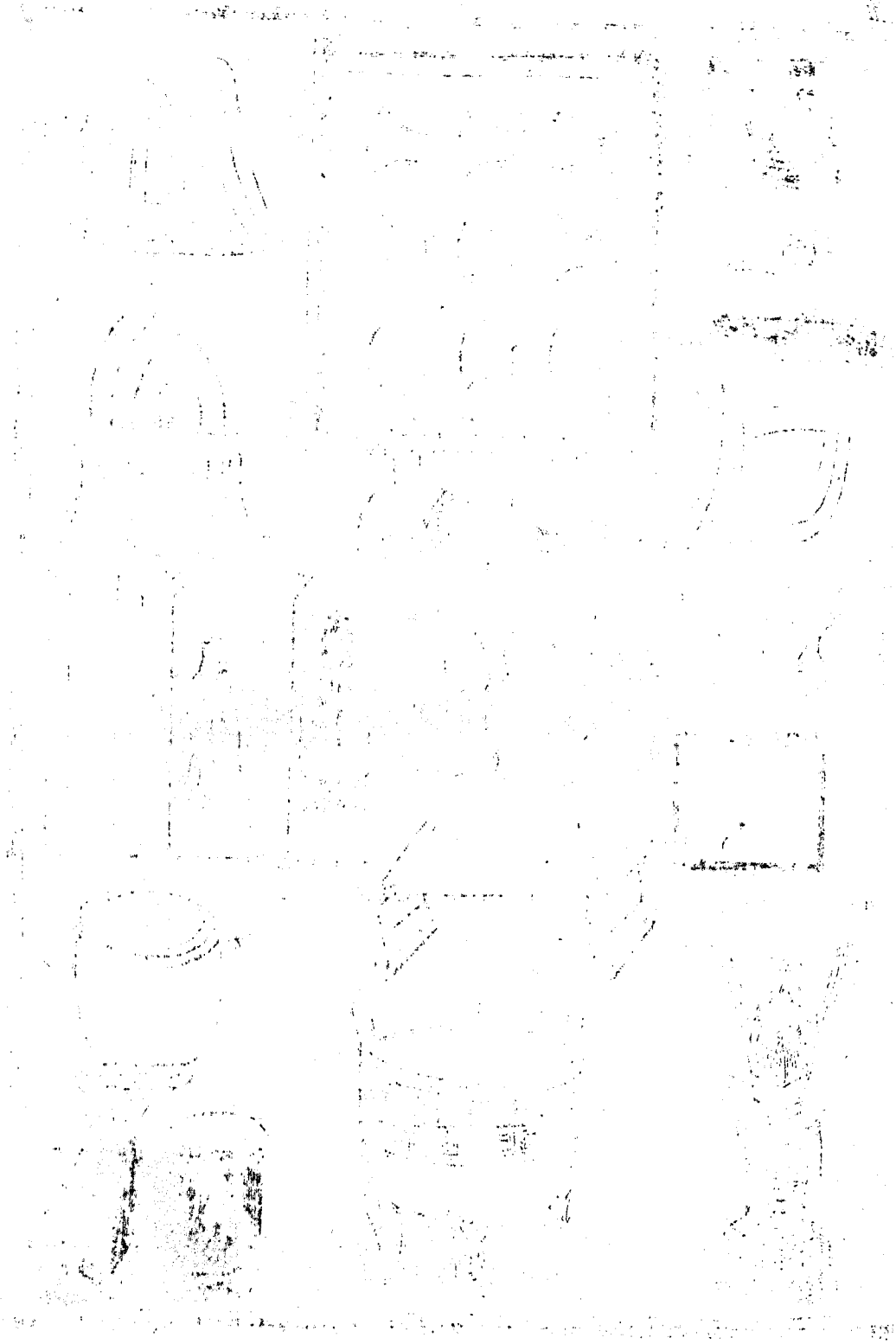

moyen de les déclarer coupables de leze-Majeſté, & les faiſoit mourir. Telle étoit alors la barbarie de cette Nation, qui d'ailleurs a donné tant de preuves d'humanité & de ſageſſe. Ainſi il n'y avoit que les deſcendans de ces braves Officiers qui jouiſſoient des honneurs accordés aux mérites & aux ſervices de leurs Ancêtres. Cette coutume barbare a donné naiſſance à ces trois proverbes chinois, *Kiao-tou-ſe*, *Tſieou-keou-pong*, c'eſt-à-dire, *les liévres ne ſont pas plutôt morts qu'on fait cuire les chiens de chaſſe.* Le ſecond eſt, *Kao-niao-tſin*, *Leang-kong-tſang*, c'eſt-à-dire, *les oiſeaux elevés ne ſont pas plutôt pris qu'on ſerre les arcs.* Et enfin le troiſieme, *Ti-koue-po*, *Meou-tchin-vang*, c'eſt-à-dire, *le pays des ennemis n'eſt pas plutôt ſoumis, que les Conſeillers ſont mis à mort.*

Tous ceux qui portoient un des cinq titres, dont je viens de parler, étoient obligés de ſe rendre une fois tous les cinq ans à la Cour du Roi avec des préſens, pour ſaluer ce Prince & renouveller leur ſerment de fidélité. Ceux-ci avoient au-deſſous d'eux des Grands qui dépendoient d'eux, mais qui ne venoient point à la Cour; ils mettoient ſeulement entre les mains des premiers leurs préſens & l'acte de leur ſerment. J'ignore quelle étoit la forme de ces ſermens, mais il étoit alors d'uſage que, lorſque les Princes vouloient faire des traités ou des ligues, on commençoit par tuer un bœuf ou un mouton, ou une chevre; & après avoir ſigné l'acte, on ſe frottoit la bouche avec le ſang de la victime en prêtant ſerment devant toute l'aſſemblée. Ce ſerment, qui eſt aboli, ſe pratique encore quelquefois parmi les Soldats entr'eux, lorſqu'ils ſe jurent d'être freres, ce qu'ils appellent *freres de ſang*. On nomme ce ſerment *Cha*.

Ceux qui portoient le titre de Kong, ou les premiers Princes, étoient chargés de ſe mêler des mariages des filles du Roi, & c'eſt pour cela qu'on appelle encore aujourd'hui ces Princes *Kong-tchu*. Ces Princeſſes commandoient ſouvent les Armées du Roi, & alors ils avoient un très grand pouvoir. Le Roi en donnant cette commiſſion à ces Grands ou à d'autres, tenoit la bride du cheval, & ſe proſternoit devant le nouveau Général, en lui diſant: *Je ſuis le maître de tout ce qui*

eſt dans mon Palais, & vous, l'êtes de tout ce qui eſt dehors, vous avez un pouvoir abſolu.

Le Roi faiſoit tous les ans la revue de ſes Troupes & de celles de tous les Princes, ou des *Tchou-heou*. On s'aſſembloit dans un lieu nommé *Pi-yong*, où l'on s'exerçoit à tirer des fléches. Un homme que l'on appelloit *Yong*, & qui portoit une cuiraſſe nommée *Fa*, ſe tenoit près du but, examinoit ceux qui en approchoient le plus près, & en avertiſſoit le Roi, qui donnoit des récompenſes & les augmentoit autant de fois qu'on avoit atteint le but.

Les anciens Rois de la Chine donnoient audience à leurs Miniſtres ſous une eſpece de veſtibule, les Miniſtres étoient en-dehors dans la cour, expoſés à toutes les injures de l'air: dans la ſuite on a prolongé le toît juſqu'au milieu de la cour, & ils ont été à couvert: cet endroit eſt appellé *Ting*, & déſigne en conſéquence la Salle d'Audience. Dans cette Salle & derriere le Roi il y avoit une eſpece de paravent ou écran haut de huit pieds, & couvert d'une étoffe de ſoie rouge, ſur laquelle étoient repréſentées des haches, ſymbole de la puiſſance de ces Princes. Ce paravent étoit nommé Y: il eſt gravé ſous le n°. 1. La Salle d'Audience étoit tournée de maniere que le Roi regardoit toujours le midi, ce qui s'appelle *Nan-mien*.

Qu'il me ſoit permis d'ajouter ici quelques autres obſervations ſur d'anciens uſages relatifs à la Puiſſance Royale & au Gouvernement.

Les anciens Rois de la Chine avoient, comme ceux d'apreſent, des chars dans leſquels ils montoient, mais ces chars ſe reſſentoient de la ſimplicité antique, quant à la forme. Celui du Roi étoit appellé *Ta-lou*. Il y en avoit de cinq eſpeces différentes plus ornés les uns que les autres. Ces chars, dont la forme reſſembloit à une eſpece de tombereau, étoient tirés par pluſieurs chevaux attelés de front. Un Officier du ſecond ordre, qui portoit le titre de *Kin-ou*, avec un fouet à la main les conduiſoit, ce qui n'empêchoit pas que dans le char même il n'y eût un Cocher, que l'on appelloit *Tſan-tching*, qui tenoit les guides des chevaux. Il étoit au milieu du char, & le Roi étoit à ſa gauche, qui étoit le côté honorable; à droite

étoit le plus considérable de ses Officiers domestiques. Dans ce tems-là la fonction de Cocher étoit honorable & occupée par quelqu'un de considération. Lorsque Confucius étoit dans son charriot pour aller voir les Grands, le Cocher étoit toujours un de ses Disciples. Dans les cérémonies il y avoit plusieurs de ces chars de suite, qui s'appelloient en conséquence *Soui-tche.* Ces chars avoient les uns deux roues & les autres quatre : on y entroit par-devant. Cette partie du charriot étoit couverte d'une peau que l'on appelloit *Mie* : elle étoit ou de tigre ou de quelqu'autre animal. Ceux qui étoient dans le charriot posoient leurs mains sur cette peau, qui étoit soutenue par une traverse de bois.

Les anciens Souverains de la Chine avoient encore un charriot nommé *Tching*, que l'on prononce aussi *Ching ;* il étoit tiré par seize chevaux, ce qui servoit à faire connoître sa supériorité. Le mot *Tching* servant à désigner un char à seize chevaux, on a employé l'expression de *Pe-tching* pour dire seize cens chevaux ; *Pe* signifie *cent*, & cette expression indique la maison d'un Prince, parcequ'autrefois ils ne pouvoient avoir que seize cens chevaux. *Tsien-tching*, par la même raison, signifiant mille chars de cette espece, désigne la maison du Roi. Dans ces tems anciens huit cens familles du Peuple étoient obligées de fournir un charriot de seize chevaux avec trois Capitaines armés de leurs casques & de leurs cuirasses, & 22 Fantassins. On voit que cette espece de charriot étoit pour la guerre, & que les chevaux servoient à les traîner. Je joins à la suite des chars le parasol que l'on portoit anciennement sur la tête de l'Empereur lorsqu'il étoit sur son char. Ce parasol étoit fort grand. On l'appelle à présent *Leang-san.* Il y en a de plusieurs couleurs, suivant la dignité des personnes.

Celui de l'Empereur est jaune-aurore, & terminé par un dragon d'or ; celui du Prince héritier, son fils, est semblable ; celui de l'Impératrice est de même couleur, mais terminé par un Fong-hoang d'or ; celui des autres femmes de l'Empereur est violet, & surmonté d'un paon d'or ; celui des Ministres & des Officiers du premier ordre est bleu, & surmonté d'une petite

tour d'argent. Ceux des Officiers du ſecond & du troiſieme ordre, ſont rouges, & également ſurmontés d'une tour d'argent; ceux des Officiers du quatrieme & du cinquieme ordre ſont de même; la couleur de ceux-ci eſt noire; tous ces paraſols ſont faits avec des étoffes de ſoie, & ſervent dans les cérémonies publiques.

On a déja vu dans le Chou-king quelle étoit la forme du Gouvernement ſous les Tcheou; mais comme tous les noms des Tribunaux ne ſont pas aſſez expliqués dans les notes, & que d'ailleurs ils ont ſouvent changé, il n'eſt pas inutile d'en dire ici un mot.

Les Chinois d'à-préſent prétendent qu'il y a toujours eu chez eux ſix principaux Tribunaux. Anciennement le premier étoit appellé *Tien-kouon*, le Tribunal du Ciel. Le Chef portoit le titre de *Tchong-tſai*, c'eſt-à-dire, ſuprême Gouverneur. Son pouvoir s'étendoit ſur tous les Officiers de Robe & d'Epée; il étoit en même-tems le premier Miniſtre: c'eſt à préſent le *Li-pou*, ou le Tribunal des Officiers.

Le ſecond *Ti-kouon*, ou le Tribunal de la Terre; on le nommoit encore *Se-tou*; c'eſt ce que l'on appelle aujourd'hui *Hou-pou*, ou le Tribunal des Finances.

Le troiſieme *Tchun-kouon*, ou le Tribunal du printems; il a auſſi été appellé *Tſong-pe*; il porte aujourd'hui le nom de *Li-pou*, ou Tribunal des Rits.

Le quatrieme *Hia-kouon*, ou le Tribunal de l'été, il a encore été appellé *Se-ma*, on le nomme préſentement *Ping-pou*, le Tribunal de la guerre.

Le cinquieme *Tſieou-kouon*, le Tribunal de l'automne, déſigné encore anciennement ſous le titre de *Se-keou*, aujourd'hui le *Hing-pou*, ou le Tribunal des crimes.

Le ſixieme *Tong-kouon*, le Tribunal de l'hiver, anciennement encore *Se-kong*, aujourd'hui nommé *Kong-pou*, ou le Tribunal des Arts & Bâtiments.

Les Chefs de toutes ces claſſes étoient appellés anciennement les ſix *King*. *Kouon* ſignifie toute eſpece d'Officier. Ainſi *Tien-kouon* ſignifie le Miniſtre du Ciel; mais comme il avoit ſous lui pluſieurs Officiers, j'ai cru devoir me ſervir du mot

de Tribunal. Anciennement le premier Miniſtre de l'Etat a encore été appellé *Tching-ſiang*, c'eſt-à-dire, qui aide & qui garde; mais comme ſon pouvoir étoit ſi grand que quelquefois il a dépoſé les Rois, on a aboli cette Place, en conſervant ſeulement le titre ſans fonction.

Il eſt ſouvent fait mention dans le Chou-king des cinq ſupplices, dont on recommande l'emploi envers les criminels.

Le premier nommé *Me*, conſiſtoit à faire des marques noires ſur le front, qui reſtoient imprimées; cela étoit nommé *ke-ge*, imprimer ſur le front.

Le ſecond nommé *Y*, étoit de couper le nez, exprimé par *Tſie-pi*.

Le troiſieme nommé *Tiao*, conſiſtoit à couper les pieds & les jambes juſqu'aux genoux.

Le quatrieme nommé *Kong*, conſiſtoit à couper les parties naturelles.

Le cinquieme nommé *Ta-pi*, étoit de donner la mort.

Voilà les cinq ſupplices indiqués dans le Chou-king.

Le ſecond de ces ſupplices eſt employé actuellement pour les déſerteurs, on leur coupe quelquefois les oreilles, ce qui s'appelle *Ulh*. Ceux qui avoient été punis par la caſtration ou du quatrieme ſupplice, étoient deſtinés à garder les portes du Palais du Roi. Il eſt vraiſemblable qu'on aura imaginé enſuite de les faire gardiens du Palais des femmes, & qu'enfin au lieu de criminels, on a pris des enfants du Peuple pour faire cette fonction, de-là l'origine des Eunuques dans l'orient.

On ne dit pas de quelle maniere on faiſoit mourir les criminels; mais on voit que les Chinois l'ont fait dans la ſuite, en coupant la tête, ce qui s'appelle *King*.

Actuellement les Chinois ont un ſupplice très rigoureux pour les criminels de Leze Majeſté, & ce ſupplice s'emploie quelquefois pour les femmes qui tuent leur mari; il conſiſte à mettre tout nud ſur une planche le criminel. Le Bourreau lui prend, avec un croc de fer rouge, un morceau de chair, qu'il coupe enſuite avec un coûteau, & il recommence ainſi juſqu'à ce qu'il ait tiré le nombre des morceaux fixé par la ſentence. Le Bourreau ne doit pas donner la mort au criminel dès le pre-

mier coup, il en répond sur sa vie; mais il est libre de le faire mourir après le nombre déterminé. Il y a de certains crimes à la Chine pour lesquels on condamne toute une famille à être esclave des Officiers de Justice, ce qui s'appelle *Ge*; mais il est inutile de s'étendre sur les usages modernes, qu'on peut voir dans les relations.

Nos. 2, 3, 4, 5 & 6.

Il est parlé dans le Chou-king, Chap. V, de la premiere Partie, d'anciens habits sur lesquels étoient représentées différentes figures; les Chinois en ont fait graver de semblables, mais qui sont de pure imagination. Autant il seroit curieux d'avoir les premiers, autant il nous importe peu de connoître ceux-ci, qui sont les habits Chinois ordinaires, sur lesquels ils ont mis les figures dont parle le Chou-king. Ainsi je n'ai pas cru devoir les faire graver; j'ai seulement pris quelques bonnets singuliers, mais j'avertis qu'ils faut plus avoir égard aux descriptions qui en ont été conservées qu'aux figures qui s'en trouvent dans les livres.

Dans la plus haute antiquité, à ce que l'on prétend, le Fong-hoang étoit le symbole & comme les armoiries des Souverains de la Chine, parceque cet oiseau, dont l'apparition est regardée comme un présage heureux, avoit paru sur une montagne; mais dans la suite on a pris le dragon à cinq griffes pour symbole des Empereurs, & le Fong-hoang est devenu celui des Impératrices; elles le portent sur leurs coëffures.

Les anciens Rois de la Chine & les Grands du Royaume avoient des bonnets de cérémonies, dont on attribue l'invention à Hoang-ti. Ces bonnets étoient appellés *Mien*; ils avoient une forme quarrée longue, le dessus étoit uni & plat, & la forme de la tête qui étoit en dessous, n'excédoit point par-dessus. On attachoit sur le devant & sur le derriere douze cordons de soie, & cet ornement s'appelloit *Lieou*; à chacun des cordons étoient enfilées douze pierres précieuses nommées *Yo*. Ainsi, d'après cette description, le Roi devoit avoir perpétuellement les yeux embarrassés de cet ornement. On

prétend qu'il ſervoit à lui cacher la vue des choſes déshonnêtes ou peu décentes ; ainſi cet ornement étoit ſymbolique. Par la même raiſon, aux deux côtés du bonnet il y avoit deux ronds de coton teint en jaune, pour boucher les oreilles, afin qu'il ne pût entendre ni la flatterie, ni la calomnie, ni tout ce qui pouvoit être contre la vérité. Ce bonnet étoit poſé de maniere qu'il inclinoit un peu ſur le devant, pour marquer la maniere honnête & civile dont le Roi devoit recevoir ceux qui venoient à ſon Audience. Il faut obſerver ici que ce bonnet n'étoit porté que dans les cérémonies ; il étoit appellé *Mien-lieou* ; il eſt gravé au n°. 2.

Les Grands du Royaume, Souverains dans leurs Provinces, avoient de ſemblables bonnets pour les cérémonies, mais qui différoient de celui du Roi par le nombre des cordons, relativement à leur dignité. Ceux qui portoient les titres de Kong, de Heou, de Pe, &c. n'avoient que neuf cordons ; les Miniſtres du premier ordre ſept ; les autres Officiers n'en avoient que trois ; mais il y avoit toujours à chaque cordon douze pierres précieuſes. Ces bonnets n'exiſtent plus ; les Empereurs des Han les avoient réſervés pour eux ſeuls.

Indépendamment de ces bonnets de cérémonies, il y en avoit d'autres dont on ſe ſervoit communément ; en général, ils couvroient tout le front juſqu'aux ſourcils ; on portoit par-deſſous des bandeaux, afin que les cheveux n'embarraſſaſſent point ; ces bandeaux étoient appellés *Tſe*, ou *Ma*, ou *Kuen*. Les ſoldats portoient une bande de ſoie rouge, qui leur ſervoit d'ornement ; elle étoit appellée *Pa*.

Le n°. 3 préſente un bonnet que les Chinois regardent comme de la plus haute antiquité ; il étoit de toile, & étoit appellé *Tſu-pou-kuon*.

Le n°. 4 eſt un autre bonnet appellé *Tſio-pien*. *Tſio* déſigne un petit oiſeau, & *pien* un bonnet. On le nommoit ainſi parceque ſa couleur tiroit ſur le noir comme la tête de cet oiſeau ; il n'avoit aucun ornement.

Le n°. 5 préſente un bonnet appellé *Ki-pien*. Les Chinois ne ſont pas trop d'accord à ſon ſujet ; il paroît qu'il étoit de peau d'animal, qu'on l'ornoit de pierres précieuſes, & qu'il

y avoit différentes couleurs appliquées deſſus ; d'autres le nomment *Pi-pien*, ou bonnet de peau ; il n'étoit porté que par des gens en place.

Le n°. 6 eſt un autre bonnet appellé *Ma-pien*, bonnet de chanvre ; il eſt parlé de ces bonnets dans le Chou-king.

Kouon ou *Kouan* déſigne en général un bonnet, comme celui que les jeunes gens prenoient à l'âge de vingt ans.

N^os. 7, 8, 9, 10, 11 & 12.

Un uſage aſſez ſingulier, pratiqué ſous les premieres Dynaſties, étoit de porter à la main une eſpece de Tablette longue, appellée *Kouei* : elle étoit ronde par le haut & quarrée par le bas. Le Roi & tous les Grands en avoient une dans toutes les Cérémonies publiques & dans les Audiences. On nommoit encore ces tablettes *Ming-kouei*.

Il y avoit pluſieurs eſpeces de *Kouei* : le Roi en avoit de trois eſpeces différentes, l'une nommée *Ta-kouei* ou le grand *Kouei*. Celui-ci étoit long de trois pieds, & le haut étoit terminée par une plante nommée *Kouei*. Le ſecond étoit quarré, n°. 7, & nommé *Mao-kouei*, le *Kouei-couvrant* ; le Roi s'en ſervoit pour donner audience aux Princes tributaires. Le troiſieme étoit le *Tchin-kouei* ou le *Kouei* de *défenſe* : ſur celui-ci étoient repréſentées les quatre principales montagnes de l'Empire, ſymbole de la Souveraineté.

Les Grands qui portoient la dignité de *Kong*, avoient un *Kouei* nommé *Huon-kouei*, n°. 8, ou le *Kouei de la bravoure*, pour marquer le courage qu'ils devoient avoir pour défendre l'Etat. Il étoit un peu recourbé par en-haut, au lieu que celui du Roi étoit droit.

Le *Sin-kouei*, n°. 9, ou le *Kouei dela fidélité*. Sur celui-ci étoit repréſenté un homme qui avoit la tête droite : il étoit porté par les Grands, nommés *Heou*.

Le *Kong-kouei*, n°. 10, étoit porté par ceux qui avoient la dignité de *Pe*. Deſſus étoit repréſenté un homme un peu courbé, pour marquer la ſoumiſſion.

Ceux qui avoient la dignité de *Tſe*, portoient un *Kouei* rond,

rond, n°. 11, chargé de plantes comme du ris, &c., pour marquer qu'ils devoient les procurer au Peuple. Ce Kouei étoit appellé *Kou-pie.*

Enfin ceux qui avoient la dignité de Nan, portoient auſſi un Kouei rond chargé d'herbes, nommées *Pou* : & ce Kouei, n°. 12, étoit appellé *Pou-pie*, il étoit le ſymbole de l'abondance.

En ſortant de l'Audience on mettoit le Kouei entre la ceinture & la robe. Celui du Roi étoit diſtingué par ſa hauteur de ceux des Grands.

Nos. 13, 14, 15, 16 & 17.

Ce grand vaſe à trois pieds, n°. 13, eſt appellé *Ting*, & on lui donne l'épithete de *Chin*, comme qui diroit divin. Il ſemble que les Chinois ont eu autant de reſpect pour ce vaſe à trois pieds que les Grecs en avoient pour le Trépied d'Appollon. On prétend que Fo-hi, qui le fit faire, le deſtina pour ſervir dans les ſacrifices au Chang-ti ou au Ciel. Ce Trépied étoit le ſymbole du Ciel, de la Terre, de l'homme, &c. Hoang-ti en fit faire trois, qu'il appella *Pao-ting*, ou Trépieds précieux; l'un étoit le ſymbole du Ciel, l'autre celui de la Terre, & le troiſieme celui de l'homme. Enfin Yu en fit faire neuf, & ce ſont ces neuf Vaſes ou Ting que les anciens Rois conſervoient avec le plus grand reſpect dans leur Capitale. Ces vaſes étoient comme l'appanage, le ſymbole & la marque de la Royauté dans la Famille régnante, & on leur rendoit des reſpects. On prétend que Fo-hi fit faire pour ces vaſes une eſpece de Chapelle à côté de l'Autel rond, nommé *Kiao.* C'eſt ſur cet Autel qu'on offroit au Chang-ti, qu'on appella indifféremment le *Tien* Ciel, *Lao-tien*, *Hoang-tien*, l'auguſte Ciel, & *Chang-ti* le ſuprême Seigneur.

Dans le deſſein de connoître plus particulierement la Religion des Chinois, non celle des Philoſophes, mais celle du Peuple, j'avois demandé au P. Amiot, Miſſionnaire à Pe-king, ſi ces Peuples avoient des Divinités nationales auxquelles ils adreſſaſſent des prieres. J'entens par Divinités nationales celles qui ſont propres à la Nation, & qui n'ont pas été introduites

à la Chine par les Bonzes de Lao-tſe, ni par ceux de Fo. J'en avois même demandé les repréſentations, il m'a répondu ſur ce ſujet; je crois qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici cette réponſe, concernant des Eſprits dont nous n'avons aucune connoiſſance dans les Mémoires qu'on a publiés ſur la Chine. Le P. Amiot a tiré ce qu'il dit d'un Ouvrage intitulé Chin-y-tien, qui eſt une collection en plus de cent volumes, dans leſquels ſont renfermés les plus anciens monumens : les dix premiers contiennent les Eſprits.

» Le premier auquel on a rendu des honneurs ſous le nom » d'Eſprit (*Chin*) Chen, comme il le prononce, eſt ce » *Ting* ou vaſe à trois pieds dont j'ai parlé. Hoang-ti, après » avoir trouvé le Livre Ho-lo, c'eſt-à-dire, le Ho-tou & le » Lo-chu où étoient les *Koua* de Fo-hi, fit des offrandes à tous » les Eſprits, & établit un Officier dont l'emploi étoit de ſa- » crifier aux Eſprits dans un lieu particulier, nommé *Tſe*, ce » qui déſigne une Chapelle, un Temple. Il eſt encore dit » dans l'Ou-ti-pen-ki, ou Hiſtoire des cinq Ti ou Empereurs, » que Hoang-ti, après avoir pacifié tous les Royaumes, ſacrifia » aux Kouei & aux Chin, c'eſt-à-dire, aux Eſprits inférieurs » & ſupérieurs. Il eſt dit dans le Tſou-chou que la cinquan- » tieme année de Hoang-ti, à la ſeptieme lune en automne, » au jour Keng-chin, le Fong-hoang après avoir paru, Hoang- » ti offrit un ſacrifice ſur la riviere de Lo. Voilà donc, con- » clut le P. Amiot, un culte déja établi.

» Chao-hao, ſucceſſeur de Hoang-ti, offrit cinq ſortes de » ſacrifices ſur le Kiao. Sous ſon régne le culte commença à » ſe corrompre, c'eſt-à-dire, qu'on honora les mauvais Eſ- » prits comme les bons, & que peut-être on leur offrit des » ſacrifices ſur le Kiao, ce qui eſt regardé comme une im- » piété par les Chinois. Le Miniſtre Kieou-li eſt l'auteur de » cette altération dans le culte.

» Tchouen-hio nomma un Officier pour préſider aux Sa- » crifices qu'on offroit au Ciel, à la Terre & aux Eſprits; il » établit des uſages particuliers pour honorer les *Kouei* & les » *Chin* dont il attendoit de grands avantages, ſuivant le Li- » vre Ou-ty-ten-ki cité dans le Chin-y-tien.

» D'aprés le même Ouvrage Ti-ko rendit un hommage aux » Eſprits; Yao ordonna à Chun de ſacrifier au Chang-ti & à » tous les Eſprits, ce qui eſt confirmé par le Chapitre Chun-» tien du Chou-king. On voit encore dans le Chou-king que » Chun ordonna à Pe-y de déterminer des rits particuliers » pour honorer les Eſprits du Ciel, ceux de la Terre & les » Manes des hommes, & à Tchong-li de préſider aux affaires » qui avoient rapport aux ſacrifices qu'on offroit au Ciel, à » la Terre, & aux Eſprits de tous les Ordres.

» Yu, Fondateur de la Dynaſtie de Hia, étoit plein de » reſpect pour les Kouei & pour les Chin, ſuivant le témoi-» gnage de tous les Hiſtoriens. Ses ſucceſſeurs imiterent ſon » exemple pour ce qui regarde en particulier le culte des Eſ-» prits.

» Tching-tang, ſuivant le Chou-king, étoit plein de véné-» ration pour les Eſprits ſupérieurs & inférieurs. Vou-ye, un » de ſes ſucceſſeurs, *fit faire avec du bois une ſtatue de figure* » *humaine, à laquelle il donna le nom d'Eſprit. Ce Prince im-*» *pie & cruel prenoit plaiſir à faire jouer avec ce prétendu Eſ-*» *prit ceux qui avoient eu le malheur d'encourir ſa diſgrace,* » *& les faiſoit mettre à mort impitoyablement s'ils venoient à* » *perdre la partie, ce qui arrivoit preſque toujours.* La ſtatue, » dit le Commentaire, repréſentoit un Eſprit du Ciel; le jeu » auquel on la faiſoit jouer étoit une eſpece de jeu de dames; » apparemment que quelque miniſtre des barbares volontés de » ce Prince jouoit au nom du prétendu Eſprit. Quoi qu'il en » ſoit, voilà le premier exemple qu'on trouve dans l'Hiſtoire » Chinoiſe d'une repréſentation d'Eſprit: car le Chin-ting ou » le Trépied, à ce que je crois, étoit plutôt un ſymbole qu'une » repréſentation.

» Cheou, le dernier de la Dynaſtie de Chang, eſt appellé » impie, parcequ'il n'avoit pas pour le Ciel ni pour les Eſprits » ce reſpect ni cette vénération dont les anciens Empereurs » lui avoient laiſſé l'exemple. Et *c'eſt en particulier pour le* » *punir de ſon impiété*, ajoutent les Hiſtoriens, *que le Ciel* » *ôta l'Empire à ſa race pour le donner à la Famille du Prince* » *Veu-vang.*

» Sous les Tcheou ou ſous la troiſieme Dynaſtie, le Céré-
» monial Chinois prit une forme nouvelle par les additions
» conſidérables qu'on y fit. Il n'y a qu'à lire la quatrieme Partie
» du Chou-king, le Chi-king & le Tcheou-li, pour ſe con-
» vaincre que le culte des Eſprits étoit un des articles les
» plus eſſentiels ſous cette Dynaſtie. Il eſt dit dans le
» Tcheou-li que *l'Officier qui préſidoit aux affaires de la*
» *terre employoit le Ley-kou* (Loui kou) (1) *dans les ſacrifices*
» *qu'on offroit aux Eſprits, le Ling-kou* (2) *dans les ſacri-*
» *fices qu'on offroit aux Che, & le Lou-kou dans les ſacrifices*
» *qu'on offroit aux Kouei.*

» Le Commentaire dit que le *Loui-kou* étoit un tambour à
» huit faces, les Eſprits dans les ſacrifices deſquels on l'em-
» ployoit étoient ceux du Ciel. Le *Ling-kou* avoit ſix faces.
» Les *Che* ſont en général les Eſprits de la Terre; on les prend
» quelquefois pour les Eſprits particuliers qui préſident aux
» générations. Les Kouei étoient les manes des hommes, &
» on ſe ſervoit, dans les ſacrifices qu'on leur faiſoit, du tam-
» bour appellé *Lou-kou* (3), qui avoit quatre faces : ce tam-
» bour étoit employé pour les Ancêtres en particulier.

» Outre les ſacrifices qu'on offroit à certains Eſprits en par-
» ticulier, il y en avoit d'autres qu'on offroit à tous les Eſ-
» prits en général; & dans ces ſortes de ſacrifices on admet-
» toit les deux danſes *Ping-vou* & *Fou-vou*, c'eſt-à-dire, la
» *Danſe guerriere* & la *Danſe du Drapeau* (4).

» Ven-vang & Vou-vang faiſoient conſiſter dans le culte
» qu'ils rendoient aux Eſprits un des points les plus eſſentiels
» de leur Religion. Le Ciel, les Ancêtres & les Eſprits, voilà
» les trois objets de leur vénération «.

Les Chinois avoient un grand nombre de vaſes différens, dont ils ſe ſervoient dans leurs cérémonies religieuſes; il m'a

(1) *Loui* ſignifie tonnerre, & *kou* tambour.

(2) *Ling* ſignifie une faculté intellective, ce qu'il y a de plus parfait dans une ſubſtance quelconque.

(3) *Lou* ſignifie chemin.

(4) *Fou* eſt une eſpece de petit drapeau ſur lequel étoient les cinq couleurs.

paru inutile de les faire graver, j'en ai seulement pris quelques-uns que l'on voit sous les nos. 14, 15 & 16. Le vase du n°. 14 est appellé *Tcheou-y*, les deux du n°. 15 sont nommés *Tsong-y*. Ceux-ci étoient ornés de figures de tigres & de singes, il y en avoit d'autres qui étoient chargés de figures de plantes : celui du n° 16 étoit appellé *Kou*, on pense qu'il étoit en usage du tems de la Dynastie des Chang.

N°. 17. La figure que l'on voit sous ce numero est celle de la petite table de pierres précieuses dont il est parlé dans le Chou-king au Chapitre Kou-ming, & sur laquelle le Roi s'appuie en parlant, étant près de mourir.

Chez les anciens Chinois, lorsqu'un Roi, un Prince, un Grand ou un Ministre mouroit, on lui donnoit un nom qui désignoit la bonne ou la mauvaise conduite qu'il avoit tenue. Ainsi on le jugeoit, & c'est sous ce nom que les Rois sont connus dans l'Histoire. Vou-vang est ainsi nommé à cause de la conquête qu'il fit de la Chine. *Vang* signifie Roi, & *Vou* Guerrier. *Li* signifie *cruel*, *inhumain*, & ce nom a été donné à un de ses descendans à cause de sa cruauté.

Encore à présent, lorsqu'un Chinois est mort, ses parens préparent une petite tablette de bois, longue de plus d'un pied & large de cinq ou six pouces, elle est posée sur une base ou piedestal. On écrit sur cette tablette le nom, la qualité de la personne, le jour, le mois, l'année de sa naissance & de sa mort : elle est appellée *Chin-tchu*, c'est-à-dire, *demeure de l'Esprit*, parceque quelques-uns croient que l'ame du défunt réside dans cette tablette. Outre cela on prépare encore une piece de toile ou d'étoffe de soie rouge, longue de six ou sept pieds, sur laquelle on écrit en caracteres blancs la même chose que sur la tablette, excepté un point qui compose le caractere *tchu*, & sans lequel il ne signifieroit pas *demeurer*. La personne la plus distinguée de l'assemblée est chargée d'ajouter ce point, c'est pourquoi on appelle cette personne *Tien-tchu*, c'est-à-dire, *qui met le point*. Par cette apposition du point le mort est invité de rester dans sa famille. On a fait auparavant l'éloge du mort, & on l'a jugé digne d'avoir le point.

Avant qu'on eût imaginé ces tablettes, on prenoit un en-

fant, qui par cette raiſon étoit appellé *Chi*; c'étoit à lui qu'on adreſſoit les offrandes, & il répondoit au nom du défunt, *Pao*, c'eſt-à-dire, *je ſuis raſſaſié*; alors le Sacrificateur lui répondoit *Yeou*, c'eſt à-dire, *buvez & mangez encore*. Cet uſage des funérailles étoit devenu un uſage ordinaire dans les tables; & lorſqu'on exhortoit quelqu'un à boire, on employoit le même terme, ce qui revient à l'uſage Egyptien rapporté par Herodote, & qui conſiſtoit à dire aux convives, en préſence des corps de leurs ancêtres, dans leurs feſtins; *bois & réjouis-toi, car tu ſeras ainſi après la mort*; à la Chine le vaſe s'appelloit *Yeou-tchi*, c'eſt-à-dire, *coupe d'exhortation*.

Anciennement les Chinois enterroient avec les morts de petites figures qu'ils nommoient *Kouei-loui*, uſage que Confucius a aboli; ces ſtatues étoient faites de bois ou de paille, & cette cérémonie étoit nommée *Siun-tſan*. Les Grands étoient mis dans pluſieurs cercueils renfermés les uns dans les autres; c'eſt encore le même uſage. On en fait quatre pour l'Empereur, l'un nommé *Pi*, l'autre *Ko*, un troiſieme *Tchuen*, & un quatrieme *Tſen*. On emploie pour cela un arbre nommé *Tchi*, qui ſe conſerve long-tems dans l'humidité. Pluſieurs font encore aujourd'hui leurs cercueils, qu'ils nomment en général *Cheou-pan*, planche de vie, prétendant qu'en conſéquence de cette dénomination ils vivront plus long-tems: ils appréhendent en même-tems que leurs deſcendants ne manquent à ces devoirs ſi eſſentiels, & ne laiſſent leur corps ſans ſépulture. Ils prennent encore la précaution de creuſer, dans le lieu de leur ſépulture, un caveau particulier nommé *Kouang*. Ils mettent, avec une petite machine nommée *Su* ou *Se*, des perles & autres choſes précieuſes dans la bouche des morts. Le chariot dont on ſe ſert pour porter le corps eſt appellé *Tchuen*.

Les anciens Chinois portoient le deuil de leur pere & de leur mere, & les femmes de leur mari, pendant trois années entieres; mais préſentement on l'a réduit à vingt-quatre mois, qui ſe partagent en trois, c'eſt-à-dire, huit par chaque année; ſi le pere & la mere meurent en même-tems, il faut le porter ſix ans. C'eſt la loi qu'un pere porte trois ans

le deuil de ſon fils aîné, s'il n'a pas laiſſé d'enfants. Pendant ce tems de deuil, que l'on appelle *Sang*, on porte tous les matins devant la Tablette une taſſe pleine de riz; cette cérémonie eſt appellée *Kong-fan*.

On trouvera dans le Poëme de l'Empereur de la Chine, des détails particuliers ſur ce qui concerne ces cérémonies; je dirai ſeulement ici que les Chinois ont eu de tout tems des Salles nommées *Miao* ou *Tſong-miao*, deſtinées à honorer les Ancêtres & les grands hommes, & où on place leurs Tablettes. Quelquefois ils élevent à la mémoire des grands hommes, ſur les grands chemins, ou dans les places publiques, des eſpeces d'arcs de triomphe qu'ils nomment *Fang*.

PLANCHE IV.

N°. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 & 9.

CETTE figure n°. 1, eſt celle du *Ho-tou*, ou de la table ſortie du fleuve Hoang-ho. La plûpart des Ecrivains, & principalement *Kong-gan-koue*, diſent que ce fut un dragon cheval qui, ſous Fo-hi, ſortit du fleuve portant cette table ſur ſon dos, que d'après cela Fo-hi forma les huit *Koua*. D'autres font remonter cette prétendue découverte à des tems plus anciens; ils veulent que ce fut un Roi nommé Yeou-tſao-chi, ſur lequel on ne débite que des fables; par exemple, on dit que porté ſur ſix dragons & ſur des Ki-lin volants, il ſuivoit le ſoleil & la lune, qu'il fut nommé *Kou-hoang*, l'ancien Monarque.

Ce *Ho-tou*, ainſi que le *Lo-chou*, dont il ſera parlé ci-après, ſont regardés par les Chinois comme les oracles de l'Eſprit du Ciel pour inſtruire les Rois. Dans le haut ou au midi, il y a ſept ronds; dans le bas, ou au nord, il y en a ſix; à droite, ou à l'orient, il y en a huit; à gauche, ou à l'occident, il y en a neuf. Les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9 ſont blancs ou vuides, & les pairs 2, 4, 6, 8, 10, ſont noirs ou pleins; les impairs ſont les nombres de la Terre, les pairs ſont ceux du Ciel.

Les huit *Koua* n°. 2, que Fo-hi forma ſont nommés 1°. *Kien*[a], l'æther; 2°. *Toui*[b], l'eau pure; 3°. *Li*[c], le feu pur; 4°. *Tchin*[d], le tonnerre; 5°. *Siun*[e], le vent; 6°. *Kan*[f], l'eau; 7°. *Ken*[g], les montagnes; 8°. *Kuen*[h], la terre. On les voit ſur la planche au n°. 2, ligne 7; & cette ligne du n°. 2, marquée 7, où l'on voit des quarrés blancs & des quarrés noirs, conſidérée perpendiculairement comme [a] 7, 6, 5, [b] 7, 6, 5, &c. eſt repréſentée ligne 7 au bas de la planche: celle-ci n'eſt compoſée que de traits; le trait plein répond au blanc, & le trait coupé au noir. On range encore ces *Koua* en rond, comme on les voit au n°. 4. Ces huit *Koua* dérivent de quatre ſymboles gravés au n°. 2 & 3, ligne 6, que les Chinois nomment *Su-ſiang*, ou *les quatre images*, qui dérivent elles-mêmes de deux autres nommées

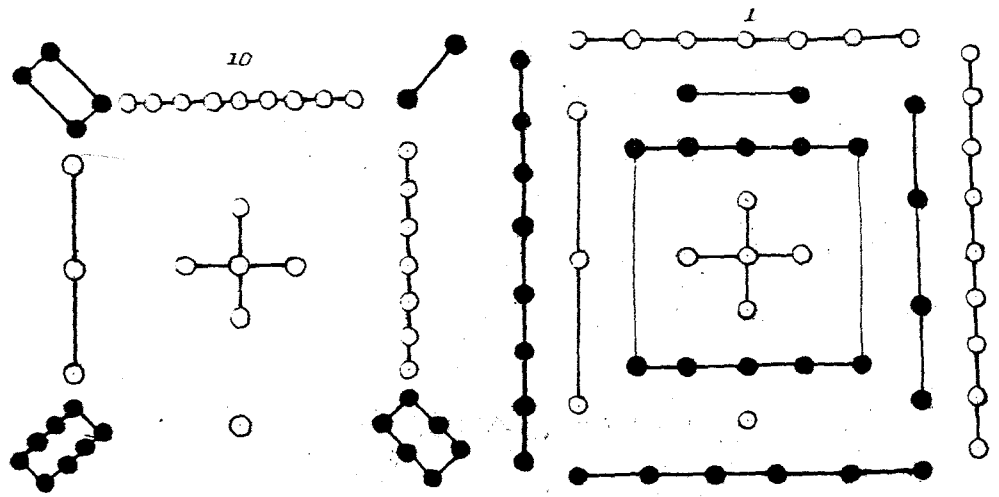

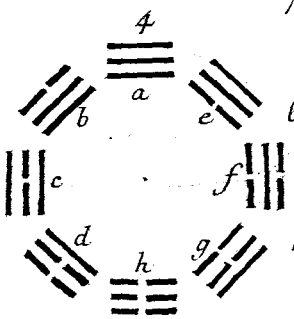

h g f 2 e d c b a

7 坤 艮 坎 巽 震 離 兌 乾

6 太陰 少陽 少陰 太陽

5 陰 陽

8 太極

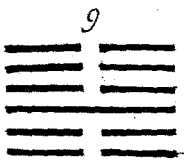

5 yang 3 yn

les quatre images.

6

les huit koua.

a b c d e f g h

7

nommées *Leang-hi*, n°. 2 & 3, ligne 5, qui a pour origine le *Tai-kie* ou le vuide, n°. 8. Ainſi cette premiere bande d'en-bas n°. 8, qui eſt toute blanche, eſt le *Tai-kie*, l'origine de toutes choſes ; du *Tai-kie* viennent les deux principes n°. 5, qui ſont le *Yang* ou le *parfait*, le *pere*, le *mâle*, le *Yn* ou l'*imparfait*, la *mere*, la *femelle* : de la viennent les quatre images n°. 6 ; le *grand Yang* eſt repréſenté par les deux lignes pleines, le *petit Yang* par une ligne coupée en deux & par une ligne pleine deſſous, le *petit Yn* par la ligne pleine deſſus, & la ligne coupée au-deſſous, & enfin le *grand Yn*, repréſenté par deux lignes, dont l'une & l'autre ſont coupées. La figure gravée n°. 2, 7, 6, 5 & 8, doit être encore conſidérée de haut en bas dans chaque partie, relativement à celle de deſſous dont elle tire ſon origine. Ainſi le n°. [a], qui eſt le Ciel dérivant du *Tai-yang* & du *Yang*, eſt formé de trois lignes pleines ; l'eau pure [b] préſente d'abord une bande noire qui répond à la ligne coupée, & deux lignes pleines qui ſont les ſymboles du *Tai-yang* & du *Yang*, & ainſi du reſte. En combinant par huit l'un avec l'autre, chacun de ces huit *Koua*, compoſés de 3, comme on les voit au n°. 7 d'en-bas, il en réſulte 64 figures, qui ſont les 64 *Koua*, que les Chinois regardent comme l'origine de tous leurs caracteres, parcequ'on ajoûta à ces lignes droites des traits perpendiculaires & courbés en différens ſens. On voit un exemple de cette combinaiſon au n°. 9 ; cette figure, qui ſera expliquée dans la notice de l'*Y-king*, eſt compoſée du *Koua* marqué [h] & du *Koua* marqué [g] ; tous les autres ſe forment de même.

N°. 10.

Le *Lo-chu*, c'eſt-à-dire, écriture ſortie du fleuve *Lo*, eſt encore une ancienne figure ſur l'origine de laquelle on débite beaucoup de fables. Le ſentiment le plus reçu eſt que Yu travaillant à l'écoulement des eaux du déluge, une divine Tortue nommée *Hi* ſe préſenta à lui ; elle portoit ſur ſon dos des traits au nombre de neuf, ce qui donna occaſion à Yu de faire ce que les Chinois appellent les *neuf eſpeces* ; on les a vues dans

le Chapitre du Chou-king intitulé *Hong-fan;* ainſi le *Ho-tou* eſt l'origine de l'écriture, & le *Lo-chu* l'origine des Sciences, de la Morale & du Gouvernement. Les Chinois combinent enſemble ces deux figures, c'eſt-à-dire, qu'ils rapprochent des huit *Koua* les *neuf eſpeces* du Hong-fan; ainſi le nombre 1, ou les cinq Hing, c'eſt-à-dire les éléments, répond à *Kan* [f] du n°. 2. L'eau, le nombre 2, ou les cinq affaires *Ou-fe*, répond à *Kouen* [h] la terre; le nombre 3, ou *Pa-tching*, les huit Gouvernements, répond à *Tchin* [d], le tonnerre; le nombre 4, *Ou-ki*, c'eſt-à-dire les cinq chroniques, répond à *Siun* [c], le vent; le nombre 5 eſt dans le centre, & ne répond à rien, c'eſt le grand terme, le terme ou le milieu du Souverain. Le nombre 6, ou *San-te*, les trois vertus, répond à *Kien* [a], ou l'æther; le nombre 7, ou *Ki-y*, examiner les doutes, répond à *Toui* [b], l'eau pure; le nombre 8, ou *Chu-tching*, les apparences qui indiquent, répond à *Ken* [g], la montagne, & enfin le nombre 9, ou les cinq félicités, répond à *Li* [e], le feu pur. Cette table eſt une eſpece de quarré magique, dont tous les rangs donnent 15. Mais laiſſons les Chinois s'occuper de cette Philoſophie numérique; Pythagore la porta autrefois dans la Grece, & comme les Chinois débitent les mêmes idées ſur les mêmes nombres, il y a beaucoup d'apparence qu'ils les ont empruntées des Peuples ſitués à l'occident de la Chine; c'eſt à cela qu'il faut rapporter tous les myſteres que les Miſſionnaires ont cru trouver dans les Livres Chinois ſur le nombre trois & ſur les autres de cette eſpece.

Après avoir parlé des caracteres Chinois, il n'eſt pas inutile de dire un mot de la matiere ſur laquelle on écrivoit à la Chine, avant que d'avoir trouvé l'uſage du papier, invention qui n'a été faite que ſous l'Empereur Ho-ti des Han, qui régnoit vers l'an 105 de J. C. Les Chinois ſont redevables de cette découverte à un nommé Tſai-lun qui vivoit alors, & qui imagina de faire du papier avec de l'écorce d'arbre & de la vieille toile. Auparavant on ſe ſervoit d'une planche de bois, elle étoit nommée *Kiuen*, ou d'une planche de bambou, ſur laquelle on gravoit les obligations, les contrats & les quittances; on la coupoit en deux, & chacun des contractants en

prenoit une moitié ; le rapport de ces deux parties étoit une preuve des engagements que l'on avoit contractés. On appelloit ce genre d'écrire *tſe*, qui veut dire *piquer*, *graver*, parceque l'écriture étoit une gravure ; ainſi *Fang-tſe* déſignoit les planches de cette eſpece, ſur leſquelles étoient écrites les affaires de l'Etat. On nommoit *Ki* une petite planche de bois qui ſervoit de paſſe-port aux voyageurs. Le nom de la perſonne étoit gravé deſſus, & lorſqu'elle alloit dans un autre pays, on laiſſoit la moitié de cette planche aux gardes des frontieres. Tous les Edits, les Patentes, &c. du Souverain étoient ainſi gravés ſur des planches longues d'un pied 1 pouce ; celles-ci étoient nommées *tſe* ; on s'eſt ſervi quelquefois d'étoffes.

DIFFÉRENTES OBSERVATIONS DU P. GAUBIL SUR LE CHOU-KING.

I.

Hiſtoire Critique du Chou-king.

L'AN 484 avant J. C., Confucius raſſembla en un ſeul corps d'ouvrage le livre appellé *Chou-king*. On convient que ſes différentes parties étoient tirées des Hiſtoriens publics des Dynaſties dont il eſt parlé dans ce livre, mais on ne peut pas dire quelle étoit ſa forme, ni de combien de Chapitres il étoit compoſé du tems de ce Philoſophe ; on ne ſait pas même en quel état il fut après ſa mort, juſqu'au tems de *Chi-hoang-ti*, qui ordonna (1) de brûler nommément ce *Chou-king*, que des Lettrés de la famille de Confucius cacherent. Lorſque l'Empereur *Ven-ti* (2) voulut recouvrer, s'il étoit poſſible, cet ancien livre, il fallut s'adreſſer à un vieillard de plus de quatre-vingt-dix ans, qui étoit de *Tſi-nan fou*, ville capitale de la Province, appellée aujourd'hui *Chan-tong*. Ce vieillard nommé *Fou-cheng* (3), avoit préſidé à la Littérature Chinoiſe dans le tems de l'incendie des livres ; il ſavoit par cœur beaucoup d'endroits du *Chou-king*, & les expliquoit à des Lettrés & à des diſciples qui étoient de ſon pays. Comme *Fou-cheng* n'articuloit pas bien les mots, & qu'il avoit un accent différent de celui du pays où étoit la Cour, les gens envoyés de la part de l'Empereur pour avoir de lui ce qu'ils pourroient, eurent plus d'une fois beſoin d'Interpretes, & furent obligés d'avoir recours à ceux qui, à force d'entendre *Fou-cheng*, com-

(1) Avant Jeſus-Chriſt 213 ans.
(2) Avant Jeſus Chriſt 176 ans.
(3) Ailleurs on prononce *Fou-ſeng*.

prenoient ce qu'il disoit ; on écrivit ainsi ce livre qu'on appelle *Chou-king* de Fou-cheng ; & parcequ'il fut écrit en caracteres de ce tems-là, on l'appella *Chou-king* du nouveau texte.

Le manuscrit fait sur ce que *Fou-cheng* avoit dicté, fut offert à l'Empereur, qui le fit examiner par l'Académie de Littérature ; on s'empressa de le lire & de le publier.

Quelque tems après, sous l'Empire de *Vou-ti* (1), on trouva des livres écrits en caracteres antiques, dans les ruines de l'ancienne maison de la famille de Confucius, un de ces livres étoit le *Chou-king*. Parmi les Lettrés qu'on fit venir pour pouvoir le lire & le copier, étoit le célebre *Kong-gan-koue*, de la famille de Confucius, & un des plus savants hommes de l'Empire ; ce Savant étoit d'ailleurs ennemi des fausses Sectes, sur-tout de celles qui donnoient dans la magie & les sortileges.

Kong-gan-koue se servit du manuscrit de *Fou-cheng*, & de quelques habiles Lettrés pour déchiffrer le Chou-king que l'on venoit de découvrir ; ce livre étoit écrit sur des tablettes de bambou & dans beaucoup d'endroits, les caracteres étoient effacés & rongés des vers. On trouva que ce vieux Chou-king étoit plus ample que celui de Fou-cheng, & on en mit au net cinquante-huit Chapitres. Kong-gan-koue fit un petit Commentaire d'un bon goût & fort clair ; il y ajoûta une Préface curieuse, dans laquelle il rapporte que le Chou-king de Confucius, outre les 58 Chapitres dont il déchiffra les textes, en contenoit encore quarante-deux autres ; il expliqua une Préface en anciens caracteres, qu'on prétendoit avoir été composée par Confucius, & où l'on indique le nom & le sujet de chaque Chapitre, qui étoient au nombre de cent. Kong-gan-koue fit aussi un court Commentaire, mais clair sur cette Préface ; & parceque le Chou-king de Kong-gan-koue étoit écrit en vieux caracteres, on l'appella le Chou-king du vieux texte. Les critiques assurent que cette Préface dont je viens de parler n'est nullement de Confucius, & la plus grande

(1) La premiere année de son regne est l'an 140 avant Jesus-Christ.

antiquité qu'on lui donne, eſt de quelque tems avant l'incendie des livres.

Quoique les Lettrés Chinois ne paroiſſent pas douter de l'exiſtence ancienne du Chou-king en cent Chapitres, cependant il eſt à remarquer que les livres claſſiques *Se-chou*, *Tſo-tchouen*, *Meng-tſe*, faits par Confucius & par des Auteurs contemporains, citent ſouvent des textes ou traits d'hiſtoire du Chou-king, & jamais rien des Chapitres qu'on dit perdus.

Kong-gan-koue ayant remis ſes manuſcrits aux Lettrés de l'Académie, on eut peu d'égard à ſon ouvrage, & dans les Colleges on ne liſoit que celui de Fou-cheng; mais pluſieurs Lettrés, même habiles, ne laiſſerent pas de ſe ſervir du Chou-king de Kong-gan-koue, & de le louer. Les choſes reſterent en cet état ſous les Han, & même quelque tems après; ainſi il ne faut pas être ſurpris que des Lettrés du premier ordre, du tems des *Han* & des *Tſin* qui leur ſuccéderent, n'aient point cité les Chapitres du Chou-king de Kong-gan-koue, ou aient traité de peu authentiques les Chapitres qui ne ſont pas dans le Chou-king de Fou-cheng. Les choſes s'éclaircirent enſuite, on examina à fond les mêmes livres, & dès l'an 497 de J. C., les cinquante-huit Chapitres de Kong-gan-koue furent généralement reconnus pour ce qu'on avoit de l'ancien Chou-king, & c'eſt ce Chou-king que j'ai traduit; depuis ce tems il a été expliqué & enſeigné dans tous les Colleges de l'Empire.

Le nom de *king* joint à celui de *Chou*, fait voir l'eſtime qu'on a de ce livre; *king* ſignifie une *doctrine certaine & immuable; chou* veut dire *livre*: en quel tems, avant les Han, a-t-on employé le mot *king*? je n'en ſais rien. Il paroît que le nom de *Chang* mis au-devant de *Chou*, a été donné vers le commencement des Han, ou tout au plus quelque tems avant l'incendie des livres ſous *Chi-hoang-ti*; avant ce tems-là on citoit ce livre ſous le nom de quelqu'une de ſes parties; par exemple, livre de *Hia*, livre de *Tcheou*, &c.

On n'a point de Commentaire du Chou-king qui ſoit antérieur aux Han. Kong-ing-ta fit, par ordre de l'Empereur *Tai-tſong* (1), des *Tang*, un Recueil des Commentaires de

(1) 640 après Jeſus-Chriſt.

Kong-gan-koue, & des notes, des remarques & autres commentaires faits par des Auteurs qui vecurent entre lui & Kong-gan-koue; ce grand homme y ajouta ſon Commentaire, & c'eſt, pour l'érudition & les recherches ſavantes, ce qu'on a de mieux ſur le Chou king. Durant la Dynaſtie des Tang, on fit quelques autres remarques & des critiques utiles qu'on a inſérées dans d'autres Recueils. Depuis ce tems il s'eſt fait une grande quantité de commentaires, de gloſes, de notes de toutes eſpeces, & on en a formé d'amples Recueils. Dans notre Maiſon Françoiſe nous avons les diverſes collections de ces commentaires ſur le Chou-king, & j'ai eu grand ſoin de les conſulter dans les endroits qui m'ont paru mériter des recherches.

Au reſte, le Chou-king eſt le plus beau livre de l'antiquité chinoiſe, & d'une autorité irrefragable dans l'eſprit des Chinois. Je me ſuis déterminé à en communiquer la traduction, parceque j'ai ſu qu'en Europe on avoit vu quelques fragmens de ce livre, & qu'on s'en étoit fait de fauſſes idées.

Du tems de l'Empereur Kang-hi, on a fait une belle édition du Chou-king; on y a ajoûté un commentaire fort clair pour expliquer le ſens du livre; ce commentaire s'appelle *Ge-kiang*. L'Empereur fit enſuite traduire en Tartare *Mantcheou*, le texte du Chou-king & le commentaire *Ge-kiang*; ce Prince revit & examina lui-même cette traduction faite avec beaucoup de ſoin & de dépenſe; les plus habiles Chinois & Tartares furent employés à cet ouvrage. La Langue Tartare a une conſtruction & des regles fixes comme nos Langues; & un Européen qui traduit le Tartare, ne ſera pas ſujet aux mépriſes auxquelles la conſtruction chinoiſe l'expoſe, s'il ne prend de grandes précautions. J'ai fait la traduction le plus littéralement qu'il m'a été poſſible; j'ai conſulté d'habiles Chinois ſur le ſens de quelquelques textes que j'avois de la peine à expliquer; j'ai enſuite comparé l'explication que j'avois faite du texte chinois avec le texte tartare, & dans les endroits difficiles du texte tartare, j'ai conſulté le R. P. Parennin, qui entend à fond cette Langue Tartare.

II.

Chapitres qui ſont dans le nouveau texte ou celui de Fou-cheng, & dans le vieux texte ou celui de Kong-gan-koue.

Dans le nouveau texte, les Chapitres Chun-tien & Yao-tien n'en font qu'un, puiſque Meng-tſe, en citant un paſſage du Chapitre Chun-tien, le cite comme étant du Yao-tien.

Le Chapitre Ta-yu-mo n'eſt que dans l'ancien texte.

Le Chapitre Kao-yao-mo eſt dans les deux textes ; mais dans le nouveau texte le Chapitre Y-tſi eſt joint à celui de Kao-yao-mo, au lieu que dans l'ancien texte ce ſont deux Chapitres ſéparés.

Les Chap. Yu-kong & Kan-chi ſont dans les deux textes.

Le Chapitre Ou-tſe-tchi-ko n'eſt que dans l'ancien texte.

Le Chapitre Yn-tching n'eſt que dans l'ancien texte. Le *Tſo-tchouen* cite le texte où eſt l'éclypſe du ſoleil comme étant du livre de Hia, c'eſt-à-dire de la partie du Chou-king appellée livre de Hia.

Le Chapitre Tang-chi eſt dans les deux textes.

Le Chapitre Tchong-hoei-tchi-kao n'eſt que dans l'ancien texte.

Les Chapitres Tang-kao & Y-hiun, & les trois parties du Chapitre Tai-kia ne ſont que dans l'ancien texte ; ces trois parties ſont autant de Chapitres.

Le Chapitre Hien-yeou-y-te n'eſt que dans l'ancien texte.

Dans le nouveau texte les trois parties du Chapitre Pan-keng n'en font qu'une. Dans l'ancien texte le Chapitre eſt diviſé en trois Chapitres ou Parties.

Les trois parties du Chapitres Yue-ming ne ſont que dans l'ancien texte ; ce ſont trois Chapitres. Les deux textes ont les Chapitres Kao-tſong-yong-ge, Si-pe-kan-li & Ouei-tſe.

Les trois parties du Chapitre Tai-chi ne ſont que dans l'ancien texte ; ce ſont trois Chapitres.

Du tems de la Dynaſtie des Han, on ſe ſervoit d'un Chapitre du Tai-chi, rempli de traits fabuleux & différent de celui du vieux texte. Une jeune fille récitoit par cœur, dans la

la Province de Ho-nan, un Chapitre appellé Tai-chi, différent de celui dont le gros des Lettrés des Han ſe ſervoit; on trouva que le Chapitre récité par la jeune fille étoit conforme à celui du vieux texte; & après la Dynaſtie des Han, on rejetta le Chapitre dont on s'étoit ſervi communément, & on s'en tint à celui de l'ancien texte.

Les deux textes ont le Chapitre Mou-chi.

Le Chapitre Vou-tching n'eſt que dans le vieux texte. Dans ce Chapitre on a ſujet de craindre qu'il n'y ait eu quelqu'altération.

Le Chapitre Hong-fan eſt dans les deux textes.

Le Chapitre Lou-gao n'eſt que dans l'ancien texte.

Les Chapitres Kin-teng, Ta-kao ſont dans les deux textes.

Le Chapitre Ouei-tſe-tchi-ming n'eſt que dans l'ancien texte.

Les deux textes ont les Chapitres Kang-kao, Tſieou-kao, Tſe-tſai, Tchao-kao, Lo-kao, To-che, Vou-y & Kiun-chi.

Le Chapitre Tſai-tchong-tchi-ming n'eſt que dans le vieux texte.

Les Chapitres To-fang & Li-tching ſont dans les deux textes.

Les Chapitres Tcheou-kouan & Kiun-tchin ne ſont que dans le vieux texte.

Les Chapitres Kou-ming & Kang-vang-tchi-kao ſont dans les deux textes; mais dans le nouveau texte ces deux Chapitres n'en font qu'un.

Les Chapitres Pi-ming, Kiun-ya & Kiong-ming ne ſont que dans le vieux texte.

Les Chapitres Liu-hing, Ven-heou-tchi-ming, Mi-chi & Tſin-chi ſont dans les deux textes.

III.

De la Chronologie du Chou-king.

Le Chou-king a quatre Parties; la premiere s'appelle *Yu-chou*, & contient ce qui s'eſt paſſé ſous les deux Empereurs Yao & Chun; la ſeconde Partie eſt *Hia-chou*, & contient ce qui s'eſt paſſé ſous la Dynaſtie de Hia; la troiſieme Partie eſt

Chang-chou, & contient ce qui s'eſt paſſé ſous la Dynaſtie de Chang; la quatrieme Partie eſt appellée *Tcheou-chou;* on y voit ce qui s'eſt paſſé ſous la Dynaſtie des Tcheou. La lecture du livre fait aiſément voir que la Dynaſtie des Tcheou a ſuccédé à celle de Chang ou de Yn, celle-ci à celle de Hia, & que celle de Hia eſt venue après Yao & Chun.

Si on n'avoit que le Chou-king, on n'auroit que des idées confuſes du tems compris dans les quatre parties du Livre; mais on a d'ailleurs des connoiſſances qui découvrent les tems des événements qui y ſont indiqués.

Les premiers Chapitres du Chou-king parlent aſſez clairement de la durée du regne d'Yao & des années que Chun ſon ſucceſſeur a vécu & régné.

La partie *Tcheou-chou* apprend que Ven-vang a vécu cent ans ou environ, & on ſait que Vou-vang lui a ſuccédé. Or Meng-tſe, Auteur claſſique, qui a écrit avant l'incendie des livres, met une eſpace de mille ans & plus, entre la naiſſance de Ven-vang & celle de Chun.

Les deux derniers Chapitres du Chou-king ne parlent que de deux petits Princes, & le dernier Roi dont parle ce livre eſt le Roi Ping-vang.

Par l'Hiſtoire authentique, & d'après l'examen des éclipſes du *Tchun-tſieou*, livre claſſique, on ſait que l'an 720 avant J. C. eſt arrivée la mort du Roi Ping-vang. On ſait donc le tems de la fin du Chou-king.

On eſt inſtruit ſur les tems du livre *Tchun-tſieou* par les éclypſes, & on ſait que l'an 551 avant J. C. eſt celui de la naiſſance de Confucius. Or Meng-tſe met un intervalle de 500 ans & plus, entre le tems de Confucius & celui de Vou-vang fils de Ven-vang. Si on ajoûte les 1000 ans écoulés entre Chun & Ven-vang, on a en gros le tems entre Yao, le premier Roi dont parle le Chou-king, & Ping-vang qui eſt le dernier; outre cela on a le rapport du tems d'Yao au nôtre, du moins en gros.

L'Auteur du *Tſo-tchouen*, contemporain de Confucius, donne une durée de 600 ans à la Dynaſtie de Chang. J'ai déja dit que la partie dite *Tcheou-chou* donne cent ans de vie à Ven-vang, & on ſait que ſon fils Vou-vang défit entiére-

ment le dernier Roi de Chang, & fut premier Roi de Tcheou; on a donc une eſpace de 1000 ans & plus entre la naiſſance de Chun & le commencement du regne des Tcheou, & en ôtant 600, on a 500 entre la naiſſance de Chun & le commencement de la Dynaſtie de Chang; d'où retirant 110 ans à-peu-près pour la vie de Chun, marquée dans la partie *Yu-chou*, il reſte 390 ans pour la Dynaſtie de Hia. Tous ces intervalles de tems ſont connus en gros.

Le Chapitre Vou-y, dans la partie *Tcheou-chou*, indique quelques regnes; le livre *Tſou-chou* marque les années de chaque Roi des Dynaſties, l'Hiſtoire en fait de même, & tout cela ſert à fixer le tems, du moins en général, des Chapitres du Chou-king.

Il faut examiner les années des regnes marqués par les Hiſtoriens, comme les poſitions d'une Carte de Géographie. Dans une Carte ſi on a pluſieurs poſitions, en vertu des obſervations aſtronomiques, celles-ci corrigent les autres, & plus il y a d'obſervations ou de meſures géométriques, plus on peut conter ſur la Carte. De même ſi des obſervations aſtronomiques ſont rapportées dans les regnes, & ſi on peut s'en ſervir pour fixer les années de ces regnes, elles répandront un grand jour ſur tout le reſte.

J'ai déja dit que par ces obſervations aſtronomiques on détermine l'an 720 avant J. C. pour la dernierre année de Ping-vang. L'examen de l'eclipſe du ſoleil, rapportée dans le livre de Hia, Chapitre Yn-tching, démontre qu'une des années du regne de Tchong-kang eſt l'an 2155 avant J. C.; cet eſpace entre la derniere année de Ping-vang & une des années de Tchong-kang, eſt donc démontré.

Tai-kang régna avant Tchong-kang, Ki régna avant Tai-kang, Ki ſuccéda à Yu, celui-ci à Chun, Chun à Yao; Meng-tſe donne ſept ans de regne à Yu; les Hiſtoriens ne ſauroient errer de beaucoup pour les deux regnes de Ki & de Tai-kang; ainſi on ſait aſſez ſûrement l'eſpace entre Yao & Ping-vang. Le Chou-king a marqué les regnes de Chun & de Yao.

L'examen d'une éclipſe du *Chi-king* détermine l'an avant J. C. 776 pour la ſixieme année du regne d'Yeou-vang. On ſait

que ce Prince régna onze ans, & que ſon fils Ping-vang lui ſuccéda; on connoît donc le regne de Ping-vang & de Yeou-vang. Les lettres cycliques des jours & le rapport de ces jours à celui du premier de la lune, me donne occaſion de fixer l'an 1111 avant J. C. pour le premier de Vou-vang, l'an 1098 pour le ſeptieme de Tching-vang, l'an 1056 pour le douzieme de Kang-vang; & par-là on a la durée des regnes de Vou-vang & de Tching-vang, & l'eſpace certain entre Yeou-vang & Vou-vang, & entre Vou-vang & Tchong-kang. Ces connoiſſances ſervent infiniment à rectifier les intervalles que l'on connoît en général.

C'eſt une néceſſité de prendre dans les Hiſtoriens les années particulieres des regnes entre Ven-vang & Tchong-kang, entre Kang-vang & Yeou-vang; on ne ſauroit ſe tromper ſur les ſommes totales, mais ſur les ſommes particulieres: c'eſt à ceux qui écrivent l'Hiſtoire à rendre raiſon de ces ſommes particulieres, & à examiner l'autorité des Auteurs qui les rapportent.

IV.

Aſtronomie qui ſe trouve dans le Chou-king.

Le premier Chapitre (1) du Chou-king porte le titre de *Yao-tien*, c'eſt-à-dire, *livre qui parle de ce qu'a fait l'Empereur Yao*; c'eſt un ouvrage compoſé du tems même de ce Prince, ou du moins il eſt d'un tems qui n'en eſt pas éloigné, comme l'aſſurent généralement les Auteurs Chinois.

Dans ce Chapitre Yao apprend à ſes Aſtronomes Hi & Ho la maniere de reconnoître les quatre ſaiſons de l'année: voici ce que dit ce Prince, il mérite d'être remarqué.

1°. *Yao veut que Hi & Ho calculent & obſervent les lieux & les mouvements du ſoleil, de la lune & des aſtres, & qu'enſuite ils apprennent aux Peuples ce qui regarde les ſaiſons.*

(1) J'ai cru devoir ajouter à ce qui précéde ce que le P. Gaubil a écrit ſur le Chou-king dans ſes Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, &c., c'eſt ce qui forme les articles ſuivans. Voy. Obſerv. Aſtronom. T. III, p. 6 & ſuivantes.

2°. *Selon Yao, l'égalité du jour & de la nuit, & l'aſtre Niao, font déterminer l'équinoxe du printems.*

L'égalité du jour & de la nuit, & l'aſtre Hiu marquent l'équinoxe d'automne.

Le jour le plus long & l'aſtre Ho ſont la marque du ſolſtice d'été.

Le jour le plus court & l'aſtre Mao font reconnoître le ſolſtice d'hiver.

3°. *Yao apprend à Hi & à Ho que le Ki eſt de 366 jours, & que pour déterminer l'année & ſes quatre ſaiſons, il faut employer la lune intercalaire.* Voilà les trois articles qui dans le Yao-tien ont du rapport à l'Aſtronomie.

Le premier article nous apprend certainement que dès le tems d'Yao il y avoit des Mathématiciens nommés par l'Empereur, pour mettre par écrit un calendrier qu'on devoit diſtribuer au Peuple, & le caractere *Siang* que j'ai traduit, d'après le Tartare, par *obſerver*, veut auſſi dire *repréſentation*, & on pourroit encore traduire, *calculent*, & *repréſentent*, comme ſi Yao ordonnoit de faire une Carte Céleſte, quoique le texte ne le ſpécifie pas. Il paroît que dans ce Calendrier on devoit, comme aujourd'hui, marquer le tems de l'entrée des aſtres dans les ſignes, le lieu des planetes & les éclipſes.

Le ſecond article fait voir qu'on ſavoit reconnoître les deux équinoxes & les deux ſolſtices par la grandeur des jours & des nuits ; & ce n'eſt pas une petite gloire pour les Chinois d'avoir, dès ce tems-là, ſu profiter du mouvement des étoiles pour en comparer les lieux avec celui du ſoleil dans les quatre ſaiſons.

Le troiſieme article démontre que du tems d'Yao on connoiſſoit une année de 366 jours ; c'eſt-à-dire, qu'on connoiſſoit l'année de 365 jours & 6 heures, & on ſavoit qu'au bout de quatre ans l'année avoit 366 jours. Yao voulut pourtant qu'on employât l'année lunaire, & qu'afin que tout fût exact, on ſe ſervît de l'intercalation. Je n'ai garde de parler ici de ce que diſent les Interpretes, qui du tems des Han, & dans la ſuite, ont débité leur doctrine ſur l'intercalation, ſur l'ombre du Gnomon aux différentes ſaiſons, & ſur les mois Lunaires ;

on cherche l'Aſtronomie de Yao, & non celle des ſiecles poſtérieurs. Je ne puis cependant me diſpenſer de rapporter ce qu'on a dit au tems des Han ſur les quatre étoiles qui répondent aux quatre ſaiſons, ce qu'ils écrivent à ce ſujet eſt ſûrement antérieur à leur tems, comme il ſera facile de le démontrer.

Les Interpretes qui ont écrit du tems des Han, aſſurent, 1°. que l'aſtre Niao eſt la conſtellation Sing; que Hiu eſt la conſtellation Hiu; que Ho eſt la conſtellation Fang; & que Mao eſt la conſtellation Mao. 2°. Les Interpretes aſſurent que dans le Yao-tien, il s'agit des étoiles qui paſſent au méridien (1) à midi, à minuit, à ſix heures du matin, & à ſix heures du ſoir. 3°. Ils aſſurent en particulier que du tems d'Yao, à ſix heures du ſoir, la conſtellation Sing paſſoit par le méridien à l'équinoxe du printems, au-deſſus de l'horiſon, tandis que la conſtellation *Hiu* y paſſoit au-deſſous. A l'équinoxe d'automne, à 6 heures du ſoir, la conſtellation *Hiu* paſſoit par le Méridien. Au ſolſtice d'hiver, à ſix heures du ſoir, Mao paſſoit par le méridien; & à celui d'été, à ſix heures du ſoir, c'étoit la conſtellation *Fang*. De ces interprétations, il ſuit évidemment, que du tems d'Yao, le ſolſtice d'hiver répondoit à la conſtellation *Hiu*, & celui d'été à la conſtellation *Sing*. L'équinoxe du printems répondoit à la conſtellation *Mao*, & celui d'automne à la conſtellation *Fang* (2).

Cette explication des Auteurs du tems des Han eſt généralement ſuivie par les Interpretes, les Aſtronomes & les Hiſtoriens des Tſin, des Tang, des Song, des Yuen & des Ming, & par ceux de la Dynaſtie préſente, on le ſuppoſe au Tribunal des Mathématiques comme un point certain.

Durant les premieres années de la Dynaſtie des Han, il eſt certain qu'on rapportoit à l'équateur, & non à l'écliptique les conſtellations; mais peut-on bien aſſurer que c'étoit de même

(1) Je crois qu'on ne parle que du paſſage du méridien à 6 heures du ſoir.

(2) Il n'eſt pas sûr que tous les Interprêtes parlent de 6 heures du ſoir pour les deux ſolſtices.

du tems d'Yao ? Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, on peut voir aiſément à quel degré de ces conſtellations répondoient les deux équinoxes & les deux ſolſtices au tems d'Yao ; ſoit qu'on rapporte le lieu des aſtres à l'écliptique, ſoit qu'on les rapporte à l'équateur : pour cela il ne faut pas ſe ſervir d'une ſeule conſtellation. Prenez l'étendue & le lieu des conſtellations à une année déterminée, & placez tellement le ſoleil dans chacune de ces quatre conſtellations, que vous trouviez toujours le même nombre de degrés que les fixes auront parcourus depuis Yao juſqu'à l'année déterminée comme 1700 par exemple. En ſuivant cette méthode, dont j'ai parlé ailleurs, on trouve que depuis Yao, juſqu'en 1700 après J. C., les fixes ont avancé de plus de 56°, & par conſéquent Yao a été ſurement plus de 3900 ans avant l'an 1700 de J. C. ; cela eſt conforme à la Chronologie Chinoiſe, & démontré par l'éclipſe ſolaire obſervée ſous Tchong-kang ; & par-là on démontre que l'interprétation que les Auteurs des Han ont donnée du Yao-tien n'eſt pas une de leurs inventions, ou un de leurs calculs pour ce qui regarde le lieu des étoiles.

Il eſt certain que ſous les Han on ne connoiſſoit pas le mouvement propre des fixes, & quoiqu'ils puiſſent aiſément voir que le ſolſtice de leur tems répondoit à d'autres étoiles qu'au tems d'Yao, ils n'étoient nullement au fait ſur le nombre d'années qu'il faut pour que les fixes avancent d'un degré. Pluſieurs d'entre ces Auteurs croyoient que les ſaiſons répondoient conſtamment aux mêmes étoiles, ou du moins pendant bien des ſiécles ; d'autres commencerent à douter ſi après 800 ans elles avançoient d'un degré, & tous étoient parfaitement ignorans là-deſſus, comme l'aſſurent unanimement les Aſtronomes des Dynaſties ſuivantes. Cela ſuppoſé ; comment s'eſt-il fait que les Interpretes des Han aient unanimement placé les étoiles du Yao-tien au lieu qu'elles ont dû avoir, à-peu-près au tems où les Han font régner Yao ? n'eſt-cepas une preuve évidente que ces Auteurs n'ont fait que rapporter fidelement ce qu'ils ſavoient ? & leur ignorance ſur le mouvement des fixes nous garantit, dans le Yao-tien, un des plus anciens monuments d'Aſtronomie.

On doit bien remarquer que du tems des Tſin (1) on commença pour la premiere fois à établir un intervalle de 50 ans, pour que les fixes avançaſſent d'un degré. Ces Auteurs n'ont pas laiſſé de reconnoître & d'admettre l'interprétation des Han ; les Auteurs des Tang (2) & des Song (3) ont fait la même choſe, quoique d'un côté ils ſuivent à peu de choſe près la chronologie des Han, & que de l'autre, leur ſyſtême ſur le mouvement des fixes, ſoit entierement oppoſé à l'interprétation des Han ; mais tous ces Auteurs ne ſe ſont gueres mis en peine de comparer les poſitions des étoiles du Yao-tien avec celles qu'ils remarquoient de leur tems. On peut conſulter la diſſertation ſur l'éclipſe du Chou-king, où je fais voir une erreur du P. Martini ſur le ſolſtice d'hiver du tems d'Yao.

Dans le Chapitre Chun-tien, c'eſt-à-dire, le chapitre où il eſt parlé de ce que fit l'Empereur Chun, on voit, 1°. que l'année lunaire étoit en uſage. La premiere lune s'appelloit, comme aujourd'hui, *Tching-yue*, & nul Aſtronome ne doute que la premiere lune de ce tems, ne fût celle qui répond à la premiere d'aujourd'hui.

On voit 2°. qu'il y avoit alors un inſtrument pour déſigner les mouvements des ſept planetes. Cet inſtrument étoit orné de pierres précieuſes, il y avoit un axe mobile, & au-deſſus un tube pour voir les aſtres. Les Chinois diſent des merveilles de cet inſtrument, & ſans ſavoir au juſte, ni ſa figure, ni ſes parties, ni ſes différents uſages, ils en ont fait des deſcriptions très détaillées. Cette deſcription étant faite par des Chinois poſtérieurs, je n'ai garde de l'attribuer à Chun. Le Chou-king, expliqué à la rigueur, dit ſeulemennt qu'il y avoit un inſtrument avec un axe pour régler les ſept planetes, & que le tout étoit orné de pierres précieuſes. Je ſais qu'on exprime le caractere *Heng*, par *un axe au-deſſus duquel étoit un tube pour mirer ;* mais cette traduction pourroit bien avoir ſon origine dans l'interprétation faite long-tems après, à l'occaſion

(1) Ils commencerent à régner l'an 265 de J. C.
(2) Ils commencerent en 624 ou 625 de Jeſus-Chriſt.
(3) Ils commencerent en 621 ou 622 de Jeſus-Chriſt

d'un

d'un inſtrument qu'on avoit devant les yeux, & qui avoit un axe de cette eſpece.

On voit 3°. une diviſion de l'Empire en partie orientale, partie occidentale, partie méridionale & partie ſeptentrionale, & on doit bien remarquer que l'année où Chun alla au Temple des Ancêtres prendre poſſeſſion du gouvernement de l'Empire, auquel Yao l'avoit aſſocié, cette cérémonie ſe fit à la premiere lune. Cette même année la viſite des Provinces de l'Empire ſe fit en cet ordre : à la ſeconde lune on viſita les Provinces de l'orient ; à la cinquieme lune on viſita les Provinces du midi ; à la huitieme lune on alla vers les Provinces de l'occident ; & à la onzieme lune on viſita les pays du ſeptentrion. Par-tout on régla ce qui regardoit les ſaiſons, les lunes & les jours. Remarquez que dans le calendrier d'aujord'hui, qu'on aſſure avoir la forme de celui d'Yao & de Chun ; remarquez, dis-je, que dans ce calendrier l'équinoxe du printems ſe trouve toujours dans la ſeconde lune, & celui d'automne dans la huitieme, le ſolſtice d'été eſt toujours dans la cinquieme lune, & celui d'hiver dans la onzieme. Or Yao voulut que celui qui obſerveroit l'équinoxe du printems fut à l'eſt, & que celui qui obſerveroit l'équinoxe d'automne, fut à l'oueſt. Il voulut que celui qui obſerveroit le ſolſtice d'été fut au ſud, & que celui qui obſerveroit celui d'hiver fut au nord.

Les Chinois ont de tout tems partagé l'équateur & le zodiaque en vingt-quatre parties égales, dites *Tſie ki* ; & les deux équinoxes & les deux ſolſtices ont toujours été les quatre grands *Tſie-ki*.

On voit dans le Chou-king que du tems de Yao il y eut une grande inondation. Dans le Chapitre Yu-kong on voit ce que fit le grand Yu pour faire couler les eaux. On voit évidemment que ce Prince étoit Géometre, & qu'il ſe ſervit utilement de la connoiſſance qu'il avoit des aires de vent. Ce ſeroit à pure perte qu'on penſeroit à faire un ſyſtême pour trouver les obſervations aſtronomiques dont il eut beſoin pour ſon ouvrage ; le Chou-king n'en rapporte aucune, mais les lieux de la Chine dont il eſt parlé dans le Yu-kong ſont ſi bien déſignés, que ſur les poſitions reſpectives dont il eſt parlé, on pourroit dreſſer une Carte d'une bonne partie de ce pays.

Dans le Chapitre Yn-tching on voit l'éclipſe du ſoleil obſervée à la Chine ſous l'Empire de Tchong-kang, l'an 2155 avant J. C., j'ai fait une diſſertation ſur cette ancienne obſervation. Ce que dit le Chou-king fait voir, 1°. qu'il y avoit alors des gens prépoſés pour la ſupputation & pour l'obſervation des éclipſes; 2°. puiſqu'on cite des loix anciennes contre les Aſtronomes qui dans leur calcul repréſentoient l'éclipſe trop tôt ou trop tard, il faut qu'on eut alors des régles ſûres pour le calcul. 3°. Le premier jour de la lune avoit, comme aujourd'hui, le caractere *Cho*, ou un autre équivalent. 4°. On voit combien eſt ancienne la méthode chinoiſe de rapporter le lieu du ſoleil aux conſtellations. 5°. On voit l'antiquité des cérémonies qu'on obſervoit au tems des éclipſes. J'en dirai quelque choſe ailleurs; mais il eſt très difficile d'en fixer l'époque, & encore plus de ſavoir au juſte quelle fut l'intention que ſe propoſa celui qui en fut l'Auteur. Dans la diſſertation ſur cette éclipſe, on voit le calcul & la fixation d'une époque fameuſe pour l'Hiſtoire Chinoiſe.

Dans le Chapitre Y-hiun, on voit que ſous le regne de Tai-kia, petit-fils de Tching-tang, les jours qui compoſoient les mois lunaires avoient, comme aujourd'hui, deux caracteres pris du cycle de 60 jours. On appelle *Y-tcheou* un jour de la douzieme lune de la premiere année de Tai-kia (1): on voit de même les jours du cycle de 60 jours, marqués dans des Chapitres où on parle des guerres de Vou-vang.

Je ne dis rien d'un Chapitre appellé Hong-fan. Quelques Aſtronomes Chinois ont cru y voir un monument d'Aſtronomie; mais ce qu'ils diſent là-deſſus ne donne aucun éclairciſſement ſur l'Aſtronomie ancienne. Ces Auteurs ont perdu bien du tems à faire des commentaires, & ce qu'on y voit de bien sûr, c'eſt qu'ils étoient de fort mauvais Aſtronomes pour la plûpart. Suppoſé que dans le Hong-fan il s'agiſſe de quelques

(1) *Tai kia* étoit petit-fils de *Tching-tang*, Fondateur de la Dynaſtie des *Chang*. Selon la Chronologie d'aujourd'hui, l'an 1753 avant J. C. fut la premiere année de *Tai-kia*; il ſuccéda à ſon grand-pere, & régna 33 ans.

regles du calcul aſtronomique, le ſecret s'en eſt perdu, & il ſeroit fort inutile de le traduire ; il ſe trouveroit peut-être quelqu'Européen qui perdroit ſon tems à le vouloir déchiffrer.

Le Chou-king qui nous reſte n'eſt qu'un fragment, d'ailleurs très conſidérable. Il contient ce qu'on ſait de plus certain ſur Yao, Chun, & ſur les familles Hia, Chang & Tcheou.

V.

Eclairciſſement ſur les étoiles du Chapitre Yao-tien.

Dans beaucoup d'éditions du Chou-king, on voit des figures anciennes pour les quatre conſtellations du Yao-tien. Dans ces figures, on voit les douze heures & les douze ſignes chinois, avec les caracteres des vingt-huit conſtellations. On y voit le lieu du ſoleil dans les conſtellations, aux jours des deux équinoxes, & des deux ſolſtices pour le tems d'Yao, on y voit pour le même tems l'heure où les conſtellations & les ſignes paſſent au méridien.

Ces figures ont été faites bien long-tems après les Han, & il ne faut pas s'imaginer qu'elles ſoient des monuments fort anciens. Parmi les figures des différentes éditions faites pour le tems d'Yao, il y en a de contraires les unes aux autres, & cela vient des différentes opinions ſur le tems où les fixes parcourent un degré par leur mouvement, & par conſéquent ſur le lieu du ſoleil aux jours des deux équinoxes & des deux ſolſtices dans les conſtellations au tems d'Yao ; ſur quoi il faut remarquer que quoique les ſentiments ſur le mouvement propre des fixes ſoient fort différents, les opinions ſur le tems de Yao, s'accordent toutes à 80 ou 100 ans près, à faire régner ce Prince 2300 ans avant J. C.

Je ne parle pas du ſentiment cité & rejetté par Pan-kou, Hiſtorien des Han, du ſentiment du livre appellé *Tſou-chou*, trouvé après J. C., dans le troiſieme ſiécle. Selon ces ſentiments, Yao auroit régné près de 2100 ans avant J. C. ; ces ſentiments ont conſtamment été rejettés.

J'ai mis cet éclairciſſement ſur le Yao-tien, parceque je ſais que l'on a envoyé en France les figures dont je parle, du

moins quelques-unes, & je ſais encore qu'on les a données comme anciennes ; cependant pluſieurs de celles que l'on a envoyées ſont du ſeizieme ſiécle après J. C., & les plus anciennes en ce genre, ſont du dixieme ou onzieme ſiécle ; peut-être y en a-t-il du ſixieme ſiécle ; mais je n'en ai pas vu de cette antiquité. Il eſt sûr qu'il n'y en a aucune de cette ſorte qui ſoit même de l'antiquité des Han.

Ce que je dis des figures pour le Yao-tien doit s'appliquer à celles où l'on voit le moment du coucher & du lever du ſoleil pour la latitude des lieux où Yao, Chun & Yu tenoient leur Cour. Ce ſont des calculs faits après coup, & leur antiquité ne remonte pas au-deſſus du tems des premiers Han; ce n'eſt pas qu'auparavant on ne fut au fait des calculs, mais il n'en reſte d'autres monuments & indices que ceux que j'ai rappportés.

V I.

Diſſertation (1) *ſur l'éclipſe ſolaire rapportée dans le Chou-king.*

Texte du Chou-king.

» Tchong-kang venoit de monter ſur le Trône... Hi & » Ho, plongés dans le vin, n'ont fait aucun uſage de leurs ta- » lents. Sans avoir égard à l'obéiſſance qu'ils doivent au » Prince, ils abandonnent les devoirs de leur charge, & ils » ſont les premiers (2) qui ont troublé le bon ordre du calen- » drier, dont le ſoin leur a été confié : car au premier jour » de la derniere lune d'automne, le ſoleil & la lune dans leur » conjonction n'étant pas d'accord dans Fang, l'aveugle a » frappé le tambour, les Officiers ſont montés à cheval, & » le peuple a accouru. Dans ce tems-là Hi & Ho (3), ſemblables » à une ſtatue de bois, n'ont rien vu ni entendu ; & par leur

(1) Obſerv. Mathém. T. 2. p. 140.

(2) Depuis qu'*Yao* avoit nommé *Hi* & *Ho* pour avoir ſoin du Tribunal des Mathématiques, à cette éclipſe ils errerent pour la premiere fois.

(3) Nom de ceux qui étoient chargés du Tribunal des Mathémathiques. On ne ſait pas ſi c'étoit le nom de leur famille ou de leur emploi.

» négligence à supputer & à observer le mouvement des astres, ils ont violé la loi de mort portée par nos anciens » Princes. Selon nos loix inviolables, les Astronomes qui devancent ou qui reculent le tems, doivent être, sans remission, punis de mort (1).

1°. Tous les Historiens, Astronomes & Interpretes conviennent unanimement qu'il s'agit dans ce texte d'une éclipse du soleil à la troisieme lune de l'automne, & sous Tchong-kang Empereur de la Chine, petit-fils d'Yu, fondateur de la premiere Dynastie de Hia. Ils conviennent de même que la troisieme lune d'automne de ce tems-là répondoit à la troisieme lune des Han. Or il est certain que la troisieme lune de l'automne sous les Han étoit, comme aujourd'hui, la neuvieme de l'année civile.

2°. Tous les Astronomes Chinois, & la plûpart des Historiens conviennent que le caractere *Fang*, dont il s'agit dans le texte, est celui de la constellation *Fang* d'aujourd'hui. En conséquence ils disent que la conjonction du soleil & de la lune fut dans la constellation *Fang*.

3°. Tous les Historiens, Interpretes & Astronomes Chinois reconnoissent l'expression de l'éclipse dans ces deux caracteres (2), *non concordes*, *sine concordia*. La version Tartare dit, *atchouhou acou*. Les Chinois qui donnent unanimement cette explication aux deux caracteres *Fo* & *Tsi*, ajoûtent qu'au tems de l'éclipse du soleil, la mésintelligence regne entre le soleil & la lune. Indépendamment de cette interprétation, ceux qui ont lu l'Histoire Chinoise, reconnoissent d'abord une éclipse du soleil, quand ils voient le tambour battu par un aveugle au premier jour de la lune, & les Officiers accourir avec le peuple à ce coup.

4°. L'Histoire Chinoise (3) traduite en Tartare par ordre de

(1) Le Pere Parennin a confronté sur la Version tartare du *Chou king* la Traduction que je mets ici de ce passage, & celle des autres qui suivront.

(2) *Fo*, non; *Tsi*, concordes.

(3) Régne de *Tchong kang*. On y réfute solidement ceux qui mettent la cinquieme année de *Tchong-kang*, la 2128 avant J. C.

Kang-hi, rapporte l'éclipſe à la neuvieme lune de l'an 2159 avant J. C., premier de Tchong-kang; il étoit petit-fils d'Yu. Les Hiſtoriens des Dynaſties des Song & des Ming diſent la même choſe.

5°. Les Hiſtoriens & les Aſtronomes des Han, aſſurent, 1°. que la Cour de Tchong-kang étoit à Gan-y-hien, ville du pays que l'on appelle aujourd'hui *Gan-y* (1). 2°. Que Tchong-kang étoit petit-fils d'Yu, fondateur des Hia. 3°. Que ſous le regne de Tchong-kang, à la neuvieme lune, il y eut éclipſe de ſoleil dans la conſtellation Fang. Sur quoi il faut remarquer que la conſtellation Fang des Han eſt démonſtrativement la conſtellation Fang d'aujourd'hui. Pour le tems de l'éclipſe, ils ne l'ont pas marqué diſtinctement; mais ils comptent 1971 ans depuis la premiere année d'Yu juſqu'à la premiere année de Kao-tſou, fondateur des Han. Or la premiere année de Kao-tſou eſt l'an 206 avant J. C. Au reſte, ils mettent quarante-ſept à quarante-huit ans entre la premiere année d'Yu & la premiere année de Tchong-kang, qu'ils font régner treize ans.

L'autorité des Auteurs des Han (2) eſt d'autant plus grande, qu'ils ne pouvoient, par le calcul, ſavoir l'éclipſe de Tchong-kang: outre qu'ils n'avoient point de principes ſuffiſants pour calculer une éclipſe ſi ancienne, ils ne pouvoient en aucune maniere rapporter juſte à une conſtellation le lieu du ſoleil pour un tems ſi ancien: ils ne ſavoient preſque rien ſur le mouvement propre des fixes. Puis donc que ces Auteurs rapportent l'éclipſe du ſoleil à un tems & à un lieu d'une conſtellation que la calcul vérifie plus de 1900 ans avant leur Dynaſtie, il faut que ces Auteurs aient rapporté fidélement ce qu'ils ont trouvé ſur une obſervation ſi ancienne.

6°. Les plus fameux Aſtronomes (3) de la Dynaſtie des

(1) Dans le *Chan-ſi*.

(2) Je parle des Auteurs des *Han* d'Occident, qui rétablirent les Livres brûlés par ordre de l'Empereur *Chi-hoang-ti*.

(3) On verra dans l'Aſtronomie Chinoiſe la méthode de ces Aſtronomes pour calculer les éclipſes.

Tang (1) & des Yuen (2), ont calculé l'éclipſe, & ſelon leurs tables, ils trouvent qu'au premier jour de la neuvieme lune de l'an 2128 avant J. C. il y eut une éclipſe viſible à la Chine, que c'eſt celle dont parle le Chou-king, & que c'étoit la cinquieme année de Tchong-kang. D'autres Aſtronomes de ces Dynaſties diſent au contraire que l'éclipſe du Chou-king fut l'an 2155 avant J. C., cinquieme année de Tchong-kang.

7°. Hing-yun-lou, fameux Aſtronome (3) des Ming, dit que véritablement le premier de la neuvieme lune de l'an 2128 avant J. C. il y eut éclipſe; mais que ce ne peut être une des années de Tchong-kang, dont le régne fut de treize ans. Il aſſure que la premiere année de Tchong-kang fut l'an 2159 avant J. C.; enſuite il vient à calculer l'éclipſe, & il la trouve au premier de la neuvieme lune de l'an 2154 avant J. C., ſixieme de Tchong-kang. Il ajoûte que des treize années de ce Prince, c'eſt la ſeule où il y a pu avoir éclipſe, le ſoleil étant prés la conſtellation Fang, & à la neuvieme lune.

8°. L'an 2155 avant J. C. (4), le 12 Octobre, à Pe-king, à ſix heures 57′ du matin, fut la ☌ du ſoleil & de la lune dans ♎ 0° 23′ 19. Le ☾ dans ♍ 25°, 24′, 27″ latitude boréale de la lune 26′, 10″; il y eut donc une éclipſe du ſoleil à Peking; or je dis que c'eſt l'éclipſe dont parle le Chou-king. Tous les Aſtronomes Chinois conviennent, avec ceux des Han, que durant la Dynaſtie de Hia, la neuvieme lune étoit celle durant les jours de laquelle le ſoleil entre dans le ſigne qui répond à notre ſigne ♏. Il eſt clair que ſelon ce principe le 12 Octobre 2155 avant J. C., fut le premier de la neuvieme lune; ſelon les connoiſſances qu'on a de l'Aſtronomie ancienne Chinoiſe, on ne calculoit que le mouvement moyen. Du tems des Han on ne calculoit encore que le mouvement moyen. Selon les

(1) La premiere Dynaſtie des *Tang* régna depuis environ 620 juſqu'en 908; & la ſeconde depuis 924 juſqu'en 937.

(2) Qui régnerent depuis 1281 juſqu'en 1368.

(3) Il vivoit ſous le régne de *Van-li* de 1613 à 1621. Il a calculé ſur les Tables Chinoiſes de Cobilay, dont l'époque eſt au ſolſtice d'hiver de la fin de l'an 1280 de J. C. au méridien de *Pe-king*.

(4) Table de M. de la Hire.

mêmes connoiſſances de cette Aſtronomie ancienne, on rapportoit à l'équateur, & non à l'écliptique, le lieu des conſtellations. Or l'an 2155 avant J. C., l'aſcenſion droite de Fang étoit par le calcul de 181°; le ſoleil, au tems de l'éclipſe, étoit donc bien près d'un des degrés de la conſtellation Fang.

Si on veut ſe donner la peine d'examiner les éclipſes du ſoleil pour les années avant ou après l'an 2155, on n'en trouvera aucune, 1°. qui ait été viſible à la Chine, 2°. à la neuvieme lune, 3°. près de la conſtellation Fang; & il eſt clair que le calcul des Aſtronomes qui mettent l'éclipſe aux années 2128 & 2154 eſt faux; &. ſi le texte du Chou-king demande que l'éclipſe ſoit à la premiere année de Tchong-kang, il s'enſuit que la premiere année de Tchong-kang ſera l'an 2155 avant J. C.

Puiſque tous les Auteurs Chinois conviennent d'une éclipſe de ſoleil obſervée ſous Tchong-kang à la Chine, à la neuvieme lune, & vers la conſtellation Fang, il ne ne s'agit que de trouver vers ce tems-là une éclipſe revêtue des circonſtances caractériſtiques; & comme ces circonſtances ne conviennent qu'à l'éclipſe du 12 Octobre 2155 avant J. C., il faut conclure que la diverſité des opinions des Chinois ſur l'année de l'éclipſe, ne vient que de ce qu'ils n'ont pas eu d'aſſez bons principes pour calculer cette ancienne éclipſe.

La Cour de Tchong-kang étoit à Gan-y-hien; or cette ville eſt plus occidentale que Pe-king de 20′ de tems; ainſi la ☌ ne fut à Gan-y-hien qu'à 6 heures 57′ au matin; donc, ſelon les regles, à la latitude marquée dans les tables, l'éclipſe n'y fut pas viſible. Les tables de Riccioli, Longomontan & Wing ne donnent pas même l'éclipſe viſible aux parties orientales de l'Empire, & à peine eſt-elle viſible à ces parties, ſelon les Philolaiques, Rudolphiques & Caroliues. Or le Chou-king parle d'une éclipſe obſervée, & ſelon l'Hiſtoire, Gan-y-hien fut le lieu de l'obſervation.

Pour répondre à cette difficulté, que ne font pas aſſurément les Aſtronomes, il faut remarquer, 1°. que les Tables de M. Flamſteed repréſentent la latitude de la lune à-peu-près comme celles de M. de la Hire dans le cas préſent; mais ſelon

ces

ces Tables, la ☌ fut à Pe-king vers les sept heures 25′ du matin; ainsi, selon ces Tables la conjonction fut visible à Gan-y-hien. Remarquez 2°. que, selon toutes ces Tables rapportées, la latitude de la lune est boréale de 26, 27, ou 28′; ainsi, selon ces Tables, la conjonction fut écliptique à Gan-y-hien, *in terminis necessariis*. Le défaut de visibilité ne vient donc que de ce que, selon ces Tables, la conjonction est représentée avant 7 ou 6 ou 5 heures & demie du matin, &c. Or il est évident que dans une éclipse horizontale & si ancienne, ce défaut des Tables n'empêche en rien la vérification de l'éclipse. Dans beaucoup d'éclipses il n'est pas rare de voir dans les Tables des différences & entr'elles & entre l'observation sur le tems de la conjonction.

Personne ne doute de l'éclipse observée à Babylone le 22 Octobre (1) 383 avant J. C. commencement 6 heures 36′ du matin; milieu, 7 heures 20′, la lune se coucha éclipsée. Selon plusieurs Tables, l'éclipse seroit arrivée quand la lune étoit couchée à Babylone, où par conséquent l'éclipse n'auroit pu être observée. Dans cette éclipse il y a des Tables qui different d'une heure 15′ du tems de l'observation, tandis que d'autres ne different que de 2 à 3′. Malgré la diversité de ces calculs en vertu de cette éclipse, on fixe l'an 366 de Nabonassar à l'an 383 avant J. C.

Il y a long-tems que l'éclipse du Chou-king a été examinée & calculée par le P. Adam Schalle; depuis ce tems-là les PP. de Mailla, Kegler & Slavisceck ont calculé & vérifié cette éclipse (2), & il est surprenant que le P. Visdelou, ancien Missionnaire de la Chine, & aujourd'hui Evêque de Claudiopolis, dise qu'il n'a pu vérifier cette éclipse, quoiqu'il ait, dit-il, calculé pour plus de trente ans, vers le tems de Tchong-kang. Il reconnoît cependant le texte de Chou-king tel que je l'ai rapporté, & il avoue que, selon la Chronologie Chinoise, la premiere année de Tchong-kang fut l'an 2159 avant J. C.

Premiere difficulté sur le tems de cette éclipse. Le P. Mar-

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie 1703,

(2) Le P. Gaubil l'a aussi calculée, & l'on peut voir le résultat de son calcul dans le premier Tome de ces Observations, p. 18 & 19.

tini dit que ſous Yao le ſolſtice d'hiver fut obſervé au premier degré de la conſtellation Hiu ; or, comme a remarqué M. Caſſini (1), le premier degré de Hiu étoit l'an 1682 de J. C. dans ♒ 18° 16′, voilà donc près de 49° 16′ que les étoiles ont avancé depuis Yao juſqu'à l'an 1628, c'eſt-à-dire, que l'intervalle eſt de 3478 ans, d'où ayant ôté 1627, reſte 1851 ans avant J. C. pour le tems où a vécu Yao. Il eſt certain que Yao a vécu long-tems avant Tchong-kang. Comment donc Tchong-kang a-t-il pu régner l'an 2155 ?

Quoique j'aie déja répondu ailleurs à cette difficulté, je le fais ici de nouveau ; mais en peu de mots.

1°. L'Hiſtoire ne dit pas que le ſolſtice d'hiver fut obſervé ſous Yao au premier degré de Hiu ; elle dit ſeulement que ſous Yao le ſolſtice d'hiver répondoit à la conſtellation Hiu, celui d'été à la conſtellation Sing, l'équinoxe du printems à la conſtellation Mao, & celui d'automne à la conſtellation Fang. Quand on voudra ſavoir le tems d'Yao, en vertu de ce qui eſt dit de ces quatre conſtellations, il eſt clair qu'il faut les prendre toutes les quatre ; c'eſt ce que fit autrefois le célebre P. des Urſins (2), Saint Miſſionnaire Jéſuite à la Chine, & c'eſt ce que je tâchai de faire en 1724, dans un écrit que j'envoyai en France au R. P. E. Souciet.

Ce que dit le P. Martini de l'obſervation du ſolſtice au premier degré de Hiu, eſt pris d'un Auteur de la Dynaſtie des Song ; cet Auteur vivoit l'an de J. C. 1005. Or dans l'Aſtronomie Chinoiſe, on voit qu'alors on croyoit que les fixes avançoient d'un degré dans 78 ans, comme on voit dans le Catalogue Chinois des ſolſtices d'hiver, l'an 1005 après J. C., les Aſtronomes Chinois plaçoient le ſolſtice d'hiver entre le 5 & 6° de la conſtellation Teou ; d'un autre côté, on voit que dans ce tems-là on plaçoit la premiere année d'Yao plus de 2300 ans avant J. C. ; de-là on concluoit que depuis Yao juſqu'à l'an 1005 avant J. C., les étoiles avoient avancé de 42°, & qu'ainſi le ſolſtice d'hiver étoit ſous Yao, au premier degré de Hiu. Du tems des Tang, en 724 de J. C., les Aſtronomes

(1) Ricciol. Chronol. Réf.
(2) Relation de Siam, par M. de la Loubere.

Chinois faiſoient faire aux étoiles un degré dans 83 ans. Avant les Tang, les uns mettoient 150 ans, les autres 100 ans, les autres 50, les autres 75, de ſorte que tous ces Auteurs ſuppoſant comme certain qu'Yao vivoit plus de 2300 ans avant J. C. & ſachant à quel degré du Ciel répondoit le ſolſtice d'hiver de leur tems; ils concluoient différemment le nombre des degrés que les étoiles avoient avancé depuis Yao juſqu'à leur tems, & chacun plaçoit différemment le ſolſtice d'hiver ſous Yao, & ſi aujourd'hui quelqu'un vouloit déduire le tems d'Yao, parceque, diſent les Chinois, depuis les Han juſqu'aux Yuen, ſur le lieu du Ciel où répondoit le ſolſtice d'hiver au tems d'Yao, on verroit vivre Yao, tantôt 700 ans avant J. C., tantôt 1500, tantôt 2000, tantôt 3000 ans, &c. Il ne faut donc s'en tenir qu'au texte de l'Hiſtoire & du Chou-king; la raiſon eſt que ce n'eſt que ſous les Yuen que les Chinois ont eu des connoiſſances aſſez juſtes ſur le mouvement des fixes; auparavant ils le connoiſſent très mal, & il paroît qu'ils le croient tantôt ſtationnaires, tantôt directes, tantôt retrogrades, &c. (1).

Depuis les Yuen, les Hiſtoriens & les Aſtronomes Chinois ayant d'aſſez bonnes obſervations du ſolſtice d'hiver, & ſachant de l'autre côté que les étoiles avancent d'un degré dans 72 ou 73 ans, ſuppoſant d'ailleurs qu'Yao vivoit plus de 2300 avant J. C., ces Auteurs, dis-je, établirent unanimement qu'au tems d'Yao le ſolſtice d'hiver étoit au 7° de Hiu, & & ſi le P. Martini avoit fait ſon abrégé d'Hiſtoire ſous les Hiſtoriens des Yuen ou des Ming, il auroit dit aſſurément que ſous Yao le ſolſtice d'hiver étoit au 7° de la conſtellation Hiu; c'eſt à ce degré que le place l'Hiſtoire & l'Aſtronomie des Ming, & nos P P. dans leur Aſtronomie poſent cela comme sûr.

Ce que dit le P. Martini ſur la conjonction des planetes obſervées ſous Tchouen-hio, Empereur de la Chine, joint aux réflexions de M. Caſſini (2), donne occaſion à une ſeconde difficulté contre le tems où je fais régner Tchong-kang; en conſéquence de l'éclipſe du Chou-king, M. Caſſini a cru trouver la conjonction dont parle le P. Martini, & cet habile

(1) On verra tout cela détaillé dans l'Aſtronomie Chinoiſe.
(2) Relation de Siam, par M. de la Loubere.

Aſtronome la met l'an 2012 avant J. C. Tchouen-hio régnoit long-tems avant Tchong-kang; comment donc celui-ci a-t-il régné l'an 2155 avant J. C.? Dans un écrit que j'envoyai en 1724 au R. P. E. Souciet, je répondis au long à cette difficulté. Je répete ici ce qu'il y a d'eſſentiel.

1°. Selon l'Hiſtoire Chinoiſe, ſous Tchouen-hio, le ſoleil & la lune étant en conjonction dans le 15° de ♒, ♄, ☿, ♂, ♀, ♃, furent dans la conſtellation *Che*. Pour vérifier l'Hiſtoire Chinoiſe, il faut donc faire voir les cinq planetes réunies dans la conſtellation *Che*, le même jour que le ſoleil & la lune furent en conjonction dans le 15° d'*Aquarius*; or c'eſt ce que n'a pas fait M. Caſſini.

2°. Dans l'Aſtronomie Chinoiſe, on verra ce qu'il faut penſer de cette conjonction des planetes ſous Tchouen-hio, & pourquoi on l'a rapportée à ce tems-là.

VII.

Recherches ſur les Caracteres Chinois.

Il n'eſt pas difficile (1) de donner une idée claire de l'origine des caracteres Chinois, de leur différents changements, de leurs progrès juſqu'à nous; en un mot, d'en écrire l'Hiſtoire; il y a quelques années M. R. P. que je vous l'avois promis: auſſi y travaillois-je dans le tems que les Mémoires de Trévoux de 1721 nous ſont arrivés de France, à l'occaſion de la traduction que je fais de l'Hiſtoire Univerſelle de la Chine ſur la verſion Tartare qui en a été faite par les ordres, par les ſoins, & ſous l'inſpection particuliere du grand Empereur *Ching-tſou-gin-hoang-ti*, ſi connu en Europe ſous le nom de *Kang-hi*.

Mais comme je ne ſuis encore arrivé qu'au troiſieme ſiécle de l'Ere Chrétienne, c'eſt-à-dire, à la Dynaſtie qui ſuccéda

(1) Le manuſcrit du P. Gaubil étoit terminé par une lettre du P. de Mailla, datée de Pe-king, du 1 Janvier 1725. J'ai cru ne pas devoir la ſupprimer, parcequ'elle eſt très curieuſe; elle eſt adreſſée au P. Souciet; j'en retranche tous les compliments, qui ſont inutiles ici.

à la célebre Famille des Han, & qu'il me faut encore deux ou trois ans pour achever cet ouvrage, que je ne croyois pas de si longue haleine lorsque je l'ai commencé, je ne veux pas vous faire attendre si long-tems sur les caracteres Chinois, c'est ce qui me détermine à vous en entretenir dans cette lettre.

Le premier qui, suivant les Chinois, ait eu la pensée de faire connoître ce qui s'étoit passé, ou a un homme absent ce qui se passoit par quelques lignes sensibles, sans qu'il fut nécessaire de parler, fut Soui-gin-chi, qui avoit précédé Fo-hi dans le gouvernement du Peuple, & qui vivoit environ trois mille ans avant l'Ere Chrétienne : il s'étoit fait une certaine maniere d'écrire, si elle mérite ce nom, qu'il enseigna à son Peuple avec de certaines petites cordelettes, sur lesquelles il faisoit différents nœuds, qui, par leur nombre différent, leurs différentes configurations, & leur différent éloignement, lui tenoient lieu de caracteres ; il n'alla pas plus loin ; Confucius en parle en plusieurs endroits de ses Ouvrages.

Fo-hi, qui lui succéda en 2941 avant l'Ere Chrétienne, fit quelques pas de plus pour la spéculation ; mais par rapport à la pratique, il s'en tint aux cordelettes de son prédécesseur, qui eurent cours pendant près de 300 ans. Ce fut dans la pensée de les changer que Fo-hi fit ses *koua*, ou petites lignes du livre *Y-king*, pour être le fondement sur lequel il prétendoit qu'on se modelât pour faire des caracteres (1) : aussi les Chinois ont-ils toujours appellé & appellent encore aujourd'hui les *Koua*, *Ven-tse-tsou*, la source des caracteres. Fo-hi vit bientôt que les Koua ne donneroient pas plus d'ouverture pour ce qu'il prétendoit, que les cordelettes de Soui-gin-chi, s'il ne faisoit rien de plus ; c'est ce qui le détermina à établir six regles, avec lesquelles, en se servant des petites lignes des Koua, on pourroit réussir dans la construction des caracteres qu'il se proposoit. Ces six regles consistoient à les faire ou par image & représentation de la chose, ou par emprunt & transport d'idée d'une chose à l'autre, ou par indica-

(1) Voyez la planche IV. nº. 1, 2 & 3, &c.

tion & uſage, ou par ſon & par accent ; mais Fo-hi en demeura là, ſe contentant de donner ſes préceptes ſans les mettre en exécution.

Ce ne fut que ſous l'Empereur Hoang-ti que ce grand Prince, convaincu de l'utilité & même de la néceſſité des caracteres dans la vie civile, ordonna à Tſang-kie, qu'il avoit fait Préſident du Tribunal des Hiſtoriens qu'il établit alors, de travailler aux caracteres ſuivant les regles que Fo-hi en avoit laiſſées. Tſang-kie, après avoir reçu cet ordre, étant un jour allé à la campagne, ſe trouva par haſard dans un lieu ſablonneux ſur le bord d'une riviere, où il vit quantité de veſtiges d'oiſeaux imprimés ſur le ſable. Tout occupé de l'ordre qu'il avoit reçu, il examine avec ſoin tous ces veſtiges, s'en remplit l'imagination, & de retour à ſa maiſon, il prend une petite planche de bambou, ſe fait une eſpece de pinceau aſſez pointu de même matiere, le trempe dans du vernis, & trace diverſes figures ſur le modele des veſtiges des oiſeaux qu'il avoit vus, accommodant autant qu'il put ſon imagination aux regles de Fo-hi, ce qui lui donna quelques ouvertures pour s'acquiter de ſa commiſſion. Il conſidéra ces traits qu'il venoit de former, il les examina avec ſoin, & plus il les examina & plus il en fut content. Animé par ce petit ſuccès, il prépare pluſieurs planches ſemblables à celle dont il s'étoit ſervi, ſur chacune d'elles il forme divers caracteres, ſuivant que ſon imagination pleine des veſtiges d'oiſeaux & dirigée par les regles de Fo-hi, lui en fourniſſoit ; il en compoſa ainſi juſqu'à 540, qu'il appella pour cette raiſon *Niao-tſi-ven*, ou *caracteres de veſtiges d'oiſeaux* ; & comme les traits qu'il avoit formés n'étoient pas également unis, qu'ils ſe trouvoient épais & forts dans un endroit, minces & foibles dans un autre, qu'ils avoient quelque reſſemblance avec une eſpece d'inſectes qu'on trouve dans les eaux des Provinces du midi, qui s'appelle *Ko-teou-tchong*, on leur donna auſſi le nom de cet inſecte, & on les appella *Ko-teou-ven*, ou *caracteres de l'inſecte*. *Ko-teou-tchong*, c'eſt ce nom qu'on a donné dans la ſuite, & qu'on donne encore aujourd'hui aux caracteres anciens des trois premieres Familles.

Ce ſont là, M. R. P., les premiers caracteres qui aient été inventés à la Chine & qui ne paſſoient pas, comme je viens de le dire, le nombre de 540: voilà à proprement parler, la maniere dont on à commencé de les faire. On s'en tint à ce nombre juſqu'au tems du regne de Chun, à-peu-près 2200 ans avant l'Ere Chrétienne. Ce Prince, déja ſur l'âge, ayant témoigné que ce nombre ne ſuffiſoit pas, & que par cette diſette pluſieurs choſes importantes ne pouvoient ſe mettre par écrit, pluſieurs perſonnes ſe mirent à les augmenter, ſans autre ordre, chacun ſuivant ſon génie & ſa penſée, & cette liberté s'accrut ſi fort ſous les trois familles *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, qu'on enſevelit preſqu'entierement les caracteres de *Tſang-kie*, qu'on les défigura ſi fort, & qu'on y mit une telle confuſion, que Confucius ſe plaint amerement dans le *Lun-yu*, ou *Livre des Sentences*, de ce que ces anciens caracteres ne ſubſiſtoient plus de ſon tems.

Effectivement on voit encore aujourd'hui ſur la fameuſe montagne de *Tai-chan*, dans la province de *Chan-tong*, quelques reſtes de ſoixante-douze grandes inſcriptions gravées ſur autant de grandes tables de marbres, qu'un pareil nombre de Princes des différents Etats entre leſquels étoit partagée la Chine ſous la Dynaſtie des Tcheou, y firent élever pour ſervir de monument à la poſtérité, comme quoi ils y étoient allés en perſonnes. Or les caracteres de ces inſcriptions ſont ſi différents, & ont entr'eux ſi peu de reſſemblance que, qui ne connoîtroit que les caracteres de l'une, ne pourroit rien deviner dans les autres, auſſi n'y a-t-il perſonne aujourd'hui qui puiſſe les lire entierement, bien moins les entendre; &, afin que vous connoiſſiez cette différence, je vous envoie pluſieurs modeles qui vous la rendront ſenſible; j'y ajoûte les mêmes caracteres de la maniere dont on les a écrits dans la ſuite: ceux-ci different encore plus de ces premiers, que ces anciens caracteres ne différoient entr'eux.

L'Empereur Siuen-vang, de la Dynaſtie des Tcheou, qui commença à régner à la Chine 826 ans avant l'Ere Chrétienne, Prince ſage & éclairé, ne voyoit qu'avec peine tant de confuſion dans les caracteres; il auroit bien voulu y apporter

quelque remede efficace, mais il n'étoit pas assez maître dans l'Empire, & les petits Princes, qui auroient dû dépendre de lui absolument, ne recevoient ses ordres qu'autant qu'ils le jugeoient à propos ; cependant après y avoir pensé & consulté là-dessus son conseil, il résolut de faire une tentative, & donna la commission à un certain Tcheou, qui avoit la charge de Président du Tribunal des Historiens de l'Empire, de choisir, de réduire & de déterminer les caracteres qu'il vouloit qui eussent cours à l'avenir dans tout l'Empire.

Le Président Tcheou, aidé des Officiers de son Tribunal, s'en occupa long-tems, réduisit sous quinze classes ceux qu'il crut qui passeroient plus aisément & qui seroient reçus avec moins de difficultés, & les présenta à l'Empereur, ce Prince les fit encore examiner par tous les habiles gens qui étoient auprès de lui, les examina lui-même avec soin, les approuva, &, afin qu'on vît l'estime qu'il en faisoit, le désir qu'il avoit qu'on ne les changeât plus à l'avenir, & combien il souhaitoit que tout l'Empire les reçût, il fit faire dix grands tambours de marbre, sur lesquels il fit graver, dans ces nouveaux caracteres, des vers qu'il avoit faits lui même. Ces tambours, depuis ce tems-là ont toujours été regardés comme un des plus beaux monuments de l'Empire, un seul s'est perdu dans les différents transports que les révolutions de la Chine ont obligé de faire si souvent ; mais les autres neuf subsistent encore aujourd'hui, & se voient au *Koue-tse-kien*, ou College Impérial de Pe-king, d'où j'ai l'honneur de vous écrire, & où ils sont gardés avec le plus grand soin : ce sont là les caracteres qu'on appelle encore aujourd'hui *Tatchuen*. La rigueur des tems a effacé une partie des caracteres de ces tambours ; je vous envoie ce qui en reste sur le même papier sur lequel on l'a tiré en l'appliquant dessus ; c'est un monument de 2500 ans que j'ai cru qui vous feroit plaisir, & qui est une preuve sans replique de la verité de ce que je vous dis ; j'ai fait écrire ces mêmes caracteres sur un papier à part, & j'ai mis au bas les caracteres d'aujourd'hui, qui dans la suite ont pris leur place, afin que vous en vissiez la différence.

La confusion causée par diversité des caracteres étoit trop grande,

grande, & l'Empereur Siuen-vang, comme je l'ai dit, étoit trop peu Maître des différentes Provinces de l'Empire, pour qu'il pût si aisément en venir à bout. Aucun des Princes particuliers ne voulut céder ni abandonner ceux dont il se servoit, ainsi la même confusion subsista encore tout le tems que la Chine fut divisée, durant plus de 500 ans, après cette prétendue réforme de Siuen-vang jusqu'à Chi-hoang-ti, qui, après de cruelles & terribles guerres, se rendit enfin seul Maître de tout l'Empire.

Ce Prince, qui étoit très éclairé & qui auroit été un des plus grands Empereurs que la Chine ait eu, s'il n'avoit fini son regne par trop de cruautés, vit bien qu'il n'étoit point convenable que dans ses Etats il y eut une si grande diversité & une si grande confusion de caracteres; aussi quand il eut détruit les six Princes qui disputoient avec lui la Monarchie entiere de la Chine, & lorsqu'il se vit Maître absolu, il donna ordre à Li-se, son premier Ministre, d'en faire une réforme générale, & de se servir, autant qu'il pourroit, des caracteres Ta-tchuen, que l'Empereur Siuen-vang avoit fait faire autrefois.

Lorsque Siuen-vang fit faire ces caracteres Ta-tchuen, les Princes de Tsin, dont descendoit Chi-hoang-ti, ne lui furent pas plus dociles que les autres Princes de l'Empire, & les caracteres Ta-tchuen avoient aussi peu de cours dans leurs Etats qu'ailleurs; ainsi Li-se en avoit fort peu de connoissance, il reçut néanmoins cet ordre de l'Empereur, sans replique, fit venir Tchao-kao & Hou-mou-king, deux habiles gens de ce tems-là, &, de concert avec le Tribunal de l'Histoire, ils travaillerent à cette réforme. La premiere chose qu'ils firent fut de déterminer 540 caracteres, autant qu'en avoit fait Tsang-kie, qu'ils supposoient être les siens, pour servir de caracteres fondamentaux, d'après lesquels ils tireroient tous les autres dont on auroit besoin, par la combinaison de ceux-là de deux en deux, de trois en trois, & même de plus s'il étoit nécessaire; ce qui étoit très conforme à la pensée de Fo-hi, qui en avoit donné un exemple dans la combinaison de deux petites lignes qu'il avoit posées pour fondement de ses Koua; & qui, combinées de deux en deux, de trois en trois & enfin de

ſix en ſix, avoient produit 2, 4, 8, 16, 32, 64, qui donnoient 128 combinaiſons différentes, & que c'eſt en cela que les Koua s'appelloient *Ven-tſe-tſou*, fondement des caracteres. Je vous envoie ces 540 caracteres fondamentaux, auxquels j'ai joint les caractères de nos jours, afin que vous en viſſiez la différence; leur ſignification & leur ſon, que j'ai écrits ſuivant qu'un François les prononceroit, y ſont ajoûtés. Le ſens que je leur donne eſt un ſens primitif; je l'ai tiré du Dictionnaire *Choue-ven*, qui eſt le modele & l'unique que les Chinois conſultent en ce genre.

Après que Li-ſe & les autres eurent arrêtés ces caracteres primitifs & fondamentaux, Li-ſe, Tchao-kao & Hou-mou-king ſe chargerent d'en faire autant qu'il ſeroit néceſſaire, & tous trois y travaillerent à loiſir dans leur particulier, chacun des trois en fit deux ou trois mille ſous différents Chapitres. Li-ſe en fit ſept Chapitres, Tchao-kao ſix, Hou-mou-king ſept, & tous ces nouveaux caracteres, y compris les caracteres fondamentaux, ne faiſoient que 9353 caracteres, ſans compter 1163 qui ſe trouverent doublés dans ceux que ces trois Docteurs avoient faits. Tchao-kao & Hou-mou-king vouloient qu'on appellât ces nouveaux caracteres *Siao tchuen*, Li-ſe vouloit, par flatterie pour Chi-hoang-ti, les appeller *Tſin-tchuen*, l'un & l'autre nom leur ſont reſtés; mais celui de *Siao-tchuen*, leur eſt plus ordinaire; c'eſt celui que je leur donne.

Lorſque Li-ſe vit cet ouvrage fini & approuvé de l'Empereur, il fit écrire dans ces caracteres les livres qui traitoient de la Médecine, de l'Aſtrologie, des Sorts & de l'Aſtronomie, pour leſquels il ſavoit que Chi-hoang-ti avoit de l'eſtime; il demanda enſuite que l'Empereur ordonnât qu'à l'avenir on ne ſe ſerviroit plus dans tout l'Empire, dont il étoit le maître abſolu, d'aucune autre ſorte de caracteres que des nouveaux; il ajoûta qu'à la vérité il voyoit de grandes difficultés, mais qu'on les ſurmonteroit aiſément ſi Sa Majeſté vouloit ſuivre ſa penſée; ſi elle eſt bonne, lui répondit Chi-hoang-ti, pourquoi ne la ſuivrois-je pas? dites-la avec toute liberté, je vous l'ordonne; alors, dit l'Hiſtoire Chinoiſe, Li-ſe lui parla ainſi:

» Nous ne lisons pas dans nos Histoires que les Princes qui » ont devancé Votre Majesté aient toujours suivi les regles » de leurs prédécesseurs : nous y lisons au contraire que les » Chang firent de grands changements dans celles des Hia, » & les Tcheou dans celles des Chang. Votre Majesté a ou- » vert une nouvelle voie de gouvernement qui, suivant les » regles de la sagesse humaine, doit maintenir pour tou- » jours sur le Trône votre auguste Famille ; tous l'approuvent » & la reçoivent avec des sentiments pleins d'estime & de vé- » nération, il n'y a que ces stupides gens de lettres qui n'en » veulent pas convenir ; ils ont toujours dans la bouche les » regles des Anciens ; ils en parlent sans cesse. Eh ! qui a-t- » il à imiter de bon dans le gouvernement des trois Familles » qui ont précédé celle de Votre Majesté ? donner toutes » sortes de libertés à ces sortes de gens de courir les Pro- » vinces, comme pendant les guerres passées, chez les Princes, » & les aider à y causer du trouble : cela se doit-il permettre?

» Aujourd'hui tout est arrêté, tout obéit à un seul Maître, » tout vit en paix. Ce que l'on doit faire maintenant, à mon » avis, pour prévenir les désordres à venir, c'est d'obliger ces » gens de lettres de s'instruire uniquement des nouvelles » regles de votre Gouvernement ; aucun, je le sais, ne veut » s'y conformer ; ils n'étudient que les anciennes coutumes ; » ils blâment ouvertement celles que V. M. veut établir, & » & excitent par-là le Peuple à les condamner. A peine a-t-on » publié quelques-uns de vos ordres, qu'on les voit dans cha- » que maison les critiquer & les expliquer au-dehors d'une » maniere qui ne vous fait pas honneur ; ils ne se servent des » connoissances qu'ils ont acquises, que pour inspirer du dé- » goût au Peuple contre votre Gouvernement, & lui inspirer » par-là un esprit de révolte. Si Votre Majesté n'y met ordre » d'une maniere efficace, votre autorité perdra toute sa force, » & les troubles recommenceront comme auparavant.

» Ma pensée seroit donc, maintenant qu'elle vient de faire » faire de nouveaux caracteres, d'obliger tout le monde, sous » de grieves peines, de n'employer que ceux-ci. Quelle con- » fusion n'est-ce pas dans un Etat d'y voir septante & tant de

» manieres différentes d'écrire une même choſe ? n'eſt-ce pas
» là un moyen très propre de ſuſciter & d'entretenir une ré-
» volte ? Mais pour en venir à bout à coup sûr, il n'y a point
» de meilleur moyen que de faire brûler les livres, Chou-
» king & Chi-king, & tous les autres quels qu'ils ſoient, à
» l'exception de ceux de Médecine, d'Aſtrologie, d'Aſtro-
» nomie, des Sorts & de l'Hiſtoire des Tſin, d'ordonner à
» tous ceux qui en ont de les remettre inceſſamment entre les
» mains des Officiers du lieu, pour être mis en cendres, &
» cela ſous peine de la vie ; que quiconque, après cela, s'avi-
» ſera de parler encore des livres Chou-king, Chi-king & au-
» tres, ſeront mis à mort au milieu des rues ; que ceux qui
» dorénavant auront la témérité de blâmer le Gouvernement
» préſent, ſeront, eux & toute leur famille, punis du dernier
» ſupplice ; que les Officiers qui ſeront négligents à faire exé-
» cuter ces ordres, ſeront cenſés coupables du même crime,
» & punis du même ſupplice, &c. Alors perſonne n'oſant
» plus conſerver dans ſa maiſon que ceux qui ſeront écrits en
» caracteres Tſin-tchuen, ceux-ci prendront infailliblement
» le deſſus, & éteindront abſolument tous les autres «.

Chi-hoang-ti approuva le deſſein de Li-ſe, fit donner en conſéquence ſes ordres, les fit exécuter avec la plus grande cruauté, comme on le voit dans l'Hiſtoire, ce qui anéantit preſqu'entierement tous les anciens caracteres.

Dans ce tems il n'y avoit encore dans la Chine ni encre, ni pinceau, ni papier ; on ne s'étoit ſervi juſques-là pour écrire que de la maniere de Tſang-kié lorſqu'il fit ſes premiers caracteres ; c'eſt-à-dire, que des petites planches de bambou tenoient lieu de papier, un petit bâton pointu de même matiere ſervoit de pinceau, & le vernis d'encre. Lorſqu'un ſujet occupoit pluſieurs planches, on les enfiloit toutes enſemble avec une corde, & cela faiſoit un volume & un livre. Mong-tien, grand Général de Chi-hoang-ti, l'homme le plus éclairé & le plus brave de ſon ſiécle, cherchoit depuis long-tems quelques moyens plus aiſés, qui délivraſſent de l'embarras des planches ; les guerres continuelles qui l'avoient ſi fort occupé juſques-là, ne lui avoient pas donné le

tems néceſſaire qu'il auroit ſouhaité pour cela; mais ſe trouvant alors en paix, commandant ſur les frontieres de l'Empire contre les incurſions des Tartares, il s'appliqua tout entier à chercher quelque choſe de plus commode que les planches, & il y réuſſit au-delà de ſes eſpérances; il fit une eſpece de papier, groſſier à la vérité, mais ſouple & maniable, qui eſt ce qu'il cherchoit d'abord.

Quand il l'eut trouvé, il voulut eſſayer s'il pouvoit écrire deſſus avec l'ancien pinceau & le vernis, mais le pinceau déchiroit le papier, & le vernis s'étendoit trop; il lui fallut donc chercher une autre maniere de pinceau & une autre ſorte d'encre; pour le pinceau il prit des cheveux qu'il mit à-peu-près à la maniere des pinceaux d'aujourd'hui, & pour l'encre il prit du noir de fumée qu'il délaya avec de l'eau; cette invention, toute bonne qu'elle étoit, ne lui réuſſit pas d'abord, l'encre s'étendoit trop ſur le papier, & les traits du pinceau étoient trop gros; mais en ſe ſervant de l'eau gommée & rendant plus fin ſon pinceau, il vint enfin à bout du deſſein qu'il avoit.

Cette maniere d'écrire, beaucoup plus aiſée que l'ancienne, eut d'abord cours dans tout l'Empire, & principalement dans les Tribunaux où la quantité des planches dont on s'étoit ſervi juſqu'alors tenoit une place infinie & embarraſſoit extrêmement. Ce papier occupoit à la vérité moins de place, mais ne délivroit pas des planches déja écrites, ſans récrire ſur le papier tout ce qu'elles contenoient, ce qui ne ſe pouvoit qu'avec une peine infinie; les Siao-tchuen qui étoient d'elles-mêmes très difficiles à écrire, y mettoient un nouvel obſtacle.

Tching-miao, qui avoit été employé par Li-ſe à l'ouvrage des Siao-tchuen, s'offrit à faciliter l'écriture par une nouvelle ſorte de caracteres différents, quant à la maniere de les former, des Siao-tchuen, mais cependant preſque tous les mêmes quant aux traits, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de les faire courbes & tortus comme les Siao-tchuen, il en garderoit le nombre & la diſpoſition, ou combinaiſon de traits, mais les feroit droits ſans courbure; il y travailla, & fit les caracteres qu'on appelle *Li-chu*. Les Ecrivains des Tribunaux y trouverent plus de facilité que dans les Siao-tchuen; ils ſe mirent

auſſi-tôt à les apprendre, & on vit dans peu ces caracteres régner dans tous les Tribunaux, d'où peu-à-peu ils s'étendirent dans tout l'Empire.

Les guerres qui ſurvinrent peu de tems après, dès le commencement du regne d'Ulh-chi-hoang-ti, ſucceſſeur de Chi-hoang-ti, y contribuerent beaucoup; on ne faiſoit plus grande attention à ce que rien ne s'écrivît qu'en Siao-tchuen; la liberté qu'on avoit donné ſur cela aux ſeuls Tribunaux n'eut plus de bornes ſi étroites, & ces Tribunaux qui avoient ordre de ne plus entreprendre d'aller au-delà des Li-chu, leur donnerent cependant une nouvelle forme dans les caracteres qu'on appelle *Kiai-chu*, qui ſont ceux dont on ſe ſert aujourd'hui le plus ordinairement. La facilité de les écrire leur a donné naiſſance dans les Tribunaux d'où les gens d'affaire les prirent dans le tems, & les étendirent inſenſiblement dans tout l'Empire.

Cette liberté qu'on ſe donnoit faiſoit grand tort aux Siao-tchuen; ils ne paroiſſoient preſque plus ſur les rangs, & il étoit fort à craindre qu'ils n'euſſent enfin le même ſort que les Ta-chuen & les autres caracteres anciens qui avoient précédé Hiu-chin, zélé partiſan des Siao-tchuen, en prit hautement la défenſe, comme il vivoit au commencement de la Dynaſtie des Han, & dans un tems où les guerres ne lui étoient pas fort favorables, il ne put faire tout ce qu'il auroit ſouhaité; il eut beau ſe plaindre, il eut beau crier, ſes cris & ſes plaintes eurent peu de ſuccès. Voyant donc que les mouvements qu'il ſe donnoit étoient inutiles, & que les Kiai-chu tenoient toujours le deſſus, il ſe mit alors à travailler à ſon Dictionnaire, qu'il appella *Choue-ven*, où il ramaſſa tous les Siao-tchuen, au nombre de 9353, qu'il donna pour ſervir de regle, à laquelle on devoit ſe conformer dans la conſtruction des caracteres Li-chu & Kiai-chu.

Si le travail de Hiu-chin ne remit pas les Siao-tchuen dans l'uſage ordinaire, il les réunit dans le privilege que ſon Dictionnaire leur a conſervé ſi conſtamment, qu'aujourd'hui encore, lorſqu'on doute des traits d'un caractere, Li-chu ou Kiai-chu, & de la maniere dont il doit s'écrire, on a recours au

Dictionnaire Choue-ven, comme à une regle sûre, d'après laquelle on ne sauroit se tromper, & dont il n'est gueres permis de s'écarter sans s'exposer à la critique des habiles gens.

L'esprit de l'homme se contente difficilement de ce qu'il a: quelque beaux, quelque faciles que fussent les caracteres Li-chu & Kiai-chu, environ l'an 80 de l'Ere Chrétienne, sous le regne de l'Empereur Tchang-hoang-ti, de la Dynastie des Han, Tchang-tchi, Tou-sou & Tchoui-yuen, trois Docteurs de ce tems-là s'aviserent d'en faire de nouveaux, auxquels ils donnerent le nom de Tsao-chu. La difficulté fut de les faire recevoir du public; ils s'écrivoient à la vérité d'une maniere plus libre que les autres, mais il s'en falloit de beaucoup qu'ils fussent aussi aisés à connoître & aussi beaux à voir: pour en venir à bout, ces trois Docteurs s'écrivirent les uns aux autres des pieces d'éloquence & de vers qu'ils rendirent publics, & exiterent ainsi la curiosité des Savans de ce tems-là, qui se piquoient de belles lettres.

Ce moyen cependant ne leur réussit pas d'abord; le nombre de ces caracteres qu'ils avoient faits étoit fort limité, il ne s'étendoit pas au-delà de ceux qu'ils avoient employés dans leurs pieces d'éloquence; ainsi les Savans de ce tems-là se contenterent d'en savoir le sens, sans se mettre en peine de passer outre ni de les augmenter; ce ne fut que sous la Dynastie des Tsin, qui succéda aux Han, que les Tsao-chu firent fortune. Plusieurs fameux Docteurs résolurent de suppléer à ce qui leur manquoit, & d'en faire les caracteres des Savans; ils y réussirent en partie, & il y a lieu de croire qu'ils y auroient réussi parfaitement s'ils s'étoient accordés entr'eux; mais la diversité de penser produisit la diversité de caracteres, de telle sorte qu'il y eut dans peu presqu'autant de confusion qu'il y en avoit parmi les anciens caracteres des trois premieres Familles, confusion qui leur a fait grand tort, & qui les a empêché de prévaloir par-dessus les Li-chu & les Kiai-chu. Ils ne laisserent pas cependant d'être en honneur parmi les Savans, & de s'y conserver jusqu'au commencement de cette Dynastie, qui regne aujourd'hui glorieusement à la Chine; ils ne s'écrivent mutuellement qu'en caracteres Tsao-chu, &

nous voyons que ſous les Ming, famille qui a précédé celle qui regne, dans les lettres de Song-ke à Tſong-ki-tchang, écrites en caracteres Kiai-chu, qu'il le prie de l'excuſer s'il ne lui écrivoit pas en Tſao-chu, que faute de tems il ſe croyoit obligé de manquer en cela au reſpect qu'il lui devoit. Aujourd'hui ce n'eſt plus la même choſe, les Tſao-chu ont beaucoup perdu ſous les Tartares; ils ſont encore aſſez communs dans le commerce, parmi quelques Lettrés, dans les minutes de quelques affaires; mais ailleurs aſſez rares: je vous en ai donné quelques exemples après le Kiai-chu.

Vous avez vu, M. R. P., dans ce que j'ai eu l'honneur de vous dire juſqu'ici quel a été le commencement, le progrès, les divers changements des caracteres Chinois & les cauſes de ces changements, le tout fondé ſur des pieces authentiques & ſur des autorités qui ſont les plus reſpectables dans la Chine; & d'après le Choue-ven, le premier Dictionnaire qui ait jamais été fait, & qui ſeul en ce genre eſt d'une autorité inconteſtable. Il eſt vrai que quelques Chinois prétendent, du moins par rapport à l'antiquité, lui préférer le Ulh ya; mais outre que ce livre n'eſt pas proprement un Dictionnaire, mais ſeulement une eſpece d'*Indiculus univerſalis*, l'Auteur en eſt fort incertain. Quelques-uns veulent que le fameux Tcheou-kong en ſoit le premier Auteur; que Tſe-ya, diſciple de Confucius, l'augmenta dans la ſuite; qu'après lui Leang-ven le mit en ordre, & qu'étant enſuite tombé ſous les Tſin, qui ſuccéderent aux Han, entre les mains de Kouo-po, il l'avoit donné au Public.

D'autres prétendent que Liu-pou-ouei, qu'on diſoit (vrai ou faux) être Pere de Chi-hoang-ti, préſerva de l'incendie beaucoup de livres, dont il prétendit ſe faire Auteur, que le Ulh-ya fut de ce nombre, qu'il voulut le faire paroître alors, mais qu'il n'eut pas cours, par la terreur que les cruautés de Chi-hoang-ti avoient inſpirée à tout le monde, que cette gloire fut réſervée à Kouo-po, qui le donna au Public. Quoi qu'il en ſoit, l'incertitude où l'on eſt de ſon Auteur, en diminue beaucoup l'eſtime; il eſt cependant regardé comme un bon livre, & a beaucoup d'autorité parmi les Savans Chinois; mais

mais quelque grande qu'elle ſoit, elle ne l'emporte point ſur le Dictionnaire Choue-ven.

Il ne me reſte plus qu'à vous dire une choſe qui confirme admirablement la plûpart de celles que j'ai eu l'honneur de vous dire juſqu'ici. Nous liſons dans l'Hiſtoire Chinoiſe que l'Empereur Ling-hoang-ti, de la Dynaſtie des Han, la huitieme année de ſon regne, & la cent ſoixante-quinzieme de l'Ere Chrétienne, zélé pour l'inſtruction de la jeuneſſe & la conſervation de tous les caracteres qui avoient exiſté à la Chine, & dont on n'avoit pas encore perdu toute connoiſſance, fit faire quarante-ſix grandes tables de marbre, ſur leſquelles il fit graver des deux côtés les King Chinois, écrits en Ta-tchuen, en Siao-tchuen, en Li-chu, en Kiai-chu, & même en Ko-teou-ven, choiſiſſant pour cela parmi les ſeptante & tant de ſortes de caracteres, qui avoient cours dans les différents Etats des trois premieres Familles, ceux dont il en reſtoit ſuffiſamment pour remplir ſon deſſein. Il fit élever ces tables ſur des pieds d'eſtaux, au-devant de la porte méridionale du College Impérial, qui étoit à Lo-yang, dans le Honan, où les Empereurs de ce tems-là tenoient leur Cour, afin que la vue journaliere de ces caracteres & des King qu'ils repréſentoient, excitât les jeunes gens à s'en inſtruire, & conſervât ainſi à la poſtérité les différences de ces caracteres. Je ne ſais s'il y a encore quelque reſte de ces tables; quelque diligence que j'aie faite pour m'en inſtruire, je n'ai pu rien découvrir de certain ſur cela.

Je vous laiſſe faire, M. R. P., vos réflexions, ſi, poſé la vérité de cette Hiſtoire, qu'il n'eſt permis de révoquer en doute qu'à ceux qui ne l'ont point examinée, on doit chercher tant de myſtere dans les caracteres Chinois, ſi ce ſont de vrais hiéroglyphes, & en quel ſens on peut l'aſſurer, s'il a fallu un grand effort d'eſprit pour les conſtruire, & ſi la pure imagination de leurs Auteurs n'y a point eu plus de part qu'un deſſein réglé d'en faire un ſyſtême régulier. Le narré ſimple de leur Hiſtoire me paroît décider toutes ces queſtions, & réſoudre toutes les difficultés qu'on auroit d'ailleurs.

Suivant ce que j'ai dit, il paroîtroit que le nombre des

caracteres Chinois ne va pas au-delà de 9353, ou tout auplus à 10516, ce qui eſt bien éloigné du ſentiment commun, qui les fait monter à 50, 60 & juſqu'à 80 mille. Il eſt vrai, M. R. P., que la liberté qu'on s'eſt donnée dans tous les tems, qu'on ſe donne & qu'on ſe donnera dans la ſuite, en a augmenté & en augmentera encore conſidérablement le nombre. Mais c'eſt l'orgueil & l'envie de ſe faire un nom, & l'erreur plutôt que la néceſſité, qui leur a donné naiſſance. Les caracteres du Dictionnaire Choue-ven, ou ceux qui ont été faits ſur leurs modeles, les Li-chu & les Kiai-chu, renferment tous ceux des King, & tous ceux dont on peut avoir beſoin pour écrire ſur toutes les matieres; & je pourrois aſſurer que ce que les plus habiles Lettrés Chinois en conoiſſent ne va pas au-delà de 8 à 10 mille.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt très vrai que le nombre des caracteres Chinois eſt très conſidérable. Celui qui s'eſt donné le premier la liberté de les augmenter, eſt un certain Yang-hiong, qui vivoit ſous Hiao-tching-hoang-ti, de la Dynaſtie des Han, environ trente ans avant l'Ere Chrétienne. Il fut le premier qui s'aviſa de les augmenter ; plein de ſon mérite, dont il ne manquoit pas, & de ſa capacité, il compoſa des livres qui lui firent beaucoup d'honneur auprès des habiles gens. Ce ſuccès lui enfla tellement le cœur, qu'il ſe mit dans la tête d'écrire d'une maniere que perſonne n'entendît & ne pût entendre ſans le conſulter. Dans ce deſſein, la penſée lui vint de mettre dans ſes écrits pluſieurs caracteres que lui ſeul connût, & pour cela il falloit en faire de nouveaux, réſolution que la vanité lui fit auſſi-tôt prendre ; dans cette idée, on le vit pluſieurs jours de ſuite dans les rues un papier d'une main & un crayon de l'autre, examiner de tous côtés attentivement tout ce qui ſe préſentoit à ſes yeux, d'après quoi il traçoit ſur ſon papier différents traits, dont il ſe ſervoit enſuite dans ſa maiſon pour faire ces nouveaux caracteres.

Quand il en eut fait quelques centaines, il ſe mit à compoſer de petites pieces qu'il faiſoit courir, dans leſquelles il inſéroit toujours quelques-uns de ſes nouveaux caracteres,

qui ; pour l'ordinaire, étoient fort compoſés. La réputation qu'il avoit faiſoit rechercher ces pieces, & la difficulté qu'on trouvoit à les entendre & à les lire obligeoit ceux qui les avoient à l'aller conſulter chez lui, qui eſt ce qu'il s'étoit propoſé. S'entretenant un jour avec un de ſes amis ſur les ouvrages qu'il venoit de rendre publics, on voit bien, lui dit cet ami, on voit bien que vous y avez inſéré pluſieurs caracteres nouveaux que ſans doute vous avez faits vous-même, car on ne les trouve point ailleurs ; mais pourquoi les avez-vous faits ſi chargés & ſi compoſés, & pourquoi ne les expliquez-vous pas? Si je les avois expliqués, répondit Yang-hiong, & ſi je les avois faits plus ſimples, jouirois-je ſi ſouvent de l'honneur de votre compagnie & de celle de tant d'honnêtes gens qui viennent me conſulter ? c'eſt un appas que je vous ai jetté à deſſein.

Preſſé cependant par ſes amis, il réſolut enfin d'expliquer ces cararacteres nouveaux, qui montoient juſqu'à 500, dans un ouvrage qui fut très bien reçu du Public. Ce ſuccès en excita beaucoup d'autres à ſuivre cet exemple ; Vang-mang même, ce perfide Miniſtre, qui oſa attenter à la vie & à la Couronne de l'Empereur ſon Maître, à qui il enleva l'une & l'autre, double crime, dont il fut puni comme il le méritoit ; Vang-mang, dis-je, environ la vingt-troiſieme ou vingt-quatrieme année de l'Ere Chrétienne, voulut avoir la gloire d'en avoir fait, & cette liberté que chacun ſe donnoit, eſt une des principales ſources du grand nombre de caracteres qui ſont à la Chine.

Une autre ſource de la multiplicité de ces caracteres ; eſt la liaiſon qne les Chinois ont eu avec les Pays Etrangers ; & principalement avec les Royaumes du Si-yu, qui ſont à l'oueſt de la Chine. Les Chinois s'étoient peu à peu tellement étendus de ce côté-là, qu'au premier ſiécle de l'Ere Chrétienne, & au commencement du ſecond, tous les Rois qui ſont depuis la Chine juſqu'à la mer Caſpienne, s'étoient faits Tributaires des Chinois, & venoient ou envoyoient tous les trois ans au moins, offrir leur tribut & préſenter leur hommage à l'Empereur. Leur langage, ſi différent de celui des Chinois, & les choſes

qu'ils apportoient, inconnues à la Chine, déterminerent Pan-kou, frere de Pan-tchao, Général Chinois, qui avoit pénétré juſqu'au bord de la mer Caſpienne, de faire pluſieurs caracteres Chinois pour les expliquer; Pan-tchao lui-même en fit auſſi pour expliquer pluſieurs choſes de ces pays, dont on avoit peu de connoiſſance à la Chine; ce qui donna occaſion au livre intitulé *Lun-ki-chu*, que fit dans ce tems-là Tching-tſiao, dans lequel il ramaſſa un aſſez bon nombre de caracteres faits à l'occaſion des peuples du Si-yu, & en donna le ſon & la ſignification.

La grande augmentation que les Royaumes du Si-yu firent aux caracteres Chinois, vint principalement de la déteſtable ſecte de Fo, que l'Empereur Ming-hoang-ti, de la Dynaſtie des Han, introduiſit dans l'Empire la huitieme année de ſon regne & la ſoixante-cinquieme de l'Ere Chrétienne, quand les Bonzes ou Prêtres de cette Idole leur eurent apporté de Tien-tcho, un des Royaumes du Si-yu. Ils avoient avec eux un livre où les loix de cette Secte étoient expliquées; mais ce livre, étoit en leur langue & en leurs caracteres, bien différents de ceux des Chinois, il fallut donc le traduire, & ce fut la difficulté; on ne trouvoit pas de caracteres qui donnaſſent une idée aſſez nette de la plûpart des erreurs de cette idolâtrie & des actions ridicules qu'elle ordonnoit. On ſe contenta alors d'en donner une légere connoiſſance; mais ces Bonzes, s'étant dans la ſuite inſtruits de la Langue Chinoiſe & de la nature de ſes caracteres, aidés du ſecours de ceux qui avoient embraſſé leur Secte & s'étoient faits leurs diſciples, parmi leſquels il y avoit quelques habiles gens, ſe mirent tous enſemble à faire de nouveaux caracteres pour ſuppléer à ceux qui leur manquoient, ſemblables aux Kiai-chu, dont ils donnerent une ſuffiſante explication, & produiſirent le livre *Po-lo-men-chu*, qui expliquoit plus en détail leur mauvaiſe loi. Ce livre fut bien reçu, principalement de quelques Princes freres de l'Empereur, qui avoient embraſſé cette Secte; & qui l'honorerent avec plaiſir de leurs noms, ce qui a accru tellement la liberté d'augmenter les caracteres parmi ceux qui avoient ſuivi cette Secte, que ſous les Heou-leang, environ

l'an 910 de l'Ere Chrétienne, le Bonze Hing-hiun, dans ſon livre Long-kan-cheou-king, approuvé par un grand Bonze appellé Tchi-kouang, qui y mit une belle Préface, fit voir que depuis que la Secte de Fo avoit pénétré dans la Chine, l'écriture Chinoiſe s'étoit enrichie de 26430 caracteres nouveaux, nombre que peu de tems après le Bonze Kien-yu augmenta encore dans ſon livre Che-kien-yu-yun-tſong, non quant aux traits & à la figure, mais quant au ſon & à l'accent qu'on devoit leur donner dans la prononciation.

Je ne finirois pas ſi j'entreprenois de vous donner en détail tout ce qui s'eſt fait en ce genre; les Tao-tſe, autres eſpeces de Bonzes, prétendirent qu'ils pouvoient profiter de cette liberté; Tchao-li-tching, dans ſon livre Yo-pien-kiai-y, & Tchang-yeou-kien, dans ſon livre Fou-kou-pien, ne ſe ſervirent preſque que de caracteres nouveaux, ſoit en retranchant quelque choſe aux anciens, ſoit en ajoûtant, ſoit en leur donnant, par l'accent, une ſignification différente de celle qu'ils avoient. Tant de nouveautés avoient mis une ſi grande confuſion parmi les caracteres, que l'Empereur Gin-tſong, de la Dynaſtie des Song, ordonnât, la quinzieme année de ſon regne, environ l'an 1054 de J. C., à Ting-tou, Préſident du Tribunal des Hiſtoriens, de réduire ces caracteres à certaines bornes, & de ſe ſervir pour cela du Choue-ven, qui devoit en être le modele & la regle. L'ouvrage étoit de longue haleine & aſſez difficile, auſſi Ting-tou ne put-il pas l'achever; la gloire en étoit réſervée à Se-ma-kouang, qui, au commencement du regne de Chin-tſong, trente-huit ou quarante ans après l'ordre donné par Gin-tſong, offrit à l'Empereur un Dictionnaire de 53165 caracteres, tous faits ſur le modele des caracteres du Choue-ven, mais en Kiai-chu, dont 21846 étoient doubles quant au ſens & à la ſignification.

L'Empereur Chin-tſong approuva le Dictionnaire que Se-ma-kouang lui avoit offert, & ordonna qu'il fût publié dans tout l'Empire; on s'en ſervit, mais on ne s'y tint pas fort exactement. Jamais il n'y a eu à la Chine de regle fort ſévere qui retint la liberté des gens ſur cela: pourvu que les nouveaux qui ſe faiſoient euſſent à-peu-près la figure de ceux qui avoient

cours, cela ſuffiſoit. Au tems près des trois premieres Familles, comme je l'ai ſuffiſamment indiqué ci-deſſus, tous ſe ſont mêlés d'en faire, les femmes même, & nous en avons encore aujourd'hui, parmi ceux qui ont le plus de cours, qui ont été faits par l'Impératrice Vou-chi, de la Dynaſtie des Tang, qui enleva l'Empire à ſon fils, & ſouilla le Trône de toutes ſortes d'infamies & de cruautés, l'eſpace de vingt-un ans qu'elle l'occupa. Nous autres Européens, ſans deſſein d'enrichir les caracteres Chinois, dont la multitude nous eſt ſi fort à charge, y avons notre part ; l'Auteur du Tſe-ouei-pou, Dictionnaire fait ſous la Dynaſtie des Ming, & donné au Public au commencement de celle qui occupe aujourd'hui le Trône, ne fait pas difficulté parmi les 33395 caracteres dont il eſt compoſé, de citer le Si-ju-ulh-mou-tſe, qui eſt un Dictionnaire Chinois, qui, à côté de chaque caractere, a la prononciation Européenne pour aider les nouveaux Miſſionnaires qui arrivent à la Chine.

Vous voyez, par tout ce que je viens de dire, qu'il n'eſt pas aiſé d'aſſurer combien il y a de caracteres à la Chine, on peut dire que ceux qui en mettent juſqu'à 80000 n'en mettent pas trop, ſi on a égard à tous ceux qui ont été faits ſans modele & ſans regle, & que ceux qui n'en mettent que 30 à 40000, n'en mettent pas trop peu, ſi on ne regarde que ceux qui ſont faits ſur les regles du Choue-ven, ce qu'on diroit plus exactement de Li-ſe, Miniſtre de Chi-hoang-ti ; la regle que lui & ſes aſſociés établirent pour fondement de la conſtruction des caracteres, eſt celle que Hiu-chin a ſuivie dans ſon Dictionnaire Choue-ven (1).

Voilà ce que j'ai cru pouvoir dire ſur l'Hiſtoire des caracteres Chinois, ſans vous trop ennuyer ; heureux ſi je ne ſuis point tombé dans le défaut que je voulois éviter, plus heureux encore ſi cette Hiſtoire vous fait quelque plaiſir.

(1) [Il faut conſulter l'éloge de la ville de Moukden, p. 117. On y trouve l'origine des caracteres Chinois, traitée d'une maniere plus exacte & plus détaillée].

NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING,

OU

LIVRE CANONIQUE DES CHANGEMENS;

AVEC DES NOTES,

PAR M. CLAUDE VISDELOU, Evêque de Claudiopolis.

NOTICE

NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING,

OU

LIVRE CANONIQUE DES CHANGEMENS,

AVEC DES NOTES,

PAR M. CLAUDE VISDELOU, Evêque de Claudiopolis.

L'Y-KING, dont il s'agit ici, eſt le premier des Livres Canoniques des Chinois, mais il eſt ſi obſcur, & les explications en ſont ſi arbitraires, qu'il ſera probablement difficile qu'on imprime ici un Ouvrage de cette eſpece, quoiqu'on en ait une Traduction à la Bibliotheque du Roi. J'ai donc cru qu'il n'étoit pas inutile d'en donner une idée, c'eſt pourquoi je joins ici cette Notice envoyée en 1728 à la Propagande par M. Viſdelou, qui en eſt l'Auteur. Ce petit Traité fait partie d'un volume *in-folio* manuſcrit, qui renferme encore pluſieurs autres Ouvrages du même Auteur; tels ſont, 1°. quelques obſervations ſur la Bibliotheque Orientale de M. d'Herbelot, en cinq cahiers; 2°. la Notice de l'Y-king; 3°. la Traduction du Monument Chinois, avec des notes; 4°. une Table Chronologique des Empereurs de la Chine. Feu M. de Deſmalpeines, peu de tems avant ſa mort, a fait préſent de ce volume à la Bibliotheque du Roi, ainſi que de la traduction entiere de

l'Y-king, faite par un Miſſionnaire. La traduction du Monument Chinois, a été publiée (1), par M. l'Abbé Mignot, de l'Académie des Inſcriptions. J'ai penſé qu'on verroit également avec plaiſir la Notice de l'Y-king, notice qui m'a paru ſuffiſante pour donner une idée de ce livre ſingulier, qui n'eſt pas fait pour intéreſſer, comme le Chou-king, tous les Lecteurs.

Il eſt néceſſaire de faire obſerver ici que M. Viſdelou ſe trouve, ſur certains points, & particulierement ſur le Chang-ti ou le Ciel, en contradiction avec le P. Gaubil dans la traduction du Chou-king. J'avoue qu'il eſt fort difficile de prononcer là-deſſus, le Chou-king ne fourniſſant aucun détail ſur la nature du Chang-ti; mais on ne doit pas en même-tems ſe décider d'après M. Viſdelou, qui a employé les interprétations & les recherches des Philoſophes modernes. Ceux-ci, pour ſoutenir leurs ſentiments, ont prétendu en donner des preuves d'après les Anciens, & les ont fait parler conformément aux opinions qu'ils avoient deſſein d'établir. Il ne faut pas juger de la Doctrine ni de la Religion des anciens Chinois par celle des Chinois d'aujourd'hui, ni par les opinions des Philoſophes modernes. Les idées nouvelles ont à la Chine, comme par-tout ailleurs, des partiſans, & l'amour des ſyſtêmes a fait naître dans ce pays des ſentiments ſur la Divinité, qui ne ſont pas univerſellement adoptés: il faut donc bien connoître tous ces ſyſtêmes. Confucius n'a pas voulu s'expliquer clairement ſur certains points dont on lui demandoit l'expli-

(1) Journal des Savants, Juin 1 & Juin 11, Août 1760, & Février 1761.

cation, comment donc pouvoir le pénétrer ? Ce que l'on voit dans le Chou-king, c'eſt que les anciens Chinois adoroient un Dieu ſuprême nommé *Ti* ou *Chang-ti*, doué de la plus grande intelligence, qui récompenſe les bons & punit les méchants; qu'outre cela, ils rendoient un culte religieux à pluſieurs Eſprits nommés *Chin*, & que les Ancêtres, qu'ils paroiſſent regarder comme des interceſſeurs, s'intéreſſoient pour leurs deſcendants. Voilà, je crois, ce que l'on apperçoit dans le Chou-king; au reſte, je ne prétens rien décider ſur ce ſujet. On peut conſulter ce que Kien-long, Empereur de la Chine, dit du Chang-ti dans ſon Eloge de Moukden, imprimé à Paris en 1770, chez Tillard.

NOTICE

DU LIVRE CHINOIS NOMMÉ Y-KING.

Lettre de M. VISDELOU aux Cardinaux de la Congrégation de Propaganda Fide.

LE Cardinal Sacripanti, d'heureuſe mémoire, me marqua, par ſes dernieres lettres, que votre Sacrée Congrégation ſouhaitoit que je traduiſiſſe en latin le livre que les Chinois appellent *Y-king*, ou que, ſi j'en avois une verſion toute faite, je l'envoiaſſe à Rome. Plût à Dieu que je pûſſe ſatisfaire ſur ce ſujet les deſirs de Vos Eminences, & leur marquer en même-tems mon obéiſſance ! elles n'attendroient pas long-tems cet Ouvrage ; mais à préſent, aveugle comme je le ſuis, je ne puis lire ni écrire, & je n'ai aucune verſion de ce livre ; il eſt vrai que j'en ai inſéré beaucoup de morceaux dans mes écrits, que j'ai envoyés à Rome ; mais ce ne ſont que des lambeaux du texte. Heureuſement j'ai rappellé dans ma mémoire les notes que j'avois écrites il y a quelques années à la marge de ce livre, elles ſont aſſez amples, & même elles en contiennent un Chapitre entier ; j'ai tâché de n'en rien oublier en les dictant. Ces notes, accompagnées d'un exemple tiré de ce livre, pourront vous en donner une idée aſſez juſte. J'eſpere que Vos Eminences ne dédaigneront pas ce petit Ouvrage, que j'ai dicté à *M. de Lolliere*, qui, pour marquer ſon zele envers votre Sacrée Congrégation, a bien voulu prendre la peine de l'écrire.

Qu'il me ſoit permis à préſent de rapporter une choſe qui me regarde, auſſi-bien que ce livre. Il y avoit cinq ans que j'étois à la Chine, & à peine y en avoit-il quatre que j'avois commencé à m'attacher à la lecture des Livres Chinois, quand l'Empereur Kang hi me rappella avec un de mes compagnons de Canton à Pe-king ; on nous conduiſit tout droit au Palais. L'Empereur étoit alors dangereuſement malade, & nous ne

pûmes le voir. Le Prince, désigné héritier de l'Empire, géroit les affaires à la place de l'Empereur son pere. On lui rapporta qu'il étoit venu un Européen, qui, en quatre ans, avoit acquis la connaissance des Livres Canoniques & classiques. Ce Prince vint aussi-tôt à la porte, & demanda où étoit cet Européen. Le voici, lui répondis-je, après m'être prosterné, à la maniere du pays. Le Prince fit apporter sur-le-champ un volume du livre canonique nommé Chou-king, c'est-à-dire, *Histoire canonique* : il l'ouvrit au hasard, & m'ordonna de me lever, & de lire. Je le lus, & je l'expliquai en présence de plusieurs personnes qui l'accompagnoient. Comme les Chinois ont une grande opinion d'eux-mêmes, & de ce qui vient d'eux, le Prince fut en admiration & dit ces paroles *Ta-tong*, c'est-à-dire, *il l'entend fort bien.* Je me prosternai de nouveau : alors il me demanda ce que je pensois du Livre Canonique intitulé *Y-king*, qui est celui dont il s'agit ici. Je n'osai d'abord répondre ; il comprit mon silence, & pour m'encourager, il me pressa de dire librement ce que j'en pensois. Alors je répondis : » ce livre dit de très bonnes choses sur » le gouvernement des Empires, & sur les mœurs ; mais il a » cela de mauvais, que c'est le Livre des Sorts «. Le Prince ne s'offensa point de ma liberté, & pour excuser ce livre, suivant la maniere des Chinois, qui tâchent d'adoucir, par une bonne interprétation, ce qu'on n'approuve pas en eux, il dit : *peut-être que les Anciens n'avoient point ces sorts en vue.*

Il y avoit là présent quelques-uns de nos Peres, l'un desquels (1) a osé faire imprimer, que j'avois dit au Prince, que ce livre quadroit avec les principes fondamentaux de la Religion Chrétienne, à quoi je n'ai pas même songé ; ou il a mal entendu, ou il a appliqué à la Religion ce que j'avois dit des mœurs.

Vos Eminences trouveront, dans un petit Ouvrage que j'ai écrit moi-même, & envoyé à Rome, beaucoup de choses extraites du livre Y-king, qui regardent les nombres, le destin,

(1) Le *P. Bouvet*, dans son Portrait historique de l'Empereur de la Chine, imprimé en 1698, p. 229.

ou le ſort qui leur eſt attaché, il eſt intitulé : *Annotations ſur la réponſe du P. Antoine de Beauvollier aux textes propoſés par M. l'Evêque de Conon* (1) *à l'Empereur Kang-hi comme contraires à la Religion Chrétienne.*

Elles trouveront encore dans mes autres Ecrits pluſieurs morceaux qui ont rapport à ce livre, & ſur-tout dans l'*Hiſtoire de la Religion des Philoſophes Chinois.*

Que le Seigneur Tout-puiſſant conſerve long-tems Vos Eminences pour le bien de la propagation de la Foi. *A Pondicheri, le* 20 *Janvier* 1728.

NOTICE DE L'Y-KING,

Avec un Exemple tiré du même Livre.

On ne ſauroit concevoir l'eſtime que les Chinois ont pour le Livre Canonique des Changements ; ſi c'eſt à bon droit, ou à tort, c'eſt ce qu'on va voir. En effet, ſoit que l'on conſidere l'antiquité de ce livre ou ſes Auteurs, ou ſa forme, ou ſa matiere, c'eſt un livre tout-à-fait ſingulier. Premierement, pour ſon ancienneté, s'il en faut croire les Annales des Chinois, il a été commencé quarante-ſix ſiécles avant celui-ci. Si cela eſt vrai, comme toute la Nation l'avoue unanimement, on peut à juſte titre l'appeller le plus ancien des livres. Pour ce qui regarde ſes Auteurs, le premier de tous a été Fo-hi, premier Empereur des Chinois, & le véritable fondateur de l'Empire de la Chine ; mais comme ſous ſon regne, qui étoit près de 3000 ans avant l'Ere Chrétienne, l'art d'écrire, au rapport des mêmes Annales, n'étoit pas encore inventé, il compoſa ce livre avec vingt-quatre traits, ou petites lignes, dont douze étoient entieres & douze entrecoupées ou ſéparées par un petit intervalle (2).

Ce n'étoit pas proprement un livre, ni quelque choſe d'approchant ; c'étoit une énigme très obſcure, & plus difficile cent fois à expliquer que celle du ſphinx. Les huit Trigrammes (3) de Fo-hi ne parurent pas être aſſez conſidérables à

(1) Charles Maigrot.
(2) Voyez la quatrieme Planche, n°. 2 & 3.
(3) Planche 4, n°. 7.

l'un des Empereurs, qui lui ſuccéderent de près; c'eſt pourquoi, ſur chacun des huit Trigrammes, il en mit huit autres, & par cette opération, avec huit Trigrammes ſeuls il fit ſoixante-quatre Hexagrammes. Il ne fit qu'augmenter les ténebres, au lieu de les diſſiper.

Dans la ſuite des tems, douze ſiécles avant l'Ere Chrétienne, Ven-vang, Roi très puiſſant, & fondateur de la Dynaſtie de Tcheou, eſſaya, comme un autre Œdipe, de réſoudre l'énigme, ajoûtant pour cet effet, aux hexagrammes, des notes très courtes: par exemple, au premier hexagramme, qui déſigne le *Ciel*, ou, ſelon lui, *Kien*, c'eſt-à-dire, *la vertu infatigable du Ciel*, il mit pour commentaire ces quatre paroles, *yuen*, *heng*, *li*, *tching*, qui ſignifient *commençant*, *avançant*, *perfectionnant*, *conſommant* (1), paroles qu'il rapporte à la vertu du Ciel. Qu'il y auroit de choſes à dire, ſi je voulois expliquer le ſens que les Philoſophes prétendent être caché ſous ces quatre mots!

Cela parut être encore peu de choſe à Tcheou-kong, fils de Ven-vang, pour l'éclairciſſement d'une énigme ſi obſcure; c'eſt pourquoi il y ajoûta une interprétation plus ample.

Enfin, cinq ſiécles avant l'Ere Chrétienne, Confucius (en Chinois *Kong-fou-tſe*), éclaircit par ſon commentaire la table de Fo-hi, les notes de Ven-vang & l'interprétation de Tcheou-kong. Ce fut alors que ce livre, ainſi augmenté & enrichi, reçut toute ſa forme. Confucius aimoit principalement ce livre; il l'admiroit; il l'avoit toujours en main; tellement qu'à force de le feuilleter il uſa pluſieurs cordons; car dans ce tems le papier n'étoit pas encore inventé, & les feuillets de bois étoient enfilés. Il ſouhaitoit que la vie lui fût prolongée, uniquement afin de pouvoir acquérir une parfaite connoiſſance de ce livre. Il l'orna de Commentaires rédigés en dix Chapitres, que ceux qui vinrent après lui nommerent les dix ailes, ſur leſquelles ce livre voleroit à la poſtérité.

Lorſque j'ai dit que Ven-vang fut le premier qui travailla à

(1) C. à d. le commencement, le progrès, la perfection, la conſommation de toutes choſes.

la ſolution de l'énigme de Fo-hi, il ne faut pas l'entendre comme s'il eût été abſolument le premier, mais ſeulement comme ayant été le premier de ceux dont les Ouvrages exiſtent; car il n'eſt pas croyable que pendant près de 2000, ans, qui s'étoient alors écoulés depuis la premiere production de ce livre, il n'y en eut aucune explication par écrit, ou par tradition; au contraire, il eſt évident, par les anciens monuments des Dynaſties de Hia & de Chang, auxquelles ſuccéda celle de Tcheou, qu'elles ont eu toutes trois leur livre particulier des changements; & l'Hiſtoire remarque expreſſément que *ces trois Dynaſties ont ſuivi chacune une méthode différente pour l'arrangement des hexagrammes.* Je ſuis donc porté à croire qu'avant le Roi Ven-vang, les Interpretes de ce livre étoient les Philoſophes ordinaires, que leurs Ouvrages ſur ce livre ont été abſorbés par l'éclat & par la réputation de ceux de Ven-vang, de Tcheou-kong & de Confucius; & qu'enfin ils ſont péris par l'injure des tems. Car, pour conclure cet article par une courte récapitulation, Fo-hi eſt depuis ſi long-tems tenu par les Chinois pour un ſi grand perſonnage, qu'il eſt même reconnu pour l'un des cinq Chang-ti, coadjuteur du grand Chang ti (1). L'autre Empereur, Ven-vang, qui doubla les huit Trigrammes de Fo-hi, eſt reconnu de tous les Chinois pour très ſage & très ſaint. Tcheou-kong, pour le dire en un mot, ne le cede qu'au ſeul Confucius. Enfin Confucius, que les Chinois appellent le faîte du genre-humain, le comble de la ſainteté, le maître & le modele des Empereurs même, eſt celui qui a mis la derniere main à ce livre: livre véritablement auguſte, s'il parloit comme il faut de Dieu & de la Nature.

On peut connoître à préſent la forme de ce livre, par ce que je viens de dire de ſes Auteurs. J'ai pourtant oublié une choſe qu'il importe le plus de ſavoir: ce fut le Ciel qui, par un prodige ſurprenant, en montra la forme à Fo-hi. Comme

(1) C'eſt-à dire, ſuprême Empereur, ou ſouverain Empereur: c'eſt l'Empereur du Ciel. Il en ſera plus amplement parlé dans la ſuite. Voyez les Remarques.

ce

ce Prince étoit sur le bord du fleuve Hoang-ho, il sortit tout-à-coup du sein des eaux un dragon qui portoit sur son dos la forme de ce livre; Fo-hi la copia sur-le-champ, & forma sur ce dessein la table des huit Trigrammes.

C'est à-peu-près de la même maniere que le Chang-ti donna au grand Yu (1) la forme d'un autre livre; car du fleuve Lo-choui, qui se décharge dans le fleuve Hoang-ho, il sortit une tortue, qui avoit sur son écaille l'empreinte des dix premiers nombres combinés entr'eux d'une certaine maniere. De ces nombres Yu composa, je ne sais par quel moyen, le livre qui a pour titre *le grand Prototype* (2), lequel fait partie du Livre Canonique appellé *Chou-king*; de-là cette sentence si connue: *Lo-tchu-chu*, *Ho-tchu-tou*, c'est-à-dire, le fleuve *Lo-choui* a produit le livre, le fleuve *Hoang-ho* a produit la table. Confucius a adopté l'une & l'autre fable, & les a confirmées ouvertement par son suffrage.

Passons à la matiere de ce livre. L'Y-king embrasse beaucoup de sujets; c'est comme l'Encyclopédie des Chinois. On peut pourtant réduire les matieres à trois chefs; savoir, la Métaphysique, la Physique & la Morale. A l'égard de la Métaphysique, lorsqu'il parle du premier principe, il ne fait que l'effleurer, pour ainsi dire; il s'étend un peu plus sur la Physique, qu'il traite pourtant plus métaphysiquement que physiquement, c'est-à-dire, par certaines notions universelles; mais, pour la Morale, il en traite à fond, n'oubliant rien de ce qui appartient à la vie de l'homme, considéré comme seul, comme pere de famille, & comme homme d'Etat. Quand je dis que ce livre traite de toutes ces matieres, il ne faut pas croire, du moins à l'égard des deux premieres, que ce soit méthodiquement & avec ordre: ce n'est seulement que par occasion, & dans des morceaux détachés des textes, & répandus çà & là. Mais ce qui dans ce livre peut être regardé comme un quatrieme chef, c'est qu'il est le livre des Sorts, qui de toute an-

(1) C'est le Fondateur de la Dynastie de *Hia*.

(2) C'est le Hong-fan, ou le Chapitre IV de la quatrieme Partie du Chou-king.

tiquité a ſervi aux prédictions. Rien n'eſt ſi ordinaire dans ſes hexagrammes que les mots de fortuné & d'infortuné.

Mais comme ce point eſt d'une très grande importance pour nos affaires, je vais le prouver de trois manieres, afin que l'on ne s'imagine pas que j'avance ceci à la légere.

1°. Tous les livres anciens des Chinois fourniſſent beaucoup d'exemples de ces ſorts mis en pratique; le Livre Canonique Chou-king les recommande, ainſi que font les autres livres, & les Hiſtoires ſont remplies de pareils exemples.

2°. Confucius non-ſeulement approuve ces ſorts, mais encore il enſeigne en termes formels, dans le Livre Canonique des Changements (1), l'art de les déduire; & certainement cet art attaché à ce livre, ne ſe déduit que de ce que Confucius y en a dit. De plus, Tço-kieou-ming, diſciple de Confucius, dont il avoit écrit les leçons, dans ſes Commentaires ſur les Annales Canoniques (2) de Confucius ſon maître, a inſéré tant d'exemples de ces ſorts, que cela va juſqu'au dégoût; il fait quadrer ſi juſte les événements aux prédictions, que, ſi ce qu'il en dit étoit vrai, ce ſeroit tout autant de miracles. D'ailleurs tous les Philoſophes, juſqu'à ceux d'aujourd'hui, uſent de ces ſorts; & même la plûpart aſſurent hardiment, que par leur moyen il n'y a rien qu'ils ne puiſſent prédire: enfin, tous tiennent pour ce livre des Sorts.

3°. Chi-hoang-ti, fondateur de la Dynaſtie des Tſin, ayant condamné au feu, par ſon Edit ſi déteſté des Chinois, les Livres Canoniques & les Hiſtoires des âges précédens, afin d'abolir la mémoire de l'antiquité, en excepta pourtant le Livre Canonique des Changements, ſeulement parceque c'étoit le livre des Sorts; car ſon Edit épargna tous les livres de Médecine, d'Agriculture & des Sorts. Enfin, le caractere qui dénote les lignes des hexagrammes, & qui ſe lit *Koua*, ſi l'on n'a égard qu'au ſens du mot, ſignifie *pendule*; cependant, ſi on a égard à ſa compoſition, on voit clairement qu'il eſt formé de la lettre *pou*, qui, par antonomaſe, ſignifie *ſort*, & proprement *ſort de tortue*.

(1) C'eſt-à-dire, dans ſon Commentaire ſur l'*Y-king*.
(2) Le Tchun-tſieou.

Quant à ce qui regarde le premier principe, voici ce que dit ce livre. *Tai-ki* (1) a engendré deux effigies; ces deux effigies ont engendré quatre images, ces quatre images ont engendré les huit trigrammes de *Fo-hi*.

Cela eſt aſſez énigmatique; c'eſt pourquoi il faut l'interpréter. *Tai-ki* ſignifie *grand comble*; métaphore tirée des toits, dont la piece tranſverſale, qui en eſt le faîte, s'appelle *Ki*, parceque c'eſt la plus haute piece du toit. Or, de même que tous les chevrons ſont appuyés ſur le faîte du toit, de même auſſi toutes choſes ſont appuyées ſur le premier principe. Il faut ici obſerver ſoigneuſement qu'il dit *engendrer*, & non *faire*.

Les Chinois interpretent allégoriquement les deux effigies *Yang* & *Yn* par les deux matieres, ou la matiere univerſelle diviſée en deux (2); mais, dans le ſens propre, elles ſignifient le Ciel & la Terre. Les quatre images déſignent la matiere parfaite, jeune & vieille (3); & la matiere imparfaite, auſſi jeune & vieille. C'eſt ainſi que par cette diſtinction de deux dégrés de perfection & d'imperfection (4), les deux matieres engendrent quatre matieres. Les huit trigrammes de *Fo-hi* dénotent toutes les choſes de l'univers: ſavoir le ciel, la terre, le feu, les eaux, les montagnes, les foudres, & encore deux autres, ſous leſquelles tout le reſte eſt compris.

Mais les Philoſophes expoſent plus clairement cet axiome; car voici ce qu'ils diſent ſans aucune allégorie. Le *grand comble*, Tai-ki, a engendré le Ciel & la Terre; le Ciel & la Terre ont engendré les cinq élémens; les cinq élémens ont engendré toutes choſes. Ce même axiome eſt l'abîme dans lequel ſe ſont précipités les Philoſophes que l'on appelle *Athéo-politiques*;

(1) *Tai ki* eſt l'air primogène, qui, par le mouvement & le repos, d'où réſultent le chaud & le froid, le ſec & l'humide, &c. a produit les cinq élémens qui compoſent toutes choſes.

(2) La parfaite *Yang*, & l'imparfaite *Yn*, la ſubtile & la groſſiere, la céleſte & la terreſtre, la clarté & l'obſcurité, le chaud & le froid, le ſec & l'humide, & toutes les autres qualités de la matiere.

(3) Vigoureuſe & fluide.

(4) De force & de foibleſſe, ou d'intenſion & de rémiſſion.

car ils prétendent que ce *grand comble* eſt la raiſon primitive, qui, quoique ſans entendement ni volonté, eſt abſolument le premier principe de toutes choſes. Ils veulent que, quoique cette raiſon ſoit privée d'entendement & de volonté, elle gouverne pourtant toutes choſes, & cela d'autant plus infailliblement, qu'elle agit néceſſairement. Ils prétendent enfin, que tout émane d'elle, ce que le mot *engendrer* ſemble indiquer. Auſſi ces Philoſophes n'héſitent-ils pas de donner à cet raiſon le titre de *dame gouvernante*; &, comme *Confucius* dans le Livre canonique des changements a fait plus d'une fois mention du *Chang-ti*, c'eſt-à-dire du *ſuprême Empereur*, & du *Ti*, c'eſt-à-dire de l'*Empereur*, & que cependant on ne voit nulle part dans ce livre, ni dans les autres, que le *Chang-ti* ait engendré la matiere, c'eſt-à-dire, le Ciel & la Terre; les Philoſophes concluent delà que le titre de *Chang-ti* ne peut convenir à la raiſon primitive, que quand il s'agit ſeulement du gouvernement de l'univers. Delà vient que pluſieurs d'entr'eux admettent, outre la raiſon primitive, un génie celeſte approprié au Ciel; du moins les Interpretes de l'Empereur Kang-hi, dans l'examen de l'hexagramme de la *diſperſion*, où il eſt fait mention du ſacrifice au *Chang-ti*, cherchant la cauſe pour laquelle, après la fin de la diſperſion, c'eſt-à-dire, après que les troubles de l'Empire ſont appaiſés, on ſacrifie au Chang-ti, en rendent celle-ci: Que dans le tems de la diſperſion, où les Sacrifices au Chang-ti ſont ſouvent négligés, les Eſprits du Chang-ti ſe trouvant diſperſés, doivent donc enſuite être raſſemblés par les Sacrifices.

De plus, la plûpart des Philoſophes, & ſur-tout les anciens, donnent au grand comble le nom de *Tao*, qui, à leur compte, ne differe de *Li*, c'eſt-à-dire, de la raiſon primitive, qu'autant que l'acte & la puiſſance different entr'eux.

Je ne dois pas omettre ici que le terme de Ciel s'entend de trois façons: il ſignifie le grand comble, quelquefois auſſi le Ciel matériel; ſouvent, parmi ceux qui admettent des génies dans tous les grands corps du monde, il eſt employé pour déſigner ce génie; ou plutôt, ſelon l'habile Interprete qui a fait la concordance des quatre livres claſſiques, le Ciel eſt pris tantôt pour la raiſon primitive, tantôt pour la matiere ſeule,

& tantôt pour la raiſon primitive & la matiere enſemble.

A l'égard de la Phyſique, ce livre ſe contente d'expoſer le travail annuel de la terre, & de le parcourir par ſaiſons, comme on le voit dans le texte fameux qui commence ainſi: *Ti*, c'eſt-à-dire l'Empereur, ſort du trigramme de l'ébranlement &c.; car, par le terme *Ti*, les Interpretes entendent le Chang-ti, & les anciens Interpretes, l'Empereur Fo-hi, qui, comme nous avons déja dit, a été élevé à la dignité de Chang-ti du ſecond ordre. Enſuite le texte commençant par le printems, auquel répond le trigramme de l'ébranlement, conduit ſon Chang-ti par les ſept autres trigrammes de Fo-hi, & le mene ainſi par les huit ſaiſons de l'année, juſqu'à la fin de l'hiver; décrivant par ordre ce que la Nature opere pendant chaque trigramme, ou ſaiſon de l'année. De plus, comme ils rapportent les changements annuels des ſaiſons à la matiere imparfaite, c'eſt-à-dire, au froid & à l'humide, & à la matiere parfaite, c'eſt-à-dire, au chaud & au ſec; ils poſent auſſi pour indubitable que la matiere parfaite, ou le chaud, commence préciſément au ſolſtice d'hiver: que delà en avant, elle acquiert chaque mois un nouveau degré de force, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue, en ſix mois & par ſix degrés, au ſolſtice d'été. Enſuite au chaud ſuccede le froid, qui commence au jour même du ſolſtice d'été, & qui ne parvient au ſixieme degré de perfection qu'au bout de ſix mois, c'eſt-à-dire, au ſolſtice d'hiver, après quoi le chaud recommence ſur-le-champ (1). C'eſt pour-

(1) La matiere, ou la vapeur parfaite, croît toujours depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'au ſolſtice d'été, & parvient le jour du ſolſtice d'été au ſixieme & dernier degré de force. La matiere, ou la vapeur imparfaite, croît de même depuis le ſolſtice d'été juſqu'à celui d'hiver, où elle acquiert le ſixieme & dernier degré de force. Ainſi c'eſt aux deux ſolſtices que ſe fait la diviſion & la ſéparation de la vapeur parfaite & de l'imparfaite. Le jour du ſolſtice d'hiver, la vapeur imparfaite eſt pure, & ne tient rien de la parfaite. De même le jour du ſolſtice d'été la vapeur parfaite eſt pure, & ſans aucun mêlange de l'imparfaite: aux autres tems de l'année elles ſont un peu mêlées enſemble. La vapeur parfaite & imparfaite different entr'elles, mais aux deux ſolſtices leurs extrêmités ſe joignent, l'une finiſſant & l'autre commençant. Ainſi tantôt ces deux vapeurs ſe joignent, & tantôt elles s'éloignent l'une de l'autre.

quoi ils diviſent chaque ſigne du zodiaque en ſix parties, attribuant à chaque ſixieme partie de ſignes la domination d'un hexagramme; mais comme les héxagrammes, ſont au nombre de 64, & que les douze ſignes, diviſés chacun en ſix, font 72 parties, ils ſuppléent aiſément, par une opération particuliere, à ce qui manque à l'égalité de ces nombres. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler : d'ailleurs toute cette opération eſt purement arbitraire & imaginaire. Telles ſont les bagatelles, quoiqu'indignes de la gravité de l'Aſtronomie, que les Chinois ont adoptées, & qu'ils ont inſérées, comme ils le font encore à préſent dans preſque toutes les Tables Aſtronomiques, avec tout l'étalage d'un calcul pénible, comme gens qui diviſent le zodiaque, & tout autre cercle, en 365 degrés & environ un quart.

Le Livre Canonique des Changements traite auſſi des Eſprits, qu'il appelle tantôt *Kuei-chin*, & quelquefois *Chin* ſimplement. En voici deux textes : l'un affirme que toute la vertu d'agir qu'ont les *Kuei-chin* vient des nombres ; l'autre s'exprime ainſi : *Ching-gin-y-chin-che-kiao*, c'eſt-à-dire : *les ſaints perſonnages établiſſent les loix à la faveur des Eſprits ;* & plus clairement : *les ſaints emploient la religion & la crainte des Eſprits, pour perſuader aux Peuples l'obſervance des Loix.* Je ne me ſouviens pas bien de ce que les Interpretes diſent ſur ce texte ; mais c'eſt peut-être de cet apophtegme qu'eſt venue l'erreur qui a infecté l'eſprit des Chinois ; ſavoir, que toutes les Religions ſont bonnes, quelques diverſes & oppoſées qu'elles ſoient entr'elles, chacune d'elles étant bonne pour le Peuple qui la ſuit ; car diſent-ils, elles n'ont été publiées par leurs Inſtituteurs que dans la vue de porter les Peuples à la vertu. De-là auſſi eſt peut-être venu que pluſieurs Empereurs ont ſuppoſé des prodiges, pour s'attacher davantage les Peuples, entr'autres les Empereurs des Dynaſties Tang (1) & Song (2). Ils tâcherent de perſuader aux Peuples, par des prodiges ſuppoſés, qu'ils étoient ſortis d'une race preſque Divine ; &

(1) Le commencement de la Dynaſtie *Tang* eſt en 623.
(2) Celui de la Dynaſtie *Song* eſt en 960.

qui plus eſt, deux Empereurs de la Dynaſtie Song publierent hautement, il y a environ 600 ans, qu'il étoit tombé du Ciel des livres qu'ils honoroient eux-mêmes par des ſacrifices & des ſupplications, quoique, ſelon le témoignage de l'Hiſtoire, ils euſſent été écrits de leur propre conſentement par des impoſteurs à gages. Il eſt vrai que le premier des deux héſita d'abord ſur ce qu'il avoit à faire, craignant, par un tel attentat, d'encourir la cenſure publique, mais ayant conſulté là-deſſus un Philoſophe, qui, pour toute réponſe, lui cita l'apophtegme dont on a parlé, il ſe confirma dans ſa réſolution, & commença auſſi-tôt à exécuter ſon projet. C'eſt auſſi delà que je conjecture qu'eſt venue la fable du livre empreint ſur le dos d'une tortue, & celle du dragon de Fo-hi, & même l'uſage des ſorts.

A l'égard des nombres, dont j'ai déja touché quelque choſe en paſſant, Confucius en parle amplement dans le Livre Canonique des Changements, & particuliérement des dix premiers nombres, dont les cinq impaires ſont céleſtes & parfaits, & les cinq paires ſont terreſtres & imparfaits. Les cinq nombres céleſtes, 1, 3, 5, 7, 9, font la ſomme de 25 : les cinq nombres terreſtres, 2, 4, 6, 8, 10, font celle de 30 : ces deux ſommes additionnées donnent le nombre de 55, qui eſt le même que celui des verges ou baguettes, au moyen deſquelles on déduit les ſorts du Livre Canonique des Changements ; mais auparavant on rejette cinq baguettes, enſuite une autre pour des raiſons tout-à-fait frivoles : il n'en reſte donc plus que 49. Ces 49 baguettes combinées diverſement par trois opérations différentes, donnent une petite ligne parfaite ou imparfaite ; & après dix-huit opérations de cette ſorte, qu'il ſeroit trop long de raporter ici, & que j'ai décrites ailleurs, il réſulte ſix petites lignes, & par conſéquent un hexagramme. On cherche cet hexagramme dans le Livre Canonique des Changements, enſuite on lit les notes qui le ſuivent, & delà on conclut quel ſera l'événement de ce que l'on projette. Des dix premiers nombres, les uns ſont commençants, les autres conſommants : delà ſe tire la génération des éléments. Le Ciel, par l'unité, commence l'eau ; la Terre, par le nombre ſix, la conſomme ; & ainſi des quatre autres Eléments.

Il eſt tems de paſſer à la génération des hexagrammes. La matiere ſe diviſe en deux, deux en quatre, quatre en huit, huit en ſeize, ſeize en trente-deux, trente-deux en ſoixante-quatre: là on s'arrête, afin qu'il y ait ſeulement ſoixante-quatre hexagrammes. C'eſt à proprement parler une progreſſion géométrique, que l'on peut pouſſer à l'infini. Mais en tout cela qu'y a-t-il de ſolide? quelle eſt cette génération des éléments? & quels ſont les cinq éléments qui engendrent & compoſent toutes choſes? Car certainement deux d'entr'eux, le bois & le métal, n'entrent aucunement dans la compoſition de toutes choſes. Cependant ils croient qu'ils y entrent ſi bien, que même ils impriment quelque choſe d'eux dans les ames humaines; car c'eſt un dogme reçu de tous les Interpretes, & même des Anciens, que les cinq vertus; ſavoir, la charité, la juſtice, la civilité, la prudence & la foi, dérivent des cinq éléments: comme la charité, du bois; la juſtice du métal, & ainſi des autres. Qu'y a-t-il en tout cela qui n'éloigne l'eſprit de la connoiſſance du vrai Dieu & du premier Principe? Les huit trigrammes de Fo-hi ne préſentent à l'eſprit que huit choſes; ſavoir, le ciel, la terre, le feu, les eaux de deux genres, les montagnes, & le reſte de pareille nature; mais il n'y a pas un mot de Dieu ou du premier Principe de toutes choſes. Les ſoixante-quatre hexagrammes, qui ſont compoſés des huit trigrammes octuplés, n'en peuvent dire davantage. Cette génération des cinq éléments par les nombres, n'eſt-elle pas une pure chimere? C'en eſt tellement une, qu'il y a lieu de s'étonner que des hommes qui, comme les Chinois, voient très clair dans les choſes humaines & politiques, puiſſent être ſi aveugles pour les choſes naturelles; car, que ces Chinois aient de la pénétration & de la ſagacité pour ce qui regarde les mœurs & le gouvernement des Empires, c'eſt de quoi on ne peut douter, & dont on ſera convaincu par l'exemple ſuivant, qui eſt une verſion de l'un des ſoixante-quatre hexagrammes, qui traite de l'humilité. J'en ai traduit mot à mot les textes entiers; j'ai ſeulement abrégé la paraphraſe des Interpretes de l'Empereur Kang-hi, me contentant d'en tirer ce qui étoit abſolument néceſſaire pour l'intelligence des textes. Cependant, quoique

quoique je me ſois ſervi modérément de l'autorité des Interpretes, il ſera libre au Lecteur de laiſſer ce que j'en ai cité, afin de pouvoir par lui-même juger du texte ſeul; mais, avant de paſſer à cet hexagramme, diſons encore un mot ſur ce livre.

Tout le Livre Canonique des Changements (1) étant contenu dans les huit trigrammes de Fo-hi, comme un arbre dans ſa ſemence, je crois qu'il ne ſera pas inutile d'en donner une explication plus préciſe. Ven-vang joignit aux huit trigrammes de Fo-hi autant de mots, par leſquels il déſigna le Ciel, la Terre, les eaux courantes, les eaux dormantes, le feu, les montagnes, les foudres & les vents. Je dis qu'il déſigna, car les mots qu'il y ajoûta ne ſignifient pas proprement le Ciel, la terre, &c., mais ſeulement leur vertu: par exemple, *Kien* ſignifie proprement la force, ou la vertu infatigable du Ciel, par laquelle il continue perpétuellement ſes révolutions. *Kuen*, c'eſt-à-dire, ſoumiſſion ſignifie la vertu propre de la terre, par laquelle elle ſe ſoumet & obéit ſans ceſſe au Ciel. *Ken* ſignifie proprement ſtabilité, ce qui eſt la vertu des montagnes par

(1) Le Livre canonique des changemens contient huit Trigrammes; ſavoir, le Trigramme du Ciel, & celui de la Terre, qui ſont le pere & la mere des autres; & ſix enfans, c'eſt à dire, les autres ſix Trigrammes, qui ſont engendrés des deux premiers; ſavoir, l'eau, le feu, les foudres, les vents, les montagnes, & les eaux dormantes. Le feu & l'eau ne ſe nuiſent pas entr'eux; les tonnerres & les vents ne ſe contrarient pas les uns les autres; les montagnes & les eaux dormantes ſe communiquent mutuellement leurs vapeurs; & c'eſt ainſi que ſe font les converſions & les générations, & que toutes choſes deviennent parfaites. Il faut obſervet que par les deux premiers Trigrammes, le Ciel & la Terre qui ſont le pere & la mere de toutes choſes; & par les ſix autres, l'eau, le feu, les foudres, les vents, les montagnes, & les eaux dormantes; qui, comme engendrés du Ciel & de la Terre, ſont cenſés être leurs ſix enfans, ſont figurés par autant d'images. Le Ciel & la Terre uniſſent leur ſemence, & par-là ſe trouve entr'eux la diſtinction du mari & de la femme. Le ſoleil, la lune, les foudres, les vents, les montagnes & les eaux dormantes, ſont les Eſprits ou les vapeurs honorables de leurs ſix enfans: ce ſont ceux-là qu'on appelle les ſix vénérables. Les étoiles, les ſignes du Zodiaque, l'eau, le feu, les foſſés, les canaux & baſſins d'eaux, ſont les images des ſix vénérables.

laquelle elles reſtent conſtamment fixes & immobiles ſur leur baſe.

On doit entendre la même choſe des autres mots & de leur ſignification. Or, en tout cela, il n'y a aucune trace du premier principe; & cependant ce livre poſe pour premier principe de toutes choſes le Ciel & la Terre; car ſous l'hexagramme du Ciel il y a ces mots: *Ta-tſai-kien-yuen! Van-voe-tſu-tchi-y-chi*, c'eſt-à-dire, *Que la vertu commençante du Ciel eſt grande! toutes choſes tirent d'elle leur commencement.* De même, ſous l'hexagramme de la Terre, il y a: *Ta-tſai-kuen-yuen! Van-voe-tſu-tchi-y-tching*, c'eſt-à-dire, *Que la vertu commençante de la Terre eſt grande! toutes choſes tirent d'elle leur conſommation.* Delà vient que le Ciel eſt appellé par les Chinois le Pere de toutes choſes, qui donne le commencement à tout; & que la Terre eſt nommée mére qui nourrit, éleve, perfectionne & conſomme toutes choſes. Cependant ils ne peuvent être l'un & l'autre, ni l'unique ni le premier principe; & d'ailleurs, comme nous avons déja dit, le premier principe abſolu eſt le *grand comble*, qui a engendré le Ciel & la Terre: ainſi dans la Table de Fo-hi, il n'eſt fait mention nulle part du premier principe de toutes choſes; néanmoins pluſieurs Interpretes prennent quelquefois le Ciel pour le grand Comble, & ſurtout ſa vertu *Kien*; ſans doute parceque le Ciel eſt le plus grand & le plus élevé de tous les corps, & que c'eſt en lui qu'éclate principalement la puiſſance & la ſplendeur du premier principe.

Venons à préſent à l'hexagramme (1) que j'ai cité. L'hexagramme de l'humilité eſt formé de deux trigrammes, dont l'un eſt externe & ſupérieur, c'eſt *Kuen* (2), c'eſt-à-dire, ſoumiſſion de la terre; l'autre eſt interne & inférieur, c'eſt *Ken* (3), c'eſt-à-dire, ſtabilité d'une montagne. Ainſi, dans cet hexagramme, ou emblême, un mont élevé ou caché ſous la terre,

(1) [Il eſt tiré de la cinquieme Section de l'Y-king, p. 1. On le voit gravé ſur la Planche 4, n°. 9].

(2) Voyez *ibid.* à la lettre h. du n°. 7.

(3) *Ibid.* à la lettre g. du n°. 7.

figure un honnête homme qui demeure ferme en lui-même, pendant qu'au dehors il s'accommode & s'assujettit à l'état des affaires.

TEXTE (1).

L'humilité (2) surmonte tout ; le Sage arrive au but.

INTERPRÉTATION.

Ven-vang veut dire que, l'humilité est une vertu que rien n'arrête, qui ne connoît point d'obstacle, & qui conduit tout à une heureuse fin. C'est pourquoi le Sage, qui ne reconnoît point en soi la vertu dont il est doué, qui paroît ignorer ses belles actions, parvient, par son humilité, au but de la sagesse & à l'accomplissement de ses desseins.

TEXTE.

Le *Touan*, c'est-à-dire, la sentence ou décision définitive de Confucius sur ce Koua, dit : la raison (3) du Ciel est éclatante, & s'abaisse jusqu'à la terre. La raison de la terre est humble, & s'éleve en haut. La raison du Ciel diminue ce qui est plein (& élevé), & augmente ce qui est bas (& petit). La raison de la terre détruit ce qui est (élevé &) plein, & fait fluer ce qui est bas (& soumis.) Les Kuei-chin (Esprits) nuisent à ce qui est plein (& élevé), & font du bien à ce qui est (petit &) bas. La raison de l'homme hait (celui) qui est plein (de soi), & elle aime celui qui est humble. L'humilité est honorée & éclatante ; elle est abaissée, & ne peut être surmontée ; elle est la fin du Sage.

(1) Ce que l'on appelle Texte ici est le commentaire de Ven-vang, de Tcheou-kong & de Confucius, que l'on a ensuite commenté & interprété d'une maniere plus étendue.

(2) En chinois *Kien* veut dire *humble*, celui qui ne s'enorgueillit point de ce qu'il possede.

(3) Dans ce Texte, *raison* est exprimée par *Tao*.

INTERPRÉTATION.

Confucius dit: L'humilité n'eſt pas ſeulement la vertu de l'homme, elle l'eſt auſſi du Ciel & de la Terre. Ce n'eſt que par leur ſoumiſſion (réciproque) que le Ciel & la Terre trouvent en eux de quoi engendrer & corrompre toutes choſes, en quoi leur vertu éclate pleinement. La terre, quoique ſituée au plus bas lieu, dès qu'elle a reçu du Ciel les tems (propres aux ſaiſons), renvoie en haut (par une humble reconnoiſſance), les vapeurs qui ſortent de ſon ſein. C'eſt ainſi que le Ciel envoie en bas ſes influences, pour faire naître & croître toutes choſes, & que la Terre renvoie en haut ſes vapeurs, qui s'uniſſant aux influences du Ciel, achevent toutes choſes. Si le Ciel & la Terre ont beſoin de ſoumiſſion pour exercer leur vertu générative, combien plus les hommes en ont-ils beſoin pour exercer leur vertu!

Expliquons ceci plus amplement: Dès que le ſoleil eſt parvenu au méridien, il panche vers ſon couchant; dès que la lune eſt pleine, elle décroît, puis diſparoît; au froid ſuccede le chaud, au chaud ſuccede le froid. Dans toutes ces choſes la raiſon du Ciel diminue ce qui eſt plein (ou complet), & augmente ce qui eſt bas (& petit). La Terre abat, renverſe & détruit ce qui eſt plein & élevé (comme les montagnes & les collines): au contraire elle augmente, & incite à couler ce qui eſt bas & ſoumis (comme les eaux). Les Eſprits en font de même: ils ſe comportent de telle maniere envers les hommes, que les gens hautains & pleins de cupidité tombent dans beaucoup de malheurs, & que les gens modérés & tempérans parviennent à un état heureux. A l'égard des autres choſes, ils font que ce qui eſt floriſſant & vigoureux ſe fanne & ſe flétrit peu à peu, & que ce qui eſt paſſé & corrompu ſe renouvelle & revit. C'eſt ainſi qu'ils nuiſent à ce qui eſt plein (& élevé), & font du bien à ce qui eſt bas (& petit). Enfin ceci paroîtra plus clairement dans l'homme. L'homme hait néceſſairement ceux qui ſont orgueilleux & pleins (d'eux-mêmes), & il aime néceſſairement ceux qui ſont humbles & ſoumis.; car ce n'eſt pas par choix ou délibération qu'il aime ou qu'il hait en eux

ces qualités; mais cet amour ou cette haine s'introduiſent d'eux-mêmes, étant excités naturellement par les humbles ou par les ſuperbes. Par conſéquent, ſi un homme humble, conſtitué en une grande dignité, ſe maintient humble, il deviendra encore plus illuſtre par ſon humilité. Si étant placé dans le plus bas rang, il ne reſpire que l'humilité, il s'attirera l'amour d'un chacun. Ce ſont là autant de moyens par leſquels l'honnête homme conduit à la fin déſirée ſa vertu & ſes deſſeins. En général, un homme arrogant & plein de ſoi, s'attire l'averſion de ſes plus proches mêmes, & la vertu de l'humilité renouvellée de jour en jour, ſe concilie l'amour de tout le monde. Or le Ciel, la Terre & les Eſprits peuvent-ils aller au-delà de ce qui plaît au cœur de l'homme?

TEXTE.

Le Touan dit: Des montagnes ſous terre, humilité. L'honnête homme ſe ſert (de l'humilité) pour diminuer le trop, & augmenter le trop peu. Il peſe l'un & l'autre, il les met en équilibre.

INTERPRÉTATION.

Confucius dit: Cet emblême de la terre, qui, quoique ſituée au plus bas lieu, tient cachée dans ſon ſein une haute montagne, eſt propoſé pour modele à l'honnête homme, afin qu'il évite ſoigneuſement de ſe trop conſidérer lui-même, & de mépriſer les autres; car il y a ſur ce ſujet une certaine raiſon d'équilibre (ou de juſtice), contre laquelle on peche ordinairement, ou par le trop en s'élevant, ou par le trop peu en s'abaiſſant. Ceux-là ſeuls en ſont exemts, qui retranchent cet excès d'oſtentation & de gloire, & répriment leur cœur par l'humilité; qui s'étudient à augmenter en eux le peu qu'ils ont de ſoumiſſion & d'humilité, & qui, dans le plus bas rang, cherchent encore à ſe mettre au-deſſous des autres; à quoi ils parviennent, lorqu'en peſant & examinant les choſes qui leur ſont communes auſſi-bien qu'aux autres, ils diſtribuent équitablement aux autres, comme à eux-mêmes, ce qu'ils trouvent de peſant ou de léger, gardant en cela, tant pour les autres

que pour eux, (les loix de) l'équilibre, & les regles de la juſtice.

TEXTE.

La premiere (ligne) des ſix (ou des imparfaites) (1) : que l'honnête homme humble, humble, ſe ſerve (de l'humilité) pour traverſer le grand fleuve. Sort fortuné! L'image dit : L'honnête homme humble, humble, ſe baiſſe pour paître.

INTERPRÉTATION.

Cette premiere ligne eſt la plus baſſe du trigramme inférieur ; c'eſt pourquoi elle repréſente un honnête homme, deux fois, ou parfaitement humble ; qui ſe trouvant aidé & favoriſé de tous, peut entreprendre & exécuter heureuſement les choſes les plus difficiles & les plus épineuſes : c'eſt ce que dit Tchuven-kong ; mais Confucius en établit la cauſe, en ce que cet homme, vraiment & ſincerement humble, ſe nourrit de la vertu comme d'un aliment.

TEXTE.

La ſeconde des ſix. L'humilité éclatante (devient) juſtement fortunée. L'image dit : L'humilité éclatante, ſort juſte & fortuné! gagne le fond du cœur.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : La ſeconde ligne des ſix, comme étant au rang des imparfaites, eſt paire, & molle (ou douce) ; elle repréſente un honnête homme ſortant du plus bas degré, & qui eſt conduit de la vie privée aux honneurs, au ſon de la renommée ſuivie de la gloire ; comme donc cet homme ſe trouve favoriſé du Roi, qui eſt déſigné par la cinquieme ligne du ſecond tri-

(1) Il faut ſe reſſouvenir que les nombres imparfaits ſont les nombres pairs, comme ici le nombre ſix : & que les parfaits ſont impairs comme le nombre 9.

gramme, ou du trigramme ſupérieur ; (car la ſeconde ligne eſt ſemblable à la cinquieme en ſituation & en qualité) ; que de plus il a pour ſoi l'amitié & la bienveillance du Peuple, déſigné par la premiere & la plus baſſe ligne, & qu'il s'eſt acquis l'un & l'autre par une conduite réglée ſur la droite raiſon, il n'eſt pas étonnant après cela ſi toutes choſes lui réuſſiſſent heureuſement. Confucius, commentant Tcheou-kong, dit : L'humilité éclatante eſt juſtement fortunée, parcequ'elle n'a pas recherché la réputation & la gloire, mais qu'elle les a acquiſes (ſans deſſein), étant d'elles-mêmes ſorties du fond du cœur où réſide la véritable & ſincere vertu.

TEXTE.

La troiſieme des neuf. Humilité qui a rendu de grands ſervices. L'honnête homme a une fin fortunée. L'image dit : Un honnête homme qui a rendu humblement de grands ſervices eſt approuvé de tous les Peuples.

INTERPRÉTATION.

La troiſieme ligne des neuf, ou des parfaites, eſt impaire & dure (ou forte & conſtante) : elle déſigne un honnête homme élevé aux plus grands emplois ; car elle eſt la plus haute du trigramme. Les Miniſtres des Empires s'étudient à rendre de bons ſervices à l'Etat par la maniere dont ils gerent les affaires ; mais combien s'en trouvent-ils, qui après les avoir bien gerées, ſe réfugient dans l'humilité ! Or cette ligne, comme étant parfaite & la plus élevée du trigramme, déſigne un honnête homme qui eſt parfait & élevé à la plus haute dignité. Cet homme donc ayant de la vertu & de l'autorité, & étant agréable à ſes ſupérieurs & à ſes inférieurs, rend de très grands ſervices à l'Etat ; mais loin d'en devenir inſolent, il ſe retranche dans l'humilité contre les louanges, & fuit (avec ſoin) toute oſtentation : de-là vient que toutes les choſes lui réuſſiſſent juſqu'à la fin. Confucius dit : Certainement l'humilité eſt difficile à pratiquer à tous les hommes ; mais elle l'eſt encore plus à ceux qui, par leur bonne adminiſtra-

tion, ont bien mérité de l'état Au reſte, cette troiſieme ligne des neuf (ou celui qu'elle figure), répond aux vœux de tout le monde, par ſon courage à ſurmonter les travaux les plus pénibles, & par ſa bonne conduite dans les affaires ; c'eſt pourquoi un tel homme eſt eſtimé, agréé & bien venu de tous les Peuples.

TEXTE.

La quatrieme des ſix ; tout utilement, humilité manifeſtée. L'image dit : Toutes choſes utilement. L'humilité manifeſtée ne s'éloigne point de la regle.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : la quatrieme ligne, comme étant du nombre des ſix, c'eſt-à-dire, molle ; & comme étant placée juſtement ſur les trois lignes du trigramme inférieur, & ſous les deux plus hautes du trigramme ſupérieur, déſigne un honnête homme augmenté en dignité & en humilité ; ainſi il n'entreprend & n'exécute rien que pour l'utilité publique. Mais comme par cela même que la quatrieme ligne eſt au-deſſus de la troiſieme, cet homme ſe trouve auſſi au-deſſus du premier Miniſtre, déſigné par la troiſieme ligne, il faut qu'il lui manifeſte, comme aux autres, une certaine humilité particuliere, ſûr par-là, de les attacher tous à ſa perſonne. Confucius dit : tout s'établit utilement par l'humilité manifeſtée, parceque cette manifeſtation eſt conforme à la regle de la raiſon : c'eſt démonſtration, & non oſtentation ; c'eſt ſincérité, & non déguiſement.

TEXTE.

La cinquieme des ſix (ou celui qu'elle figure), n'a pas aſſez de richeſſes pour la multitude : il ſe ſervira utilement de la guerre : tout avec utilité. L'image dit : Il ſe ſervira utilement de la guerre, pour réduire les Rebelles.

INTERPRÉTATION.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : la cinquieme ligne eſt du nombre des ſix ; ainſi, comme occupant le milieu du trigramme ſupérieur, elle déſigne le Roi, & comme molle, elle dénote l'humilité : elle enſeigne qu'il n'y a perſonne à qui l'humilité ne ſoit plus néceſſaire qu'aux Rois. Or, quoiqu'un Roi ſoit dépourvu de richeſſes, ſi pourtant il s'eſt attaché, par ſon humilité, l'eſprit des Peuples ou de la multitude, il ſe ſervira utilement de leur ſecours pour ſoutenir la guerre ; & elle lui réuſſira heureuſement & utilement. Confucius craignant que ce texte, mal-entendu, ne mît les armes aux mains des furieux, & n'excitât des guerres que la ſeule néceſſité peut excuſer, y a joint cette exception : La guerre réuſſira heureuſement, ou contre des rebelles, ou contre un ennemi opiniâtre, ſuppoſé qu'on l'entreprenne, parcequ'on ne peut faire autrement.

TEXTE.

La plus haute (ligne) des ſix ; humilité reconnue. Elle ſe ſervira utilement de l'armée pour châtier une Ville, un Royaume. L'image dit : elle n'a pas encore obtenu ce qu'elle déſire : elle peut ſe ſervir de l'armée pour châtier une Ville, un Royaume.

INTERPRÉTATION.

Tcheou-kong dit : la plus haute ligne de cet hexagramme déſigne, par ſa ſituation, un honnête homme conſtitué dans une dignité ſublime, dont par conſéquent l'humilité eſt reconnue & applaudie de tous ; c'eſt pourquoi, ſi un tel homme forme une armée de la multitude qu'il s'eſt attachée, il s'en ſervira avec ſuccès ; mais pourtant, comme cette ligne eſt molle (ou douce) de ſa nature, un tel homme doux (ou mol), comme cette ligne, n'eſt pas doué de talents propres pour entreprendre de grandes guerres, & ſur-tout de la force qui y eſt néceſſaire. De plus, comme cette ligne étant hors du milieu (de

ſon trigramme), occupe une place étrangere, cette homme auſſi n'a pas toute la dignité convenable pour commander une grande armée; c'eſt pourquoi il pourra bien avec ſuccès faire la guerre aux rebelles de ſon Etat; mais s'il attaque des Royaumes étrangers, il ne s'en trouvera pas bien.

Confucius dit: puiſque cet homme, par ſon naturel mou, n'eſt pas doué de talents conformes à ſa dignité, ni de la force néceſſaire pour conduire une grande armée, il ne peut pas encore déſirer l'honneur & la dignité de Généraliſſime des Troupes; ainſi il doit ſe contenter de commander une petite armée, ſuffiſante pour ſoumettre les Rebelles de ſon Etat, s'il s'y en trouve, de crainte qu'il ne ſuccombe ſous un plus grand fardeau.

J'ai tiré l'interprétation de cet hexagramme des Commentaires des Interpretes de l'Empereur Kang-hi dans leſquels elle eſt beaucoup plus étendue. Je me ſuis ſeulement contenté d'en exprimer la moëlle & le ſuc, afin d'abréger. Il faut encore une fois obſerver ici que Fo-hi, Ven-vang, Tcheou-kong & Confucius, c'eſt-à-dire, les quatre perſonnages que les Chinois reconnoiſſent pour les plus ſages, ont été les Auteurs de ce livre. Aſſurément, ſi Fo-hi a eu toutes ces choſes dans la tête en fabriquant ſes trigrammes avec des petites lignes, il a été un très grand homme. Il faut auſſi que Ven-vang & Tcheou-kong aient été de fameux Œdipes, pour avoir pu débrouiller des énigmes ſi obſcures. Ils n'auroient pourtant réſolu ces énigmes que par d'autres énigmes, ſi Confucius n'eut éclairci & enrichi leurs Ouvrages par des Commentaires plus clairs & plus amples.

Pour conclure, les huit trigrammes de Fo-hi, & les ſoixante-quatre hexagrammes provenus de leur multiplication, ſont autant d'emblêmes, qui, par leur qualité parfaite, impaire & dure; ou imparfaite, paire & molle; par leur ſituation ſupérieure ou inférieure, ou moyenne ou hors du milieu du trigramme, enfin par leurs rapports divers, & leurs comparaiſons différentes, figurent les diverſes opérations de la Nature dans ſes générations & corruptions, les différens états de la vie humaine, ſes vertus même & ſes vices, enfin tous les ſorts

heureux ou malheureux du deſtin. Qui plus eſt, un ſeul hexagramme conſidéré en ſoi, ou même les deux trigrammes dont il eſt commpoſé, ſont autant d'images qui repréſentent quelque choſe, comme dans cet exemple: Des montagnes ſous terre repréſentent une choſe élevée, ſituée ſous une choſe baſſe, & déſignent des grands hommes qui, par humilité, ſe mettent d'eux-mêmes au-deſſous des autres, quelqu'inférieurs que ceux-ci leur ſoient en vertu, en ſcience & en talents. Par ce ſeul exemple on peut concevoir aiſément quelle excellente doctrine ſur les mœurs les Philoſophes tirent ſouvent de ce livre. Plût à Dieu qu'ils en déduiſiſſent toujours une bonne ſur la Nature, & qu'ils n'en déduiſiſſent pas toujous une mauvaiſe ſur la Religion!

REMARQUES DE M. VISDELOU, pour ſervir de ſupplément & d'explication à l'Ouvrage précédent.

I.

LES Philoſophes Chinois parlent de révérer le Ciel ; mais ils entendent par le Ciel, la Raiſon, *non pas celle qui fait l'homme, & qui n'eſt point l'effet de celle là*, mais la Raiſon primitive, qui eſt le premier principe & la cauſe néceſſaire de toutes choſes. Reſpecter cette Raiſon, c'eſt la ſuivre ; de même que l'on reſpecte le Deſtin, non par les prieres & les honneurs, mais en ſe ſoumettant à ſes loix. Les deſtinées, diſent-ils, ſont marquées par le Ciel, c'eſt à-dire, par la Raiſon primitive, qui eſt le premier principe de tous les êtres. A la vérité elle agit à l'eveugle, mais la même néceſſité qui la rend aveugle la rend auſſi infaillible. C'eſt elle qui eſt le Deſtin, en tant qu'elle agit néceſſairement. Cette doctrine eſt celle que les Miſſionnaires appellent Athéo politique.

Il eſt bon d'obſerver ici, que la Religion ou la Secte Philoſophique de la Chine n'exclut point les ſacrifices, qui ſont au contraire très nombreux. Pour ne parler ici que des ſacrifices principaux ou impériaux, il y en a pour le Ciel, la Terre, & les Ancêtres des Empereurs ; pour l'Eſprit ou le Génie tutélaire des terres labourables, & pour le Génie tutélaire des grains de l'Empire ; on ſacrifie à ceux-ci en même tems. Il y a auſſi des ſacrifices pour les cinq principales montagnes de l'Empire ; pour les cinq montagnes tutélaires ; pour les quatre mers & les quatre fleuves. On ſacrifie aux ſépulchres des Empereurs illuſtres des Dynaſties paſſées, au Temple dédié à Confucius dans le lieu même de ſa naiſſance, & aux autres Sages ou Héros. Tous ces ſacrifices ſe font par l'Empereur même, ou par ſes ordres. De plus, quand l'Empereur doit marcher en perſonne pour quelqu'expédition militaire, il ſacrifie à l'Eſprit des étendards, & l'on teint du ſang des victimes les étendards & les tambours.

Il ſacrifie au Génie qui préſide au remuement des terres, & au Génie des armes à feu. Outre cela, *& ceci eſt eſſentiel pour le fond de la doctrine des Chinois*, les Empereurs ſacrifioient autrefois aux Génies des élémens, par la vertu deſquels ils croyoient que leur Dynaſtie régnoit. Il eſt vrai que les deux dernieres Dynaſties ont ceſſé de ſacrifier à ces Génies, mais non pas de les révérer. Pour bien comprendre la raiſon de ce culte, il eſt néceſſaire de voir ſur quoi il eſt fondé.

Les Philoſophes Chinois poſent un fait inconteſtable, que les *cinq élémens* (1), ſavoir, le bois, le feu, la terre, le métal & l'eau, ſont les

(1) Les Eléments ſont compoſés de la matiere parfaite & de l'imparfaite, qui regnent tour à tour. Ils attribuent à la parfaite le chaud & le ſec, & à l'imparfaite le froid &

principes immédiats de toutes choſes, & que les cinq Génies qui les gouvernent étendent leur domination ſur les Dynaſties; qui doivent tour-à tour poſſéder l'Empire de la Chine; de même qu'ils préſident aux *cinq parties* qui forment le Ciel en entier, & aux *cinq ſaiſons* dont l'année eſt compoſée.

Ils donnent à chacun de ces Génies le nom de *Chang-ti* & celui de la couleur (1) qui lui eſt propre. Ainſi le Génie qui préſide à l'Orient & au Printems, eſt celui de l'élément du bois, ou le *Chang-ti* verd. Le Génie qui préſide au Midi & à l'Eté, eſt celui de l'élément du feu, ou le *Chang-ti* rouge. Le Génie qui préſide à la partie moyenne du Ciel & à la ſaiſon moyenne de l'année, eſt celui de l'élément de la Terre, ou le *Chang ti* jaune; lequel, comme on le voit, tient le milieu entre les cinq élémens & les cinq ſaiſons, & dans le monde. Le Génie qui préſide à l'Occident & à l'Automne, eſt celui de l'élément du métal, ou le *Chang-ti* blanc; & le Génie qui préſide au Septentrion & à l'Hiver, eſt celui de l'élément de l'eau, ou le *Chang-ti* noir.

Or chacun de ces élémens produit une Dynaſtie. Ainſi l'élément du bois en produit une, & ſon *Chang-ti* forme un fondateur. Enſuite l'élément du feu produit une autre Dynaſtie, & un nouveau fondateur. Et après que les trois autres élémens ont fondé chacun la leur, l'élément du bois reprend la domination, & forme un nouveau fondateur; & ce période dure autant que le monde, ſans interruption & néceſſairement. De-là cette formule de l'Hiſtoire Chinoiſe: telle Dynaſtie a régné par la vertu du bois, ou de quelqu'autre élément. Celle d'aujourd'hui, par exemple, régne par la vertu de l'eau. De-là vient auſſi que la plupart des anciennes Dynaſties ſacrifioient au *Chang-ti*, ou à l'élément qu'elles regardoient comme leur pere, voulant comme perſuader au Peuple qu'elles en étoient iſſues. Ils donnent ſouvent à ce période (2) prétendu, qui eſt très ancien, le nom des cinq vertus ou des cinq révolutions, par rapport

---

l'humide, & prétendent que leurs périodes ſont très réguliers; que la matiere parfaite, ou le chaud & le ſec, s'éleve depuis minuit juſqu'à midi, & l'imparfaite, ou le froid & l'humide, depuis midi juſqu'à minuit; que la parfaite domine depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'à celui d'été, & l'imparfaite, depuis le ſolſtice d'été juſqu'à celui d'hiver. D'ailleurs, diſent-ils, la perfection & l'imperfection des Eléments paroiſſent en eux-mêmes. La perfection du feu eſt toute au-dehors, c'eſt par-là qu'il éclate & brille: ſon imperfection eſt toute au dedans, où il eſt bleu, violet ou noir, &c. La perfection de l'eau eſt en dedans, par la raiſon de ſa tranſparence: ſon imperfection eſt au-dehors, par ſa froideur & ſon humidité, & ainſi des autres Eléments. Les cinq Eléments & les blés, ſont les ſix tréſors des Chinois.

(1) La couleur de l'élément, qui domine ſur la Dynaſtie regnante, a la préférence ſur toutes les autres couleurs aux Sacrifices & aux Pompes funébres.

(2) Ce période, ſelon les Chinois, eſt une choſe de la derniere conſéquence pour le bien de l'Empire, parcequ'ils croient que les vertus des cinq Eléments doivent donner tour à tour, par un enchaînement néceſſaire, inviolable & perpétuel.

au nombre des éléniens ; attribuant au bois la charité (1) ; à celui du feu les cérémonies (2) ; à celui de la terre la foi & la ſincérité (3) ; à celui du méral la juſtice (4), & à celui de l'eau la prudence (5). Il n'eſt pas croyable combien il y a eu entre les Philoſophes des conteſtations ſur un ſujet ſi frivole. Ils ont ſur-tout balancé long tems ſur l'ordre qu'il falloit tenir dans ce période ; les uns prétendant qu'il falloit ſuivre l'ordre de génération que voici. Le bois produit le feu (6), le feu produit la terre (7), la terre produit le méral (8), le métal produit l'eau (9), enſuite l'eau produit le bois (10), le bois produit le feu, & ainſi du reſte.

Les autres au contraire diſent qu'il falloit ſuivre l'ordre des deſtructions que voici : la terre détruit l'eau (11), l'eau détruit le feu ; le feu détruit le métal (12), le métal détruit le bois (13) ; enſuite le bois détruit la terre (14), la terre détruit l'eau, & ainſi des autres. L'ordre de la génération l'a enfin emporté, & on le ſuit depuis long tems.

Ce n'eſt pas tout : ils ſe ſont aviſés de fixer le nombre des années de ce période chimérique. Selon ce compte, qui à la vérité n'eſt pas ſi ancien à beaucoup près que l'invention de ce période, les Empires fondés par l'*élément de la terre* durent mille ans, ſous cinquante générations. Ceux fondés par l'*élément du métal* durent neuf cens ans, ſous quarante-neuf générations. Ceux fondés par l'*élément de l'eau* durent ſix cens ans, ſous vingt générations. Ceux fondés par l'*élément du bois* durent huit cens ans, ſous trente générations. Ceux enfin fondés par l'*élément du feu* durent ſept cens ans, ſous vingt générations. Telle eſt, diſent-ils, la régle fixe & perpétuelle du Ciel & de la Terre.

Voilà quelle eſt la doctrine des Philoſophes Chinois ſur les révolutions des générations élémentaires, ou des cinq *Chang-ti*. C'eſt ainſi qu'ils prétendent que le cours des Empires n'eſt pas moins périodique que les révolutions céleſtes ; & c'eſt ce qui a donné lieu à cette formule des Empereurs : *Nous, que le Ciel par ſes révolutions a deſtinés à l'Empire.* Mais

---

(1) Le bois, ou les arbres, fourniſſent charitablement à l'homme la plus grande partie de *ſes beſoins.*
(2) Le feu eſt abſolument néceſſaire aux cérémonies de la Religion.
(3) La terre eſt le ſymbole de la vertu ferme, ſolide & ſincere.
(4) C'eſt avec le métal qu'on juſticie les criminels.
(5) L'eau, comme un miroir naturel, eſt le ſymbole de la prudence.
(6) Le feu n'eſt autre choſe que du bois, dont les parties ſont en continuelle agitation.
(7) Par les cendres du bois.
(8) Le métal ſe forme dans les entrailles de la terre.
(9) Ou le liquide par la fuſion.
(10) Le bois ne ſauroit croître ſans eau.
(11) Par ſa téchereſſe, &c
(12) Par la fonte, qui de dur qu'il eſt le rend liquide.
(13) C'eſt avec le métal qu'on détruit les forêts, &c.
(14) Par la nourriture qu'il en tire.

ces révolutions, quoiqu'imaginaires, en ont produit de réelles dans l'Empire Chinois. Car, comme les Philoſophes ajoutant erreurs ſur erreurs, ſoutiennent que l'Art peut prévoir ces événemens, qu'ils croient néceſſaires, avec autant de certitude qu'ils prévoient une éclipſe, ſur-tout en les concluant des pronoſtics qui ne manquent jamais de les précéder (1), ils ont donné naiſſance aux ſorts & aux Devins, qui ont rempli la Chine de tableaux prophétiques, de vaines prédictions & de faux prodiges. Auſſi des Uſurpateurs, qui craignoient de prendre les armes, ſe ſont ſouvent ſervi de cette double perſuaſion, pour obliger les Empereurs légitimes à leur céder le Trône. Ils mettoient d'abord dans leurs intérêts les Devins, qui les ſervoient de toute l'habileté de leur métier; & la rareté des prodiges vrais les obligeoit enſuite à en faire imaginer une infinité de faux par des Impoſteurs à gage.

De cette doctrine, que nous venons de voir, dépend en partie la connoiſſance de ce que les Chinois penſent de la Divinité, chaque Dynaſtie dans tout ce qu'elle fait, ſe réglant uniquement ſur la révolution de l'élément par la vertu duquel elle régne, afin de faire éclater en tout la gloire de l'intelligence de l'élément dominant, ou du *Chang-ti* qui la gouverne.

Fo-hi, le premier Empereur de la Chine, régna par la vertu de l'élément du *Bois*. *Hoang-ti*, troiſieme Empereur, régna par l'élément de la *Terre*, qui tenant le milieu entre les cinq élémens, eſt le ſymbole de la vertu véritable, ferme & ſolide, ou de la médiocrité. C'eſt ce *Hoang-ti*, dont le regne commença l'an 2697 avant l'Ere Chrétienne, qu'ils diſent avoir été enlevé au Ciel par un dragon à longue barbe. Ce dragon, diſent-ils, s'avança vers l'Empereur, qui monta deſſus avec plus de 70 perſonnes, tant Officiers de ſa maiſon que Dames de ſon Palais Auſſi tôt ce dragon prit l'eſſor pour s'élever. Le reſte des Officiers de moindre conſéquence, n'ayant pu monter ſur le dragon, s'attacha à ſes barbes, mais une ſecouſſe du dragon les fit tomber à terre, avec une partie de ſes barbes qu'ils avoient empoignée, & fit tomber auſſi l'arc de *Hoang-ti*. Cependant les Peuples regardoient *Hoang-ti* qui montoit au Ciel; quand ils l'eurent perdu de vue, ils ſe jetterent ſur ſon arc & ſur les barbes du dragon, & s'y tenant attachés ils ſe mirent à pleurer & à gémir. De cette hiſtoire vient cette expreſſion Chinoiſe, au ſujet des Empereurs défunts: *il a monté ſur le dragon comme ſur un char; le Cocher du dragon eſt monté au Ciel, où il a été reçu en qualité d'Hôte; le Cocher du dragon s'eſt élevé en haut*

(1) La domination des Eléments ſe fait connoître par des prodiges; ſous celle du *bois*, apparition d'un dragon verd; les arbres & les plantes ſont d'une vigueur & d'une beauté extraordinaire. Sous celle du *feu*, apparition d'un corbeau changé en feu: ſous celle de *la terre*, apparition d'un grand dragon jaune, grande abondance de biens de la terre: ſous celle du *métal*, l'argent regorge de lui-même des mines; il ſe voit des animaux blancs, qui ne ſont pas ordinairement de cette couleur: enfin, ſous celle de l'*eau*, pluies abondantes, les fleuves rompent leurs digues.

en qualité d'Hôte, &c., & tout cela, pour dire l'Empereur défunt qui eſt allé au Ciel, &c. Ce dragon a quelque reſſemblance avec l'aigle de l'apothéoſe des Empereurs Romains, que l'on croyoit monter au Ciel en forme d'aigle, ou porté au Ciel ſur les aîles d'un aigle.

II.

Outre le ſouverain *Chang-ti*, qui préſide à tout le Ciel, il y a encore cinq autres *Chang-ti* (1) qui préſident ſéparément aux cinq Régions du Ciel, aux cinq Saiſons de l'année, & aux cinq Elémens, partageant ainſi le fardeau du ſouverain *Chang-ti*. Ces cinq *Chang-ti* ſont appellés céleſtes; &, afin qu'ils ne ſuccombaſſent pas ſous le poids de leur emploi, les Chinois leur ont donné pour adjoints & coadjuteurs cinq *Chang-ti* humains, qui ſont cinq anciens Empereurs de la Chine Ils ont auſſi aſſigné à ces cinq *Chang-ti* humains cinq Miniſtres ou Préfets.

III.

Les ſacrifices aux cinq *Chang-ti* ont été religieuſement offerts & continués par toutes les Dynaſties juſqu'à celle des (2) *Ming*; mais celle-ci, à laquelle celle (3) d'aujourd'hui à ſuccédé immédiatement, les a entierement retranchés par l'avis des Philoſophes Athéo-politiques qui ne reconnoiſſent pour tout *Chang ti* que la Raiſon primitive.

Au reſte, outre les honneurs communs rendus aux cinq *Chang-ti*, les Dynaſties précédentes honoroient, par une ſuperſtition particuliere celui des cinq *Chang-ti* dont la Dynaſtie régnante croyoit être iſſue. Car les Chinois croient que les viciſſitudes des Empires dépendent de la révolution fatale des cinq élémens ſucceſſifs les uns aux autres. Ils nomment ce période *Calendrier*, parceque les mutations des Empires dépendent auſſi-bien de ce période, que les conjonctions & les oppoſitions des Planetes dépendent de leur mouvement propre. Ils diſent que, lorſque la domination d'un nouvel élément approche, le *Chang-ti* qui préſide à cet

(1) [M. Viſdelou auroit dû citer ici les paſſages des Auteurs qui établiſſent la croyance de ces différents Chang-ti. On ne trouve point cette doctrine dans le Chou-king. Il falloit démontrer qu'avant la Dynaſtie des Ming elle avoit été reçue dans tout l'Empire, & indiquer en quel tems elle a commencé. D'ailleurs, étoit-elle admiſe univerſellement, ou ne l'étoit-elle que par quelques Philoſophes? En un mot, ce que dit ici M. Viſdelou demande de nouveaux éclairciſſements. Tous ces différents Chang-ti ne ſeroient-ils pas plutôt des *Kuei-chin* ou des Eſprits ſubordonnés au Chang-ti, qui ſeul porte ce nom?].

(2) L'an 1369.

(3) L'an 1645.

élément,

élément, engendre un homme digne de l'Empire, & l'aide à l'obtenir. C'eſt pourquoi toute la Dynaſtie, dont cet homme étoit le Fondateur, donnoit par réconnoiſſance au *Chang-ti* le nom de *Kan-ſeng-ti*, c'eſt à-dire, le *Chang-ti*, qui par une ſympathie ſecrette avoit engendré le Fondateur de la Dynaſtie; & ſous ce nom, tant que cette Dynaſtie duroit, ce *Chang-ti* jouiſſoit de certains honneurs particuliers, juſqu'à ce qu'il eût fait place à un autre.

Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la Philoſophie Chinoiſe ſavent qu'elle roule ſur ces cinq élémens, comme ſur autant de pivots; & pour n'en dire ici que ce qui convient au deſſein que je me propoſe, c'eſt un axiome reçu de tous, que le *Bois* domine au Printems; le *Feu* à l'été le *Métal* à l'Automne, & l'*Eau* à l'Hiver: que la *Terre*, comme l'appui & le ſoutien des autres élémens, n'a ſous ſa domination aucune ſaiſon réglée de l'année; que cependant, pour ne paroître pas être privée de domination, elle exerce ſon empire ſur les dix-huit derniers jours de chacune des quatre ſaiſons annuelles; & de plus, par la raiſon qu'elle eſt ſituée au milieu des élémens, auſſi ſur la fin de l'Eté, qui eſt le milieu de l'année, elle regne, elle eſt en vigueur d'une maniere plus particuliere. Aujourd'hui encore on marque dans le Calendrier Chinois ſes trois jours d'occultation, & la premiere dixaine de jours ne commence que du jour nommé *Keng*, qui eſt le troiſieme d'aprés le ſolſtice d'Eté.

La Terre eſt cenſée par les Chinois du genre imparfait ou féminin; ils l'appellent communément la mere de toutes choſes; & un ancien Empereur des *Han*, nommé *Vou-ti*, dans les hymnes que l'on chantoit pendant qu'il ſacrifioit à l'Eſprit de la Terre, l'invoquoit tantôt ſous le nom de *Mere divine*, tantôt ſous celui de *Mere heureuſe*.

IV.

A l'égard du terme *Chin*, ſoit qu'il ſoit ſeul, ou ainſi réuni à *Kuei-chin*, aucun de nos termes ne peut le rendre parfaitement. Si on le traduit par *Eſprits*, ce n'eſt pas aſſez; ſi on le traduit par le mot de *Dieux*, c'eſt trop. Car le *Chin* des Chinois eſt une appellation commune à toute Intelligence, même à celle de l'homme. De plus, les Eſprits rationaux, pour parler comme les Chinois, c'eſt-à-dire, les Eſprits dans leſquels réſide la faculté humaine d'entendre, ſont appellés ordinairement *Chin* par les Médecins, &, à leur exemple, par les Philoſophes mêmes. Qui plus eſt, tout ce qui anime le corps eſt ſouvent appellé de ce nom, ſur-tout lorſqu'au terme de *Chin* on ajoute celui de *Tſing*, c'eſt-à-dire, *ſemen*, pour faire de ces deux termes le *Tſing-chin*, qui veut dire *ſemen*; & *Spiritus rationales*: maniere de parler qui eſt communément en uſage pour ſignifier l'état du corps vigoureux, plein de ſuc, *ſemine que & ſpiritibus turgentem*. Ainſi les Chinois ont pluſieurs idées ou notions de *Chin*.

1°. Quand c'eſt en général qu'on en parle, *l'une eſt générale*, & alors

elle signifie une certaine vertu divine, excellente, & incompréhensible, & l'on honore de ce titre les hommes extraordinaires, dont la sainteté surpasse la condition humaine : *l'autre est particuliere*, & cette appellation convient alors aux Êtres seuls qui sont révérés par des sacrifices, tels que sont les Génies célestes, les Esprits terrestres, & les Manes des morts : auquel cas, pour éviter toute équivoque, on les nomme souvent *Kuei-chin*. Or cette notion des *Kuei-chin*, en tant qu'elle regarde les Dieux seuls, est morale & populaire ; & ceux qui l'admettent attribuent des intelligences à tous les corps de l'Univers, & aux Manes des morts, sans se mettre en peine si ces formes sont véritablement informantes, ou purement assistantes. Ou cette notion est physique & philosophique, & pour lors ils la considerent de deux façons ; car, eu égard à la nature de toutes choses, & même des hommes, les Philosophes définissent les *Kuei-chin* des puissances naturelles de la double matiere, c'est-à-dire, de la matiere parfaite & de l'imparfaite ; ou bien, comme le dit plus clairement *Tchang-tsai*, les *Kuei* sont les *Chin* de la matiere imparfaite, & les *Chin* le sont de la parfaite. D'autres ayant égard à l'étymologie de ce mot, interpretent le terme *Chin* par un autre de même nom, qui signifie *s'étendre*, & le terme de *Kuei* par un autre de même dénomination, qui veut dire *se replier, se recourber, se contracter* : & par cette extension & contraction, qu'ils appellent l'*allée* & la *venue*, ou le systole & le diastole de la nature, ils figurent les vicissitudes de la nature dans ses générations & corruptions alternatives. Car ils ne pensent pas que les *Kuei-chin*, considérés comme les propriétés innées de la double matiere, soient des natures subsistantes par elles-mêmes, mais seulement les formes des choses, non distinctes des choses mêmes qu'elles composent, & dont elles sont une partie intrinseque & essentielle, ni distinctes même de la matiere. Ils disent que les *Kuei-chin* de ce genre sont les principes internes de tous les effets, prodiges & miracles de la nature ; qu'à leur approche toutes choses naissent, croissent & prennent vigueur ; & qu'à leur retraite toutes choses décroissent, vieillissent & périssent. Au reste, c'est de ces *Kuei-chin* physiques, pour ainsi dire, que sont composés les *Kuei-chin* qui sont des substances subsistantes par elles-mêmes, comme sont les Manes des morts, selon le sentiment de plusieurs. Or comme ces *Kuei-chin* physiques, ou les puissances de la double matiere, découlent de la Raison primitive dans la matiere, il s'ensuit qu'ils ne sont réellement autre chose que cette même raison, en tant qu'elle meut, agite & régit la matiere.

Mais, eu égard seulement à l'homme mort, ils divisent l'*ame de l'homme* en deux parties, l'une mobile & subtile d'où provient la faculté de connoître, & ils appellent celle-là *Hang-hoen* ; l'autre fixe & grossiere d'où provient la faculté de sentir, & ils l'appellent *Pe*. A l'une & à l'autre de ces deux parties répondent directement les *Kuei-chin* ou les Manes. Car après la mort, la premiere de ces parties, qui étant dégagée des liens du corps retourne au Ciel, d'où elle étoit venue, devient *Chin* ; & la se-

conde, qui avec le corps auquel elle étoit attachée & annexée retourne à la Terre, d'où elle avoit été tirée, devient *Kuei*. Ainſi tout le myſtere des ſacrifices qu'ils font aux Manes des morts Pere, Mere, & Ancêtres conſiſte en ce que, par la vertu ſecrete d'une certaine ſympathie, les deux parties de l'ame ſoient tellement émues & frappées de la piété ſincere de ceux qui ſacrifient, qu'elles viennent ſe réunir pour ce tems, & jouir des offrandes qu'on leur préſente.

Cette définition de l'Ame & des Manes eſt enſeignée en peu de mots par *Tching-hiuen*, ancien & fameux Interprete, au Chap. 17. fol. 1. des Hiſtoires particulieres de l'Hiſtoire des *Han*. Le *Chin*, dit-il, de la matiere imparfaite & de la parfaite s'appelle *Tſing*, *ſemen*, & *Ki*, *Eſprit*. Le *Chin* des affections & de la nature s'appelle *Hoen*, c'eſt à dire, la partie la plus ſubtile de l'ame, & *Pe*, c'eſt-à-dire, la partie de l'ame la plus groſſiere. Cela veut dire que & *ſemen* & l'*eſprit* proviennent de la fleur divine de la double matiere : que de l'eſprit, ou de la vapeur la plus ſubtile, vient la partie la plus ſubtile de l'ame, ou la faculté de connoître ; & que du *ſemen*, ou de la vapeur la plus groſſiere, vient la partie la plus groſſiere de l'ame, capable de ſentiment & d'affection.

Au reſte, quand j'ai parlé d'une *notion des Dieux morale & populaire*, il ne faut pas penſer qu'elle appartienne ſeulement au Peuple, & nullement aux Philoſophes : car, outre les Philoſophes de la Dynaſtie des *Han*, & preſque tous ceux qui les ont ſuivis, juſqu'à l'inſtitution de la ſecte des *Athéo politiques*, leſquels poſoient pour principe de toutes choſes la ſeule matiere premiere, ſuivant cette célebre maxime : *Tai*, *Ki-han-ſan oueiye*, c'eſt-à-dire, *Tai-ki*, ou le *premier principe*, *contient en ſoi trois choſes*, *& de ces trois il en forme une* (1). Il s'en trouve parmi les Athéopolitiques mêmes qui attribuent, du moins en apparence, des intelligences au Ciel, & aux autres corps de l'Univers. Et certainement *Tchu-yen-kong*, leur Coryphée, commentant la Table de *Tcheou-chun-y*, diſoit, ſelon le témoignage de ſon diſciple & célebre Philoſphe *Tchang-vanhien* [*Sing-li-ta-tſuen* L. 54.] » Quand on dit que *Tai-ki*, c'eſt-à-dire, » la raiſon primitive, ou premier principe de toutes choſes, a produit » le Ciel & la Terre, & formé les *Kuei-chin*, & le *Chang ti*, ou les » *Chang-ti*, cela ne nous dit autre choſe que ce qui eſt compris dans cet » axiome de *Tcheou-chun-y* ; *Tai-ki* par le mouvement & le repos a pro» duit la matiere parfaite & l'imparfaite «.

Cela ne doit pas paroître étonnant puiſque les Athées les plus rigides ne peuvent nier que les ames humaines, qui ſont des intelligences, ne ſoient produites & formées par ce même premier principe. Mais ces *Kuei-chin*, ces *Chang-ti*, qui ſont des ſubſtances, tirent toute leur faculté

(1) C'eſt-à-dire, que ces trois choſes n'en font qu'une, ne font qu'un tout, qui eſt le monde, l'univers ; tout eſt un.

d'entendre, & leur vertu d'opérer, des *Kuei-chin* phyſiques, qui ſont les propriétés innées de l'une & de l'autre matiere; quoique pour dire la choſe comme elle eſt, les Athées rigides ſe raillent communément de tout le genre des Dieux. Comme ils croient que tout eſt réglé par le deſtin, ils ne laiſſent aucun lieu aux prieres & aux vœux, & ne parlent qu'avec mépris des Religions où l'on ſacrifie.

2°. Quand c'eſt par oppoſition que l'on parle des *Chin*, on établit alors trois ordres de Dieux, dont les céleſtes ſont nommés *Chin*, les terreſtres *Ki*, & les Manes des morts *Kuei*. Eu égard à cette diſtinction, on peut traduire *Chin*, par Génies; *Ki*, par Eſprits, & *Kuei*, par Manes des morts; quoique dans le fond nos termes ne quadrent pas parfaitement aux termes Chinois. Reſte à obſerver que les Chinois emploient ſouvent, pour déſigner les Dieux, le terme *Chin-ling*, c'eſt-à-dire, *Chin* Intelligents; & celui de *Chin-ming*, c'eſt-à-dire, clairs & connoiſſants.

Les Chinois ſont certainement au-deſſus des autres Peuples pour le ſoin & l'exactitude avec laquelle ils écrivent leurs Hiſtoires. Outre celle que nous appellons en général l'Hiſtoire, ils compoſent auſſi ſur toutes choſes des hiſtoires particulieres, parmi leſquelles celle de la Religion tient le premier lieu.

Chaque Dynaſtie a l'hiſtoire de ſa Religion. Ainſi il ne ſera pas difficile, au lieu de s'amuſer à diſputer ſur leurs Livres canoniques, & ſur des morceaux détachés des textes, de porter par l'Hiſtoire même un jugement certain ſur la Religion de chaque Dynaſtie, & de décider enfin ſi la Religion des Chinois eſt la Religion des adorateurs du vrai Dieu.

Que l'on ne s'imagine pas que la Religion préſente des Chinois ſoit différente de l'ancienne: car quoiqu'on y ait innové de tems en tems touchant le lieu, le tems & la forme, cependant les choſes principales s'y pratiquent ſelon le Rit ancien. Aujourd'hui, comme autrefois, on ſacrifie au Ciel, à la Terre, aux Fleuves, aux Ancêtres, &c. Aujourd'hui encore les anciennes cérémonies ſont en uſage, excepté quelques unes en petit nombre, qui n'ont été changées par aucun autre motif que parcequ'on a cru qu'elles ne convenoient pas à l'antiquité, tant les opinions ſont en cela différentes.

Il faut pourtant excepter, comme nous l'avons déja dit, les ſacrifices aux cinq *Chang-ti*, qui ont été ſupprimés par la Dynaſtie des *Ming* (1), & par celle d'aujourd'hui appellée *Tſing* (2), qui ſuit pas à pas celle des *Ming*, à laquelle elle a ſuccédé.

(1) Le commencement de la Dynaſtie des *Ming* eſt en 1639; elle ſuccéda à celle d'*Yuen*, ou des deſcendants de Genghizkhan, qui avoit commencé en 1280.

(2) La Dynaſtie des *Tſing* a commencé en 1645.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

A

ABSTINENCE, pag. 68.
Accord (le grand), 171.
Acier, 49.
Affaires (les 5), 354, (les 6), 59.
Agriculture, 258, ſon invention, cxiv; Officiers chargés de l'agriculture, 274.
Ame (immortalité de l'), 114, 116, 117, 206; des ancêtres, 114, 116, 117, 173, 179, 209, 234; des grands hommes, honneur qu'on leur rend, 234, ſa définition, 433, 434.
Amiot (le P.), ſes recherches, lxij, lxvj, lxvij, lxix, xcxix.
Ancêtres, leur repréſentation, 60, 103; honneurs qu'on leur rend, 183, 184, 185, 206, 242; (cérémonies aux) 11, 39, 64, 114, 117, 134, 143, 146, 147, 162, 178, 218, 219, 220, 234, 242, 428; interceſſeurs auprès du Changti, 179, 180; s'intéreſſent pour leurs deſcendants, 403.
Anciens (les) ſervent de modele, 218, 230, 240, 249, 288.
Animaux offerts en ſacrifice, 151, 208; domeſtiques, ciij, 15, 200, 208, 219.
Annales Chinoiſes, xxvij, xxviij, xxix.
Année, ſa forme, 7, 8; grande, lj, lxiv; comment déſignée, lxvij, ſa durée, 365, 368.
Antiquité (l'étude de), 126, 259.
Arbalêtriers, 60.
Arc, 331; noir, 312; rouge, *ibid.*
Argent, 47, 48, 49.
Armée, de quoi compoſée, 28.
Armes, 60, 269, 270, 312, 329, 331, 332, 338; où on les ſerroit, 178, 180, 181.
Armoiries anciennes, 342.
Arts (invention des), c, ciij, cxvj & ſuiv.; Officiers qui y préſident, cxxxj & ſuiv., 251.
Aſtres, 67, 365, 366, 378, 379.
Aſtronomes (loix contre les), 69, 373; leurs reſpects pour Hitchong, 84.
Aſtronomie, ſon ancienneté, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 45, 167, 214, 364 & ſuiv. 370, 371, 372, 378.
Aſtronomiques (obſervations), xxix & ſuiv. 66, 67 & ſuiv.; calculs, 167.
Athéiſme des Chinois réfuté, lij.
Audience, (lieu de l'), 338.
Autel, 345.

B.

BACTRIANE (pays), 285.
Bains de Tching-tang, 102.
Bambou, roſeau, 47.
Bandeaux, 343.
Bardeſſane, éloge qu'il fait des Chinois, v.
Barques, cxxx.
Bled, (5 ſortes de) cxvij.
Bleu, couleur affectée aux morts, xxij.
Bœuf (ſacrifice d'un), 15, 208, 219, 220.

Bois, 47, de pin, 46.
Bonnets, 270, 291; anciens, cxxxj, 181, 266, 342, 343, 344; de toile de chanvre, 27.
Bonheur (les cinq), 174.
Bouclier, 331.
Bouſſolle, cxxviij, 292; par qui inventée, 262.
Brebis offerte en ſacrifice, 208.
But pour les fleches, 332; (tirer au), ſorte d'épreuve, 37.

C.

Calendrier, 44; (établiſſement du), cxviij & ſuiv., 4; ancien, 365, 369; des différentes Dynaſties, 192; d'Yu, 42; d'Hia, 67, 68, 102, 312; des Chang ou Yn, 92; des Tcheou, 219.
Calliſthene, Aſtronome; ſes obſervations, xxxij, xxxiij.
Caracteres Chinois, xxxviij, liv, lv, lxvj, lxxxvj, xciij, xciv, xcvij, cij; leur origine, 269, 270, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 396, 398; leur invention, lxxxvj; leur nombre, 394, 397, 398; (70 ſortes de), 388.
Carte géographique, 214.
Caſque, 331.
Caſſini, Aſtronome, lvij, 378, 379, 380.
Ceintures, 48.
Cercueils, *leurs différentes eſpeces*, 350.
Cérémonial Chinois, 348.
Cérémonies, xxxix, 33, 68, 218, 219, 350, 351; (les cinq), 15; religieuſes, 19, 20, 28, 67, 68, 258, 329; aux Ancêtres, 39, 114, 117, 134, 178, 218, 219, 220, 242; le Roi ſeul a droit de les faire, 134; aux Eſprits, 210, 324; à la terre, 324; (regle ſur les), 128, 129.
Cha, ſerment, 337.
Chan-hai king, livre, lxxiv, lxxv, lxxvij, lxxviij, xcij, cv, cvij, cx, cxj, cxv, cxx, cxxviij.
Chang-yang, pays, cvij.
Chang (Dynaſtie de), xxxiv, xxxv, 209; ſon hiſtoire, 79; pays, 238, 241; Principauté, 73; ſa généalogie, cxxxiij.
Chang, peuples, 70, 250.
Chang, inſtruit les peuples, 85.
Chang-chou, troiſieme partie du Chou-king, 79, 362.
Chang-jong, ancien Sage, 161.
Chang-kieou, pays, 70.
Chang-lin, Auteur, lxx.
Chang-ti, Seigneur & Maître du Ciel, cxiij, cxx, 13, 36, 81, 84, 86, 117, 119, 123; ſa puiſſance, 223, 224; donne les Empires, 232, 309; les détruit, 209, 235; les protege, 235; récompenſe & punit 95; punit les Miao, 293, 295; ſa bonté envers les Peuples, 223, 241, 293; ſes ordres, 189, 190, 277; ſes loix, 168; ſa communication avec les hommes, ſon intelligence, 89; reſpect envers le, 151, 249; ſacrifice au, 136, 316, 346, 347, 412; les reçoit, 192; priere au, 160; qu'il faut être uni au, 100; protege Ven-vang, 194; envoie le Lo-chu, 409; ſes différents noms, civ, 23, 277 345; Autel où l'on ſacrifioit au, cxxxj, 345; réflexion ſur le, 402, 403, 412, 413; différens Chang-ti, 429, 432, 433, 435, 436, *vid.* Ciel.
Chang-tien, nom du Ciel, 84.
Chang-tſong, dignité, 271.
Chanſon des cinq freres, 62; inſtructive pour les peuples, 168.
Chant de l'oiſeau, *v.* Fong-hoang.
Chanvre, 49.

Chao, ſonnette, 326.
Chao-che, dignité, 141; Miniſtre, 257.
Chao fou, Miniſtre, 257.
Chao-hao, Empereur, lx, lxj, cxxxvij, 2, 256, 292; (offre cinq ſortes de ſacrifices), 346.
Chao-kang, Roi de Hia, ſon hiſtoire, 66, 71.
Chao-pao, Miniſtre, 257.
Chao-tien, nom d'homme, cxiv.
Chao-tſe, Auteur, lxiv.
Char Impérial, 106, traîné par ſix Dragons, cxxj; de différentes eſpeces, 338, 339; de guerre, 60; ſon invention, xcij; (Officier du), 289, 290.
Charges, 248, 249, 250, 251.
Chariots, 70, 76, 131, 238, 262, 290, 338, 350 & ſuiv.; (le grand), 270; (les cinq), *ibid.*; d'enterrement, 270.
Chaſſe, 134; ce que c'eſt, ſon ancienneté, 63; grande, 184.
Che, Eſprit de la terre, 60, 348.
Che, conſtellation, 380.
Che, meſure, 64.
Che, fleche, 331.
Che, lieu de ſacrifice, 208.
Che, grand Officier, 179, 249, 294.
Che, inſtrument, 326.
Che, ſacrifice, 151, 154.
Che-chi, Officier pour la garde du Roi, 156.
Che-ki, livre, cxx.
Che-kia, Philoſophe Indien, 284.
Che-kien-yu-yun-tſong, livre, 397.
Che-pao, titre, 98.
Che-pen, livre lxxxij, lxxxv, lxxxvj, civ.
Che-ti, nom d'un Ki, lxxj.
Che tſi, 96.
Chen, *vide* Chin.
Chen-tong, ancien Empereur, xxxv.
Cheou, Roi de Chang ou de Yn, 79, 139, 175, 201, 202, 224, 230, 234; ſon impiété envers le Ciel, 150, 347; ſes crimes, 150, 243, 244, 250; ſes débauches, 150, 152, 153, 154, 157, 160; ſa mort, 161. *vide* Ti-ſin.
Cheou-pan, cercueil, 350.
Cheou-pi-ſouan, livre, cv.
Chevaux, 60, 312; de guerre, 161; étrangers, 176; peints, offerts en préſent, 275, 310.
Chi, ce qu'il ſignifie, 69.
Chi, repréſentation du mort, 268, 272, 350.
Chi, dignité, 18, 25.
Chi, Miniſtre, 266.
Chi, herbe pour la devination, 169, 170, 171, 172.
Chi, ſorte de devination, 28, 234.
Chi, *vide* Tchao-kong, 232, 233, 234.
Chi-hoang-ti, Empereur, xxxviij, liv, lv, xciv; réforme les caracteres, 385, 386, 392; fait brûler les livres, xvij, 356, 358, 359, 388, 392; épargne l'Y-king, 410.
Chi-ki, livre, 104.
Chi-king, livre ſacré, lj, cxvj, 20, 162.
Chi-tſe, Auteur, cxvij, cxxiv.
Chiens préſentés à Vou-vang, 147, 175; étrangers à la Chine, 176.
Chin (ce qu'on entend par), 433, 435; Eſprit, 87, 346, 347, 403, 414; du Ciel, civ.
Chin, meſure, 177.
Chin (les cinq), 32.
Chin, Prince, 305, 310.
Chin-hoang, *vide* Chin-chi.
Chin-kai, Auteur, cxvij.
Chin-ki, Maître du monde, civ.
Chin-ki, ſacrifice, civ.
Chin-kouang, cxj.

Chin-lin, ce que c'eſt, 436.
Chin-min, montagne, lxxviij.
Chin-min-chi, ancien Empereur, lxxviij.
Chin-ming, ce que c'eſt, 436.
Chin-nong, ancien Empereur, xxxiij, lix, lx, lxj, lxiij, lxxiv, lxxvj, lxxix, lxxxij, lxxxvj, xc, civ, cv, cvj, cvij, cxiv, cxv, cxvj, cxvij, cxviij, cxix, cxx, cxxj, cxxij, cxxiij, cxxiv, cxxv, cxxvj, cxxx, 256; fait des chanſons 321, diviſe la Chine, cxxij.
Chin-tchu, tablettes des morts, 349.
Chin-ting, *vide* Ting.
Chin-tſing-vang, Roi des Tcheou, 313.
Chin-tſo, tablette des morts, 272.
Chin-tſong, Salle des Ancêtres, 11.
Chin-y-tien, 346.
Chine, ſes premiers Fondateurs, 124; ſa deſcription, xxxvj, 43; ſon étendue, vij, cxxxviij, 145; ſa diviſion, civ; ſous Chin-nong, cxxij, cxxxj; ſous Yu, 169, 332; ſon rapport avec la terre d'Iſrael, 333.
Ching, ce que c'eſt, 166.
Ching, Sage, lxxxiij, cxx, 24.
Ching, dignité, 246, 256.
Ching, *vide* Vai-ping.
Ching, *vide* Tching.
Chinois, idée qu'ils ont ſur l'étendue de leur Empire, vij; leur Religion, 402, 403; leurs ſentimens ſur la Divinité & l'ame, 173; ſur le Ciel, la Terre & l'Homme, 150; leur ſageſſe, ix; eſtimés de leurs voiſins, iv, v; évitent le commerce des Etrangers, v, vj; font leur cercueil eux-mêmes, 350; leur goût pour les montagnes artificielles, 177; rapport des Hiéroglyphes Egyptiens, avec leurs caracteres, xl.
Cho, Aſtronome, 364, 365, 372.
Cho-yn, Prince, 312.
Chong-hoei; ſon diſcours, 84, 85.
Chou; ſa ſignification, 358.
Chou, Royaume, lxxiij, lxxix.
Chou, pays, 157.
Chou, Roi, d'Hia; ſon hiſtoire, 72.
Chou-chan-chi, ancien Empereur, lxxix.
Chou-ki, livre, lxxix.
Chou-king, livre, cxxij; idée ſur ce livre, j, iij, iv, vj, viij, ix, cxvj, cxviij; ſon hiſtoire, viij, x, xvij; ſa critique, 356, 357, 358; ſon antiquité, vij; ſon ſtyle, xij; ſon éloge, 359; combien reſpecté, iv; par qui brûlé, xvij; retrouvé, xxxviij, xlvj; ſes différents Chapitres, 354, 360; ſes Chapitres perdus, cxxxix & ſuiv. traduit en Mantchou, 11.
Chou-tſiang, Miniſtre, 19.
Choue-kona, livre, xlviij.
Choue-ven, Dictionnaire, xlix, lxxxvj, lxxxviij, civ, cxij, cxv, 386, 390, 391, 392, 393, 394, 397, 398.
Choue-ven-tſang-tſien, livre, cxv.
Choui (les cinq), 14.
Choui-king, livre, lxv.
Choui-ming-chan, montagne, lxxiv.
Choui-ming-chi, ancien Empereur, lxxiv.
Chroniques anciennes, xix, xx.
Chronologie Chinoiſe, xxv, xxvj, xxix, xxx, xxxiij & ſuiv. 92.
Chu-hiao, ancien perſonnage, cxxv & ſuiv.
Chu-tching, apparences, 354.
Chun, Empereur, xxxiv, lx, lxj, cix, cxix, cxxj; ſa naiſſance, 45; ſon hiſtoire, 11, 12, 35, 62, 189,

189, 256, 293, 362, 363, 368, 369, 383; associé à l'Empire, 3, 4, 9; son installation, 13; sa mort, 21; son éloge, 29, 37, 294; ordonne des sacrifices, 347.
Chun-ho, constellation, 328.
Chun-tien, Chapitre du Chou-king, 12.
Ciel, ce que c'est, xlix, 34, 412, 413, 418, 428; Pere & Créateur de toutes choses, 150, 165, 169, 173; sa puissance, 181, 276, 299; sa souveraine intelligence, 124, 125; sa conduite envers les hommes, 84, 87, 99, 101, 102, 198, 239; son amour pour les Peuples, 116, 140, donne les Empires, 84, 85, 88, 97, 98, 150, 151, 192, 211, 223, 232, 243, 267, 276, 427, 428; détruit les Empires, 140, 202, 206, 209, 224; est la récompense des grands hommes, 127; sa loi, 124, 154, 161, 165, 195, 210; sa justice, 195, 209; ses ordres, 109, 129, 154, 188, 190; ses punitions, 59, 91, 93, 151, 152, 209, 226, 244; sa communication avec les hommes, 233; s'associe aux Magistrats, 21, 33, 294, 298; donne le vin aux hommes, 200, envoie les Koua, 408, 409; sacrifices qu'on lui fait, xlix, lxxxviij, lxxxix, 428, 432; prieres qu'on lui fait, 80, 211, 212, 233; doctrine des Chinois sur le Ciel, 23, 24, 428; (respect envers le) 112, 214; le même que le Chang-ti, 89, *vide* Chang-ti.
Cloche, instrument de musique, civ, cxxxj, 39, 67, 325, 326.
Cocher, ancien, 338, 339.
Cochon offert en sacrifice, 208.
Coffre qui servoit pour serrer les archives, 178, 180, 181.
College, 16; des anciens, 331; Impérial, 393; où l'on instruisoit les enfans des Grands, 30.
Combats (anciens), 60; de Vou-vang, 157, 161.
Comete, 284.
Confucius, Philosophe, xliv, xlvij, lv, lvj, lix, lx, 124, 256, 362, 382, 383; sa naissance, lxxvij, lxxix, xcvj; rédige le Chou-king, vij, viij, xiv, 356; commente l'Y-king, 407, 408, 409, 426; ses préceptes, 31; ses sentimens sur les cérémonies, 88; sur les sorts, 400, 412, 415, 419.
Constellations, 6, 68, 135, 328, 366, 367, 368, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378.
Coquillages, 47 (les grands), 270.
Cordes d'instruments faites de soie, 321; leur nombre, cvj, 321, 322.
Cordelettes, sortes d'écriture, lxxxiv, lxxxviij, cij, 381.
Cosmogonie Chinoise, xlv, xlvj, xlvij, xlix, l.
Côté honorable à la Chine, 338.
Coupables, 55.
Coupe, 271.
Crime (punition des) 195, 196, 203; de leze Majesté, 341, 342.
Criminels, lieu de leur exil, 333.
Cuivre, 47, 48.
Culte (corruption du), 346, des Esprits, 88.
Cycle Chinois, 38, 48, 92; de jour, de mois & d'année, l, lvj, lxvj, cxxxv & suiv.; d'animaux, lxiv, cxxx.
Cyprès, 48.

D.

Danse, 30, 329; (idées sur la), 329, 330, 331, 348; ses différents usages, 329; religieuse, *ibid.*; militaire, *ibid.*, xcviij, 13, 58, 184, 269, 270, 348, 426; des Barbares, 76.
Danseurs, leurs armes, 329.
Débordements des fleuves, 304.
Déluge d'Yao, cviij, cix, 3, 4, 8, 9, 13, 15, 26, 35; par qui causé, lxxvij.
Dents, 47, 48.
Déserteurs, comment punis, 341.
Devins, 431.
Deuil, 122, 268, 350, 351.
Devoirs (les cinq), 12, 33, 154.
Divination, 27, 28 & suiv. 112, 119, 139, 153, 169, 170, 171, 172, 178, 181, 188, 189, 190, 208, 213, 214, 234, 324.
Divinité, 345.
Division de l'Empire, 55.
Documents (les cinq), 163, 267.
Dragon, son histoire, xcvij, xcix, 431, 432; à cinq griffes, symbole, 342; (fable sur le), lxxxiv, lxxxvj; apporte les Koua, 352, 409; mauvais génie, lxxxvij; volants, 352, (les six), lxxxviij; aux nœuds, 68; (des cinq montagnes), lxxj; Ministres ainsi nommés, lxvj, lxvij, lxxj, cv, *vide* Long.
Droit de vie & de mort, 295.

E.

Eau, ses différents noms, cxvij.
Ecailles de tortue en présent, 301.
Eclipses, xxix, xxx, xxxj, xxxij, lvj, lvij, 65, 66, 304, 306, 363, 370, 372 & suiv. 375; symbole du malheur, 68.
Ecran de cérémonie, 268.
Ecrire (ancienne maniere d'), 382, 388, 389.
Education des anciens Chinois, 331.
Egyptiens, leur rapport avec les Chinois, xl. usage qu'ils font de l'Histoire, xv.
Eléments, leur influence, 433; (les cinq), 354; leur génération, 415, 416, 429; leurs génies, *ibid.*; président aux Dynasties, 430, 431, 432.
Empereur, seul sacrifie au Chang-ti, 102.
Empire (division de l'), 3, 11, 15.
Enseignements (les cinq), 33.
Epée Royale, 269.
Epreuve, 37.
Equinoxe, x, cxxij, 365; (observation des), 45.
Especes (les neuf), 353.
Esprits, lxxxvij, 87, 88, 428, 433, 434, 435, 436; du Ciel & de la Terre, civ; n'aiment que la vertu, 262; (respect envers les), 96, 151; des montagnes, 154; leurs cérémonies, 19; (consulter les), 28; leur bonté, 29, 160, 216, 230, 346, 347, 348, 414; abus de leur culte, 93.
Etain, 46.
Etendards, cxxix, 287, 327, 328, 348; teints du sang des victimes, 428.
Etang rempli de vin, 77.
Etats (les quatre), 258; (les cinq), 33.
Etoiles, c, 76, 84, 367, 368, 371, 378, 379; leurs influences, 173.
Etrangers, lieux où ils étoient, 333.

Eunuques (faire), ſupplice, 293, 297, 341; leur deſtination, *ibid.*
Euſebe, éloge qu'il fait des Chinois, v.
Examen des Officiers, 21, 27.
Exercices militaires, 56, 329, 331, 332, 333, 338.
Exil, ſupplice, 15.
Exilés, 55; (lieux pour les), 333.

F.

Fa, ſupplice, 293.
Fa, cuiraſſe, 338.
Fa, Roi de Hia, ſon hiſtoire, 76. *vide* Vai-gin.
Fa, *vide* Vou-vang, 135, 150.
Fa-hoei, Roi de Hia, 76.
Faiſan, ſon chant, 121, 128.
Familles, leur diviſion, 334, 339.
Famine de ſept ans, 80, 118, 135.
Fan, pays, 251.
Fan-tſuen, *vide* Tchi-yeou.
Fang, conſtellation, 6, 68, 135, 366, 372, 373, 374, 375, 376, 378.
Fang, arc de triomphe, 351.
Fang-kouen-chan, Auteur, lij.
Fang-tſe, planches gravées, 355.
Fang-tſi, nom d'homme, 8.
Fautes (les trois), 263; (les cinq), 296; (s'accuſer de ſes), 68.
Fei-tſu, Prince, 316.
Félicités (les cinq), 167.
Femmes chargées d'écrire l'Hiſtoire, xix; qui tue leur mari, comment punies, 341, 342.
Fen, fleuve, lxxiij.
Fen-kou, tambour, 270, 324.
Feou-heou, Miniſtre, cix.
Feou-kia, pays, cvij.
Feou-pouei, montagne, xcix, xcxiij.
Fer, 49.
Feſtin de cérémonie, 91.
Feu, ſa découverte, lxxxiij.
Fi-long-chi, Miniſtre, cxxxviij.
Fil de coton, 49.
Fille céleſte, cxxviij.
Fils du Ciel, titre, 276.
Fixes (étoiles), 367, 368, 371.
Fleches, 331; noires, 312, rouges, *ibid.* (bois dont on les fait), 48.
Flute, inſtrument de muſique, cxxxj, 39, 323, 324.
Fo (ſecte de), 396, 397.
Fo, arme, 332.
Fo-hi, Empereur, xxxiij. xliv. lij. liij. lv. lix lx. lxj. lxiij. lxx. lxxiij. lxxxij. lxxxiij. lxxxiv lxxxv. lxxxvj. lxxxvij. xciij. xcxix. c. cj. cij. ciij. civ. cv. cvj. cvij. cviij. cix. xciv. 124, 256, 321, 431; ſon portrait, cj; inventeles inſtruments, 321, 322, 325; fait des chanſons, 321; fait un ting, 343; fait les Koua, 352, 381, 382, 385, 406, 407, 408, 409, 411, 413, 416, 417, 418; Auteur de l'Y-king, 426.
Foe, arme, 332.
Foe-vou, danſe de l'étendard, 329.
Fong, ville, 136, 146, 161, 184, 185, 207, 274, 280.
Fong, riviere, 50, 54; nattes, 268; dignité, 194; (les trois), 95; *vide* Soui-gin, *vide* Fo-hi.
Fong-chen, cérémonie, lxxxviij. lxxxix. *vide* Kiao.
Fong-hoang, oiſeau fabuleux, xc. xcxix. cxxxj. cxxxij. cxxxvij. 2, 39, 132, 185, 236, 346; ſymbole, 342; coëffure, 342.
Fong-ſou-tong, livre, cx. cxj.
Fontaine ſinguliere, cxv.
Fou, drapeau, 348.
Fou, hache, 331.
Fou, Charge, 251.

Fou (les six départements), 54, 255, 332.
Fou (les cinq), 38.
Fou, *vide* Se-fou.
Fou-che, dignité, 141.
Fou-cheng conserve le Chou-king, 356. 357. 358.
Fou-kou-pien, livre, 397.
Fou-pao, femme, cxxx.
Fou-tsien-yuen, 51.
Fou-vou, Danses, 348.
Fou-yen, pays, 123.
Fou-yue, Ministre, 121. 122. 233. ses instructions, 122. 123. 124. 125. 126. monument érigé en son honneur, 123; ses soins pour les vieillards, 121.
Fouet, supplice, 15.
Fuen, Roi de Hia; son histoire, 72.
Fuen-sa, *vide* Fuen.
Fuen-kou, tambour, 324.
Funérailles (cérémonies des), 349. leur rapport avec celles des Egyptiens, 350.

G.

Gao, ville, 106. 107.
Gao, *vide* Keng-ting.
Gan-vang, Roi des Tcheou. 312.
Gan-y-hien, ville. 62. 374. 376. 377.
Ge, supplice. 342.
Ge-ki, livre. 223. 245. 292.
Ge-kiang, livre. 241. 259.
Ge-tchi, livre, 171.
Gen siang-chi, ancien Empereur, lxxv.
Général d'armée (son installation), 337. 338.
Géographie cultivée par les Chinois, xxij.
Gin gin, Charge. 250.
Gin-hoang, ancien Empereur, lx. lxij lxiij. lxiv. lxv. lxviij. lxix. lxx. lxxij. lxxiv.
Gin-ti, *vide* Fo-hi.
Gin-tsong, Empereur des Song, 397.
Go-heng, le même que Y-yn, 97, 127.
Goei, pays, 183. 266; riviere, 44. 45. 49. 50. 54. 134. 301.
Goei, dignité, 201. 202. 276.
Goei-lie-vang, Roi des Tcheou, liv. lv. 312.
Gouvernement Chinois, 340; sous Chun, 18 & suiv. 21; ses changements, 145; son rétablissement, 163; (les huit regles de), 166. 354; (principe sur le), 20. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 29. 31. 32. 33. 36. 40. 63. 67. 85. 86. 93. 94. 95. 98. 99. 100. 103. 119. 124. 125. 127. 167. 168. 169. 173. 176. 192. 194. 195. 196. 197. 198. 202. 203. 204. 205. 206. 214. 215. 217. 218. 227. 228. 229. 230. 231. 233. 235. 239. 246. 249. 250. 252. 253. 255. 256. 276. 281. 282. 283. 288. 290. 295. 296. 299. 317.
Grains offerts aux Ancêtres, 183.
Grandeur, (abus de la). 282.
Grotte de Chin-nong. cxv.
Guerre (ordre pour la). 315; (police de). *ibid.*
Guittare, instrument de musique. xcvij. c. cxiv. 39. 60. 321. 322.

H.

Habits anciens. 34. 36. 144. 271. 342. 343; Royaux. 266. 269. d'herbe. 47.
Habillements (distinction des), cxxxvij. 33.
Hache d'arme. 331.
Hai-kouei-chi, ancien Empereur. lxxix.

Hallebarde à trois têtes. 270.
Han, fleuve. 48. 5.. 300.
Han-fei-tſe, Auteur. lxxxj
Han-li-tchi, livre. cvj.
Han-tſe, Philoſophe. lxxxv.
Han-tſo, rebelle. 70. ſa mort. 71.
Han-y-ven-tchi, livre. lxxvj.
Hang-hoen, ame. 434.
Hao, pays. 135.
Hao, Roi de Hia; ſon hiſtoire. 75.
Hao-ing, Miniſtre. cv.
Hao-ing-chi, ancien Empereur, xcvj.
Harmonie de l'univers, *vide* muſique.
He-choui, riviere. 49. 50. 52.
He-ſou, ancien Empereur. xciij.
Heng, riviere. 44.
Heng-chan, montagne. 51.
Heou, dignité. 163. 201. 202. 208. 234. 239. 256. 276. 294. 334. 336. but. 332.
Heou, Eſprit de la terre. 88.
Heou-fou, département. 55. 93. 332. 333.
Heou ki homme. cxj.
Heou-leang, Dynaſtie. 396.
Heou-tou, dignité. cxix. cxxv. 160. Eſprit de la terre. 88.
Heou tſi, dignité. 18.
Heou-tſi, ancien Empereur. cxxiv. ancêtre des Tcheou. 179. Prince. 162. Miniſtre. cxvj. 35.
Hi, ancien Empereur. cxxiv. cxxv. cxxvj.
Hi, tortue. 353.
Hi, Aſtronome. lvij. lxxvij. 3. 4. 6. 7. 65. 66. 67. 68. 69. 293. 364. 365. 372.
Hi-chou, Miniſtre d'Yao. 6.
Hi-tchong, Miniſtre. 6. 7. 84.
Hi-ouei-chi, ancien Empereur, lxxxj.
Hi-po, Charge. 250.
Hi-tſe, livre. xlv. xlvj. lxj. cj. cij. ciij. cxiv. cxvij. cxix.
Hia, Dynaſtie. xxviv. xxxv. 18. 41. 78. 81. 209. 210. 211. 212. 243. 249. 256. ſa généalogie. cxxxiij. Peuples. 160. 225. pays. 4. 235. ville. 58. 81. tour. 77. (Roi des) leur conduite. 84. 85. 87. 88. 97. 101.
Hia. *vide* Tchao-vang.
Hia-chou, partie du Chou-king. 41. 361.
Hia-kouon, Tribunal. 340.
Hiai-ki, vallée. cxxxj.
Hiang; ſa ſignification 272.
Hiao-ſu, Prince. 121.
Hiao-tching-hoang-ti, Empereur des Han, 394.
Hiao-vang, Roi des Tcheou. 300.
Hie, *vide* Se-hoang.
Hien, inſtrument de muſique. 325.
Hien-vang, Roi des Tcheou. 312.
Hien-yang, ville. 185.
Hien-yeou-y-te, Chapitre du Chou-king. 101.
Hien-yuen, montagne. xcij. cxxx.
Hien-yuen-chi, ancien Empereur. xcij. *vid.* Hoang-ti.
Hiérogliques, Egyptiens; leur rapport avec ceux des Chinois. xl.
Hing, Eléments. 354. (les cinq); ce que c'eſt, 59. 165. montagne. xcvj.
Hing-hiun, Bonze. 397.
Hing-ma-chan, montagne. lxviij. lxix.
Hing-pou, Tribunal. 340.
Hiong, Miniſtre. 19.
Hiong, ours. 158.
Hiong-nou, Tartares. 54.
Hiong-ul, montagne. 51. 54.
Hiſtoire Chinoiſe; ſon objet. xiv.

xv. xvj. ſes différentes époques. liij. ſes différents noms. liv. ſon ancienneté. 2. 225. 291. ſoins pour la conſerver. xv. négligée enſuite. xvij. xxv. xxvj. rétablie xvij. ſes différentes claſſes. xviij. & ſuiv. xxj. & ſuiv. xxiv. ſon incertitude. 109. 136. 306. 307. (réflexion ſur l'). xxvij. xxviij. xxxiv. xxxv. xxxvj. xxxvij. xxxviij. xxxix. xlij. xliv.

Hien-tchi, muſique. cxxxj.

Hiſtoriens. 277. publics. 316. leur ancienneté. xv. xviij. leur emploi. xv. xvj. xix. détruits xvij. rétablis. *ibid.* conſidération dont ils jouiſſoient. xvj. (les vingt-un). xviij. xxvij. le grand. 77. 136. 203. 251. 254.

Hiu, aſtre. 7. 365. 366. 378. 379.

Hiu-chin, Auteur. xlix 390. 398.

Hiu-tſong-hai, Auteur. lxix.

Hiuen, *vide* Hien.

Hiuen, *vide* Vouo-ting.

Hiuen-tun, ancien Emper. cxxxvij.

Ho, riviere. 45.

Ho, pays. 242.

Ho, arc. 270.

Ho, aſtre. 6. 365. 366.

Ho, Aſtronome. lvij. lxxvij. 3. 4. 6. 7. 65. 66. 67. 68. 69. 293.

Ho, *vide* Yang-kia.

Ho-chou, Miniſtre. 6. 7.

Ho-chou, Prince rebelle. 238.

Ho-heng, le même qu'Y-yn. 127.

Ho-kong, lieu des ſacrifices. cxxxj.

Ho-kouan-tſe, Auteur. lxxvj. xcj.

Ho-li, montagne. 52.

Ho-lo, livre. 346.

Ho-lo, nom d'un Ki. lxxj. lxxij.

Ho-pe, ville. 131.

Ho-tang, Auteur, lij.

Ho-tan-kia, Roi des Chang. 107.

Ho-tchong, Miniſtre d'Yao. 6. 7.

Ho-tou, table. lxxxvj. xcvij. cj. cij. 346. 352. 354. ancienne écriture. 269. 270.

Ho-y, pays. 49.

Hoa, montagne. xcviij. 49. 51. 52. 161. Peuple. 160.

Hoa-kou, Miniſtre; fait une barque. cxxx.

Hoa-ſu, mere de Fo-hi. c.

Hoa-yang, pays. cxiv.

Hoai, riviere. 46. 47. 54. (barbares de) 183. 301. 303. 314. (Roi de) 72.

Hoai-li, ville. 300.

Hoai-nan-tſe, Auteur. xlvj. lxxx. lxxxviij. cviij. cix. cxij. cxiij. cxviij.

Hoai-nan-vang, *vide* Hoai-nan-tſe.

Hoang, oiſeau fabuleux, xc.

Hoang, inſtrument. cxiv.

Hoang, Roi de Hia. 72.

Hoang (les trois). xcxix. cxj.

Hoang-chin, ancien Emper. lxxiv. lxxv.

Hoang-fou, département. 56. 333.

Hoang-fou-mi, Auteur. lxj.

Hoang-gin, montagne. lxxxviij.

Hoang-gin, *vide* Tai-y-chi.

Hoang-ho, fleuve. 44 & ſuiv. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 54. 62. 115. 136. 185. 352. 409. ſon débordement. 111. 115. 120.

Hoang-moei, *vide* Hoang-chin.

Hoang-mou, *vide* Niu-va.

Hoang-pe, *vide* Pe-hoang-chi.

Hoang-ſeng, Philoſophe Chinois; ſon ſentiment ſur les Rois, 83. 84.

Hoang-tan-chi, ancien Empereur, lxxx. lxxxj.

Hoang-teou. cxix. *vide* Hoang-chin

Hoang-ti, ancien Empereur. xliv liv. lv. lix. lx. lxj. lxiij. lxxiv. lxxv.

lxxvj. lxxvij. lxxxv. lxxxvj. xcij. xcv. ciij. cvij. cxvij. cxix. cxx. cxxj. cxxiij. cxxvij. cxxviij. cxxix. cxxx. & ſuiv. cxxxvij. 256. 291. 292. 346. 431. fait faire des inſtruments. 322. des caracteres. 382. des bonnets. 342. des ting. 345. ſon ſacrifice. 346. enlevé au Ciel. xxxiij. 431.
Hoang-ti, titre du Souverain. 336.
Hoang-tien, nom du Chang-ti. 23. 277. 345.
Hoang-tſe-kiu, *vide* Tchin-fang-chi.
Hoang-tſing-tchouen, Auteur. xcxix.
Hoang-vou, danſe. 329.
Hoei, partie des Kona. 170.
Hoei, partie de la grande année. lj. lxvij.
Hoei, pays. xcvj.
Hoei-ki, pays. 42.
Hoei-vang, Roi des Tcheou. 312.
Hoen-lien, ancien Empereur. xcj.
Hoen-tun, ancien Empereur. lxxx. cv.
Hoen-tun, *vide* Pouan-kou.
Hommages; maniere de les rendre. 216.
Hommes (les) ont reçu du Ciel leur ame douée d'intelligence. 150. 165. grands hommes, honneur qu'on leur rend. 215. 216. 351. leur récompeſe. 103. 287.
Hong, montagne. 48.
Hong-fan, livre d'Yu. 165. 174. 370. 409. Chapitre du Chou-king. 164.
Hong-pi, pierres précieuſes. 269.
Hong-tchang, jonction de deux rivieres. 44.
Hong-yao, Miniſtre. 235.
Horace, Auteur. cxxj.
Hôtes, nom qu'on donnoit aux Etrangers, 192. 270.
Hou, Prince. 239.
Hou, Miniſtre. 19.
Hou, ville. 59.
Hou, bois. 48.
Hou, tigre. 158.
Hou, *vide* Li-vang.
Hou-chi, Auteur. lxiij. lxiv.
Hou-chouang-hou, Auteur. lx.
Hou-keou, montagne. 44. 51.
Hou-mou-king, Auteur. 385. 386.
Hou-ou-fong, Auteur. lx. lxij.
Hou-pen, dignité. 248. 250. 266.
Hou-ping-ven, Auteur xlviij.
Hou-pou, Tribunal. 288. 340.
Hou-tchin, Officier, 266.
Houan-teou, Miniſtre. 8. 16.
Houon, riviere. 49.
Huon-kouei, tablette. 344.
Huen-tſieou, breuvage. xc.
Huen-min, fils de Kong-kong. cx.
Huile pour les couleurs, 322.
Humilité (réflexion ſur l') 418. 419. 420. 421.

I.

I, couple, xlv. xlvj.
Jaune, couleur de l'Empereur. xxij.
Jen-ti, *vide* Tai-ling-chi.
Jeu ſingulier. 347.
Immortalité de l'ame, 114. 116. 117.
Immortels (les), lxxj. lxxiv. cxv.
Impôts augmentés. 304.
Incendie des livres. xxxvij. 388.
In-vang, *vide* Nan-vang.
Ing-che, conſtellation. cxxxviij.
Inſcriptions (les 72) anciennes. 383. autres. xc. 384. 393.
Inſtructions; où doivent-elles être puiſées? 283. (les cinq). 18. 25.
Inſtrumens de muſique. xcvij. xcviij. xcix. c. civ. cvj. cxiv. cxviij. cxxj. cxxxj. 3. 9. 38. 39. 57. 60. 279. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 348. pour obſerver, 368.

Intercallation ; ſon ancienneté. 7. 8. 293. 365.
Jo-choui, fleuve. cxxxvij.
Jo-mou, arbre. lxxxviij.
Jong, Peuples, 50. 54. 145. 185. 310.
Jong-fou, Hiſtorien de la gauche, 285.
Joui, pays. 50. 266. Prince. 276.
Jour (ſeptieme), ſanctifié. cxviij.
Inſecte, lxxiv. lxxvj. xcv.
Juges, 251. 295.
Jugement après la mort. 349.
Jupiter, planete. c.

K.

Kai, nom d'un Ki. lxix.
Kai-kia, Roi des Chang. 108.
Kai-ming, ancien Empereur. lxxix. fable à ſon ſujet. *ibid.*
Kai-tien-chi, ancien Empereur. xciij. xciv.
Kai-yng-chi, ancien Empereur, lxxvj.
Kan, pays. 58. 59.
Kan, bouclier. 331.
Kan-chi, Chapitre du Chou king, 59.
Kan-pan, Miniſtre. 120. 121. 126. 234.
Kan-puon, *vide* Kan-pan.
Kan-tcheou, pays. xcv.
Kan-tſuen, montagne. lxxvj.
Kan-vou, danſe du bouclier. 329.
Kang, Prince. 266.
Kang-cho, Prince. 147. 193. 194. 199. 205. *vide* Tang-cho.
Kang-hi, Empereur, 350. 374. 380. ſes Ordonnances, xxj. xxij. xxiij.
Kang-hi-tſe-tien, livre. cxix.
Kang-kao, Chapitre du Chou-king. 193.
Kang-kien-pou, livre. liij.
Kang-mo, (Hiſtoire de la Chine intitulée), xj. liv. cxxx. 4.
Kang-tching, *vide* Tchin-huen.
Kang-tſe-chi, ancien Empereur, lxxv.
Kang-tſang-tſe, Auteur. lxxxj.
Kang-vang, Roi des Tcheou. 114. 269. 304. ſon diſcours. 280. 281. 282. 283. ſon inſtallation. 265. 272. 273. 275. 276. ſon hiſtoire. 274. 275.
Kang-vang-tchi-kao, Chapitre du Chou-king, 275. 289.
Kang-yuen, femme. cxj.
Kao, *vide* Hao, Roi de Hia.
Kao, *vide* Siao-kia.
Kao-ſin, ancien Empereur. lx. lxj. cviij. cxxxviij.
Kao-tſong, Roi d'Yn ; ſon éloge, 228. 231. *vide* Vou-ting.
Kao-tſong-yong-ge, Chapitre du Chou-king. 128. 130.
Kao-tſou, Empereur des Han. 374.
Kao-vang, Roi des Tcheou, 312.
Kao-yang-chi, Empereur. cxxxvij.
Kao-yao, Miniſtre. 18. 25. 31. 35. 38. 40. 294. ſa mort, 42.
Kao-yao-mo, Chapitre du Chou-king, 31.
Kao-yu-miao, Salle des Ancêtres, 184.
Ke, ancien Empereur. cxxiv. cxxv.
Ke-ge, ſupplice. 341.
Ke-lou, chariot. 270.
Kegler, Miſſionnaire. 377.
Keng, ville. 107. 110. 111.
Keng, *vide* Nan-keng.
Keng-ting, Roi d'Yn, 131.
Keou-long, Miniſtre, cx, cxxv, cxxvj.
Keou-tchin-chi, ancien Empereur, lxxiv.

Khoraſſan,

Khoraſſan, pays. cxxxj.
Ki, Prince, 19. 184. ſon hiſtoire, 38. 58. 59. 363.
Ki, Miniſtre. 18.
Ki, Eſprits, 430. 435. (de la terre), civ. 87.
Ki, pays. cxv. 191.
Ki, ville, 11. 63. 120. 131.
Ki, fleuve, 134.
Ki, montagne, cxvij. 44. 50. 51. 132. 184. 304.
Ki (les dix), lxj. xcix. le premier, lxviij. le ſecond, lxx. le troiſieme, lxxj. le quatrieme, le cinquieme & le ſixieme lxxij. le ſeptieme, lxxiij. le huitieme, lxxviij. le neuvieme, lxxxv.
Ki (les ſix ſortes de) lxviij.
Ki, eſpace de tems, 166. 280. 365.
Ki, étendard des Princes; ſa deſcription. 327.
Ki-fou, dignité. 203.
Ki-kiu-chi, ancien Empereur, lxxxj.
Ki-lie, Ancêtres des Tcheou, 130. ſes conquêtes, 131, 132; ſa mort, 133.
Ki-lien, montagne. 64.
Ki-lin, animal fabuleux. xcvij. cxxxij. 4. 352.
Ki-pe, Auteur. cxx.
Ki-pien, bonnet, 271. 343.
Ki-tong-chi, ancien Empereur, lxxxj.
Ki-tcheou, Province. cxij. 43. 44.
Ki-tſe, Prince & Miniſtre, 136. 141. 147. 157. 161. 165. 167. 168. 317. fable à ſon ſujet lxxxiv. ſes diſcours, 141. 142. 172. 173. 174. ſon Traité de Phyſique & de Morale, 164.
Ki-y, examen des doutes, 354.
Ki-y-chi, ancien Empereur, lxxxj.
Kia, eſpece de pique, 331.
Kia-kouei, Auteur, cviij.
Kia-pien, air de muſique, cvj. 321.
Kia-tſe, cycle. lvj. lxiv. cvj.
Kia-yu, livre, lx. 185.
Kiai-chu, caracteres. 370. 391. 393. 394. 396.
Kiang, fleuve, lxxxvij. 48.
Kiang (les 9), cxxxj. cxxxij. 53 (les trois) rivieres, 47.
Kiang, fleuve, cxv.
Kiang, pays, 121. 157.
Kiang-choui, riviere, 52.
Kiang-tai, pays. xciv.
Kiang-yuen, mere de Heou-tſi. c.
Kiao, frontieres, 282. 315. lieu des ſacrifices. civ. cxxij. cxxiij. 151. 154. 181. 208. 262. 346.
Kiao, Autel. 345.
Kiao, rebelle. 70. 71. ſa mort, *ibid.*
Kiao-che, cérémonie. lxxxix. *vide* Kiao.
Kie, Roi de Hia. 79. 80. 137 153. ſon hiſtoire. 76. 223. 242. 243. 244. 249. dépoſé par ordre du Ciel, 81. 84. 88. ſon diſcours, 81. exilé. 83.
Kie-che. 51.
Kie-ki. montagne. 44.
Kien, montagne. 50. 51.
Kien, fleuve. 48. 54. 214. 301.
Kien, *vide* Y-vang. *vide* Siao-ye.
Kien-chou, Officier. 317.
Kien-long; ſon ouvrage. 403.
Kien-vang, Roi des Tcheou. 512.
Kien-yu, bonze. 397.
Kieou, inſtrument de muſique. 38.
Kieou, *vide* Ming-kieou
Kieou-chao, ſorte de danſe. 58.
Kieou-feou, ville. xc.
Kieou-kiang, fleuve. 274. lac. 51. 53.
Kieou-li, Miniſtre. 346.
Kieou-li (les neuf noirs). cxxvij. cxxxvij. 292.

Kieou nao, montagne. cxxviij.
Kieou-tan, Miniſtre. 104.
Kieou-tchao, Muſique. cxxxviij.
Kieou teou, les neuf têtes. lxviij.
Kin, Roi de Hia; ſon hiſtoire. 74.
Kin, inſtrument de muſique. xcviij. 39. 321. 322.
Kin-fou, Prince. 184.
Kin gin-chan, Auteur. liv. lv. lx.
King-hoa, montagne. cxvj.
Kin-ou, Officier du char. 338.
Kin-tao, monnoie. cxxxj.
Kin teng, Chapitre du Chou-king, 146. 178. coffres avec des bandes d'or, 178. 180. 181.
Kin tien-chi, ancien Empereur, cxxxvij.
Kin to, cloche. 326.
Kin tſan, *livre*. cvij.
King; ſa ſignification. 358.
King, les ſix Chefs des Tribunaux, 340.
King (les neuf) dignité, 59. 258.
King, livres, lj. lxv. gravés. 393.
King, pierres, 46, 49.
King, Palais, 76.
King, riviere, 50. 54.
King, ſupplice. 341.
King chan, montagne. cxxxij. 47. 48. 51.
King che, titre. 239.
King kia, ancien Empereur. cxxiv.
King-man, barbares. 303.
King ti, Empereur des Han, 83. 84.
King-tcheou, Province. 47.
King-vang, Roi des Tcheou, 312.
Kio ſeou, ville. cxxxvij.
Kio tching, ville. 185.
Kiong, Principauté. 62.
Kiong, Roi de Hia, 74.
Kiong, Miniſtre. 289.
Kiong-ming, Chapitre du Chou-king, 289.
Kiong-ſang, lxxvij.
Kiu, Philoſophe. cxxv.
Kiu, *vide* Vou-ye.
Kiu-chin, ancien Empereur. lxxiv. lxxv.
Kiu kiang-chi, ancien Empereur, lxxiij.
Kiu-ling, ancien Empereur. lxxiij.
Kiu-tie, plante fabuleuſe. cxxxij.
Kiu-y, *vide* Kiu-tie.
Kiuen, planche de bois pour écrire. 354.
Kiun, meſure. 64.
Kiun-chi, Chapitre du Chou-king. 185. 232.
Kiun-tchin, Miniſtre. 261. 263. 283.
Kiun-tchin, Chapitre du Chou-king, 261.
Kiun-ya, Miniſtre. 286.
Kiun-ya, Chap. du Chou-king. 287.
Ko, cercueil. 350.
Ko, lance, 331.
Ko, lac, 54. (chef de) 85.
Ko-chou, Miniſtre. 235.
Ko-lin, pays. 238.
Ko-teou-chou, caracteres chinois, lxxxvj. xcvi.
Ko-teou-tchong, inſectes. 382.
Ko-teou-ven, caracteres, 382. 393.
Ko-tſe, lac. 49.
Kong (les trois), dignité, cx. 163. 192. 256. 257. 266. 274. 314. 336. 337. 344.
Kong, redevance, 176.
Kong, arc, 331.
Kong, ſupplice 341.
Kong-fan, offrandes aux morts. 351.
Kong-gan-koue, Auteur. xlvj. lix. lx. lxiij. cj. 66. 199. 220. 244. 245. 262. 289. 291. 292. 293. 352. 357. 358. 359.
Kong-ho (regence de) lv. lvij. 302.
Kong-ing-ta, Auteur. lix. lxxxvj. cxix. 165. 193. 199. 200. 223. 234. 244. 280. 358.

Kong-kia, Roi de Hia; ſon hiſtoire, 75.
Kong-kong, dignité, 19.
Kong-kong, Miniſtre d'Yao, 3. rebelle, lxxvij. cxiij. cxxiv. cxxv. cxxvj. cxxxj. exilé, 4. 8. 16. ſon hiſtoire, cviij. cix. cx. cxj. cauſe le déluge, cviij. cix. cxij.
Kong-kouei, tablette, 344.
Kong-lieou, Prince, 162. 167.
Kong-pe ho, Prince, lv.
Kong-pou, Tribunal, 340.
Kong-ſang, pays, lxxvij. xcij. cxix. cxxvj. cxxviij.
Kong-ſang-chi, ancien Empereur, lxxvij. cxxxvij.
Kong-ſong-tſe, Auteur, civ.
Kong-ſun, Roi, cxxviij.
Kong-tong, pays. cxxxj.
Kong-vang, Roi des Tcheou; ſon hiſtoire, 300.
Kou (les trois), dignité, 257.
Kou, bois. 48.
Kou, vaſe, 349.
Kou-hoang, ce que c'eſt. 352.
Kou-hoang-chi, *vide* Soui-gin, xcvij.
Kou-ming, Chapitre du Chou-king, 265.
Kou-pie, tablette, 345.
Kou-ſeou, pere de Chun, 29.
Kou-ven, ancien ſtyle, xij.
Koua, inventés par Fo-hi, lxxxviij. xcxix. c. cj. ciij. 170. 216. 346. 352. 353. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 417. (explication d'un), cxvj. cxvij. 418. 419. 420.
Kouan, pays, 242.
Kouan, bonnet, 344.
Kouan-chou, Prince rebelle, 180. 238.
Kouan-tſe, Philoſophe, lix. lxxxj. lxxxv. lxxxix. cxvij. 180.
Kouang, caveau ſous le tombeau, 350.
Kouang-cheou, Philoſophe, xcv.
Kouang-tſe, Auteur. cxxv.
Kouang-vang, Roi des Tcheou; 312.
Koue; ce que ce mot déſigne, 169.
Koue-tſe-kien, College Impérial, 384.
Koue-yu, livre, lxxxv. 19. 67. 94. 155. 292. 294. 302. 310.
Kouei, petite tablette, 179. 275. 344. 345. noir, 47. (le grand), pierre précieuſe, 271. Kouei plante, 344.
Kouei, tortue, 28.
Kouei, Eſprit, 346. 347. 348.
Kouei, Miniſtre de la muſique, 20. 38. 39.
Kouei-joui, pays, 10.
Kouei-kou-tſe, Philoſophe, cxix.
Kouei-kouei, ancien Empereur, lxxv.
Kouei-loui, ſtatue des morts, 350.
Kouei-tſang-king, livre, lxxiv.
Kouen-lun, montagne, lxv. lxxiv. lxxxviij. xcij. cvij. cx. cxij. cxxxj. 50. 285.
Kouen-teou, *vide* Hoan-teou.
Kouo-po, Auteur, 393.
Kouon, Officier 340.
Ku-fang, habitans, lxviij.
Ku-kiao, tréſors, 161.
Ku-ſeou, peuples, 50.
Ku-tchang, vin de millet, 218; ſon uſage, *ibid.* 219. 312.
Kuei, Roi de Hia, *vide* Kie.
Kuei, Prince de Chang, 75.
Kuei-chin, Eſprits, lxxxvij. 414. 433. 434. 435. 436.
Kuei-ſang, pays, 121.
Kuen, Miniſtre, 3. 4. 9. 16. 164. 165.

Kuen, montagne, 69.
Kuen, bandeau, 343.
Kuen-jo, pays, cxxxj.
Kuen-jong, barbares, 285.
Kuen-lou, bambou, 48.
Kuen-y, peuples, 135.
Kuen-y-tching, ville, 133.
Kuen yu, vaſſal, 65.
Kuo, pays, 300.
Kuon, ville, 146.
Kuon, double flutte, 323.

L.

Labourage rétabli, 71.
Laboureurs; égard qu'on doit avoir pour eux, 227. 228.
Lai, peuples, 46.
Lances, 331.
Lao-chen-tſe, Auteur, lxxx.
Lao-long-ki, Philoſophe, cxv.
Lao-kieou, pays, 72.
Lao kiun, Philoſophe, 308.
Lao-tien, nom du Chang-ti, 345.
Lao tſe, Philoſophe, l. lxxiv. lxxvj. lxxvij. xcv. cxv.
Leang, montagne, 44.
Leang-ſou, montagne, lxxxix.
Leang-gan, Palais, 122. 128.
Leang-hi; ce que c'eſt, 353.
Leang-fan, paraſol, 339.
Leang-tcheou, Province, 49.
Leang tou ſou, livre, lxxxvij.
Leang-ven, 392.
Li; ce que c'eſt, 412.
Li, Officier, 291. 293.
Li, queue de bœuf pour les étendards, 328.
Li, meſure, cxxij. 38. 55. 163.
Li, breuvage, xc. cxvij.
Li, montagne, cxv. 10. 310.
Li, riviere, 214.
Li, pays, 53. 134. 136. 139.
Li, muſique, xcvj.
Li, inſtrument de muſique, cvj. 321.
Li, le même que Tching-tang, 75. 76.
Li-chan, pays, 29.
Li-chan-chi, ancien Empereur, cxxiv.
Li-cheou, Miniſtre, cxxx.
Li-chu, caracteres, 389. 390. 391. 393. 394.
Li-ki, livre, xlix. lj. lxj. lxxxiv. xcvj. xcviij. 215. 216. 329.
Li-kouang, *vide* Hoang-tan-chi.
Li-ling, ancien Empereur, lxxv. xcj.
Li-lou, Miniſtre, cv.
Li-lou-chi, *vide* Li-ling-chi, xcj.
Li-pou, Charge, 340.
Li-ſe, Miniſtre, lxxiij. lxxxiij. xciv. réforme les caracteres, 385. 386. ſes diſcours, 387. 388. 389.
Li-tchi, pierres, 48.
Li-tching, Chapitre du Chou-king, 248.
Li-vang, Roi, lv. 301. 312.
Li-ven, caracteres, xciv.
Lie, ce que c'eſt, cxix. 336. *vide* Li.
Lie-tſe, Auteur, xlvij. lix.
Lie-ting, Chapitre du Chou-king, 185.
Lie-vang, Roi des Tcheou, 312.
Lien-tong, nom d'un Ki, lxxij.
Lieou, ornement, 342. 343.
Lieou, gens exilés, 56.
Lieou-cha, déſert, 52 56.
Lieou-chin, Aſtronome, 92.
Lieou chou, Auteur, xxxvij.
Lieou-jou, Auteur, 292.
Lieou-hiang, Auteur, cxvj.
Lieou-hin, Auteur, 265. 266. 279.
Lieou-keou, isles, lxvij.
Lieou-tao-yuen, Auteur, liij.

Limites des terres, 281.
Lin-kouei, ancien Empereur, cxxiv. cxxv.
Lin-ſin, *vide* Ping-ſin.
Ling (les deux), lxj.
Ling hoang-ti, Empereur des Han, 393. fait graver les King ſur des tables de marbre, 393.
Ling-kou, tambour, 324.
Ling-lun, Miniſtre, cxxx. cxxxj.
Ling-tai, tour, 135.
Ling-vang, Roi des Tcheou, 312.
Liu, pays, 251.
Liu-chan, montagne, 274.
Liu-chang, Général, 135.
Liu-heou, Prince, 291.
Liu-hing, Chapitre du Chou-king, 291.
Liu-pou-ouei, Auteur, lx. lxxvij. lxxxv. xciv. cxxij. cxxiv. cxxv. ſauve des livres de l'incendie, 392.
Livres (incendie des), xvij. 356. 358. 359. 388. 392. des documents, 269. ſervent dans les divinations, 180.
Lo, fleuve, lxxxiv. lxxxv. cvij. 2. 3. 48. 49. 52. 54. 61. 62. 194. 208. 301. 343. 346. deſſéché, 76.
Lo, ville, 147. 184. 185. 194. 208. 210. 213. 217. 220. 222. 225. 226. 246. 261. 262. 280. 283. 306. 409.
Lo-chu, table, xcvij. cj. ciij. 174. 346. 352. 353. 354.
Lo-kao, Chapitre du Chou-king, 194. 213.
Lo-king-tou, livre, xj. 323.
Lo-pi, Auteur, xliv. xlv. xlvj. lij. liij. lv. lviij. lix. lxj. lxij. lxvj. lxvij. lxx. lxxj. lxxij lxxiij. lxxiv. lxxv. lxxvij. lxxx. lxxxj. lxxxiv. lxxxv. lxxxvj. lxxxvij. lxxxviij. lxxxix. xc. xcj. xcij. xciij. xcvj. xcviij. cij. ciij. civ. cv. cvij cix. cxviij cxx. cxxj. cxxij. cxxiij. cxxiv. cxxv. cxxix.
Lo-yang, ville, 310. 393.
Lo-ye, *vide* Lo.
Loix, lxxxvij. 23. 24. 77. 126. 127. grandes, 255. leur inſtitution, 298. de Chun, 15. 16. pénales, 15. 18. 294. 295. reſpect pour les loix, 218. du Ciel, 84. 88. du Prince, 84.
Long, dragon, lxxvj. (les cinq), lxv. lxvj. lxvij. lxxj. (les ſix), lxxxviij. Miniſtre, xxxviij. c. cv. 20.
Long-kan-cheou-king, livre, 397.
Long-men, montagne, lxvij. 50. 52.
Lou, pays, 147. 157. 175. 185.
Lou, Principauté, 220. 314. 315.
Lou-fou, Prince, 146.
Lou-gao, Chapitre du Chou-king, 175.
Lou-koin, tambour, 324. 348.
Lou-poei, ancien Auteur, 52.
Lou-ſe, livre, liij. lxviij lxxiij. lxxxij. xcj. xcij. xciij. xcvj. xcxix. ciij cvij cxj cxij cxiv. cxix.
Lou-ſiang-chan, Auteur, xlvij.
Lou-tai, tréſors, 167.
Loui, ſacrifice, 13. 151.
Loui-cheou, montagne, 51.
Loui-hia, lac, 45
Loui-kou, tambour, 324. 348.
Loui ſu, femme de Hoang-ti, cxxxj. cxxxvij.
Lu ou Liu, 49. 50. 54.
Lu-ki, Prince, 268.
Lun-ki-chun, livre, 396.
Lun-tching, pays, 71.
Lun-yu, livre, 383.
Lune ou mois, lxvij. ſa diviſion, 265.
Lyre, inſtrument de muſique, cvj. 39.

M.

Ma, bandeau, 343.
Ma-pien, bonnet de chanvre, 344.
Magiciens, 93.
Magiſtrats, leurs devoirs, 259. 260. 295. 296. 297. 298.
Mailla (le P. de), Miſſionnaire, 377. ſes recherches ſur les caracteres, 380. 385.
Maiſons (marquer les), 281.
Malheurs (les ſix), 174.
Man, peuples, 17. 56. 160. (les huit), 175.
Mânes des hommes, 348.
Mang, Roi de Hia; ſon hiſtoire, 73.
Mao, pays, 266.
Mao, étendard, 328.
Mao, aſtre, 365. 366. 378.
Mao, pierre précieuſe, 271.
Mao-kouei, tablette du Roi, 344.
Mao-lou-men, Auteur, lxxxiij.
Mao-vou, danſe, 329.
Mao-y-kong, Prince, 274.
Marché public, 335.
Mariages, leur inſtitution, civ.
Marques noires, ſorte de ſupplice, 95. 293. 297. 341.
Martini (le P.), Miſſionnaire, 377. 379.
Mathématiciens pour obſerver, cxxij.
Mathématiques, 167. (Préſident des), 66. 67.
Matiere, nom qu'on lui donne, 411. ſes qualités, 411. 413. 416.
Me, peuples, 160.
Me, ſorte de punition, 95. 341.
Me-tſe, Philoſophe, lxxix.
Médecine, civ. (livre de), cxxxj. ſon invention, cxiv. (plante en uſage dans la), 322.
Mei, pays, 126. 199. 200.
Meng-tcius, *vide* Meng-tſe.
Meng-tſe, Philoſophe, 5. 28. 85; 163. 230. 358. 362. 363.
Meou, pays; 157. 331.
Meſures, cxxij. cxxxvij. 38. 55. 64. 163. 177.
Mers (quatre), ce que c'eſt, 17. 23. 93.
Mere du Roi d'Occident, 285.
Métaphyſique de l'Y-king, 409.
Mi, pays, 314. peuples, 135.
Mi, *vide* Tai-vou.
Mi-chi, Chapitre du Chou-king, 314.
Miao, Temple des Ancêtres, 97. 103. 272. 351.
Miao, peuples, 29. 292. 293. 294. en horreur, 295.
Mie, peuples, 300. Mie, peau d'animal, 339. Mie, nattes, 268.
Mien, Bonnet de cérémonie, cxxxj. 266. 342. 343.
Mien, riviere, 49.
Mien-lieou, *vide* Mien.
Milieu (juſte), 167. 168.
Min, montagne, 49. 51. 53.
Ming-fou, ſorte d'habits, 33.
Ming-hoang-ti, Empereur des Han, 390.
Ming-kieou, inſtrument de muſique, 38. 322. ſa deſcription, 323.
Ming-kouei, tablette, 344.
Ming-li-ſu, livre, lxxxviij.
Ming-tang, Temple, cxxij.
Ming-tiao, pays, 93.
Miniſtres, comment déſignés, 36. 40. tiennent leur commiſſion du Ciel, 21. 33. leur devoir, 36. 37. 102. 263. 299. (les quatre), 37.

Mo-to, cloches, 326.
Moei-ye, ville, 131. 145.
Mœurs (corrompues), ſous les Yn, 141. 142.
Monde (origine du), xlv. xlvj. xlvij. xlix. l. lj liv.
Mong, lac, 48.
Mong, montagne, 46, 49.
Mong-tchou, lac, 49.
Mong-tien invente le papier, 388.
Mong-tſin, ville, 52. 136. 147. 150. 160.
Monnoies (pieces de) 80. inventées, xcij. xciij. xciv. cxxxj.
Monſtres, moitié homme, moitié cheval, lxxxiv.
Montagne, ſymbole de la Souveraineté, 344. où l'on faiſoit des ſacrifices, 54. tombée, 77. 135. (invocation aux), 106. 160. 162.
Morale ancienne, 166. 409. (Traité de), 164.
Morts (ſtatue des), 268. 272. 350. (perles dans la bouche des), 350. (offrandes aux), 351. (jugement des), 349. leur nom, 21, 349; honneur qu'on leur rend, 276; (uſage envers les), 350. 351.
Mou, dignité, 14. 17. 21. 249. 250. (les neuf), 258.
Mou-chi, Chapitre du Chou-king, 156.
Mou-fou, Juges, 251.
Mou-hoang, *vide* Fo-hi.
Mou-kong, Prince, cxx. 346. ſes réflexions, 317.
Mou-vang, Roi des Tcheou, 144. ſon hiſtoire, 285. 286. 287. 289. 291 & ſuiv. 295. 296. 307. 308.
Mou-ye, plaine, 146. 156. 161. ville, 147.
Mou-an, *vide* Mou-vang.
Muriers, 45.
Muſique, lxxxvij. xc. xcv. xcvj. xcvij. xcviij. c. cxxxj. 62. 80. ancienne, cxxxvij. & ſuiv. 3. 11. 39. 80. 146. 314. 319. 323. 325. 341. ce que c'eſt, xcvj. ſon uſage, 20. 24. 30. ſes effets, 37. 39. orientale, 75. occidentale, 74. céleſte, cxiv. pour honorer le Ciel, xc. (idée ſur la), 319. 320. (réglements ſur la), 274. Officiers pour l'enſeigner, 320. 321. ſon rapport avec celle des Grecs, cxxj. 320. ſa corruption, 320. ſes effets, 321. 322. (inſtuments de), 38 & ſuiv. ſon invention, 3. 11. 15.
Mythologie Chinoiſe, xlj. xlij xliij. xliv.

N.

Na-yen, dignité, 20.
Nan, dignité, 55. 163. 201. 202. 208. 276. 336. 345.
Nan, Prince, 332. 333.
Nan-hien, *vide* Ouei chang, cv.
Nan-keng, Roi de Chang, 108.
Nan-kiao, pays, cxxj. 16.
Nan-kong-ko, Miniſtre, 235.
Nan-kong-mao, Officier, 268.
Nan-mien, ce qu'il ſignifie, 338.
Nan-tan, tour, 146.
Nan-tchao, pays, 83. ville, 77.
Nan-tchen, tour, 134.
Nan-vang, Roi des Tcheou, 313.
Nattes (différentes ſortes de), 268. 269.
Nez coupé, le ſupplice, 118. 293. 297. 341.
Ngao-vang, Roi des Tcheou, 312.
Ngan-teng, mere de Chin-nong, cxiv.
Ngo-mi, montagne, cxiv.
Ngo-moei, montagne, lxxvj. lxxvij. lxxxvij.

Ni, lac, 53.
Niao, aſtre, 6. 365. 366.
Niao-chou, montagne, 50. 51. 54.
Niao-tſi-ven, écriture ancienne, 382.
Nie, *vide* Yeou-vang.
Nie-ti, nom d'un Ki, lxxj.
Nien-y-ſe, livre, cvj.
Ning-fong, Miniſtre, cxxxj.
Niu-che, peuples, 146. 184.
Niu-hi, *vide* Niu-va.
Niu-hoang, *vide* Niu-va.
Niu-tong, *vide* Ngan-teng.
Niu-va, Impératrice, lix. lx. lxxiij. cxiij. cxiv. 322. 324. ſon hiſtoire, cviij. cx. cxj. ſon portrait, cxj. combat Kong-kong, cxij.
Noir, ſymbole de l'*épouvante*, 57.
Nom donné après la mort, 344.
Nombres, x. xxj. lxxxviij. xliv. (Philoſophie des), xx. xxj. xliv. 352. 353. 354. 415.
Nong-fou, dignité, 203.
Nou, pierre, 49.
Noui-che, dignité, 203.
Noui-fang, 51.
Noui-king, livre de Médecine, cxxxj.
Noui-ſu, grand Hiſtorien, 136.
Nuei-touan chi, ancien Empereur, xcj.

O.

Observations aſtronomiques, 6. 135.
Occident (mere du Roi d'), 11. pays des Tcheou, 155. 156.
Offrandes, 151.
Or, 47. 48.
Oranges, 47.
Oreilles (couper les), ſupplice, 293.
Orgues, 39. 323. 324.
Ou-fou, ce que c'eſt, 33.
Ou-hing, les cinq planetes, lxx. 24.
Ou-ki, chroniques (les cinq), 354.
Ou-ling (cinq devoirs), 12.
Ou-long, nom d'un Ki, lxx.
Ou-pa, anciens Empereurs, lviij. lix.
Ou-ſe, les cinq affaires, 354.
Ou-ti, anciens Empereurs, lviij. lix. lx.
Ou-ti-pen-ki, livre, 346.
Ou-tien, ce que c'eſt, 18. 33. ancienne hiſtoire, 1. (les cinq regles nommées), 12.
Ou-tſe-tchi-ko, Chapitre du Chou-king, 62.
Ouei, pays, 136. 157. 251.
Ouei-chang, Auteur, liv. lxij.
Ouei-tſe, Chapitre du Chou-king, 141. Prince, 141. 142. 153. 157. 191.
Ouei-tſe-tchi-ming, 191.

P.

Pa, dignité, cx. 336.
Palais, 91. 98. 122. 128. 134. du printems, 285. de la nuit, 77. de Tchao, 285. de Tching-vang, 270. 271.
Panplimoux, 47.
Pan-keng, Roi d'Yn, 79. ſon hiſtoire, 100. 111. 112. 113. ſes inſtructions, 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. tranſporte ſa Cour, 118. Chapitre du Chou-king, 111.
Pan-kou, Hiſtorien, iij. iv. lxxxvij. xcv. 265. 266. 276. 371. 396.
Pan-tchao, Général, 396.
Pan-tſuen, pays, cxxx.
Pang, pays, 48.
Pao-heng, 127. 233. ſon éloge, *ibid.* *vide* Y-yn. 104.
Pao-hi, *vide* Fo-hi.

Pao-pou-tſe, Philoſophe, lxxvj.
Pao-ſe, concubine, 304. 305. 310.
Pao-ſu, *vide* Pao-ſe.
Pao-ting, trépied ſacré, 315.
Papier, ſon invention, 354. 388. 389.
Paraſols, leurs différentes eſpeces, 339. 340.
Paravent (ſorte de), 338.
Pe, ancien Muſicien, 323.
Pe, ce que c'eſt, 434 435.
Pe, bandeau des ſoldats, 343.
Pe, dignité cx. 17. 114. 139. 163. 246. 251. 256. 266. 276. 336. 344.
Pe-fou, Prince, 304. 305.
Pe-hoang-chi, ancien Empereur, lxxxvij. lxxxviij.
Pe-kiang, riviere, 53.
Pe-kin, Prince de Lou, 220. 314.
Pe-king, ville, 375. 376. 377.
Pe-kiong, Prince, 289.
Pe-kouei, Charge, 256.
Pe-lin, Roi tributaire, cxxv. cxxvj.
Pe-mi, Prince, 71.
Pe-mong, ville, 110.
Pe-pan, inſtrument, 320.
Pe-ſiang, titre, 268.
Pe-tching, maiſon d'un Prince, 339.
Pe-tong, arbre, 322. ſon uſage en Médecine, *ibid.*
Pe-y, Miniſtre, lxxiv. cxxvj. 19. 294. 295. 316. 347. Roi de Tſi, cxxv.
Pe-yu, Miniſtre, 17. 19. *vide* Yu.
Peaux, 49. d'ours, de renard, de chat ſauvage, 44, 47, 48. 339.
Pei, *vide* Poei.
Peinture, 123.
Pen tſao, livre, cxx.
Peng, pays, 157.
Peou tong, livre, xcv.
Périodes (les cinq), 166. 167.
Perles, 40. 46. miſes dans la bouche des morts, 350.
Peuples, enfans du Ciel, 129. ſoin qu'on en doit prendre, 24. (offerts aux Ancêtres), 146. vaincus, tranſportés ailleurs, 247.
Phénomenes, 74 76. 77. 104. 135. 136. 284. 303.
Philoſophes Chinois, leurs ſentimens, 411. 412.
Philoſophie, quand cultivée, viij. (Traité de), 164.
Phyſique (ancienne) des Chinois, 165. 166. 172. 173. 409. 413. (Traité de), 164.
Pi, pays, 135. 185. 266.
Pi, ville, 107. 108. 134. 135.
Pi, Miniſtre, 19.
Pi, étendards, 328.
Pi, pierres précieuſes, 179.
Pi, cercueil, 35.
Pi, ours, 158.
Pi, tigre, 158.
Pi-kan, Miniſtre, 141. maſſacré, 142. 153. ſon tombeau, 153. 157. 161.
Pi-kong, Prince, 274. 275. ſon éloge, 280. 281.
Pi-ming, Chapitre du Chou-king, 277.
Pi-pien, bonnet, 344.
Pi-yong, lieu d'exercices, 338.
Pie-vang, *vide* Hiao-vang.
Pied Chinois, 163.
Pieds (couper les), ſupplice, 341.
Pien, bonnet de deuil, 181.
Pien, *vide* Siao-keng.
Pien-keng, inſtrument de muſique, 393.
Pien-tchong, cloche, 326.
Pierre, inſtrument de pierre, 322. 323.

Pierres précieuſes, 46. 47. 49. 50. 179. 266. 268. 269. 271. 272. 342. 349. pour polir, 49.
Pin, dignité, 13. hôte, 226.
Pin, pays, 120. 145. 162.
Ping-pou, Tribunal, 340.
Ping-ſin, Roi d'Yn, 131.
Ping-vang, Roi des Tcheou, iv. 144. 306. 362. 363. 364.
Ping-vou, danſe des armes, 329. 348.
Pique, 331.
Planches pour écrire, 382. 388.
Planetes, lviij. 1. 13. 59. (conjonction des), xxxij. cxxxviij. (les cinq), lxx. 24. 135. en déſordre, 76.
Pline, ce qu'il dit des Chinois, v.
Plumes d'oiſeaux, 46. 47. 48.
Po, pays, 87.
Po, ville, cxxxviij. 77. 80. 90. 91. 93. 98. 104. 106. 118. 126. 134. (les trois), 251.
Po, lac, 48.
Po, montagne, 49.
Po, cloche, 326.
Po-chi, Auteur, lxiij.
Po-kiang, Roi de Hia, 74.
Po-kou, Auteur, cxxix.
Po-lo-men-chu, livre, 396.
Po-tchong, montagne, 52. 53.
Poei, cérémonie aux Ancêtres, 234.
Poei-ouei, montagne, 51.
Poids & meſures en uſage, xcij. cxxij. 38. 55. 64. 163.
Poil de bêtes, 47. 48.
Pong-li, lac, 47. 53. riviere (les neuf), 48.
Pontife (le grand), 77. 271.
Poſtérité punie, 118.
Pou, ſorte de divination, 27 & ſuiv. 112. 119. 139. 153. 169. 170. 171. 178. 181. 188. 189. 190. 208. 213. 214. 234.
Pou, herbes, 345.
Pou, pays, lxxxvij. cxix. 157.
Pou, Officier, du char, 290.
Pou-kou, pays, 106. 147. 183. 184.
Pou-pie, tablette, 345.
Pou-ſang, arbre, lxxxviij.
Pou-cheou, montagne, lxxxiij. cviij. cxij. cxiij.
Pouan kou, premier homme, liij. lv. lxj. lxij. lxvj. lxxx.
Premare (le P. de), ſes recherches ſur l'ancienne hiſtoire, xlj. xlij. xliij. & ſuiv. lvij. & ſuiv. lxj. & ſuiv.
Préſents, en quoi ils doivent conſiſter, 176. uſage qu'on en doit faire, *ibid.*
Prêtre (grand), 77. 136. 271.
Prieres au Ciel, 80.
Princes Tributaires, 15.
Principe (premier), 411. (les deux) 257.
Priſons conſtruites, 72.
Procédure, 296. 297. 298.
Prodiges, 106. 181. 182. 183. 185. ſuppoſés, cxxxij. 414. 415.
Prognoſtics ſinguliers. 172.
Proſe rimée; ſon ancienneté, xiij. xiv.
Proverbes chinois, 337.
Puits public, 335.
Punition, ſon étendue, 60.
Puon-keng, *vide* Pan-keng.

R.

Rachats, leurs différentes eſpeces, 16. 296. 297. 298.
Rebelles, leur punition, 226.
Récompenſe des ſervices, 114.
Regles (les cinq), 12. 288.

Religion des Chinois, 402. 403. ſes changements, 436.
Révérences Chinoiſes, 276.
Richeſſes (abus des), 282.
Rideaux de cérémonie, 267. 268.
Rivieres (invocation aux), 160, 160. 162. (les neuf), 45.
Riz offerts dans les ſacrifices, 151.
Roi, ſucceſſeur du Ciel, 151. 210. proclamé dans le Temple du Chang-ti, 179. préſenté à ſes Ancêtres, 92. comparé au pôle, 167. ſa perſonne ſacrée, 83. 84. titre qu'on lui donne, 69. ſon domaine, 333. 334. 335. ſes devoirs, 103. 150. 151. 167. 168. 209. 210. 211. 212. 230. 231. 349.
Rouge, couleur affectée aux vivants, xxij.

S.

Sable, 48.
Sacrifice, 91. 92. 121. 214. au Chang-ti, civ. cxxij. 102. 208. 347. 412. au Ciel, 54. 88. 151. 162. 234. 245. à la Terre, 151. 162. aux Eſprits, 346. aux montagnes, 301. aux Ancêtres, 219. 229. 274. pour Y-yn, Miniſtre, 104. de Hoang-ti, 2. d'Yao, 3. de Chun, 14. qui a droit de les faire, 102. 247. (réglement ſur les), 274. reſpect qu'on doit y apporter, 125. (lieu des), cxxxj. 13. 46. 54. 151. 154. 181. 208. 262. 326. 334. 346. 428.
Sage (définition du), cj. 32. (idée le), 127. leur naiſſance ſinguliere, cj
San chi, pays, 53.
San-ſen, ancien livre, xx. lix. lxxxvij. xciij. cij. cv. cxvij. 2.
San-goei, peuples, cxxij. 4. 16. 50 52.
San-hoang, anciens Empereur. lviij. lix. lx. lxij. lxiij.
San-hoang-ki (les trois), liij.
San-hoang-chan, montagne, lxxxviij.
San-hoang-king, livre, lxxvj.
San-ling, les trois intelligences, lix.
San-miao, peuples, cxix. 4. 11. 16. 21. 292. 293.
San-ming, les planetes, lviij.
San te, les trois vertus, 354.
San vang, anciens Empereurs, lviij. lix.
San y-ſeng, Miniſtre, 235.
Sang, deuil, 351.
Sang, arbre, lxxxviij. cvij. 322.
Sang, déſerts, lxxvij.
Sang-choui, cxxv.
Schalle (le P. Adam), Miſſionnaire, 377.
Sciences (origine des), 354. lieux pour les apprendre, 56. 332.
Se (les quatre), lxxxiv. (les cent), 251. dignité, 249.
Se, riviere, 46. 47. 54.
Se, ſpatule, 350.
Se, territoire, cxxxj.
Se, inſtrument de muſique, xcviij. 39. 322. ſa deſcription, 322.
Sécheresſe (grande), 80. 302.
Se-chi, Officier, 266.
Se-chou, livre, 358.
Se-fou, ce que c'eſt, 217.
Se-hai, les quatre mers, xcj.
Se-hiong, quatre ſcélérats, 16.
Se-hoang, ancien Empereur, lxxx. lxxxvj. lxxxvij. cj.
Se-keou, Tribunal, 254. 258. 291. Charge de Juge, 340.
Se-ki, livre, xxxviij. liij. lxxxv. xcij.
Se-kong, Tribunal, 17. 256. 166. 205. 251. 158. Charge, 340.
Se-kouei, Miniſtre, xcvij.
Se-ma, Tribunal, 156. 205. 251, 258. 340.

Se-ma-kouang, Auteur, liij. liv. lv. cx. 397.
Se-ma-tching, Auteur, liij. lv.
Se-ma-tſien, Auteur, xvij. xliv. liij. liv. lv lvj. lx. lxj. lxxj. lxxxij. xcij. xcvj. 66. 180. 277. 291. ſon ouvrage, xviij. xxxiv. xxxvij. xxxviij.
Se-tou, Tribunal, cxxv. 18. 156. 166. 205. 251. 257. 258. 276. 286. 288. 340.
Se-yo, Charge de l'Empire, 8. 9. 14. 17. 21. 256.
Sel, ſadécouverte, cxxv. 46.
Seng, inſtrument, cxiv. 324.
Sépultures des Chinois, 350.
Seres, les mêmes que les Chinois, v.
Serment de fidélité, 337.
Si-chan, montagne, lxxix.
Si-jong, peuples, 130.
Si-ju-ulh-mou-tſe, livre, 398.
Si-kiao, pays, 134.
Si-king, montagne, 49. 51.
Si-ling-chi, nom d'homme, cxxxj.
Si-pe-kan-li, Chapitre du Chou-king, 39.
Si-tchi, peuples, 50.
Si-tching, montagne, 51.
Si-vang-mou, pays, lxxxiij. cxvj.
Si-yu, pays, 395. 396.
Siang, ville, 107.
Siang, exercices militaires, 331.
Siang, ſorte de danſe, 184.
Siang, Roi de Hia, 70. ſa mort, 71.
Siang, frere de Chun, 9.
Siang-kong, Prince, 318.
Siang-lieou, Miniſtre, cx.
Siang-lou, charriot, 270.
Siang-vang, Roi des Tcheou, 312.
Siang-ſu, Prince, 70.
Siao, inſtrument de muſique, 39. 323. 324.
Siao-chao, nom d'une muſique, 11. 39.
Siao-chin, peuples, 146. 184.
Siao-keng, Roi des Chang, 105.
Siao-ſe-ma, *vide* Se-ma-tching, xciij. cvij.
Siao-ſin, Roi d'Yn, 120.
Siao-tai-li, livre; lxj.
Siao-tchuen, caracteres, 386. 389. 390. 393.
Siao-ti, ancien perſonnage, cxxv. cxxvj.
Siao-tſe, *vide* Tai-y-chin.
Siao ye, Roi d'Yn, 120.
Siao yn, Charge, 250.
Sie, Roi de Hia, ſon hiſtoire, 73.
Sie, Miniſtre, 18.
Sie, *vide* Y-vang.
Sie, *vide* Tſou-ye.
Sien, immortels, lxxj. lxxiv. cxv.
Sien, *vide* Ping-ſin.
Sien, *vide* Ti-ye.
Sien-fong, corps de troupe, 6.
Sien-yen, pays, 136.
Simplicius, Auteur, xxxij.
Sin, *vide* Tſou-ting.
Sin-kouei, tablette, 344.
Sing, conſtellation, 6. 366. 378.
Sing-li-ta-tſuen, livre, lj. 435.
Siu, peuple, 183.
Siuen-ki, ſphere, 13.
Siuen-vang, Roi des Tcheou, lv. lxxxvj. ſon hiſtoire, 302. 303. réforme les caracteres, 383. 385.
Siun, Prince, 284.
Siun, *vide* Pan-keng.
Siun-tſan, cérémonie des funérailles, 350.
Slaviſeck (le P.), Miſſionnaire, 377.
So-cha, pays, cxxv.
So-choui, riviere, 50. 52.
So-hoang chi, ancien Empereur, xcj.
So king, livre, lj.
So-yn, livre, liij.

Soie (ouvrages de), 14. rouge, 47. 48. noire, 48. écrue, 45. 46. offerte en préſent & en tribut, 163.
Soleil, ſymbole du Prince, 68.
Solſtice, xxx. cxxxij. 365. 366. 369. 371. 378.
Sang, Principauté, 191. Prince, 149.
Song, *vide* Siao-ſin.
Song, *vide* Tching vang.
Song-tchong, Auteur, lxxxvj.
Songe, 123. 127. (confiance qu'on a dans les), 153.
Sorts (les), 27. 28. 139. 168. 169. 170. 171. 409. 410. 451. (conſulter par les), 112. (maniere de tirer aux), 415.
Sou-hi, Auteur, cxix.
Sou-kong, Miniſtre, 254.
Sou-ſung, Auteur, cxix.
Sou-vang, Roi des Tcheou, 312.
Soui (les trois), frontieres, 315.
Soui, Prince, cxix.
Soui, étendard de plumes, 328.
Soui, *vide* Fo-hi.
Soui-fou, département, 56. 332. 333.
Soui-gin, ancien Empereur, lxj. lxxxij. lxxxiij. lxxxiv. xcvij. xcviij. inventa les caracteres, 381.
Soui-lou, ancien Empereur, cxix.
Soui-tche, char de cérémonie, 339.
Souverain, de qui il tient ſon autorité, 23. ſymbole de ſa puiſſance, 338. ſon autorité, 169. (terme du), 167. ſes devoirs, 24. 31. 32. 33. 36. 40. 63.
Spatule, 350.
Sphere, ſon invention, cxxx 3. 13. 269.
Statue d'or, 54. de bois avec laquelle on jouoit, 347. des morts, 350.
Style Chinois, xij. xiij. xiv.
Su, dignité, 246.
Su, ſpatule, 350.
Su-jong, barbares, 314. 315.
Su-ki, livre, 105. 132. 147.
Su-kong, *vide* Se-kong.
Su-koua, livre, xlv.
Su-ming, nom d'un Ki, lxxij.
Su-ſiang, ſymbole, 352.
Su tcheou, Province, 46.
Su-tou, *vide.* Se-tou.
Sun, nattes, 269.
Sun-fei, nom d'un Ki, lxxiij.
Sun-tſe, Auteur, cix.
Supplices, 11. 15. 95. 118. 134. 195. 196. 203. 291. 292. 293. 341. 342. 393. 397. (les cinq), 25. 33. 69. 295. 296. 297. 298. 341. 342. doubles, 298.
Surnoms donnés par Yu, 55.

T.

Ta-chao, nom d'une muſique, 11.
Ta-fou, *vide* Hoang-chin.
Ta-gin, le grand homme, xlix.
Ta-hio, livre, xcvj, 102. 317.
Ta-hou, nom d'une muſique, 80.
Ta-kao, Chapitre du Chou-king, 187.
Ta-ki, livre, 77.
Ta-ki, *vide* Tan-ki.
Ta king, inſtrument de muſique, 323.
Ta-kouei, tablette du Roi, 344.
Ta-long, pays, 44.
Ta-lou, 53. chariots, 270. char du Roi, 338.
Ta-nao, Miniſtre, cxxx.
Ta-pi, ſupplice, 341.
Ta-pi, montagne, 51. 53.
Ta-poei, pays, 52.
Ta-pou, Officier du char, 290.
Ta-tai-li, livre, lxj.
Ta-tching, dignité, 290.

Ta-tchouen, caracteres, xciv. 384. 385. 390. 393.
Ta-tchouen, livre, xlv.
Ta-tun-chi, ancien Empereur, lxxvj.
Ta-vou, muſique, 146.
Ta-vou, danſe, xcviij.
Ta-ye, lac, 46.
Ta-yo, pierres précieuſes, 269.
Ta-yong, Miniſtre, fait la muſique, cxxxj.
Ta-yuen, pays, 285. 309.
Ta-yu-mo, Chapitre du Chou-king, 22.
Tables de pierres précieuſes, 266. 268. 272. 349. verniſſées, 269. de coquillages, 268.
Tablettes des Ancêtres, 62. 270. de pierres précieuſes, & de bois, 344. 345. 349.
Ta-yuen, muſique, cxxxvij.
Tai, montagne, 45. 46. 76. *vide* Tai-chan.
Tai, Principauté, 162.
Tai-chan, montagne, lviii. lxxxix. xc. xciv. xcvix. cxij. 383.
Tai-che-ling, Grand-Prêtre, 71 77. Hiſtorien, 203. 251. 254.
Tai-chi, matiere, figurée, xlvij. xlviij.
Tai-chi, ancien Empereur, xcj.
Tai-chi, Chapitre du Chou-king, 149.
Tai-ching, Auteur, lxj.
Tai-fong, ancien Empereur, lxxv.
Tai-fou, charge. 256.
Tai-hang, montagne, 51.
Tai-hao, *vide* Fo-hi.
Tai-hing, montagne, 51.
Tai-hoa, montagne, 51.
Tai-hoang, *vide* Gin-hoang.
Tai-hoang, *vide* Tai-y-chi.
Tai-kang, Roi de Hia, 61. 62. 65. 66. 363.
Tai-keng, *vide* Siao-keng.
Tai-ki, premier principe, 411.
Tai-kia, Roi de Chang, 79. 90. ſon hiſtoire, 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 101. 102. 103. 229. 233. 370.
Tai-kie, le grand terme, 353.
Tai-kong, Miniſtre, cxxvj. 178. 181. 182.
Tai-kong, Prince de Tſi, 274.
Tai-kouei, ancien Empereur, lxxv.
Tai-miao, ſalle des Ancêtres. 91.
Tai-pao, dignité, 175. 207. 208. 209. 213. 225. 236. 266. 268. 271. 272. 273. 275.
Tai-pe, Prince, 145.
Tai-pou-tching, Officier, 290.
Tai-ſe, charge, 256. 275. 280. 281. 283.
Tai-tchang, grand étendard, 284.
Tai-tchang, Officier, 327.
Tai-te, Auteur, lxj.
Tai-tien, Miniſtre, 235.
Tai-ting, ancien Empereur, cv. cxv.
Tai-ting, *vide* Ven-ting.
Tai-ting-chi, ancien Empereur, xc.
Tai-tſe-kong, *vide* Se-ma tſien.
Tai-tſong, dignité, 271.
Tai-tſong, montagne, 45.
Tai-tſong, Empereur, 14. 358. *vide* Tai kia.
Tai-tſou, exiſtance de la matiere, xlvij. xlviij. nom de l'Etre Suprême, xlvij. cviij.
Tai-vang, Prince, ancêtre de Vou-vang, 147. 162. 229.
Tai-vou, Roi de Chang, 79. 106. 233.
Tai-vou, *vide* Tchong-tſong.
Tai-y, la grande unité, xlvij. xlix.
Tai-y, Philoſophe, lxxvj. lxxvij
Tai-y-chi, ancien Empereur, lxxvj.

Tai-y-ſiao-tſe, Philoſophe, lxxvj cxvj.
Tai yo, 51.
Tai-yuen, Pays, 44.
Tambour 39. 270. 324. 325. 348. de marbre ou blocs couverts d'inſcriptions, 384.
Tan, fleuve, 132.
Tan, nom de Tcheou kong, 179. 210. 233.
Tan, *vide* tſou-ſin.
Tan-chen, colline, 146.
Tan-choui, riviere, 3.
Tan-ſou, Prince de Tcheou, 130. 131. ſa mort, *ibid.*
Tan-ki, femme de Cheou, 134. 136. 137. 155. 157.
Tan-tchou, ſon portrait, 38, 39.
Tang, pays, 184. 309.
Tang, Prince, 274.
Tang, nom d'Yao, 256.
Tang-chi, chapitre du Chou-king. 81.
Tang-cho, Prince, 184. 309. 312. *vide* Kang-cho.
Tang-kao, chapitre du Chou-king. 87.
Tao, droite raiſon, xliv. 24. 27. 176. 412. nom d'Yao. 3.
Tao, Secte, lxxiv. lxxvj. lxxxviij. xcv.
Tao-kieou, 54.
Tao-kou, petit tambour 39. 324.
Tao-lin, campagne. 161.
Tao-ſe, eſpece de bonzes, 397.
Tao-tong, titre d'Yao, 3. 63.
Tao-te-king, livre xlix. lxxv.
Tao-vang, Roi de Tcheou, 312.
Tchan, riviere, 48.
Tchan-pe, dignité, 249.
Tchang, Auteur, 267.
Tchang, Prince de Tcheou, 130. 133.
Tchang, étandard Royal, ſa deſcription, 327.
Tchang, vaſe, 272.
Tchang-cha, pays, cxxiij.
Tchang-gin, dignité, 248. 249. 250.
Tchang-hoai, pays, lxxiv.
Tchang-hoang-ti, Empereur des Han, 391.
Tchang-pe, dignité, 248. 250.
Tchang-tchi, fait des caractères, 391.
Tchang-yang, pays, cxiv.
Tchang-tſai, Auteur, 434.
Tchang-yeou-kien, Auteur, 397.
Tchao, Prince de Tcheou, 267, 268, 274, 276.
Tchao, inſtrument de Muſique, 324.
Tchao, Palais, 285.
Tchao, *vide* Tſao.
Tchao, *vide* Vou-ting.
Tchao fan-fou, cxv.
Tchao-hao, ancien Empereur, 93.
Tchao-kang-kong, Miniſtre, 184. *vide* Tchao-kong.
Tchao-kang-tſie, Auteur, lj. lij. lxvij.
Tchao-kao, Auteur, 385. 386.
Tchao kao, Chapitre du Chou-king, 207.
Tchao-kong, Miniſtre, 175. 176. 177, 178, 182. 207, 209, 210. 211. 212. 266. 268. 271. 274. 275. 276. 230. 232. ſon diſcours, 176. 177. 178. ſes conſeils, 210. 211. 212. ſa mort, 274. ſon éloge, 233. 234. 236. 237.
Tchao-li-tching, Auteur, 397.
Tcao-mou-kong, Prince, iv. Miniſtre, 302. 303.
Tchao-ſiue-kang, Auteur, cxiij.
Tchao-vang, ſon Hiſtoire, 284. ſa mort, *ibid.*

Tche-tſiang, Miniſtre, cxxxj.
Tchen, riviere, 54. 214.
Tchen, (ſorte de divination). 28. 170. 171.
Tchen, étendard, ſon uſage, 327.
Tcheou, Royaume, 223.
Tcheou, Dynaſtie xxxvij. 35. 120. 135. ſon Hiſtoire, 136, 144. & ſuiv. 155. 156. ſa généal. cxxxiij.
Tcheou (Hiſtoire des), livre ancien, xx.
Tcheou, *vide* Yong-ki.
Tcheou, *vide* Cheou.
Tcheou, ville, 160. 207. 215. 217.
Tcheou, caſque, 331.
Tcheou, nom des Provinces, cxxxj. 3. 335. (les neuf) lxix. 38. 43.
Tcheou, Miniſtre, 384.
Tcheou-chou, quatrieme partie du Chou-king, 144. 362. 363.
Tcheou-kong, Légiſlateur des Chinois, viij, Miniſtre, 39. 146. 148. 169. 171. 183. 184. 188. 194. 207. 208. 209. 213. 214. 248. 261. 262. 263. 399. ſe dévoue pour ſon Roi, 146. 178. 179. 180. 181. ſa priere, 179. ſes avis, 209. 210. 213. 214. 215. 216. 227. 228, 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 241. 248. 249. 251. 252. 253. 254. accuſé de rébellion, 180. 181. 238. rappellé à la Cour, 181. 182. ſa mort, 162. ſa ſépulture, 185, ſon éloge, 162. 217. 220. 221. 222. 280. 283. ſes ouvrages Aſtronomiques, 214. 215. 216. commente l'Y-king. 407. 408. 410. 426. ſa danſe, 329. 330.
Tcheou-kouan, Chapitre du Chou-king, 255.
Tcheou-li, livre lx. 216. 258. 287. 329. 348.
Tcheou-lien-ki, Auteur, xlvij.
Tcheou-mou, charges, 256.
Tcheou-pei, Livre ancien. 52.
Tcheou-ping-kong, Prince, 185.
Tcheou-ting-kong, Miniſtre, 302. 303.
Tcheou-tſé, Auteur, xlvij.
Tcheou-tſing-hien, liv. lxij lxix.
Tcheou-ven-kong, *vide* Tcheou-kong.
Tcheou-y, vaſe, 349.
Tcheou-yong, Miniſtre, cxxv.
Tchi, Prince, cxxxvij. & ſuiv.
Tchi, arbre, 350.
Tchi, herbe, lxxvij.
Tchi, flûte, 323.
Tchi, pays, 302.
Tchi, oiſeau, 14.
Tchi, *vide* Tai-kia.
Tchi, *vide* Tcho.
Tchi-gin, Philoſophe, 114.
Tchi-kiao, ode, 181.
Tchi-kouang, bonze, 397.
Tchi-nan-tche, Charriot, 262.
Tchi-ſong-tſe, Philoſophe, cxv.
Tchi-ti, *vide* Tchi-yeou.
Tchi-tſong, dignité, 19.
Tchi-yeou, rebelle, cxxvj. cxxvij cxxviij. 294. ſon hiſtoire, cvj. cxij. cxxvij. 291. 292. ſon portrait. *ibid.* cxxviij. & ſuiv. invente les armes de fer, cxxvij. ſes combats & ſa perte, cxxviij. & ſuiv. ſes Freres, cxxvij. nom d'une étoile, cxxvij.
Tchin, ce que ce mot déſigne, 169.
Tchin, pays, c. cvij.
Tchin, ſorte de bâton, 325.
Tchin-fang-chi, ancien Empereur, lxxviij.
Tchin-hou, Miniſtre, 233.
Tchin-huen, Auteur, lix. lxj. lxv. xcvij.

Tchin-kouei,

Tchin-kouei, tablette, 344.
Tchin-ſe-ming, Auteur, lxxj. lxxij.
Tchin-ſin, ville, 61. 76.
Tchin-tſe, lac, 47.
Tching, ce qu'il ſignifie, 172.
Tching, partie des Koua, 170.
Tching, chars, 339.
Tching, cérémonie, 219.
Tching (les ſept), nom des ſept planettes, 13. (les trois) ce que c'eſt, l. 59.
Tching, *vide* Calendrier d'Hia.
Tching, pays, cxxiij, 251.
Tching, ville, 135. 138.
Tching, *vide* Ho-tan-kia.
Tching-gin, homme parfait, lxxv.
Tching-hoei-chi, ancien Empereur, xcj.
Tching-miao, fait des caractères, 389.
Tching-ſe-tſuen-pien, livre, liv.
Tching-tang, Roi de Yn, lxxvij. 75. 76. 77. 78. 79. 83. 87. 153. 154. 224. 233. 256. ſon hiſtoire, 80. chargé par le Ciel de punir Kie, 81. 82. ſa conduite blâmée, 34. 83. ſon diſcours, 87 88. ſon reſpect envers les Eſprits, 347. ſon éloge, 85. 93. 94. 95. 96. 99. 100. 101. 102. 123. 192. 243. 244. 249. 250.
Tching-tcheou, ville, 184. 280. 283.
Tching-tien, champ du puits, 334.
Tching-ting-vang, Roi des Tcheou, 312.
Tching-tſe, Auteur, xcvj.
Tching tſe-king, Auteur, liij.
Tching-tſe-tong, livre xj. lxxxix.
Tching-tſiang, premier Miniſtre, 341.
Tching-tſiao, Auteur, 396.
Tching-vang, Roi des Tcheou, 144, 148. 180. 181. 184. 185. 207. 287. 309. 364. ſon inſtallation, 220. ſes réglements, 255. ſes ordres, 239. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. ſes avis, 261. 262. 263. 264. rappelle & va chercher Tcheou-kong, 181. 182. ſa mort, 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 265. 266. 267. ſon teſtament, 265. 266. 267. 268. 271. 272. ſes funérailles, 265. 268. 269. 270. inſtructions à ſon fils, 267.
Tching-y, livre lix.
Tching-yang, pays, lxxxviij.
Tching-yue, lune, 368.
Tching-yuen, Auteur, lxxj.
Tching-yun, nom d'une muſique, cxxxviij. 3.
Tching-hiuen, Auteur, 435.
Tcho, inſtrument de muſique, 325.
Tcho, ſonnette, 326.
Tcho, ſorte d'exercice, 320. 331.
Tcho-jong, *vide* Tcho-yong.
Tcho-kouan-chan, montagne, lxxiv.
Tcho-kouang-chi, Prince, lxxiij.
Tcho-y, dignité, 248. 250.
Tcho-yong, livre, xcvj.
Tcho-yong, ancien Empereur, lx. xcv. xcvj. cviij. cix. 319.
Tchong, muſicien, 323.
Tchong, Officier, 292. 293.
Tchong, cloche, civ. 325.
Tchong, eſpece de flute, 323.
Tchong-gin, Roi de Chang, 90.
Tchong-hoan, Officier, 268.
Tchong-hoang, montagne, cxiij.
Tchong-hoang chi, ancien Empereur, lxxxviij.
Tchong-hoei, Miniſtre, 83.
Tchong-hoei-tchi-kao, Chapitre du Chou-king, 83.
Tchong kang, Roi de Hia, 65. 66. 363. 364. 367. 370. 372. 376.

377. 379. (éclipſe de), xxix. xxx. lvij.
Tchong-ki, Royaume, xij.
Tchong-kiang, fleuve, 53.
Tchong-ku, grand Hiſtorien, 77.
Tchong-li, Miniſtre, 347.
Tchong-nan, montagne, 350.
Tchong-pe, muſicien, 323.
Tchong-tien hoang-kiun, *vide* Tien-hoang.
Tchong-ting, Koi de Chang, 10. 90.
Tchong-tſai, Miniſtre, 92. 121. 238. 257. 258. 271. 275. 340.
Tchong-tſong, Roi d'Yn, ſon éloge, 227. 231. *vide* Tai-vou.
Tchong-yang, ancien Empereur, lxxxviij.
Tchong-yong, livre, lxxx.
Tchou, inſtrument de muſique, 39.
Tchou, Miniſtre, 19.
Tchou, fils d Yao, 3.
Tchou-heou, Princes, 55. 332. 333. 336. 338.
Tchou-ye, pays, 50. 51.
Tchou-yu, montagne, 51.
Tchoang, *vide* Tchong-ting.
Tchoang-tſe, Auteur, l. lix. lxxxj. lxxxvij. xcj. xcij. xciij.
Tchoang-vang, Roi des Tcheou, 312.
Tchoui, Miniſtre, cxxv. 19.
Tchoui, fleches, 270.
Tchoui-lou, charriots, 270.
Tchoui-yuen, fait des caracteres, 391.
Tchu-hi, Auteur, xlviij. liv. lv. lix. cij. 89. 435.
Tchu-ſiang, Miniſtre, cv.
Tchu-ſiang-chi, ancien Empereur, xciij. xcvij.
Tchuen, charriot d'enterrement, 350.
Tchuen, cercueil, 350.
Tchuen-hio, ancien Empereur, lx. lxj. cx. cxxxij. cxxxiv. 3. 94. 292. 346. 373. 380.
Tchun, Charge, 249.
Tchun, bois, 48.
Tchun-fou, Charge, 250.
Tchun-gin, dignité, 248. 249. 250.
Tchun-hi, cxvj.
Tchun-hoang, *vide* Fo-hi.
Tchun-kouon, Tribunal, 340.
Tchun-tſieou, livre de Confucius, xiv. xix. xxxj. xxxvij. xxxviij. lvj. 170. 245. 307. 314. 316. 362.
Tchun-tſieou, autre livre, lviij. lx.
Tchun-tſieou d'Yen-tſe, lxxxij.
Tchun-tſieou-ming-li, livre, lxxj.
Teinture jaune aurore, avec quoi on la fait, 332.
Temple des Ancêtres, 11. 91. 97. 103. 172. 184. 351.
Teou, conſtellation, 378.
Terre (ſacrifice à la), 334. 428. colorée, xlviij. xlix. 46. 336. mere de toutes choſes, 433.
Ti, le même que Chang-ti, xlviij. xlix. 403. 413. 433.
Ti, loi, 23.
Ti, pays, 121.
Ti, nattes, 268.
Ti-ching, ancien Empereur, cxxiv. cxxv. cxxvj.
Ti-hi, ancien Empereur, cxxvj.
Ti-hoang, Empereur, lx. lxj. lxij. lxiij. lxiv. lxv. lxvj. lxvij. lxviij. cxv. *vide* Chin-nong.
Ti-ke, ancien Empereur, cxxvj.
Ti-ki, ancien Empereur, cxxv. 3. ſon culte envers les Eſprits, cxxvj. 347.
Ti-kieou, ville, cxxxvij.
Ti-king-kia, ancien Emper. cxxvj.

Ti-kiu, ancien Empereur, cxxiv. cxxv. cxxvj.
Ti-ko, Empereur; ſon hiſtoire, cxxxviij.
Ti-kouei, ancien Empereur, cxxv. cxxvj.
Ti-kouon, Tribunal, 340.
Ti-lai, ancien Empereur, cxxiv. cxxvj.
Ti-lin, ancien Empereur, cxxv. cxxvj.
Ti-ling, *vide* Ti-hoang.
Ti-ming, ancien Empereur, cxxiv. cxxv. cxxvj.
Ti-ſin, Roi d'Yn, 124. 147. ſon hiſtoire, 37. 38. 39. 140. 142. ſa mort, 147.
Ti-ſin, *vide* Cheou.
Ti-tchi, ancien Empereur, cxxv.
Ti-tchong-hoang-kiun, *vide* Ti-hoang.
Ti-tchou, montagne, 51. 52.
Ti-tchu, ancien Empereur, cxxiv. cxxvj.
Ti-ti, Royaume, lxviij.
Ti-tſe-king, ancien Empereur, cxxvj.
Ti-vang-che-ki, livre, lxj.
Ti-y, ancien Empereur, cxxiv. cxxv. cxxvj.
Ti-y, Roi d'Yn, 79. 133. 201. 224. 243.
Tiao, ſupplice, 341.
Tie, Officier, 268.
Tie, eſpece de flûte, 323.
Tien, ſignification de ce mot, 5. dignité, 201. 202. 208. 276.
Tien (les cinq), 257.
Tien, Ciel, nom du Chang-ti, 345.
Tien-chu, cérémonie dans les funérailles, 349.
Tien-fou, département, 55. 93. 332. 333.
Tien-gin-tſoui-kouei, *vide* Tai-y-chi.
Tien-hia, Royaume, cxij.
Tien-hoang, ancien Empereur, lx. lxj. lxiij. lxiv. lxv. lxvj. lxvij. lxviij. lxxj. *vide* Fo-hi.
Tien-kieou, ſphere, 269.
Tien-kouon, Miniſtre, 340. Tribunal, 340.
Tien-li, ce que c'eſt, 27.
Tien-ling, *vide* Tien-hoang.
Tien-ming, nom de l'Empire, 86.
Tien-tching, *vide* Tai-y-chi.
Tien-tcho, pays, 396.
Tien-tchou, le Maître du Ciel, 54.
Tien-tſe, titre, 69. 169.
Tien-vang, titre, 245.
Ting, vaſe, civ. cxix. cxxxij. 185. 345. 346. 347. (reſpect envers ce), 345. ſert pour faire les ſacrifices au Chang ti, 345. (les 9), ſymbole de la Souveraineté, civ. 80. 345.
Ting, Salle d'Audience, 338.
Ting nan-hou, lij.
Ting-tou, Auteur, 397.
Ting-vang, Roi des Tcheou, 312.
Tiſſus de diverſes couleurs, 45. 47. de diverſes peaux, 50.
To, riviere, 48. 49. 53.
To, ſonnette, 326.
To, *vide* Ven-ting.
To-che, Chapitre du Chou-king, 222.
To-fang, Chapitre du Chou-king, 241.
To-ſe, Chap. du Chou-king, 184.
Toiles fines, 46. 49.
Tombeaux, leur forme, 350.
Tong, ce que c'eſt, 336.
Tong, Palais, 91. 98.
Tong, pays, 266.
Tong, bois pour les inſtruments, 321. 322.

Tong-chin, livre, lix.
Tong-hou-chi, ancien Empereur, lxxx.
Tong-jong, montagne, 54.
Tong-kien-kang-mou, livre, xxvij. 68. 83. 122. 139. 152. 162. 228. 234. 241. 262. 266. 279. 280. 291. 292.
Tong-kien ſou-pien, livre, liij. liv.
Tong-kien vai-ki, *vide* Vai-ki.
Tong-kouon, Tribunal, 340.
Tong-leao, tambour, 325.
Tong-li, livre, lxvij.
Tong-ling, 53.
Tong-ling-king, livre, lxxxj.
Tong mei, pays, 199.
Tong pe, montagne, 51.
Tong pe, pays, 54.
Tong-tcheou-kiun, Roi des Tcheou, 313.
Tong-tchong-tchu, lviij. lix.
Tong-ting-hou, lac, 48.
Tong-yuen, pays, 46.
Tortue, animal, xcvij. xcix. 48. (la grande), 28. extraordinaire, 353. apporte les nombres, 409. pour la divination, 139. 170. 171. 172. 179. 180. 188. 189. (fable ſur la), lxxxiv. lxxxvj.
Tou (le grand), Charge, 251.
Tou, territoire, cxxxj.
Tou, pays, 184.
Tou-chan, montagne, 42. 285. Principauté, 38.
Tou-pe, Miniſtre, 303.
Tou-ſou, fait des caracteres, 391.
Tou-yu; ſa naiſſance, lxxix.
Toui, lance, 270.
Tours (anciennes), 58.
Tremblement de terre, 76. 133. à la montagne Tay, 76.
Trepieds, *vide* Ting, civ.
Triangle rectangle, 52.
Tribunaux, cxxv. 17. 18. 156. 166. 205. 251. 254. 257. 258. 265. 276. 286. 288. 340. (les ſix) 340.
Tributs, 49. 50. 55. 332. de chars & de chevaux, 339. d'étoffe, 209. (différents), 44. 45. 46. 47. 48.
Troupes (revue des), 338. comment levées, 339. (les ſix corps de) 276.
Tſai, pays, 239. 242.
Tſai, montagne, 49.
Tſai (les quatre), 35.
Tſai, gens exilés, 56.
Tſai, *vide* Tſou-kia.
Tſai, Prince, *vide* Yeou-kong.
Tſai-chin, Auteur, 124.
Tſai-chou, Prince rebelle, 238. 239.
Tſai-lun, inventa le papier, 354.
Tſai-tchong, Prince, 238. 239.
Tſai-tchong-tchi-ming, Chapitre du Chou-king, 238.
Tſai-tſe, titre, liv. lx.
Tſan-ti, *vide* Se-hoang.
Tſang-hie, *vide* Tſang-kie.
Tſang-kie, ancien Empereur, lxxxv. lxxxvj. lxxxvij. 382. 385.
Tſang-lang, pays, 53.
Tſang-tching, cocher, 338.
Tſao, Prince, 146.
Tſao-ſu, caracteres, 391.
Tſe, dignité, 163. 334. 336.
Tſe, nom de l'écriture, 355.
Tſe, ſorte de bois, 205. 206.
Tſe, bandeau, 343.
Tſe, lieu des ſacrifices, 346.
Tſe-che-chi, ancien Empereur, lxxviij.
Tſe-hieou, Philoſophe, xcj.
Tſe-jun, *vide* Tien-hoang.
Tſe-min, Roi, lxxxj.
Tſe-ouei-pou, livre, 398.
Tſe-ſe, Auteur, lxxx.
Tſe-ſiang, *vide* Tchu-ſiang-chi.
Tſe-tchi-tong-kien, livre, liv.
Tſe-tien, livre, lxxxix.

Tſe-tſai, Chap. du Chou-king, 205.
Tſe tſan, Auteur, cix.
Tſe-vi, ſigne céleſte, 284.
Tſe-ya, diſciple de Confucius, 392.
Tſe-yng, *vide* Hao-yng-chi.
Tſe-yuen, *vide* Ti hoang.
Tſeng, peuples, 305.
Tſeou-ma, Charge, 250.
Tſi, riviere, 45. 46. 50. 54.
Tſi, Miniſtre, 18. 294.
Tſi ou Heou-tſi, Miniſtre, 35.
Tſi, pays, 184. 274.
Tſi, peuples, 185.
Tſi che, montagne, 50. 52.
Tſi-tſou, 54.
Tſie-ki, parties du zodiaque, 369.
Tſie-king, ancien Empereur, cxxj. cxxv. cxxvj.
Tſie-pi, ſupplice, 341.
Tſie-ven, muſique, xcv. 319.
Tſien, montagne, xciij.
Tſien, riviere, 48. 49.
Tſien, cercueil, 350.
Tſien-ki-ſin, Auteur, xlix.
Tſien-pien, livre, lx. lxxxv. c. cv.
Tſien-tching, Maiſon du Roi, 339.
Tſieou-gin, nom de Charge, 67.
Tſieou-kao, Chap. du Chou-king, 199.
Tſieou-kouon, Tribunal, 340.
Tſin, pays, 185. 274. 396. 399. 316.
Tſin, Dynaſtie, xxxvij. 313.
Tſin-chi, Chapitre du Chou-king, 316.
Tſin-tchuen, caracteres, 386. 387.
Tſin-tong, arbre, 322.
Tſing, étendard, 328.
Tſing, *vide* Siuen-vang.
Tſing-meou, herbe, 48.
Tſing-tcheou, Province, 45.
Tſing-yang-chi, ancien Empereur, cxxxvij.
Tſio-pien, bonnet, 270. 343.
Tſiou-ho-ki, Auteur, cxx.
Tſo chi, Auteur, lx. cx.
Tſo-fang, pays, 133.
Tſo-kieou-ming, Auteur, lvj. 410.
Tſo-tchouen, livre, lvj. lx. 66. 67. 68. 92. 192. 221. 256. 307. 314. 358. 362.
Tſong (les ſix), 14.
Tſong-chan, pays, 16.
Tſong-miao, Salle des Ancêtres, 351.
Tſong-ming, ſouveraine intelligence, 124.
Tſong-pe, Tribunal, 340. Miniſtre, 257. 258. Charge, 340.
Tſong-tcheou, ville, 241. 255. 280. 300. 305.
Tſong-y, ſorte de vaſe, 37. 349.
Tſou, riviere, 45.
Tſou-chou, livre xxxviij. 2. 346. 366. 367. ſon ancienneté, xj. xx.
Tſou-keng, Roi de Yn, 128. 130. 228.
Tſou-ki, Sage, 128. 129. 139. ſon diſcours, 128. 129.
Tſou-kia, Roi de Chang, 79. 130. 231. ſon éloge, 228. 229.
Tſou-lo, expreſſion ſinguliere, 16.
Tſou-ſan-hoang, ancien Empereur, lxj
Tſou-ſin, Roi de Chang, 108.
Tſou-ting, Roi de Chang, 106.
Tſou-y, Sage, 139. ſes repréſentations, *ibid.*
Tſou-ye, Roi de Chang, 107. 233. 234.
Tſu, riviere, 50.
Tſu, Peuples, 301.
Tſu, Principauté, 284.
Tſu-pou-kouon, bonnet de chanvre, 343.
Tſu-liu-chi, ancien Empereur. xciv.
Tun-vou, montagne, 50.

V.

U TCHE, arbre, 321.
Vai-fang, montagne, 51.
Vai-gin, Roi de Chang, 107.
Vai-ki, livre, liij, liv. lv. lxvj. lxvij. lxviij. lxxxij. lxxxv. xcvj. cij. civ. cv. cviij. cxxiv. cxxv. 291.
Vai-ping, Roi de Chang, 90. 91. 92.
Vang, titre du Souverain. 336.
Vang-chin-tſe, Auteur, xlvij.
Vang-fong-tcheou, Auteur, liv. xcxix.
Vang-ki, Prince ancêtre de Vou-vang, 147. 162. 229.
Vang-ki, portion du Roi, 333.
Vang-mang, Miniſtre, 395.
Vang-ſou, Auteur, lx.
Vang-ti, ancien Empereur, lxxix.
Vang-ou, montagne, 51.
Vang-vang-jou, Auteur, lxviij.
Vaſes, civ. cxix. cxxxij. 37. 185. 218. 219. 271. 272. 345. 346, 347. 349. 350. (les neuf) 147. de ſacrifice, 348, *vide* Ting, 185.
Vaſſaux (Princes), pour quoi établis, 277, leurs hommages, 226. 258. 259.
Ven, riviere, 46. 54.
Ven-heou, Prince, 309.
Ven-heou tchi-ming, Chapitre du Chou-king, 309.
Ven-ming, *vide* Niu-ya.
Ven-ti, Empereur, fait rechercher les livres anciens, xvij. 356.
Ven-ting, Roi de Yn, 132.
Ven-tſe, Auteur, cj. cviij. cxxvij.
Ven-tſou, Salle des Ancêtres, 11.
Ven-vang, pere de Vou-vang, Roi des Tcheou lxxviij. cxv. 130. 133. 134. 146. 147. 162. ſon hiſtoire, 135. fait Priſonnier, 134. 137. ſon reſpect pour les ſacrifices, 348. ſes loix, 197. 199. 200. commente l'Y-king, 407. 408. 417. 419. 426. ajoute des cordes aux inſtruments,, 321. temps qu'il a vécu, 362. 364. ſa mort, 135. 138. 139. ſon éloge, 194. 195. 229. 230. 231. 235. 237. 239. 250. 251. 252. 253. 266. 267. 276. 277. 280. 288. 289. 309. 310.
Verbieſt, ſon ſentiment ſur les cérémonies pratiquées aux éclipſes, 68.
Vernis, 45. 49.
Vers à ſoie, cxxxj. 45.
Vertus (les neuf), 249. (les trois), 169. 354. néceſſaires au Gouvernement, 32. 95 100. 102.
Veufs, (égard qu'on doit avoir pour les), 228. 229.
Veuves, égard qu'on doit avoir pour elles, 228.
Vi-tſu, *vide* Ouei-tſe.
Victimes pour les ſacrifices, 88. 428.
Vierge, céleſte, 292.
Viellards, cas qu'on doit faire de leurs avis, 316. leur éloge, *ibid.* reſpect envers eux, 210.
Vin, ſon invention, 42. de riz & de froment, 125. ordre concernant le, 199. 200. 201. 202. offert en ſacrifice, 218. 219. 220. (excès du), condamné, 141. 142. 230. 312.
Visdelou, Miſſionnaire, ſa notice de l'Y-king. xlj. 377. 401. 404.
Viſite de l'Empire, 146. 258.
Ulh, couper les oreilles, ſupplice, 341
Ulh-chi-hoang-ti, Empereur, 390.
Ulh ya, Dictionnaire, 391.
Vo-kia, *vide* Kai-kia.
Vœ, étendard, ſon uſage, 327.
Vou, danſe, 329.

Vou, *vide* Magiciens.
Vou-chi, Impératrice, fait des caractères, 398.
Vou-hien, Miniſtre, 107. 233. 234.
Vou-hoai-chi, ancien Empereur, lxxxvj. xcviij. xcix.
Vou-keng, Prince de Yn, 146. 226. ſe révolte, 183. 187. 188. ſa mort, 191.
Vou-tchang-chi, ancien Empereur, lxxvj.
Vou-tching, Chapitre du Chou-king, 159.
Vou-ti, Empereur, 357.
Vou-ting, Roi de Yn, 79. 120. 234. ſon hiſtoire, 121. 123. 128. ſon deuil, 122. ſon ſilence forcé, 122. 123. *vide* Kao-tſong.
Vou-vai, montagne, lxv.
Vou-vang, Roi des Tcheou, xxx. 144. 194. 220. 244. 245. 250. 312. 362. 364. ſon hiſtoire, 146. fait la guerre au Roi, 136. fait la conquête de la Chine, vij. ſa conduite blâmée, 83. 84. donne des terres, 147. ſon diſcours, 152. 153. 154. 155. 156 157. 160. & ſuiv. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. ſon reſpect pour les ſacrifices, 348. chargé par le Ciel du ſoin de l'Empire, 150. 151. ajoute des cordes aux inſtruments, 321. fait une danſe, 330. ſon obſervatoire, 167. ſa mort 148. 149. & ſuiv. 180. ſa ſépulture, 183. ſon éloge, 250. 252. 253. 255. 256. 266. 267. 276. 277. 288. 289. 309 310.
Vou-y, Chapitre du Chou-king, 227.
Vou-ye, Roi de Yn, 131. ſon impiété, 132 247. fait faire une ſtatue de bois 347.
Vouo-ting, Roi de Chang. 104.
Urſins (le P. des), Miſſionnaire Aſtronôme, 378.
Uſages anciens, 319. & ſuiv.

Y.

Y, unité, xlv. principe de toutes choſes, xlv. xlvj. xlvij. xlix.
Y, cérémonie à la terre, 151.
Y, ſupplice, 341.
Y, ſorte de paravant, 338.
Y, montagne, 46.
Y, pays, cxv.
Y, Peuples, 17. 56. 73. (le neuf) 175.
Y, riviere, 46. 48. 54. déſéchée, 76.
Y, Miniſtre, 19. 23. 29. 35. 220. 221. ſa mort, 70.
Y, Rebelle, 61. 62.
Y, Prince de Chang, 71. 72.
Y, Prince de kiong, 66.
Y, *vide* Kong-vang.
Y-hiun, Chapitre du Chou-king. 92.
Y-ho, titre, 309. 310. 311.
Y-ki, nom de Chin-nong, cxv.
Y-kieou, Prince, 304. 305. *vide* Ping-vang.
Y-king, livre ſacré, xliv. xlv. xlviij. xlix lj. xc. cj. cxvj. cxviij. cxxviij. cxxix. 28. 124. 128. 170. 171. 256. 269. 343. 382. ſon origine, 353. notice de ce livre, xij. 401. 404. & ſuiv. 406. 409. 417. commenté par Ven-vang, 138.
Y-kiu, Peuples, 131.
Y-li, livre ancien, 30.
Y-pou, Miniſtre, 106.
Y-tcheou-chou, livre cxvj.
Y-tchi, Miniſtre, 233.
Y ti-chi, ancien Empereur, lxxviij.
Y-tſi, chapitre du Chou-king, 35.
Y-tſou, nom de pays, 15.
Y-vang, Roi des Tcheou, 301, ſon hiſtoire, 300.
Y-yn, Miniſtre, 77. 80. 88. 90. 91.

233. ſa naiſſance, lxxvij, ſes conſeils, 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 102. 103. ſa mort. 104. ſacrifice en ſon honneur, 104. *vide* Y-yun.
Y-yo, pierres précieuſes des Barbares, 269.
Y-yun, Miniſtre, cxv.
Ya-lu, Officier militaire, 156. 251.
Yang, premier principe, xlv. xcij. 253. 257. 411.
Yang, riviere. 53.
Yang, oiſeau, 47.
Yang-ching-nan, Auteur, xciij.
Yang-choui, fleuve, cxxiij.
Yang-hiang, Auteur cxxj.
Yang-hiong, Auteur, 394. 395.
Yang-hiu, montagne, lxxxvj.
Yang-kia Roi de Chang, 108.
Yang kou, vallé lumineuſe, cxxij.
Yang-tcheou, 47.
Yang-tching-tſai, Auteur, cij.
Yang-tchu, Philoſophe, lxxix.
Yang-tſuen, Auteur, cxviij.
Yang-vou, pays, lxxxvij.
Yang-yong, Auteur, lxxix.
Yao, Empereur, xxxiv. xliv. liv. lv. lx. lxi. lxv. cviij. cxv. cxix. cxxj. cxxij. 2. 256. 292. 293. 362. 363. 364. 365. 369. 371. 378. ſon portrait, 5. ſon hiſtoire, 2. 3. 12. 13. ſon époque, 8. diviſe la Chine, 333. 335. ordonne les ſacrifices, 347. ſa mort, 16. ſon éloge, 21. 22. 294. propoſé pour modelle, 127.
Yao, *vide* Tſou-keng.
Yao-fou, département, 56. 333.
Yao-tien, Chapitre du Chou-king, 5.
Yaou, partie de l'Empire, 101.
Ye, Roi des arbres, 322.
Yen, Ville, 108. 109. 110.
Yen, nom d'Empereur, cxxiv. cxxv.
Yen-chi, ancien Empereur, cxj.
Yen-king, Peuples, 132.
Yen-tcheou, Province, 45.
Yen-ti, ancien Empereur, lxxiv. cxv. cxxv. le même que Chin-nong, cxv. cxxx.
Yen-tſe, Auteur, lxxxij.
Yeou (les neuf), lxix.
Yeou, pays, cxxij.
Yeou-hou, Principauté, 58.
Yeou-hou-chi, Prince, 59.
Yeou-kong, Prince de Lou, tué par ſes Sujets, 284.
Yeou-li, pays, 134.
Yeou-miao, Peuple, 11. 329. Princes tributaires, 28. 29. 30.
Yeou-ſe, Juges, 251.
Yeou-tcheou, pays, cix. 4. 16.
Yeou-tchi, coupe, 350.
Yeou-tou, pays, cxxij. 7.
Yeou-tſao-chi, ancien Empereur, lxxxj. lxxxij. lxxxiv. xcvj. xcvij. 352.
Yeou-vang, Roi de Tcheou, 363. 364, ſon hiſtoire, 30. 43. ſon éclipſe, xxx.
Yeou yu-chi, titre de Chun, 11.
Yeou-yong chi, titre, cxxx.
Yn, premier principe, xlv. xcvij. 257. 353. 411.
Yn, cérémonie, 218, 219.
Yn, habits de danſes, 269.
Yn, Pays, 184. où l'on fit des danſes, 270.
Yn, Principauté, 73. 74.
Yn, Royaume, 280.
Yn, Ville, 111. 112. 120. 121. 130. 131, 132. 133. 134.
Yn, Dynaſtie, 110. 111. 115. 209. 210. 211. 212. 236. 242. 243. 246. 247. 250 256. ſes loix, 106. corruption de ſes mœurs, 282. ſa foibleſſe, 141. ſa révolte, 188. 190. ſon éloge, 195. 197. 201. 233. 234.
Yn, Peuples, 183. 184. 208. 217. 218.

218. 219. 222. 225. 226. 227. 229. 232. 263. 267.
Yn, *vide* Pe-mong.
Yn-choui, riviere, 53.
Yn-heou, Général d'armée, 65. 66. son discours, 67.
Yn-kang-chi, ancien Empereur, xcviij. cv.
Yn-kia, Roi d'Hia, 74.
Yn-kong, Prince, 191.
Yn-tching, Chapitre du Chou-king, 66.
Yn-tse-tchou, fils d'Yao, 8.
Yng, lac, 48. 54.
Yng-che, constellation, 328.
Yo, nom d'homme, lxvj.
Yo, ancienne musique, 319.
Yo, pierre précieuse, 342.
Yo, flûtes, 323.
Yo, Montagne, lxxxix. 44. (les 4.) 259.
Yo-heng, instrument pour observer, 13.
Yo-ki, Chapitre du Li-ki, xcvj.
Yo-pien-kiai-y, livre, 397.
Yong, cloches, 325.
Yong, pays, 157.
Yong, riviere, 45.
Yong, nom de charge, 338.
Yong, *vide* Tchong-gin,
Yong-ching, Ministre, cxxx.
Yong-chi, Auteur, lxv. lxxj.
Yong-ki, Roi de Chang, 105.
Yong-tcheou, Province, 50.
Yong-tching-chi, ancien Empereur, lxxxiv.
Yu, nom de l'Empire, 1. 9. 10.
Yu, nom de Chun, 256.
Yu, montagne, 46.
Yu, Peuples, 45.
Yu, Roi de Hia, lxxiv. cj. civ. cix. 41. 199. 249. 253. 256. 294. 363. 369. 374. son histoire, 4. 11. 17. 22. 24. 25. 26. 28. 29. 31. 42. 282. son respect pour les Esprits, 347. reçoit du Ciel le Hong-fan, 165. 174. le Lo-chu, 353. 409. sa division de la Chine, 332. 333. 335. ses travaux, 35. 38. 44. 387. ses avis, 35. 36. ses réglemens, 55. ses maximes, 63. ses connoissances, 52. fait faire neuf Ting, 185. 345. sa danse, 329.
Yu, dignité, 19.
Yu, étendard, 327. 328.
Yu, instrument de musique, 39. 324. 325.
Yu, *vide* Kai-kia.
Yu-chan, 16.
Yu chou, partie du Chou-king, 1. 361. 363.
Yu-kong, Chapitre du Chou-king, 43. réflexions sur ce Chapitre, 253.
Yu pe, Charge, 251.
Yu-tcheou, Province, 48.
Yu-tching-hien, ville, 71.
Yu-tchouan, nom d'homme, 335.
Yu-vang, ancien Empereur, cxxiv. cxxvj. cxxvii.
Yu-vou, danse, 329.
Yu-y, vallée, 6.
Yu-ya, Roi de Chou, lxxix.
Yue, hache, 331.
Yue, le même que Fou-yue, 12.
Yue-ming, Chapitre du Chou-king, 122.
Yue-tchang, peuple, 184.
Yuen, grande année, lj. lxiv.
Yuen, Cour de Chao-kang, 71. 72.
Yuen-chin, *vide* Y-yun.
Yuen-hoang, Prince, lxxviij.
Yuen-kiun, *vide* Tai-y-chi.
Yuen-kou, Philosophe Chinois, 83. 84.
Yuen-leao-fan, Auteur, liij. liv. lxvj. lxx. lxxiij. cxiij.
Yuen vang, Roi des Tcheou, 312.
Yuen-yen, pierres précieuses, 269.

Yuen-yu, pays, cxxxj.
Yun-hoei, livre, lxxxix.
Yun-tſe, Philoſophe, cxij.
Yun-yang, Philoſophe, lxxvj.
Yun-yang-chi, ancien Empereur, lxxvj.
Yun-yun, montagne, lxxxix. xcix.

Z.

ZODIAQUE, ſa diviſion, 369. 414.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

Page lj. *ligne dern.*	trouver, *liſez* cru trouver.
pag. lix. *note* 3.	Chioang ti, *lif.* Chi-hoang ti.
pag. 8. *ligne* 13.	Hoan-teou, dit alors Kong-kong, &c. *lif.* Hoan-teou dit alors, Kong kong, &c.
pag. 24 *ligne* 16.	c'eſt à-dire l'eau, *lif.* c'eſt à dire la terre, l'eau, &c.
pag. 47. *lign.* 5.	dans les notes, celle qui eſt numérotée 4 doit être 3, celle qui eſt numérotée 5 doit être 4, & celle qui eſt numérotée 3 doit être 5, & il faut lire Tſe au lieu de Tcho.
pag. 106 *lign.* 4.	Y-pou, *lif.* Y-tchi.
pag. 152.	au bas du texte, leur vertu juſtement opprimée, *lif.* injuſtement opprimée.
pag. 170. *not.* 2. *l.* 3.	Tchi, *lif.* Chi.
page 222.	la note 2 doit être placée pour répondre à la premiere ligne de la page 223, au mot Ciel ſuprême.
page 228. *note* 1.	Tong-tien-kang-mo, *lif* Tong-kien-kang-mo.
page 313. *ligne* 2.	Tchin-tſing-vang, *lif.* Chin-tſing vang.
page 337. *ligne* 33.	ces Princes Kong-tchu, ces Princeſſes commandoient, *lif.* ces Princeſſes Kong-tchu, ces Princes commandoient.
page 346. *lign. dern.*	Ou-ti-ten-ki, *lif.* Ou-ti-pen-ki.
page 384. *lign. dern.*	par diverſité, *lif.* par la diverſité.
page 397. *ligne* 11.	Tao-tſe, *lif.* Tao-ſe.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Du Mardi 12 Juin 1770.

M. Le Beau & M. Dupuy, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen d'un Ouvrage manuſcrit de M de Guignes, intitulé *le Chou-king, un des Livres ſacrés des Chinois, &c.* en ont fait leur rapport à l'Académie, & ont dit, qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils n'y ont rien trouvé qui dût en empêcher l'impreſſion ; &, en conſéquence de ce rapport & de leur approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. de Guignes, ſon droit de privilege, pour l'impreſſion dudit Ouvrage. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, au Louvre, ce Mardi 12 Juin 1770.

LE BEAU, Secrétaire perpétuel.

Lettres portant renouvellement de Privilege en faveur de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, pendant trente ans, pour l'impreſſion, vente & débit de ſes Ouvrages.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A Nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant Nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de Notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres Nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, Salut : Notre Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres Nous a fait expoſer, qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi Notre très honoré Seigneur & Biſayeul, pour la forme de ſes exercices, & pour l'impreſſion des divers Ouvrages, Remarques & Obſervations journalieres, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la compoſent : elle en a déja donné un grand nombre au Public en vertu des Lettres de Privilege qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil ſept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil ſept cent trente-cinq ; mais le détail de trente années, porté par ces dernieres, ſe trouvant expiré, Notredite Académie Nous a très humblement ſupplié de lui accorder Nos Lettres néceſſaires pour ſa prorogation. A ces causes, & Notre intention ayant toujours été de procurer à Notredite Académie en corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au Public. Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons, par les préſentes, ſignées de Notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de Notre Royaume, par tel Libraire qu'elle Jugera à propos de choiſir, les Remarques ou Obſervations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ſes Aſſemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en ſon nom ; comme auſſi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, au terme de l'article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'Académie aura choiſi, pendant le tems & eſpace de

trente ans, à compter du jour de la date des Préſentes : faiſons très expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs, que celui ou ceux que l'Académie aura choiſis, d'imprimer, vendre & débiter aucun deſdits Ouvrages, en tout ou en partie, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine, contre les contrevenans, de confiſcation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables, un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commiſe, & l'autre tiers au Dénonciateur, à la charge qu'il ſera mis deux exemplaires de chacun deſdits Ouvrages dans Notre Bibliotheque publique, un dans celle de Notre Château du Louvre, un dans celle de Notre très cher & feal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sieur DE MAUPEOU, avant de les expoſer en vente; & à la charge auſſi que leſdits Ouvrages ſeront imprimés ſur du beau & bon papier, & en beau caractere, ſuivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire regiſtrer ces Préſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & uſer Notredite Académie & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & voulant faire ceſſer tous troubles & empêchemens; voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifié, & qu'aux copies collationnées par l'un de Nos amés & féaux Conſeillers. Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier Notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution de ſes Préſentes, tous exploits, ſaiſies & autres actes néceſſaires, ſans autre permiſſion : Car tel eſt Notre plaiſir. DONNÉ à Compiegne, le vingt-huitieme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de Notre regne le cinquantiéme. Signée LOUIS *& plus bas* : par le Roi, PHELIPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires-Imprimeurs de Paris, n°. 437. fol. 364. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſe, art. 41, à toutes perſonnes, de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'art. 108. du même Réglement. A Paris, ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.